This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 492288

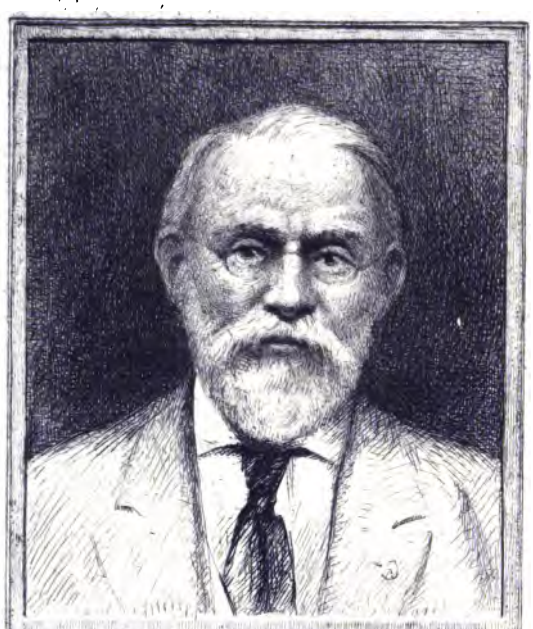

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
162
.N13

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1882.

CXXXIII^e^ ANNÉE

4^e^ SÉRIE. — TOME XV

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie^

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—

1883

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1882

CXXXIIIe ANNÉE

4e SÉRIE. — TOME XV

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—

1883

SÉANCE PUBLIQUE DU 10 MAI 1883

Dumont
Fig. 6.
c-20-31
2136

L'ABBÉ ROHRBACHER

PAR M. L'ABBÉ MATHIEU

DISCOURS DE RÉCEPTION.

MESSIEURS,

« Êtes-vous de l'Académie de Nancy ? Moi, j'en « fais partie et certainement je m'en félicite. » Ce propos m'était tenu, il y a quelques années, à Paris, au palais de l'Institut par un des Quarante de l'Académie française. Si l'honneur d'appartenir à votre Compagnie touche même un membre du premier corps littéraire du monde, un immortel authentique, un prince de la république des lettres, vous pouvez juger de la reconnaissance qu'éprouve aujourd'hui un de ses plus obscurs citoyens, dont vos suffrages ont dépassé le mérite et satisfait toute l'ambition. Malheureusement, il y a un revers à toutes les médailles, même à celles qui portent du côté brillant l'effigie du roi Stanislas et de son Académie, et vous imposez à vos nouveaux confrères

cette épreuve de la parole publique, que j'ai bien des motifs de redouter pour moi et pour cet auditoire d'élite que vos séances solennelles attirent et dont, chaque année, vous augmentez, en le charmant, les exigences légitimes. Je m'efforcerai du moins de ne pas trop abuser de sa patience et de me souvenir du précepte antique: *Quidquid præcipies, esto brevis.* Ce latin, Mesdames, est un hémistiche d'Horace qui prescrit aux académiciens d'être courts et qu'ils oublient quelquefois.

Je me propose de vous entretenir d'un homme qui a été mêlé aux plus grandes luttes intellectuelles de notre siècle, qui a vécu dans l'intimité et le reflet immédiat de Lamennais, qui a conquis par ses travaux une notoriété voisine de la gloire et contribué à répandre jusqu'aux extrémités de l'Europe, le nom de la ville et du séminaire de Nancy où il a élevé son monument. Je veux parler de M. l'abbé Rohrbacher, auteur de l'*Histoire universelle de l'Église catholique,* qui a été, pendant bien des années, membre titulaire de votre Compagnie. M. Rohrbacher a eu le tort des absents : il est allé mourir à Paris en 1856, sept personnes seulement ont suivi son cercueil, et sa mémoire n'a jamais reçu, dans sa province natale, l'hommage public qu'elle méritait. Vous approuverez, Messieurs, j'en suis sûr, le sentiment de justice et de confraternité pieuse qui me porte à essayer devant vous l'éloge de ce prêtre éminent.

René-François Rohrbacher naquit en 1789, à Langatte, dans cette partie de la Lorraine qui parlait allemand avec un cœur si français et qui, aujourd'hui, en dépit de la force et des théories qui l'ont revendiquée, pleure comme une fille qui a perdu sa mère. Cher et excellent pays fertile en hommes, *magna parens virûm tellus*, soldats, prêtres, savants, qui, pour ne citer que les ecclésiastiques, a vu naître tout près les uns des autres un professeur de Sorbonne, le docte M. Jager, émule de l'abbé Rohrbacher; un savant théologien, M. Bermann, dont le cœur valait encore mieux que les livres; un explorateur-martyr, M. Krick, assassiné sur la route de l'Inde au Thibet, et enfin cet homme extraordinaire qui, en plein XIX^e^ siècle, dans la Ville-Vieille de Nancy, a trouvé, malgré la Faculté des sciences, le grand secret dont tout le moyen âge s'est inutilement tourmenté : la pierre philosophale, et qui s'en sert pour embellir les cités, soulager la misère, favoriser les arts et semer partout les monuments et les bienfaits.

M. Rohrbacher appartenait à une famille pauvre et nombreuse. Son père, ancien soldat de marine, était devenu un de ces *magisters* de village qu'un de nos plus laborieux confrères nous a appris à respecter, moins payés et moins instruits peut-être qu'il n'aurait fallu, mais modestes, dévoués, faisant pour cinquante écus les métiers les plus variés : instituteurs de la jeunesse, sonneurs de cloches,

chanteurs au lutrin, sacristains, écrivains publics, souvent encore maçons ou tailleurs d'habits, bref un type d'ancien régime absolument disparu. Dans ces temps reculés, l'école et le presbytère vivaient en bons termes, et ce fut le curé même de Langatte, M. de Frimont, qui tint l'enfant sur les fonts baptismaux, qui plus tard lui prêta des livres, favorisa sa vocation naissante et exerça toujours sur lui ce protectorat affectueux que revendiquent volontiers dans les familles les parrains, les oncles sans enfants et les vieilles tantes célibataires. Il paraît que la Révolution ne troubla que passagèrement ce petit coin de la Lorraine allemande ; le maître d'école resta à son poste, le curé reparut après une courte absence et l'enfant put donner un libre cours au penchant précoce qu'il manifesta pour l'étude. Dès l'âge de sept ans, il dévorait un catéchisme historique de l'ancien et du nouveau Testament, rassemblait de petits camarades au cimetière pour leur en faire lecture, provoquait leurs récits sur toutes sortes de sujets et instituait même une distribution de prix pour les narrateurs les plus heureux. Plus tard, entendant parler des lycées nouvellement établis, il se désolait de ne pouvoir y être envoyé, et il aspirait à la science avec une avidité et une sorte de soif sacrée qui, ne trouvant point à se satisfaire, altérèrent gravement sa santé. Le père prit un grand parti, il alla trouver le parrain et lui dit : « Monsieur le curé, il faut absolument trouver moyen

de faire étudier René-François, autrement il mourra de chagrin. » Et l'on décida que René-François serait mis au latin ; puis on l'envoya pendant cinq mois dans une petite pension de Sarrebourg, et de là pendant huit ou neuf mois au collège de Phalsbourg, en tout à peu près quinze mois d'études régulières au bout desquels il fut censé avoir fini ses humanités. Il sentit bien que c'était trop peu et demeura trois ans encore à Phalsbourg, faisant au collège toutes ces besognes inférieures de surveillance et d'enseignement par lesquelles plusieurs hommes illustres ont acheté le bienfait d'une éducation libérale. Ces trois années furent décisives dans la formation intellectuelle de M. Rohrbacher. Lui-même nous raconte qu'il eut la bonne fortune de rencontrer à Phalsbourg « un fort savant homme « de Suède, M. Rosen, réfugié politique qui ensei- « gnait à qui voulait les éléments de beaucoup de « sciences, entre autres la botanique, le grec et « l'hébreu ». Il mit largement M. Rosen à contribution, puis passant de la science à la littérature, il parcourut tout le recueil de Fréron et lut le *Génie du christianisme* et les *Martyrs* qui étaient alors dans toute la fleur de leur nouveauté. Ce fut à cette époque, pendant un après-midi de vacances, que la muse de l'histoire lui apparut pour la première fois, non pas cette déesse riante qui dictait à Hérodote ses gracieux récits, non pas cette Clio vengeresse qui inspirait la colère immortelle de

Tacite; mais une muse janséniste et sèche, aux pâles couleurs, au langage précis et froid, à l'aspect géométrique, qui vint lui parler dans le bois de Langatte. « C'est là, nous dit-il, qu'assis au pied « d'un chêne dont les racines contournant le tronc « formaient un siège tapissé de mousse, je fis « connaissance avec l'*Histoire des empereurs* de « Tillemont et son *Histoire de l'Église.* » Le silence, l'ombre des bois, un tapis de mousse et Tillemont! Avouez, Messieurs, qu'il fallait une certaine force d'âme pour triompher de tous ces pièges du dieu Morphée : M. Rohrbacher avait bien décidément la vocation de l'histoire! Il se sentait appelé aussi et depuis longtemps à l'état ecclésiastique : en 1809, il vint à Nancy recevoir la tonsure des mains de M. d'Osmond, entra au séminaire en 1810 et en sortit prêtre en 1812. L'Église encore toute meurtrie des blessures de la Révolution, cette Église qu'un homme politique qui ne l'aime point appelait éloquemment « l'éternelle recommenceuse », traversait alors cette période de pauvreté, d'embarras et de difficultés de toute sorte qui suivit la conclusion du Concordat. Le premier Consul lui permettait de revivre et assurait à peu près à ses ministres le droit de ne pas mourir de faim, mais en rouvrant les temples, il ne les avait pas remeublés. Il fallait y effacer les traces d'un culte qui n'était pas celui de la raison toute pure, relever les autels, les chaires et les confessionnaux, remettre des saints dans les

niches et des cloches dans les clochers, attirer et retenir dans le lieu saint les fidèles qui en avaient oublié le chemin, et surtout fonder des séminaires; car le clergé ancien, entraîné par le schisme et plus que décimé par l'exil ou l'échafaud, ressemblait à une petite armée de vétérans dont les cadres avaient été brisés, le matériel anéanti et dont les forces ne suffisaient point à la tâche écrasante qui les sollicitait. A Nancy, l'œuvre présentait des difficultés spéciales, parce que le diocèse qui, avant la Révolution, était un des plus petits de France, en était devenu, depuis, le plus considérable. Il comprenait, en effet, 1,800 paroisses et trois départements, les sièges de Verdun et de Saint-Dié n'ayant été rétablis qu'en 1823. Le mérite de cette restauration religieuse, dans notre pays, doit être attribué à deux sortes de personnes : d'abord à l'évêque M. d'Osmond, assisté d'un petit groupe de prêtres et de laïques généreux, et, en second lieu, aux paysans lorrains. Le paysan, Messieurs, avec le bon sens qui le caractérise dans notre région, avait su distinguer entre l'Église et les solidarités compromettantes que lui avait imposées l'ancien régime. Il s'était toujours montré hostile à la persécution, et quand elle cessa, on vit ses fils quitter la charrue, prendre le rudiment à l'âge de 18 ou 20 ans, et après quelques mois d'études hâtives, affluer vers l'ancienne maison des Missions royales fondée par Stanislas, et affectée, en 1803, au séminaire diocésain.

Les classes élevées, noblesse et haute bourgeoisie, qui, au XVIII^e^ siècle, avaient envahi les évêchés, les canonicats, toutes les grasses prébendes et compromis l'Église riche, ne s'empressèrent point, j'ai le regret de le dire, vers l'Église dépouillée, donnant ainsi une apparence de raison à ceux qui les accusaient d'avoir été attirées par l'or plus que par le Dieu du sanctuaire. C'est du peuple qu'est sorti l'apostolat chrétien : c'est dans le peuple qu'il se retrempe toujours comme dans sa source pure.

Il y eut pourtant à cette règle une exception éclatante et touchante qui émut tout Nancy au commencement de ce siècle. Le premier prêtre qui fut ordonné par M. d'Osmond, était un brave et vieux gentilhomme qui avait été blessé à la guerre de Sept ans : M. de Malartic, ancien maréchal de camp, ancien commandant de la citadelle de Nancy. Pendant la sédition militaire de 1790, il avait sauvé la vie à des centaines de personnes et conquis une popularité qui le protégea jusqu'en pleine Terreur et le dispensa d'émigrer. Devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique à l'âge de 63 ans et consacra le reste de ses jours et toute sa fortune à la restauration du séminaire dont il fut nommé premier supérieur (1). Ce ne fut pas la seule recrue que l'armée fournit alors au sacerdoce. En 1815, un bel officier de cavalerie revenant de Waterloo, se pré-

(1) Je dois communication de la plupart de ces détails à M. Thiriet, professeur d'histoire au grand séminaire.

sentait chez le successeur de M. de Malartic : « Monsieur, lui dit-il à peu près, j'ai quitté cette maison malgré moi en 1791, j'ai fait de mon mieux le métier de soldat; voilà ma seconde carrière brisée, et je vous demande de revenir à ma première vocation en rentrant ici comme élève. » Et la maison s'enrichit d'un abbé qui était lieutenant-colonel de lanciers en demi-solde, qui avait gagné tous ses grades à la pointe de l'épée et reçu la croix de la main de Napoléon lui-même sur le champ de bataille de Dresde. M. Vaudeville, dans une certaine mesure, fut le Malartic du petit séminaire de Pont-à-Mousson où l'on parle encore de sa belle prestance, du vieux cheval qu'il montait et qui lui avait sauvé la vie à la Bérésina, et d'un gros juron qui, à la grande stupéfaction des élèves, lui échappa, un jour, au milieu du *Benedicite.*

M. Rohrbacher ne passa que deux ans au séminaire de Nancy, tant on était pressé d'envoyer des ouvriers à la moisson mûre qui les attendait, et il nous apprend qu'un de ses condisciples fut chargé de desservir, à lui seul, onze clochers! On comprend que l'éducation scientifique de ces prêtres formés en toute hâte laissât à désirer et vous connaissez le mot cruel d'un évêque de cette époque : « Il vaut mieux que le champ du Seigneur soit labouré par des ânes que de rester en friche. » Le jeune Rohrbacher qui avait lu Tillemont et fréquenté M. Rosen, ne pouvait être atteint par cette appréciation : il

méritait plutôt le surnom que reçurent de leurs condisciples deux hommes de génie, saint Thomas d'Aquin, le *grand bœuf muet* de Sicile, et Bossuet, *bos suetus aratro*. Il avait, en effet, la force et la patience qui creusent les longs sillons, la gravité silencieuse, la douceur habituelle et, de loin en loin, le coup de corne brusque et violent, inévitable tribut payé sans doute à ce qu'il avait de sang germanique dans les veines ! Il sortit du séminaire prêtre excellent pour toute sa vie, et plus tard, ses élèves, en le voyant dire la messe avec le visage baigné de larmes, en l'entendant chanter le *Tu es Petrus* à plein cœur et d'une voix retentissante comme le clairon, devinaient en lui une foi supérieure à toutes les atteintes du doute et une candeur d'âme que jamais souffle mondain n'avait ternie. « Rude d'aspect, doux de cœur, franc de langage », tel le qualifiait un grand écrivain à la fin de sa vie; tel il se montra dès les débuts.

De 1812 à 1826, il exerça le ministère des âmes, soit comme vicaire à Lunéville, soit comme supérieur des missions diocésaines, s'attirant partout l'estime par son zèle et l'attention par sa parole originale, parfois âpre et peu correcte, mais toujours vivante, pleine de hardiesses familières et de traits imprévus. Missionnaire, il eut le mérite de ne pas compromettre une œuvre utile par les allusions irritantes de la politique, et ses discours n'arborèrent jamais d'autre drapeau que celui de la croix.

Cependant, ni les soins du ministère, ni les fatigues de la prédication populaire, ne suffisaient à remplir sa vie. L'étude, la controverse, l'apostolat par la plume l'attiraient invinciblement : il trouvait le moyen d'acheter des livres, de s'abonner à des journaux, de suivre le mouvement des idées en France et en Allemagne, et, du fond de sa cellule de vicaire, il avait écouté d'une oreille ravie la grande voix qui gourmandait avec une éloquence amère et superbe l'*Indifférence en matière de religion*. Déjà séduit par le premier volume de l'*Essai*, il embrassa le système philosophique contenu dans le second, cette théorie du *sens commun* qui, après avoir refusé toute autorité à la raison privée, attribuait l'infaillibilité à la raison publique, construisant ainsi un monument dans le vide, puisque la raison publique ne saurait être que la collection de toutes les raisons particulières. Il nous est facile aujourd'hui de réfuter M. de Lamennais et de sourire de l'enthousiasme de ses disciples; mais le maître exerçait un tel prestige, il défendait ses idées avec une dialectique si ingénieuse et si passionnée, il y avait tant d'affinités apparentes entre sa doctrine et l'enseignement de l'Église sur l'autorité et la tradition, que l'erreur de M. Rohrbacher ne doit être condamnée qu'avec des circonstances très atténuantes. Ceux-là seuls lui jetteront la première pierre qui n'ont point été jeunes, qui n'ont jamais cru trouver l'absolu dans un système, qui n'ont jamais, d'une

main tremblante, écrit une lettre enthousiaste au grand homme de leurs rêves!

L'abbé Rohrbacher commença par s'attirer l'attention bienveillante de M. de Lamennais en le défendant dans les journaux; puis il entretint avec lui une correspondance régulière et publia, sous le nom de *Catéchisme du sens commun*, un résumé de la doctrine nouvelle dont il atténuait les côtés excessifs, car, dans le parti lamennaisien, il fut toujours du centre gauche par les idées et de l'extrême droite par son attachement à la personne du maître. Enfin, voyant celui-ci attaqué par toutes sortes d'adversaires, il s'offrit à tout quitter pour aller le joindre, avec cette générosité des bons cœurs que la persécution attire. M. de Lamennnais fut touché : « Venez », écrivit-il à son disciple, en lui envoyant cent francs par la poste. M. Rohrbacher partit avec l'agrément de son évêque, arriva à Paris le 22 avril 1826 et se rendit tout droit chez le grand écrivain dont il partagea la table et le logement avec l'abbé Gerbet, de douce et poétique mémoire. Ce jour-là, précisément, M. de Lamennais passait en police correctionnelle pour avoir attaqué le gouvernement du roi Charles X; il était défendu par Berryer qui commençait alors sa triomphante carrière, et ce procès retentissant aboutissait à une piteuse condamnation à trente francs d'amende.

Vous savez ce qui arrive ordinairement en pareil cas : ce sont les écrivains qui sont condamnés à

l'amende, mais c'est le gouvernement qui paie, et pour trente francs, la Restauration se fit un adversaire implacable qui ne cessa plus de la maudire et applaudit à sa chute. 1830 arriva et opéra sa révolution, non seulement dans les affaires publiques, mais aussi dans l'esprit de M. de Lamennais, qu'on vit inaugurer brusquement une politique nouvelle qui avait totalement rompu avec sa philosophie et ne se souvenait plus assez des doctrines du sens commun. Il avait caressé jusque-là, dans le *Mémorial catholique*, l'idéal d'un roi, maître absolu de ses peuples et serviteur passif de l'Église (1); dans l'*Avenir*, il déploya l'étendard de la démocratie extrême. Vous connaissez toute cette phase de sa vie, les collaborateurs illustres qu'il s'attacha, leurs polémiques retentissantes, la foi ardente et les illusions généreuses qui excusaient leurs emportements, l'influence qu'ils exercèrent, le souffle de printemps qui courut alors sur le clergé de France et le coup de foudre que s'attirèrent les imprudents en adressant à Rome la sommation de sortir du silence dont ils profitaient! Je passe vite sur ces souvenirs glorieux et pénibles : il est toujours triste de raconter l'histoire d'une grande espérance trompée et d'un beau rêve cruellement déçu. D'ailleurs, M. Rohrbacher ne fut point lancé dans la mêlée. Il est bien vrai qu'il écrivit plusieurs articles dans

(1) De Broglie, *Discours de réception à l'Académie française.*

l'*Avenir*, et qu'il envoya une adhésion enthousiaste au *Courrier lorrain*, qui représentait les mêmes idées à Nancy avec la nuance de modération propre au terroir; mais il ne faisait pas partie du brillant état-major qui livra les grands combats et reçut les blessures mortelles. Il était alors commandant de place en Bretagne pour MM. de Lamennais : je veux dire qu'il dirigeait à Malestroit une maison d'études et de prières que les deux frères Jean-Marie et Félicité de Lamennnais avaient fondée pour recruter des soldats à l'armée de Dieu et de la liberté. Malestroit servait de succursale à la Chesnaie, et, jusqu'en 1835, M. Rohrbacher s'y occupa de la direction morale et de l'enseignement théologique. Tout ébloui qu'il fût par le génie qui planait de loin sur ces studieuses retraites, il sut apercevoir, dans les notes envoyées par le maître, des erreurs théologiques qu'il signala et réfuta discrètement en écrivant un petit livre sur la *Grâce et la Nature*, qui fait autorité dans cette difficile matière. La Chesnaie, Messieurs! Qui n'a lu les pages d'une mélancolie exquise où le frère d'Eugénie de Guérin en a gravé l'image? M. Rohrbacher y venait souvent, tout le monde l'y aimait, et il avait sa physionomie à part qui le faisait remarquer à côté même des visiteurs illustres qui passaient dans cette demeure entourée de prestige. Écoutez Maurice de Guérin : « M. Rohr-« bacher est un homme à larges épaules, à grosse « tête, à gros traits, comme un bon Lorrain qu'il

« est; mais cette enveloppe cache une grande science « et même assez d'amabilité. »

Un ami de Maurice, qui vit encore, ajoute : « Nous aimions tous l'humeur joviale de ce conscien- « cieux et naïf érudit qui avait une manière à lui « de tourner les jeux de mots et d'en rire, et dont « la figure franche et carrée s'épanouissait sous le « moindre rayon de gaîté comme celle d'un vieil- « lard qui dilate ses deux mains devant une belle « flamme. »

Cette gaîté, Messieurs, fit place à de mortelles inquiétudes à mesure que M. de Lamennais s'éloignait davantage de la foi chrétienne et de la soumission qu'il avait si bruyamment promise au souverain Pontife. M. Rohrbacher multiplia les lettres et les démarches pour ramener le malheureux grand homme : il échoua comme Lacordaire et comme Gerbet; il ne se trouva point de David dont la harpe fût assez puissante pour calmer l'âme de Saül qui resta, pour toujours, livrée aux orages, aux malédictions et à la tristesse. Notre compatriote, comme tous les autres collaborateurs de l'*Avenir*, se soumit avec une docilité parfaite. Comme eux aussi, il comprit que ce qu'avait condamné Grégoire XVI, ce n'était pas l'alliance, aujourd'hui plus nécessaire que jamais, entre la religion et la liberté régulière et modérée, telle que l'entendent tous les honnêtes gens, mais seulement cette logique à outrance qui procédait par axiomes absolus, en matière où l'ab-

solu n'est pas de ce monde, cette singulière religion des *Paroles d'un croyant* qui poussait aux barricades en aspergeant les insurgés d'eau bénite et d'homélies, et enfin cette prétention exorbitante de marier, bon gré mal gré, le système démocratique le plus avancé à une Église qui a besoin de toute sa liberté d'allures et qui a enterré déjà tant de rois et tant de consuls qu'elle ne peut raisonnablement s'enchaîner à personne; car si elle s'accommode à tous les systèmes politiques qui la respectent, elle n'entend s'inféoder absolument à aucun.

M. Rohrbacher quitta Malestroit à la fin de 1835, et peu de temps après son retour en Lorraine, il fut nommé professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire de Nancy. De ces enthousiasmes de sa jeunesse, de ce séjour en Bretagne, de cette catastrophe où avait sombré la foi de son illustre ami, de cette intimité brisée par la foudre, il garda un souvenir profond et une blessure qui saignait dès qu'on avait la hardiesse d'y toucher. Plus d'une fois, les jeunes séminaristes (cet âge est sans pitié) lui demandèrent: « M. de Lamennais se convertira-t-il? » Habituellement il ne répondait rien, mais on voyait ses traits un peu durs s'attendrir et deux larmes énormes couler le long de ses joues. Une fois pourtant, qu'il était poussé à bout, il dit en soupirant : « Dieu le veuille! Pour moi, je l'espère, je l'ai vu tant de fois dire son chapelet de bon cœur que la Sainte-Vierge ne l'abandonnera pas. » Puis il ajouta

faisant allusion à certaines inimitiés hargneuses : « Il y a des gens qui auront été bien coupables de sa chute et qui en répondront devant Dieu ! » Malgré l'abîme qui s'était creusé entre eux, ils s'écrivaient encore une fois tous les ans. M. Rohrbacher était à Paris quand Lamennais mourut; il se présenta plusieurs fois au domicile du malade, lui envoya son Histoire ecclésiastique et obtint encore de lui quelques lignes d'affectueux souvenir, mais il ne fut point admis en sa présence. Jamais il ne se consola de cette mort sans prêtre et de ces funérailles sans prières, et le nom de M. de Lamennais fut un des derniers que murmurèrent ses lèvres expirantes.

Devenu professeur et fixé à Nancy, M. Rohrbacher put enfin reprendre avec suite un projet très ancien qui lui avait souri déjà dans le bois de Langatte et dont il avait plusieurs fois commencé et interrompu l'exécution : celui d'écrire une histoire complète de l'Église catholique, en comprenant sous ce nom la société juive et les sociétés primitives, c'est-à-dire en augmentant sa tâche de plusieurs milliers d'années. C'est à quarante-six ans qu'il fut ressaisi de cette haute ambition et il la réalisa, Messieurs, dans un ouvrage en vingt-neuf gros volumes qu'il composa tout seul et qu'il écrivit tout entier de sa main, en n'usant, dit-on, que trois plumes ! Exemple encourageant pour les quadragénaires et bien fait pour justifier le mot d'Alfred de

Vigny : Une belle vie, c'est une pensée de la jeunesse accomplie par l'âge mûr !

En dehors des faiseurs d'abrégés, aucun autre historien de l'Église n'a terminé son œuvre : Fleury n'a pas dépassé le XV^e^ siècle ; tout récemment, M. Darras est mort avant le XIII^e^, M. Rohrbacher est le premier qui soit arrivé à mener à bonne fin une entreprise d'aussi longue haleine. C'est assez vous dire qu'il se condamna au régime le plus austère, qu'il fréquentait les morts plus que les vivants et qu'une fois ses exercices de piété terminés et sa classe faite, il s'enfermait dans le travail comme dans une forteresse, défendue par une armée d'in-folio. Les mortels privilégiés qui surprenaient sa porte ouverte, n'arrivaient à lui qu'en passant par un sentier sinueux tracé à travers des piles de livres que chaque siècle grossissait et recouvrait de sa poussière. Dès le commencement de l'ère chrétienne, il se trouva emprisonné jusqu'à la ceinture; au moyen âge, il en eut jusqu'au cou, et vers le XVI^e^ siècle, il disparut tout à fait derrière la montagne. Il excellait naturellement dans l'art, familier aux hommes d'étude, de se rendre invisible et d'écarter les importuns. Il paraît qu'après le succès de ses premiers volumes, deux prêtres étrangers réussirent à obtenir audience, et lui débitèrent un joli compliment, déclarant qu'ils étaient venus de très loin, rien que pour le voir. Sur ce mot, il se leva gravement, sans rien dire, tourna lentement

sur lui-même, se montra successivement de face, de trois quarts, de profil, etc., puis quand il eut achevé sa révolution, dirigea sur la porte un regard insinuant et significatif. Sa grande récréation était de descendre au jardin pour jouir de la nature, dont il avait, depuis son enfance, le sentiment très vif. Dans ses *Méditations sur la religion,* qu'il publia en 1836, il mêle aux effusions de la piété beaucoup de descriptions charmantes de naturel et de naïveté pittoresque. Cet homme qui paraissait de bronze, s'est toujours montré plus aimable pour les oiseaux, les abeilles, les fleurs et les petits poissons rouges de la pièce d'eau du jardin que pour ses semblables, et on l'a entendu plus d'une fois raconter avec attendrissement la grande histoire d'une couvée de rossignols que, sous les yeux de leur mère éperdue, il avait sauvée de la dent d'un gros chat noir. Une fois sa récréation prise, il remontait dans son château fort pour ne plus s'entretenir qu'avec les papes, les rois, les saints et tous les personnages qui lui racontaient le passé. Il sortit pourtant de sa retraite pour solliciter vos suffrages, et il fut reçu à l'Académie de Stanislas en 1838 par M. Guerrier de Dumast. A peine arrivé, il souleva dans ce sanctuaire de la politesse et des procédés courtois, un gros orage dont j'aime mieux vous parler franchement que d'avoir l'air de n'en rien dire à dessein. Il y avait en lui, comme je l'ai déjà remarqué, un Allemand et un Français qui se jouaient parfois de

mauvais tours. Ce fut, à coup sûr, l'Allemand qui chercha querelle dans un journal de Paris à M. Joguet, professeur d'histoire au collège royal (aujourd'hui le lycée), pour quelques phrases de son discours de réception. C'était peu de chose, dix lignes tout au plus, une atteinte légère, une chiquenaude: c'était trop à l'égard d'un confrère. Aussi la Compagnie s'émut, vos procès-verbaux ont gardé la trace de plusieurs séances agitées et l'expulsion du coupable fut mise aux voix, mais heureusement repoussée par l'influence du bureau, sage et conciliant comme toujours. Finalement tout s'apaisa, car dès que le Français s'aperçut du tort de l'Allemand, il montra une telle sincérité de repentir que M. Joguet fut désarmé et les deux adversaires réconciliés devinrent les meilleurs amis du monde.

M. Rohrbacher était sorti de son vrai caractère; si, en effet, il se montrait sévère et parfois passionné contre les doctrines, c'était ordinairement l'être le plus doux et le plus inoffensif avec les personnes. On ne lui a jamais connu qu'un véritable ennemi, et encore, circonstance atténuante, cet ennemi est mort depuis cent cinquante-neuf ans. C'est l'abbé Fleury, l'historien gallican. Celui-là, M. Rohrbacher le déteste franchement, il le raille, le malmène, l'interpelle impoliment et le poursuit à coups de massue dans tout le cours de son livre. Comment s'était-il brouillé à ce point avec un défunt, un écrivain aimable, élégant, qui ne dit d'injures à

personne, qui professe le plus profond respect pour Sa Majesté très chrétienne et blâme les papes du moyen âge avec toutes sortes de circonlocutions polies? Ceci m'amène forcément à vous parler de l'ouvrage même de M. Rohrbacher et de l'esprit dans lequel il est écrit, sujet délicat que je ne puis éviter et que je ne dois pourtant qu'effleurer, pour toutes sortes d'excellentes raisons qui se devinent toutes seules. Rassurez-vous d'abord. Je ne vous analyserai pas l'*Histoire universelle de l'Église catholique*. Il faut cinq ans pour la lire tout haut dans les réfectoires; il faudrait bien cinq jours rien que pour la table des matières, et avant d'avoir passé au déluge, je courrais grand risque de rester tout seul sur le champ de bataille. Ce qui la distingue essentiellement de la plupart des histoires qui l'ont précédée dans notre littérature, c'est une manière, alors peu commune en France, de penser et de parler au sujet des papes et des rois, qu'on a appelée l'*ultramontanisme* (1), expression très impropre fabriquée par des gens d'esprit, comme il y en a toujours chez nous, pour fournir des mots d'ordre et dispenser les autres de réfléchir. Est-ce d'Italie que cet esprit nouveau a soufflé sur la France? Pas le moins du monde. Les souverains Pontifes ont été très agréablement surpris, dans la première moitié

(1) J'ai à peine besoin de prévenir que je ne traite nullement la question au point de vue théologique.

de ce siècle, de voir leur autorité grandir dans un pays où elle régnait sans gouverner beaucoup ; mais ils n'ont ni prévu ni suscité le mouvement d'opinion dont ils ont recueilli le bénéfice.

L'ultramontanisme est-il né d'un fanatisme aveugle et de l'horreur de toute liberté ? Qui oserait le soutenir en voyant parmi ses premiers patrons toute la rédaction de l'*Avenir*, Lamennais, Lacordaire et Montalembert en tête ? D'où vient-il donc ? Au risque de paraître à plusieurs dire une énormité, je réponds sans hésiter : il descend en droite ligne de 89 et de la Révolution française. C'est 89, c'est la Révolution française qui, en bouleversant l'ancienne société et en enlevant à l'Église la place privilégiée qu'elle y occupait, l'a, du même coup, affranchie de la tutelle onéreuse de la royauté, a appris aux catholiques à se passer d'elle, à la juger sans fétichisme, à chercher la protection de la liberté commune et les a tout naturellement conduits à se serrer autour de leur chef suprême, le Pontife romain, dont Bossuet lui-même a célébré magnifiquement la primauté indéfectible. Loin de moi, Messieurs, la pensée de manquer de respect à l'égard de la vieille royauté française ! Il n'est pas généreux de mal parler des absents, et, d'ailleurs, la justice oblige de reconnaître que c'est elle qui a fait la France et que, suivant la belle expression de M. Renan, elle s'est montrée si nationale qu'après sa chute la nation a pu se tenir debout sans elle.

Cependant il faut bien avouer qu'elle gênait l'Église au moins autant qu'elle la protégeait, qu'elle avait presque altéré sa constitution et qu'en France, le *Domine salvum fac regem* avait fait grand tort au *Tu es Petrus*. Le Roi avait pris peu à peu les allures d'un sacristain couronné (le mot est de Frédéric II) qui parlait plus haut dans le lieu saint que le prêtre lui-même, disposait à son gré des quêtes et des offrandes, décidait ce qu'il fallait dire ou ne pas dire en chaire, quels saints il fallait chômer, quels miracles il était permis à Dieu de faire, qui intervenait constamment et minutieusement entre le Pape et les évêques, entre les évêques et les curés, entre les abbés et les moines, et qui, de temps en temps, envoyait impartialement des lettres de cachet aux uns et aux autres. On appelait tout cela, sans qu'on ait jamais su pourquoi, du nom de *libertés de l'Église gallicane;* et pour justifier la conduite du sacristain, il s'était formé une théologie d'État dont le dogme fondamental affirmait que les rois tiennent directement de Dieu une puissance absolue, inamissible dont les sujets ne peuvent jamais leur demander compte; une histoire ecclésiastique officielle qui méconnaissait les plus grands papes du moyen âge, et une jurisprudence tracassière qui, par exemple, vengeant au bout de sept siècles l'injure d'un empereur allemand, refusait les honneurs de la canonisation à Grégoire VII, dont nous ferons la fête dans une quinzaine de jours, sans être aucunement inquiétés,

je crois, par le chef fort distingué du parquet de Nancy.

Vous comprenez facilement que les catholiques aient changé d'avis, depuis la Révolution, sur ces libertés gallicanes, et que la différence des situations ait amené une différence d'opinion. « Comment voulez-vous, disaient M. Rohrbacher et ses illustres amis, que nous croyions à l'immutabilité du pouvoir dans un pays qui fait une révolution chaque quinze ans, et que nous nous enchaînions à cette doctrine quand personne n'y croit plus, pas même les rois qui, presque tous, ont accepté des chartes restrictives? Mais nous serions, dans le monde, les seuls tenants de l'absolutisme, avec quelques Russes arriérés de Moscou, les ulémas de Constantinople et cinq ou six vieux abonnés de la *Quotidienne!* Laissez donc l'Église se mouvoir au grand soleil de la liberté, sous l'autorité affranchie du seul chef qui ait mission de Dieu pour la gouverner! »

M. Rohrbacher remontant ensuite dans le passé, le voyait avec d'autres yeux et le comprenait mieux que Fleury : non pas qu'il lui fût personnellement supérieur, mais il profitait des progrès récents des études historiques, il avait lu Haller, Voigt, Guizot, et la papauté du moyen âge lui apparaissait comme la protectrice des faibles et l'arbitre suprême entre les rois et les peuples. Dégagé de toute superstition monarchique, il ne croyait pas que les peuples chrétiens fussent obligés de rester victimes

passives de l'arbitraire violent et il reconnaissait au successeur de Pierre le droit de dire à un souverain prévaricateur : « Tyran, tu n'opprimeras pas plus longtemps mes brebis ! Je les dispense de t'obéir et de te servir de proie ! »

Voilà comment il appréciait, en particulier, le conflit célèbre de saint Grégoire VII avec l'empereur d'Allemagne Henri IV. Lui donnerons-nous tort, Messieurs ? Épouserons-nous la rancune de nos voisins qui n'ont pas encore digéré, depuis l'année 1076, l'affront fait à leur souverain et protestent bruyamment qu'on ne les reverra plus à Canossa ? Prenons-y garde. Nous attendrir sur cette douce victime du féroce Hildebrand, ne serait-ce pas ressembler quelque peu à cet honnête philistin du XVII^e^ siècle qui pleurait sur ce pauvre Holopherne si méchamment mis à mort par Judith ? Modérons cet esprit chevaleresque dont nous sommes toujours les dupes, et cette générosité naïve qui n'est jamais payée de retour. Laissons les Allemands panser tout seuls ces vieilles blessures en gardant notre sensibilité pour nos propres infortunes : ou s'il faut absolument prendre parti dans la querelle, je ne vois qu'un vœu à émettre : qu'ils retournent à Canossa ! qu'ils fassent une confession générale à l'admirable successeur de Grégoire VII (ils en ont pour quelque temps !), qu'ils s'accusent et qu'ils réparent ! Et s'ils écoutent la voix du confesseur et celle de la justice, Strasbourg et Metz béniront Canossa !

Je suis un peu loin de M. Rohrbacher, Messieurs, moins pourtant qu'il ne semble, car ce que je viens de vous dire, c'est l'âme même de son livre, c'est ce qui en fait l'unité et la nouveauté, c'est ce qui lui a valu une popularité et un succès auxquels ne sont pas habitués les auteurs d'ouvrages en vingt-neuf volumes. Je devrais signaler les autres mérites et les défauts de l'œuvre, la grandeur du plan, des vues d'ensemble originales et puissantes, des coups d'ailes qui rappellent le *Discours sur l'histoire universelle*, une érudition presque toujours de bon aloi, quoiqu'elle ait été dépassée sur bien des points, des rencontres d'expressions heureuses et surprenantes, un style un peu fruste, mais d'une bonne trame, qui rappelle la toile solide des tisserands de village, et avec cela beaucoup d'inégalités, des erreurs de détail inévitables, des atteintes à la syntaxe qui parfois n'est pas mieux traitée que le pauvre Fleury, certaines crudités de langage qu'on ne peut guère citer devant les dames, et, dans les derniers volumes, la trace évidente de la précipitation. Je n'insiste pas, car je respecte votre légitime impatience d'entendre notre président qui, l'année dernière, en louant M^me^ Graffigny, nous a si heureusement démontré qu'il dispose de plus d'un trésor.

Il faut bien, à tout prendre, que, dans l'*Histoire universelle de l'Église catholique*, les qualités l'aient emporté sur les défauts pour qu'elle ait fait son chemin toute seule, sans réclame et presque

sans comptes rendus, pour que les idées en aient été généralement adoptées par le clergé, pour que tant de pauvres prêtres aient pris sur leur nécessaire pour s'offrir ce superflu, et que des juges tels que Montalembert et Lacordaire l'aient sincèrement louée. Des appréciations qui furent portées sur l'œuvre, je n'en citerai qu'une, parce qu'elle vous surprendra comme elle m'a surpris moi-même : j'en dois la connaissance à notre obligeant confrère, M. Fliche. « Saint-Pétersbourg, 3 mars 1846. Je « passe tout mon temps à lire un ouvrage qui m'in- « téresse infiniment et qui est intitulé : *Histoire « universelle de l'Église catholique,* par M. Rohr- « bacher. Ce nom barbare est cependant celui d'un « Français. Je n'en avais jamais ouï parler et les « journaux que je lis n'en ont point fait mention. « C'est, à mon avis, le meilleur et le plus beau livre « que j'aie jamais lu(1). » Ces lignes sont signées de l'écrivain charmant qui s'est fait une renommée égale à celle des explorateurs les plus fameux, rien qu'en voyageant autour de sa chambre, le comte Xavier de Maistre.

Quelque chose aurait manqué à ce grand succès s'il n'eût été consacré par des attaques violentes. On dit, Messieurs, que nous vivons dans le siècle de la tolérance. Remarquez pourtant qu'il est impossible à un honnête homme d'écrire dix lignes sur

(1) *Œuvres inédites de Xavier de Maistre.* Lemerre, 1877, t. II.

certains sujets, sans être appelé jacobin par son voisin de droite et *ultra* par son voisin de gauche, heureux encore s'il échappe à des insinuations plus désagréables ! M. Rohrbacher fut d'autant plus exposé à ces qualifications qu'il les méritait toutes les deux dans une certaine mesure, et qu'en particulier, il tenait sur l'origine du pouvoir et sur les souverains un langage qui, tout en s'inspirant de saint Thomas, scandalisait beaucoup le faubourg Saint-Germain. Il n'avait pas impunément reçu le coup de soleil de Juillet et écrit dans l'*Avenir !* On le dénonça à Rome, mais heureusement il fut acquitté et renvoyé sans dépens par le tribunal de l'*Index*, que présidait alors l'illustre Angelo Maï, un des rares cardinaux qui aient dû leur chapeau à Cicéron dont il avait découvert la *République* sous un indéchiffrable palimpseste.

Le dernier volume de l'*Histoire universelle de l'Église catholique* parut en 1849, et la première édition ayant été presque épuisée par les souscripteurs, le libraire Gaume en demanda aussitôt une seconde à l'auteur qui voulut la perfectionner et jugea qu'il serait mieux placé à Paris pour suivre ce travail. Il avait du reste formé, pour le remplacer dans sa chaire, un successeur qui fut, presque aussitôt, un maître (1); il quitta donc la Lorraine pour n'y plus revenir qu'en passant et alla

(1) M. Barnage, actuellement chanoine titulaire de la cathédrale de Nancy.

s'établir au séminaire colonial du Saint-Esprit, dans la rue des Postes, actuellement rue Lhomond.

C'est là que, le 22 janvier 1856, il fit une mort pieuse et simple, comme avait été sa vie.

Heureux ceux qui, comme lui, ont pu donner toute leur mesure et élever, dans la maturité de l'âge, le monument qu'avait rêvé leur jeunesse! Heureux ceux qui ont servi de belles causes sans peur et sans reproche et ont passé sur cette terre en laissant après eux le souvenir d'une vie pure, supérieure à toutes les préoccupations vulgaires, toute remplie de piété, de travail, de devoirs austères fidèlement et constamment observés! Messieurs, vous reconnaîtrez avec moi, je l'espère, que M. Rohrbacher a bien mérité de l'Église, de la Lorraine et de l'Académie de Stanislas.

NANCY AVANT L'HISTOIRE

PAR M. BLEICHER

DISCOURS DE RÉCEPTION

En parcourant les mémoires de notre Académie, il est facile de se convaincre que le sujet que nous avons choisi : «Nancy avant l'histoire», n'est en rien étranger aux travaux de votre savante compagnie. Lettrée et scientifique, elle s'est toujours intéressée à l'histoire du sol qui l'a vue naître et où elle s'est développée. Si nos collègues du XVIII^e^ siècle ont erré sans fil conducteur, au milieu d'un dédale d'observations incohérentes, c'est à nous qu'il appartient de le retrouver. A nous aussi le soin de mettre en œuvre la masse énorme de matériaux qu'ils ont accumulés, travail difficile et long pour ce qui regarde tout particulièrement nos régions de l'Est de la France. Dans aucun pays on n'a plus aimé l'histoire naturelle vers la fin du siècle dernier que dans notre belle Lorraine. Le nombre des amateurs de cette

science, que Nancy et les villes avoisinantes possédaient alors, est réellement prodigieux. Gardons-nous de sourire à la vue de ces hommes du XVIII^e^ siècle qui, après la lecture des *Époques de la nature* de Buffon, se prenaient d'un bel amour pour les sciences naturelles, qui venaient de réclamer leur place dans l'ensemble des connaissances humaines. N'ont-ils pas fait progresser dans une large mesure l'ensemble des notions que l'antiquité nous avait transmises sur les êtres organisés, animaux et végétaux ? N'ont-ils pas, avec leurs écrits, légué à leurs descendants une partie des objets matériels, plantes ou fossiles, qu'ils avaient recueillis? Ces collections, transmises comme un héritage de famille, d'une génération à l'autre, nous en trouvons les traces dans les musées des villes et dans ceux de certains amis de la nature, dignes continuateurs de ces nobles, de ces membres du clergé séculier et régulier, de ces magistrats, de ces négociants du XVIII^e^ siècle dont les cabinets se trouvent décrits dans le livre d'or de la science lorraine à cette époque, le *Vallerius Lotharingiæ* de Buchoz. Plus d'un naturaliste de nos jours a pu puiser dans ces matériaux d'un autre âge les éléments d'intéressantes recherches.

Ce legs d'un siècle, plus épris de la forme que du fond, le XIX^e^ siècle l'a accepté ; votre Académie compte dans ses rangs bien des noms qui ont illustré la science lorraine et mis en œuvre ces richesses accumulées.

Parmi eux, nous citerons d'abord M. le doyen Godron, dont l'Académie pleure encore la perte récente. Puissé-je contribuer, pour ma part, de concert avec M. le professeur Fliche, son ami et son élève, à vous faire mieux connaître et apprécier celui qui fut pendant près d'un demi-siècle le chef reconnu et incontesté des naturalistes lorrains !

Personne n'ignore que le sol sur lequel est bâtie notre ville n'a pas toujours été terre ferme.

Qui d'entre vous, dans ses promenades, n'a rencontré des vestiges d'animaux marins pétrifiés ou de fossiles ? Les environs de Nancy ont été célèbres à ce point de vue dès le jour où l'on s'est occupé de paléontologie. Ces pétrifications ou fossiles appartiennent à des fonds de mers disparues, qui ont cédé la place à un régime terrestre et fluviatile. Il y a donc dans nos environs deux ordres distincts de formations géologiques. Le sous-sol de la ville, la charpente des collines qui bordent la vallée de la Meurthe, appartiennent aux sédiments déposés au fond des mers de l'époque jurassique. Cette masse énorme de dépôts disposés en retrait les uns sur les autres sous forme de couches à peu près horizontales ou légèrement inclinées vers l'Ouest, c'est-à-dire vers la haute mer d'alors, forme un ensemble des plus remarquables. Les assises en se superposant dans l'ordre de leur ancienneté, demeurent paginées comme les feuillets d'un livre.

A l'aide des caractères minéralogiques et paléon-

tologiques, il est possible de reconnaître dans chacune des couches ou pages de ce grand livre, des caractères distinctifs qui permettent d'établir une chronologie, non pas absolue, mais relative. Une seule condition est nécessaire pour l'observation, c'est que ces terrains deviennent accessibles latéralement et, s'il se peut, que leur tranche soit à découvert. Cette condition se trouve réalisée à Nancy et dans ses environs, grâce aux travaux d'embellissement et d'assainissement de nos rues, qui mettent à nu le sous-sol, grâce surtout aux nombreuses carrières ouvertes sur les flancs des collines avoisinantes, jusqu'au sommet des plateaux. Il est donc aussi facile au naturaliste de déchiffrer ce livre largement ouvert, qu'au botaniste de se reconnaître au milieu des feuillets d'un herbier, dont les plantes sont disposées famille par famille, dans l'ordre régulier des classifications admises.

Le régime terrestre et fluviatile a succédé, dans l'ordre des temps géologiques, au régime marin. Les dépôts qui lui correspondent se distinguent à première vue de ceux qui se sont formés au sein des mers. Ils ne sont pas uniformément étendus en surface, se disposent en amas considérables de cailloux, de sable, accumulés sans ordre sur les plateaux, les pentes, le fond des vallées. Ce n'est plus, en nous servant de la comparaison de M. de Saporta, un herbier bien ordonné et bien classé comme la série des dépôts marins, c'est un jardin abandonné,

dans lequel l'ordonnance générale est encore visible, tandis que les plantes dispersées et redevenues sauvages ne se montrent plus que dans un mélange confus. Les sondages les plus profonds que l'on ait entrepris dans l'enceinte même de la ville et dans ses environs immédiats, nous révèlent une époque marine de dépôts salifères à laquelle les géologues donnent le nom de *marnes irisées*.

Des lagunes où se concentrait le sel suivant les lois de l'évaporation, dans une région maritime peu favorable à la vie animale et végétale, tel était le tableau désolé de Nancy et de ses environs. Bientôt cet état de choses prend fin, les temps jurassiques commencent, une vraie mer, animée, profonde, a pris la place des lagunes. Nancy est au milieu d'un vaste golfe dans lequel se sont succédé pendant une durée de siècles qu'il n'est guère permis de calculer, des dépôts d'une épaisseur énorme, si on les prend dans leur ensemble, de la région en amont de Nancy jusqu'au delà de Toul et de Foug. Les formations jurassiques du bassin nancéien sont des plus intéressantes à étudier. Elles ont tenté un grand nombre de géologues, et je suis doublement heureux, comme membre de votre savante Compagnie et comme professeur de l'École supérieure de pharmacie, de rendre ici justice à notre excellent collègue, M. le pharmacien Husson, de Toul. A lui surtout, revient l'honneur d'avoir, dès 1849, commencé l'étude géologique détaillée de la région de Toul,

puis de Nancy, et établi pour nos étages jurassiques des divisions que les géologues actuels suivent encore dans leurs traits généraux. A côté de ce nom qui mérite d'être mis en relief, entre tous, il convient de citer ceux de vos collègues de l'Académie, MM. Mathieu, Guibal, Levallois, Terquem, Lebrun, Fliche, Braconnier, enfin, qui s'est surtout attaché à l'étude de cette magnifique industrie du fer qui est devenue une des richesses du département de Meurthe-et-Moselle. Entre les mains de ces géologues, l'étude du bassin jurassique nancéien a suivi son évolution naturelle. D'abord exclusivement minéralogique, elle est devenue plus tard paléontologique, à mesure que la science, se développant, sentait le besoin de trouver un point d'appui solide à ses déductions. Bien des événements se sont passés au sein de nos mers jurassiques, depuis le moment où le premier sédiment de cette période s'est déposé à plus d'une centaine de mètres sous nos pieds, jusqu'à celui où la dernière couche de marne marine s'est formée sur nos plateaux élevés de 150 à 200 mètres au-dessus de la vallée de la Meurthe. Les géologues reconnaissent dans cette longue série, de bas en haut, et en suivant la nomenclature anglo-française, le lias tout entier avec ses trois subdivisions, l'oolithe inférieure et la grande oolithe qu'il nous arrivera souvent d'appeler, suivant d'Orbigny, des noms de bajocien et de bathonien. Le lias, pris dans son entier, peut être considéré comme une

période de grands calmes, pendant laquelle, sous une lame d'eau de moyenne épaisseur la vie s'est librement développée sous toutes ses manifestations. Dès le commencement de cette période, il y a eu abondance de formes animales. Si les mollusques bivalves et univalves y constituent comme actuellement encore le fond de la faune, ses éléments essentiels à connaître, les vertébrés ne sont pas absents. Ce sont surtout de grands sauriens aux formes massives de marsouins, les ichtyosaures, qui ont laissé de nombreuses traces de leur existence. On y trouve même de ces animaux entiers échoués dans la vase. Tel est celui qu'a découvert un des amateurs les plus zélés de paléontologie de notre ville, M. l'opticien Gaiffe, aux Baraques-de-Ludres. Un tel bonheur échoit rarement à un géologue, aussi faut-il le mentionner, d'autant qu'il s'agit d'un collectionneur qui met gracieusement ses trouvailles à la disposition des paléontologistes. Le lias est pauvre en végétaux, sauf peut-être en algues qui dans cette mer vaseuse ont dû sans doute, à plusieurs reprises, s'étendre en vastes prairies sous-marines. Vers la fin de la période liasique, une perturbation peu expliquée vient substituer à la vase et au sable qui s'étaient formés jusqu'alors des torrents de minerai de fer. Là où cette substitution a été complète, le minerai est devenu exploitable, là où il y a eu simplement incorporation de fer dans de faibles proportions aux vases et aux sables, il ne l'est plus. Comment expliquer

cette invasion des eaux par des masses ferrugineuses, autrement que par des sources semblables à celles des mers actuelles, qui vomissent encore d'énormes quantités de la même substance ? L'apport de ces nouveaux sédiments ne paraît pas avoir entravé la marche de l'évolution des êtres organisés. Le minerai est généralement riche en fossiles.

L'oolithe inférieure et la grande oolithe, qui commencent à mi-côte environ de nos collines et forment le sol des plateaux qui les dominent, ne méritent pas d'être appelées des époques de calme, comme la période précédente. La venue du fer dans nos mers jurassiques a coïncidé avec des mouvements d'oscillations pareils à ceux qui se produisent encore actuellement sur les côtes de la Suède et de l'Italie. Elle a été aussi le point de départ d'une sédimentation de nature chimique différente. Le fer se mêle d'abord longtemps aux calcaires et aux marnes, puis bientôt le calcaire prédomine et règne seul. Les témoins de ces oscillations sont les fonds de mer perforés par les mollusques lithophages, les débris roulés par les courants, qui nulle part ne se montrent avec autant de fréquence qu'au début de la période oolithique.

L'instabilité des fonds marins d'alors se traduit encore par la brusque apparition de vrais récifs coralligènes, qui, à deux reprises différentes, ont pris possession de nos mers. C'est aux puissantes masses rocheuses édifiées par les polypiers que nos collines

doivent les formes si caractéristiques de leur profils, qui se redressent vers le sommet des pentes en escarpement d'une grande hauteur.

Les environs de Nancy ressemblaient alors, jusqu'à un certain point, aux parages de la Nouvelle-Calédonie; des récifs-barrières interrompus par des chenaux étroits y affleuraient sous des eaux limpides et s'allongeaient du sud au nord parallèlement aux Vosges. De nombreuses générations de ces animaux se sont succédé, étalant leurs polypiérites en plateaux, ou les dressant sous forme de branches menues. La vie animale pullulait dans ces récifs. Alors, comme aujourd'hui, c'est là que l'on rencontre les formes les plus variées d'oursins, d'univalves au test épais couvert d'ornements, destinés à vivre dans une mer agitée par les ressacs des bancs sous-marins. Cette période, que M. Husson appelait, il y a plus de 40 ans, période corallienne de l'oolithe inférieure, a dû céder la place à un état de choses différent qui coïncide avec la fin de l'oolithe inférieure elle-même. Des courants sous-marins, agissant comme agents de destruction, ont démantelé ces récifs, les ont couverts de sédiments apportés de loin qui ont entraîné avec eux les seuls vestiges de la flore de ces temps reculés. Les carrières des Baraques-de-Toul nous ont en effet fourni récemment une série de plantes venant de ce niveau. Des sables entraînés par un courant, qui les amenait selon toute probabilité d'un continent lointain

(des Vosges peut-être, formant alors une île aux reliefs assez accusés au milieu de la mer jurassique), ont entraîné avec eux dans ce point des débris de troncs d'arbres, des feuilles, des fruits même. Ces impressions végétales reconstituées par la sagacité de M. le professeur Fliche, nous donnent, pour la première fois, une idée complète des plantes terrestres qui vivaient à cette époque dans l'est de la France. Ce ne sont plus les grandes fougères, les lycopodiacées, sigillariées, stigmariées, qui peuplaient les forêts à demi inondées de l'époque houillère et ont permis à la houille de se former, par leur puissante végétation. La flore jurassique de nos régions est celle d'un pays sec et chaud. Les cycadées, que nous cultivons avec peine dans nos serres, les conifères, rappelant les formes exotiques du Brésil, du Japon, y dominent. Çà et là, les fougères aux frondes étroites et maigres, les équisétacées aux formes rabougries, viennent se joindre à ces arbres et arbustes. Les plantes aquatiques mêmes paraissent y être représentées par une naïadée, qui est certainement une des plus anciennes espèces du groupe des plantes monocotylédones.

En résumé, le tapis végétal de nos contrées était à ce moment peu varié et riche en formes subtropicales, vivant soit sur le bord immédiat de la mer, soit dans les montagnes, à une certaine altitude.

Les dépôts marins qui correspondent à la grande oolithe ou bathonien, sont peu développés aux en-

virons de Nancy. Ils sont surtout calcaires et tellement riches en fossiles, qu'une seule localité des environs immédiats de la ville, le Haut-du-Lièvre, nous en a fourni une centaine d'espèces, sur une surface de quelques mètres carrés. Du reste, la faune bathonienne a des liens nombreux avec la faune bajocienne ou de l'oolithe inférieure. Bien des formes animales qui appartiennent à celle-ci ont continué à y vivre. Le renouvellement des faunes, s'est toujours fait lentement, graduellement, sans ces coups de théâtre, ces révolutions brusques, que les premiers géologues avaient mis à la mode. Chaque étage lègue à l'étage qui lui succède, sinon un certain nombre d'espèces, au moins un certain nombre de types, et il est difficile de dire combien de fois la faune s'est renouvelée, pendant les périodes que nous venons d'étudier à grands traits.

Avec l'étage de la grande oolithe, se termine la série des formations jurassiques de nos environs. Les récifs coralliens ont pour longtemps disparu de nos mers. Les polypiers y existent encore, mais à l'état sporadique et réduits à de petites dimensions. Les mollusques bivalves, les ammonites, n'y sont pas rares ; il en est de même des oursins, mais ils appartiennent aux espèces qui préfèrent les fonds de vase aux fonds de coraux.

Nos formations jurassiques prennent, à mesure que s'approche le temps où les mers vont se retirer tout à fait de nos régions, un caractère de plus en

plus littoral, sans que cependant il soit permis de tracer sur le parallèle de Nancy aucune ligne de rivage. Les dénudations survenues plus tard, pendant la longue période qui va suivre l'asséchement de notre sol, s'opposent à la réalisation de cette idée qui a beaucoup préoccupé les géologues de tous les temps.

Sous quelle forme, et à quelle époque, le sol qui portera plus tard Nancy a-t-il apparu au-dessus des eaux ? Nous pouvons nous le figurer émergeant sous l'influence de forces souterraines, agissant lentement, avec l'apparence de plateaux nivelés s'élevant à l'horizon dans l'est, en terrasses de plus en plus hautes, à mesure qu'on se rapproche de la chaîne des Vosges. Quelle que soit du reste la forme primitive de notre pays, il est évident qu'il est resté un long espace de temps exposé aux causes de destruction extérieures et intérieures.

C'est à ces causes qu'il faut attribuer les fissurations nombreuses des assises jurassiques, la destruction plus ou moins complète des couches les plus superficielles par les eaux. Sans cette préparation, il serait impossible de comprendre la rapidité avec laquelle se sont plus tard creusées nos vallées. Combien de temps cet état de choses a-t-il duré ? Toute estimation précise est impossible, mais, du moins, il paraîtra évident à tout le monde que nos régions, n'ayant été recouvertes ni par la mer crétacée, ni par la mer tertiaire, ont été abandonnées pendant

fort longtemps aux forces extérieures de destruction, de plus en plus puissantes, à mesure que le refroidissement terrestre faisait des progrès. Il a plu de tout temps; la pluie a de tout temps alimenté des cours d'eau. Ceux-ci ont nécessairement creusé des sillons, charrié des débris, mais ce n'est pas dans le fond des vallées qui n'existaient pas encore, c'est sur le sommet des plateaux que nous retrouvons des documents propres à reconstruire l'histoire de cette période terrestre et fluviatile, dans laquelle est entré notre sol sorti des eaux jurassiques. Ils manquent complètement jusqu'à la fin des temps tertiaires, et nous ne savons rien des événements qui se sont passés dans notre pays, pendant qu'au loin, dans le bassin de Paris, se succédaient les formations crétacées et tertiaires inférieures. Au moment où nous pouvons enfin reprendre le fil de l'histoire de Nancy, le régime terrestre et fluviatile est depuis longtemps établi. Au-dessus de nos têtes, à 300 et 400 mètres d'altitude, coulaient des rivières qui ne sont nommées dans aucune géographie. Elles amenaient leurs eaux du massif vosgien, comme le prouvent les dépôts de graviers et de sable qu'elles ont laissés de tous côtés, soit dans les fissures, soit dans les dépressions de nos plateaux jurassiques. Une grande espèce d'éléphant que nous croyons différente du mammouth et plus ancienne, le cheval, le bœuf, le chevreuil, animaient les bords de ces cours d'eau sans nom. Mais jusqu'ici, on n'a trouvé aucune trace

de l'homme dans ce terrain d'alluvion que les géologues appellent du nom de *diluvium des plateaux*.

Pour le comprendre, il faut par la pensée faire abstraction de nos vallées, de nos rivières, les remplacer par un vaste plateau ondulé, vrai plan incliné assez régulier, qui amenait les eaux des premiers contreforts des Vosges jusqu'à nous, et les déversait sans doute vers l'ouest. Leur pente paraît avoir été assez forte, à en juger par la dimension des cailloux roulés qu'ils transportaient, mais le volume de leurs eaux n'a pas sans doute été très considérable. Le temps des vrais fleuves n'est pas encore venu ; ils n'apparaîtront que dans la période suivante ou quaternaire, mais cet état de choses si nouveau, si particulier, a eu pour effet d'achever le démantèlement de nos formations jurassiques et de préparer ainsi le creusement de nos vallées d'érosion.

L'imagination des géologues s'est exercée à plaisir sur ces temps quaternaires si éloignés de nous, en les dépeignant sous les couleurs les plus sombres. D'après certains d'entre eux, ce serait une époque agitée par de continuelles inondations, par l'invasion, ou même les invasions répétées de froids polaires, avec leur cortège de neige et de glace. Que faut-il en croire et quels renseignements pouvons-nous, à ce point de vue, tirer de nos environs ?

La région de Nancy a certainement subi l'action directe des glaciers qui ont occupé, pendant une partie de la période quaternaire, les vallées des

hautes Vosges, où ils ont laissé de si belles moraines latérales et frontales. C'était alors, selon M. de Saporta, une époque, non de grands froids, comme on l'a cru pendant longtemps, mais plutôt de grandes pluies, de climat doux et égal, excepté cependant vers les massifs montagneux, qui, grâce à leur hauteur, condensaient l'eau sous forme de neige, puis de glace, de glaciers.

Les grands mammifères, tels que le mammouth, le rhinocéros à narines cloisonnées, ont vécu pendant cette période, et lui ont probablement survécu un certain temps. On trouve leurs débris dans nos environs, dans la ville même, au milieu des graviers qui ont été déposés par des cours d'eau d'une puissance considérable, en rapport avec les masses de glace des Vosges. Ces courants, qui ont pris la place des rivières innomées de la fin des temps tertiaires, élèvent encore leurs eaux à des hauteurs considérables sur les flancs des coteaux qui avoisinent Nancy. Ils creusent eux-mêmes leur sillon, non par une action continue, mais avec des intermittences qui se traduisent par le phénomène des terrasses superposées qui tombent sur la vallée de la Meurthe, de la plupart de nos vallons descendant des massifs jurassiques. Les eaux semblent donc, depuis la fin des temps tertiaires, avoir obéi à un mouvement de descente qui a transporté leur cours, du sommet des plateaux, à mi-côte des collines, dont les eaux ont elles-mêmes modelé les

contours, et où nous les trouvons dans les commencements de l'époque quaternaire. C'est déjà la Meurthe, mais avec des proportions gigantesques, qui passe dans la vallée, percée depuis peu entre Boudonville et Malzéville dans le massif jurassique.

Ce phénomène de percement, si l'on peut s'exprimer ainsi, a-t-il eu lieu brusquement ou lentement? Faut-il se figurer une masse d'eau énorme, venue des Vosges, buttant contre notre chaîne jurassique, alors continue entre Boudonville, la Croix-Gagnée et les hauteurs de Malzéville, finissant par balayer devant elle l'obstacle pour courir, suivant les lois de la pesanteur, rejoindre la Moselle à Frouard? Outre qu'un pareil phénomène aurait laissé des traces d'arrachements et de transports violents, il répugne à nos idées de géologue moderne. N'avons-nous pas d'ailleurs assisté à la préparation de ces événements dès la fin des temps tertiaires? Ne savons-nous pas que dès lors, nos massifs jurassiques étaient partout entamés par des fissures qu'élargissaient constamment les eaux coulant au sommet de nos plateaux? Ces eaux, en s'infiltrant dans ces puissantes assises de calcaires et de marnes, n'ont-elles pas provoqué ces gigantesques glissements, ces puissants éboulements dont aucun historien n'a entendu parler, mais dont nous trouvons la trace évidente sur les flancs de toutes nos collines et particulièrement de celle de Malzéville?

Ce sont là les vraies causes du creusement de

nos vallées, du percement de nos défilés, causes éloignées, lentes, mais sûres, que le phénomène quaternaire, dans sa brutalité, a pu faire oublier longtemps, mais que les géologues modernes ont parfaitement reconnues.

On pourrait peut-être y joindre une autre cause plus hypothétique, plus difficile à démontrer, un mouvement lent d'exhaussement qui serait venu donner à nos eaux le maximum d'effet de destruction, en exagérant leur pente de l'est vers l'ouest. Toutes ces causes ont sans doute agi simultanément pour amener la destruction lente de la barrière jurassique, sur certains points désignés d'avance, points faibles, où la résistance des matériaux à enlever était moindre que partout ailleurs. Nos vallées, encore étroites et peu profondes, abritaient alors dans des grottes de grands animaux dont la race a disparu, l'hyène, l'ours des cavernes dont notre collègue, M. Husson, a trouvé de nombreux débris à Pierre-la-Treiche ; mais les fossiles les plus intéressants de cette époque, car ils appartiennent en propre à la région de Nancy, sont les végétaux et les animaux des lignites quaternaires de Jarville.

Dès 1850, notre regretté collègue, M. Godron, signalait à un congrès scientifique tenu à Nancy, la découverte des lignites quaternaires mises à nu à Jarville dans les travaux du chemin de fer de Paris à Strasbourg. Ces lignites reposaient sur le lias et

étaient recouvertes d'alluvions quaternaires, contenant des débris du mammouth. Elles étaient par conséquent très anciennes et méritaient d'être étudiées à fond.

Notre collègue, M. le professeur Fliche, put y reconnaître toute une série de plantes arborescentes et herbacées, bouleaux, aulnes verts, épicéas, mélèzes, pins de montagnes, cypéracées boréales, etc., qui rappellent les associations d'espèces que l'on rencontre dans les forêts de la Suède septentrionale, de la Finlande ou encore des Hautes-Alpes, du Dauphiné et de la Savoie.

Les insectes coléoptères qui accompagnent ces plantes, au milieu de la lignite convertie en tourbe, ont le même caractère boréal; avec des dents de cheval, ils étaient les seuls représentants de la faune quaternaire. Plus récemment, en 1878, M. l'inspecteur général des ponts et chaussées Jacquinet annonçait à M. Fliche et à nous-même que ce gisement venait d'être retrouvé dans de nouveaux travaux de rectification de la voie de Paris à Strasbourg. Nos connaissances sur la flore et la faune glaciaire se sont ainsi enrichies de nombreuses graines, de mousses, d'insectes de genres nouveaux admirablement conservés, qui, bien que non déterminés complètement encore, témoignent nettement du caractère boréal de ces lignites. Nous avons donc, sans sortir des environs immédiats de Nancy et sans recourir aux dépôts glaciaires des vallées lointaines

des Vosges, des preuves évidentes d'une période de refroidissement, datant de l'époque quaternaire. Mais ici commencent les difficultés. A quel moment faut-il la placer, et devons-nous voir dans ces lignites un amas de débris végétaux amenés des Vosges par la Meurthe quaternaire et déposés dans un remous du courant, ou une forêt ayant vécu sur place et enfouie sous les graviers? La seconde interprétation, d'une forêt enfouie sous les graviers, conciliant les faits récemment découverts, aux environs d'Épinal, avec ceux que nous observons à Jarville, paraît être la plus plausible. Il y aurait donc eu à cette époque un grand refroidissement s'étendant jusque dans nos plaines. Ce refroidissement aurait été suivi d'un réchauffement sensible auquel correspond le *diluvium* sableux avec mammouth qui surmonte les lignites de Jarville.

Si nous n'avons pas encore fait la part de l'homme dans l'histoire de temps si éloignés de nous, c'est qu'elle est insignifiante pour nos contrées, et que nos ancêtres nancéiens de l'époque de la grande extension des glaciers vosgiens n'ont guère laissé de traces de leur existence. Le plus ancien document humain paraît être un silex taillé trouvé à la surface des alluvions quaternaires dans une gravière située entre le château de Renémont et Fléville. C'est une arme de petite taille, du type couteau, bien plus perfectionnée que les grandes haches de Saint-Acheul et de Chelles.

Il semble que nos régions, après avoir été habitées, dès les temps les plus anciens de l'époque quaternaire, par une population fort clairsemée, n'aient été réellement fréquentées par l'espèce humaine que plus tard, lorsque déjà nos ancêtres connaissaient l'usage de la poterie, sans cependant se servir encore du bronze. Ils ont néanmoins vécu avec l'ours et l'hyène des cavernes, le renne, la marmotte, le castor, animaux aujourd'hui éteints ou émigrés. C'est ce qui semble résulter des fouilles faites dans les grottes de la vallée de la Moselle, dans le voisinage de Toul, où l'on rencontre les restes de ces animaux mêlés à des débris humains et à des silex taillés. Ces grottes résument l'histoire de l'humanité dans nos contrées, depuis le moment où elle a paru, jusqu'à celui où elle a connu le bronze, le fer, le verre, c'est-à-dire jusqu'aux temps historiques. On y rencontre des éclats de silex taillés du type du *moustier*, que l'on peut rapporter aux temps préhistoriques les plus reculés, contemporains du mammouth et de l'ours des cavernes.

Ces armes primitives sont faites avec des roches locales, silex du calcaire oolithique inférieur, qui affleure dans la vallée de la Moselle.

La société humaine toute rudimentaire qui existait alors dans nos vallées et sur nos plateaux, n'avait pas à sa disposition, comme nous le constaterons dès l'époque suivante, des matières premières venues de loin. Ce fait, considéré comme un axiome

de la science préhistorique contemporaine, se trouve confirmé tous les jours par les recherches des rares amateurs qui s'intéressent aux questions d'origine de la race humaine.

Tous les types d'armes les plus anciens recueillis par MM. Husson, Olry, Gaiffe, Guérin frères, etc., soit dans les grottes, soit au dehors, appartiennent à des roches du pays même où ils ont été trouvés.

Dès que les échanges ont pu être établis entre les populations préhistoriques, le progrès se fait sentir, et nous passons brusquement du type le plus ancien d'armes de silex, au type plus perfectionné de couteau avec retouches, dit *magdalénéen* d'après la classification de M. de Mortillet. Ce ne sont déjà plus des silex tirés de nos collines, la matière première de ces armes vient de loin.

Elles sont beaucoup plus communes que celles de l'époque précédente et se rencontrent comme elles, soit dans les grottes, soit sur les plateaux, mêlées à la terre végétale. A en juger par ce qui se passait alors dans le sud-ouest de la France, cette population peu dense chassait le renne, la marmotte, animaux de l'extrême nord, qui ont vécu chez nous avec l'éléphant à long poil ou mammouth, et lui ont survécu pour être refoulés plus tard dans les pays où nous les trouvons actuellement.

Nous ne pouvons malheureusement rien dire de certain sur le caractère physique de ces populations, qui ne nous sont guère connues que par leurs armes

primitives. On verra plus loin que nous ne sommes pas plus avancés dans la connaissance de l'anthropologie des peuples plus civilisés qui ont apporté chez nous la connaissance de la poterie, de la culture des céréales, des animaux domestiques.

C'est alors seulement que les environs de Nancy ont été habités dans le sens moderne du mot. Les conditions de la vie étaient redevenues meilleures par suite d'un réchauffement général, qui avait chassé au loin les animaux et peut-être les plantes des régions froides, qui s'étaient naturalisées chez nous. L'homme, qui n'a plus à lutter contre les grands animaux, ni contre un froid rigoureux, se sert encore des cavernes, mais habite plus volontiers, soit le sommet des plateaux, soit les pentes douces des collines au-dessus du niveau des eaux, alors bien plus puissantes qu'aujourd'hui, mais non encore parvenues dans leur marche descendante au point où nous les voyons actuellement. L'époque de la *pierre polie*, dans laquelle entre alors l'humanité, est, selon nous, la plus belle des civilisations préhistoriques en Lorraine.

Partout où des recherches sérieuses ont été faites, on a trouvé des pointes de flèches en silex de plusieurs types, avec ailettes et soie, sans ailettes ni soie, triangulaires, plus rarement en forme de feuilles de laurier, avec pédoncule large, qui, par le fini de leur travail, leurs retouches nombreuses, ne peuvent être rapportées à aucune des époques précédentes.

On les rencontre d'ailleurs avec les haches polies, plus rares il est vrai, quoique cependant le musée lorrain, le musée de la ville en contiennent un certain nombre. Elles sont aussi de types variés, quelques-unes de taille colossale, allongées, dégénérant en vrais ciseaux ou gouges. D'autres sont de petite taille, en pierres dures, et semblent avoir été polies pour des enfants. Rarement elles sont perforées pour y passer un manche. Nos ancêtres lorrains usaient peu de ce perfectionnement que nous rencontrons, au contraire, fréquemment dans les haches polies d'origine alsacienne. Pointes de flèches, éclats de silex, couteaux, haches de pierre sont le plus souvent disséminés sur les plateaux où l'amateur de préhistorique va les chercher dans la terre végétale, au moment où le labour les a ramenés à la surface. On les a aussi trouvés dans les grottes de la vallée de la Moselle associés à tout un mobilier préhistorique. C'est encore à l'époque de la pierre polie que nous rapportons les broyons ou cailloux de grès usés à leurs deux extrémités, que l'on rencontre mêlés à des débris de poteries, à des os calcinés d'animaux sauvages et domestiques, à des pointes de flèche et à des éclats de silex sur les flancs et sur le sommet des collines des environs de Nancy (Malzéville, Croix-Gagnée, etc.).

Tout prouve qu'à cette époque les environs de Nancy étaient couverts de campements et d'habitations permanentes d'une population qui connaissait

déjà l'agriculture, la céramique, élevait des animaux domestiques, entretenait des échanges fréquents avec les régions éloignées, mais n'avait encore aucune notion du bronze ni du fer.

Peut-on, en effet, s'expliquer la présence constante de ces broyons bien usés dans les stations où abondent les tessons de poterie la plus ancienne, avec les os calcinés d'animaux domestiques, sans évoquer l'idée d'un peuple cultivant des céréales, et sachant en tirer non du pain, mais quelque chose d'approchant? C'était alors l'époque où les lacustres de Suisse, qui certainement étaient apparentés aux populations lorraines, comme elles l'étaient aux populations alsaciennes, cultivaient avec succès la plupart de nos céréales, dont nous retrouvons les graines intactes dans les débris de leurs habitations sur pilotis. Les poteries elles-mêmes n'ont pas moins d'importance à ce point de vue. Elles sont faites sans l'aide du tour, mais ne manquent pas d'ornements simples, résultant de l'association de points ou de lignes, qui réalisent des dessins géométriques que nous retrouvons sur la plupart des poteries de cette époque dans les régions de l'est de l'Europe.

Déjà il semble que suivant la destination de ces ustensiles on savait choisir la pâte et la préparer fine ou grossière. Les argiles naturellement ou artificiellement mélangées de cailloux servaient à faire les poteries d'usage ordinaire. Quant à celles qui

devaient avoir une certaine finesse de grain, les potiers de cette époque (et qui ne l'était pas dans une société aussi primitive?) les exécutaient avec les meilleures argiles figulines qu'ils rencontraient dans le pays. Fait remarquable, ils s'adressaient alors, comme les lacustres de Suisse, aux argiles de la base de l'étage jurassique *oxfordien*. Nous en avons la preuve pour les poteries des grottes de Pierre-la-Treiche, dans la présence de fossiles de cette époque déjà constatés par MM. Godron et Husson, et restés intacts au milieu de la pâte, probablement à peine cuite, de certains fragments de vases primitifs.

Les silex de différentes formes, éclats, couteaux, pointes de flèches, de lances, nous démontrent aussi les relations de nos ancêtres de l'âge de la pierre polie avec leurs voisins de l'Ouest.

Dès 1867, M. Godron avait remarqué que les armes de l'*âge de pierre* (car c'est ainsi que l'on désignait alors d'un seul nom une période qui a été subdivisée depuis) étaient surtout composées de silex étrangers au pays. Il pensait que c'était en Champagne, dans les rognons siliceux de la craie, qu'ils puisaient leurs approvisionnements de matière première. Un examen très approfondi des silex ouvrés et des éclats de silex recueillis par M. Fernand Guérin, pharmacien, sur la colline d'Autreville, nous a permis de reconnaître que le plus souvent cette roche provenait des confins du bassin

de Paris, de la meulière de Brie, résultat d'un dépôt lacustre tertiaire qui couvre les hauteurs des collines des environs de la capitale. Il est facile de s'en assurer, grâce à la présence de nombreuses coquilles lacustres silicifiées, et même des sporanges de *chara medicagenula* si caractéristiques de ces dépôts de sources thermales.

Si les relations de nos ancêtres de l'âge de la pierre polie avec l'Ouest sont surabondamment prouvées, comment ne pas admettre aussi comme preuves d'un commerce d'échanges avec des régions plus lointaines, les coquilles marines, perforées à l'effet de servir d'ornement, de la grotte de Pierre-la-Treiche, les haches de pierre polie de jadéite, de serpentine, de diorite, d'euphotide, etc., qui se rencontrent fréquemment dans les stations de nos plateaux. Mais si nous connaissons les Nancéiens de l'âge de la pierre polie par leurs armes, leurs ustensiles, leur commerce, nous manquons de renseignements précis sur leurs caractères physiques de race. Les restes humains utilisables au point de vue de l'étude anthropologique sont aussi rares à cette époque qu'aux époques précédentes. C'est en vain que les grottes des environs de Toul ont donné des débris de 25 à 30 individus de tout âge, surtout de femmes et d'enfants. Les ossements étant presque tous brisés et séparés les uns des autres, même pour le crâne qui est, comme on le sait, la partie la plus caractéristique du squelette, il a été à peine possi-

ble d'y reconnaître certains des traits anatomiques des races les plus primitives. Nous aurions voulu y voir des restes authentiques d'homme ayant vécu à l'époque du mammouth, de l'hyène et de l'ours des cavernes, mais si réellement la plupart d'entre eux ont une grande apparence d'antiquité au milieu de la brèche calcaire qui les empâte, il faut reconnaître qu'on les trouve souvent accompagnés de fragments de poteries, même de pesons, qui nous reportent à l'âge de la pierre polie. S'il existe des débris humains datant d'une époque plus reculée dans ces grottes, et la chose paraît certaine, puisqu'on y trouve des armes du type du moustier, il paraît impossible de les distinguer des débris de même nature plus récents. C'est ainsi qu'il faut expliquer, selon nous, les anomalies apparentes et les controverses passionnées auxquelles a donné lieu la découverte de ces stations humaines qui résument l'histoire de l'humanité dans nos régions depuis le moment où elle a paru, jusqu'à celui où elle a connu le bronze, le fer, le verre, c'est-à-dire jusqu'aux temps historiques.

Quand et comment le bronze est-il venu chasser le silex travaillé et la pierre polie des vallées de la Meurthe et de la Moselle ? Cette étape de la civilisation n'a-t-elle pas été signalée par des luttes de populations étrangères plus fortes, parce qu'elles étaient mieux armées, contre des populations autochtones encore pourvues d'armes primitives? Cette

substitution a dû se faire dans nos régions lentement, comme du reste partout où il a été possible de saisir le passage de l'âge de la pierre polie à l'âge dit du bronze. Cet âge n'a pas encore fait en Lorraine l'objet de travaux d'ensemble, quoiqu'il soit, d'après M. Bertrand de l'Institut, le savant directeur du musée de Saint-Germain, et d'après notre excellent collègue M. Cournault, si compétent en pareille matière, fort intéressant à étudier et riche en faits nouveaux à découvrir. Nous savons que dans les environs de Nancy on rencontre soit isolés, soit réunis en stations, différents objets appartenant à cette époque. Ce sont des haches ou celts du type ancien, sans rebords ni ailerons, du type plus moderne à ailerons, de rares épées, des objets de destination inconnue en bronze, ou même en cuivre. Ici encore rien à dire sur le caractère physique de ces populations qui paraissent avoir fréquenté volontiers le voisinage des cours d'eau dans le fond de nos vallées, alors déjà complètement creusées et semblables à ce qu'elles sont aujourd'hui.

Avons-nous énuméré ainsi tout ce que la science géologique et préhistorique a pu exhumer de souvenirs relatifs à Nancy et à ses environs ? Non, certes. Il y aurait à noter encore des enceintes fortifiées, des sépultures avec objets de pierre, de bronze et de fer se rapportant aux époques antérieures à l'histoire, mais ce serait vouloir achever

les traits d'un tableau que nous n'avons voulu qu'ébaucher.

Notre but a été d'attirer l'attention sur un ordre de recherches des plus importantes, et nous devons le dire, des plus négligées, quoiqu'il s'agisse de notre race, de son évolution dans le temps, de ses migrations. Nous avons voulu démontrer que les événements survenus dans nos mers jurassiques sont mieux connus que ceux des temps où des générations d'hommes, armés d'abord de silex, puis de haches polies, puis de haches de bronze, se sont succédé sur notre sol avant l'histoire écrite. Nous avons voulu, enfin, montrer la voie à ceux qui s'intéressent à ces questions et leur prouver que c'est avec raison qu'un maître de la science, Desor, de Neuchâtel, a dit : « Là où l'histoire se tait, les pierres doivent parler ! »

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. DE GUERLE

AUX RÉCIPIENDAIRES

MESSIEURS,

Je crains d'ouvrir bien mal, à votre gré, l'un des trésors auxquels il vient d'être fait une si bienveillante allusion, d'autant plus que notre confrère semble en avoir lui-même, à l'avance, dérobé la clef. C'est en effet au plus incompétent des appréciateurs qu'échoit aujourd'hui l'honneur de souhaiter la bienvenue à un savant distingué : c'est un Lorrain de bien fraîche date qui doit accueillir l'un des plus brillants historiens de la Lorraine. Il y a heureusement des hasards qui valent les combinaisons les mieux étudiées, et j'ai du moins à me féliciter de la bonne fortune qui rapproche à travers les siècles l'historien de Nancy avant l'histoire et celui des derniers temps de son indépendance nationale. S'il y a l'immensité des temps qui les sépare, la même passion

de la vérité, le même amour du foyer d'origine ou de celui d'adoption les réunit sur un terrain commun où je suis heureux moi-même de les rencontrer.

On a plus d'une fois, dans des solennités semblables, fait revivre quelque époque du passé de la Lorraine ; mais il vous était réservé, Monsieur, de reconquérir, d'un seul coup, sur l'oubli des milliers d'années de cette histoire, et, grâce à la sûreté de votre coup d'œil scientifique, vous voyez aussi clair dans les révolutions immémoriales du sol lorrain que votre éloquent confrère dans les annales récentes d'une nationalité qui allait disparaître. La science vous confère même un privilège qu'il peut vous envier ; car les documents de l'histoire que vous racontez demeurent inaltérés à travers les âges : le travail de l'industrie vous ouvre chaque jour ces archives souterraines, tandis qu'une centaine d'années suffit pour couvrir d'une poussière épaisse les documents de l'histoire des hommes. C'est que les révolutions du sol déplacent plus qu'elles ne détruisent. Il n'y a pas, comme vous le faites justement remarquer, de coup de théâtre dans les annales de ces incalculables périodes, et vous en racontez, avec une rare précision, les lentes et presque insensibles péripéties. Ce n'est point, au reste, seulement la vérité scientifique, c'est une poésie austère qui se dégage de cette succession de tableaux grandioses que vous déroulez devant nous. Aussi loin que nos regards peuvent

vous suivre, vous retrouvez dans le sol qui nous porte de vastes lagunes, au bord desquelles végète la flore des pays chauds : car il faut bien que la Lorraine ait quelque chose à regretter des temps préhistoriques. Puis la mer envahit ces espaces déserts et les peuple d'animaux gigantesques dont vous savez les noms : des siècles se passent encore et la mer laisse à nu ces solitudes immenses. Pas un pli de terrain n'apparaît encore sur ces plateaux uniformes; les glaciers des Vosges tiennent captifs les fleuves qui doivent un jour bouleverser le sol pour s'ouvrir un chemin vers la mer, ou bien les répandent en mille canaux sur les hauteurs qui nous dominent aujourd'hui. Enfin, la fonte des glaciers les précipite en masses énormes; des vallées profondes s'ouvrent peu à peu sous l'irruption de leurs eaux : le sol sera bientôt prêt pour l'homme. Il n'y apparaît, selon vous, que dans l'époque géologique la plus voisine des temps historiques. L'homme est jeune sur cette terre jeune elle-même. Lorsque plus tard l'histoire dira déjà les noms et les actions des peuples qui vous entourent, elle se taira sur le passé de vos pères, qui errent encore en petit nombre dans ces vastes solitudes, à la lisière des forêts impénétrables. Le grand nom de Rome y est à peine prononcé et les temps mérovingiens eux-mêmes n'y laissent que de rares vestiges : il y a, grâce à Dieu, plus d'avenir encore que de passé dans votre histoire.

Mais le tableau que vous nous présentez, Monsieur,

et auquel vous donnez de si justes proportions n'est qu'une esquisse rapide de vos infatigables recherches. Votre passé scientifique a déjà, malgré son origine récente, une longue histoire. Élève brillant de l'École de médecine et de la Faculté des sciences de Strasbourg, vous vous faisiez remarquer dans toutes les épreuves qui signalent les vocations irrésistibles. La science pure vous appelait déjà de sa voix la plus séduisante; mais vous ne vouliez point renoncer encore à l'espoir de l'utiliser à l'art de guérir les hommes. A Rome, où vous accompagniez comme médecin notre corps d'occupation, comme à Strasbourg, comme en Algérie et dans le midi de la France, vous faisiez marcher de front l'exercice de votre profession et vos ardentes curiosités scientifiques. C'est enfin à la fois comme médecin et comme naturaliste que vous faisiez partie de cette mission au Maroc, qui vous valut une distinction méritée. Bien vous en a pris au reste de résister longtemps à l'appel de votre vocation véritable; car votre patriotisme aurait regretté de ne pouvoir se dévouer aux blessés des ambulances de Strasbourg, où vous vous enfermiez courageusement avec notre armée assiégée. La paix vous enleva votre patrie et menaçait votre avenir; il vous fallut aller chercher loin de votre ville, de votre université aimée, un jury digne d'examiner cette thèse de Docteur prête avant la guerre et qui recommandait déjà votre nom à toute l'attention du monde savant. Vous avez re-

trouvé ici une chaire digne de vous et un nouveau foyer; mais le bien que vous devez à Nancy, vous le lui avez rendu au centuple. Avec une infatigable persévérance, vous consacrez tous les loisirs que vous laisse un enseignement si apprécié à explorer dans tous les sens le sol lorrain, et vous enrichissez les annales des sociétés savantes de mémoires qui doivent avoir, outre le mérite scientifique, celui d'une bien limpide clarté; car je me suis souvent flatté de les avoir compris. Vous renouvelez pour la science les procédés de l'École des Péripatéticiens, et une partie, et non la moins attrayante de vos leçons se donne en présence même de cette nature dont vous cherchez à pénétrer les secrets. Je ne m'étonne pas que plus d'un curieux se mêle à vos disciples. Ils vous suivaient en foule dans cette promenade où vous expliquiez avec tant de vraisemblance les phénomènes de l'éboulement de la montagne de Mousson, qui aurait singulièrement altéré l'horizon contemplé depuis tant d'années par notre autre confrère, s'il n'eût déjà quitté à cette époque sa chaire du séminaire de Pont-à-Mousson.

Il devait sortir un jour un historien de ce séminaire dont vous êtes si fier, Monsieur, et qui ne s'enorgueillit pas moins de vous. Sous ces voûtes sonores qui vous redisent vos propres paroles et dans lesquelles semble se prolonger aussi l'écho du passé, dans ces vastes cloîtres si propres à la médita-

tion studieuse, dans cette bibliothèque, œuvre d'un art exquis, où le XVIII^e^ siècle semble vivre encore tout entier, dans ces vastes jardins qui s'inclinent vers les eaux limpides de la Moselle, vous avez pu arrêter longuement votre pensée sur l'œuvre qui devait marquer si brillamment une époque de votre carrière. Vous poursuiviez cependant la tâche modeste à laquelle vous vous étiez consacré, donnant aux enfants un enseignement que les hommes faits leur auraient envié. Le bruit du siècle venait se briser à la porte de cette maison recueillie; mais vous l'avez souvent entr'ouverte, et vous laissiez passer de l'esprit du temps juste assez pour le bien comprendre. Vous vous étiez fait un monde à vous, où vous ne faisiez accueil qu'à ce qui était marqué au meilleur coin de l'esprit français. Vous étiez prêt à tendre la main à tous, mais non peut-être à accepter toutes les mains qui vous seraient tendues, et si l'on avait tenté de vous persuader que vous étiez encore plus près de votre temps que vous ne le pensiez vous-même, vous ne vous seriez pas laissé attirer sur un terrain qui n'était pas le vôtre. Vous avez voulu être un homme du XIX^e^ siècle, tout en demeurant strictement l'homme de votre état.

Si l'abbé Rohrbacher n'a été conduit à sa dernière demeure que par sept fidèles amis, sa mémoire trouve aujourd'hui une bien légitime compensation dans le brillant tableau que vous venez de tracer d'une vie si bien remplie. Vous l'avez loué comme il aurait

voulu l'être, avec une mâle et bienveillante franchise, en vous disant comme le poète :

> . . . . . *non paucis offendar maculis*
> *quas humana parum cavit natura.*

Ce nom en effet a mérité de vivre dans le souvenir des hommes ; mais lorsqu'on a écrit un livre en 29 volumes, il vous arrive ou d'être admiré sur la parole de quelques-uns qui ne veulent pas avoir tant lu pour rien, ou, ce qui est beaucoup plus fréquent, d'être oublié faute d'être lu de personne. Je ne serais pas étonné que l'abbé Rohrbacher ait eu plus d'admirateurs sur parole que de lecteurs, et que plus d'un lecteur même ait abrégé de lui-même un temps qui passe plus vite au réfectoire des séminaires ; il méritait mieux cependant que des compliments de convention. Il avait dans l'esprit la même indépendance, la même honnêteté que dans le caractère. Aussi sûr de sa science que de sa foi, il prenait ici même pour sujet de son discours de réception les rapports de la religion et de la science, et avec l'impassibilité d'un Leibnitz il ne reculait devant aucune des conséquences légitimes des découvertes modernes. Il brûlait du désir de se dévouer à quelque grande œuvre. Un jour, ce paysan lorrain prit son bâton de pèlerin pour aller s'enfermer avec un Breton illustre, prêtre comme lui, et qui ébranlait naïvement l'Église qu'il prétendait sauver, défendant la hiérarchie en gour-

mandant les évêques, et la papauté en la sommant de souscrire sur l'heure à sa philosophie et à sa politique. Avec sa candeur passionnée, l'abbé Rohrbacher suivit le puissant athlète, qui fut aussi, paraît-il, un charmeur d'âmes, depuis le *Mémorial catholique* où Lamennais accusait presque Charles X d'hérésie, jusqu'à l'*Avenir* qui dénonçait dans Louis-Philippe un tyran sanguinaire. Il fut un de ces disciples de La Chênaie où l'on put croire un instant qu'allait naître un nouveau Port-Royal essayant de réconcilier la Foi avec la Liberté. Il quitta, mais non sans déchirement, le seuil de cette demeure aimée le jour où les foudres de l'Église frappèrent ces sommets orgueilleux où se jouaient trop de tempêtes. Il reprit son bâton et retourna à ses livres, emportant toutefois dans sa retraite comme un contre-coup des agitations passées. Il aimait la lutte pour les idées, et non pas contre les hommes; mais il ne se préoccupait pas toujours de savoir s'il y avait un homme derrière l'adversaire, et ses boutades ne trouvèrent pas toujours des juges aussi indulgents que nos confrères de l'Académie de Stanislas, alors présidée par M. de Dumast, dont l'autorité respectée imposa au coupable la soumission et aux offensés l'oubli de l'injure. En racontant cette inoffensive émeute, vous avez spirituellement mis sur le compte de la rudesse germanique tout ce qui faisait disparate avec les qualités de cette belle et noble nature. Je serais presque tenté de renvoyer

à la même origine les duretés qu'il adresse aux doctrines de Gerson, de Bossuet et des plus grands chrétiens dont s'honore l'Église de France. Il eût valu la peine d'user une plume de plus pour se corriger, et j'aurais mieux aimé, je l'avoue, pour l'abbé Rohrbacher qu'il pût lire sans tant de colère le livre du bon Fleury, et admirer sans tant de réserves le sermon de Bossuet sur l'unité de l'Église.

C'est loin de toutes ces préoccupations ardentes, et avec un libéralisme du meilleur aloi, que vous avez écrit, Monsieur, le livre qui a appelé sur vous l'attention du monde littéraire. On n'a pas oublié avec quel éclat vous souteniez, il y a quelques années, une thèse de Docteur qui est devenue un beau livre. L'histoire des derniers temps de l'indépendance de la Lorraine se mêlait, sous votre plume, dans le large courant de l'histoire d'un ordre social déjà frappé de mort. Vous interrogiez d'un œil curieux toutes ces classes différentes qui marchaient sans s'en douter au même abîme, et vous discerniez, avec un grand esprit d'équité, les causes qui avaient fait leur grandeur et celles qui les entraînaient à leur ruine; car vous êtes de ceux qui pensent que tout ce qui a vécu longtemps avait sa raison d'être. Vous n'avez rien fait pour charger la couleur d'un tableau encore si présent à nos yeux, et si votre livre est une thèse, ce n'est à aucun degré un système. On a demandé si vous étiez de l'école de Taine ou de celle de Tocqueville. Vous êtes simple-

ment, Monsieur, de l'école de la vérité. Toutefois, vous entriez dans le monde intellectuel au moment où parut ce premier chapitre d'une grande œuvre inachevée : *L'ancien Régime et la Révolution,* et je m'étonnerais si l'illustre Tocqueville ne vous avait pas conquis tout d'abord à ce large esprit de critique historique qui montrait à la fois l'ancien régime coupable lui-même de presque toutes les passions qui ont servi à le renverser, et la société nouvelle plus tributaire qu'elle ne croit d'un passé qu'elle voudrait oublier. Votre cœur a battu à l'unisson des nobles souvenirs de notre histoire et des légitimes espérances de nos pères, et c'est ce souffle de généreuse sympathie qui fait, avec l'originalité de vos recherches, l'attrait du livre qui a fondé votre réputation.

Un témoignage plus précieux que nos éloges était réservé à votre ouvrage; par deux fois, l'Académie lui a accordé un de ses prix les plus enviés et les plus disputés. On vit, dans une séance mémorable, un Lorrain qu'on peut appeler votre historien national tendre la main au plus brillant de ses successeurs. Jamais n'a été scellée d'une manière plus éclatante l'union indissoluble de la Lorraine et de la France, que le jour où l'Académie française a voulu considérer comme un fragment de l'histoire même de la France le récit des derniers temps de l'indépendance lorraine. Mais si votre livre est une œuvre accomplie, c'est aussi une promesse. A vous mieux qu'à personne il appartient d'écrire l'histoire de ces

temps troublés où la Lorraine n'a plus connu d'autres ennemis que ceux de la France, où le sang de ses enfants n'a coulé que pour la défense du sol national; où enfin, comme toujours, la Lorraine a présenté au monde le spectacle d'un pays riche en aspirations généreuses, épris de toutes les espérances libérales, mais non moins fidèle aux idées de modération et de justice, et qui, avec une abnégation patriotique, a payé sans murmure d'une partie de son territoire des revers qui, cent ans auparavant, eussent été pour lui un gage de son indépendance. Vous écrirez ce livre, Monsieur, nous aimons à l'espérer, et Dieu veuille que vous viviez assez pour y ajouter un jour un chapitre plus consolant !

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1882-1883

PAR

M. JULES LEJEUNE

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

L'ordre habituellement suivi dans ces comptes rendus, d'après lequel votre secrétaire annuel vous entretient d'abord des collègues que vous avez perdus et des membres nouveaux que vous avez admis, et, seulement après, de vos travaux, est de haute convenance. Il s'impose cette année, où vous attendez qu'on vous rappelle tout de suite une mémoire chère et vénérée entre toutes.

I.

Voilà déjà plus de quatre mois que l'Académie de Stanislas a perdu l'homme éminent pour lequel vous aviez créé la présidence d'honneur, et il n'y a

pas une de vos séances qui n'ait, depuis lors, porté la marque de votre deuil. Vous vous plaisiez à voir en M. le baron Guerrier de Dumast, non pas seulement un collègue respecté, mais un maître, un maître par le savoir, par les œuvres et par le caractère.

La simple liste de ses écrits, dressée par lui en 1873, dix ans avant sa mort, remplissait 18 pages in-8°. Elle embrasse les sujets les plus variés. Quant aux sociétés et aux institutions savantes ou d'utilité dont il s'attacha à doter votre ville et votre province, après une longue énumération, on ne serait pas certain de n'en avoir pas oublié quelques-unes.

Au milieu de toutes ces études et de toutes ces occupations, diverses suivant les circonstances, l'Académie de Stanislas était toujours présente à son esprit. Lui, qui était si désintéressé pour lui-même, il avait pour elle une ambition sans bornes ; il la voulait parfaite. On trouve ce sentiment dans l'exposé sommaire qu'il faisait, en 1850, des travaux de vos devanciers et dans son discours présidentiel de 1867, où il rappelait les mérites de l'Académie. Le choix des membres était une question qui l'intéressait vivement, et il n'y avait pas si petit détail de la vie de votre Compagnie auquel il n'attachât de l'importance.

En 1817, son nom paraît dans vos *Mémoires*, et il n'y a ensuite, pour ainsi dire, pas de volume qui

ne renferme des travaux de M. de Dumast. Ils sont, près de l'Académie, les témoins fidèles et constants en même temps de son esprit religieux, de sa vie intellectuelle et de son activité généreuse. Très souvent, ils se présentent sous la forme poétique dont il revêtait sa pensée le plus volontiers et d'une façon toute naturelle.

C'est plus particulièrement sa foi chrétienne si vive et son cœur si bon, qui se manifestent dans une légende en vers, écrite en 1835, et dans l'éloge qu'il consentait à faire, en 1843, de l'un des vôtres, pour donner satisfaction au désir d'un mourant attiré vers lui par la conformité des croyances religieuses.

Telles de ses poésies, traductions ou œuvres originales, sont précédées de dissertations historiques, linguistiques, littéraires si importantes et si complètes, que l'on est autorisé à considérer ces dernières comme un travail principal, pour ne laisser à la poésie que le rôle d'un exemple à la suite d'un traité.

Vos *Mémoires* contiennent plusieurs de ces études savantes : quelques-unes nous rappellent le grand mouvement orientaliste dans lequel M. de Dumast eut une part prépondérante, dont il reporta sur Nancy tout l'honneur.

Cette fière et cependant respectueuse harangue qu'il adressait à l'Empereur d'Autriche à son passage à Nancy n'est-elle pas encore un signe du rang

élevé auquel il tenait pour votre Compagnie et pour votre cité ?

Une étude de 1854 porte la marque de sa charité éclairée, et des poésies que lui inspiraient les Grecs en 1820 et en 1822 témoignent que ses sentiments généreux ne connaissaient pas de frontières.

Jamais il ne fut asservi aux « opinions reçues » : il les combattait ouvertement et d'une façon pour ainsi dire irrésistible, quand elles lui semblaient fausses. Des mémoires de 1862 et de 1867 présentent ce caractère. Il s'y montre tel qu'il était : sans cesse à la poursuite du bien, à côté et au delà du mal, qui apparaît seul à l'observateur superficiel, espérant le mieux, indulgent et juste à l'égard de tous. Pour une fois qu'il fait de la politique dans vos *Mémoires,* elle est si élevée que c'est plutôt de la morale ; il prend parti pour la liberté avec les Anglo-Saxons, contre le système des garanties, qu'il laisse aux Chinois.

C'est une de ces études de 1867 qui contient une règle qu'il semble avoir prise pour guide. Il admire les grandes et utiles entreprises de notre temps et il indique les conditions qui les rendent possibles : il faut, dit-il, « voir *juste,* d'abord ; et puis vouloir *à propos* et vouloir *fortement* ». Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que vous avez là le secret des moyens d'action de M. de Dumast ?

Vous pouvez vous rappeler avec satisfaction le caractère de grande solennité que donna à votre

séance du 11 mai 1876 le discours de M. de Dumast, président pour la troisième fois après 50 ans de titulariat, car l'hommage que vous rendiez à votre Doyen était vivement apprécié par lui.

On peut dire que ses dernières sorties du soir furent pour vous. Tant que cela ne lui fut pas devenu absolument impossible, il assista, ou, mieux, il prit part à vos séances, vous savez avec quelle attention, quelle sûreté de jugement et de parole.

Mais, Messieurs, vous me reprocheriez de ne pas dire ce que M. de Dumast était pour chacun de vous, de ne pas évoquer le souvenir de ces entretiens où apparaissait la haute supériorité de celui qui était toujours le principal, sinon l'unique interlocuteur. Quand M. de Dumast avait tout appris, qu'il avait porté son intelligente et ardente activité sur tel ou tel point qui lui paraissait important à conquérir ou à sauvegarder, quand, par ses démarches et par son action propre, il avait acquis pour sa ville une grande institution ou fondé dans sa province une société utile, il lui restait du temps pour instruire tous ceux qui venaient avec empressement l'écouter. Pour cela il trouvait même encore beaucoup de temps, parce que ces causeries répondaient à une constante préoccupation de son âme droite. Il voulait que sur toutes choses la vérité fût connue, et, pour la répandre, il n'épargnait pas ses peines. Que de fois une correspondance, un envoi de notes complètes, écrites par lui, furent la suite d'un en-

tretien dont il voulait que le souvenir et le caractère précis fussent conservés! C'était comme un apostolat, dans lequel apparaissaient, avec sa foi religieuse et sa croyance au progrès, sa sincérité, sa bonté et son respect pour les convictions d'autrui.

Vous ne sauriez oublier, Messieurs, celui qui a témoigné un si grand attachement à votre Compagnie, tant d'affection à chacun de vous : quand vous avez voulu que ses traits vénérés restassent dans la salle de vos séances, en décidant que le buste de M. de Dumast y serait placé, vous vous êtes proposé de rendre hommage à sa mémoire et de laisser un legs pieux à ceux qui viendront après vous et auxquels il n'aura pas été donné de connaître votre Président d'honneur.

Votre sentiment était partagé : à peine eut-on appris, au dehors, votre décision, que, de toute part, on voulut s'associer à votre pensée et que la souscription dut être ouverte à tout le monde. Les sommes qui ont été envoyées étaient accompagnées des marques du deuil le plus sincère et de l'expression du souvenir le plus respectueux et le plus cordial.

Mais voilà que ce buste dont vous tenez à garder pour vous un exemplaire, devra avoir une place plus en vue. Il ne devra pas être difficile d'en obtenir une qui soit digne de M. de Dumast; l'autorité municipale a déjà prouvé combien elle partage vos sentiments, non pas seulement par le discours prononcé par M. le Maire de Nancy aux funérailles

de votre vénéré Président d'honneur, mais encore en décidant que son nom serait donné à une rue voisine du palais des Facultés.

Comme M. de Dumast, M. Dareste de la Chavanne était correspondant de l'Institut. Cet honneur lui avait été conféré après qu'il eut reçu de ce corps illustre plusieurs récompenses, notamment le grand prix Gobert.

C'était un historien qui savait comprendre son temps et aussi, ce qui est à coup sûr plus difficile, les siècles qui l'ont précédé.

Il apportait dans ses récits le tempérament calme de l'érudit; il avait assez sérieusement étudié le passé pour être juste envers lui et pour ne lui demander que ce qu'il pouvait donner. Il saluait le progrès comme un bien et comme une nécessité, mais il se rendait compte des efforts et des transformations au prix desquels il peut être atteint.

Tel est l'esprit dans lequel sont conçus ses ouvrages : *Histoire des classes agricoles en France ; Histoire de France ; Histoire de l'administration en France*. Il n'y a guère lieu de douter que la même inspiration n'ait dirigé l'enseignement qu'il donna à la Faculté des lettres de Grenoble et à celle de Lyon, avant d'être nommé Recteur à Nancy. Devenu alors membre titulaire de l'Académie de Stanislas, il ne vous restait pas longtemps. Au bout d'une année, dans l'espace de laquelle il vous fit

une lecture, il retournait à Lyon en qualité de Recteur et passait dans la classe des correspondants anciens titulaires, vous laissant le souvenir d'un collègue aimable et assidu à vos séances. — M. Dareste de la Chavanne est décédé au mois d'août 1882.

Vous avez perdu deux des membres de l'Académie de Metz qui ont été honorés de votre vote d'ensemble du 8 novembre 1872.

M. Cailly et M. Dufresne avaient élu domicile à à Nancy, mais ils étaient toujours attirés vers leur ancien lieu d'habitation : aussi ne paraissaient-ils guère à vos séances. Ils ne cessaient pas de travailler cependant. La *Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle* fut la dépositaire de la plus grande partie de leurs études ; c'est assez indiquer les sujets sur lesquels elles portèrent.

M. Dufresne les spécialisa encore dans le domaine de la numismatique et de la sigillographie, où il faisait autorité. Il avait réuni une collection très estimée. Les antiquités concernant la ville de Toul avaient particulièrement fait l'objet de ses intelligentes recherches.

C'était surtout de sa bibliothèque que M. Cailly était fier. Il connaissait ses livres, il les appréciait et il savait en tirer parti. Les anciennes institutions du pays messin lui étaient familières. Successivement magistrat et avocat, il fut plusieurs fois bâ-

tonnier de l'Ordre, auquel il rendit, en 1870, le service de sauver ses archives des mains du vainqueur.

Des rapports plus fréquents avec ces deux honorables membres correspondants vous auraient mis en mesure d'apprécier et leurs connaissances étendues et l'affabilité de leur caractère.

J'ai encore à vous parler de cinq autres associés-correspondants décédés depuis votre dernière assemblée annuelle.

M. le Dr Bancel, chirurgien en chef de l'hôpital civil et militaire de Toul, avait étudié les épidémies qui ont régné dans l'arrondissement de Toul depuis 50 ans et la topographie médicale de la même région. Il s'était ainsi mis en mesure de connaître lui-même le milieu dans lequel il opérait et quelques-uns des ennemis contre lesquels il pouvait avoir à lutter, et il avait donné une base sérieuse à l'hygiène, qui prend chaque jour une plus grande place dans la science médicale. C'étaient là les travaux de la paix. M. Bancel se montra à la hauteur des exigences de la guerre par les soins dévoués qu'il donna aux blessés et aux malades du dernier siège de Toul. Il eut la bonne pensée de publier l'exposé des traitements qu'il appliqua, des opérations qu'il pratiqua et des suites des uns et des autres. M. Bancel fut prématurément enlevé à l'estime de ses concitoyens.

Autre, mais cependant réelle aussi était l'utilité des études de M. Cherbonneau, professeur de langue arabe à Constantine, puis à Paris.

Ses traductions d'extraits des *Mille et une Nuits*, contenant le texte du récit en caractères originaux, des notes et des tableaux exposant les formes grammaticales, étaient destinées à répandre parmi les Français la connaissance exacte de la langue de notre grande colonie africaine, et ses recherches sur les antiquités de Constantine devaient instruire les nouveaux occupants sur le passé de cette ville, sur les traces qu'avaient laissées de leur passage les dominations antérieures. M. Cherbonneau était correspondant de l'Institut.

Ayant fait partie d'une commission scientifique envoyée par le gouvernement français pour étudier la Scandinavie, la Laponie, le Spitzberg et les îles Feroë, M. Robert a décrit la géologie des contrées parcourues. Ensuite, il a étudié un monument celtique rempli d'ossements humains, découvert à Meudon en 1845, et où ont aussi été trouvés un grand nombre d'objets remontant à l'âge de pierre. L'intérêt que lui offraient ces études était tel, qu'il vint à Nancy, où il avait entendu parler d'une découverte de pierres taillées mêlées à des ossements fossiles d'animaux éteints. Dans le compte qu'il en rendit à l'Académie des sciences, il émit des doutes très sérieux sur l'origine de ces ustensiles dans les-

quels il crut reconnaître les signes d'une supercherie.

M. Robert était associé-correspondant français depuis 1863.

L'admission de M. le marquis de Roys dans votre Compagnie remontait à 1842.

M. de Roys fut ingénieur des ponts et chaussées. Celles de ses publications qui nous sont connues sont : un volume de nouvelles d'un caractère moral et religieux qui révèlent chez leur auteur, non pas seulement une intention excellente, mais encore un talent d'invention et d'exposition ; et un petit résumé de géologie, clair, concis qui n'a pu être écrit qu'après une étude des principaux ouvrages de géologie français et étrangers.

M. Sellier était né à Nancy, et, s'il ne l'oubliait pas, Nancy suivait avec admiration le développement de son talent. Il était tout naturel que vous lui ayez accordé le titre d'associé-correspondant.

En 1857, il avait obtenu le grand prix de Rome. Ses œuvres principales (*le Lévite d'Éphraïm, Marie-Magdeleine, la Mort de Léandre*) sont celles d'un grand artiste. Il a laissé encore, dans de nombreux portraits, des témoignages précieux de son grand talent.

Ce n'est pas seulement la mort qui fait des vides

dans vos rangs. La fatigue après une vie de travail, des départs vous privent aussi de confrères estimés.

Des liens trop anciens et trop étroits vous unissaient à M. Leupol pour que vous n'ayez pas éprouvé un serrement de cœur quand il vous a parlé de retraite; et cependant il a assez donné à l'Académie de Stanislas pour que vous vous soyez facilement rendu compte que ce n'est pas impunément que l'on travaille ainsi de longues années.

Vous avez pensé alors à l'hommage pour une vie honorable et utile qu'implique un des titres dont vous pouvez disposer, et vous avez nommé M. Leupol membre honoraire.

La nomination de M. Ballot-Beaupré à la Cour de cassation ne vous a pas laissé le temps de jouir des relations dont vous vous promettiez un grand profit. Votre nouveau confrère a passé dans la classe des associés anciens titulaires quelques mois seulement après son entrée dans la Compagnie.

Durant sa carrière de magistrat rapidement parcourue, M. Ballot-Beaupré avait toujours occupé des postes très importants. C'était déjà un témoignage en faveur de sa capacité. Nous devions avoir à Nancy une nouvelle preuve, donnée dans la première position de la magistrature du ressort, du talent que M. Ballot-Beaupré avait montré à la tête de plusieurs parquets.

Toutefois cette vie occupée du magistrat ne lui avait pas laissé de loisirs, et, quand vous lui avez ouvert vos rangs, vous rendiez hommage surtout au caractère honorable, au penseur, au lettré, avec le secret espoir qu'il vous serait donné bientôt d'ouvrir vos mémoires à des travaux sur la haute valeur desquels vous n'aviez pas de doute.

Les trois autres membres titulaires que vous avez élus étaient déjà associés-correspondants. L'empressement que vous avez mis à leur accorder de nouveau vos suffrages leur a prouvé combien vous teniez à leurs personnes pour vous-mêmes et à leurs travaux pour l'Académie.

M. Lorin a consigné dans ses ouvrages les appréciations que lui suggérait la pratique de sa carrière administrative, en même temps qu'il vulgarisait la connaissance des vrais principes administratifs ou économiques. Le premier de ses écrits (avril 1872) est une étude sur le budget et les nouveaux impôts : le second concerne la dette publique en France. Il a consacré d'autres études aux contributions directes, aux améliorations, aux perfectionnements qu'on peut apporter à leur assiette. Il est très utile que ces sujets soient traités; ils le sont par M. Lorin avec une sûreté de principes et une connaissance des faits qui donnent une grande valeur à ses écrits.

M. Lorin sait donner à tout ce qu'il entreprend un caractère sérieux et pratique. Il a repris, depuis

son retour à Nancy, la plus grande partie du travail dans l'administration de la section vosgienne du Club alpin français, l'organisation des caravanes, et il dirige un bulletin spécial dont il est le créateur.

M. Chassignet a voulu faire profiter son pays et ses concitoyens de ses connaissances et de l'expérience qu'il a acquise comme militaire et comme administrateur; de là divers ouvrages très remarqués, que nous vous rappelions l'année passée.

Depuis lors vous avez pu voir M. Chassignet exercer son talent d'observation et son jugement sur un nouveau champ d'expérience, et, dans l'ancien capitaine d'artillerie, dans l'ancien sous-intendant militaire, vous avez pu saluer un économiste. La description de la cristallerie de Baccarat, de ses institutions économiques et sociales vous est arrivée dans le *Bulletin de la Société des études pratiques d'économie sociale,* à laquelle elle avait été présentée, et où elle a été appréciée à sa haute valeur, le procès-verbal de la séance en fait foi.

Avec une infatigable activité, M. Barbier a continué ses travaux pour la Société de géographie de l'Est et d'autres en dehors d'elle. C'est ainsi qu'après avoir publié une carte des frontières de l'Est et du Nord-Est de la France, traitée spécialement au point de vue des défenses naturelles et

artificielles qu'elles présentent, au moment même où vous le nommiez membre titulaire, M. Barbier vous offrait un exemplaire de sa magnifique carte murale de France à l'échelle de $^1/_{500,000}$. C'est une œuvre remarquable, digne d'autant plus d'être louée, que, donnant une représentation aussi exacte que possible du sol, elle nous fournit, pour l'enseignement, un moyen que nous devions trop souvent chercher à l'étranger.

Vous avez élu six associés-correspondants : M. Albert Babeau, à Troyes ; M. Bardy, à Saint-Dié ; M. Deny, à Mertzwiller ; M. Léon Germain ; M. Charles Guyot ; M. Ferdinand des Robert.

M. Deny, ingénieur civil, se recommandait à vos suffrages par une étude de science appliquée. Il a consacré un mémoire étendu, couronné par l'Académie de Metz et par la Société industrielle d'Amiens, au problème du chauffage et de la ventilation des salles destinées à des réunions nombreuses. Le système qu'il préconise est nouveau et les bases théoriques sur lesquelles il le fonde paraissent ne pas devoir prêter à la critique. La question a d'ailleurs une grande importance au point de vue de l'hygiène privée et publique. Indépendamment d'autres études concernant la métallurgie, ce mémoire a suffi pour mériter à M. Deny le titre que vous lui avez accordé. Disons, en passant, que le rapport sur sa candida-

ture a été l'occasion d'un travail très complet par votre confrère, M. Ed. Lallement.

M. Bardy est à la fois chimiste, naturaliste et historien. Il a consacré les loisirs que lui laisse sa profession de pharmacien à des recherches intelligentes, dont un volume ou une brochure fait de temps en temps connaître le résultat intéressant. C'est à l'entour des Vosges, particulièrement vers Belfort et vers Saint-Dié, qu'il a porté ses investigations. Il s'est occupé du passé de ces régions, de leur climat, de leurs eaux, de la nature de leurs terrains, de leur flore; il a consacré des notices à plusieurs des hommes distingués qu'elles ont vus naître. Aussi était-il naturel, d'après le mérite de ces nombreux travaux, que le titre d'associé-correspondant de l'Académie de Stanislas vînt s'ajouter à celui que tant d'autres Sociétés savantes avaient déjà conféré à M. Bardy.

Vous avez encore présent le souvenir de votre dernier concours pour le prix Herpin et de la façon remarquable dont M. Guyot répondit à votre appel. Vous n'avez pas oublié non plus, Messieurs, le rapport si étudié à la suite duquel vous avez décerné la récompense proposée. Vous aviez dès lors le désir d'ouvrir vos rangs à l'auteur; et vous avez été heureux de pouvoir le faire cette année.

Avant son mémoire sur la condition des classes

agricoles et industrielles en Lorraine jusqu'à la réunion de cette province à la France, M. Guyot avait écrit un volume sur les *Droits d'emphytéose et de superficie,* ouvrage d'un intérêt principalement historique et scientifique, et un autre sur la *contrainte par corps en matière criminelle et forestière,* dont l'intérêt est tout pratique.

Un titre encore, pour vous, c'est que M. Guyot appartient au corps enseignant de cette savante École forestière dont vous êtes fiers d'avoir déjà plusieurs représentants parmi vous.

Les premiers écrits de M. Albert Babeau furent des œuvres littéraires et de critique artistique qui font honneur surtout à l'homme de goût et à l'écrivain. Mais bientôt la fermeté de son esprit lui fit adopter un genre plus sévère. Dès lors il se consacra à l'étude de l'ancienne France, de ses institutions et de la vie de ses habitants. Il a ainsi décrit le village sous l'ancien régime, la ville sous l'ancien régime, l'école de village pendant la Révolution.

C'est de l'histoire locale, en ce sens que, pour présenter un exposé précis et exact, M. Babeau a interrogé les archives publiques et privées de sa province et que c'est à elle seulement que se rapportent ses tableaux; mais c'est vraiment de la grande histoire par les connaissances générales, par les vues larges et aussi par le talent d'exposition de l'auteur. De la plus précieuse utilité, des travaux de

ce genre accomplis par des mains expérimentées et sûres, offrent le plus grand attrait. Ils font revivre devant nous, dans leur vérité, des temps bien éloignés déjà. Présenté ainsi dans ses détails et avec ensemble, ce passé nous intéresse, et nous avons pour le juger des éléments d'une sincérité incontestable.

M. Léon Germain appartient à la famille de ces chercheurs laborieux, intelligents, modestes qui commencent par amasser consciencieusement des matériaux pour l'histoire dont ils se risquent dabord à écrire quelques pages, et qui en entreprennent des périodes plus longues seulement lorsqu'ils se sont affranchis de la défiance d'eux-mêmes et quand ils se sentent puissamment encouragés. Il devra trouver cet encouragement dans les suffrages que vous lui avez accordés et que lui ont mérités des études sur les chartes déchiffrées par lui, des notices généalogiques, des mémoires sur des monuments et sur des personnages de l'ancienne Lorraine.

Depuis longtemps, à Metz et à Nancy, M. Ferdinand des Robert s'adonne aux études archéologiques; mais le volume qu'il vient de publier, l'a plus particulièrement signalé à votre choix, par son importance et par celle des recherches qui ont précédé sa publication. Pour raconter les campa-

gnes de Charles IV, M. des Robert suit pas à pas l'infatigable guerrier lorrain d'Alsace en Belgique, de Lorraine en Franche-Comté, en Bourgogne, en Allemagne. Il ne s'est pas borné, d'ailleurs, à ce point de vue spécial et les nombreuses pièces inédites dont il a enrichi son volume font connaître la personne et le caractère de Charles IV et ont une grande valeur pour l'appréciation des mœurs de ce temps. On peut donc dire que c'est un travail historique, sérieux, instructif et très utile à consulter.

Ces nouveaux confrères vous aideront par leur concours à soutenir l'importance et l'intérêt des travaux de l'Académie.

II.

Passons maintenant à l'énumération de vos actes dans vos séances et en dehors de la Compagnie.

Vous avez eu le regret de voir M. Hecht empêché d'accepter la présidence que vous lui destiniez, de sorte que vous avez dû renouveler tout votre bureau.

M. Maggiolo prend, dans la commission pour le prix Boucher de Perthes, la place laissée vacante par la retraite de M. Leupol. L'honorable membre qui vous représente chaque année avec tant de distinction à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne a formulé des questions à soumettre à M. le Ministre de l'instruction publique pour qu'il

les propose à l'examen de ces doctes assemblées. Elles rentrent dans le cadre de ses études favorites, de celles dont il portait encore cette année de nouveaux résultats à Paris et dont il vous a entretenus vous-mêmes. Elles concernent le passé des écoles dans nos provinces de l'Est.

Votre publication sur les patois continue à attirer l'attention. La commission de l'Institut pour le prix Volnay a tenu à faire savoir à celui de vos confrères qui en est l'auteur son regret que ce livre ne fût pas dans les conditions du concours et l'estime dans laquelle elle le tient.

Vous auriez aimé à être représentés à la session tenue, l'automne dernier, à Montréal par l'association américaine pour l'avancement des sciences. L'invitation vous avait été adressée par un des organisateurs, M. le major Huguet-Latour, auquel vous devez de fréquents et intéressants envois du Canada.

Deux marques de souvenir consacrées à M. de Dumast répondaient trop bien à vos sentiments pour que vous n'ayez pas tenu à les conserver dans votre volume. A un adieu dicté par un cœur dévoué, M. Leupol joignait, en langage poétique, le témoignage du collaborateur à tant d'œuvres savantes et utiles. Dans sa notice, M. Adam appréciait plus particulièrement les mérites de M. de Dumast comme linguiste.

Personne ne pouvait avoir plus d'autorité pour vous les rappeler que votre confrère, qui vous montrait encore récemment sa compétence reconnue en ces matières, par sa communication sur le parler créole de la Guyane. Il ne vous a lu que l'introduction de son étude; mais il éclairait ensuite à l'aide de fragments de ce travail même les considérations générales qu'il vous avait présentées.

Reprenant un travail interrompu il y a dix ans et dont la première partie avait fait le sujet de son discours de réception, M. Maggiolo a mis sous vos yeux les écrits et les discours de Grégoire durant la période la plus agitée de sa vie. Tableau vivant, puisque l'ancien curé d'Emberménil parle et agit lui-même, biographie sincère puisqu'elle est tracée par le conventionnel lui-même. Votre confrère n'a rien voulu ajouter qui ressemblât à un jugement, il a tenu à laisser à chacun de vous la liberté de le formuler dans sa conscience; mais il vous était difficile d'oublier celui qui a été magistralement rendu en 1873, par M. Volland, alors votre président.

Le domaine dans lequel vous a transportés M. Viansson est plus calme; il vous a rendus témoins des efforts tentés, des travaux entrepris au sein de l'Académie et en dehors d'elle pour que les agriculteurs lorrains eussent leur association spéciale. Vous avez pu voir que ce n'est pas sans de grandes peines de vos confrères et des agronomes

qu'on est arrivé à la prospérité actuelle de la Société centrale d'agriculture.

Moins heureux furent les essais d'emploi de la vapeur comme force motrice tentés en Lorraine au XVIII^e^ siècle et que M. Morey vous a retracés.

Vous ne quittiez pas notre région en écoutant M. Lorin dans sa dissertation sur le nom de *Ballon*, attribué habituellement aux sommets des Vosges. Il admet, avec M. Fournier, son origine mythologique; mais il constate que quatre ou cinq seulement de ces montagnes portent en réalité ce nom.

M. Goguel vous a conduits en pleine Méditerranée où il vous a fait suivre les lignes adoptées par la navigation depuis les temps anciens. En vous présentant ce travail, M. Barbier vous a indiqué les auteurs dans lesquels on devait rechercher le passé de cette mer intérieure et les notions que l'on trouve dans leurs écrits.

Vous êtes allés plus loin encore, à Bornéo, avec M. Blaise pour guide attachant.

La traduction que vous avait donnée M. Duchesne d'un poème de Longfellow a été complétée par lui d'une notice biographique à laquelle la mort récente du poète américain a donné un intérêt particulier d'actualité.

Dans la seconde partie de sa lecture, commencée l'an dernier, sur le *Don Juan* de Mozart, M. de Guerle a montré comment le grand compositeur s'est attaché surtout aux côtés humain et dramati-

que du sujet et comment cependant la magie de son génie a donné au drame et aux personnages un caractère de grandeur et de distinction que le librettiste Lorenzo da Ponte n'avait jamais rêvé. Il a, en terminant, fait ressortir les beautés d'une partition que la médiocrité presque inévitable de l'exécution empêche le plus souvent d'apprécier à sa juste valeur.

M. Morey vous a fait suivre les artistes lorrains à l'étranger, où il vous a fait étudier leurs œuvres principales, pour ensuite caractériser leur mérite.

M. Lombard vous a lu, sous ce titre : *La Muse antique,* une de ces poésies graves et élevées dont son talent a le secret.

Le roman dont M. Mathieu vous a présenté les parties principales, a été écrit en latin, au XIII^e^ siècle, par un moine de l'abbaye de Haute-Seille. Ce recueil d'histoires qui paraissent venir de l'Orient a été pour votre confrère l'occasion de rapprochements et de considérations historiques et littéraires.

III.

Les travaux des membres de la Compagnie publiés en dehors de l'Académie sont non moins variés, et il suffira de les mentionner pour faire juger de leur importance.

Ici encore vous retrouvez le souvenir de M. de

Dumast, non pas seulement dans le dernier écrit qu'il a publié, dans ces vers qui sont le suprême hommage qu'il offrait à Dieu de sa foi et de sa reconnaissance ; mais encore dans la notice que lui a consacrée M. Vagner, et dans laquelle votre confrère l'a envisagé au point de vue religieux, rappelant la vie de l'humble chrétien et les œuvres du catholique fervent.

Dans un de ses nombreux rapports sur des institutions charitables, M. Vagner a jeté un coup d'œil sur la Société de Saint-Vincent-de-Paul, depuis sa fondation, à Nancy. C'est un côté intéressant de l'histoire de notre cité.

M. Bénard a exposé et commenté la passion de Jésus-Christ en la rapprochant de l'histoire du peuple juif, et il a expliqué les cérémonies de l'Église catholique pendant la semaine sainte.

Vous êtes toujours heureux de saluer le nom de votre secrétaire perpétuel. Vous le trouvez d'abord en tête de la description d'opérations difficiles effectuées dans les dernières années de son enseignement clinique, ensuite, et associé cette fois à celui de M. Ed. Lallement, dans des rapports sur le service départemental de l'assistance médicale et de la vaccine.

De nouvelles études ont été faites sur le développement de l'épidémie typhoïde qui a sévi à Nancy, il y a un peu plus d'un an. M. Poincaré a recherché et étudié les causes locales et les circonstances diverses qui ont pu la déterminer et la propager.

D'autres recherches de votre confrère ont porté sur les conditions hygiéniques des pierres employées dans les constructions. Il n'en a présenté le résultat que comme un premier pas ; toutefois il a déjà une grande importance pour l'hygiène.

Il est très utile aussi que M. Poincaré ait pu innocenter certaines industries auxquelles on avait attribué l'épizootie qui a sévi en 1881 sur les poissons de la Meurthe.

Des membres de la Compagnie s'élèvent à des hauteurs où votre secrétaire annuel est incapable de les suivre. Il doit se borner à vous signaler le *Cours d'astronomie de l'École polytechnique* (2e partie), par M. Faye, de l'Institut; les *Notions nouvelles d'hydraulique,* par M. Boileau, de l'Institut: c'est à peine s'il ose transcrire le titre d'un mémoire de M. Blavier: *Capacité électro-statique et résistance de l'espace compris entre deux cylindres parallèles à base circulaire,* et mentionner une brochure de M. Wartmann, dans laquelle votre confrère décrit un instrument de son invention, le *Réolyseur,* qui permet de faire varier rapidement l'intensité d'un courant électrique et d'apprécier les rapports de ces variations.

M. Bleicher nous ramène dans une région plus accessible. Il a réuni et coordonné des matériaux nouveaux et nombreux pour le tableau d'ensemble des temps préhistoriques en Alsace, qu'il a entrepris de tracer avec M. Faudel, de Colmar.

Avec M. Mieg, de Mulhouse, il a constaté la continuité dans les Hautes-Vosges du terrain carbonifère marin, qui n'y était encore connu que sur quelques points isolés.

Le dernier mot sur la formation de la houille a été dit par M. Grand'eury, après 20 ans d'explorations et d'études des végétaux houillers. L'immense service que votre confrère rend à l'industrie minière est ainsi caractérisé par M. de Saporta : M. Grand'eury a établi « le synchronisme des lits de charbon d'un bassin à l'autre et d'une région à une autre », débrouillant l'ordre relatif de superposition et les caractères distinctifs des divers étages carbonifères.

M. Terquem a donné, sous le titre : *Les Foraminifères de l'Eocène* des environs de Paris, une suite très importante à ses précédentes études sur le même sujet.

La flore de l'oolithe inférieure a été étudiée aux environs de Nancy par M. Fliche et par M. Bleicher. Le premier de vos deux confrères donne, avec M. Le Monnier, une nouvelle édition de la *Flore de Lorraine* de M. Godron, qui était vivement désirée par le monde savant.

Pour établir l'origine des plantes cultivées, M. Alphonse de Candolle a consulté, outre la botanique, l'archéologie et la paléontologie, l'histoire et la linguistique, et combinant leurs témoignages, il a pu rectifier des indications données par Linné.

M. Lescuyer, qui aime tant les oiseaux, parce qu'il les connaît si bien, a observé particulièrement, pendant le rude hiver de 1879-1880, ceux qui habituellement n'émigrent pas. Bien peu sont partis. La plupart sont restés fidèles à la mission d'élimination de certaines plantes et de certains animaux qu'ils ont reçue dans l'ordre général de la nature. Il a raconté leurs souffrances qui, pour beaucoup d'entre eux, sont allées jusqu'à la mort. Pauvres petits êtres! On est tout heureux de les retrouver joyeux et remuants, comme le moineau choisi pour type, dans les considérations sur leur forme et leur coloration.

Dans sa conférence sur une course de Nancy au mont Saint-Michel, M. Olry prend soin de décrire tout ce qu'il a vu d'intéressant dans le parcours. De plusieurs endroits il a pu reconnaître le canal de l'Est, dont M. Viansson a écrit l'histoire, présentant d'abord une vue d'ensemble sur les voies navigables de l'Est de la France, pour exposer ensuite les projets conçus à diverses époques pour en créer de nouvelles et les travaux exécutés pour améliorer celles existantes. Cette première partie se termine par l'histoire même des travaux du canal, et elle est suivie d'une seconde qui comprend les documents qui y sont relatifs.

On veut connaître autant que cela est possible le pays où a péri l'infortuné Dr Crevaux. M. Debidour a dans une intéressante conférence conduit les

membres de la Société de géographie sur le Pilcomayo.

Dans une notice de quelques pages, M. le baron de Hoben a décrit d'une façon complète la République du Paraguay.

Nunez de Balboa. La première traversée de l'isthme américain, tel est le titre d'un livre où M. Gaffarel ne raconte pas seulement la traversée de l'isthme de Darien et la prise de possession de l'Océan Pacifique par Nunez de Balboa, mais anime son écrit par la vie tout entière de l'aventurier hardi, du conquérant et de l'administrateur habile.

L'*Algérie* est un ouvrage beaucoup plus considérable de votre confrère, qui, après avoir résumé l'histoire de cette province jusqu'en 1830, expose les résistances diverses que nous eûmes à surmonter pour arriver à la conquête. Enfin, il décrit l'Algérie et ses ressources.

C'est ce qui est à faire pour tirer parti de ces ressources, c'est la conduite à tenir, ce sont les travaux à exécuter pour assurer l'avenir de notre grande colonie qui occupent M. le vicomte H. de Bizemont dans un récent écrit, où sont examinées aussi la situation du Sénégal et celle que nous crée au Congo l'intrépidité de M. de Brazza. Votre confrère, à côté de bien d'autres travaux géographiques, est à plusieurs reprises revenu sur la question du Tong-King.

Dans les notes d'un voyage à travers l'Apulie et

la Laconie, par M. François Lenormant, de l'Institut, il y a du pittoresque, de l'économie rurale même, mais surtout de l'archéologie et des souvenirs historiques.

M. Léopold Quintard suit la trace des Romains sur notre sol et il place à Saint-Germain-sur-Meuse la station de la voie romaine entre Metz et Reims, appelée Mose sur la Table de Peutinger.

Une étude historique de M. Léon Germain sur la croix d'affranchissement de Frouard, nous rapproche de notre siècle.

Nous avons à signaler un cahier de comptes de l'hôpital de Colmar, en l'an 1479, que M. Hanauer a su rendre intéressant en en dégageant des données sur les habitudes et les conditions économiques de la société du temps, et utile par des rapprochements avec les conditions d'existence et les salaires d'aujourd'hui.

M. Ch. de Ribbe a continué ses études sur la vie domestique. Il les a consacrées aux « paysans d'autrefois », puisant les éléments de ses tableaux, non plus dans les livres de raison du midi de la France, mais dans diverses publications nouvelles qui l'ont amené jusqu'en Alsace et jusqu'à un temps tout voisin du nôtre.

M. Albert Babeau est de la même école. Depuis qu'il est votre confrère, il a édité un nouveau volume, où il décrit la vie rurale dans l'ancienne France et il a fait revivre pour la Société d'écono-

mie sociale un membre de la corporation des marchands de Troyes, à la fin du XVI^e^ siècle, Jean Gouault, dont il dépeint, à l'aide de son inventaire et de son testament, la demeure, la richesse, les mœurs, les croyances.

Grosley, dont M. Babeau fait connaître les correspondants et la « renommée presque européenne » acquise sans avoir quitté sa ville de Troyes, était, au siècle dernier, correspondant de l'Académie de Stanislas en même temps que de celle des Inscriptions et belles-lettres.

Dans son livre sur les *Cahiers des États généraux en 1789 et la Législation criminelle*, M. Albert Desjardins présente avec méthode des extraits des cahiers des États généraux, signalant les réformes réclamées dans l'organisation de la justice et dans la législation au point de vue criminel. On remarque l'accord entre tous les cahiers; ce qui s'explique par l'existence des mêmes besoins et aussi des mêmes influences sur tous les points du territoire. L'introduction contient un exposé historique et des vues générales.

Trois nouveaux volumes de l'histoire du droit anglais, par M. Glasson, de l'Institut, ont paru. On comprend l'intérêt de cette partie de l'ouvrage, où l'on rencontre la grande Charte et l'exposé de la constitution anglaise, l'acte d'*habeas corpus*, le *bill des droits*, sans compter un chapitre très curieux consacré aux îles normandes régies encore aujour-

d'hui « par une législation dont les principes fondamentaux remontent à l'ancienne Coutume de Normandie ». Votre confrère suit du reste toujours la même méthode, exposant successivement, pour chaque période : l'état général de l'Angleterre, les sources et la science du droit; les institutions politiques; le droit civil; l'organisation judiciaire; la procédure; le droit pénal.

M. Paul Rousselot a écrit l'histoire de l'éducation et de l'instruction des femmes en France, en indiquant les matières enseignées, la direction donnée à l'enseignement suivant les temps et les maîtres et la doctrine contenue dans les traités pédagogiques.

Nous restons dans les questions d'instruction avec M. Chautard et son rapport sur la Faculté catholique des sciences de Lille.

M. Puton s'est attaché à déterminer le revenu imposable pour l'impôt foncier des forêts : il a donné, pour son évaluation, une méthode simple, applicable à tous les cas.

La question des revenus publics répond à une préoccupation de notre temps, plus grande peut-être en France que dans l'Empire allemand, dont M. Ch. Grad fait connaître les impôts en même temps que les charges auxquelles ils s'appliquent. Parmi celles-ci, les dépenses pour l'armée figurent pour les sommes les plus fortes.

Les regards de votre confrère ne restent pas longtemps dirigés vers l'Est: il les tourne volontiers

vers la France, et, cette fois, il va la chercher en Algérie. Il traite de la constitution physique du pays, du reboisement, des eaux, des conditions générales de la colonisation.

M. Meaume, suivant le cours habituel de ses études, nous reporte en arrière avec sa notice sur Louise de Vaudémont, femme de Henri III, et ses notices historiques et bibliographiques sur les Lorrains révolutionnaires : Palissot, Grégoire, François de Neufchâteau. Presque en même temps la vie de ce dernier personnage était retracée par M. Maggiolo.

M. L. Lallement vous a conservé les traits de M. Leclerc, en qui il a peint le magistrat et l'érudit.

En quelques pages, M. Salmon, de l'Institut, fait revivre le souvenir des plus brillants parmi les avocats composant le barreau de Bar-le-Duc sous la Restauration, qui est digne, en effet, de ne pas tomber dans l'oubli.

Il n'est que juste aussi de louer, comme l'a fait M. Salmon, le talent de M. Maréchal, ce maître messin réfugié à Bar-le-Duc, auquel « la Providence a accordé le privilège de prendre beaucoup d'années sans vieillir ».

On a beaucoup parlé du don fait à la ville de Nancy de la galerie Victor Poirel; mais le public reconnaissant pouvait ne pas savoir au juste de quoi il s'agissait. M. Ch. Cournault l'a éclairé : il a consacré une notice à M. Victor Poirel et il a décrit et apprécié ses tableaux.

Les remarques de M. Ménant sur les portraits des rois assyrio-chaldéens sont une étude très importante d'art assyrien.

Les *Poésies d'un voyageur* ont été inspirées à M. X. Marmier, de l'Académie française, par des sujets divers et en différents pays.

M. Braun continue la publication de sa traduction en vers de Schiller, dont vous avez reçu un nouveau volume.

De vos Correspondants vosgiens vous avez reçu, une *Étude sur le Menteur de Corneille,* par M. G. Gley, et un travail de M. Bardy sur les traditions et la littérature populaire dans l'arrondissement de Saint-Dié.

M. A. Mézières, de l'Académie française, a consacré une étude au théâtre espagnol, où il a montré la conformité de ses productions avec les mœurs réelles du pays.

Vous êtes heureux de penser que dans la composition de la belle toile qu'il a envoyée au Salon, M. Em. Michel a dû être inspiré par les Vosges: c'est comme une preuve du souvenir qu'il a conservé de votre province.

Dans une étude récente sur les arts en Prusse, sous Frédéric II, M. Michel fait connaître la vie artistique introduite par ce prince à la cour, d'après les témoignages qui en restent dans les châteaux de Potsdam. Les emprunts incessants que Frédéric était obligé de faire à l'étranger, princi-

palement à la France, sont, pour votre confrère, l'occasion d'aperçus sur les arts en Europe à cette époque.

Il y a, Messieurs, beaucoup de vos confrères dont le nom n'a pas été rappelé dans ce compte rendu. Vous pouvez être certains que vous trouveriez des travaux d'eux soit faisant l'objet de publications spéciales qui sont restées inconnues de votre secrétaire, soit dans ces importants recueils qui vous arrivent, pour chacune de vos séances, de tant de Sociétés savantes de tous les pays du monde et dont le nombre est si grand qu'il est impossible de vous les mentionner.

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

MESSIEURS,

C'est un des plus aimables attributs désormais de notre Académie de Stanislas d'avoir, comme l'Académie française, à décerner des prix de vertu dans notre séance solennelle. Nous avons aussi notre Monthyon. Si le trésor dont nous pouvons disposer pour ces récompenses n'égale pas encore celui de l'Académie française, notre providence ne s'étend pas non plus à la France entière. Le ressort où elle s'exerce ne dépasse guère notre ville et ses environs. Pour être présenté à nos suffrages, en effet, il faut que le candidat au prix soit né à Nancy, ou y habite depuis douze ans au moins. On n'exige que six ans pour nos frères exilés de l'Alsace-Lorraine.

Dans cette circonscription plus étroite, il nous est plus facile d'apprécier les divers mérites des candi-

dats proposés, de vérifier les témoignages, de décerner ainsi nos prix à coup sûr. Car les vertus que nous récompensons ici ne sont pas d'ordinaire de celles qui se manifestent à une heure héroïque par une action d'éclat. Mais ce sont de ces mérites, plus dignes peut-être du regard de Dieu et de l'estime des hommes, qui s'accumulent lentement, à travers les épreuves, avec une vaillante et religieuse persévérance. Ces vertus se forment comme ces sources distillées longuement dans les entrailles de la montagne, et qui cachent au pied du rocher, sous un feuillage épais, leur bassin de cristal.

Une première fondation avait été faite en 1877 par un bienfaiteur anonyme, qui depuis longtemps nous appartenait de cœur, et qui depuis est devenu un de nos membres titulaires. C'était pour récompenser le dévouement maternel. Il vit que son œuvre était bonne, et y ajouta l'année suivante un autre prix destiné à la piété filiale.

I. — Prix des mères de famille.

Une pauvre femme reste seule, chargée de famille. Son mari est mort, ou depuis longtemps malade; ou bien encore (ce qui rend son malheur plus cruel) le lâche, se dérobant à ses devoirs de père et d'époux, a délaissé sa femme, pour se livrer plus librement au désordre. Si, parmi ces veuves malheureuses, beaucoup restent comme écrasées sous le poids de

l'adversité, il en est aussi, qui, puisant dans la conscience de leur devoir, dans leur cœur maternel et dans leur confiance en Dieu, un courage énergique, font face à l'épreuve avec un admirable dévouement. Que de peines, cependant, de patience, d'industrie, pour donner du pain à tous ces orphelins ! On sait combien le salaire des femmes est chétif et précaire. Ces mères de famille ne peuvent travailler dans une manufacture. Leurs plus jeunes enfants réclament des soins assidus. Il faut veiller sur les autres, assurer leur exactitude à l'école, à l'église, à l'atelier. Une fois sortis de l'école, la mère, pressée par le besoin, va-t-elle engager ses enfants dans quelque métier sans avenir, mais qui leur procure tout de suite un petit salaire ? Non pas ; elle aimera mieux prolonger son sacrifice, dût-elle périr à la peine, pour leur assurer, au prix d'un long apprentissage, un état intelligent et rémunérateur. Que nous en avons vu de ces mères tombant épuisées par ce dévouement intelligent et sublime, et ne demandant à Dieu, aux heures de défaillance, que de les laisser vivre jusqu'à ce que leur tâche fût accomplie !

Voilà l'histoire, ou à peu près, de toutes les nobles femmes que nous allons faire passer sous vos yeux.

Voilà l'obscure, mais héroïque vertu, à laquelle un de nos prix est destiné. Et ici, je vous assure que la concurrence est grande chaque année, et le choix de l'Académie bien difficile. Cette fois, dix candidatures nous avaient été présentées, presque toutes

égales, ou peu s'en faut, en mérite. Après mûr examen, cependant, l'Académie en a réservé quatre, qu'elle avait classées en tête de sa liste : M^mes^ *Wittmann, Klein, Antoine* et *Boutserin;* et elle a dû partager entre elles le prix de 600 fr., en attribuant à la première 200 fr., aux deux suivantes 150 fr., et enfin à la veuve Boutserin un accessit de 100 fr. Elle réserve la plupart des autres pour l'an prochain. Sans doute ces ajournées se trouveront alors en présence d'une concurrence nouvelle. Mais nous nous souviendrons, et leur tiendrons compte d'une année d'expérience de plus.

Wittmann et sa femme étaient venus d'Alsace après la guerre, pour que leurs enfants ne fussent pas un jour soldats prussiens. Il était tisseur de son état. Ouvrier rangé, laborieux, aimé de son patron et de ses camarades, Wittmann était heureux; et avec son salaire modeste, il suffisait, à force d'ordre et d'économie, à l'entretien de sa jeune famille. Un dimanche, qu'au seuil de son logis, situé au bord de la Meurthe, il regardait jouer ses enfants, l'aîné tombe dans la rivière. Le père se précipite à son secours. Mais, saisi par une congestion soudaine, il se noie. L'enfant seul put être retiré de l'eau vivant. La veuve reste seule et sans état, avec quatre orphelins, dont l'aîné avait sept ans à peine. Que va-t-elle devenir? Ce qu'il lui a fallu, depuis six ans, d'efforts et de courage pour gagner le pain quotidien, on ne saurait l'imaginer. Pendant un an,

elle servira comme femme de peine à la salle d'asile de Saint-Fiacre. Mais pouvait-elle y rester avec 80 centimes par jour, pour tant de monde ? Il fallut bien chercher ailleurs (en faisant quelques ménages) des journées mieux payées, quoique moins sûres. Je ne la suivrai pas dans cette lutte courageuse contre la misère. Mais en vérité, s'ingénier chaque jour à se créer ainsi de nouvelles ressources, consumer des années entières à ce travail ingrat, sans repos, sans espérance, envisager le triste avenir sans que le cœur fléchisse, redoubler au contraire, malgré la détresse, d'énergie et de confiance dans l'assistance du Dieu des orphelins, voilà l'héroïsme ; voilà, sous un toit obscur, un des plus nobles spectacles, que la terre puisse offrir au ciel.

M^me^ *Klein* nous est venue aussi des provinces annexées ; elle est de Metz. Restée veuve en 1870 avec trois enfants en bas âge, elle avait cru en se remariant trouver un appui pour elle-même et un père pour ses orphelins. Mais elle s'était cruellement trompée dans son choix ; et ce second mari ne tarda pas à l'abandonner, après avoir dissipé dans le libertinage toutes les ressources du ménage. Elle n'entendit plus parler de lui, jusqu'au jour où elle apprit sa mort, il y a trois ans. Cette fois elle n'aura plus recours à personne pour nourrir et élever ses enfants. Mère chrétienne et dévouée, elle ne compte plus que sur son cœur et sur la divine Providence. Elle est forte, active, laborieuse. Elle n'a pas d'état,

sans doute, mais elle fera des ménages. Des Messins, exilés comme elle à Nancy, s'y intéressent et aiment à l'employer. Dans certaines maisons, où elle sert depuis tantôt vingt ans, on en parle avec autant d'admiration que de sympathie. Ses enfants, habitués comme elle au devoir et au travail, promettent des ouvriers aussi honnêtes qu'intelligents. L'aîné des garçons est apprenti à l'Imprimerie de MM. Berger-Levrault. Le second, admis à la Maison des apprentis, sera menuisier. Les deux plus jeunes, qui vont encore à l'école, s'y distinguent par leur conduite et leur application. A juger de l'arbre par ses fruits, la race est bonne et la sève généreuse.

M^me^ *Antoine* a été aussi abandonnée par un mari vicieux. On ne sait ce que cet infidèle est devenu. Longtemps déjà avant sa lâche désertion, sa malheureuse femme avait dû supporter seule le fardeau du ménage et pourvoir à l'entretien de ses cinq enfants. Elle n'avait pour cela, avec une santé débile, que son métier de couturière, mais un courage indomptable. Dieu a béni ses efforts jusqu'ici, et ses enfants grandissent dans le devoir. Les deux aînées (ce sont des filles) touchent au moment de gagner quelque chose et d'aider un peu leur mère. Aussi celle-ci n'a-t-elle pas hésité, il y a quelques mois, à recueillir par surcroît chez elle son vieux père infirme et devenu veuf. Habituée comme elle l'est au dévouement et au sacrifice, ce sera pour elle un enfant de plus. Le pauvre vieux a l'air bien

heureux de sa douce retraite, et sa fille, dont la santé est depuis longtemps usée par les excès de travail, les privations et le chagrin, semble dans ce devoir de plus puiser une force nouvelle. Assurément elle aurait pu concourir à la fois pour le prix du dévouement maternel et celui de la piété filiale.

La situation de la veuve *Boutserin*, à laquelle l'Académie décerne un accessit de 100 fr., n'est pas moins touchante. Voilà bientôt dix ans que la fièvre typhoïde, après avoir atteint successivement tous les siens, lui enlevait son mari, cocher de l'omnibus de Malzéville. Elle restait seule avec cinq jeunes enfants, dont l'aîné, à peine âgé de quatorze ans, n'avait pas encore d'état. Pour toute ressource, elle brode; et pourtant elle veut garder avec elle toute sa jeune famille. Mais c'était impossible. Après deux ans d'efforts surhumains, la pauvre mère dut consentir, non sans un cruel déchirement de cœur, à confier deux de ses orphelins à l'assistance publique. De son aîné, elle a fait un habile plâtrier. Mais elle n'en profitera guère. A peine en état d'aider sa mère, le plâtrier se marie. Le second fils, qui apprenait le métier d'ébéniste, à la suite d'une maladie presque mortelle, a été forcé de quitter cet état pour entrer dans un bureau. Le dernier est encore à l'école. C'est avec son travail ingrat de brodeuse, qu'elle prolonge dans la nuit malgré ses yeux malades pour un salaire d'un franc vingt-cinq centimes, que cette mère dévouée nourrit et élève depuis dix ans les

trois enfants qu'elle a gardés près d'elle. Il est temps que cela finisse. Sa santé fléchit, ses yeux la trahissent ; mais non son cœur. Si elle éprouve des moments de défaillance passagère, bientôt elle se relève ; elle prie, et y retrempe son courage. En ce moment de chômage de la broderie, et où sa vue se fatigue de plus en plus, un accessit de 100 fr., que l'Académie lui accorde, descendra dans son réduit, comme sur une plante altérée la rosée du ciel.

II. — Prix de piété filiale.

Le prix de *piété filiale* n'est pas en général aussi disputé que celui du dévouement maternel. Il est destiné à récompenser un fils ou une fille empressés à recueillir et à soigner la vieillesse de leurs parents. Il ne faut pas s'attendre à ce que des enfants égalent à l'égard de leurs parents le dévouement d'une mère pour le fruit de ses entrailles. Parmi les filles toutefois, nous rencontrons chaque année d'admirables exemples de piété filiale. Chez les garçons, c'est plus rare. Le cœur de l'homme est loin de valoir celui de la femme. Et cependant il n'y a pas d'année, que quelque bon fils ne soit présenté. Cette fois un jeune *Euchenbrenner* excitait notre vive sympathie. Mais nous avons jugé avantageux pour lui de lui donner une année de plus d'épreuve. Il a 22 ans, il est assez jeune pour attendre.

L'Académie s'est décidée à partager le prix de

cette année entre trois jeunes filles, *M^lle^ Arnould (Émélie)*, *M^lle^ Louyat, dit Michel (Émélie)*, à chacune desquelles elle attribue un prix de 200 fr., — et *M^lle^ Alliey (Marguerite)*, à laquelle elle réserve un accessit de 100 fr.

M^lle^ Émélie Arnould a fait dès son enfance un pénible apprentissage de la vie et du dévouement. Elle a grandi dans un ménage troublé. Témoin des chagrins immérités de sa mère, elle s'est efforcée tout d'abord de l'en dédommager à force de soins et de tendresse. Cela a été comme sa première vocation. Elle était la troisième de sept enfants. Mais elle en deviendra bientôt l'aînée par sa piété filiale. Elle voit sa mère se consumer dans le travail et dans la peine. Quand donc pourra-t-elle l'aider de ses gains, comme elle fait de son cœur ? Mais vraiment tout semble conspirer d'abord contre sa bonne volonté. Deux fois atteinte par la fièvre typhoïde, elle ira languir de longs mois à l'hôpital. Dans un de ses accès, elle tombe de son lit et se casse le bras ; on ne s'en aperçoit que trop tard ; elle s'en ressentira toute sa vie. Pour se servir de ce bras mal soigné, il faudra à la jeune ouvrière d'autant plus d'industrie. Mais elle y parviendra à force de volonté, et deviendra fort habile couturière. Elle gagne enfin, heureuse de rapporter un salaire à sa mère. Déjà, pendant son apprentissage, elle avait obtenu d'une Société de patronage deux livrets de 20 francs, mais dont elle ne devra toucher le prix qu'à sa majorité. La bonne

fille peut-elle attendre jusque-là, quand elle sent sa mère dans le besoin ? C'est impossible. Désormais tout ce qu'elle gagne s'absorbe dans l'entretien de la famille. Depuis surtout que sa mère est tombée malade, elle est seule pour y pourvoir. Car deux sœurs aînées mariées ne la peuvent guère seconder ; et les autres enfants sont trop jeunes. Émélie Arnould est devenue dès lors de plus en plus la tête et le cœur de la famille. Je ne dirai pas les soins, la tendresse, les douceurs même, dont, au prix d'un excessif travail, elle a entouré sa mère malade jusqu'au dernier moment. Aujourd'hui qu'elle l'a perdue, elle poursuit sa tâche à l'égard de ses deux plus jeunes sœurs, dont elle est devenue la seconde mère. Avec sa vive intelligence et son cœur d'or, elle était vraiment prédestinée à être le bon ange de tous les siens. Elle a vingt ans.

La vie d'*Émélie Louyat, dit Michel,* fut plus simple. Mais son dévouement date de plus loin. Élevée dans la pauvreté, elle a, surtout depuis la mort de son père, il y a dix ans, connu de près la gêne. Seule, elle l'aurait portée d'un cœur léger. Mais elle restait l'unique soutien d'une vieille mère infirme, qu'elle s'est dévouée à rendre heureuse, non seulement en lui consacrant tous les fruits d'un travail excessif, mais en l'entourant des soins d'une tendresse souriante et sereine. Tout, dans ce modeste intérieur, respire l'ordre, l'exquise propreté, et même un air de bonheur ; mais au prix de combien de

peines et de privations la pauvre ouvrière procure-t-elle à sa mère ce chétif bien-être? M^lle^ Louyat travaille comme tailleuse pour une maison de confection. Les gains seraient encore assez honnêtes, s'il ne fallait pas subir par an deux chômages de trois mois chacun. Ces temps morts sont bien pénibles à traverser ; et cette existence si simple, si sagement ordonnée, si unie au dehors, a ses anxiétés intimes. La brave fille s'inquiète que sa mère en puisse souffrir. Puis elle sent parfois aussi défaillir sa santé usée par les excès de travail et un mauvais régime. Mais elle a du moins pour se soutenir dans son filial dévouement, avec son amour pour sa mère, une piété aussi éclairée que solide. Dieu est avec elle. L'Académie a voulu y être aussi pour sa petite part, et lui décerne (comme à M^lle^ Arnould) un prix de 200 fr.

L'Académie n'a pas été moins touchée du dévouement de M^lle^ *Marguerite Alliey* pour l'oncle et la tante qui l'ont adoptée comme leur enfant dès sa première jeunesse, et auxquels elle s'efforce, maintenant qu'ils sont devenus vieux et impotents, de payer sa dette de piété filiale. M^lle^ Alliey est couturière. Mais comme elle travaille dans sa chambre, elle a pu prendre avec elle ses parents d'adoption et leur donner ses soins assidus. Bien des personnes s'intéressent à faire travailler l'estimable ouvrière. Il va sans dire que le gain va tout au ménage. On ne connaît ici la toilette que chez les autres; on est

paré de ses vertus. Ce n'est qu'à force d'économie, d'ailleurs, qu'on peut suffire à cette vie commune à trois. Mais ici encore on voit un intérieur heureux par la vertu et l'affection. Marguerite est aussi contente d'assurer à ses parents une vieillesse tranquille, que ceux-ci éprouvent de bonheur à recevoir les soins de cette bonne fille. L'affection mutuelle donne à cette existence modeste un charme touchant. La piété y ajoute je ne sais quelle sérénité particulière. Les épreuves inévitables sont plus aisément portées quand on les reçoit de la main de Dieu. Cette vie, si humble et si bornée du côté de la terre, ouvre toujours ainsi vers le ciel des perspectives pleines de consolations et d'espérance. Bien que cette jeune fille, modeste et simple comme les précédentes dans la pratique de son devoir filial, tienne surtout sa récompense de sa conscience et de Dieu, l'Académie a voulu honorer sa vertu d'une mention honorable, en lui décernant un accessit de 100 fr.

Ces mères, ces filles dévouées, dont nous venons de vous entretenir, ne se doutent guère, pour la plupart, qu'elles avaient pu par leur conduite attirer les regards de l'Académie, et mériter une récompense. En les mettant ainsi en une soudaine lumière qui les étonne, nous faisons violence à ces vertus naïves et à ces héroïsmes latents. Mais il est bon que parfois l'encouragement aille ainsi chercher ces humbles vertus dans l'obscurité où elles se dérobent. Il est salutaire aussi, que le monde de son

côté, sache quelles vertus souvent recèlent en leur sein ces classes modestes, d'ordinaire ensevelies dans l'ombre de leur pauvreté, et que nos yeux s'arrêtent sur de tels exemples. Ces mérites obscurs sont le sel de la terre, le ferment généreux qui en empêche l'entière corruption. Ces exemples d'ailleurs sont sains à contempler et fortifiants. Que nous en avons besoin, nous, dans l'épreuve, si lâches parfois et si pusillanimes ! — Aussi l'Académie s'estime-t-elle heureuse de cette mission qui lui a été confiée, de signaler à votre estime de telles vertus ; et elle en garde au fondateur des prix une profonde reconnaissance.

Le Rapporteur,
CH. BENOIT.

DISCOURS

PRONONCÉ

AUX OBSÈQUES DE M. GUERRIER DE DUMAST

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Par M. DE GUERLE

PRÉSIDENT

LE 29 JANVIER 1883

MESSIEURS,

Il y a soixante ans, votre pays avait pour ainsi dire oublié son histoire. Sa réunion à la France s'était confondue dans les souvenirs avec les agitations de la Révolution française, et le salut de la patrie commune arrachée à l'invasion étrangère avait tempéré l'amertume de sa propre défaite. Quelques amis fidèles des choses passées s'éteignaient dans l'ombre, et des vieillards détournaient les yeux en traversant cette place magnifique où la statue de Stanislas, remplaçant celle de Louis XV, ne les consolait pas de n'avoir plus au milieu d'eux les petits-fils de Léopold. Mais ils semblaient parmi vous les débris d'un autre âge, on se découvrait

devant eux sans les comprendre. Ils étaient devenus plus étrangers à leur pays que ses nouveaux maîtres.

Si la Lorraine a repris sur l'oubli tout son passé, si ses antiques emblèmes sont devenus inséparables des couleurs nationales, si Nancy a désormais la conscience de sa force et de son avenir, si elle est et veut demeurer la capitale de l'Est, elle doit surtout cette régénération de l'esprit lorrain à l'homme éminent que Dieu vient de rappeler à lui, mais dont le souvenir doit durer à jamais parmi vous. Devant cette tombe qui va se fermer, tout sans doute n'est que néant et vanité, et l'humble chrétien dont le corps reposera sous cette pierre n'apportera devant son créateur que le souvenir du bien qu'il a fait. Mais ceux qui lui survivent ont le devoir de rappeler aux générations nouvelles ce que peut pour l'honneur d'un pays un grand cœur aidé par un vaillant esprit. Une voix plus autorisée que la mienne vient de vous dire ce que Nancy doit à M. le baron de Dumast; mais combien il est à regretter qu'une parole véritablement lorraine ne vienne pas vous apporter ici un écho moins affaibli des regrets de cette Académie de Stanislas qu'il a tant aimée, dont l'honneur et les traditions étaient son plus cher souci. Lorsque l'âge et les infirmités l'avaient pour jamais éloigné de ses séances, qu'il avait si exactement suivies depuis soixante ans, l'Académie avait cherché pour cette fidélité exceptionnelle, rehaussée par d'éclatants services, un titre aussi exceptionnel,

et l'avait nommé à perpétuité son président d'honneur ; mais il était demeuré comme l'âme vivante et l'invisible président de la Compagnie. On ne pouvait penser à rien de ce qui intéressait ses traditions et son avenir sans se demander quel serait l'avis de M. de Dumast.

On le cherchait à cette place qu'il avait si brillamment remplie ; on le consultait et on le trouvait toujours informé des moindres détails de ses séances, au courant de toutes ses délibérations, de toutes ses lectures. Longtemps on s'étonnera parmi nous de ce qu'il manque quelque chose à la vie de la Compagnie : c'est qu'elle ne sera plus soutenue par l'encouragement et l'autorité de cette voix qui aurait prévenu jusqu'à la pensée d'une dissidence, si cette pensée n'était pas si étrangère à ses usages. Personne ne se flattera de faire oublier M. de Dumast, heureux si on peut du moins le remplacer. Énumérer les travaux dont il a enrichi ses annales, ce serait pour ainsi dire faire l'histoire même de l'Académie depuis 1817. Aussi bien, cette parole ardente portait plus loin que l'étroite enceinte d'une société savante. Cette âme ouverte à toutes les aspirations généreuses, cet esprit souple, varié, universel, ce cœur si large, si sympathique avaient un rayonnement fait pour éclairer de plus lointains horizons. Celui qui parle ici n'a eu l'honneur de connaître M. de Dumast que lorsqu'il portait déjà le poids de nombreuses années ; mais la flamme intérieure

animait encore en lui cette frêle enveloppe du corps contre laquelle la mort essayait depuis longtemps ses assauts; mais il a pu se convaincre qu'on ne saurait pour ainsi dire rien de cet apostolat intellectuel de plus de soixante ans, si on se contentait de lire tant de livres dont les titres sont dans toutes les mémoires. Comme tous les hommes dont le cœur égale l'esprit, il était infiniment supérieur à son œuvre.

Ce n'est pas, en effet, parce que M. de Dumast, épris de toutes les curiosités de l'esprit, passionné pour toutes les causes généreuses, quittait les études les plus abstraites pour chanter en vers que des juges compétents mettaient auprès des *Messéniennes,* les luttes héroïques de la Grèce renaissante; ce n'est pas parce que, devançant ceux qui sont devenus les maîtres de l'érudition moderne dans des voies que son impatience de découvertes nouvelles l'empêchait de suivre jusqu'au bout, il fondait dès 1822 la Société asiatique de Paris ; ce n'est pas parce que sa renommée précoce le faisait appeler à l'âge où on est encore sur les bancs de l'école, dans un grand nombre de sociétés savantes, et dès 1817, à l'Académie de Stanislas, que M. de Dumast laissera une renommée durable parmi vous. Enfin ce n'est pas ce titre si recherché de correspondant de l'Institut de France venant couronner cette brillante carrière, ni les distinctions de toute sorte qui sont venues le chercher, qui ont fait de M. de Dumast l'honneur et

la parure de la société dans laquelle il a vécu. Non ; si son souvenir reste si vivant parmi vous, c'est parce que ce causeur incomparable a laissé dans l'esprit de tous ceux qui l'ont approché une empreinte ineffaçable, c'est parce que beaucoup de ceux qui m'écoutent savent bien qu'ils lui doivent le meilleur et le plus pur de leur patrimoine intellectuel. Ce que cette éloquente parole tempérée par une exquise urbanité ; ce que cette activité merveilleuse de l'esprit soutenue par une mémoire sans défaillances ont éveillé de nobles ardeurs intellectuelles ; ce que cette foi chrétienne si sincère unie à tant de tolérance pour les opinions, éprise de tous les nobles labeurs de la pensée moderne, a formé de cœurs vaillants et d'intelligences éclairées, ceux-là seuls peuvent le dire qui ont longtemps vécu à ses côtés et qui savent le nombre de ses précieuses conquêtes.

Mais ce qu'il faut dire surtout, aujourd'hui, parce que ce qui fait le prix de la vie devant Dieu est vite oublié parmi les hommes, c'est que cette maîtrise de l'intelligence s'exerçait avant tout sur les cœurs. M. de Dumast n'était pas seulement un homme plein de bonté ; il était la bonté même. Ceux qui pleurent en lui un ami encore plus qu'un concitoyen illustre, pourront vous dire combien cet homme passionné et généreux a été aussi doux et humble de cœur ; combien, avec toutes les autres charités, il a exercé la plus difficile de toutes, la charité de l'esprit, allant comme au-devant des

*

objections timides pour leur donner toute leur valeur, et, dans son désir de la plus stricte équité, plaidant presque la cause de son adversaire, sachant s'indigner contre le mal, mais ne voyant nulle part des méchants, pleurant sur les déchéances intellectuelles qu'il ne voulait jamais croire irrévocables, bienveillant, j'allais presque dire coquet, pour la jeunesse dont il se sentait si près par l'ardeur et la soudaineté de ses impressions, digne en un mot de tenir ce sceptre intellectuel dont il faisait aimer la loi aux plus rebelles. C'est que cet esprit si souple, si varié, si sûr de ses lignes principales au milieu de ses grandes pérégrinations au dehors, ce linguiste qui avait devancé les découvertes de notre âge dans la science des origines, cet historien des gloires lorraines, cet archéologue pénétrant, ce savant que Humboldt, qui fut son ami, ne prenait jamais au dépourvu, était avant tout un poète, que rien n'avait désillusionné de la poésie.

Il en parlait d'abondance la langue vive et colorée. Quand sa pensée mûrie avait plus que jamais mêlé les préoccupations du monde d'au delà aux intérêts d'ici-bas, il avait voulu faire passer les psaumes du roi-prophète dans la langue de Racine, et cette tâche immense, qu'il accomplit avec succès, ne l'avait pas un instant rebuté, et quand ses mains défaillantes ne pouvaient plus tenir les livres aimés, quand ses yeux éteints ne discernaient plus rien du monde extérieur, l'œil intérieur lui peignait encore des

plus vives couleurs le rêve de sa vie, et ses pensées si hautes, si détachées des choses d'ici-bas, prenaient encore la forme inséparable de la fraîcheur juvénile des impressions.

N'y avait-il pas d'ailleurs quelque chose du poète dans l'ardeur avec laquelle il abordait les recherches de l'érudition? Il ne connaissait pas cette froide analyse qui compare les textes, rejette les conjectures trop hardies, renonce aux plus chères illusions de l'esprit. Son imagination si vive embrassait pour ainsi dire d'avance la vérité entrevue. Il s'y attachait avec cette ténacité naïve qui ne veut pas qu'on retranche rien des histoires et des légendes chéries. Mais il saisissait avec une rare sûreté de vue les caractères généraux de l'histoire; il emportait, pour ainsi dire, la vérité de haute lutte. Il était d'ailleurs, aussi, quand il le voulait, un conquérant dans le domaine des réalités; il y apportait toute la vigueur que donnent la bonne foi et la sincérité de la conviction. Longtemps conseiller municipal de votre ville, il connaissait aussi bien ce qui lui était nécessaire dans le présent que ce qui l'avait illustrée dans le passé.

Il savait bien que la renommée des lettres et des arts est la couronne naturelle d'une cité telle que la vôtre; il voulait lui assurer la supériorité durable que donne le gouvernement des esprits. Si la postérité est juste, elle dira que c'est à lui que Nancy doit son Académie complète avec ses quatre Facul-

tés. Il s'était cru un instant en Angleterre, et, la vieille charte des libertés lorraines à la main, il réclamait des pouvoirs publics l'exécution des clauses d'un traité sur lequel une révolution avait passé; mais, si la signature du roi de France était protestée par les pouvoirs nouveaux, ce qui était bien vivant, c'était cette ardeur généreuse qu'aucun obstacle ne rebutait et qui prouvait que cette ville de Nancy où M. de Dumast était né sans être d'origine lorraine, demeurait digne de devenir un des centres de l'esprit français, puisqu'elle savait faire valoir ses titres par de tels représentants. On avait pu sourire, mais on était vaincu.

Voilà, Messieurs, ce qu'a voulu, ce qu'a accompli votre éminent concitoyen. Quelque chose aurait manqué à cette large expérience de la vie, si M. de Dumast n'avait pas abordé par quelque côté les travaux de la vie publique.

Entré dans le commissariat des guerres à 17 ans, il avait assisté aux désastres de nos armées; mais il avait assez vécu auprès de ses chefs illustres pour saisir le secret de leurs triomphes encore si récents. Quand le commissariat des guerres était devenu l'intendance militaire, il avait suivi les phases diverses de cette transformation. En France, en Espagne, il avait mûri l'éducation pratique que sa vive intelligence s'était si vite assimilée. Il en avait rapporté le respect profond de cette grande unité administrative qui est la tradition et la force de notre

société. Il y avait puisé surtout cet amour de l'unité nationale qui s'alliait si bien chez lui à la passion des gloires lorraines.

Nul, Messieurs, n'a été aussi bon Français que ce Lorrain obstiné. La destinée devait lui demander à une heure fatale de signer ce traité d'alliance du plus pur de son sang. Un jour, au milieu des luttes expirantes d'une guerre impie, la dernière balle de la Commune frappait en pleine poitrine un fils adoré, digne comme celui qui m'écoute du nom qu'il portait, et l'une des meilleures espérances de notre armée décimée. On a vu, ce jour-là, comme les Lorrains savent aimer la France, et ceux qui venaient consoler ce vieillard atteint dans ses plus chères affections, peuvent dire que ce sont eux qui revenaient consolés par lui. La perte d'un autre fils, tué près de 20 ans avant devant Sébastopol, celle d'une compagne aimée n'avaient pas épuisé cette virile constance du chrétien qui se sait entre les mains de Dieu. Ce sont là de nobles, de rares exemples. Le nom de M. de Dumast restera justement honoré dans votre cité. Vos pères vous ont parlé de lui, vous parlerez de lui à vos enfants. Vous leur direz combien ce noble vieillard a aimé tout ce qui donne à la vie son véritable prix, et vous ne leur laisserez pas oublier que jusqu'à son dernier souffle, à l'exemple de Lacordaire, son ami, il n'a jamais séparé ces deux termes de toute vérité et de tout progrès : Dieu et la liberté.

NOTICE SUR M. DE DUMAST

Par M. L. ADAM

M. Guerrier de Dumast a été un de ces hommes supérieurs, de jour en jour plus rares, qui embrassent l'ensemble du savoir. Mais, s'il avait concentré sur la linguistique tout l'effort de sa puissance intellectuelle, il eût pris rang à côté des Bopp, des Burnouf, des Schleicher, des Whitney, des Bréal.

C'est en toute justice que je rends à la mémoire de notre concitoyen, cet hommage.

Ayant été durant plus de trente ans l'un de ses élèves, j'allais dire l'un de ses amis, j'ai pu apprécier l'étonnante facilité avec laquelle il découvrait entre les mots des diverses langues d'une même famille ces rapports de filiation qui constituent le champ mouvant de l'étymologie, la sûreté des solutions qu'il donnait aux problèmes les plus ardus de la science du langage, sa promptitude à entrer dans les voies nouvellement frayées, enfin l'intérêt qu'il savait prendre aux faits de la science en apparence les plus minimes, à ceux-là mêmes qui paraissaient

être absolument étrangers au génie des langues dont il poursuivait de préférence l'étude.

La première passion scientifique de M. de Dumast avait été la botanique, cette science aimable au service de laquelle on sait que Schleicher a fait son stage de linguiste. La patiente étude du monde végétal fut pour le vaillant jeune homme une école excellente. Il y disciplina son esprit naturellement enclin à prendre toutes les libertés que se permettent les poètes, les philosophes et les artistes.

Son herbier grossissait à vue d'œil, quand les hasards de la guerre le conduisirent dans nos départements pyrénéens, où la langue basque excita sa curiosité. En très peu de temps, l'apprenti botaniste pénétra dans les profondeurs du mystérieux idiome plus avant qu'aucun des basquisants de la région. M. Vinson, aujourd'hui passé maître dans la science euskarienne à laquelle il a été initié par M. de Dumast lui-même, pourrait attester que la grammaire basque, demeurée malheureusement manuscrite, de notre illustre et regretté concitoyen, ne le cède en rien aux travaux de Guillaume de Humboldt.

De retour à Paris, M. de Dumast s'éprit de la langue sanscrite, dont l'étude présentait alors des difficultés redoutables. C'était l'âge héroïque. Ceux qui ont lu, dans les *Fleurs de l'Inde*, sa double traduction de la *Mort de Iaznadate*, savent comment il y réussit. Mais, pour M. de Dumast, ce n'était

point assez d'avoir acquis la maîtrise de cette langue incomparable, il voulut l'élever à la dignité de langue classique ; de là son grand mémoire sur l'*Orientalisme rendu classique dans la mesure de l'utile et du possible*, l'établissement d'un alphabet transcriptif ; la fonte, à Nancy, d'un corps de caractères spéciaux ; de là surtout la *Grammaire sanscrite*, le *Dictionnaire sanscrit-français*, le *Selectæ*, le *Jardin des racines sanscrites*, tous ouvrages publiés, dans notre ville, sous l'impulsion de M. de Dumast, par ses deux élèves et collaborateurs éminents : M. Leupol et M. Émile Burnouf. L'école de Nancy était créée, et à titre de bienvenue, elle donnait aux travailleurs un outillage méthodique dont la valeur n'a pas cessé d'être appréciée. En ce moment même, M. Leclerc, l'un des éditeurs parisiens les plus méritants de la science, sollicite de M. Leupol la publication d'une troisième édition de la Grammaire.

A l'étude du plus riche des idiomes indo-européens, M. de Dumast fit succéder celle de l'arabe littéraire, cette clé d'une grande civilisation que nos étroits préjugés nous portent à ne pas estimer assez. Des préjugés ! Ah ! M. Guerrier de Dumast n'en eut jamais ni contre un peuple, ni contre une forme de gouvernement, ni contre un homme. Dans le beau livre de l'*Émir Abd-el-Kader* qu'il avait lu couramment sans le secours d'une traduction, il saluait avec respect l'œuvre d'un serviteur de Dieu.

Enfin, le 30 juin 1843, M. de Dumast lut à la

Société *Foi et Lumières*, sur la question de l'unité des langues, un mémoire dont les conclusions s'imposent avec une autorité irrésistible, conclusions décisives et irréformables à l'encontre du monoglottisme de l'ancienne école. Cet important travail est la maîtresse pièce de l'œuvre linguistique de M. de Dumast. Chrétien convaincu et pratiquant, il a su rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à la science ce qui est à la science. Le mot par lequel le président de l'Académie de Stanislas a terminé son allocution funèbre sera d'une vérité saisissante pour tous ceux qui ont eu la joie et l'insigne honneur d'être admis dans l'intimité de M. le baron Guerrier de Dumast. Dieu et liberté ! Jusqu'au dernier jour, il est demeuré fidèle à cette noble devise, et quand se produisirent autour de lui tant de lamentables défaillances, il tint bon, sachant que la vérité reprend tôt ou tard son empire sur les hommes de bonne volonté.

M. DE DUMAST

VERS LUS LE 10 MAI 1883

dans la séance publique annuellement tenue par l'Académie de Stanislas.

Le Président d'honneur de notre Académie,
L'homme aux ardents vouloirs mêlés de bonhomie,
L'intrépide avocat de qui l'autorité
Ramena de l'exil notre Université,
Du vieux palais ducal raviva les murailles
Et nous rendit la Cour, fêtes ou funérailles,
Réceptions, tournois, tristesses et splendeurs,
Héroïques efforts, souveraines grandeurs,
Règlements paternels, lois, initiatives,
Dont le tableau du maître aux foules attentives
Dévoila l'horizon, l'étendit, en glissant
Comme sur les coteaux le soleil renaissant;
Ah ! ce poète, fait de logique et d'histoire,
Ce pénétrant linguiste à science notoire,
Que semblait emporter un chaud souffle natal
Vers les siècles lointains du monde oriental ;
Ce fleuve de mémoire, onde que n'eût tarie
Aucune aridité d'âge ou de causerie ;
Ce penseur libéral, ce saint homme de bien,
Qui trouvait dans la Foi sa règle et son soutien;
Ce critique érudit, notre gloire éternelle,
Il a vécu : la mort l'a frappé de son aile ;

Et du noble vieillard, couché dans son tombeau,
Qui donc, pour nous guider, reprendra le flambeau ?

Quand la foudre ou le temps a flétri le grand chêne,
Et que, déraciné du terrain qui l'enchaîne,
Il tombe, où vont alors les oiseaux éperdus ?
Le feuillage et les nids, pêle-mêle étendus,
Gisent dans la poussière, et les jeunes couvées
Seront mortes avant que d'être retrouvées
Par les couples en deuil, qui voudront désormais,
Loin de l'arbre détruit, ne plus chanter jamais.
Et que sont devenus les arbustes sans nombre,
Le gazon et les fleurs abrités sous son ombre ?
Ce parterre émaillé, ce doux banquet des yeux,
Pour ne plus reverdir nous a fait ses adieux ;
Sur le sol ravagé, nulle herbe dont la tige
Ait d'un vivant parfum conservé le vestige.
De leur semence, un jour, quelque part, verra-t-on,
Grâce à la brise, ici, là, naître un rejeton ?
Je l'espère. A bien prendre, il se rencontre encore,
Sur le sol que Nancy recouvre et qu'il décore,
Du talent, du savoir, des esprits vigoureux,
Du travail, du mérite et des cœurs généreux,
De braves dévoûments et de beaux caractères,
Indulgents au prochain et pour eux seuls austères
Des hommes enfin tels qu'ils rallument un peu
Sous les cendres du mort son vif éclair de feu ;
Mais, sans chercher ailleurs, n'a-t-il pas sa famille,
Où dans plus d'un regard cette étincelle brille ?

Pour moi, dont ici-bas s'est fermé l'avenir,
Et qui dorénavant me borne à bien finir,
Pendant vingt et cinq ans si des rampes du Pinde
J'ai souvent affronté le voyage de l'Inde,
C'est qu'avant de partir j'avais eu chaque fois
Les conseils du Mentor dont nous pleurons la voix.

Cet ami vénérable, au front large, au cœur tendre,
Je ne pourrai donc plus ni le voir ni l'entendre ;
Et ma force avec lui s'est brisée, on le sent
A cette cantilène où si faible est l'accent.
Maître, si j'avais su me faire à votre image,
Ma bouche vous rendrait plus dignement hommage,
Et l'on comprendrait mieux, en relisant mes vers,
Que de trésors en vous la tombe a recouverts,
Que de vide un héros laisse au flanc de l'armée
Dès qu'il meurt dans sa gloire, et que la Renommée
Triomphante au zénith l'a déjà transporté
Pour l'offrir en chantant à l'immortalité.

Je plains mon impuissance, et cependant j'estime,
Quelque loyal que soit mon examen intime,
Que je serais ingrat et menteur d'en vouloir
A l'âge, en l'accusant de ne plus rien valoir,
D'être froid, lent et lourd, prêt à l'apostasie
De ton culte divin, ô chaste poésie !
L'âge ! Eh ! N'est-ce donc point parce que je suis vieux
Que, du premier bonjour aux suprêmes adieux,
Pendant un quart de siècle il m'ouvrit sa demeure,
Semaine par semaine et presque heure par heure,
Ce savant, ce lettré, cet homme universel,
Ce Socrate français, ce causeur, dont le sel
Délicat et subtil, vif sans être caustique,
Et toujours affiné d'une saveur attique,
Ajoutait je ne sais quel charme à l'entretien
Du sage qui nous fut un Voltaire chrétien.

L. LEUPOL.

NOTA. — L'Académie de Stanislas et la Municipalité de Nancy se sont entendues pour ériger par souscription un buste à M. de Dumast et donner son nom à l'une des rues de la ville.

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

LA CONSTRUCTION DU VAISSEAU

POÈME

D'APRÈS LONGFELLOW

AVANT-PROPOS

Nous venions à peine de faire passer dans notre langue le présent chef-d'œuvre de Longfellow, et l'Académie de Stanislas venait d'accorder à notre traduction l'honneur de figurer dans ses Mémoires, quand la mort, frappant le poète dans sa 75e année, a fait de notre humble travail un hommage suprême à sa tombe. Qu'il soit permis à notre respectueuse douleur de le compléter par quelques mots sur la noble carrière qui vient de finir et sur ce génie qui ne mourra pas !

L'Europe salue depuis plus de trente ans Longfellow, comme la plus haute illustration littéraire de l'Amérique contemporaine; mais, à l'heure

même où nous parlons, ses œuvres sont trop peu connues, surtout en France : seuls, quelques morceaux détachés, *Excelsior*, les *Poèmes sur l'Esclavage*, le *Psaume de Vie* ont acquis la popularité digne d'eux : ses productions les plus vastes et les plus puissantes sont encore dans l'ombre. Sa pieuse et patriotique idylle d'*Évangéline*, malgré l'admirable traduction que nous devons à M. Charles Brunel (1), n'a pas encore reçu, même dans notre monde lettré, l'accueil qu'elle mérite. Et pourtant Longfellow n'était pas pour nous un étranger: à trois reprises, il vint séjourner à Paris ; il y était encore avec ses petits-enfants, au printemps de 1870 ; rendu peu après au calme de sa villa de Craigie-House, ancienne demeure de Washington, il écouta, durant les derniers mois de *l'année terrible*, les échos lointains de la tempête déchaînée sur nous, et ses vœux nous restèrent fidèles. Nous savons de source certaine que, pendant l'affreuse guerre et depuis, la nombreuse famille de Craigie-House adressait chaque matin à Dieu une prière pour la France, prière que Dieu a exaucée, car elle demandait pour nous un prompt relèvement par le travail, par la concorde et la liberté.

Aujourd'hui du moins, sachons mieux répondre à cette généreuse sympathie.

(1) *Évangéline, histoire acadienne*, traduction publiée par la Maison Hachette, et charmant volume commenté par de fines et intelligentes illustrations (1872).

Ce qui trop longtemps nous échappa, c'est l'ensemble de cette carrière consacrée, pendant un demi-siècle, à défendre, à faire aimer dans les deux mondes, les doctrines et les affections les plus pures, les plus chrétiennes. Les phases de ce brillant et candide génie sont d'autant plus dignes d'attention qu'elles reproduisent en raccourci celles que la poésie américaine a traversées : d'abord, un laborieux apprentissage multipliant les paraphrases et les pastiches des diverses littératures européennes ; ensuite, de hardis élans où la spontanéité domine de plus en plus l'imitation ; enfin, une pleine originalité se dégageant libre et triomphante.

La première phase de la poésie américaine avait été tardive et longue : depuis l'heure où les premiers puritains étendirent leurs établissements le long des rives occidentales de l'Atlantique, un siècle s'était écoulé avant que ces rudes et austères défricheurs se fussent permis le luxe d'une littérature ; dénués même d'imprimerie, ils envoyaient manuscrits aux presses de Londres les traités théologiques ou agricoles qui furent longtemps leurs uniques productions. Il fallut les approches et les émotions de la guerre de l'indépendance pour éveiller les imaginations. La victoire leur donna l'essor, et la littérature fut la récompense de la liberté vaillamment conquise.

Toutefois on subit longtemps encore le joug des idées et des formes savantes des écrivains anglais :

on s'affranchit peu à peu de cette imitation, mais ce ne fut d'abord qu'en l'étendant à toute l'Europe. Les trente premières années de notre siècle voient les écrivains des États-Unis promener à l'étranger, sans relâche ni fatigue, leur vie et leur pensée : Washington Irving semble s'occuper de l'Espagne, de l'Allemagne autant, pour le moins, que de son pays; Sealsfield et Thomas Payne finissent par se faire l'un Allemand, l'autre Anglais; au théâtre, ce sont les répertoires non seulement de Londres, mais de Paris, de Munich, de Weimar ou de l'Italie qui nourrissent la scène : Les poètes dont Bryant est le chef commencent par se faire, comme lui, élèves de Pope, de Thomson et de Burns.

C'est seulement vers 1830 que cette littérature hybride développe enfin quelques branches dont la sève est née du sol: La vivace nature du *Yankee* fond les éléments d'emprunt les plus divers en une forte originalité : cette fusion s'opère pendant la seconde période, et se marque dans les genres les plus différents; en poésie, Bryant, naguère disciple des classiques anglais, atteint le véritable lyrisme, lorsque s'inspirant par des souvenirs ou des scènes de son pays et de son temps, il pleure avec l'Indien au tombeau de ses pères, ou sur le guerrier sauvage dont la brutale charrue du colon vient de mettre à nu les ossements (2).

(2) An Indian at the Burying-place of his fathers. — The disinterred warrior.

Ce fut précisément à l'heure où la poésie américaine conquérait la libre possession d'elle-même, que Longfellow vint en prendre la direction. Le poète de Portland avait débuté, lui aussi, par un apprentissage errant et laborieux, mais plus rapide. Professeur des littératures modernes aux collèges de Bowdoin (Brunswick) et de Harward, il fit, par conscience et par goût, de 19 à 28 ans, trois séjours en Europe : il assistait, vers 1830, aux luttes littéraires de la France nouvelle. Le fruit de ces voyages, fut les *Esquisses d'outre-mer* (3), curieuse encyclopédie de traductions où se juxtaposent, comme dans une capricieuse mosaïque, tous les genres, toutes les époques des poésies de l'Europe; la France y est représentée par quelques pages de la chanson de Roland, des stances du moyen âge, des couplets de Charles d'Orléans, une ballade maligne de Marot, enfin le touchant poème de l'*Aveugle*, par Jasmin. On reconnaît, outre la prédilection du studieux voyageur pour les œuvres les plus originales de chaque pays, la souplesse intelligente de l'Américain, prompt à s'assimiler tous les tons, tous les styles.

La seconde phase de Longfellow fut caractérisée, d'abord par le poème esthétique d'*Hypérion*, où les idées européennes sont jugées avec une indépendance, une hauteur de vues qui le rendirent

(3) Sketches from beyond the Sea, 1835.

aussitôt populaire, ensuite par les *Mélanges* qu'illustra surtout le cri héroïque d'*Excelsior*, fier appel à la gloire prochaine.

Sorti promptement de cette période mixte, qui avait été si longue pour la poésie américaine, son roi futur inaugure sa phase originale par les six *Poèmes sur l'Esclavage* (4), courtes scènes animées de l'esprit de Channing à qui elles sont dédiées. Déjà celui qu'on a nommé le *Lamartine du Nouveau-Monde*, et que plus justement peut-être on appellerait le *Laprade américain*, respire là tout entier avec son pieux sentiment de la noblesse de toute âme humaine, son indignation contre les oppresseurs, sa fraternelle pitié pour les victimes. La virile et sainte guerre faite à l'Esclavage a porté bonheur aux écrivains comme à la nation; elle a marqué l'époque de leur plein affranchissement littéraire.

Désormais Longfellow donne des œuvres de plus en plus puissantes et durables. Sa ravissante épopée domestique d'*Évangéline*, son épopée sauvage et philosophique d'*Hyawatha*, composées à douze ans de distance (1847-1855), enfin plusieurs séries de *Contes nationaux*, des *Chants lyriques* dictés surtout par les plus humbles scènes de la famille, de la nature, de la vie, ont depuis porté au comble la gloire de ce génie qui fut, avant tout, un bon et grand cœur, servi par une vaste instruction et par une

(4) Poëms on Slavery, 1842.

imagination tour à tour imposante ou gracieuse, pathétique ou charmante.

Au coin du feu, Au bord de la mer (5), ainsi s'appelle le recueil d'où nous détachons la *Construction du Vaisseau* (*The Building of the Ship*). Nous avons été vivement frappé de la brillante analogie qui existe entre cette curieuse composition et le célèbre *Chant de la Cloche,* de Schiller, que déjà nous avions fait passer dans notre poésie. Longfellow avait certainement étudié le chef-d'œuvre du grand lyrique allemand. Ce sont d'ailleurs deux génies frères : même sensibilité, même goût simple et délicat, même imagination à la fois élevée et populaire. Tous deux ont su trouver dans le spectacle de travaux familiers aux artisans de leur pays la première idée de leur œuvre; ils l'ont développée chacun selon le tour d'esprit propre à sa race ou à lui-même. Schiller évoque par la bouche de son maître ouvrier, les scènes auxquelles la cloche que l'on fond doit s'associer plus tard, et il médite sur les aspects changeants de notre vie : voilà bien le poète philosophe, la rêveuse Allemagne. Longfellow chante en son propre nom : au tableau du travail des constructeurs, qu'il avait souvent observés dans les chantiers de Portland, sa ville natale, il unit habilement un petit drame de famille et d'amour, qui donne à l'ensemble un inté-

(5) Fireside and Seaside.

rêt plus précis, un plus vif mouvement : voilà bien le poète personnel, l'active Amérique. Toutefois, l'âme de ces deux poésies est, au fond, bien la même :

Ce que chantent ces deux voix généreuses, c'est l'art, Dieu, la fraternité humaine, le foyer et la patrie.

L'Académie lorraine qui a publié naguère notre traduction de la *Cloche,* avait donc tout droit d'être choisie par nous pour présider au lancement de notre vaisseau. Nous le confions avec bonheur à ce cher et noble patronage.

JULIEN DUCHESNE (de Nancy).

Rennes, avril 1882.

LA
CONSTRUCTION DU VAISSEAU

I.

LA COMMANDE. — LE MODÈLE.

« Maître Évrard, il faut me construire
« Un brave et solide navire
« Qui, fin voilier, hardi coureur,
« Affrontant bourrasque et naufrage,
« Aille jouer avec l'orage
« Et rire aux vagues en fureur. »

On vit, dit-on, tressaillir le vieux maître
A cet appel de l'armateur :
Son art était sa joie ; il y mettait son cœur
Tout entier ; c'est du cœur qu'un chef-d'œuvre veut naître.

Le vieillard s'applaudit du travail à venir :
Sur ses traits, sur sa lèvre un sourire se joue ;
Ainsi le pli des flots vient caresser la joue
Du vieux vaisseau tout prêt à repartir :

— « Oui, sur ce même bord, avant peu (quelle fête !)
« Nous lancerons, au bruit des vivats triomphants,
« L'un des plus beaux trois-mâts dont jamais la tempête
« Ait en vain assiégé les flancs ! »

Il dit : mais tout d'abord, à la règle fidèle,
De l'ouvrage en petit il dresse un fin modèle ;
De ce navire enfant sa main avec amour
A longtemps caressé l'harmonieux contour.
Il sait, l'artiste, il sait combien cet humble guide
Rend son travail en grand plus sûr et plus rapide.
Tous les types anciens, les bâtiments fameux
Que l'histoire a vantés, sont présents à ses yeux :
Parfois il regardait, peinte au mur de la salle,
Du royal *Great-Harry* l'image colossale (1)

(1) Le *Grand-Henry* ou *Henry Grâce à Dieu* fut construit vers 1515, par l'ordre d'Henry VIII impatient de réparer la perte de la belle frégate *la Régente,* que la vengeance héroïque de notre brave Primoguet avait enveloppée dans le désastre de sa *Belle-Cordelière*. A cette époque, l'architecture navale se partageait entre deux systèmes : l'un, fidèle aux vieilles traditions scandinaves et normandes, produisait de longues embarcations, étroites et assez basses ; fort simples, mais merveilleuses d'équilibre et de légèreté. L'autre, imitation fastueuse et maladroite de l'art vénitien, bâtissait des édifices hautains et lourds. Chargé de ferrures, de moulures, de dorures ; ayant pour voiles de pesantes draperies, le *Grand-Henry* fut la plus pompeuse expression du nouveau système. Une peinture du XVI^e^ siècle, conservée au château de Windsor et reproduite dans la galerie navale de Greenwich, donne de ce monstre superbe une idée assez conforme au portrait que dessine ici le crayon ironique du poète américain : le *Great-Harry* paraissait armé de cent vingt-deux bouches à feu, mais trente

Avec sa poupe énorme et ses balcons en l'air,
Ses drapeaux blasonnés et ses huit tours de fer,
Pareil aux lourds manoirs qui, tout fiers de leur masse,
Dressant sur le pays leur ombre et leur menace,
Regardaient de bien haut, farouches, hérissés,
Leur pont-levis, sa herse, et leurs mornes fossés.
— « Tout cela, dit Évrard, fut superbe et commode
« Au bon vieux temps ! Mais nous, suivons un autre mode;
« Faisons mieux ! »

Ce fut mieux et tout autre, en effet :
Bâti tout à la fois pour la course et le fret,
Son vaisseau, d'aplomb ferme, à franc bord, au pont large,
Des vents dans ses agrès portera bien la charge,
Et la svelte carène au profil gracieux,
Dont la courbure exquise est le plaisir des yeux,
Docile au gouvernail, va fendre à tire-d'aile
La lame qui la pousse en se fermant sur elle.

à peine pouvaient servir; il dominait la mer de très haut, et ses voiles, ses banderoles de drap d'or le surchargeaient encore d'un poids énorme ; l'étendard royal flottait sur les tours de fer. C'était un vaisseau de parade bien digne assurément de transporter Henry VIII et sa cour aux somptueuses fêtes du camp du Drap d'Or, où François Ier allait faire avec le roi d'Angleterre un fol assaut de luxe. « Certes, dit un écrivain « anglais, il n'eût pas été sage de se hasarder sur cette mas- « sive construction par un gros temps ; nos marins de la « vieille école devaient secouer la tête à cet aspect, et leurs « agiles chaloupes filaient rapidement le long des flancs de « cette machine menaçante, de peur que, vacillant soudain, « elle ne s'abattît sur leurs têtes. »

Elle ne rendit pas de longs services ; en 1553, à Woolwich, un incendie fit justice du *monstre*.

II.

CONSEILS POUR LE TRAVAIL. — LA FIANCÉE.

Debout au centre du chantier
Comme un prince dans son empire,
Regardez le maître ouvrier
Tenant le plan de son navire,
Du fin voilier, du bon coureur
Qui, bravant bourrasque et naufrage,
Ira jouer avec l'orage
Et rire à la vague en fureur.

Voyez, près de la mer, dans cette cour immense,
Avec ordre empilés ces bois de toute essence,
Orme, cèdre, vieux chêne et fauves châtaigniers
Taillés par la doloire en pesants madriers :
Tous viennent de bien loin, des bords de l'Atlantique
Ou du golfe brûlant qui chauffe le Mexique.
O puissance de l'Art ! combien d'efforts divers
Une pensée, un mot impose à l'univers !
Oui, pour chaque vaisseau qui voyage sur l'onde
Tout sol paya tribut, petit ou grand : le monde,
Le monde entier concourt à bâtir, sous nos lois,
Ces volantes forêts de fer, de lin, de bois !

Le soleil se levait sur la mer où les ombres
Laissaient encore au loin de larges bandes sombres :

Ces débris de la nuit semblaient sur l'Océan
Les membres préparés d'un navire géant ;
Un constructeur plus prompt, le soleil, en silence
Les avait taillés tous et tous posés d'avance ;
Car sa force divine et son bras souverain
Sans peine ont devancé le lent travail humain.

Dans le vaste chantier que l'aurore illumine,
Près du maître, un jeune homme à mâle et franche mine,
Appuyé contre une ancre, écoutait le vieillard,
Et consultait, soumis, sa voix et son regard :
La vague, à temps égaux déferlant près du phare,
Seule mêle à leurs voix sa lointaine fanfare :
« Arnold, voilà nos plans », dit Évrard : « Suis-les bien ;
« Tu le sais, mon triomphe ici sera le tien,
« Plus doux encor pour toi si ma fille t'est chère ;
« Ton vieux maître à ce prix veut devenir ton père.
« Je sais comme l'on t'aime et j'ai foi dans ton cœur ;
« Fais honneur à notre art et hâte ton bonheur !
« Mais surtout, mon enfant, que, du pont à la cale,
« La conscience règne en ton œuvre loyale.
« Seul, un bois par le temps et l'eau de mer durci,
« Un bois sain et sans nœuds doit figurer ici.
« Joins aux chênes du Nord, aux pins de Virginie
« Les beaux cèdres du Maine et de Californie :
« Enfin, des monts Rocheux aux bleus Alléghanys,
« Rassemble les trésors par Dieu même fournis.
« Et, puisque ton vaisseau va de notre patrie
« Résumer la richesse et l'art et l'industrie,

« Nommons-le *l'Union!* D'ailleurs le même jour
« Qui le donne à la mer te donne ton amour! »

L'œil d'Arnold, à cette promesse,
Brillant d'espoir et d'allégresse,
Se détourne, et, plein de tendresse,
Interroge en secret le seuil.
Est-ce un rêve?... il croit voir paraître
Celle qui le cherchait peut-être...
Oui, c'est elle! Il sent tout son être
Frémir de bonheur et d'orgueil.

De la chaste enfant qu'il adore
Il contemplait, plus doux encore
Aux premiers rayons de l'aurore,
Le front charmant et les yeux bleus.
De l'Océan la fraîche haleine,
Soufflant vers cet humble domaine,
Venait, de parfums toute pleine,
Se jouer dans ses blonds cheveux.

Elle, c'est la barque bercée
Que cherche la vague empressée
Et qui, mollement balancée,
Attend l'heure où montent les flots.
Lui, c'est la mer fougueuse, ardente,
Qu'un grand désir toujours tourmente
Et vers la grève murmurante
Ramène sans fin ni repos.

III.

LE TRAVAIL. — LES RÉCITS DU VIEUX MARIN.

Quels talents l'amour vrai prête à la main qu'il guide,
Et comme à tout labeur il la rend intrépide!
Ah ! ce n'est pas l'esprit et ses brillants hasards,
Non ! c'est le cœur qui va le plus loin dans les arts :
Le cœur arme à la fois et l'esprit de constance,
Et le bras de vigueur et l'âme d'espérance !

Donc, sous les feux naissants du jour,
Le chantier, dans sa large enceinte,
Vit commencer la tâche sainte
Qu'Arnold pressait avec amour.

Dix heures les marteaux sonnèrent
Brandis par cent robustes mains ;
Sous les maillets, haches, merlins,
Maints rudes blocs se façonnèrent ;
Et, bien avant l'ombre du soir,
On voyait la quille de chêne,
Base de la longue carène,
Ferme sur la cale s'asseoir (1).

(1) Est-il besoin de dire qu'il s'agit ici, non pas encore de la cale du vaisseau, mais de ce support extérieur que les hommes de l'art appellent « Cale de construction » ?

Heureux, trois fois heureux qui voit son entreprise,
Dieu l'aidant, avancer sans délais ni surprise
Et qui ne subit pas le supplice énervant
D'attendre, oisif au port, la marée et le vent!

Le soir, après l'active et brûlante journée,
L'impatient Arnold et Marie aux doux yeux,
Devant la maison blanche et vers les flots tournée,
Muets ou parlant bas, se reposaient tous deux :
Derrière eux, dégustant son grog par intervalles,
Maître Évrard redisait ses histoires navales (3),
Coups de vent de septembre et vaisseaux disparus,
Canots sombrant, la nuit, sous des flots inconnus,
Et les hauts et les bas de cette âpre carrière,
Qui, jetant l'homme errant du luxe à la misère,
Des luttes au plaisir, des banquets au combat,
Chaque jour le surprend et jamais ne l'abat ;
Et puis de l'Orient les forêts embaumées,
Les sables brillant d'or et les nuits parfumées ;
Les récifs de corail où, dans Madagascar,
Le ressac change en mort le sommeil du Lascar...
Enfin des flots menteurs sa naïve parole
Peignait l'humeur rusée ou la colère folle,
Surtout la passion du marin enchanté
Devant cette enivrante et mobile beauté.

(3) Reconnaissons hautement ici que, pour compléter Longfellow, nous avons fait un léger emprunt à notre aimable poète Coppée ; tout le monde connaît son pathétique poème du *Naufragé*.

Or, Marie écoutait tremblante, sans haleine,
Des drames de la mer recueillant chaque scène,
De cette mer, hélas! qui, semblable à la mort,
Nous sépare, et pourtant nous réunit au port!...
Quand le conteur cessait, ranimant l'étincelle
Presque éteinte au foyer de sa pipe fidèle,
Souvent un jet de flamme, en ses éclairs furtifs,
Comme en rêve, montrait deux jeunes fronts pensifs,
Deux sièges plus voisins, deux mains plus rapprochées
Ou deux têtes dans l'ombre avec amour penchées.

IV.

DERNIERS EFFORTS ET CHANT DES CONSTRUCTEURS.

Jour à jour grandit le vaisseau
En bois bien tourné, fort et beau ;
Partout, de la poupe à la proue,
Ses pièces qu'un boulon écroue,
Par leur ensemble harmonieux,
Imposent et plaisent aux yeux.

Enfin, après mainte semaine
D'efforts, de sueurs et de peine,
Sous les maillets adroits et lourds
Croisant leurs coups rythmés et sourds,
Voici que la carcasse entière
Se dresse, massive et légère,

Projetant du bord de l'enclos
Son ombre bien loin sur les flots.

De maint foyer qui l'environne,
La fumée, épaisse colonne,
Monte en spirale et tourbillonne ;
Et, dans les flancs de maint chaudron
Que le sapin chauffe avec rage,
Bout et frémit pour le bordage,
Pour les agrès, pour le cordage,
La masse ardente du goudron.

Sur la carène et sur la rive,
Dominant les marteaux vainqueurs,
Sonnait la chanson folle et vive,
La chanson des gais travailleurs :
« Frappons ! hâtons-nous de construire
« Le brave et solide navire,
« Le fin voilier, le bon coureur !
« Frappons ! que l'*Union* s'achève !
« Pour Arnold, sans repos ni trêve,
« Rapprochons l'instant du bonheur. »

V.

LE NAVIRE.

Bordé de cuivre, armé de son long bras d'érable,
Le gouvernail repose étendu sur le sable ;

Mais c'est lui qui bientôt, mobile, intelligent,
Va du colosse entier régler le mouvement.
Auprès, dort une ancre géante
Qui, sous la mer vaste et béante
Plongeant au loin sa double main,
Se fixera dans l'invisible :
Tel ce fondement invincible
Que la foi donne au cœur humain.

Quelle image, à l'avant, toute blanche, en vieux chêne,
Génie aérien, plane sur la poulaine ?
Quel artiste inspiré cisela ce beau corps?
Fuyant des dieux païens les classiques dehors,
Il n'a pas copié quelque déesse vaine,
Nymphe jeune autrefois ou Naïade romaine ;
Non ! le ciseau d'Arnold, peut-être à son insu
Exprimant l'idéal que son cœur a conçu,
Pour modèle avait pris sa chaste fiancée :
Reine de son vaisseau comme de sa pensée,
C'est elle qu'il verra, fantôme virginal,
Étinceler dans l'ombre aux rayons du fanal.
Pilote radieux à la robe de neige,
Dérobant aux écueils la nef qu'elle protège,
Elle saura, volant où le ciel la conduit,
Traverser, front serein, les vagues et la nuit !

Enfin les mâts sur la carène
Depuis beaupré jusqu'à misaine

Prolongent leur ligne hautaine
Que tant de voiles vont couvrir;
Jusqu'à leurs cimes fraternelles
Les haubans lancent leurs échelles
Et ces étages de dentelles
Où le matelot sait courir.

Naguère ces beaux mâts, rois des forêts du Maine,
Berçaient au haut des monts leur tête souveraine;
Ils sont tombés! Alors les taureaux gémissants,
Tournant sous l'aiguillon par des sentiers glissants,
Ont traîné, mutilés, jusqu'en rase campagne
Ces fiers sapins, longtemps seigneurs de la montagne;
Là, ces nobles captifs, du fer souffrant l'injure,
Ont dépouillé leur robe avec leur chevelure.
Déchus de leur empire, ils s'en vont sur la mer
Subir l'assaut des vents et du roulis amer,
Heureux quand, loin du bord, les voix de la tempête
Viendront leur rappeler, comme dans une fête,
Les accords bien-aimés, les murmures perdus
De ces bois, leur berceau, qu'ils ne reverront plus!

La brise déjà les incline,
Ils balancent leur tête fine
Et le géant qui les domine (1)

(1) Le grand mât. C'est ici le lieu de transcrire une intéressante explication donnée par Longfellow lui-même; il rappelle que parfois, dans son pays, il a vu lancer des navires tout gréés. « J'ai exploité, dit-il, cette exception comme plus favorable

Porte bien haut dans le ciel pur
Ce libre drapeau tricolore
Que, comme nous, la France adore
Et que l'Amérique décore
De quarante étoiles d'azur.

Que de fois le marin, sur des vagues sans bornes,
Attristé par des bords étrangers, nus et mornes,

« à mon plan » ; puis il cite un curieux extrait d'une lettre qu'un ami lui adresse du Maine, sa province natale : « Ici « comme dans l'État de New-York, on grée quelquefois les « navires en chantier, soit pour gagner du temps, soit pour « augmenter la beauté du spectacle du lancement. » En France, nos navires sont d'abord lancés sans voiles ni mâts, et ne reçoivent qu'*en bassin* l'achèvement de leur toilette. Le correspondant de Longfellow ajoute : « L'été dernier, à Ells- « worth, on a lancé un beau grand vaisseau avec mâts et cor- « dages. Il y a quelques années, on a lancé ici même un navire « avec agrès, mâts, voiles et cargaison. Il partit le lendemain, « et depuis.... on n'en a plus entendu parler ! Tel ne sera « pas, j'espère, le destin de votre nouveau poème. »

Nous nous sommes fait un devoir de soumettre au lecteur ces humbles documents : ils attestent une fois de plus combien notre poète tenait à empreindre ses tableaux d'un caractère d'exactitude ; mille traits non seulement de son *Building of the Ship,* mais de ses autres compositions, où l'idéal et la fantaisie ont le plus de part, sont un reflet ou une inspiration de ses souvenirs d'enfance, de famille, de voyage. Les vrais poètes, comme Homère et Virgile, Lamartine et V. Hugo, Longfellow et Schiller, sont bien loin de dédaigner les plus modestes scènes de la vie ; ils les recueillent avec amour, mais pour les transfigurer par l'auréole du sentiment et du style. Brizeux a dit :

La fleur de poésie éclôt sous tous nos pas,
Mais la divine fleur, plus d'un ne la voit pas !

Cherchant en vain, du cœur, par delà l'horizon,
La place bienheureuse où fume sa maison,
Bénira ce lambeau comme une main chérie
Se tendant jusqu'à lui des bords de la patrie !
Alors il reverra dans un long souvenir
Son enfance aux jours d'or que rien ne peut ternir.

VI.

LA FÊTE. — BÉNÉDICTION ET DISCOURS DU PASTEUR. — LES DEUX FIANCÉES.

« Tout est fini ! Cette journée
« De notre jeune bâtiment
« Va voir le joyeux lancement
« Et conclure un double hyménée ! »

Le soleil s'est fait beau ; tout le ciel est en fête.
Ces nuages légers, flottant sur notre tête,
Semblent pour notre nef un cortège lointain
Qui s'empresse, voguant au souffle du matin.
Ce jour va par deux fois unir en mariage
A la beauté la force et la grâce au courage.
L'Océan, noble époux à jamais jeune et fort,
Baise avec un soupir sa plage au sable d'or :
L'écume sur son sein qu'un tendre espoir soulève,
Comme une barbe blanche, ou s'abaisse ou s'élève ;
C'est que près de sa rive, en superbes atours,
Se tient la fiancée objet de ses amours :

Flammes et pavillons sur son front s'entrelacent,
Banderoles d'azur, comme un voile, l'embrassent
Et, croisant dans les airs leurs reflets enchanteurs,
Y font de son époux ondoyer les couleurs.

Sur le pont, à leur ombre, on voit l'autre *Promise :*
Marie auprès d'Arnold, souriante, est assise.
Les rayons du soleil, les étendards joyeux
Semblent avec bonheur se jouer autour d'eux.

Le Pasteur lit la sainte page
Qui consacre le mariage
Et les deux amants, sous sa voix,
Inclinent leurs fronts à la fois.
Évrard, d'un geste rude et tendre,
Vient serrer la main de son gendre :
Mais quand sur son cœur palpitant
Le père presse son enfant ;
Quand il cherche au fond de lui-même
Un mot, un seul, d'adieu suprême,
Sa voix expire ; ses douleurs
N'ont plus que des pleurs... et des pleurs !...

Cependant le Pasteur dont la simple parole,
Au nom de l'Évangile, instruit, arme et console,
Vient bénir le navire et son jeune drapeau.
Il promène, pensif, ses yeux sur son troupeau,

Troupeau toujours errant dont l'immense prairie,
C'est la mer, — et ce bord l'étroite bergerie.
Dès longtemps l'orateur a de ces cœurs naïfs
Exploré les abords, la carte et les récifs ;
Il sait à quels courants de passion secrète
Ils s'emportent, brisant tout frein qui les arrête ;
Mais il sait quels discours de pieuse bonté
Y ramènent le calme et la sérénité :
« Tous, dit-il, ici-bas nous sommes de passage
« Comme sur un vaisseau qu'agite le tangage :
« De la poupe à la proue et bien loin tout autour,
« L'horizon va baissant ou haussant tour à tour :
« Tantôt, voisin du ciel, il assiège sa voûte,
« Puis il se creuse en gouffre au bout de notre route.
« Aspects menteurs! partout les flots, vaste chemin,
« S'étendent aplanis sans lacune et sans fin.
« C'est nous, frères, nous seuls qui, balancés sur l'onde,
« Tantôt plongeons au flanc d'une vague profonde,
« Puis, soudain redressés, allons toucher les cieux.
« Ainsi flottent, hélas! nos efforts et nos vœux :
« Baisser, monter, c'est là ce qu'on appelle vivre!
« Qu'au moins, comme l'aiguille en sa boîte de cuivre,
« Notre âme vacillante et prompte à s'émouvoir,
« Se maintienne tournée au pôle du devoir.
« Alors Dieu veillera pour guider l'équipage,
« Et tous nous atteindrons le splendide rivage
« Où tout ce que l'œil voit, ce que l'oreille entend
« Parle non plus de peur, mais de bonheur constant! »

VII.

DOUBLE LANCEMENT.

A peine le ministre achève,
La main du vieux maître se lève;
Sa voix retentit sur la grève :
« A vos marteaux ! alerte, enfants ! »
En cadence leurs cris résonnent (5),
Sous le vaisseau leurs maillets tonnent;
Les étançons qui l'environnent
S'abattent le long de ses flancs.

Le dernier tombe... Amis, silence !
L'épreuve suprême s'avance ;
L'angoisse en nos cœurs recommence !
Le géant bouge !... il fait un pas...
Dieu ! s'il s'arrêtait ?... Non ! la quille,
Sur la rainure où l'huile brille,
Descend rapide... Rien n'oscille,
Il glisse d'aplomb jusqu'en bas !

Et voyez, son essor l'entraîne;
D'un seul bond l'agile carène

(5) En effet, ces cris sont rythmés, perçants ; ils assurent l'ensemble des mouvements.

Se plonge au large en son domaine
Où l'Océan l'accueille en roi :
Les rochers, de la base au faîte
Répétant les longs cris de fête,
Semblent dire : « Prends ta conquête,
« Vieil Océan, elle est à toi ! »

Qu'elle est belle ! avec quelle ivresse,
Sous l'étreinte de ta tendresse
Qui l'enveloppe et la caresse,
S'abandonne ce corps charmant !
Elle irait contre vents et lame,
Dans toute la foi de son âme,
Partout où le sort te réclame,
Forte par toi seul, noble amant !

Pars donc, suis ton vol, cher navire ;
Loin de nous parcours ton empire ;
Bien qu'à nous tous en cet adieu
La lèvre tremble, l'œil se voile,
Tous nous croyons en ton étoile :
Marche, aidé par le doigt de Dieu !

Et toi qui, dans la vie au même instant lancée,
Veux partager d'Arnold la fière traversée,
Jeune épouse ! durant ce voyage au long cours,
Que Dieu t'accorde un ciel pur comme vos amours !..

Va sans peur! Loyauté, dévoûment et courage
Tiennent les cœurs bien nés au-dessus de l'orage,
Et même à leur désastre, où l'affront reste au sort,
Quelque chose survit qui ne craint pas la mort!

VIII.

VŒUX POUR LE VAISSEAU DE L'UNION AMÉRICAINE.

Vogue aussi, grand vaisseau de ma libre patrie,
O reine du progrès, mon UNION chérie!
Les peuples en suspens fixent de toute part,
Sur toi, leur avant-garde, un avide regard.
Ils savent quelle voix a proclamé naguère
Ces droits des nations, avenir de la terre :
Nous savons mieux encor quels ouvriers vaillants
Ont façonné ta coque et l'acier de tes flancs;
Quelles mains de héros ont dressé ta mâture,
Taillé ton gouvernail, déployé ta voilure :
On sait sur quelle enclume, et sous quels forts marteaux,
Dans quel rude atelier, au feu de quels fourneaux
On a forgé le fer de ton ancre bénie,
Fondement immortel où ton espoir s'appuie!

Au large donc! Bannis toute indigne frayeur;
Qu'un bruit, un choc soudain ne troublent plus ton cœur.

Sache des faux amis et surtout des faux guides
Récuser hardiment les alarmes perfides :
Devant toi ce n'est pas un récif qui blanchit,
C'est la vague qui joue et le flot qui frémit;
Va! ne prends plus le vent qui chante dans ta voile
Pour un souffle ennemi venant fendre sa toile;
En vain un feu trompeur t'appelait à bâbord,
Va toujours en avant! c'est devant qu'est le port!
Laisse mugir l'orage et poursuis ta carrière;
Tous nos vœux, notre espoir, nos pleurs, notre prière
Même quand nous tremblons, notre invincible foi,
Sont avec toi, toujours resteront avec toi!

Erquy (Côtes-du-Nord), septembre 1881.

DU GENRE

DANS

LES DIVERSES LANGUES

PAR LUCIEN ADAM

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE NANCY

La catégorie grammaticale du genre s'entend de l'ensemble des phénomènes par lesquels se manifeste, dans le langage, un concept ontologique primitif qui est la division, en plusieurs classes, de la masse des noms représentant les divers êtres.

On distingue : dans telle langue, un genre *animé* et un genre *inanimé*, parce qu'à l'origine les êtres ont été classés par tel groupe humain en vivants et en non vivants; dans telle autre langue, un genre *andrique* et un genre *métandrique*, parce que tel autre groupe a réparti primitivement les êtres en deux classes dont l'une comprenait les hommes, tandis que l'autre se composait des femmes, des animaux des deux sexes et des choses proprement dites; dans une troisième langue, un genre masculin, un genre féminin et un genre neutre, parce que les ancêtres du peuple qui parle actuellement cette langue ont partagé les êtres en trois classes : les êtres mâles, les êtres femelles, les êtres sans sexe

Autre chose est cette catégorie, et autre chose la distinction

par un procédé quelconque du sexe des hommes et de celui des animaux les plus considérables. Ainsi, en mandchou, la différence des sexes est indiquée ou par l'imposition de noms particuliers (*morin* cheval, *alasan* jument), ou par le procédé de la version vocalique (*haha* homme, *hehe* femme), bien qu'il n'y ait dans cette langue aucune distinction générique. L'homme, l'étalon, le taureau y sont différenciés phonétiquement de la femme, de la jument, de la vache; mais les noms des uns et des autres sont du même genre, et l'on se sert des mêmes pronoms soit personnels, soit démonstratifs, qu'il s'agisse d'un homme, d'une femme, d'un animal mâle, d'un animal femelle ou d'un être inanimé.

Avant d'énumérer les divers modes sous lesquels la catégorie du genre s'est produite, j'ai à indiquer les langues où elle fait défaut. Ce sont :

a) En Océanie, les idiomes des Papous, des Négritos, des Australiens, les langues malayo-polynésiennes.

b) En Asie, les langues isolantes, les langues hyperboréennes à l'exception du kotte, les langues ouralo-altaïques, le mandchou, le mongol, le japonais.

c) En Afrique, les langues bochimane, wolof, sarrakolé, bullom, temné, ibo, évé, ga, odji, yoruba, efik, véi, mandingue, sousou, bambara, souraï, logoné, mandara, baghirmi, mobba, téda, kanori, etc.

d) En Amérique, les langues tinné, apache, sélis, sahaptin, chinouk, hidatsa, tepewana, pima, cahita, eudeve, tarahumar, otomi, comanche, huastèque, mazahui, timucua, chacta, galibi, bribri, chibcha, kechua, aymara, guarani-tupi, kiriri, lule, tsonèque, etc.

Voici maintenant la liste, aussi complète que possible, des langues dans lesquelles la catégorie du genre exerce un empire soit absolu, soit restreint :

a) En Amérique, les langues montagnais, algonquin, dakota, iroquois, chéroqui, totonaque, tarasque, nahuatl, chia-

panèque, cora, maya, quiché, mame, tzendal, opata, chiquita, moxa, baure, mosquito, arrouague, caraïbe, paez, yunga, araucan.

b) En Afrique, le somali, les langues bantou, le hottentot, le poul, le bari, le haoussa, le hadendoa, les langues sémitiques, les langues chamitiques.

c) En Asie, le khasia, les langues sémitiques, les langues dravidiennes.

d) En Europe, le basque, les langues indo-européennes.

I.

Dans les diverses langues de la grande famille algonquine, la catégorie du genre manifeste une classification binaire ayant pour base le fait de la *vie*. Les êtres ont été divisés en deux classes suivant qu'ils sont doués ou privés de vie ; mais, par un effet de l'imagination ou pour toutes autres causes, les Algonquins ont réputé vivants un certain nombre d'êtres sans vie.

Appartiennent à la première classe : les hommes, les femmes, les animaux mâles, les animaux femelles, les arbres, les pierres, le soleil, la lune, les étoiles, le tonnerre, la neige, la glace, le blé, le pain, le tabac, le traîneau, le briquet, etc.

Appartiennent à la seconde classe, tous les objets privés de la vie qui n'ont point été élevés à la dignité d'êtres vivants.

Les noms des êtres appartenant à la première classe sont du genre *animé ;* ceux des êtres de la seconde, du genre *inanimé.*

Cette distinction générique est absolue et fondamentale, car elle régit le pluriel des noms, l'expression de la possession, les pronoms démonstratifs, les verbes et les adjectifs.

Genre animé : *anišinabe* homme, pl. *anišinabe-k* ; *kinebik* serpent, pl. *kinebik-o-k* ; *pakkewejigan* pain, pl. *pakkewejigan-a-k* ; *pakân* noix, *o-pakân-a* sa noix, *ki-pakân-iwa*

leur noix, *ot-pakân-a* ses noix, *ot-pakân-iwa-wa* leurs noix ; *awâh* celui-ci, celle-ci, ceci ; *ânâh* celui-là, celle-là, cela ; *sâki-hew* il l'aime, *sâki-kiwew* il aime ; *miyosi-w* il est beau, elle est belle, etc.

Genre inanimé : *moskesin* mocassin, pl. *moskesin-a* ; *anibiš* feuille, pl. *anibiš-a-n* ; *wikwahem* maison, pl. *wikwahem-a-l* ; *mokkumân* couteau, *o-mokkumân* son couteau, *o-mokkumân-iwa-w* leur couteau ; *o-mokkumân-a* ses couteaux, *o-mokkumân-iwa-w-a* leurs couteaux ; *oma* ceci, *anima* cela ; *sâkittaw* il l'aime, *sâki-tchikew* il aime ; *miwâsi-n* il est beau, etc.

La catégorie du genre *vitaliste* exerce un empire restreint dans les langues qui suivent :

Mutsun. — Cet idiome possède deux verbes correspondant à l'espagnol « estar ». L'un, *tsahora*, s'emploie quand il s'agit d'êtres animés (cosas animadas, espirituales) ; l'autre, *rote*, s'emploie quand il s'agit d'êtres inanimés (las inanimadas). Ex. : *nu tsahora tsares* là est un homme, *nu rote tsipe* là est un couteau.

Un passage de la grammaire du P. Arroyo, relatif à la déclinaison, implique également la distinction du genre vitaliste : « Segun los exemplos puestos arriba se pueden declinar todos los nombres substantivos, sean de cosas animadas ó inanimadas, con esta diferencia que los declinables de cosas animadas, en todos los casos, se forman como arriba dixe (1). »

Dakota. — Les seuls noms qui représentent des êtres doués de vie forment leur pluriel par la suffixation de *-pi*. Ex. : *wicasta-pi* les hommes, *konkake-pi* les pères, *šunka-pi* les chiens, etc.

Chéroqui. — Les noms représentant des êtres vivants forment leur pluriel par la préfixation de *ani-*, *uni-*, tandis que ceux qui représentent des êtres non vivants le forment par la

(1) *Gramatica Mutsun por el Padre Fray* ARROYO DE LA CUESTA, p. 10.

préfixation des particules *ti-*, *te-*, *ts-*. Ex. : *atsutsu* garçon, pl. *ani-tstutsu* ; *askaya* homme, pl. *ani-skaya* ; *tlukuń* arbre, pl. *te-tlukuń* ; *kutusi* montagne, pl. *ti-kutusi* ; *ekwoni* rivière, pl. *ts-ekwoni*.

Les adjectifs possessifs diffèrent également suivant que les noms sont du genre animé ou du genre inanimé.

Genre animé : *akwa-lasiteni* mon pied, *aki-nawi* mon cœur, *tsa-tota* ton père, *u-tota* son père.

Genre inanimé : *tsi-neluń* ma maison, *hi-neluń* ta maison, *ka-neluń* sa maison.

Tarasque. — Les noms qui représentent des êtres non vivants forment leur pluriel par la préfixation de l'adverbe *wan*. Ex. : *dzakapu* pierre, pl. *wan dzacapu*. Ces mêmes noms ne se déclinent point, sinon au cas nommé effectif. Ex. : *dzacapu-himbo atikhuanini* il tira sur lui avec une pierre.

Les noms qui représentent des êtres vivants ou réputés tels (belebten oder als belebt gedachten Wesen) forment leur pluriel par la suffixation de *-etša*, et se déclinent aux deux cas du génitif et de l'accusatif-datif. Ex. : *tata* père, pl. *tata-etša* ; *wata* montagne, pl. *wata-etša* ; *hoska* étoile, pl. *hoska-etša* ; *tata* le père, gén. *tata-eweri*, accusatif-datif, *tata-ni*.

Cora. — Les noms qui représentent des êtres animés (seres animados) et seulement quelques-uns de ceux qui représentent des êtres inanimés (y algunos de inanimados) forment leur pluriel par la suffixation de *-ri*, *-eri*, *-tzi*, *-te*, *-moa*, *-cari*, *-care*. Ex. : *zearate* abeille, pl. *zearate-ri* ; *kanax* brebis, *kanax-eri* ; *ukubihuame* orateur, *ukubihuame-tzi* ; *kurute* grue, *kuru-tzi* ; *teaxka* scorpion, *teaxka-te* ; *tiyaoh* fils, *tiyaoh-moa* ; *teata* homme, *tetea-care* ; *uita* femme, *ú-cari*.

Totonaque. — Le pluriel des noms représentant des êtres non vivants ne s'exprime point phonétiquement.

Les noms qui représentent des êtres vivants ou réputés vivants forment leur pluriel par la suffixation de *-nitni*, *-itni*, *-nin*, *-na*, *-ne*, *-ni*, *-no*, *-nu*, *-in*, *-an*. Ex : *ztaco* étoile, pl.

ztaco-nitni; *makan* main, *makan-itni*; *pulana* capitaine, *pulana-nin*; *xanat* fleur, *xanat-na*; *agapon* ciel, *agapon-in*; *pištšogoi* rocher, *pištšogoy-an*.

Maya. — Les noms représentant des êtres vivants ou réputés tels forment leur pluriel par la suffixation de *-ob*, pronom de la 3e personne du nombre pluriel. Ex. : *uinik* homme, pl. *uinik-ob* ; *itš* œil, *itš-ob* ; *atit* grand'mère, *atit-ob*.

Quiché. — Les noms représentant des êtres non vivants ou n'ont point de pluriel ou forment ce nombre par la préfixation soit de *e*, *he* pronom pluriel de la 3e personne, soit de l'adverbe *kui* « beaucoup ». Ex. : *e abah* eux pierre, pierres ; *kui tše* beaucoup arbre, arbres, etc.

Les noms qui représentent les êtres vivants ou réputés tels forment leur pluriel par la suffixation de *-ab*, *-eb*, *-ib*, *-ob*, *-ub*, *-om*. Ex. : *atit* grand'mère, *atit-ab* ; *ixok* femme, *ixok-ib* ; *abab* garçon, *abab-om*, etc.

Mame. — Les noms qui représentent des êtres vivants seres animados) forment leur pluriel soit par la préfixation, soit par la préfixation et la suffixation de *e*. Ex. : *vuinak* une personne, pl. *e-vuinak* des gens ; *kiahol* fils, pl. *e-kiahol-e*. Le pluriel des êtres non vivants s'exprime en préposant des noms de nombre ou des adverbes de quantité, comme, par exemple, *ikoh* « beaucoup ». Ex. : *abah* pierre, pl. *ikoh abah*.

Paez. — Les noms qui représentent des êtres vivants forment leur pluriel par la suffixation de *-guex*. Ex. : *pits* homme, pl. *pits-guex* ; *chime* un blanc, *chime-guex* les blancs.

A la différence du paniquito avec lequel il est apparenté étroitement, le paez distingue une forme virile et une forme muliérile aux deux premières personnes du pronom. Vir. I *aṅki*, II *iṅgi*. Mul. I *oku*, II *itša*.

Yunga. — Les noms qui représentent des êtres sans vie n'ont point de pluriel, tandis que ceux qui représentent des êtres vivants forment ce nombre par la suffixation de *-ön*.

Ex. : *metšerök* femme, pl. *metšerök-ön* ; *dšolu* garçon, pl. *dšolu-ön* ; *ef* père, pl. *ef-ön*.

Araucan. — Suivant le P. Febres, le pluriel des noms représentant des êtres vivants (cosas animadas ó vivientes) se forme par la préposition de *pu*, et celui des êtres non vivants par la postposition de *ica*, « aunque a veces aplican el *pu* à todo ». Ex. : *chao* père, pl. *pu chao* ; *ruca* maison, pl. *ruca ica*.

Sonraï (Afrique). — Cette langue paraît posséder un article qui ne s'est pas régulièrement développé : *di* pour les êtres vivants ou réputés tels, *ni* pour les êtres non vivants. Ex. : *ni-yô-di* toi-chameau-le, ton chameau ; *wôki yiri-wô-ni* cela nôtre-cela-le, ce qui est à nous.

Basque. — On lit dans les *Notes grammaticales* de Silvain Pourreau : « Es noms matériels, outre le génitif en *-ren*, il y en a un autre en *-co*, d'où se fait l'adjectif en *-coa* si on n'aime mieux dire qu'il vienne du nominatif. On ne dit pas *etchea-ren iauna* le maistre de la maison, mais *etche-co iauna*, et de là vient *etche-co-a* domestique ; on dit pourtant *etchea-ren iabea* le possesseur de la maison, et non pas *etche-co iabea*. Ainsi, de *cerua* le ciel, se fait *ceru-co-a* céleste, *ceru-co angueruac* les anges du ciel ; de *lurra* terre, *lurre-co-a* terrestre, *lurre-co guiçonac* les hommes de la terre. »

J'emprunte une seconde citation à Mr l'abbé Cuoq (1) : « La distinction de l'animé et de l'inanimé existe dans la langue basque, où les noms prennent des terminaisons différentes suivant qu'ils appartiennent à la première ou à la seconde classe. En voici un exemple : *Joanes*, Jean, nom de première classe, fera au destinatif : *Joanes-entsat*, à l'ablatif : *Joanes-enganik*, à l'approximatif : *Joanes-enganat*, tandis que *mendi*, montagne, nom de seconde classe, prendra aux mêmes cas des désinences tout différentes, savoir : *-tako* au

(1) *Études philosophiques sur quelques langues sauvages de l'Amérique*, par N. O., ancien missionnaire, p. 36.

destinatif, *mendi-tako* ; *-tarik* à l'ablatif, *mendi-tarik* ; *-tarat* à l'approximatif, *mendi-tarat*. Ainsi, le basque a, comme l'algonquin, l'avantage de posséder cette grande et belle classification, si bien fondée sur la nature, d'êtres animés et d'êtres inanimés. Comme lui aussi, il est exempt de cette embarrassante et inutile distinction du genre masculin et du genre féminin. »

Chiapanèque. — Comme dans les langues algonquines, les êtres ont été divisés en deux classes suivant qu'ils sont doués ou dépourvus de vie, mais certains êtres non vivants sont compris dans la première classe, par exemple : le ciel, le soleil, la lune, les étoiles, la terre, la mer, les fleuves « et beaucoup d'autres choses non vivantes comme les choses rondes, par exemple : les pierres, les cloches (1) ».

La seconde classe comprend « toutes les autres choses qui ne peuvent être ramenées à une règle, mais qui sont pour la majeure partie des choses petites [cosas pequeñas] (2) ».

Les noms de nombre diffèrent suivant le genre des substantifs. Ex. : genre animé, *tiqhe* un, *hao* deux, *haui* trois, *nomimo* troisième, etc. Genre inanimé ; *ticao* un, *iotaui* deux, *nomauimo* troisième.

Quand les adjectifs qualifient un nom singulier du genre animé, ils prennent le suffixe *-me*. Ex. : *tiqhe niló iaricame* une fleur belle.

Relativement aux pronoms de la troisième personne, voici ce que dit le P. Albornoz : « Fuera de estos (*çone* aquel, aquella), para las terceras personas de singular hay *çota* que significa : este ó esta (viviente), y para no vivientes hay *cota, cone, como, comola* vel *comolo* que significan : esto ó aquello »

(1) *Arte de la lengua chiapaneca, por el Pe Fr.* de Albornoz, p. 17.
(2) *Idem*, p. 18.

II.

Dans les langues de la famille iroquoise, la catégorie du genre manifeste une classification binaire ayant pour base la *virilité*. Les êtres ont été divisés en deux classes : 1° les hommes, les dieux ; 2° les femmes, les animaux mâles, les animaux femelles, les choses proprement dites.

Cette classification a pour effet grammatical de déterminer le choix entre deux pronoms de la troisième personne suivant que le nom de l'être dont on parle est du genre *andrique* (viril, noble), ou du genre *métandrique* (non viril, non noble).

Genre andrique : *rao-noutsi* sa tête, *raona-sita* ses pieds, *ra-tkatos* il voit, *ron-tkatos* ils voient, etc.

Genre métandrique : *ao-noutsi*, *aona-sita*, *wa-tkatos*, *kon-tkatos*.

Chiquito. — Dans cette langue, la catégorie du genre basé sur la virilité se combine avec le bilinguisme. « Les hommes emploient le langage *viril* quand ils parlent des hommes, des dieux, des bons ou des mauvais esprits, et en général de *tous les êtres que l'on se représente habituellement sous une forme virile*. Pour tous les autres êtres, c'est-à-dire en parlant des femmes, des animaux mâles ou femelles et des objets inanimés, ils usent d'inflexions *féminines*..... Envisagée au point de vue des inflexions grammaticales, la différence entre le langage viril et le langage féminin ne porte jamais que sur la troisième personne de l'un et de l'autre nombre. Mais cette différence affecte tous les mots qui sont susceptibles de recevoir les préfixes et suffixes personnels, à savoir principalement : 1° les substantifs en fonction possessive ; 2° les indices de relation dont le sens correspond à celui de nos prépositions ; 3° les verbes simples dont le su-

jet est à la troisième personne ; 4° les verbes en combinaison objective, à quelque personne que soit le sujet si le complément est à la troisième (1). »

Genre andrique : *oôs-tii* sa nourriture, *oôs-ma* leur nourriture, *ya-u-stii* en son absence ; *oñemas itsa-stii tupas* la volonté de Dieu ; *itemoéno-tii* il lie, *itomoé-ka-tii* je le lie, etc.

Genre métandrique : *oôs* sa nourriture, *om-oôs* leur nourriture, *ya-u-s* en son absence ; *cêts itsa n-païs* la main de la femme ; *itomoéno* elle lie, il lie ; *itomoé-to* je la lie, je le lie, etc.

III.

Dans la langue des Pouls, la catégorie du genre manifeste une classification binaire ayant pour base l'*humanité*. Les êtres ont été divisés en deux classes suivant qu'ils appartiennent ou qu'ils n'appartiennent pas au genre humain : 1° les hommes, les femmes ; 2° les animaux mâles, les animaux femelles, les choses proprement dites. De là deux genres : *anthropique* (hominin), *métanthropique* (brute).

Les noms du genre anthropique et les adjectifs qui les qualifient se terminent au sing. en *-o*, au plur. en *-bé*. Exemples : sing. *gorko* homme, *debbo* femme, *modjio* bon, *pidado* blessé ; plur. *worbé* hommes, *réobé* femmes, *modjioubé* bons, *fidabé* blessés.

Les noms du genre métanthropique se terminent, au sing. en *-a*, *-é*, *-i*, *-ou*, *-al*, *-ol*, *-el*, *-am*, et très rarement en *-o* ; au plur. en *-é*, *-i*. Exemples : *houndé* chose, pl. *koullé* ; *saourou* bâton, pl. *tiabbi* ; *iggou* brouillard, pl. *iggoudji* ; *niakou* abeille, pl. *niaki* ; *nbaba* âne, pl. *bamdi* ; *hitéré* œil, pl. *guité* ; *léki* arbre, pl. *lédé* ; *guerlal* perdrix, pl. *guerlé* ; *lawol* chemin, pl. *labi* ; *dioungo* main, pl. *dioudé*.

(1) V. Henry, *Note sur le parler des hommes et le parler des femmes dans la langue chiquita*. (*Revue de linguistique*, t. XII.)

Il est à remarquer que, dans la formation de leur pluriel, les consonnes initiales des noms du genre anthropique et celles des noms du genre métanthropique subissent des changements absolument inverses.

Genre anthropique : *p* se change en *f* : *poullo* « Poul », *foubbé* ; *gn*, *g*, *k* se changent en *h*, *w* : *ganéako* « berger », *hanéabé*; *kodowo* « joueur d'instrument à cordes », *hodobé*; *b* se change en *w*, *v* : *badido* « cavalier », *wadotobé* ; *nd*, *d* se changent en *r* : *daddowo* « chasseur », *raddobé*; *ti* se change en *s* : *tianowo* « tisserand », *saniobé* ; *dj*, *ndj* se changent en *i* : *djimowo* « chanteur », *iimobé*, etc.

Genre métanthropique : *f* se change en *p* : *fittandou* « âme », *pittali* ; *w*, *h* se changent en *k*, *g*, *gn* : *hitandé* « année », *kitalé* ; *v*, *w* se changent en *b* : *waré* « barbe », *baé* ; *r* se change en *d*, *nd* : *rouldé* « nuage », *doulé* ; *s* se change en *ti* : *soudou* « petit oiseau », *tiolli* ; *i* se change en *dj*, *ndj* : *iéco* « figure », *djiécé*, etc.

Les pronoms démonstratifs et les pronoms de la troisième personne diffèrent suivant la classe des êtres dont on parle.

Genre anthropique : sing. *o*, *ko* ; pl. *bé*. Ex. : *o hali* il, elle parle ; *bé kali* ils, elles parlent ; *pouttiou ma-ko* son cheval, *pouttiou-ma-bé* leur cheval ; *ko-ma-ko* le sien, *ko-ma-bé* le leur, *bé-ma-bé* les leurs, etc.

Genre métanthropique : sing. *ngou*, *ngué*, *ki*, *ba*, *ndam*, *ndou*, *ngal* ; pl. *i*, *dé*, *di*. Ex. : *ngou hali* il, elle parle ; *di kali* ils, elles parlent ; *pouttiou ko-ngou* son cheval, *pouttiou ko-di* leur cheval ; *ngou* le sien, *di* le leur, etc.

IV.

Dans la langue nahuatl ou mexicaine, la catégorie du genre vitaliste se complique de la division des êtres en deux classes suivant qu'ils sont doués ou dénués de raison, d'intelligence.

De là trois genres : l'animé rationnel ou rationnel, l'animé irrationnel ou irrationnel, l'inanimé.

Généralement, les noms qui représentent des êtres non vivants (seres inanimados, unbelebten Wesen) n'ont point de pluriel ou bien ils forment ce nombre soit par la préposition d'un adverbe de quantité, soit par la réduplication de la syllabe initiale. Ex. : *tetl* pierre, pl. *miek tetl* ; *tetla* lieu pierreux, pl. *te-tetla* ; *kalli* maison, pl. *ka-kalli*.

Les noms qui représentent des êtres vivants et surtout des êtres doués de raison (belebten namentlich vernünftigen Wesen) forment leur pluriel : 1° par l'apocope de la finale *-tl* et l'allongement de la voyelle qui précède, avec ou sans réduplication de la syllabe initiale. Ex. : *tlaka-tl* une personne, pl. *tlakâ* ; *siwa-tl* femme, pl. *siwâ* ; *mešika-tl* Mexicain, pl. *mešika* ; *teo-tl* Dieu, pl. *te-teô* ; *koa-tl* serpent, pl. *ko-koâ* ; *koyo-tl* chacal, pl. *ko-koyô* ; *muyu-tl* moustique, pl. *mu-muyû*, etc. ; 2° par la suffixation de *-tin* après apocope totale ou partielle de la dernière syllabe. Ex. : *ta-tli* père, pl. *ta-tin* ; *tlamatštli* écolier, pl. *tlamatštil-tin* ; *totolin* coq, pl. *totol-tin*.

Les noms qui représentent des êtres vivants non doués de raison ou des êtres sans vie réputés vivants forment leur pluriel par l'apocope de *-tl* et la suffixation de *-mê*. Ex. : *itš-ka-tl* mouton, pl. *itška-mê* ; *pitso-tl* cochon, pl. *pitso-mê* ; *tepe-tl* montagne, pl. *tepe-mê* ; *texan* punaise, pl. *texan-mê*.

Montagnais. — La catégorie du genre vitaliste est clairement indiquée par ce passage de la grammaire du P. Petitot : « Il est important de distinguer, parmi les noms, quels qu'ils soient, ceux qui conviennent à des êtres *animés* d'avec ceux qui représentent à l'idée des *choses inanimées*, parce que cette distinction détermine un changement dans la désinence des verbes objectifs, locomotifs, etc. (1). »

D'un autre côté, la distinction des êtres rationnels et des

(1) R. P. Petitot, *Précis de grammaire comparée des trois principaux dialectes dènè-dindjiè*, p. li, § 22.

êtres irrationnels résulte de ce qui suit : « Le duel se forme en ajoutant au singulier le suffixe *-k'é*, lequel signifie « pied ». Ex. : *dènè* un homme, *dènè-k'é* deux hommes ; *ttsa* chapeau, *ttsa-k'é* deux chapeaux. Mais on se sert plus communément du préfixe réduplicatif *na-* pour former le duel des êtres *intelligents*. Ex. : *na-dènè* deux hommes.... Le pluriel n'existe pas en montagnais ; aussi, pour en exprimer l'idée, ajoute-t-on l'adverbe *l'an* « beaucoup ». Ex. : *ttsa* chapeau, pl. *ttsa l'an* ; *kuné* maison, pl. *kuné l'an*. Toutefois, les êtres intelligents peuvent former le pluriel par l'addition du suffixe *-yu*. Ex. : *tchélékwi* un jeune homme, *tchélékwi-yu* des jeunes gens (1).

V.

Dans la langue des Mosquitos, la catégorie du genre manifeste une classification binaire ayant pour base la *raison*. Les êtres ont été divisés en deux classes, suivant qu'ils sont doués ou dénués de raison, d'intelligence.

Les noms qui représentent des êtres inférieurs et irrationnels (niederen, unvernünftigen Wesen) n'ont point de pluriel. Ex. : *inska* poisson, poissons ; *mita* main, mains. Parfois, cependant, on précise le nombre en suffixant la particule *ra*. Ex. : *inska-ra* poissons.

Les noms qui représentent des êtres rationnels (vernünftige Wesen) forment leur pluriel comme les pronoms personnels, par la suffixation de *-nani*. Ex. : *waikna* homme, pl. *waikna-nani* ; *yapte* mère, pl. *yapte-nani* ; *yuri* moi, *man* toi, *wetin* lui, elle ; pl. *yuri-nani*, *man-nani*, *wetin-nani*.

Tzendal. — Les noms qui représentent des êtres non vivants et ceux qui représentent des animaux n'ont point de pluriel. Ex. : *tocal* nuage, nuages ; *huhuchan* ciel, cieux ; *chitam* porc, porcs ; *balam* tigre, tigres ; etc.

(1) *Ibidem*.

Les noms qui représentent des êtres doués de raison forment leur pluriel par la suffixation de *-etic, -tic*. Ex. : *mal* aïeul, pl. *mal-etic* ; *vinic* homme, pl. *viniqu-etic* ; *achix* jeune fille, pl. *achix-etic* ; *ghcahque* juge, pl. *ghcahque-tic*.

Opata. — Les noms qui représentent des êtres non vivants (cosas inanimadas) ainsi que ceux des animaux irrationnels (animales irracionales) forment leur pluriel au moyen de quelque adverbe ou de tout autre mot indiquant la multiplicité.

Les noms qui représentent les êtres doués de raison (seres racionales) forment leur pluriel par des procédés divers. Ex. : *oki* femme, pl. *nau* ; *uri* homme, pl. *uri-ni* ; *okichi* la fille, *naumachi* les filles ; *tessáchi* le fils, pl. *uriniussi* ou *ussi* ; *ozë* le vieillard, pl. *navotzë* ; *oatzi* la vieille femme, pl. *odatzi* ; *temachi* le valet, pl. *te-temachi* ; *vatziguat* frère, pl. *vapatzeguat* ; *maraguat* fille, pl. *ma-maraguat*.

Il résulte, en outre, d'un curieux passage de l'*Arte* du P. Lombardo, que les noms de nombre et certains adjectifs varient suivant qu'ils qualifient : 1° des êtres vivants ou des êtres non vivants d'un volume considérable (personas, animales y cosas que tienen cuerpo y son gruesas ; vivientes en toda especie y arboles ; vivientes) ; 2° des choses larges (cosas largas y anchas) ; 3° des choses étroites (cosas angostas). Ex. : *se uri* un homme, *se gue uri* un grand homme, *se-ni-ka gue-ka kuh* un grand morceau de bois qui est large, *se-ni-pa gue-pa kuh* un grand morceau de bois qui est étroit.

VI.

Dans les langues dravidiennes, notamment en tamoul, la catégorie du genre manifeste deux classifications binaires ayant pour bases : la première, la *raison* ; la seconde, la *différence sexuelle*.

Les êtres ont été divisés en deux classes, suivant qu'ils sont doués ou dépourvus de raison, et à leur tour les êtres doués de raison ont été subdivisés en deux classes, suivant qu'ils sont hommes ou femmes. De là trois classes et trois genres :

1° Hommes et dieux, noms de haute caste hominins, genre *andrique* ;

2° Femmes et déesses, noms de haute caste féminins, genre *gynique* ;

3° Animaux mâles, animaux femelles, êtres inanimés, noms sans caste, genre *métanthropique.*

Les expressions de genre masculin, de genre féminin et de genre neutre seraient ici absolument impropres, puisque les animaux femelles sont du même genre que les animaux mâles et les êtres inanimés du même genre que les animaux de l'un et de l'autre sexe.

Les noms, les pronoms et les verbes sont régis, en tamoul, par cette catégorie complexe.

Au nombre singulier, les noms de haute caste du genre andrique se terminent en *-an, -ân, -ôn* ; les noms de haute caste du genre gynique en *-al* ; les noms sans caste ou du genre métanthropique en *-du, -u, -ei.* Ex. : *magan* le fils, *purushan* le mari, *magal* la fille, *wühdu* la maison, *mâdu* le bœuf, *manei* la maison, etc.

Au nombre pluriel, les noms de haute caste des deux genres se terminent en *-ar, -âr, -ôr, -ir, -îr, -mar, -mâr,* les noms sans caste en *-gal, -a.* Ex.: *purushar* les maris, *magalir* les filles, *maneigal* les maisons, *pala* plusieurs, etc.

Schème des pronoms de la troisième personne, des pronoms démonstratifs et des pronoms interrogatifs :

Sing. . .	Andrique	*avan,*	*ivan,*	*uvan,*	*evan,*	*yâvan.*
Sing. . .	Gynique	*aval,*	*ival,*	*uval,*	*eval,*	*yâval.*
Plur. . . .	Épicène	*avar,*	*ivar,*	*uvar,*	*evar,*	*yâvar.*
Sing. . .	Sans caste	*adu,*	*idu,*	*udu,*	*edu,*	*yâdu.*
Plur. . .	Sans caste	*avei,*	*ivei,*	*uvei,*	*evei,*	*yâvei.*

Les verbes manifestent la distinction générique à la troisième personne.

Moxo. — Les êtres se divisent en trois classes : 1° les animaux et les êtres inanimés (animales y cosas inanimadas, cosas irracionales) ; 2° les femmes ; 3° les hommes.

Les noms forment leur pluriel par la suffixation de *-no* ou *-ono*, bien que souvent « le singulier serve de pluriel, ce qui est le cas ordinaire pour les noms des animaux et des êtres inanimés. Ex. : *nu-yuco simoru* j'ai fléché des porcs, *ne-chuco yucuqui* je coupe des bâtons. »

Les adjectifs possessifs sont les suivants : *ma* « son » con relacion à varones ; *su* « son » con relacion à mugeres ; *na* « ses » comun para hombres y mugeres ; *ta* et quelquefois *to* « ses » para cosas irracionales. Ex. : *ma-ibope* son pied (de hombre) ; *su-ibope* son pied (de muger) ; *ta-ibope* son pied (de tigre) ; *na-ibope* ses pieds (de hombre y muger).

Pronoms possessifs : *mayee* suyo, de varon ; *suyee* suyo, de muger ; *tayee* suyo, de irracionales ; *nayee* suyo, de racionales.

Schème des pronoms de la troisième personne et des pronoms démonstratifs :

Sing. . .	Andrique	*ema,*	*maca,*	*maena,*	*macani.*
Sing. . .	Gynique	*esu,*	*suca,*	*suena,*	*sucani.*
Plur. . .	Épicène	*eno,*	*noni.*	*noro,*	*nacani.*
Sing. . .	Métanthropique	*eto,*	*hoca,*	*hoena,*	*tacani.*
Plur. . .	Estos no tieren plural.				

Baure. — Le P. Marban fait suivre l'exposé des formes pronominales d'un avertissement en tous points applicable aux Indiens baures. « Nota tambien que la diferencia de posesivos que se ha puesto para racionales è irracionales, y para hombres y mugeres, algunos Indios todo le confunden y hacen que todos sirvan indiferetemente à todas las cosas. »

En baure comme en moxo, les noms représentant les animaux et les êtres inanimés (animales y cosas) ne prennent

point d'ordinaire le suffixe de pluralité qui est *nobè*. En baure comme en moxo, le sexe féminin est indiqué par des pronoms particuliers. Ex. : *riti, rtiye* ella, aquella ; *ticho* aquella, mostrandola ; *tino, atino* esta, esa, mostrandola ; *tico* aquella, ausente ; *ritira* suyo, de ella ; *egena-ri* elle est bonne, etc. Mais si *rèti, rètiye* paraissent se référer exclusivement à l'homme, *teno, ateno* et *techo* paraissent se référer indifféremment à l'homme et aux êtres irrationnels, et surtout, le baure, tel qu'il nous a été transmis par les missionnaires du siècle dernier, ne possède point pour les êtres irrationnels un adjectif possessif analogue au *ta* du moxo.

Il n'y a donc plus, dans le baure, que des traces de la catégorie générique déjà chancelante dans son congénère le moxo, au moment où le P. Marban en recueillait la grammaire.

VII.

Dans un certain nombre de langues américaines, la catégorie du genre manifeste une classification binaire basée sur la *masculinité*, avec ou sans traces de la classification vitaliste. Les êtres ont été divisés en deux classes, suivant qu'ils sont mâles ou non mâles.

Comme les femmes et les femelles des animaux sont ici rangées dans la même classe que les êtres inanimés non réputés mâles, il convient de substituer aux dénominations inexactes de genre masculin et de genre féminin, celles de genre *arrênique* (*arrên* mâle) et de genre *métarrênique*.

Caraïbe. — La catégorie du genre régit les pronoms, les adjectifs-participes et les verbes.

Genre arrênique : *likia, lika, ikira* ille, hic ; *li-bonam, l-one* à lui ; *l-acou* l'œil de lui ; *cata-e* qui est-il ? *aca-i* si il ; *aparu-ti* meurtrier ; *iropon-ti* bon ; *l-i-em* il fait ; *en-li* il est ; *aramêta-coua-lien-li* il le cache, etc.

Ces formes s'emploient quand il s'agit des hommes, des animaux mâles, de la lune, du soleil et de quelques autres êtres inanimés réputés mâles.

Genre métarrêhique : *toka, tokoya, inoukoura* illa, illud, hæc, hoc ; *ti-bonam, t-one* à elle, à lui ; *t-acou* l'œil d'elle, de lui ; *aparu-tu* meurtrière ; *iropon-tu* belle ; *cata-num* qui est-elle, qu'est-ce ? *aca-num* si elle, si il ; *t-i-em* elle, il fait ; *en-rou* elle, il est ; *araméta-coua-lien-rou* il la cache, etc.

Ces formes s'emploient quand il s'agit des femmes, des animaux femelles et de l'immense majorité des êtres inanimés.

En caraïbe, les noms qui représentent des êtres non vivants n'ont point de pluriel, tandis que ceux qui représentent des êtres vivants forment ce nombre par la suffixation de *-em, -üm*. Ex. : *ouekeli* homme, pl. *ouekeli-em* ; *nibiri* mon cadet, pl. *niebiri-em* ; *calinago* caraïbe, pl. *calinago-y-üm* ; *eyeri* mari, pl. *eyeri-üm*.

Goajira. — La catégorie du genre régit les pronoms démonstratifs, les adjectifs possessifs de la troisième personne et les adjectifs.

Genre arrênique : *chi, chira, chisa* este, ese, aquel ; *najapo* la main de lui, *anashi* bon, *mousai* aveugle, etc.

Ces formes s'emploient quand il s'agit des hommes, des animaux mâles et des êtres inanimés qui sont ou paraissent être d'une qualité supérieure à celle de leurs similaires.

Genre métarrênique : *tu, töra, tüsa* esta esto, esa, eso, aquella, aquello ; *sa-japo* la main d'elle ; *anàse* bonne, bon ; *mousare* aveugle, etc.

Ces formes s'emploient quand il s'agit des femmes, des animaux femelles et des êtres inanimés ordinaires.

En goajira, les noms qui représentent les êtres vivants ou les parties de leurs corps forment leur pluriel par la suffixation de *-iru*. Ex. : *er* chien, pl. *er-iru* ; *ama* cheval, pl. *amairu* ; *pairuku* chair, pl. *pairuku-iru*.

Arrouague. — La catégorie du genre régit les pronoms, les adjectifs-participes et les verbes.

Genre arrêtique : *likia* ille, hic ; *li-sikwa* la maison de lui ; *basaban-ti* jeune homme, *elon-ti* garçon, *ahudu-ti* un mourant ; *li-yahada* il va, *misire-la* il est droit, *halikebe-i* il se réjouit, etc.

Genre métarrêtique : *tu-reha* illa, illud, hæc, hoc ; *tü-sikwa, basaban-tu, elon-tu, ahudu-tu, tü-yahada, misire-ta, hallikebede-n.*

Il y a dans l'arrouague une trace de la distinction vitaliste, car tandis qu'en règle générale les noms représentant des êtres non vivants n'ont point de pluriel, les noms qui représentent des êtres vivants forment ce nombre par la suffixation de *-nuti, -nu, -na.* Ex. : *iti* père, pl. *iti-nuti* ; *üsa* enfant, pl. *üsa-nuti* ; *luku* homme, *luku-nu* ; *calipi* caraïbe, *calipi-na*, etc.

Taensa. — La catégorie du genre régit les pronoms de la seconde et de la troisième personne, les pronoms interrogatifs, les adjectifs-participes et les verbes.

Genre arrêtique : *wi, yevin* toi ; *sou, yesoun* il ; *wig, ye vinigin* vous ; *soug, yesounigin* ils ; *wekmâr* qui ? *bahâ-r* brillant ; *iuvlor-wi* tu aimes, *iuvlor-sou* il aime, *iuvlor-soug* ils aiment, etc.

Ces formes s'emploient quand il s'agit des hommes, des animaux mâles et des êtres inanimés que l'on veut anoblir par déférence pour celui à qui ou dont on parle.

Genre métarrêtique : *viâ, yevinâ* toi ; *souâ* elle, il ; *wiâg, yevinâgin* vous, *souâg, yesounâgin* elles, ils ; *wekmarâ* quelle, quoi ? *lougnirâ* qui se fane ; *iuvlor-wiâ* tu aimes ; *iuvlor-souâ* elle, il aime ; *iuvlor-souâg* elles, ils aiment, etc.

Ces formes s'emploient quand il s'agit des femmes, des animaux femelles et des êtres inanimés.

Khasia. — La catégorie du genre paraît manifester, dans le khasia, une classification identique à celle des langues qui précèdent.

« La répartition des mots, sous le rapport du genre, y est fort disproportionnée. En dehors des noms d'êtres animés mâles (l'homme, le taureau, le coq) et des noms d'agents s'appliquant à un être mâle, il y a bien certains mots du genre masculin tels que *u maw* la pierre, le roc ; *u klûr* l'étoile, mais la plus grande partie des substantifs appartiennent au genre féminin : *ka ding* le feu, *ka met* le terrain, *ka rî* la contrée, *ka bor* l'autorité, *ka pop* le péché, *ka ram* la dette, etc. (1). »

Les pronoms de la seconde et de la troisième personne du singulier distinguent le genre arrênique du genre métarrênique : toi, arr. *me,* métarr. *pha ;* lui, il, *u* ; elle, il, *ka.*

VIII.

Dans les langues où la catégorie du genre a pour base la masculinité, les êtres inanimés sont de la seconde classe au même titre que les femmes et les femelles, et si parfois, notamment en goajira et en taensa, on peut les traiter comme s'ils appartenaient à la première classe, comme s'ils étaient des mâles, il n'en reste pas moins que, sauf un petit nombre d'exceptions, les êtres dépourvus d'organes sexuels sont assimilés aux femelles par une vue purement négative, parce qu'ils ne sont pas des mâles.

Il n'en est pas de même dans les langues sémitiques. Ici, les noms qui représentent les êtres inanimés sont en très grande majorité ou « masculins » ou « féminins », sans que l'analogie sexuelle ait été prise en considération.

Dans les langues de cette famille, la catégorie du genre manifeste une classification binaire basée sur le *degré d'intensité du principe vital.* Tous les êtres sont réputés vivants, et ils se divisent en deux classes suivant que leur vitalité a

(1) A. Hovelacque, *la Langue khasia,* p. 8.

paru être supérieure, plus primitive, plus indépendante (ein höheres mehr ursprüngliches und selbständiges Leben), ou bien inférieure, plus dépendante et plus faible (ein niederes mehr abhängiges und schwächeres Leben).

Préoccupé de rattacher la famille sémitique à la famille indo-européenne, Ewald s'est efforcé d'établir qu'après avoir conçu tous les êtres comme vivants, les Sémites primitifs les auraient divisés en deux classes, suivant qu'ils avaient été amenés à leur reconnaître ou à leur dénier la personnalité; que cette conception seconde se serait manifestée par la création d'un genre « neutre »; que durant cette période reculée les noms auraient été « masculins » ou « neutres », suivant qu'ils représentaient des êtres personnels ou des êtres impersonnels; que, postérieurement, le « féminin » se serait distingué du « masculin »; que cette distinction aurait eu pour conséquence l'élimination du « neutre » dont il ne serait demeuré que le pronom interrogatif de chose (*men-t, men, mat, mâh*), mais qu'en même temps l'indice du neutre (*-at, -âh, -t*) serait devenu celui du féminin.

A ces hypothèses intentionnelles on peut opposer victorieusement que même la plupart des langues qui n'ont point de catégorie du genre possèdent un pronom interrogatif de choses et un pronom interrogatif de personnes, qu'il est inadmissible que la classe des êtres impersonnels ait été abolie parce que les êtres personnels auraient été divisés en mâles et en femelles; qu'évidemment, si à un moment quelconque, les Sémites avaient classé les êtres en personnels mâles, en personnels femelles et en impersonnels, la distinction générique du masculin, du féminin et du neutre se serait produite dans leur langue et s'y serait maintenue.

La base de leur classification est si bien l'inégalité de la force vitale, le degré de la personnalité, que la ligne séparative a toujours été incertaine, fluctuante, et qu'entre le gros des noms invariablement « masculins » et le gros des noms

invariablement « féminins », il y a toujours eu comme une zone douteuse dans laquelle le genre est déterminé par le caprice individuel. C'est que le concept ontologique des Sémites est subjectif plutôt qu'objectif.

De ce que les êtres mâles sont de la première classe et les êtres femelles de la seconde, il ne s'ensuit pas que les êtres inanimés placés dans l'une ou dans l'autre des deux classes aient primitivement été considérés comme étant soit mâles, soit femelles. C'est, au contraire, de la classification basée sur le degré d'intensité de la force vitale que s'est dégagée la distinction sexuelle devenue ensuite prépondérante. Il n'y a donc, en réalité, dans les langues sémitiques, ni neutre, ni masculin, ni féminin, mais bien deux genres auxquels, pour les besoins de cette étude, j'impose les qualifications un peu barbares mais très exactes de *meïdzobiotique* (*meidzon* plus, davantage, *bioticos* vivant) et de *meïobiotique* (*meion* moindre).

La catégorie du genre régit, dans les langues sémitiques, les pronoms de la seconde et de la troisième personne, les pronoms relatifs, les noms, les adjectifs et les verbes.

La catégorie du genre manifeste une classification identique dans les langues chamitiques ainsi que dans plusieurs idiomes africains, parmi lesquels le hadendoa, le haoussa et le bari; mais elle n'y régit pas avec une même rigueur les différentes parties du discours qui viennent d'être indiquées.

Un trait commun aux langues sémitiques, aux langues chamitiques, au hadendoa et au haoussa, est la distinction des deux genres à la seconde et à la troisième personne.

Dans le bari, la catégorie ne régit ni les pronoms personnels ni le verbe, mais seulement les noms et les pronoms possessifs des trois personnes. Genre meïdzobiotique : 1 *lio,* 2 *ilot,* 3 *lonzet*; genre meïobiotique: 1 *nio,* 2 *inot,* 3 *nanzel.*

J'indiquerai, sous toutes réserves, comme possédant deux genres, plusieurs langues dont la grammaire est imparfaitement connue.

Abipone. — Les pronoms démonstratifs sont les suivants : I *ekaha, eneha, hiniha, hiriha, heraha, ehaha*; II *akaha, anaha, haniha, hariha, haraha, ahaha.*

Achagua. — Les pronoms de la troisième personne sont les suivants : I *ria, riane, riade, ri, ni;* II *ruya, ruada, ruaja, ru, no.*

Yaroura. — Pronoms de la troisième personne : I *judi*; II *jina.*

Dans la langue kotte, les pronoms de la troisième personne et les pronoms démonstratifs ont deux genres : I *uju, inu*; II *uja, ina.*

IX.

« On trouve dans le namaqua-hottentot, dit M. Tindall, trois genres qui sont le masculin, le féminin, le commun, et qui se distinguent aisément l'un de l'autre, car les mots masculins se terminent toujours en *-p,* les mots féminins, toujours en *-s,* les mots communs, toujours en *-i.* Ex : *Khoi-p* homme, *Khoi-s* femme, *Khoi-i* une personne, quelqu'un..... Sauf pour les noms des créatures vivantes qui naturellement prennent la désinence exigée par leur sexe, il n'y a point de règle permettant de déterminer le genre de tel ou tel nom. Les noms des êtres non vivants peuvent être du genre masculin ou du genre féminin (1). »

M. Krönlein rectifie ainsi cet exposé : « Pour les êtres vivants, le genre s'impose, et les noms qui les représentent sont masculins ou féminins. Que si je ne connais par le sexe de l'être dont il s'agit, je parle au genre commun. Ex. : *mâ goa-ê-s gye hô,* quel enfant a-t-elle mis au monde ? R. *ao-re-ro-b-a* (si c'est un garçon), *ta-ra-re-s-a* (si c'est une fille). Relativement aux êtres inanimés, tout dépend de l'opinion

(1) H. Tindall, *A grammar and vocabulary of the Namaqua-Hottentot language.*

subjective de celui qui parle, et voici la règle : 1° tous les objets que l'on tient pour grands, pour marquants, sont envisagés comme mâles. Ex. : *hei-b* est l'arbre qui s'élève au-dessus de la végétation environnante, *om-p* est la maison qui surpasse les autres en grandeur ou en beauté ; 2° tous les objets, au contraire, qui sont ou plus petits ou plus courts ou plus développés en largeur qu'en hauteur sont envisagés comme féminins. Ex. : *hei-s* est l'arbre de petite taille au branchage élargi (image de la femme hottentote), *om-s* est la maison qui n'est point aussi haute que les autres ; 3° le commun se comprend de soi, il laisse l'idée indéterminée. Ex. : *hei-i* bâton, *om-i* maison, *tsê-i* jour (1). »

Enfin, M. Fried. Müller conteste absolument que les désinences des noms hottentots aient un caractère générique. D'abord, ces désinences varient avec les différentes personnes et les différents nombres. Ex. : *khoi-p* un homme, *khoi-kha* deux hommes, *khoi-gu* les hommes ; *khoi-s* une femme, *khoi-ti* deux femmes ; *khoi-i* une personne, *khoi-ra* deux personnes (un homme et une femme, deux femmes), *khoi-n* les personnes, le peuple. Secondement, il n'y a entre le nom et l'adjectif aucune concordance de genre, non plus que de nombre et de cas. En troisième lieu, les prétendus indices génériques donnent naissance à des formes qui modifient la signification du nom. Ainsi, par exemple, *xkam* signifie : 1° quand il reçoit l'indice du commun (*xkam-i*) « l'eau » purement et simplement ; 2° quand il reçoit l'indice du masculin (*xkam-p*) « la grande eau, la rivière » ; 3° quand il reçoit l'indice du féminin (*xkam-s*) « l'eau pour boire, pour laver, etc. ». De même, *tsê-i* signifie « le jour », tandis que *tsê-b* est « un jour de fête, un jour mémorable » et *tsê-s* « un jour ordinaire, un jour ouvrable ».

Contrairement à l'opinion de Krönlein et à celle de M. Fried.

(1) Krönlein cité par Bleek, *A comparative grammar of South-African languages*, p. 120.

Müller, Bleek affirme que cet emploi des indices est secondaire, facultatif, qu'il ne s'applique ni à tous ni même au plus grand nombre des noms représentant des êtres inanimés. Pour lui, la catégorie générique des Hottentots manifeste la différence sexuelle, et comme celle-ci implique une inégalité dans la taille et le volume, ils ont été conduits naturellement à masculiniser ou à féminiser les êtres inanimés.

J'incline à penser, avec M. Fried. Müller, que la catégorie générique hottentote manifeste une classification ayant eu primitivement pour base la différence des aspects sous lesquels un être quelconque apparaît, suivant qu'on le considère en lui-même et isolément, ou par rapport aux autres comme étant plus grand, plus haut, plus important, ou bien moins grand, moins haut, moins important. Il est, en effet, très remarquable, qu'à l'inverse de ce qui a lieu dans les autres langues, ce soit, en hottentot, le nom qui reçoive les indices « génériques » et que ces mêmes indices varient avec les personnes et les nombres. C'est, évidemment, qu'à l'origine, le prétendu masculin a été une *forme augmentative,* le prétendu féminin une *forme diminutive,* le commun une forme *indifférente,* et que sous chacune de ces formes le nom demeurait sans genre aucun. Qu'à la longue, d'abord dans un certain nombre, puis dans la majorité des cas, les suffixes de l'augmentatif et du diminutif aient fait fonction d'indices génériques, et que de la classification basée sur la taille et l'importance soit issue une classification sexuelle, cela n'est pas douteux. Mais les faits relevés par MM. Krönlein et Fried. Müller suffisent pour qu'aucun doute ne soit possible sur la valeur originelle des indices *-p, -s, -i.*

X.

Dans les langues indo-européennes, la catégorie du genre correspond à une classification trinaire basée sur la sexualité.

Les êtres ont été divisés en trois classes suivant qu'ils sont mâles, femelles ou sans sexe.

Quelles qu'aient été les dérogations à cette règle de classement, et encore bien que l'imagination et l'analogie, deux facteurs rebelles à toute discipline, en aient maintes fois contrarié l'application, toujours est-il que sur la base de la sexualité nos ancêtres ont établi une classification qui s'est manifestée dans leur langue par la triplicité du genre. Sans doute les Dravidiens sont arrivés par une autre voie à distinguer eux aussi trois genres, mais le neutre indo-européen diffère essentiellement de leur genre métanthropique, qui est commun aux animaux mâles, aux animaux femelles et aux êtres inanimés. Suivant l'énergique expression des grammairiens hindous, le neutre (*klivaliñgam*) est le genre propre aux êtres qui n'engendrent ni ne conçoivent.

M. Steinthal a méconnu le caractère de la distinction générique indo-européenne, lorsque, négligeant le neutre, il a voulu assimiler notre masculin et notre féminin aux genres meïdzobiotique et meïobiotique des langues de la famille sémitique.

« La différenciation du genre masculin et du genre féminin s'effectuant non plus par des mots particuliers et des dérivés lesquels séparent phonétiquement les femelles des mâles, mais bien par la flexion du mot lui-même — une différenciation qui, au lieu de demeurer attachée à la sexualité, trouve dans l'opposition naturelle des sexes une simple incitation et uniquement un point d'appui pour s'élever à une apperception esthétique des êtres, suivant l'impression qu'ils produisent sur la sensibilité : force ou faiblesse, activité ou passivité, énergie se dépensant au dehors ou capacité réceptive et assimilatrice, — une telle attribution de la vie à tous les êtres suivant deux ou (si le neutre s'y joint) trois degrés est exclusivement propre aux trois races de l'humanité caucasique, et comme elle sépare leurs langues en tant que *formelles*

de toutes les autres langues qui sont *non formelles,* elle relie naturellement ces trois races dans une unité essentielle (¹). »

C'est en vue de la conclusion ethnologique à laquelle il voulait aboutir, que M. Steinthal a glissé rapidement sur le neutre, et qu'il a pu ainsi prêter aux Aryas la conception chamito-sémitique de la vie universelle.

Mais, précisément, la création d'un genre neutre témoigne que nos ancêtres aryens n'ont point, comme ceux des Sémites, attribué la vie indistinctement à tous les êtres. Qu'ils aient *masculinisé* ou *féminisé* des êtres dépourvus de sexe, qu'ils aient *neutralisé* des êtres mâles ou femelles, cela importe peu. Le positivisme anglais a mis en pleine lumière leur concept ontologique.

La catégorie du triple genre régit les noms, les adjectifs et les pronoms en sanscrit, en zend, en grec, en latin, dans les langues slaves, dans les langues germaniques, dans le vieux celte et en espagnol.

L'hindoustani, l'hindoui, le portugais, l'italien, le français et les dialectes néo-celtiques n'ont conservé que deux genres : le masculin et le féminin.

En danois-norwégien, les pronoms de la troisième personne et les adjectifs possessifs ont conservé les trois genres, tandis que les noms, les pronoms possessifs et les pronoms démonstratifs sont ou du genre commun (masculin-féminin), ou du genre neutre.

XI.

Dans les idiomes de la famille bantou, les êtres ont été divisés en un nombre de classes qui varie de douze à seize, et cette division produit des effets grammaticaux pratiquement semblables à ceux de la catégorie du genre.

(¹) Steinthal, *Charakteristik der hauptsächlichsten Typen des Sprachbaues,* p. 237.

Les noms y sont invariablement affectés de préfixes indiquant la classe à laquelle ils appartiennent. A ces préfixes correspondent autant de pronoms de la troisième personne, autant de pronoms relatifs, autant d'adjectifs possessifs, de telle sorte que l'indication de la classe est répétée plusieurs fois de suite et qu'il s'établit ainsi, entre les parties du discours, une concordance des plus rigoureuses.

Voici tout d'abord quelle est la classification des êtres et des noms dans le dialecte cafre.

Première classe — *u-m-ntu* l'homme, *u-m-fazi* la femme, *u-m-twana* l'enfant, *u-m-niua-we* le frère cadet, *u-ma* la mère, *u-m-nini* le maître, *u-m-fun-disi* le professeur, *u-m-zingi* le tentateur, *u-m-pakati* le conseiller, *u-m-enzi* le faiseur, *u-m-lungu* l'Européen, *u-m-bulali* le meurtrier, *u-m-bona* le maïs, etc.

Cette classe, dont l'indice primitif paraît avoir été *mu,* comprend exclusivement des noms au singulier, et en immense majorité des noms d'êtres animés doués de raison, sans distinction de sexe.

Seconde classe — *a-ba-ntu* les hommes, *a-ba-fazi* les femmes, *o-ma* les mères, *a-b-enzi* les faiseurs, *a-be-lungu* les Européens, *a-ba-melwane* les voisins, *a-ba-nini* les maîtres, etc.

Cette classe, dont l'indice primitif paraît avoir été *ba,* comprend exclusivement des noms au pluriel correspondant pour la plupart à des noms de la première classe.

Troisième classe — *u-m-ti* arbre, plante, herbe; *u-m-pambili* front; *u-m-mango* sommet, faîte, sillon; *u-m-myango* porte, *u-m-k'laba* terre, *u-m-da* frontière, *u-m-va* dos, *u-m-lomo* bouche, *u-m-tombo* fontaine, *u-m-zi* kraal, *u-m-k'la* jour, *u-m-nyaka* année, *u-m-so* matin, *u-m-zimba* corps, *u-m-lilo* feu, *u-m-lenze* jambe, *u-m-lambo* rivière, *u-m-oya* vent, *u-m-lomo* lèvre, *u-m-si* fumée, *u-m-sila* queue, *u-m-tunzi* ombre, *u-m-moya* esprit, *u-m-melwane* voisin,

u-m-k'bobo ami, *u-m-lwelwe* malade, *u-m-duna* personne d'un rang élevé, *u-m-ginwa* profane, etc.

Cette classe, dont l'indice primitif paraît avoir été *mú,* comprend, exclusivement au nombre singulier : 1° un petit nombre de noms représentant des êtres animés et rationnels, 2° des noms représentant des êtres inanimés.

Quatrième classe — *i-mi-ti* arbres, plantes, herbes; *i-mi-tombo* fontaines, *i-mi-nyango* pertes, *i-mi-da* frontières, *i-mi-zi* kraals, *i-mi-melwane* voisins, *i-mi-k'lobo* amis, *i-mi-lwelwe* malades, *i-mi-k'la* jours, *i-mi-nyaka* années, *i-mi-zimba* corps, *i-mi-moya* esprits, *i-mi-lenze* jambes, *i-mi-duna* personnes d'un rang élevé, *i-mi-ginwa* profanes, etc.

Cette classe, dont l'indice primitif paraît avoir été *mi,* comprend exclusivement des noms au pluriel correspondant pour la plupart à des noms au singulier de la troisième classe.

Cinquième classe — *i-li-zwe* pays, contrée ; *i-gama* nom ; *i-siko* loi, coutume; *i-ziko* place à feu, *i-li-zwi* mot, *i-zula* ciel, *i-li-fu* nuage, *i-li-so* œil, *i-zingo* doigt, *i-li-tye* pierre, *i-bèle* mamelle, *i-tambo* os, *i-gazi* sang, *i-k'anda* œuf, *i-zembe* hache, etc.

Cette classe, dont l'indice primitif paraît avoir été *di,* comprend, exclusivement au nombre singulier, des noms représentant des êtres inanimés.

Sixième classe — *a-ma-kosi* chefs, *a-ma-doda* maris, *a-ma-bala* déserts, *a-ma-lwalva* rochers, *a-ma-nzi* eau, *a-ma-si* lait ; *a-ma-futa* huile, beurre; *a-ma-zwe* pays, contrées ; *a-ma-gama* noms, *a-ma-siko* lois, coutumes; *a-ma-ziko* places à feu, *a-ma-zwane* orteils, *a-ma-zwi* mots, *a-ma-zula* cieux, *a-m-eudu* hâte, *a-ma-zuku* jours, *a-ma-lwimi* langues, *a-ma-zimba* blé cafre, *a-ma-zinyo* dents, *a-ma-bèle* mamelles, *a-ma-tambo* os, *a-ma-k'anda* œufs, *a-ma-te* salive, *a-ma-nk'la* pouvoir, etc.

Cette classe, dont l'indice primitif paraît avoir été *ma,* comprend : 1° des noms au pluriel correspondant à des noms au

singulier de la cinquième, de la neuvième, de la onzième, et même de la première classe; 2° un certain nombre de noms au singulier représentant des liquides, mais qui en réalité peuvent être réputés des collectifs.

Septième classe — *i-si-ntu* espèce humaine, *i-si-wato* appareil, *i-si-fo* maladie, *i-si-fuba* poitrine, *i-s-ank' la* main, *i-si-bili* substance d'un corps, *i-si-k'langu* soulier, *i-si-bindi* foie, *i-si-londa* blessure, *i-si-levu* menton, etc.

Cette classe, dont l'indice primitif paraît avoir été *ki,* comprend en très grande majorité des noms d'êtres inanimés.

Huitième classe — *i-zi-fo* maladies, *i-zi-vato* appareils, *i-z-ank'la* mains, etc.

Cette classe, dont l'indice primitif paraît avoir été *pi, pzi,* comprend des noms plur. correspondant pour la plupart à des noms sing. de la septième classe.

Neuvième classe — *i-n-kosi* chef, *i-n-k'leba* route, *i-n-doda* mari, *i-n-to* chose, *i-hangu* Hottentot, *i-n-tombi* jeune fille, *i-m-mini* journée, *i-m-ru* mouton, *i-mazi* vache, *i-gusha* brebis, *i-m-fene* babouin, *i-n-dsha* chien, *i-m-wana* agneau, *i-n-k'lu* maison, *i-n-k'loko* tête, *i-n-gwe* léopard, *i-m-buzi* chèvre, *i-n-kuku* oiseau, *i-n-kawo* singe, *i-m-pizi* hyène, *i-n-gubo* toile, *i-n-gulube* cochon, *i-n-nyama* viande, *i-m-pepo* vent froid, *i-n-k'lovu* éléphant, *i-n-k'loni* honte, *i-n-yoka* serpent, *i-m-biza* pot.

Cette classe, dont l'indice primitif paraît avoir été *n,* comprend, exclusivement au nombre singulier : 1° quelques noms d'êtres rationnels, 2° un grand nombre de noms d'animaux, 3° un certain nombre de noms d'êtres inanimés.

Dixième classe — *i-zin-to* choses, *i-zi-hangu* Hottentots, *i-zin-tombi* jeunes filles, *i-zin-ti* bâtons, *i-n-komo* bestiaux, *i-n-kuko* nattes, *i-n-nwele* cheveux, *i-n-tsapo* enfants, *i-m-bambo* membres, *i-m-pondo* cornes, *i-lwimi* langues, *i-zim-vo* sentiments, *i-n-zipo* doigts, *i-n-kuni* forêts, etc.

Cette classe, dont l'indice primitif paraît avoir été *tin, thin,*

comprend des noms plur. correspondant à des noms sing. de la neuvième et de la onzième classe.

Onzième classe — *u-lu-ti* bâton, *u-bala* désert, *u-lu-ntu* race humaine, *u-zwane* orteil, *u-pondo* corne, *u-lwimi* langue, *u-lu-vo* sentiment, *u-lwalwa* rocher, *u-kuko* natte, *u-bambo* membre, *u-tshaba* ènnemi, *u-nyawo* pied, *u-tando* amour, *u-kuni* forêt, *u-lu-to* chose, *u-zuku* jour, etc.

Cette classe, dont l'indice primitif paraît avoir été *lu*, comprend, au nombre sing. exclusivement : 1° quelques noms abstraits, 2° des noms d'êtres inanimés.

Douzième classe (1) — *u-bu-kosi* dignité de chef ; *u-bu-tu* poison, charme ; *u-bu-nyakama* humidité, *u-bu-lwana* enfance, *u-bu-lumko* sagesse, *u-bu-suku* obscurité, *u-tyalwa* bière cafre, *u-tyani* gazon, *u-bu-so* figure, *u-bu-ze* nudité, *u-b-oni* mal, *u-bomi* vie, bonheur ; *u-bu-tsha* jeunesse, etc.

Cette classe, dont l'indice primitif paraît avoir été *bu*, comprend généralement des noms abstraits et des noms concrets collectifs.

Treizième classe (2) — *u-ku-luma* mordre, *u-ku-vata* habiller, *u-ku-fa* mourir, *u-ku-zinga* tenter, *u-ku-lumka* être sage, *u-ku-kanya* lumière, *u-ku-teta* langage, *u-kw-azi* connaissance, *u-ku-landa* suivre, *u-ku-lima* cultiver, *u-ku-lila* lamentation, *u-ku-k'la* nourriture, *u-hu-sa* matin, *u-ku-k'lwa* soir, etc.

Cette classe, dont l'indice primitif paraît avoir été *ku*, comprend des infinitifs, des noms abstraits et des collectifs.

J'emprunte à la grammaire sahouali récemment publiée par le P. Daull, de la congrégation du Saint-Esprit (3), les schèmes des éléments pronominaux.

Pronoms-sujet de la troisième personne préfixés aux verbes.

(1) Quatorzième classe de Bleek.
(2) Quinzième classe du même.
(3) Colmar, imprimerie et lithographie M. Hoffmann.

a) Pour les personnes : sing. *a*, plur. *va*. Ex. : *a-na-penda* il, elle aime ; *va-na-penda* ils aiment.

b) Pour les animaux et les êtres inanimés : sing. *i, li, ki, u, ku* ; plur. *i, ya, zi, vi, ku*. Ex. : *i-na-penda, li-na-penda, ki-na-penda*, etc. ; plur. *vi-na-penda, zi-na-penda*.

c) Pour les lieux : *-po* ou *p-*. Ex. : *a-na-penda-po, p-a-na-penda*.

Pronoms-objet de la troisième personne infixés dans le verbe.

a) Pour les personnes : sing. *mu, m*, plur. *va*. Ex. : *a-na-m-penda* il, elle l'aime ; *va-na-m-penda* ils, elles l'aiment.

b) Pour les animaux et les êtres inanimés : sing. *m, u, i, ki, li*, plur. *i, zi, vi, ya*. Ex. : *a-na-ki-penda, a-na-li-penda*.

c) Pour les lieux : *po*. Ex. : *a-na-po-penda, a-na-penda-po*.

Pronoms relatifs.

a) Pour les personnes : sing. *ye*, plur. *o, uo*. Ex. : *m-tu a-na-penda-ye* l'homme qui aime, *va-tu va-na-penda-o* les hommes qui aiment, *m-tu a-na-ye-kudia* l'homme qui vient, *va-tu va-na-o-kudia* les hommes qui viennent.

b) Pour les animaux et les êtres inanimés : sing. *i-o, k-o, l-o, tch-o, u-o*, plur. *o, vi-o, z-o*. Ex. : *t-unda, li-na-lo-vuiva* le fruit qui mûrit, *k-isu ki-li-tcho-kata* le couteau qui coupe, *t-unda a-li-penda-lo* le fruit qu'il aime, *vi-tu vi-na-vio-potévua* les choses qui sont perdues.

c) Pour les lieux : *po*. Ex. : *pahali p-a-fagiua-po* la place qui est balayée.

Adjectifs possessifs.

Sing. 1. *angu* mon, ma, mes ; 2. *ako* ton, ta, tes ; 3. *ake* son, sa, ses. Plur. 1. *etu* notre, nos ; 2. *enu* votre, vos ; 3. *ao* leur, leurs.

Ces adjectifs prennent, suivant la classe du nom qu'ils qualifient, l'un des préfixes *i, l, tch, u, z, p*. D'où les formes *i-angu, l-angu, tch-angu, u-angu, z-angu, p-angu, i-ako, l-ako, tch-ako*, etc. Ex. : *bu-ana u-angu* mon maître, *n-eno*

l-ako ta parole, *bi-bi i-ake* sa maîtresse, *tch-akula tch-etu* notre nourriture, *z-ambi ze-nu* vos péchés, etc.

Quant aux adjectifs proprement dits, ils prennent d'ordinaire les mêmes préfixes que les noms qu'ils qualifient. Ex. : *m-tu me-ma* un homme bon, *m-ti m-zuri* un arbre beau, *n-devu n-ieupe* une barbe blanche, *vi-tu vi-baya* de mauvaises choses.

Si les constatations grammaticales du P. Daull sont exactes, les êtres auraient été tout d'abord divisés en deux grandes classes, suivant qu'ils appartiennent ou n'appartiennent point à l'humanité. A l'origine, la classification bantou aurait été identique à celle des Pouls.

SUR

L'AGRICULTURE LORRAINE

PAR

L. VIANSSON

L'Académie de Stanislas avait été fondée à une époque où les mœurs et l'éducation étaient si étrangères aux connaissances agricoles et économiques, qu'il n'est pas étonnant de voir omettre l'agriculture dans la nomenclature des sciences proposées aux nouveaux académiciens.

M. de Solignac, le premier secrétaire perpétuel de la nouvelle Société, a soin du reste dans son discours d'inauguration de nous dire : « Les mœurs ont coutume d'influer sur l'esprit même ; des mœurs volages annoncent naturellement des esprits légers », et il se croyait en droit d'attribuer à l'époque où il vivait les mœurs et l'esprit qu'il venait de caractériser.

Quatre ans auparavant, en 1746, Voltaire, dans son discours de réception à l'Académie française,

avait exprimé la même idée avec plus de force et de précision :

« Pourrions-nous imiter aujourd'hui l'auteur des *Géorgiques* qui nomme sans détour tous les instruments de l'agriculture ? à peine les connaissons-nous. Notre mollesse orgueilleuse dans le sein du repos et le luxe des villes attache malheureusement une idée basse aux travaux champêtres et aux détails des arts utiles que les maîtres de la terre cultivaient de leurs mains victorieuses. »

Quelques années à peine se passent et subitement tout est changé. Laissons encore Voltaire (*Encyclopédie,* article *Blé*) nous raconter cette transformation.

« Vers l'an 1750, la nation française rassasiée de vers, de tragédies, de comédies, d'opéras, de romans, d'histoires romanesques, de réflexions plus ou moins romanesques encore et de disputes théologiques sur la grâce et les convulsions se mit enfin à raisonner sur les blés. On oublia même les vignes pour ne parler que du froment et du seigle. On écrivit des choses utiles sur l'agriculture, tout le monde les lut, excepté les laboureurs. »

La mode, souveraine indiscutée, avait introduit à Paris, dans le salon de M^me^ Geoffrin cette manie de légiférer sur les destinées de l'agriculture.

Gournai, Quesnai, Trudaine, avaient dans ce cénacle, exposé leurs vues et tourné du côté des études d'économie rurale des têtes jusqu'alors ab-

sorbées par les problèmes de l'étiquette ou par les malignités du jour. La philosophie, la littérature, la poésie même, secondèrent ce mouvement. Tout d'abord fort superficiel, si l'on en croit Mme Riccoboni décrivant la vie de château à cette époque et terminant sa peinture en ces termes : « Les Français fort amoureux de l'agriculture en parlent beaucoup à Paris et ne s'en occupent guères à la campagne. »

L'influence de cette propagande littéraire et philosophique fut beaucoup plus considérable qu'on ne pourrait le supposer. Entre autres mérites, elle eut celui de forcer le Gouvernement à se préoccuper des intérêts du travail vraiment national, du travail des champs.

En Lorraine, l'influence des idées nouvelles devait pénétrer plus facilement encore que dans les cercles parisiens. Stanislas comptait de nombreux amis parmi les assidus de Mme Geoffrin : Montesquieu et Saint-Lambert, le comte de Tressan et le président Hénault, membres de l'Académie fondée par le souverain de la Lorraine, avaient une influence sérieuse sur l'esprit mobile de Stanislas. Voltaire, lui-même, lors de son voyage à Lunéville et à Cirey, en 1749, dut l'entretenir des problèmes qu'il avait contribué à mettre à la mode.

On ne saurait donc s'expliquer le peu de part donnée à l'agriculture dans l'institution de l'Académie, si l'on ne se rend pas compte de la situation de la Lorraine à cette époque. Cette province était

destinée à faire retour à la France après la mort de Stanislas. Le chancelier imposé au roi et au peuple, le marquis de la Galaizière aussi haï dans les chaumières que dans les châteaux, avait bientôt compris que la libre discussion de ses actes serait la ruine de son autorité despotique. Il ne la supporta jamais et réprima fort durement toute velléité d'indépendance. Stanislas dut concentrer sur ses constructions, sur ses travaux manuels, sur son cercle d'amis, les loisirs que lui faisait cette situation fausse et équivoque.

Avant de se résigner complètement, le roi de Pologne entreprit de tenter quelques efforts pour appeler l'attention sur l'agriculture du pays sur lequel s'étendait sa souveraineté plus nominale que réelle. Mais, il apporta dans sa manière d'agir les errements que la contrainte entraîne ordinairement à sa suite. Après avoir vaincu l'obstination du chancelier qui s'efforça d'empêcher la création de l'Académie, il ne pouvait songer à mettre en discussion les modifications législatives, fiscales ou sociales qui seules pouvaient améliorer la condition des classes agricoles. Cette porte lui étant fermée, il chercha avec plus ou moins de bonheur à introduire dans Académie l'étude des questions l'agricoles par une voie détournée. Il institua des prix et voulut les faire attribuer à des inventeurs d'appareils mécaniques destinés à venir en aide à la culture. Il eut, il faut bien le reconnaître, la main malheureuse et ses

protégés se virent écartés par les membres de l'Académie peu désireux d'attirer sur eux les risées des agronomes sérieux.

De là vint entre le roi et les académiciens un refroidissement très réel qui écarta complètement Stanislas de l'Académie pendant les dernières années de sa vie.

Le règne de Stanislas ou plutôt l'administration de la Galaizière avait été désastreuse pour la Lorraine. De 1737 à 1760, l'impôt avait presque décuplé et les revenus du pays, dont plus de moitié étaient envoyés en France pour combler les vides du Trésor royal, allaient s'amoindrissant d'année en année. La misère et la dépopulation suivaient naturellement et en 1761, les remontrances de la Cour des comptes de Lorraine établissent que dans cette malheureuse province 25,000 laboureurs avaient abandonné les campagnes.

Après la mort de Stanislas, l'Académie commença à accorder à l'agriculture une partie plus considérable de son temps. L'agronome Credo, qui seul jusqu'alors avait représenté cette branche de l'activité humaine au sein de l'Académie, vit s'asseoir à ses côtés de nouveaux confrères qui purent seconder ses efforts. Durival éditait sous les auspices de la Société sa *Description de la Lorraine ;* Coster portait ses investigations sur la *Statistique agricole.*

En 1768, le discours de réception du Dr Grandoger de Foigny traitait de la *Conservation des blés.*

Dans cette même année, l'Académie voulut donner une plus vive impulsion à l'étude des questions agricoles, il fut décidé qu'une section de correspondants agricoles lorrains serait créée. Ils devaient être au nombre de trente et leur mission consistait à tenir l'Académie au courant de toutes les questions qui pouvaient intéresser l'agriculture. Deux membres seulement entrèrent par cette voie : de Horne et Delisle de Moncel, et tous deux furent bientôt confondus avec les correspondants ordinaires. Dans cette catégorie, ils furent avec Patullo, Daubenton, le marquis de Turbilly et Buffon, les seuls membres que la science agricole puisse revendiquer.

En 1770, Bagard, Béguillet et Jadelot communiquaient le résultat de leurs recherches sur les principes de la végétation.

Boutier prononçait, en 1772, son discours de réception sur l'*Amélioration des prairies naturelles* et cet excellent agronome ne cessa dès lors de donner chaque année à l'Académie quelques nouvelles communications agricoles. C'est ainsi qu'en 1773, il faisait connaître le premier ouvrage d'enseignement primaire agricole imprimé en France : le *Catéchisme d'agriculture* de l'abbé Bexon. En 1777, le discours présidentiel de Boutier exposait l'état de l'agriculture en Lorraine ; en 1786, il proposait sans succès la constitution d'une association purement agricole. En 1789, il prônait l'emploi d'une marne extraite dans les environs de Sarreguemines.

Durival, le jeune, obtenait, en 1780, un prix pour un mémoire sur l'agriculture lorraine. Willemet voyait de même l'Académie encourager et récompenser ses études botaniques. Durival, l'aîné, et O. Héguerty étudiaient la circulation des fluides dans les végétaux et combattaient en économie rurale les funestes usages du vain pâturage, du droit de parcours et les obstacles de tous genres apportés à la liberté des assolements.

L'année suivante, Major, professeur au collège de Bar-le-Duc, envoyait au concours ouvert par l'Académie un mémoire sur les *Moulins*. Cet ouvrage, qui donna lieu à d'interminables discussions, fut remis au concours de l'année suivante. La plus grande publicité fut donnée à l'appel de l'Académie.

Le prix fut remporté par MM. Bonnelier Monnot et Caillet, constructeurs à Arnay-le-Duc, en Bourgogne. Un accessit fut de plus accordé à M. Goyon de Chesnay, avocat à Dinan, en Bretagne.

Les dernières années de l'Académie ne furent pas perdues pour l'agriculture. L'éditeur de Rozier, le collaborateur de Buffon, Sonnini enrichit les espèces agricoles et horticoles cultivées dans notre région de plusieurs plantes nouvelles. Fisson du Montet et O. Héguerty entretinrent leurs confrères, à plusieurs reprises, des résultats de leur pratique agricole.

En 1793, malgré les efforts de Lecreulx pour prolonger l'existence de la Société en la transfor-

mant en association exclusivement consacrée à l'étude des sciences, les décrets de la Convention furent exécutés et l'Académie fut supprimée.

Après la suppression de l'Académie, on comprit mieux encore tous les bienfaits que l'on pouvait attendre, au point de vue agricole, d'une réunion d'hommes instruits, animés du désir d'être utiles à leurs concitoyens et recherchant tous les moyens de développer la fortune de leur pays. Aussi accueillit-on en Lorraine avec de vifs sentiments de gratitude, le décret du ministre de l'intérieur en date du 3 floréal an VI instituant dans chaque département une Société d'agriculture.

La Société libre d'agriculture de la Meurthe fut créée le 19 thermidor an VI (6 août 1798).

« Considérant, disait l'arrêté de l'administration centrale, que si d'un côté les cultivateurs laborieux ont, jusqu'à présent, augmenté les productions de notre sol par l'effet d'un travail opiniâtre; si, depuis l'époque de la Révolution, pressés par des besoins et des secousses que des circonstances difficiles renouvelaient à chaque instant et dégagés des chaînes de la féodalité, ils ont pu étendre et varier leurs récoltes, on doit concevoir les plus belles espérances de l'établissement d'une Société d'agriculture qui, composée de citoyens, réunissant les lumières de l'expérience, propageront les principes d'une sage économie et feront faire des essais utiles;

« Considérant que cette Société peut seule, par

l'exemple et la sagesse des conseils, activer l'industrie des cultivateurs trop longtemps paralysée par la routine, veiller à la suppression insensible des jachères stériles, à l'alternation des cultures, à l'extension des prairies artificielles et à l'introduction d'un nombre plus considérable de bestiaux qui, en multipliant les forces aratoires, en augmente encore les produits par l'accroissement des engrais...

« Décide l'établissement d'une Société libre d'agriculture... »

La Société se composait de 20 membres pris dans tout le département. Parmi eux nous remarquons Bertier de Roville, l'ingénieur Lecreulx, Willemet, Struber, directeur des haras de Rosières. Plus tard, parmi les membres ordinaires, le préfet Marquis, parmi les correspondants adjoints, au nombre de 40, à la Société : Mandel, pharmacien à Nancy, l'abbé Vaultrin, de Launaguet, Mollevault, etc.

La Société fut installée le 10 fructidor an VI (27 août 1798), et se donna comme président M. Lallemand, comme secrétaires, MM. Lecreulx et Willemet.

L'une des premières études de la Société concerna la carie des blés ; des mémoires intéressants dus à MM. Raidot, de Gerbéviller, et Mathieu, chimiste à Nancy, furent lus ; on fit imprimer et répandre à ce sujet une instruction aux cultivateurs extraite des mémoires de la Société centrale d'agriculture de Paris (1785).

Au point de vue local, la Société demanda dès l'origine la création d'une école pratique d'agriculture et le transfert à Neuviller du haras de Rosières. Peu après, elle adressait à tous ses correspondants le questionnaire suivant : 1° description graphique des cantons du département; 2° nature des propriétés; 3° bois; 4° bétail; 5° économie politique, dans ses rapports avec l'agriculture. Presque tous les correspondants répondirent à l'appel de la Société et fournirent de précieux documents qui permirent d'établir une première statistique du département.

Un peu plus tard, vint la fête de l'agriculture. Chaque commune devait envoyer une toison et la plus belle toison devait y être portée triomphalement. La toison primée appartenait à Blaise, d'Art-sur-Meurthe, une mention honorable fut accordée à la toison présentée par l'ingénieur Lecreulx, membre de la Société et propriétaire d'une bergerie à Igney.

Sur la demande du Conseil général, la Société fit des expériences sur les effets du plâtre sur les terres et prairies des différents sols; elle publia des instructions sur les dangers du trèfle et de la luzerne donnés seuls en sec ou en vert aux chevaux, vaches et moutons et sur les mélanges que l'on doit y ajouter pour éviter des accidents, ainsi qu'un avis aux cultivateurs pour les engager, vu la pénurie des fourrages, à faire un semis de seigle, avoine, vesces,

navets, raves d'hiver, chicorée, fromental et autres végétaux.

En l'an IX, la nomination à la préfecture de M. Marquis donna une vive implusion aux travaux de la Société, de nombreuses enquêtes furent ouvertes par ses soins sur la situation de l'agriculture, sur les haras, la météorologie, la pisciculture.

Le résultat d'une de ces enquêtes sur les animaux domestiques valut à la Société une lettre du ministre de l'intérieur trop honorable, et pour le signataire et pour la Société, pour que nous l'omettions ici :

« Paris, le 17 germinal an X.

« J'ai reçu seulement, le 6 germinal, votre lettre du 20 ventôse, citoyens, et le mémoire que vous y avez joint sur les animaux élevés dans les campagnes. Je vous en fais mes remerciements ; les notions qu'il renferme me seront utiles lors de la rédaction de mon travail sur l'état de votre département et je n'omettrai pas de dire que je vous en suis redevable.

« En lisant votre mémoire, deux observations m'ont frappé, elles ne sont pas particulières à votre département, elles s'appliquent à presque toute la France. Les seuls moyens de donner à toutes les parties de l'économie rurale toute l'activité et tout le succès dont elles sont susceptibles, sont : 1° d'associer l'intérêt privé à l'intérêt public ; 2° d'éclairer les pro-

priétaires sur leur véritable intérêt. Je suis porté à croire que, sur ces deux points, le Gouvernement peut moins que l'administration locale ; moins surtout que les citoyens vraiment amis de la patrie dont l'exemple est le plus puissant encouragement ; ainsi je crois que si parmi vous, citoyens, les propriétaires de biens ruraux introduisent les bonnes pratiques, adoptent les méthodes justifiées par l'expérience, soit pour la culture des terres et l'augmentation des prairies artificielles, soit pour l'éducation du bétail, le croisement des races, etc., ils auront fait un bien solide et durable, car leur exemple sera suivi; cette opinion est fondée sur des faits : c'est l'exemple des grands propriétaires qui a fait faire de si grands progrès à l'agriculture, qui a introduit tant de plantes exotiques parmi nous depuis le milieu du siècle dernier. La France se trouve aujourd'hui placée dans des circonstances plus favorables encore; c'est aux gens de bien, aux citoyens vraiment utiles, c'est à vous, citoyens, qu'il appartient d'en tirer partie. Assez d'hommes se livrent parmi nous à des spéculations générales, à des conceptions abstraites; le bien, le vrai bien est celui qu'on fait chez soi, sans peine, sans effort et sans bruit. Il est certain, du moins celui-ci, et il porte avec lui sa récompense. Je vous parle, citoyens, un langage digne de vous et je suis certain que vous l'entendez.

« Je vous salue. CHAPTAL. »

Le préfet Marquis espéra obtenir des résultats plus complets à l'aide d'une nouvelle organisation. Il refondit la Société qui fut désignée sous le nom de : Conseil d'agriculture, arts et commerce. Ce nouveau Conseil était divisé en deux sections : l'une, d'agriculture, présidée par Lallemand, maire de Nancy; l'autre, du commerce et des arts, présidée par Poupilier, négociant à Nancy.

Ces deux sections se réunissaient à la Préfecture, séparément les 9 et 19 de chaque mois et ensemble le 29 du mois, sous la présidence du préfet. Coster, alors professeur à l'École centrale, remplissait les fonctions de secrétaire général du Conseil.

En suivant, par ordre de date, les travaux de ce nouveau Conseil, nous le voyons répondre aux questions générales, posées par le préfet, pour élaborer la statistique départementale, si complète et si intéressante, qui parut à cette époque.

Les questions suivantes sont ensuite mises à l'ordre du jour par le préfet :

Quelle est la masse d'argent en circulation dans le département?

Enquête sur la fabrication et le commerce des liqueurs, des eaux-de-vie, des huiles, sur les produits chimiques, sur la poudre, sur l'amidon, sur les minéraux combustibles, sur les causes de dégradation de l'espèce chevaline dans le dé[illegible]nt.

Chacun de ces suje[illegible]ne li[illegible] questionnaire adre[illegible]

Conseil disséminés sur toute la surface du département.

Plus loin, nous voyons le Conseil adresser un vœu pour le rétablissement d'un service vétérinaire départemental. Pendant 26 ans, le citoyen Mayeur avait exercé les fonctions de chef de ce service pour la Lorraine, mais en 1792, service et traitement avaient disparu. Il s'agissait de le rétablir et ce vœu exprimé en l'an X était encore infructueusement renouvelé au Conseil général, en 1880, par la Société d'agriculture.

Des plaintes sur l'usure avaient été adressées à l'administration; elles furent renvoyées au Conseil; le rapporteur, en établissant le bien-fondé de ces réclamations, nous apprend qu'en 1789 l'intérêt de l'argent ne dépassait pas 5 p. 100, tandis qu'en l'an X on pouvait à peine trouver à emprunter à 10 p. 100.

Un projet de loi sur l'apprentissage est soumis aux délibérations du Conseil, avant d'être envoyé au Corps législatif; le Conseil repousse ce projet de loi pour les motifs suivants :

« L'assemblée croit voir beaucoup d'inconvénients à dénaturer les rapports que les lois précédentes et surtout l'ordonnance de commerce de 1673 établit entre les maîtres et les apprentis. Cette expressi[on] [maî]tre [sty]le ancien, ne signifiait [pas] les artisans ce qu'elle [est] danse et de violon. I

mot d'apprenti ne signifiait pas non plus seulement un élève dans ses rapports avec un instituteur ; le maître devait être pour l'apprenti un second père, l'apprenti était de la famille et se trouvait engagé au même respect, à la même obéissance que les enfants de la maison... Si la loi ne fait plus du maître qu'un instituteur, si l'élève ne voit plus dans celui qui doit veiller sur sa conduite, comme sur ses progrès en apprentissage, qu'un maître qui ne lui doit aucune affection, auquel il ne doit aucun sentiment; cette partie de la législation sera entièrement manquée...

« L'apprenti ne saurait être juge du genre d'occupation qui doit lui être fourni... Il faut dans l'apprentissage apprendre à obéir et la loi projetée semblerait trop favorable à l'esprit d'indépendance si fort du goût des jeunes gens...

« ... La juridiction des juges de paix au sujet des questions d'apprentissage est impossible.

« On ne pourra appliquer une législation à l'apprentissage que quand, à l'exemple des jurandes anciennes, auxquelles il est possible de revenir sur certains points sans violer les vrais principes de la liberté, on établira dans chaque État des corporations qui trouveront dans leurs pairs, leurs arbitres, leurs experts et leurs juges. »

L'étude du Code de commerce remplit de nombreuses séances, ce qui n'empêcha pas le Conseil d'étudier d'autres questions, de donner son avis

sur le traité de commerce d'Amiens, sur les moyens à employer pour faciliter la navigation de la Moselle, de présenter des mémoires sur le renchérissement des bois, sur l'extinction de la mendicité, sur le placement des enfants abandonnés et d'émettre des vœux pour la suppression des droits d'octroi sur la houille et pour autoriser l'introduction en France des cotons filés.

Les études agricoles ne furent pas négligées. Le 7 frimaire an X, le Gouvernement envoyait au préfet le projet de Code rural. Le Conseil se partagea l'étude de cet important document: le préfet Marquis se chargea du rapport concernant les questions de biens communaux et de desséchements, Regneault, de Xermaménil, s'occupa de l'agriculture et des échanges de parcelles; Coster, des plantations, baux, cadastre, police rurale, pigeons, servitudes; Willemet prit les animaux nuisibles; Mayeur eut à étudier la partie qui traitait des animaux et les assolements; Hœner étudia les bans de récolte et le parcours; Sellières, les défrichements; Mandel s'occupa de la pêche et l'ingénieur Mengin de l'arpentage, des inondations, irrigations, moulins, chemins. D'autres questions moins importantes furent traitées par les citoyens Renaut, propriétaire des verreries de Baccarat; Riston, de Bouxières; Ludre, de Port-sur-Seille; Blaise, d'Art-sur-Meurthe. Barrois, de Manonville, présenta un rapport sur la chasse et Grandjean, maire de Lénoncourt, des étu-

des sur les améliorations et sur la richesse des communes.

Les rapports sur chacune de ces questions furent, après adoption du Conseil, transmis au Conseil d'État. Il ne nous reste que quelques analyses fort courtes dans lesquelles nous voyons Willemet ranger les moineaux parmi les animaux nuisibles; Coster émettre le vœu que le Gouvernement autorise les baux de 18 ans pour les biens des mineurs et des communes; Mandel exposer de sages instructions sur les précautions à prendre contre le méphitisme des fosses, puits, etc., et sur l'emploi du sel dans l'alimentation du bétail.

Dans son étude sur le cadastre, Coster fournit quelques renseignements sur l'ancien état de choses.

« Le duc Léopold, au commencement du siècle dernier, a fait lever la carte de ses États sur une échelle assez grande pour les connaissances géographiques, mais insuffisante pour la topographie qu'exige le cadastre.

« A cela près, le duc de Lorraine avait ordonné une opération à laquelle il présidait lui-même et qui approchait fort de la perfection dans un temps où les privilèges de la noblesse et du clergé dérobaient aux contributions une forte partie du territoire et rendaient nécessairement l'imposition plus personnelle que réelle.

« On distinguait les contribuables en deux classes: les laboureurs et les manœuvres. Les laboureurs

payaient une somme fixe pour chaque charrue et les manœuvres une somme par tête.

« Des magistrats supérieurs avaient été envoyés dans chaque communauté et s'étaient enquis du nombre des laboureurs et combien chaque laboureur y exploitait de charrues. Le charrue était taxée à une somme quelconque qui s'appelait le pied certain et le manœuvre était taxé au quart d'une charrue.

« L'exécution de ce pied certain arrêté par le Prince dans son conseil était confiée aux Chambres des comptes de Lorraine et de Bar. Ces tribunaux en expédiaient chaque année les rôles en les modifiant suivant les circonstances pour venir au soulagement des communes maltraitées par quelque accident et, afin d'éluder autant que possible les privilèges de la noblesse, on avait établi une seconde imposition sous le nom de *ponts et chaussées,* dont les nobles cessaient d'être exempts et qui, étant susceptible d'accroissement, portait sur eux les augmentations annuelles. »

Marmod présenta un long rapport dans lequel il exposait les vues de François de Neufchâteau sur la nécessité et les moyens de faire entrer l'enseignement de l'agriculture dans l'instruction publique.

En étudiant ce qui concerne les laines, Maubon, filateur à Nancy, cite les essais du citoyen Schneider qui a introduit dans le département un troupeau de 260 moutons d'Espagne.

Arrivée à l'article « Échanges », l'assemblée estime

qu'il faut revenir à l'ancien système fiscal et n'exiger qu'un simple droit fixe pour tout échange au pair. Le rapport sur les biens communaux présenté par le citoyen préfet nous apprend qu'avant la loi du 10 juin 1793, ordonnant le partage des biens communaux, ces biens comprenaient dans le département environ 5,000 hectares. « Le partage, dit-il, a été funeste ; on compte aujourd'hui 8,000 moutons de moins qu'avant 1789 ; le partage a flatté les manœuvres et les pauvres dans le commencement. Bientôt les récoltes ont cessé de leur rendre le prix de leurs travaux et déjà une grande partie de ces terrains est retournée dans son ancien état d'inculture. »

La liberté du commerce des grains : *absolue et indéfinie* à l'intérieur, est réclamée hautement par le Conseil.

L'étude des différents articles du Code rural occupa une quarantaine de séances et fut conduite avec un soin digne d'être proposé pour modèle aux assemblées législatives de notre temps. Dès qu'elle fut terminée, le Conseil employa plusieurs séances à réunir les produits du département qui devaient figurer à l'exposition des produits de l'industrie qui se tint à Paris en 1806.

D'autres travaux vinrent encore signaler le Conseil à la reconnaissance des cultivateurs ; nous citerons seulement les études œnologiques de Mandel, les recherches sur la vaccination des animaux de la race ovine, et sur l'alimentation des animaux

de Mayeur, les écrits de Vaultrin sur l'économie rurale.

Un professeur du lycée de Nancy, M. Salme, avait longuement étudié les problèmes que soulevait la construction des charrues. Sa charrue en fer pouvait, moyennant différentes pièces de rechange, être utilisée dans les différents sols; il arrivait à obtenir le versement complet de la bande de terre moyennant l'adaptation d'une planchette.

Ses recherches avaient également porté sur le placement de la ligne de tirage et sur la direction parallèle des forces de l'avant-train. Le Conseil accueillit favorablement les essais de M. Salme, et fit des expériences publiques à la suite desquelles cette charrue fut envoyée à la Société centrale d'agriculture de France avec les plus chaleureuses recommandations. La Société centrale, sur le rapport de son secrétaire perpétuel Silvestre, récompensa les louables efforts de M. Salme en lui décernant un de ses prix.

Les séances du Conseil devinrent de moins en moins fréquentes, la mort de Willemet vint interrompre la série des procès-verbaux tenus jusqu'alors avec une exactitude remarquable. Marmod, Mayeur, Renaud, de Baccarat, morts aussi vers cette époque, diminuèrent le nombre des infatigables travailleurs de cette petite Société. Le départ du préfet Marquis, le fondateur et l'âme du Conseil d'agriculture, des arts et commerce, vint achever la désorganisation

de la réunion. L'heure n'était plus d'ailleurs aux travaux de libre examen et de décentralisation, et le Conseil avait montré trop d'initiative pour ne pas être suspect aux yeux des administrateurs de l'Empire. La dernière réunion de la Société eut lieu le 4 janvier 1810, mais, à vrai dire, depuis près de 2 ans elle avait cessé de fonctionner.

L'Académie de Stanislas, supprimée en 1793, s'était reconstituée en1802; plusieurs de ses membres parmi les plus actifs, de Haldat, Coster, Mengin, etc., avaient naturellement porté au Conseil institué à la préfecture les questions qui pouvaient intéresser l'agriculture. Tout au plus pouvons-nous relever, dans les procès-verbaux des années qui s'écoulèrent de 1802.à 1809, l'analyse de quelques ouvrages d'économie rurale publiés par Sonnini, François de Neufchâteau ou Cadet de Vaux. En 1809, Mandel, membre des deux Sociétés, voyant la dissolution du Conseil formé par le préfet Marquis, proposa de réunir à la Société académique les derniers membres du Conseil d'agriculture. Cette proposition fut acceptée et, à partir de ce moment, l'agriculture tient une place notable dans les comptes rendus des travaux de l'Académie Stanislas.

Un des membres de l'Académie, Braconnot, contribua puissamment à attirer l'attention de ce côté. Ce savant, sans titre, sans soutien, sans aides, prouva une fois de plus que si d'autres nations savent s'emparer de nos inventions et les perfectionner, pres-

que toujours l'idée première est due à l'un de ces infatigables chercheurs qui se mettent peu en peine de poursuivre la gloire.

Quarante-cinq ans avant le moment où les Allemands fondaient, dans les environs de Leipsick, leur première station agricole, Braconnot étudiait la production des végétaux et les meilleures conditions de l'élevage du bétail, déterminait par l'analyse chimique la constitution du sol, la nature des eaux, la composition des amendements, préparait cet immense champ de la chimie agricole, et donnait à Nancy cette gloire maintenue de notre temps par un de nos concitoyens, d'être l'un des principaux foyers de cette magnifique science.

Dès 1810, l'Académie comprit les questions agricoles au nombre de celles qui figuraient dans les concours publics; en 1811, elle accordait deux médailles d'or pour des mémoires sur les causes de la cherté des bois à Bertier de Roville et à Le Temple. Dans les années suivantes, on mit sans succès au concours la question du perfectionnement de la fabrication du sucre de betteraves et l'étude des insectes destructeurs et des remèdes à apporter aux ravages qu'ils occasionnent.

La guerre avec l'Angleterre et le blocus continental, qui en était la suite, avaient élevé le prix du sucre à 6 fr. la livre. Il y avait dès lors un intérêt utilitaire de premier ordre à chercher un moyen d'échapper au monopole industriel et commercial de l'Angleterre.

La réception, en 1810, d'un nouveau membre correspondant, mit cette importante question à l'ordre du jour des séances de l'Académie.

Comme Braconnot, Mathieu de Dombasle ne devait qu'à lui-même le développement intellectuel de ses remarquables qualités. Privé par la fermeture des collèges, sous la Révolution, de l'enseignement public, les livres furent ses seuls maîtres. Littérateur agréable, dessinateur de talent, il savait plusieurs langues étrangères et était fort avancé dans l'étude des sciences naturelles, lorsque la lecture des œuvres de Lavoisier lui révéla toute l'importance que pouvait avoir pour l'agriculture l'application des principes de la chimie.

Esprit très positif, ne pouvant se contenter de connaissances spéculatives, Mathieu de Dombasle entreprit d'appliquer ses théories. Le prix élevé du sucre lui parut favorable pour créer dans notre pays une nouvelle industrie.

De toutes les plantes propres à l'extraction du sucre, la betterave était depuis longtemps désignée comme la plus avantageuse. Olivier de Serre, en 1605, plus tard les chimistes Margraff et Achard, avaient signalé les propriétés de cette plante. Une propriété, située à Montplaisir, près de Vandœuvre, fut convertie en sucrerie.

Mathieu de Dombasle, secondé par Braconnot, obtint un véritable succès, tant dans le domaine de la science que dans les opérations agricoles qu'il

entreprit. L'établissement était en pleine voie de prospérité, lorsque la cessation du blocus continental et la libre importation des sucres coloniaux vinrent détruire une industrie encore dans l'enfance et hors d'état de lutter.

Les revers de fortune ne découragèrent pas Mathieu de Dombasle qui se remit avec ardeur à l'étude de nouveaux problèmes agricoles.

De 1817 à 1820, les procès-verbaux de l'Académie nous apprennent combien l'œuvre de Mathieu de Dombasle était l'objet de l'attention publique.

En 1818, une commission de cinq membres fut chargée tout spécialement de suivre cette étude, de rendre compte à l'Académie de ses progrès et de lui signaler les méthodes qui lui paraîtraient de nature à être encouragées.

Quelle que fût la part considérable donnée à l'agriculture par l'Académie, les questions agricoles prirent à ce moment un tel développement, que la création d'une Société exclusivement agricole était vivement souhaitée.

Au milieu du XVIII^e^ siècle, Vincent de Gournai, pénétré du principe que les réunions d'hommes instruits contribuaient toujours puissamment au progrès des arts et des sciences, avait, de 1756 à 1760, fondé les Sociétés d'agriculture de Rennes, Lyon, Toulouse, Orléans, Rouen, Soissons et Clermont-Ferrand. Peu après, les Sociétés de Tours, de Montau-

ban, de Paris, d'autres encore, s'établirent et prospéraient lorsque les lois des 8, 14 août 1793 et 6 thermidor an II vinrent supprimer les Sociétés de toutes natures et réunir leurs biens au domaine public.

Le 14 août 1819, pendant son passage aux affaires, le duc Decazes tenta de restaurer ces institutions; il envoya, à cet effet, une circulaire invitant les préfets à rechercher les moyens d'établir dans chaque arrondissement un système d'associations agricoles correspondant avec celle du chef-lieu qui leur servirait de centre commun.

« C'est de la première formation de quelques-unes de ces Sociétés en France, vers le milieu du siècle dernier, disait-il, que datent les principales améliorations introduites dans notre système agricole, telles que la culture des prairies artificielles, les assolements mieux combinés, le perfectionnement de quelques races de bestiaux, etc. Partout, en effet, où il existe des réunions de ce genre, bien composées et constituées d'une manière stable, les bonnes pratiques rurales se propagent successivement par leurs instructions et leurs exemples et l'agriculture fait chaque jour de nouveaux progrès. »

MM. Séguier et de Villeneuve, successivement préfets de la Meurthe et tous deux membres titulaires de l'Académie, élaborèrent avec un certain nombre d'académiciens, et notamment avec Mathieu de Dombasle, Bertier, Braconnot, le général Drouot,

du Haldat et de Sivry, les bases d'une association agricole.

Les arrêtés préfectoraux des 13 mars et 9 septembre 1820 appouvèrent les statuts, et Mathieu de Dombasle, reconnu comme président par l'unanimité des 32 membres titulaires de la Société, présidait la première séance le 4 novembre 1820.

La nouvelle Société eut dès l'origine la bonne fortune de voir rejaillir sur elle la notoriété si justement reconnue, disons mieux, la gloire si légitime acquise par ses fondateurs, nous en avons la preuve dans l'empressement avec lequel les maîtres de la science agronomique à cette époque acceptèrent de patronner la Société centrale et de figurer sur la liste des correspondants.

Au nombre des 32 membres correspondants, nous relevons en effet les noms de Bosc, Yvart, Tessier, Huzard, le duc de Larochefoucauld-Liancourt, François de Neufchâteau, Thouin, de Tschudy, Fellemberg, Thaër, de Candolle, Chaptal, John Sinclair, Silvestre, Pictet, Gronnier, de Mirbel, de Vannoz, de Lasteyrie, Héricart de Thury, etc.

L'Académie de Stanislas voulut, par une mesure spéciale, indiquer les liens qui l'attachaient à la nouvelle association. Un article des statuts, observé jusqu'au moment où la Société centrale devint une Société ouverte, jusqu'en 1870, stipulait que cinq membres de l'Académie feraient de droit partie des 32 membres titulaires.

Les académiciens chargés de cette délégation furent :

1° De 1820 à 1835. — Bon Mallarmé.
De 1835 à 1852. — Dr du Haldat.
De 1852 à 1870. — Bon Guerrier de Dumast.

2° De 1820 à 1845. — Mengin, ingénieur en chef.
De 1845 à 1853. — Jaquiné, ingénieur en chef.
De 1853 à 1855. — Braconnot.
De 1855 à 1864. — Monnier.
De 1864 à 1870. — De Metz-Noblat.

3° De 1820 à 1822. — Vaultrin.
De 1822 à 1867. — Soyer-Willemet.
De 1867 à 1870. — Godron.

4° De 1820 à 1838. — Mathieu.
De 1838 à 1870. — Regneault.

5° De 1820 à 1852. — Dr Lamoureux.
De 1852 à 1868. — Dr Blondlot.
De 1868 à 1869. — Nicklès.
De 1869 à 1870. — Lefebvre.

De plus, il fut décidé que les deux associations célébreraient en même temps leur séance publique annuelle; la distribution des primes de la Société centrale suivait les discours de réception de l'Académie, et les frais de la réunion de la Saint-Stanislas se partageaient également entre les deux Sociétés.

Ce fut le 5 avril 1821, en présidant la huitième séance de la jeune Société, que Mathieu de Dombasle exposa son dessein d'entrer résolument dans le domaine pratique et de créer la première école d'agriculture qui ait existé en France. Un de ses confrères de l'Académie, Antoine Bertier de Roville, proposa,

pour le transformer en ferme modèle, son domaine de Roville, situé sur les bords de la Moselle, près de la petite ville de Bayon. Une société financière se constitua parmi les amis les plus dévoués de la cause agricole et l'humble hameau devint bientôt une sorte de pèlerinage agricole pour les savants du monde entier. Durant les vingt années que Mathieu de Dombasle se consacra à l'exploitation de Roville, il dota la France de la première grande manufacture d'instruments agricoles ; il renouvela la science agronomique en l'adaptant à notre sol et à notre climat, forma plus de 400 bons agronomes et créa pour la France, et en particulier pour la Lorraine, une source de richesses dont les effets se font encore sentir.

L'histoire de Roville est consignée dans les Annales de cette célèbre institution. Malgré les difficultés suscitées par des années difficiles et par un bail dont les clauses semblaient devoir paralyser tout effort progressif, Mathieu de Dombasle laissa par ses travaux et par ses écrits un monument durable qui redira à travers les âges, et sa légitime popularité et la juste reconnaissance des agriculteurs. La Société centrale inaugura la série régulière de ses réunions le 16 décembre 1820 (1). Dans cette première séance, le président, Mathieu de Dombasle, prenant possession de son siège, prononça un discours sur

(1) *Le Bon Cultivateur*, 28 juillet 1877.

l'agriculture nouvelle dont il résuma le rôle en deux mots : « Augmenter les produits, diminuer les frais d'exploitation. » Puis il traça, avec la netteté d'esprit qui lui était habituelle, le programme des améliorations sur lesquelles devaient se porter les premiers efforts : « Amélioration de la culture générale par la propagation des pratiques utiles déjà en usage dans d'autres contrées, en ayant soin de ne présenter aux cultivateurs que des procédés dont le succès est certain, pour ne pas éveiller la méfiance et amener le découragement. »

Enfin, précisant ces pratiques, il signala comme devant immédiatement faire l'objet des encouragements et des études de la Société : « l'emploi des irrigations dans les prairies; l'extension et le perfectionnement de la culture du trèfle; l'emploi de la marne comme amendement; l'introduction et les essais publics des instruments perfectionnés; la diminution du nombre des chevaux, l'augmentation de celui des bêtes de rente; la réforme de la législation rurale et des règlements locaux qui entravent le cultivateur dans ses opérations ou pèsent d'une manière onéreuse sur le sol et ses produits. »

Dans cette même séance, il déposa son projet de règlement.

Les règlements sont aux associations ce que les constitutions sont aux États, ils doivent toujours être interprétés dans le sens le plus large et se prêter facilement aux modifications exigées par le temps

et les circonstances. Sans ces conditions, ils ne valent que ce que valent les hommes chargés de les appliquer et peuvent, en certains cas, en enrayant les développements progressifs d'une société, en luttant contre ses aspirations, occasionner sa dislocation complète. Mathieu de Dombasle, avec son sens droit, son esprit libéral, comprit très bien que pour assurer une longue durée à la nouvelle association, il fallait la doter d'un règlement qui, lui laissant la plus grande indépendance dans ses opérations et l'emploi de ses ressources, lui permît de développer avec la plus grande facilité tous ses moyens d'action. En cela, son œuvre fut du premier jet si complète, que les dispositions essentielles de ce règlement, voté et adopté dans la séance du 4 janvier 1821, sont restées les bases fondamentales des statuts actuels.

C'est encore dans la même séance qu'il proposa la publication d'un recueil agronomique.

Comme les bons esprits de tous les temps, Mathieu de Dombasle n'ignorait pas que, pour faire sortir l'agriculture de son état stationnaire, il fallait, à la résistance opiniâtre des cultivateurs et des propriétaires, opposer des efforts longs et répétés, redire souvent et longtemps les vérités neuves pour qu'elles obtinssent créance et prissent place dans les traditions. Aussi fit-il voter, dans la troisième séance (11 janvier 1821), la création d'un organe de publicité qui, sous le nom modeste de *Bon Cultivateur*,

irait jusqu'au foyer des récalcitrants porter les nouveaux enseignements.

Poursuivant sans relâche son travail d'organisation, il dressa et fit approuver, dans la séance suivante (18 janvier), un premier programme de prix et primes annuels destinés à susciter et à récompenser les améliorations agricoles. Toutefois, comprenant que ce ne sont point les quelques récompenses accordées aux candidats heureux qui seules peuvent assurer le succès d'une entreprise si difficile, il provoqua et obtint, dans la séance du 1er février, l'institution des concours ou réunions agricoles, dont la haute influence sur le développement des progrès, tient principalement au contact qu'elles amènent entre les cultivateurs, aux discussions et aux comparaisons qu'elles provoquent, à la contagion des bons exemples qu'elles répandent en les mettant sous les yeux.

Ainsi, dans les cinq premières séances fut constituée, dans son fonctionnement complet, la Société centrale d'agriculture.

Et son organisation se trouva de tous points si parfaite, qu'elle fut, dès son origine, exempte de ces tâtonnements, de ces hésitations, de ces faux pas même qui sont si ordinaires dans les institutions nouvelles.

Mathieu de Dombasle, comme les procès-verbaux en font foi, présida assidûment les séances jusque vers la fin de l'année 1822. Ses communications à

la Société furent, pendant cette période de temps, importantes et nombreuses et ne se ralentirent que lorsque, retenu à son école de Roville par ses occupations, il lui devint impossible d'assister régulièrement aux séances.

Deux fois il fut réélu, malgré son absence et ses représentations; mais enfin il fit agréer sa démission.

Lors des élections de 1825, un vote unanime désigna pour la présidence le général Drouot. Le nouveau président aimait les choses de la campagne et appliquait aux progrès agricoles les connaissances mathématiques; c'est ainsi qu'en faisant usage du dynamomètre, il constata la haute supériorité de l'araire Dombasle sur les charrues employées jusqu'à ce jour. Les volumes du *Bon Cultivateur* contiennent plusieurs mémoires de son illustre président, qui se faisait une loi de ne jamais manquer aux séances et en faisait l'ouverture avec une régularité désespérante, paraît-il, pour le bureau qui avait des habitudes d'inexactitude déplorables.

Malheureusement, en 1826, les premières atteintes d'une grave maladie vinrent forcer le général Drouot à discontinuer ses fonctions et, se sentant devenir aveugle, il ne voulut même pas conserver le titre de membre titulaire qu'il était incapable de remplir. La Société, forcée de se rendre à ses sollicitations, accepta cette démission, mais décida que le nom du général Drouot figurerait comme membre honoraire, le premier, sur les listes de la Société.

De 1826 à 1835, la présidence fut exercée par le baron Mallarmé. Le signe caractéristique de cette période fut le soin avec lequel la Société s'appliqua à constater, à publier et à vulgariser les travaux de Roville. En 1829, eurent lieu les premiers concours d'aides ruraux et d'instruments agricoles. Vers la même époque, les premières tentatives d'enseignement agricole eurent lieu. Grâce à l'initiative de la Société, un cours d'horticulture et un cours d'économie rurale s'établissent régulièrement à l'école normale, et le cours d'agriculture de M. de Mirbeck attire un très grand nombre d'auditeurs. Un modeste garçon de charrue, Grangé, perfectionne la charrue et avec un noble désintéressement, imita Mathieu de Dombasle en laissant tomber son invention dans le domaine public. En 1833, les comices d'arrondissement furent réorganisés et leurs communications régulières avec la Société centrale vinrent fournir à ses séances un nouvel élément d'activité.

En 1835, à la mort de M. Mallarmé, M. Génin le remplaça et maintint les bonnes traditions de ses devanciers. Aussi, dans sa session de 1837, le conseil général interrogé sur l'opportunité d'établir à Nancy une chambre consultative d'agriculture, répondit que la Société centrale, par son zèle et ses travaux, remplit suffisamment les fonctions qu'on se proposait de donner à une nouvelle institution destinée à représenter les intérêts agricoles.

De 1838 à 1844, la présidence d'un académicien,

de M. Gironde, ancien recteur de l'Académie de Nancy, fut signalée par l'importation d'animaux choisis parmi les meilleures races. Grâce à une allocation de 12,600 fr. provenant de l'État, la Société put acheter 70 taureaux suisses, une centaine de béliers mérinos ou dishley, 50 porcs hampshires. Les animaux étaient revendus aux enchères publiques, le plus souvent avec perte. Cette opération, fort heureusement exécutée, se généralisa dans la suite, mais l'initiative n'en appartient pas moins à la Société centrale. L'importation d'une vingtaine d'étalons percherons, qui eut lieu vers la même époque, fut loin de donner des résultats aussi satisfaisants.

Les cadres de la Société ne suffisant plus, on dut à plusieurs reprises les élargir (2 décembre 1842 et 6 novembre 1845) ; aux 40 membres ordinaires, on adjoignit 160 associés libres, 83 auditeurs, 44 correspondants nationaux et 29 étrangers. Des conférences nombreuses, faites par plusieurs membres de la Société, répandaient de tous côtés les enseignements les plus rationnels. On doit signaler aussi la fondation de l'institut agricole de Sainte-Geneviève, sous la direction d'un habile agriculteur qui fut correspondant de l'Académie, M. Turck.

M. Monnier remplaça, en 1844, M. Gironde ; sous sa présidence, la part faite à l'horticulture prit une extension peut-être trop considérable ; toutefois, il est bon de noter que c'est à partir de cette époque

que la renommée horticole de Nancy s'établit. Les jardiniers de cette région acquirent une réputation qui s'affirma dans tous les concours.

En 1845, la Société décida la création d'un grand prix de bonne culture, décerné chaque année au meilleur cultivateur de l'un des arrondissements du département de la Meurthe. Nous donnons ici le nom des lauréats de ce grand prix, dont la liste constitue, on peut le dire, le livre d'or de l'agriculture lorraine :

1845. — Antoine Brice, à Champigneulles.
1846. — Richard, à Bellevue.
1847. — Paté, de la Netz.
1848. — Antoine, à Thiaucourt.
1849. — Vercler, à Sarrebourg.
1850. — Gœtzmann, au Champ-le-Bœuf.
1851. — Husson, à Haussonville.
1852. — Pargon, à Salival.
1853. — Rouyer père, à Germiny.
1854. — Bazin, du Freywald.
1855. — Ottenheimer, à Velaine.
1856. — Collet, à Serre.
1857. — Burtin, à Xirxange.
1858. — De Landrian, à Sainte-Anne.
1859. — Germain, à Héming.
1860. — Viriot, à Pixerécourt.
1861. — Salzard, à Froide-Fontaine.
1862. — Demangeon, à Haute-Kekin.
1863. — Rollet père, à Thiaucourt.
1864. — Cerfberr, à Oberviller.
1865. — Antony Louis, à Tomblaine.
1866. — Gérardin, à Virecourt.
1867. — Michel, à Craincourt.
1868. — Nafziger, à Sébastopol.

1869. — ADRIAN, à Hommarting.
1870. — SÉPULCHRE, à la Haute-Côte.
1871. — Pas de concours.
1872. — —
1873. — —
1874. — —
1875. — MATTE frères, à Sébastopol.
1876. — SUISSE, à Moncel.
1877. — Charles LOUIS, à Tomblaine.
1878. — Pas accordé.
1879. — ROUYER fils, à Germiny.
1880. — BASTIEN, à Sainte-Libaire.
1881. — PERROT, à Brichambeau.

En 1864, M. de Scitivaux de Greische, après avoir pendant plusieurs années exercé les fonctions de vice-président, fut nommé président. Propriétaire exploitant lui-même, il avait été le premier importateur des reproducteurs de la race durham. Dans un temps où la politique s'introduisait si généralement dans le sein des Sociétés agricoles, au grand détriment des intérêts que ces associations ont pour mission de défendre, il pouvait répéter avec vérité ces paroles de Mathieu de Dombasle : « Nos discussions ont toujours été franches et animées d'un seul esprit, le désir du bien public. Jamais on n'a pu remarquer qu'aucune considération étrangère au but de notre institution fût venue troubler l'harmonie qui doit exister entre des hommes qui réunissent leurs lumières et leurs efforts vers un but d'utilité générale. »

La Société d'agriculture, de 1822 à 1869, n'a pas

laissé un seul des innombrables détails de la vie agricole sans s'en préoccuper, sans l'étudier et sans indiquer aux cultivateurs les meilleures méthodes, les procédés indiqués par la science et par la pratique.

Indépendamment d'une somme de près de 70,000 fr. consacrée à l'importation d'animaux reproducteurs des meilleures races, la Société avait dépensé 140,000 fr. en primes, encouragements et récompenses de toutes sortes. L'école de Roville, l'institut Sainte-Geneviève et ensuite la ferme-école de la Malgrange répandaient l'instruction agricole ; les conférences, les cours de l'école normale, les encouragements aux instituteurs agissaient dans le même sens.

Toutefois, la Société voyait encore quelques cultivateurs se tenir à l'écart de son action bienfaisante. Le temps n'était plus aux sociétés fermées et les progrès accomplis exigeaient une plus grande diffusion; aussi, le 21 décembre 1867, sur la proposition de M. de Scitivaux et sur le rapport conforme de M. de Ludre, toute distinction entre les membres fut supprimée. La Société fut ouverte à toute personne honorable présentée par deux membres.

En 1867, la Société prit une part assez considérable à la grande enquête agricole qui vint élucider ou, tout au moins, appeler l'attention sur la solution des grands problèmes posés par la nouvelle législation douanière et par l'extension de la fortune mobilière du pays. Les idées de décentralisation et

d'autonomie locale, nettement exprimées, furent même assez mal acceptées par la commission supérieure d'enquête qui laissa dans ses procès-verbaux de nombreux témoignages de sa mauvaise humeur.

On fit du reste payer, quelque temps après, à la Société cet acte d'indépendance. Se rendant à un appel de la Société des agriculteurs de France, la Société centrale, à l'occasion du concours régional de 1869, organisa un grand Congrès agricole libre qui amena à Nancy plus de 500 agriculteurs. On entrava la formation de ce Congrès par tous les petits moyens dont on disposait, et il ne fallut pas moins que la haute intervention de M. Drouin de Lhuys, président de la Société des agriculteurs de France et du Congrès de Nancy, pour que les réunions pussent avoir lieu. C'était bien la même administration que celle qui, quelques années auparavant, à l'occasion du centième anniversaire de la fondation de l'Académie de Stanislas, avait jugé dangereux pour la sécurité publique que deux membres de l'Académie française vinssent honorer de leur présence la réunion solennelle de la Société de Nancy.

Au moment où l'agriculture lorraine semblait entrer dans une voie de progrès jusqu'alors inconnue, la fondation de la Station agronomique de l'Est, le développement de la Société d'agriculture, une succession de bonnes récoltes, tout se réunissait pour donner aux différentes parties de l'activité agricole un essor favorable aux intérêts du pays, lorsque,

un an à peine après toutes ces fêtes, la guerre était déclarée; la dévastation et la ruine s'avançaient sur les pas des armées allemandes, et pendant que nos soldats tombaient sur les champs de bataille ou mouraient de faim dans les prisons allemandes, leurs familles étaient en butte aux insultes, au pillage des hordes ennemies.

Pendant la suspension forcée des réunions de la Société centrale, son bureau, présidé par M. L. Grandeau qui avait succédé à M. de Scitivaux, secondé par quelques membres zélés, ne resta pas inactif. D'importantes distributions de semences dues à la générosité des Suisses, des Luxembourgeois et de la Société des amis ou quakers d'Angleterre, furent faites avec discernement. Une société se forma même pour introduire en Lorraine des appareils de labourage à vapeur. On parvint dans une certaine mesure à atténuer les désastres de la guerre auxquels s'étaient jointes les rigueurs exceptionnelles de l'hiver; mais le typhus et les réquisitions avaient dépeuplé les étables. Avec un fonds de roulement de 8,000 fr., don de la Société des agriculteurs de France, et avec environ 3,000 fr. pris sur les fonds de la Société et grâce à de nombreuses avances faites par le président de la Société centrale, on acheta en Suisse 307 têtes de bétail qui furent revendues sur les marchés du pays. L'achat de ces animaux coûta 107,362 fr., ils furent vendus 96,566 fr., d'où une perte par tête qui n'excéda pas 35 fr., la Société supportant tous les

frais de transport et de vente. A cette importation, on joignit celle d'un grand nombre d'instruments de culture et de semences. Grâce à ces opérations, l'agriculture lorraine, profondément atteinte par la guerre, put reprendre le cours de ses travaux avec plus de rapidité qu'on n'aurait pu le supposer.

Depuis 1873, la Société a repris sa marche normale: son personnel doublé, ses efforts récompensés dans de nombreux concours et notamment lors de l'Exposition universelle de 1878, ses travaux portés successivement dans toutes les directions où la culture peut entrevoir un avantage ou un danger, tout, en un mot, atteste, pendant cette période, l'habile direction imprimée à la Société et nous fait espérer des jours prospères pour l'agriculture lorraine.

DON JUAN

ET SES ORIGINES LITTÉRAIRES

—

FRAGMENT DE LA VIE DE MOZART

PAR

M. DE GUERLE

I

Deux vieilles légendes du moyen âge ont eu la rare fortune de traverser les âges pour ainsi dire côte à côte, et de rencontrer sur leur chemin d'abord de grands poètes, puis de grands musiciens pour leur faire une renommée immortelle : la légende de Faust et celle de Don Juan. Tout le monde sait comment ce vieux récit de Faust, longtemps colporté en Allemagne, trouva un jour, en traversant la mer, un poète, un des prédécesseurs de Shakespeare qui s'en empara et en fit une tragédie presque digne de figurer à côté de celles du grand tragique anglais. Gœthe fit mieux que la rajeunir, il en fit comme l'incarnation du génie poétique de l'Allemagne ; il mit à la fois tant de précision dans le drame et tant de vague dans la donnée poétique, que la musique

qui semble cependant faite pour traduire ce qui est intraduisible aux autres arts, a de la peine à s'élever à la hauteur de cette magnifique conception et retourne, pour être sûre d'exciter de véritables émotions, au vieux mystère satanique du moyen âge.

L'histoire de Don Juan est moins connue. On sait bien qu'il existe sur ce sujet l'inimitable comédie de Molière et l'éternel chef-d'œuvre de Mozart; mais on sait moins qu'il y eut depuis Tirso de Molina jusqu'à Molière et Mozart toute une littérature de Don Juan, que Molière n'est pas même le premier écrivain français qui ait mis ce sujet sur la scène, ni Mozart le premier musicien qui en ait fait un opéra. Comment la légende espagnole est devenue un drame et une comédie, comment elle est passée de là sur la scène lyrique, comment et dans quelles circonstances elle tenta le génie de Mozart, c'est ce que je vais essayer, Messieurs, de retracer devant vous. Cette esquisse est un fragment de la vie du grand musicien, dont j'ai publié ailleurs d'autres parties. J'éprouve le besoin de m'excuser d'y avoir laissé subsister ce qui paraîtra peut-être appartenir plutôt à la critique d'art qu'à la critique littéraire. Mais ne sais-je pas que je parle devant des hommes de goût, et n'est-ce pas du goût qu'on pourrait dire: *Humani nihil a me alienum puto?* Si je ne suis pas apprécié, ce sera ma faute; du moins suis-je sûr d'être compris.

En 1786, Mozart, à peine âgé de 30 ans et qui ne devait plus avoir que cinq années à vivre, venait de traverser une de ces épreuves dans lesquelles plus d'une âme même faite pour la gloire risque de succomber. Échouer dans une tentative hardie, ce n'eût été rien ; Mozart n'était pas homme à reculer pour si peu : mais voir un éclatant succès se changer tout d'un coup, par la faute des hommes et des temps, en défaite, voilà ce qui est vraiment fait pour désespérer, et c'est pourtant la cruelle expérience que Mozart venait de faire. Les *Noces de Figaro* avaient été représentées pour la première fois à Vienne, le 1er mars 1786, et le succès déjà brillant dans cette première soirée n'avait fait que grandir aux exécutions suivantes. Le père de Mozart, encore vivant, avait pu écrire à sa fille : « A la 2e représentation, on a fait répéter 5 morceaux, à la 3e, 7, et un petit duo (probablement le duo *sull'aria*) a dû être chanté 3 fois. » L'impérissable chef-d'œuvre allait donc conquérir du premier coup la place qu'il a prise dans l'admiration publique. L'envie seule pouvait obscurcir ce triomphe : elle y réussit. Ne prenons pas toutefois trop au pied de la lettre, ni les représailles d'une justice trop tardive, ni les plaintes plus légitimes encore d'un homme de génie méconnu. Il y a une légende autour des défaites comme autour des victoires, et il ne faut pas trop grossir les maladresses du public en pareil cas, de peur de grossir le nombre déjà trop grand de ceux

qui croient toujours que leur *Phèdre* est celle de Racine, et la *Phèdre* de leurs rivaux celle de Pradon. Il y a toujours à s'en prendre, dans l'insuccès d'un chef-d'œuvre, plutôt à l'ignorance de tous qu'à la haine de quelques-uns, et la foule ne se laisse pas arracher si facilement ses véritables favoris. Le succès de l'opéra de Mozart avait été de ceux où l'estime des gens de goût a plus de part que l'entraînement du public. On pressentait confusément qu'il y avait là une œuvre de génie, on ne la comprenait pas encore. Or, il n'y a rien de plus lâche que l'admiration respectueuse; car elle laisse, dans sa tiédeur, le champ libre à l'envie. Retirer l'opéra du répertoire, on n'y pouvait songer; le scandale eût été trop patent; mais avec un public aussi léger que celui de Vienne, on pouvait l'enterrer doucement. On ne le représenta donc que neuf fois en six mois, en attendant qu'on pût l'écarter tout à fait. La chance se mit d'ailleurs, comme toujours, du côté du plus fort. Le 17 novembre, le Théâtre-Italien donna la *Cosa rara* de Martin, qui obtint un succès enthousiaste. Il n'en fallait pas tant pour faire oublier Mozart; sa partition rentra aux archives pour n'en sortir que trois ans après. Le chef-d'œuvre de l'opéra-bouffe, si on peut appliquer ce nom à cette brillante et élégante création, n'avait été représenté que neuf fois.

Ainsi la tentative qui avait été le rêve de toute la vie de Mozart, la fondation d'un opéra national

allemand, était à refaire ! Que de raisons pour répéter avec une tristesse croissante ce qu'il disait il y avait à peine un an (21 mars 1785): « Si je pouvais trouver sur les planches un seul patriote, tout prendrait un bien autre aspect. Alors on verrait peut-être fleurir ce théâtre national, dont les germes promettent tant, et ce serait une honte éternelle pour l'Allemagne, si, nous autres Allemands, nous ne nous mettions pas une bonne fois sérieusement à penser en allemand, à écrire en allemand, et même à chanter en allemand ! Pardonnez-moi, cher et honorable conseiller, si je vais un peu loin dans mon ardeur, mais convaincu que je parle à un vrai Allemand, je lâche la bride à ma langue. »

C'était, en effet, aller un peu loin; car au moment où écrivait Mozart, Gœthe avait déjà publié *Werther* et d'autres chefs-d'œuvre, et Gluck allait mourir en pleine gloire; mais Mozart n'avait guère le temps de lire : il n'avait peut-être pas entendu parler de Gœthe, et Gluck passait presque pour un Français. On peut donc lui pardonner de n'avoir pas su qu'en 1786, on écrivait et on chantait en allemand. Au reste, à ce moment, il semblait que les obstacles vinssent s'accumuler devant lui, et conspirer, pour ainsi dire, pour lui ôter la conscience de son génie. Les quatuors dédiés à Haydn, cette œuvre ciselée avec amour, n'avaient eu pour admirateurs que quelques amis et le grand musicien qui avait accueilli cette dédicace par

ces nobles paroles : « Je vous déclare, disait-il au vieux Léopold Mozart, devant Dieu et comme un honnête homme, que je tiens votre fils pour le plus grand des compositeurs dont j'aie jamais entendu parler. » Eh bien ! ces chefs-d'œuvre dans lesquels il avait mis le meilleur de lui-même, le prince Grassalkowich, un amateur qui faisait autorité, déclarait qu'il y avait trouvé des fautes d'harmonie si grossières qu'il n'avait pu contenir sa colère, et les avait lacérés sur le pupitre des exécutants. Sarti, une célébrité du temps, trompé par une faute de copiste, les lui avait renvoyés d'Italie avec mépris. On voit que les mœurs artistiques avaient encore quelque chose à gagner. Ainsi, déclaré trop savant par le public de Vienne, Mozart était accusé d'ignorance par les connaisseurs. Et c'était le temps où les quatuors dédiés à Haydn dépouillaient pour ainsi dire la musique de chambre de ses derniers langes, et où la grande fantaisie et sonate en *ut* mineur et les plus beaux concertos posaient pour ainsi dire les colonnes d'Hercule de la musique de piano, où les deux admirables quintettes, en *ut* et en *sol* mineur, ouvraient aux instruments à corde des perspectives poétiques encore inconnues jusqu'alors, où *Idomenée*, enfin, faisait pressentir *Don Juan*, le dépassant même parfois par la grandeur et la noblesse du style, sans parler d'autres œuvres charmantes, qui faisaient cortège à ces chefs-d'œuvre, mêlant aux larmes tragiques le rire

fin et élégant et la gaieté communicative de Figaro. Devant ce déni de justice éclatant, le découragement s'empara de Mozart. Outre l'échec que recevaient ses indomptables convictions, il retombait dans tous les embarras de la vie questuaire qu'aggravaient encore son incorrigible incurie et son incroyable désintéressement. Il fallait retourner au gagne-pain quotidien, aux leçons, aux concerts, aux contredanses qui, jouées le soir au Prater, assuraient seules parfois le dîner du lendemain. Étonnez-vous donc si tout n'est pas égal dans l'œuvre de Mozart, et si quelques pièces trahissent quelquefois la fatigue ou le besoin du remplissage. Le catalogue thématique renferme pour cette seule année plus de morceaux que certains musiciens n'en ont composé dans toute leur carrière. Était-ce assez de quelques chauds amis, de quelques enthousiastes poussant en avant une renommée, contestée il est vrai, mais après tout sans cesse grandissante, pour lui faire attendre des jours meilleurs ? Il allait peut-être accueillir les conseils des amis qui l'appelaient en Angleterre, lui promettant, comme à Hændel, gloire et succès; mais sa destinée voulait qu'il triomphât un jour à Vienne avec son dernier chef-d'œuvre la *Flûte enchantée*, et qu'il mourût enseveli dans son triomphe. De sombres pressentiments l'agitaient déjà à cette époque, et la pensée de la mort traversait souvent son esprit. « Comme la mort, écrit-il le 4 avril 1787, est le vrai but de notre vie,

je me suis, depuis plusieurs années, tellement familiarisé avec ce véritable ami de l'homme, que son image, loin d'être effrayante pour moi, n'a rien que de doux et de consolant. Je remercie mon Dieu de m'avoir accordé la grâce de reconnaître la mort comme la clef de notre véritable béatitude. Je ne me mets jamais au lit sans penser que, tout jeune que je suis, je puis ne pas me relever le lendemain, et cependant aucun de ceux qui me connaissent ne pourra dire que, dans l'habitude de la vie, je sois morose ou triste ; je rends grâce tous les jours à mon Créateur de ce bonheur, et le souhaite de tout mon cœur à tous les hommes, mes frères. »

On connaîtrait mal Mozart toutefois si on pensait qu'il pût demeurer accablé sous le poids de tant de misères et d'inquiétudes. Les montagnes du Tyrol, sa patrie, ont parfois leurs sommets dans les nuages tandis qu'un éclatant soleil brille à leur pied : ainsi Mozart ne laissait pas les tristesses de la vie étendre leur voile sur son âme tout entière, et leur dérobait encore de longues heures d'inspiration. Montesquieu disait : « Je n'ai jamais eu de tristesse qu'une demi-heure de lecture n'ait dissipée. » Mozart n'aurait pas souscrit à ce programme peut-être un peu trop désintéressé des affections de ce monde. Il savait souffrir et pleurer. Toutefois son âme était comme investie tout entière par le génie musical. Joies et chagrins trouvaient en lui comme une résonance harmonique et de tout ce tumulte de douleurs, de

passions, de jouissances courtes ou profondes, d'affections ardentes à côté d'attachements passagers, d'intentions honnêtes et pures accompagnant des inconsistances de conduite et des égarements sans lendemain est sortie cette musique animée, vivante, qui jaillit comme une source du plus plein de son cœur. La dernière des grandes œuvres de Mozart, avant *Don Juan*, le quintette en *sol* mineur, avec son ampleur dramatique, et l'incomparable pureté de son célèbre adagio, semble marquer comme l'apaisement de l'âme après de longues agitations. C'est que déjà Mozart entrevoyait des jours meilleurs (mai 1787) : il était parti pour Prague, et le poème de *Don Juan* allait être entre ses mains.

II

Prague, l'antique capitale des Bohêmes, ne prétendait point à une rivalité d'éclat et d'élégance avec la capitale de l'Empire ; mais derrière ses pittoresques murailles, elle écoutait comme dans un sympathique recueillement tous les échos littéraires et artistiques de l'Allemagne, dont elle semblait comme l'avant-garde intellectuelle aux frontières des pays slaves. C'est Prague qui avait accueilli avec enthousiasme le premier opéra de Mozart, l'*Enlèvement au Sérail*, et la cause de l'opéra national allemand y avait été gagnée du premier coup. Prague pouvait passer pour l'Athènes musi-

cale de l'Allemagne, Athènes sérieuse et modeste qui payait d'enthousiasme plutôt que de florins. Dans ses cloîtres paisibles vivait la tradition de la grande musique religieuse, et tout chef d'une de ses nombreuses maîtrises était tenu de composer au moins une messe par an. De la ville, le goût de la musique se répandait jusqu'aux campagnes les plus reculées, et l'un des historiens de Mozart, M. Oulibicheff, dit qu'il avait rencontré dans les auberges de Bohême des paysans qui jouaient les quatuors d'Haydn et qui se faisaient écouter. Qu'eût dit le bonhomme Chrysale d'une ville où on refusait un domestique qui ne savait pas la musique ? Tout dépend des habitudes, et peut-être aurions-nous raison de refuser en France ceux qui la savent. L'Église, à Prague, ne faisait point la guerre à l'opéra. Prague possédait un théâtre italien, où directeur, compositeurs et virtuoses semblaient dévoués au culte le plus pur de l'art. Chose étrange cependant, ce culte persévérant n'a point produit de prophète musical, et c'est à peine si le nom de Dussek a échappé à l'oubli, peut-être grâce à l'amitié de Mozart, à qui lui et les siens ont été si secourables. Sa demeure était comme l'hôtellerie musicale de l'Allemagne ; il ouvrait aux artistes sa bourse et son crédit, et sa rayonnante bonté trouvait en M^me^ Dussek un auxiliaire plein de charme et de grâce, qui était de plus une excellente pianiste et une cantatrice accomplie. Mozart et Dussek étaient liés depuis 1777,

époque où les Dussek étaient venus à Salzbourg, et l'amitié qui les unissait était devenue une véritable intimité depuis le voyage de Dussek à Vienne en 1786. Témoin des cabales qui avaient entravé les représentations des *Noces de Figaro,* il avait promis au musicien découragé que Prague lui offrirait une éclatante revanche, et en effet, l'œuvre nouvelle défraya tout l'hiver l'admiration du public et releva les finances un peu chancelantes du directeur Bondini. Réduction au piano, pour instruments à vent ou à cordes, en quintettes, en sonates, en contredanses, rien ne put lasser l'enthousiasme des Bohémiens, et les marchands fermaient leurs boutiques en entonnant à gorge déployée l'air de *non più andrai.* Il faisait bon pour Mozart, dans cette chaude atmosphère d'admiration; il ne put résister au désir d'y retremper son âme endolorie. Dussek lui offrait sa bourse et sa maison; mais il fut prévenu par le comte de Thun, qui, enlevant presque Mozart, l'amena chez lui en janvier 1787.

C'était, pour ainsi dire, passer des ténèbres à la lumière, et la Fortune sourit à Mozart tout juste assez de temps pour lui permettre de récompenser cet éclair de faveur par un chef-d'œuvre. Enthousiasme pour ses œuvres, curiosité pour sa personne, il trouvait là tout ce qui pouvait imprimer à son génie un nouvel élan. Il déjeune, il dîne, il soupe, il danse aux accents de sa musique, et s'il trouve un instant de liberté, une main prévoyante a placé

un piano à sa portée, ou bien un quatuor d'instruments à cordes attend dans le salon voisin. On reprend pour lui les *Noces de Figaro*, qu'il entendra, dit-il, s'il ne devient pas d'ici là sourd et aveugle, et le jour où il y vient, la salle entière se lève et éclate en applaudissements enthousiastes. C'est à peine si on peut empêcher l'orchestre de recommencer l'opéra quand la toile est tombée. Voilà des heures qui compensent bien des déboires. La reconnaissance de Mozart devait de beaucoup surpasser le bienfait. Il composait peu en ce moment, comme s'il se recueillait pour la veillée des armes. Une promesse solennelle était tombée de sa bouche dans l'ardeur de sa reconnaissance : Prague aurait un opéra fait à Prague, et on pouvait être sûr que Bondini, rétabli dans ses affaires, ne laisserait pas cette précieuse promesse s'évaporer en fumée. Mais il fallait un libretto. A qui le demander?

Le sujet des *Noces de Figaro* avait été du choix même de Mozart; il l'avait longtemps caressé dans son esprit, et on peut dire, sans faire tort à la verve étincelante de Beaumarchais, qu'il l'avait transformé, en y ajoutant un nouveau cachet d'élégance et même de poésie. Le librettiste Lorenzo da Ponte n'avait fourni que la façon ; l'étoffe venait de Mozart qui l'avait empruntée directement à Beaumarchais. Il y avait bien dans l'esprit superficiel et séduisant de da Ponte quelque chose qui pouvait provoquer une rencontre heureuse avec l'ardente

fantaisie de Mozart; mais on ne pouvait guère attendre de lui une conception dramatique qui découvrît largement une des faces de la destinée humaine, si sa propre destinée ne le mettait en face de quelque sujet qui en donnât le reflet personnel et vivant. C'est heureusement ce qui arriva.

C'était un singulier personnage que ce Lorenzo da Ponte. Né à Venise, où il avait été élevé par charité, il y avait professé les belles-lettres, et en avait été expulsé pour l'excessive liberté de ses mœurs et de son esprit. A Venise, et en plein XVIII^e^ siècle, il fallait pour en arriver là, avoir poussé les choses un peu loin. Accueilli à Vienne et devenu poète du théâtre, il avait fini, après des alternatives de succès et de revers, par être le librettiste attitré des compositeurs établis à Vienne. Ses mémoires, publiés à New-York en 1823, donnent le récit détaillé de ses relations avec Mozart, et son témoignage, fort contestable en tout ce qui le touche lui-même, peut être invoqué en ce qui touche Mozart; car il avait eu avec lui d'excellents rapports, et d'ailleurs c'était l'âge d'or de sa carrière littéraire que lui rappelaient les *Noces de Figaro* et *Don Juan*. Privé plus tard des bonnes grâces de l'empereur Léopold, il alla chercher fortune à Londres, où il joignit à son ancien métier celui de libraire. Il n'était pas plus fait pour le négoce que pour la vertu; des affaires désastreuses l'obligèrent à se réfugier en Amérique, où il mena jusqu'à sa mort une existence

errante et misérable. Il apprit un jour que Garcia, le seul artiste qui ait vraiment chanté le rôle de Don Juan, venait d'arriver à New-York. Il court chez lui : « Je suis Lorenzo da Ponte », lui dit-il. A ce seul nom, Garcia tombe dans ses bras et se met à chanter de sa plus belle voix :

Fin ch'an dal vino
Calda la testa
Un gran festa
Fa preparar

On convient séance tenante de monter *Don Juan*. On déterre un ténor pour le rôle de Don Ottavio, et la famille Garcia, au milieu de laquelle brillait déjà celle qui fut Maria Malibran, suffit pour remplir les autres rôles. Ce fut pour Lorenzo le dernier sourire de la fortune ; il mourut douze ans après dans la misère.

Ce brillant mauvais sujet n'était donc pas sans quelque affinité élective avec l'effréné séducteur dont la légende espagnole avait perpétué le souvenir. Ce qui manquait à son petit génie, c'était l'élément dramatique et religieux que comportait le sujet; la légende, et le drame qui avait été enté sur elle, le lui donna dans la mesure où il pouvait l'importer dans son libretto et où la musique, moins à l'aise sous ce rapport que la tragédie, pouvait le traduire pour la scène.

Ce n'était pas, en effet, la première fois que ce sujet avait tenté les poètes et les musiciens. La lé-

gende de Don Juan, née en Espagne, avait fait le tour de l'Europe avant d'être transportée au théâtre. Y avait-il eu à Séville un certain Don Juan Tenorio qui, après avoir tué en duel le commandeur Ulloa, avait invité à dîner la statue de sa victime? On ne sait guère où finit l'histoire et où commence le roman en cette affaire. Ce qui est certain, c'est que la poésie s'était emparée de bonne heure de cette tradition, et qu'un certain Espagnol inconnu l'avait mise sur la scène sous le nom de *El ateista fulminado.* Mais le premier qui donna à ce sujet l'empreinte d'un véritable talent fut Tirso de Molina. Sous la plume du moine ardent, contemporain et parfois rival de Lope de Vega, la légende commença à revêtir quelque chose de la sombre poésie du cloître et ne l'a dépouillé que peu à peu, depuis Tirso de Molina jusqu'à Byron, qui l'a plus que sécularisée dans son poème.

Aucun des successeurs du hardi dramaturge espagnol n'a surpassé l'énergie et la vigueur de sa peinture. Don Juan y débute par un attentat contre le sang royal de Naples. Il se glisse, en empruntant le masque du prince Ottavio, dans la chambre de la princesse Isabelle, sa fiancée, pour lui faire violence, et il faut, pour le sauver des conséquences de ce premier crime, l'intervention de son oncle, ambassadeur d'Espagne à la cour de Naples. Il fuit, accompagné de son valet Catalinon, fait naufrage sur la côte d'Espagne, et à peine sauvé des eaux, il séduit

Thisbé, la fille des braves gens qui l'ont recueilli, et l'abandonne bientôt selon sa coutume. On le retrouve à Séville, où son père a appris son attentat et d'où le roi le bannit jusqu'au jour où il l'aura effacé par son mariage avec la princesse Isabelle; mais, avant de fuir, il trouve le moyen d'emprunter le manteau du marquis de la Mota et de prendre sa place au rendez-vous qu'il a obtenu de Dona Anna, fille du commandeur Ulloa. Celle-ci reconnaît la fraude, appelle au secours: son père accourt et tombe sous les coups de Don Juan. Le roi qui survient, on ne sait comment, dans ce tumulte, trouve sur les lieux le marquis de la Mota, le prend pour le meurtrier et ordonne de l'exécuter et de construire un monument magnifique au commandeur Ulloa. Don Juan fuit et trompe en chemin une autre victime, Aminta, fiancée de Patricio, en lui promettant mariage. Sur le bord de la mer, que Don Juan paraît préférer comme théâtre de ses exploits, le hasard fait qu'il rencontre Dona Isabelle, qui le cherche pour l'épouser et se rend avec l'autre victime, Aminta, à Séville, pour demander justice au roi. Don Juan les y suit bientôt, et c'est en chemin qu'il rencontre la statue du commandeur Ulloa avec son inscription menaçante. Il la trouve pour son compte assez plaisante, et pour s'égayer un peu plus, il invite la statue à dîner. Celle-ci est fidèle au rendez-vous et invite, à son tour, à souper dans la chapelle funéraire Don Juan, légèrement

décontenancé par cette apparition surnaturelle. Entre temps, il arrive à Séville, où le roi débonnaire essaie de mettre tout le monde d'accord et fait grâce au meurtrier présumé, le marquis de la Mota. Aminta vient réclamer ses droits ; le roi paraît décidé à faire le mariage d'Isabelle et de Don Juan ; mais celui-ci, avant d'obtempérer à ses ordres, tient à faire honneur à l'invitation du commandeur et se rend à la chapelle. C'est là qu'il expie enfin ses forfaits, et que le commandeur l'entraîne dans l'abîme au milieu de prodiges et d'apparitions de toutes sortes qui rappellent plus la tentation de saint Antoine que l'*Enfer* du Dante. C'est le valet Catalinon qui vient annoncer la catastrophe au moment où Isabelle, Aminta et Thisbé se disputaient la main de Don Juan. Sa mort paraît arranger toutes les affaires, et les fiancés, vraiment accommodants, reprennent tous les femmes qu'ils devaient épouser avant leurs aventures.

Entre le *Don Juan* de Tirso de Molina, celui de Molière et celui de Mozart, que de créations éphémères ont maintenu vivante la vieille légende! Antonio de Zamora l'a encore traitée en Espagne ; mais c'est surtout en Italie qu'elle tenta l'imagination des dramaturges. Il y avait alors entre l'Italie et l'Espagne comme une rivalité d'enflure et de mauvais goût, et les Pétrarquistes espagnols ne valaient pas mieux que les Molinistes italiens. Dès 1620, on avait vu paraître un *Don Juan* sur la scène italienne ;

mais la première pièce imprimée fut celle d'Onofrio Giliberti, qui fut représentée à Naples en 1652 sous le titre de *Il Convitato di pietro*. Après lui vinrent Cicognini (1670) et Andrea Perneci (1678). Le sujet de Don Juan se mêla bientôt à l'arlequinade; c'était peut-être le meilleur moyen de le rendre populaire. Dès 1657, les comédiens italiens de l'Hôtel de Bourgogne improvisèrent à Paris une farce empruntée au canevas de Giliberti, et je ne suis pas bien sûr que ce ne fut pas sous cette forme que le sujet tenta Molière, plutôt qu'au travers des froides imitations que des écrivains sans talent donnèrent alors de la pièce italienne. Catalinon, dans la farce de l'Hôtel de Bourgogne, était devenu Arlequin, et le valet de Don Ottavio avait nom Pantalon. On peut voir, par l'analyse qu'en donnent les frères Parfait dans l'*Histoire du Théâtre-Français*, ce que devenait entre ces deux bouffons le sombre drame de Tirso de Molina. J'ai sous les yeux les deux plates productions des deux prédécesseurs de Molière, Dorimond, qui fit représenter en 1658 à Lyon un *Don Juan*, repris à Paris en 1660 sur le théâtre de la rue des Quatre-Vents, et Villiers qui avait donné le *Festin de Pierre* en 1659 à l'Hôtel de Bourgogne avec grand succès. Les deux pièces ne sont qu'une imitation de Giliberti et se ressemblent par la platitude de l'exécution, si ce n'est que dans l'une, Catalinon est devenu Philippin, et dans l'autre Briguelle; mais Briguelle et Philippin ont même lourdeur et même trivialité.

Le *Don Juan* de Molière est de 1665, et il suffit de le rapprocher de ces pauvres productions, pour voir quel coup d'aile avait emporté avec lui la comédie dans les plus hautes régions de l'art. Il n'épuisa pas le goût du public parisien pour la légende espagnole. Rosimond osa donner en 1669 la tragédie-comédie du *Festin de Pierre*, alors que le chef-d'œuvre de Molière ne se voyait plus déjà qu'à travers la poésie de Thomas Corneille. En 1740 on remit *Don Juan* en pantomime; il passa de là au théâtre de la foire, et puis enfin aux marionnettes, à côté de *Barbe-Bleue* et de *Geneviève de Brabant.* Est-ce là que Lorenzo da Ponte alla le chercher, ou dans le théâtre de Goldoni qui avait donné en 1736: *Don Juan Tenorio ossia il Dissoluto?* On ne sait. Ce qui est certain, c'est que mal en avait pris à Goldoni d'avoir, par respect des convenances, remplacé la statue du commandeur par un coup de tonnerre. Le public ne voulut pas de ce châtiment abstrait et redemanda sa statue. Lorenzo da Ponte se garda bien de la lui refuser.

En Angleterre, le *Libertine Destroyed* ne réussit pas; le puritanisme anglais n'aimait pas à voir le surnaturel monter sur les planches, même pour amener le châtiment du coupable. La même raison empêcha peut-être en Allemagne *Don Juan* d'arriver jusqu'à la scène: il y resta dans le domaine de la pantomime populaire, et, en 1772, on donnait à Vienne, pendant l'octave de la Toussaint, un *Don*

Juan improvisé qui ne paraît avoir été qu'un polichinelle sérieux, tuant des commandeurs au lieu de commissaires. S'il en eût été autrement, Gluck n'eût pas, avec sa large intuition dramatique, rapetissé, comme il l'a fait, ce sujet aux proportions d'un ballet; la vieille légende espagnole tenait au reste de trop près à la tradition catholique pour inspirer le musicien qui a comme ressuscité, à travers les âges, dans *Orphée* et dans *Alceste*, la piété païenne. A Prague, où l'esprit du moyen âge avait mieux survécu dans les mœurs, Righini avait pu faire représenter avec succès, avant Gluck, un opéra auquel le librettiste avait donné le titre de *Dramma tragicomico;* encore Leporello y porte-t-il encore le nom et le caractère d'Arlequin.

L'opéra que Gazzaniga composa sur le même sujet fut représenté en 1788, peu après celui de Mozart, à Bergame et à Rome, et il n'est pas bien certain que le compositeur n'ait pas emprunté le texte de Lorenzo da Ponte, espérant sans doute le traiter mieux que Mozart. C'était le seul qui fût connu en 1791 à Paris, où Cherubini le fit exécuter au théâtre Feydeau en y ajoutant un quatuor de sa façon. Quant au *Convito* de Cimarosa, il est maintenant certain que cet opéra, joué en 1782, était emprunté à une comédie de Goldoni qui n'avait rien de commun avec *Don Juan*.

Telle est l'odyssée qu'a traversée la légende espagnole, pour arriver de Séville au théâtre de Prague.

Ce qu'en a fait Lorenzo da Ponte, ce qu'en a fait surtout Mozart, tout le monde le sait, et j'élague de cette étude déjà trop longue tout ce que j'aurais à dire sur la portée littéraire et surtout sur la partie musicale de son œuvre. Il y a pourtant toute une histoire des transformations du théâtre dans les caractères que prennent, en passant d'Espagne en Italie, en France et en Allemagne, les personnages de la légende primitive, et la comparaison des trois *Don Juan* de Molière, de Mozart et de Byron est des plus fécondes en rapprochements intéressants. Il semble qu'en se trouvant en face du génie de Mozart, Lorenzo éprouva comme une commotion subite et un besoin de recueillement. « Je sentis, dit-il, que l'immensité du génie de Mozart demandait un sujet vaste, multiforme, sublime. » Il travaillait en même temps à mettre le *Tarare* de Beaumarchais en libretto pour Salieri, et à une *Diane* pour Martin. « J'écrirai la nuit pour Mozart et je m'inspirerai de l'*Enfer* du Dante, le matin pour Martin et j'étudierai Pétrarque, le soir pour Salieri et le Tasse sera mon homme. » Ce qui est beaucoup plus probable; c'est qu'il remplaça plus d'une fois Dante, Pétrarque et le Tasse par une bouteille de Tokay et de fortes doses de tabac d'Espagne. Bref, en 63 jours, il avait entièrement terminé deux opéras et fortement avancé le troisième. On ne peut pas dire que *Don Juan* n'a pas gardé, dans son allure courte et pressée, la trace de cette hâte fiévreuse;

mais la musique de Mozart devait jeter un manteau d'or sur cette friperie.

Le drame vivait déjà dans son âme et il lui avait donné sa forme et sa couleur avant d'en avoir lu le premier vers. Aussi l'inspiration jaillit-elle comme d'une source, lorsque l'impresario Bondini le fit pour ainsi dire entrer en loge. Mozart alla demander à la campagne le calme nécessaire pour mener à bonne fin son œuvre capitale, et on montre encore dans la maison qui a appartenu à Dussek la chambre qu'il habitait et la petite table sur laquelle il écrivit *Don Juan*. S'il faut en croire la tradition, il la quittait de temps à autre, quand venait son tour de jouer dans une partie de quilles. Lorenzo da Ponte s'était logé à l'auberge, en face même de Mozart; les vers et la musique voyageaient sans interruption de porte à porte, et à peine recopiés, les morceaux entraient en répétition. Mozart ne négligeait pas un détail et passait sur la scène tout le temps qu'il ne donnait pas à la composition. Rien ne lui échappait; il avait ensorcelé tout son monde. La signora Bondini ne jetait jamais à temps ce cri terrible de Zerline qui change la fête de *Don Juan* en une terrible tempête musicale; Mozart saute sur la scène, et au moment décisif, il lui pince le bras et lui fait jeter un cri perçant: «Parfait, dit Mozart, c'est tout à fait cela.» Dans la scène du cimetière, au moment où le commandeur dit: *Di rider finirai*, un trombone manquait toujours son entrée. Mozart fit répé-

ter trois fois le passage, mais le trombone manquait toujours; en vain lui expliqua-t-il ce qu'il y avait à faire. « Cela ne peut se faire ainsi, répond l'artiste, et ce n'est pas vous qui m'apprendrez à jouer du trombone. » A Dieu ne plaise, dit Mozart, et sur-le-champ, il remplace la partie de trombone par une partie d'instruments à vent.

Gaieté, bonne humeur, inaltérable douceur de caractère, Mozart est tout entier dans ces anecdotes; mais je m'aperçois que je commence une autre légende, celle de Mozart lui-même, et sur ce sujet, il n'y aurait peut-être pas de sablier qui pourrait m'arrêter. Voilà déjà beaucoup de musique pour une aussi grave assemblée, et j'aime trop Mozart, pour risquer de rendre importun le souvenir de ce génie ailé et brillant qui anime et vivifie tout ce qu'il touche.

N'est-ce pas, peut-on nous dire, s'attarder bien longtemps en compagnie de l'obscur collaborateur d'un grand homme, et sauf Quinault qu'on ne lit plus et Métastase qu'on ne lit guère, est-on habitué à voir les librettistes d'opéra tenir tant de place dans l'histoire des littératures? Si nous ne nous trompons, nous avons un peu répondu à l'avance à cette objection. Il ne peut être indifférent de suivre à travers les âges, les incarnations successives d'une légende populaire dans des œuvres qui sont signées de noms tels que ceux de Molière, de Tirso de Molina et de Goldoni, et de les saisir au passage à ce

moment unique où l'alliance du drame et de la musique produit un impérissable chef-d'œuvre. Certes, malgré toutes les muses que Lorenzo da Ponte a appelées à son chevet, il s'en faut de beaucoup qu'il ait produit un drame irréprochable, et je crois qu'il n'a que faiblement entrevu, à travers les fumées du vin de Tokay, l'étrange caractère que le mélange du surnaturel et des plaisanteries de Leporello donnait à son œuvre. On peut dire qu'il a fait du Shakespeare sans le savoir. Mais à côté de lui se trouvait un homme qui, au milieu de tous les étourdissements d'une gloire trop précoce, au milieu des éclats d'une intarissable bonne humeur entretenue par le goût de toutes les jouissances de la vie, portait une âme pénétrée de toutes les grandes angoisses de la destinée. Mozart refit pour ainsi dire à sa taille ce libretto que Lorenzo da Ponte, presque inconscient de son œuvre, et comme demandant grâce pour le sérieux qui s'y glissait malgré lui, avait intitulé : *Dramma giocoso*. Quel cours admirable de poétique musicale ne trouverait-on pas dans les conversations qui s'échangèrent entre le musicien et le poète, voyant pour ainsi dire son œuvre se transformer entre ses mains, non peut-être sans donner quelque regret à cette farce italienne dont le sourire allait se mouiller de larmes !

Avons-nous rêvé cette transformation de l'œuvre du poète par le musicien? Aux prises avec un véritable auteur comique comme Beaumarchais, mais

un auteur auquel la verve et l'esprit tiennent lieu de poésie, Mozart n'a-t-il pas jeté sur le rôle de la comtesse et celui de Chérubin un voile poétique qui donne une suprême distinction à cette perversité précoce? N'est-ce pas lui aussi qui écrivait, dès le temps de son premier opéra, l'*Enlèvement au Sérail*: « Je sais que, dans un opéra, il faut que la poésie soit la fille obéissante de la musique... Notre opéra plaira d'autant plus que le plan de la pièce sera bon et bien travaillé et que les paroles n'auront été écrites que pour sa musique... Des vers, certes la musique ne peut s'en passer, mais des rimes pour des rimes, rien de plus fatal. Ce qu'il y a de mieux, c'est lorsqu'un bon compositeur, qui comprend le théâtre, qui est capable de donner des indications précieuses, rencontre un poète raisonnable, un « vrai phénix ». Ainsi, subordination du compositeur au librettiste pour la conception générale du sujet et subordination du librettiste au compositeur dans tout le détail poétique de l'œuvre, telle est l'espèce de régime parlementaire que Mozart applique à la collaboration musicale. Le commentaire pratique de cette théorie est écrit tout au long dans les *Noces*, et surtout dans *Idoménée* et dans *Don Juan*. Qui peut douter, en effet, que le compositeur ait besoin d'être un plus grand poète que l'écrivain pour traduire avec des sons la pensée poétique qui anime un grand sujet? Les plus beaux vers ne la rendraient peut-être pas saisissable, la moindre mélodie la fait comprendre.

N'exagérons pas toutefois : Mozart n'a jamais été un rêveur. Privée du prestige que lui avait donné la foi naïve du moyen âge, la vieille légende s'était, elle aussi, comme changée en statue de pierre sous le souffle raisonneur du XVIII^e^ siècle. Il suffit donc de donner sa vraie date au libretto de Lorenzo da Ponte comme à la musique de Mozart, pour faire tomber tout cet échafaudage de mystère et de merveilleux qu'on a dressé de nos jours autour de l'impérissable monument. La poétique fantaisie que rêva Hoffmann dans une nuit d'ivresse, demeure vraie en un sens; car il y a dans tous les chefs-d'œuvre quelque chose qui dépasse même la pensée la plus ambitieuse des maîtres et comme un reflet d'infini qui émane d'elle à leur insu; mais si vous retirez de ce récit l'habile et délicate combinaison qui associe le drame de la scène aux émotions personnelles du spectateur imaginaire, il reste peu de chose au fond de cette fantasmagorie. La musique allemande n'avait pas encore senti le contre-coup du mouvement romantique créé par la baguette magique de *Faust* et d'*Obéron*. Pourquoi voudrait-on que Mozart eût rêvé quelque chose au delà de l'élément humain et dramatique de son sujet, lui qui, dans la *Flûte enchantée*, laissa de côté tout le merveilleux fantastique du conte de Wieland, pour s'attacher aux côtés positifs de son sujet, et qui aima mieux s'inspirer, dans le rôle du grand-prêtre Sarastro, de sa récente initiation à la franc-ma-

çonnerie que du vague naturalisme des *Niebelungen?* Non, *Don Juan* n'est pas un archange déchu qui essaie de tromper par l'amour terrestre sa soif désormais inassouvie de l'infini et qui, bientôt dégoûté de ces joies misérables, ne trouve plus de plaisir qu'à braver le ciel qui lui est fermé. Ce n'est pas non plus l'infini que dona Anna poursuit, comme malgré elle, dans le meurtrier de son père, et avec le libretto de fantaisie qu'on a voulu substituer à celui de da Ponte, on ne comprendrait rien à la musique de Mozart. Je vais plus loin, et je suis persuadé qu'il ne serait entré dans ces eaux nouvelles que pour s'y noyer. C'est parce que don Juan est un libertin en chair et en os, c'est parce qu'il est essentiellement et presque naïvement humain qu'il nous intéresse en nous révoltant : nous resterions froids devant le Prométhée chrétien qu'on a voulu substituer au personnage légendaire. Est-on bien sûr que cet intérêt humain et personnel, au reste, ne soit pas le résidu le plus clair des conceptions mêmes les plus ambitieuses du génie poétique ? Certes, c'est une grande pensée que celle qui a dicté le *Faust* à Gœthe. Cet homme qui a blanchi en cherchant le secret de la destinée et qui s'aperçoit un jour qu'il ne lui manque pour le trouver que d'avoir vécu et qui veut

> Ressaisir la vie
> Au manteau virginal d'une enfant de quinze ans,

est un type à la fois humain et supérieur à l'homme.

Mais ne voit-on pas que l'intérêt du sujet vient précisément de ce que Faust laissant à jamais les alambics et les creusets, saute à pieds joints dès le début au milieu de la plus positive réalité. Il y a bien autrement de pensées et d'intentions dans le second Faust, où les mondes et les civilisations s'entrechoquent sur une scène imaginaire, et cependant, même en Allemagne, personne n'est tenté de le préférer au premier. Marguerite, la pauvre enfant tentée par Satan, coupable et repentante, maudissant son séducteur au son des harpes célestes qui lui promettent le pardon, en un mot, l'histoire d'une séduction et d'un infanticide, un véritable drame de cour d'assises transporté dans le domaine de la plus éclatante poésie; voilà ce qui, en définitive, demeure l'intérêt le plus palpitant du sujet. Le vieux mystère chrétien, le diable apparaissant en chair et en os sur la terre, les scènes du jardin, de la fontaine, de l'église et du cachot, y a-t-il dans la poésie des moyens d'effet plus simples, je dirais presque plus naïfs. Je veux bien que *Faust* ne puisse se passer ni de la nuit du Walpurgis, ni des sorcières, ni du *famulus* Wagner; mais il se passerait encore moins de Marguerite qui n'a jamais rêvé de métaphysique. Demandez-le, si vous en doutez, aux musiciens qui ont tenté ou qui tenteront d'aborder ce grand sujet. Gœthe met en scène le ciel et la terre, les démons et les anges, et les compositeurs dépensent beaucoup de notes sur ce merveilleux;

mais ce qui reste de tout ce fracas fantastique, c'est l'histoire littérairement et musicalement dramatique d'une pauvre fille qui aime, qui est trompée et qui se repent. Don Juan n'échappe pas à cette condition essentielle des œuvres d'art qui ont besoin d'être humaines et vivantes. Mais dans le réel, il y a place encore pour l'idéal, et comme le dit encore le poète que nous citions tout à l'heure, pour élever notre âme aux sphères les plus hautes du beau :

Il suffit d'un enfant sur sa mère endormi

quand celui qui a peint cet enfant s'appelle Raphaël. De même, il suffit que Mozart touche à ce libertin pour donner quelque chose d'idéal à sa figure. Pourquoi ce mauvais sujet vulgaire à tant d'égards n'excite-t-il pas, après tout, le dégoût? Ce n'est cependant, s'il faut en croire la distribution des personnages, « qu'un jeune cavalier extrêmement licencieux», mais c'est que ce hardi cavalier dépense, dans la poursuite effrénée de ses plaisirs, une force, une énergie, une volonté qui, dérivées d'une source plus haute, lui soumettraient le monde; c'est qu'il ne connaît pas cette débauche vulgaire dans laquelle, comme chez les Romains de Pétrone, le vice va au-devant des désirs, c'est qu'en un mot, il y a chez lui quelque chose d'inassouvi qui ressemble de loin à la poursuite de l'idéal. Voyez, en effet, ce diable d'homme qui, dans les pièces antérieures

à celle de da Ponte, sortant de l'eau après un terrible naufrage, et même avant d'être séché, entreprend à la fois la séduction des deux paysannes qui l'ont recueilli. Nest-ce pas là une prodigieuse activité? C'est au point que, jusqu'au moment où il attend le commandeur à souper, on se demande quand il trouve jamais le temps de boire et de manger. Chercher le paradis sur la terre, aimer, aimer toujours, se précipiter, tête baissée, dans tous les dangers, s'en tirer par son audace et son adresse, jouir sans frein et sans mesure, comme sans remords, de tout ce qui rend la vie brillante en face de tout ce monde de trembleurs à qui il ne semble manquer que le courage de l'imiter, cela ne fait certainement pas un saint, mais cela fait un caractère, et puisque, comme dans *Faust,* l'âme du criminel doit appartenir au diable, je dirai que don Juan a fait avec Satan un bien meilleur marché que le vieux savant qui vend son âme pour un peu de jeunesse et pour l'amour d'une fillette.

Par une bizarrerie singulière, il semble que Molière ait fourni à Mozart le type d'un caractère que lui-même ne voulait pas peindre, quand il fait dire à don Juan : « Lorsqu'on est maître une fois, il n'y a plus rien à dire, ni rien à souhaiter; tout le beau de la passion est fini, et nous nous endormons dans la tranquillité d'un tel amour si quelque objet nouveau ne vient réveiller nos désirs et présenter à notre cœur les charmes attrayants d'une conquête

à faire. Enfin, il n'est rien de si doux que de triompher de la résistance d'une belle personne, et j'ai sur ce sujet l'ambition des conquérants qui volent de victoire en victoire et ne peuvent se résoudre à borner leurs souhaits. Il n'est rien qui puisse arrêter l'impétuosité de mes désirs; je me sens un cœur à aimer toute la terre et, comme Alexandre, je souhaiterais qu'il y eût d'autres mondes pour y pouvoir étendre mes conquêtes amoureuses. » Ce don Juan conquérant, c'est celui de Mozart bien plus que celui de Molière. Celui-ci est grand philosophe; il brave ouvertement le ciel; il est athée, et ce qui est bien plus grave aux yeux de Sganarelle, il ne croit pas même au moine bourru; mais il est en même temps hypocrite et par conséquent un peu bas, et on ne comprend guère comment il peut jeter un louis à un pauvre pour l'amour de l'humanité: c'est, comme diraient les positivistes, un altruisme parfaitement inutile. Aussi la pièce n'a-t-elle ni situations, ni péripéties, et elle se développe en une série d'admirables sermons jamais écoutés et entremêlés de scènes du comique le plus franc et le plus populaire, si bien que l'apparition de la statue arrive comme la conclusion un peu abrupte de ce Petit Carême prêché sans effet. Le don Juan de Mozart est loin de cette scélératesse étudiée. Il ne raisonne guère sur ses méfaits; il ne fait pas de profession de foi d'athéisme, et ne brave guère le ciel qu'en action. Quand la statue répond par un signe

de tête à son invitation, cet événement surnaturel ne lui inspire ni effroi, ni réflexion. Il ne brave pas le commandeur et ne le tue que pour se tirer d'affaire, et comme à regret ; *Ah ! già cadé il sciagurato,* s'écrie-t-il en le voyant blessé à mort, et l'admirable trio qui suit ce duel le rappelle pour un court instant au sérieux de la vie. Quand il est pris au piège dans son propre palais, quand on lui jette tous ses crimes à la face, il est quelque peu troublé d'abord (on le serait à moins) et la pensée de Dieu traverse rapidement son esprit :

Un horribile tempesta
Minacciando, o Dio, mi va.

Don Juan est donc un scélérat parfaitement humain et saisissable. Veut-on voir au reste (et c'est bien là de la critique littéraire) ce que peut être le prestige de la musique, il faut, pour ainsi dire, établir le bilan total de ce caractère dans le libretto de da Ponte. Si on y regarde de près, la musique nous fait accepter un personnage qui serait à la fois sans elle trop odieux et trop ridicule. La toile ne s'est pas baissée sur le 1^er^ acte, que nous trouvons déjà à l'actif de don Juan un meurtre et deux tentatives de viol, sans parler des fourberies et des scélératesses de second ordre. Évidemment il serait difficile de s'acheminer vers la fin avec un crescendo constant d'immoralité. Mais, d'autre part, ce qui peut contribuer à rendre la morale sociale plus

patiente et donner au sculpteur le temps d'achever la statue du commandeur, c'est que ce grand scélérat ne pèche en fait, sauf pour le meurtre, que par intention. De toutes ses tentatives de séduction, aucune ne réussit. Dona Anna crie à temps au secours; Zerline, entraînée hors du bal, trouve cent personnes pour la tirer des griffes du séducteur, et quand plus tard don Juan veut enlever la suivante d'Elvire, dont le minois lui a plu au passage, il est encore dérangé au milieu de sa sérénade et obligé de déguerpir...

Voilà bien de l'activité dépensée en pure perte, et il y a des moments où don Juan rappelle plus le comte Almaviva, toujours contrecarré dans ses entreprises amoureuses, que Satan jouant à la séduction. Tel est le caractère qu'il fallait à la fois sauver d'un excès d'odieux et d'un excès de ridicule. On sait si Mozart y a réussi. La musique était merveilleusement propre à fondre toutes ces nuances en une unité brillante et vivace; mais ce qu'il fallait à Mozart pour y parvenir, c'est qu'on lui fournît des situations, du mouvement, de la vie, et c'est ce que Lorenzo da Ponte lui a jeté à pleines mains. Les personnages ont à peine, dans son drame, le temps d'entrer et de sortir, tant les péripéties et les événements se pressent sur leurs talons, et c'est ce qui déroute même un peu le spectateur habitué à voir les situations se dénouer lentement au profit des franchises musicales. Peut-on imaginer un exorde

plus abrupt, plus saisissant que cette scène d'ouverture qui, dans le mystère de la nuit et à la lumière d'un flambeau, nous montre en un clin d'œil dona Anna outragée, son père assassiné et don Juan fuyant dans l'ombre : si les choses continuaient de cette allure, la statue serait obligée d'intervenir avant la fin ; mais cette scène est, à vrai dire, tout le drame ; car à partir de là commence contre don Juan cette croisade universelle qui doit aboutir à la catastrophe. C'est tout ; mais c'est assez. Supposez que le librettiste, ce professeur de belles-lettres en disponibilité, se fût attardé, comme Molière et Goldoni, à faire raisonner et dogmatiser don Juan, ou qu'il en eût fait, comme Byron, un adolescent livré sans résistance au tumulte des sens, c'en était fait de l'œuvre de Mozart. Au contraire, cette rapidité vertigineuse d'événements le rend à la fois supportable et vraisemblable. C'est ce caractère foudroyant qui lui donne à la fois cette allure légère, élégante, supérieure, que n'ont après tout ni le raisonneur de Molière, malgré son magnifique langage, ni l'étourdi de Byron. Celui-ci, du reste, a achevé ce que j'appellerai la sécularisation de la légende. Par un singulier caprice du génie, il s'est plu à intervertir toutes les proportions du sujet traditionnel. D'une part, il a réduit à la médiocrité la plus bourgeoise la figure de don Juan, dépouillée par lui de son audace satanique et ramenée à la taille d'un Chérubin grandissant. Au contraire, la scène vul-

gaire du naufrage, cette gaudriole villageoise de Charlotte et de Mathurine, déjà un peu ennoblie avec la Zerline de Mozart, se transforme entre ses mains dans la poignante peinture d'un navire en perdition, et l'amourette de village devient le délicieux et poétique épisode d'*Haydée* que rien ne surpasse dans la poésie moderne. Ainsi s'évapore enfin le surnaturel de plus en plus démodé que les poètes léguaient de plus en plus laïcisé aux poètes et qui de ceux-ci a passé au musicien. Mais comme celui-ci a mis définitivement sur le caractère de don Juan la griffe du génie! Comme cette légèreté gouailleuse, comme cette audace et cet emportement se traduisent mieux dans la musique que dans des discours! Comme le cliquetis des épées, le choc des verres, la débauche échevelée et débordante, la chanson libertine éclatant sur ces lèvres audacieuses, comme, en un mot, tout ce mélange d'impertinence aristocratique, de passion sauvage et de courage indomptable éclate en traits plus saisissants dans ces alternatives de fanfares joyeuses et de glas funèbres! Comme ce brillant cavalier résume bien en lui tout ce que saint Jean appelle avec tant de profondeur : l'orgueil de la vie! En son allure vive et rapide, effleurant à peine les choses, c'est de tous les don Juan celui qui sent le plus son grand seigneur. Mozart n'a pas essayé de montrer en lui une sorte de Mirabeau espagnol, pétri de vices et de génie; mais en lui ôtant son caractère surnaturel,

il l'a rendu plus humain et plus vraisemblable. Il n'a guère le loisir de faire de l'esprit, laissant ce rôle à son valet Leporello, un vrai Sganarelle italien. Ce Leporello est à la fois plus corrompu et moins bas que le valet français; il est surtout plus fin et moins vulgaire; mais il n'a pas, comme lui, ce gros bon sens populaire qui fait de Sganarelle un personnage à la fois très vrai et très comique. Leporello rappelle en un mot beaucoup plus Figaro que Sganarelle, ce Sancho Pança du Don Quichotte de l'amour. Zerline est aussi beaucoup plus près de Suzanne que des deux Cauchoises de Molière: de naïveté et d'innocence, elle n'en a que juste ce qu'il faut pour crier à temps, et l'air de *Batti, Batti,* ainsi que celui de *Vedrai carino,* sont pleins de cajoleries d'une pureté douteuse et faites pour inquiéter beaucoup Mazetto sur la paix future de son ménage. Mais où le don de transformation poétique de Mozart s'exerce avec plus de liberté encore, c'est dans le caractère qu'il a donné à dona Anna. On a beaucoup dit que cette Chimène doublement outragée poursuivait l'objet de sa passion encore plus que celui de sa vengeance dans cette croisade ardente qu'elle mène contre don Juan : c'est abaisser gratuitement un caractère qui ne se dément pas un instant : on ne s'aperçoit pas qu'en lui faisant aimer l'homme qui a pénétré auprès d'elle au moyen d'une vile supercherie, on la ravale au rang des plus vulgaires héroïnes du roman naturaliste. Mozart n'au-

rait, dans tous les cas, jamais rêvé ce raffinement d'immoralité. Ce rôle n'en a pas moins quelque chose d'étrange et de mystérieux qui justifie jusqu'à un certain point l'hallucination d'Hoffmann. Le génie de Mozart anime jusqu'aux rôles les plus sacrifiés. Que serait sans lui don Ottavio, patito vénitien qui porte la mante et les gants, et cette pauvre Elvire dont les sermons sont si intéressés? Mais peut-on se plaindre d'être un personnage sacrifié quand on chante le trio des masques, le grand finale du 1er acte, le sextuor *Il mio tesoro,* quand il se trouve auprès du librettiste un musicien qui refait tous les rôles à la taille de son génie? Voyez comme il sait le corriger au besoin. Y a-t-il rien de moins inspirateur que le fameux sextuor où tous les personnages se trouvent dans une situation ridicule, qui devient même grotesque pour Elvire croyant suivre don Juan dans Leporello déguisé? Il semblait qu'il y eût place tout au plus pour un imbroglio musical rappelant le dénouement des *Noces de Figaro.* Ainsi ne l'a pas voulu Mozart. Sous sa baguette magique, il n'y a plus, au bout d'un instant de ridicule, que les coupables, et cette merveilleuse symphonie vocale devient entre ses mains comme un premier appel de la vengeance qui approche :

Di rider finirai pria dell' aurora.

Je m'arrête, et ne veux point me laisser glisser

sur la pente de la critique purement musicale, quel que soit l'attrait qui m'y pousse. Que de trésors pourtant à énumérer dans cette partition incomparable ! Mais d'autres l'ont fait avant moi et mieux que je ne le saurais faire. Qu'il me soit permis cependant, pour terminer, de noter une impression dont je n'ai jamais pu me défendre toutes les fois que j'ai vu représenter *Don Juan :* c'est qu'à moins de l'avoir étudié à l'avance dans toutes ses parties, il est impossible de pénétrer du premier coup ce chef-d'œuvre. Cette sobriété d'expressions, ce vêtement si sobre donné à l'intention dramatique, étonnent et déroutent un public habitué soit aux scènes fantastiques du *Freyschütz,* où toutes les ressources du chant et de l'orchestre ont été entassées à profusion, soit à la scène des nonnes de *Robert-le-Diable,* où la fantasmagorie du décor, l'étrangeté de la mise en scène appuient avec une intensité si vigoureuse l'expression musicale. La pauvre démonologie de *Don Juan* fait triste figure auprès de ce déploiement d'effets. Il faudrait les spectateurs des drames de Sophocle pour saisir d'une oreille exercée cette expression, simple, naturelle, mais, pour parler le langage du jour, tout à fait adéquate des émotions dramatiques. Nous l'avons dit, le libretto de da Ponte demande une attention trop soutenue pour nos oreilles distraites : c'est, au point de vue scénique, une véritable lanterne magique dans laquelle les personnages entrent et sortent avant qu'on ait eu

le temps de savoir ce qu'ils ont voulu dire. Et pendant ce temps-là, les plus purs joyaux de l'inspiration musicale scintillent comme dans l'ombre. Les trois quarts des spectateurs un peu attardés n'ont jamais entendu cette première scène où le rôle de dona Anna se dessine dans toute sa grandeur. Pendant que les portes des loges s'ouvrent, que les chuchotements de l'arrivée se croisent, le commandeur expire et les plus sublimes accents que la musique dramatique ait produits se perdent dans le bruit. Un jour, l'empereur Joseph II qui se piquait cependant avec raison de connaissances musicales, disait, après l'audition d'un chef-d'œuvre : Très bien; mais trop de notes, Monsieur Mozart. — Juste ce qu'il en faut, Sire, répondit fièrement l'artiste. — Eh bien, nous serions presque tenté de dire devant cette partition, si grande cependant à tous égards: Pas assez de notes pour nos oreilles à demi assourdies. Il y a un rêve que j'ai souvent formé. Si j'avais un théâtre et un orchestre à moi, il y a une profanation que je me permettrais pour un jour seulement, ce serait d'accommoder *Don Juan* à la mode des opéras modernes. Profanation du chef-d'œuvre dans l'intérêt du chef-d'œuvre, et que ma dévotion pour Mozart me ferait sans doute pardonner. Elle ne consisterait ni à doubler les parties de l'orchestre, ni à faire ronfler le surnaturel de *Don Juan* dans des contrebasses plus sonores que celles des exécutants de Prague : je voudrais simplement, sans

changer une note du chant et de l'accompagnement, insister sur les situations dramatiques, faire répéter ces accents sublimes que laisse presque échapper notre attention distraite. Est-ce donc la seule circonstance où il faille, pour ainsi dire, professer les chefs-d'œuvre? Défiance injuste, me dira-t-on; le beau se perçoit de lui-même et un public exercé admire d'une œuvre déjà un peu vieillie comme notre théâtre classique, tout ce qui mérite de vivre. George Sand a rêvé, elle aussi, cette interprétation idéale de *Don Juan* dans un roman assez bizarre : *le Château des Désertes;* mais ce qu'elle a imaginé, c'est comme une improvisation libre et naturelle sur les thèmes de la comédie et de la musique. Ce n'est point cette interprétation, pour ainsi dire spontanée, qui peut rendre toutes les beautés d'une œuvre où la voix et l'orchestre rivalisent d'expression : il faut que tout y soit, et qu'il n'y ait que ce que Mozart y a mis, mais avec une sorte de grossissement qui appelle l'attention sans changer un trait ni une proportion On peut le dire sans crainte d'être contredit, on n'a pas entendu ce *Don Juan* quand on ne l'a entendu qu'au théâtre. Il faut mettre la partition sur le piano, et là, avec un ou deux chanteurs de goût, en détailler toutes les parties, en faire ressortir toutes les beautés, toutes les élégances. Celui qui parle ici a eu un bonheur plus grand : il a entendu ce commentaire vivant de la bouche d'un maître illustre et il avoue que la soirée

dans laquelle Gounod, jouant toutes les parties de l'orchestre, chantant tous les rôles, lui donna comme une vision sublime d'un chef-d'œuvre nouveau, demeure le plus grand souvenir artistique de sa vie.

LES

ARTISTES LORRAINS

A L'ÉTRANGER

PAR P. MOREY

Depuis les ducs René, Antoine et Charles III, ce dernier, fondateur de la ville neuve de Nancy, les arts, en Lorraine, ont brillé du plus vif éclat. Si on le doit en partie à des artistes étrangers, appelés par ces princes dans leurs États, à son tour la Lorraine a fourni à diverses nations des peintres, des sculpteurs, des architectes et des graveurs, dont les œuvres remarquables ont eu la plus grande influence sur les productions artistiques de ces différents pays, comme l'accusent généralement les écrits des auteurs étrangers qui en exposent la gloire et le mérite.

Mais, avant d'entrer en matière, témoignons toute notre profonde gratitude au professeur d'histoire, M. L. Dussieux, dans les savants travaux du-

quel nous avons puisé de neufs et précieux renseignements sur les productions de plusieurs de nos artistes lorrains à l'étranger.

CHAPITRE Ier

PEINTRES.

Claude Gellée, dit Claude Lorrain, né au château de Chamagne, dans le diocèse de Toul, en 1600; mort le 21 novembre 1682, à Rome; élève de son frère Jean, graveur sur bois.

Parmi ses biographes contemporains, on cite l'historien italien Badinucci et le peintre paysagiste allemand, Joachim Sandart, tous deux liés d'amitié avec notre grand artiste. Le premier expose, dans sa *Notizie di professori del discegno,* les renseignements suivants, qu'il tenait en partie des neveux de notre peintre célèbre : Claude Lorrain vint jeune à Rome, puis alla pendant deux ans à Naples, où il étudia la peinture du paysage sous Goffredo, qui était alors en grande réputation ; il revint ensuite à Rome et étudia sous Agostino Tasso, peintre de paysage et d'architecture ; il travailla avec lui jusqu'en 1625, puis voyagea, se rendit à Venise, en Bavière, à Nancy, retourna en Italie, avec Charles Errard, et rentra à Rome le jour de Saint-Luc, en 1627.

Il s'y fit aussitôt connaître par un grand nombre de tableaux composés pour divers amateurs romains et étrangers ; il travailla à des peintures murales au palais du cardinal Crescenzio, sur la place de la Rotonde, dans le palais des Muti, sur la place des Saints-Apôtres, et dans une maison de la famille des Muti, à la Trinité-du-Mont.

Le cardinal Bentivoglio commanda à Claude deux tableaux qui eurent un immense succès ; sa réputation fut alors complètement établie, son atelier était très fréquenté, et la rue encombrée de gens qui se portaient chez lui pour acheter ses peintures. Les figures qu'il mettait dans ses paysages étaient médiocres ; aussi disait-il qu'il vendait ses paysages et qu'il donnait les figures par-dessus le marché ; il les faisait exécuter quelquefois par Philippe Lauri, célèbre paysagiste romain.

Après avoir admiré les tableaux du cardinal Bentivoglio, le pape Urbain VIII voulut voir l'artiste, et lui commanda quatre peintures : une marine, le port de Marseille, une danse et une pastorale. Puis le roi d'Espagne lui fit faire huit tableaux.

Dès lors, Claude travailla pour les cardinaux, les princes romains et le pape Alexandre VII, qui lui portait beaucoup d'intérêt, pour le pape Clément IX et pour les amateurs de toute l'Europe (1).

En analysant les précieuses notes du *Livre de la*

(1) Cette biographie, un peu abrégée, est traduite et citée par l'historien L. Dussieux.

vérité, dit encore M. L. Dussieux, on constate d'une manière approximative qu'il a peint quatre tableaux pour le pape, vingt-neuf pour les princes et les cardinaux romains, six pour Naples, un pour Venise, un pour Turin, un pour Palerme, trente-sept pour la France, un pour l'Espagne, un pour la Bavière, un pour Liège, deux pour Anvers, un pour Ypres, deux pour l'Angleterre, un pour le Danemark.

Parmi les trente-sept tableaux que la France acheta à son grand paysagiste, Claude en fit un pour Montpellier, un entre autres, qu'il regardait comme son meilleur ouvrage; on voit représentée Esther suppliant Assuérus pour le peuple hébreu.

La plupart de ces tableaux étant dispersés aujourd'hui dans les galeries de l'Europe, L. Dussieux et Charles Blanc en indiquent la place dans leurs écrits.

Claude Lorrain avait beaucoup de dignité et de moralité; son influence fut considérable, dit Baldinucci; il donnait des principes et des conseils à tous ceux qui lui en demandaient, surtout pour la perspective, où il excellait; il eut pour élève Viviani Sivanevelt, Jean-Dominique Romain, Le Comtois et Angeluccio (1).

Claude retourna, comme on l'a dit précédemment, au printemps de l'année 1625, dans son pays natal; il revit les bords de la Moselle après 12 ans d'ab-

(1) L'abbé de Fontenai.

sence, puis, après avoir réglé quelques affaires de famille, il se rendit à Nancy, où il fut présenté à Claude de Ruet, l'un des artistes lorrains les plus renommés, élève de Tamporta, chargé alors par le duc Henri II qui l'anoblit, de la décoration des voûtes de l'église des Carmes. De Ruet retint Claude pendant plus d'un an pour l'aider dans ses grands travaux; mais Claude aspirait à retourner à Rome, lorsqu'un accident arrivé à un ouvrier doreur qu'il employait, vint le dégoûter à jamais du périlleux honneur de peindre sur un échafaud, ce qui lui fit reprendre le chemin d'Italie (1).

L'abbé Lionnais nous dit que le plafond de l'église des Carmes, ornée de caissons, représentait les principaux événements de la vie de la Sainte-Vierge, peints par de Ruet, qui fut aidé dans ce travail par Claude Gellée.

Durival dit que de son temps (1779) il y avait encore à Chamagne des habitants du même nom de Gelé (*sic*), et que notre grand artiste fut enterré dans l'église des Français de la Trinité-du-Mont à Rome. Sa dépouille mortelle ayant été transportée dans l'église Saint-Louis-des-Français de la même ville, on grava sur son mausolée l'inscription suivante :

« La France n'oublie pas ses enfants célèbres, même lorsqu'ils sont morts à l'étranger. »

Espérons que la ville de Nancy, capitale de la Lor-

(1) Louis Blanc.

raine, sera bientôt à même d'élever sur une de ses places, au moyen d'une souscription nationale, une statue à son célèbre artiste.

Charles Meslin, appelé le Lorrain en Italie, étudia son art sous Simon Vouet.

Charles Melin, né à Nancy en 1620, fut compté parmi les grands peintres, en Italie même, où il passa sa vie. La voûte de l'église du chœur du Mont-Cassin, au royaume de Naples, est ornée des peintures que Melin y fit en 1637 (1).

On ignore l'époque de sa mort : M. L. Dussieux indique la date de 1650; Mariette celle de 1652 (2): le premier dit qu'il est mort en France; le second, à Messine.

On voit de lui, à Rome, dans l'église de l'Annonciation, un tableau de la *Présentation au temple*.

Charles Mellin ou Meslin est appelé encore Charles Lorrain (*Carlo Loranese, Carolus Lotharingus* et *Carlo Melini*). Il avait la réputation d'un très excellent peintre, dit Félibien; il a peint à Rome, dans le cloître des Minimes de la Trinité-du-Mont et dans le côté gauche de la seconde chapelle de Saint-Louis-des-Français; à Saint-Nicolas-des-Lorrains, on

(1) P. Michel.

(2) En 1652 selon M. Jules Gouy, son allié. Il était, dit-il, dans une de ses lettres à nous adressée, le petit-fils de Jean Melin, bourgeois de Nancy, marié à Nicole Huyn en 1599, lequel était bisaïeul du peintre J. Girardet et aussi allié à la famille de Claude-Charles, trois sommités de la peinture en Lorraine.

voyait de lui le *Christ au jardin des Olives*. Il a beaucoup travaillé aussi à Naples, au Mont-Cassin et à Milan (1).

Il peignit, dit Nagler, des sujets historiques ou mythologiques, ouvrages qui en partie ont du bon, mais qui montrent aussi peu de réflexion et de sérieux. L'artiste n'en jouit pas moins d'une grande autorité, et plusieurs de ses œuvres furent multipliées par la gravure.

Audran grava des anges et des saints, d'après un dessin au bistre qui se trouve à Leipzig, chez R. Weigel; il grava aussi saint François, à genoux au milieu d'un paysage. C. Charles grava une pièce avec l'inscription : *L'Amour a quelque trait de la Divinité lorsqu'il est soutenu par la Fidélité* (Nancy, 1693). L'estampe suivante est aussi de Melin; elle représente le couronnement de la Sainte-Vierge, dans la partie supérieure, et en bas, saint Jean-Baptiste et saint Florian ; elle est signée : *Carolus Melini Lortharingus fecit Romæ* (2).

Bar (Nicolas de), peintre originaire du Barrois, parent de la Pucelle d'Orléans, et connu à Rome, où il s'est acquis une grande réputation, sous le nom de *seigneur Nicolet*. Il excellait surtout à peindre les vierges. Il est mort à la fin du XVI^e^ siècle (3).

(1) L. Dussieux, p. 326.
(2) Traduit de Nagler par L. Dussieux, p. 126.
(3) P. Michel.

Dans L. Dussieux (1), nous trouvons sur ce peintre : « François-Nicolas Lorrain (*Francesco Nicolai Lorenese*), peintre. »

Ce peintre a fait pour l'église Saint-Nicolas-des-Lorrains, le tombeau du maître-autel représentant saint Nicolas qui bénit trois enfants, et un tableau de sainte Catherine (2).

Dans l'église Saint-Antoine-de-Padoue, des Portugais, il y a de lui un tableau représentant la nativité de ce saint. Nicolas Lorrain avait fait aussi des tableaux pour l'église Sainte-Marie-de-la-Victoire et pour celle de Saint-André-des-Écossais (3).

Lecler (Jean), peintre lorrain, contemporain de Callot, a travaillé pendant vingt ans, en Italie, sous Charles Vénitien, qu'il a si bien copié qu'on a pris ses tableaux pour des originaux. Il obtint le titre de chevalier de Saint-Marc, et mourut à Nancy en 1633 (4).

Maurice (Louis-Joseph), peintre, né à Nancy en 1730, mort en 1820.

Maurice partit pour Saint-Pétersbourg en 1758 et devint premier peintre d'Élisabeth. Appelé plus

(1) Page 343.
(2) Deseisse, p. 396, et Titi, p. 380.
(3) Titi, p. 265, 302 et 369.
(4) P. Michel et Florent le Comte.

tard à Moscou, il assista au couronnement de Catherine II et fut, par ses ordres, en qualité de premier peintre de Sa Majesté, l'ordonnateur des fêtes célébrées à cette occasion.

En 1779, il se rendit en Italie (1).

Le musée de Versailles possède un portrait de Catherine II, en miniature, peint par Maurice ; c'est d'après cet original que les copies destinées aux souverains de l'Europe ont été exécutées (2).

Maurice, après avoir exercé quelque temps la profession d'avocat dans sa ville natale, fut entraîné par son goût à l'étude du dessin et de la peinture (3).

Dofin.

L. Dussieux nous donne les renseignements suivants sur ce peintre.

Dofin ou Dauphin (le chevalier Charles-Claude), peintre (*Delphinus-Carlo-Delfino*), né en Lorraine, mort à Turin en 1693 (4), fils et élève d'Olivier Dofin ; selon Heineken, élève du S. Vouet. Charles Dauphin a beaucoup travaillé à Turin ; il était attaché à la cour de Savoie. On voit de lui, dans le palais du roi de Piémont, des peintures aux voûtes des salles du Trône, d'audiences et des gardes ; à

(1) Gabet.
(2) L. Dussieux, p. 406.
(3) P. Michel.
(4) Robert Dumesnil, t. VIII, p. 254.

Saint-Jean, cathédrale de Turin, *Saint Luc faisant le portrait de la Vierge; Jésus-Christ donnant la communion à saint Honoré,* et plusieurs tableaux de la vie de ce saint; à Saint-Charles-Borromée, *Saint Joseph tenant l'Enfant Jésus,* qui d'un trait blesse le cœur de saint Augustin soutenu par deux anges; à Saint-François-de-Paule, au maître-autel, *Saint François de Paule* porté à la gloire du ciel par les anges, puis passant le détroit de Messine à l'aide de son manteau étendu sur la mer; *Louise de Savoie,* duchesse d'Angoulême, invoquant ce saint pour obtenir que son mariage ne soit pas stérile (1).

Charles Dauphin a peint aussi plusieurs portraits : Charles II, duc de Savoie, gravé par Thourneyson; la princesse Louise-Marie de Savoie avec la comtesse de Banac, à cheval; la princesse Françoise de Valois et Marie-Jeanne-Baptiste, à cheval; Christine de Fleury et le prince de Carignan, à cheval. Ces trois pièces, peintes dans le château de la Vénerie, ont été gravées par G. Tesnière.

On a encore de cet artiste le portrait du comédien Millot, figure en pied, gravé par Thourneyson, qui a gravé en outre d'après lui, *Théodoric,* roi des Goths, l'*Incendie de Rome,* divers frontispices et huit estampes indiquées dans Robert Dumesnil.

Le chevalier Dauphin, peintre français, dit Na-

(1) Paroletti.

gler, vivait à Turin vers 1664. Il peignit pour le prince Philibert et pour les églises de Turin ; il avait du talent, surtout pour le portrait. On trouve du mouvement dans ses compositions, mais elles sont quelquefois un peu confuses (1). Brambilla fut son élève.

Nocret (Jean), né à Nancy en 1612, élève de Jean Lecler de Nancy, mort à Paris en 1672, était peintre d'histoire et de portraits; il excellait dans ce dernier genre. Il fut peintre du duc d'Orléans et recteur de l'Académie royale de peinture (2).

Dans un mémoire de cette Académie (t. II, p. 160 et 163), on trouve : « Nocret Jean, né à Nancy, mort le 11 novembre 1672 à 55 ans. »

En 1657, Louis XIV l'envoya en Portugal faire le portrait de l'infante Catherine, qui devint reine d'Angleterre. Nocret partit de France avec le marquis de Comminges, ambassadeur à Lisbonne. Il fit aussi les portraits du roi Alphonse VI et de l'infant don Pedro, depuis roi de Portugal. Alphonse VI, pour récompenser Nocret, lui fit présent de 500 pistoles et d'une chaîne d'or accompagnée de sa médaille (3).

Chaman (Jean-Joseph), né à Haraucourt, près

(1) Traduit de Nagler. Lanzi, t. III, p. 324. — L. Dussieux, p. 369.

(2) P. Michel.

(3) L. Dussieux, p. 394.

Saint-Nicolas, le 24 septembre 1699, mort à Vienne le 8 décembre 1768. Il était élève de Barilly et des Bibena de Bologne et se distingua dans la peinture, surtout de décoration, ruines, architecture (1). Il s'était marié dans un âge avancé avec une fille de Vayringe, son ami. Il fut envoyé à Rome pour se perfectionner, travailla dans plusieurs villes d'Italie, fut conseil et professeur de l'Académie de peinture et de sculpture de Florence (2).

Cet artiste produisit beaucoup pour le prince Charles de Lorraine, et fut plus tard architecte et ingénieur de l'empereur François Ier, à Vienne. On a de Chaman, des eaux-fortes composées et gravées par lui ou d'après lui ; ce sont des scènes d'opéras, des arcs de triomphe, des mausolées, etc. Ses œuvres représentent des sujets d'architecture (3).

A Florence, il décora la façade et la nef de l'église San-Lorenzo, pour la célébration du service funèbre de S. A. R. Mme Élisabeth-Charlotte de Lorraine, célébré le 27 mars 1745, travail de la plus haute importance, vu la somptuosité de cette église, ornée des chefs-d'œuvre de Donatello et de Michel-Ange, embellie de la magnifique chapelle des princes, décorée de superbes tombeaux. Le mausolée qu'on élevait en l'honneur de la prin-

(1) Durival, t. III, p. 186.

(2) P. Michel, *Biographie des hommes marquants de la Lorraine.*

(3) Nagler. — L. Dussieux, p. 9.

cesse, mère de François Ier, devait donc, par l'art et la richesse, répondre à la magnificence de l'édifice; c'est ce que fit Joseph Chaman, comme le démontrent les belles planches gravées sur ses dessins par Gregory en 1748. Ces gravures se composent de la représentation de la façade principale de l'église et d'une vue générale de l'intérieur de la nef, ornée d'un immense catafalque placé au centre d'un dôme.

La décoration de la façade n'a rien de remarquable; elle se compose de riches draperies et d'inscriptions; l'attique est orné d'un écusson aux armes pleines de Lorraine, supporté par deux génies, surmonté de la couronne ducale; ici, l'artiste ne pouvait faire que de légers embellissements, tandis que, pour ceux de la nef, il était libre de donner tout l'essor à son génie, ce qu'il fit. Le motif principal du sarcophage ou mausolée, placé au centre de la nef, s'élève sur un socle, de cinq gradins au-dessus du sol du pavé de l'église, avec de riches consoles couronnées de statues allégoriques sur les angles; au-dessus est un soubassement d'une grande richesse, également décoré de statues sur les angles; vient ensuite un piédestal quadrangulaire, avec consoles, vases, armoiries, ayant sur la face principale une niche qui renferme une statue, le tout couronné d'un attique ou piédouche, orné de statues, d'écussons, etc.; le sommet se compose d'un sarcophage et d'une urne colossale drapée d'un voile noir. Au-

dessus de ce colossal monument est appendu à la voûte du dôme de l'église un vaste baldaquin décoré *d'alérions* et de fleurs de lys. Des quatre angles du baldaquin descendent de vastes tentures attachées dans le bas aux piliers du dôme. En résumé, ce catafalque par sa richesse et ses belles proportions est digne de l'édifice pour lequel il fut conçu et fait le plus grand honneur à l'auteur.

A l'occasion du couronnement de S. M. I. François-Joseph, Chaman fut encore chargé d'ériger à Florence un arc de triomphe qui lui fit aussi grand honneur, comme on peut en juger d'après une gravure faite sur son dessin par Bernardo Syrelli (1).

L'arc, de forme quadrangulaire en plan, se compose, en élévation, de quatre arcs à jour, surmontés à l'intérieur d'une voûte en pendentifs, le tout orné de balustrades, de guirlandes et de trophées; au centre, sous la voûte, pose sur un piédestal la statue de François Ier, vêtu en empereur romain; au sommet est l'écusson de ses armoiries surmonté d'un aigle à deux têtes avec couronne impériale.

Spierre (François), né à Nancy en 1643, d'abord peintre, ainsi que son frère, élève de François de

(1) Au bas de la gravure on lit : « A S. A. R. Monseigneur le prince Charle de Lorraine, frère unique de Sa Majesté. » On ne doit pas confondre cet arc de triomphe avec celui que Sadot, autre architecte lorrain, éleva dans la même ville de Florence.

Poilly, devint graveur et fut le premier de son temps. Ses ouvrages sont rares et fort estimés (1). Il mourut à Marseille, en 1681. Il a gravé quelques portraits de la maison des Médicis, ainsi que d'après le Corrège, Bernin, le Dominiquin, Ciro-Ferri, Mola et Pierre de Cortone, qui souvent lui donnaient des dessins non terminés, laissant le fini au graveur (2).

On cite de lui, entre autres, la *Vierge allaitant l'Enfant Jésus,* d'après le Corrège ; le *Mont-Athos* taillé en forme de géant, où l'on découvre une ville qu'il tient d'une main et de l'autre une coquille d'où s'écoule un fleuve, etc., d'après un dessin de Pierre de Cortone (l'abbé Fontenai).

Ayant appris le malheur que son frère venait d'éprouver à Lyon, il quitta Rome et mourut en chemin d'une chute de cheval (3).

Spierre (Claude), né en 1640. A son retour d'Italie, il s'arrêta à Lyon. En peignant un *Jugement dernier* dans l'église de Saint-Nizier, il tomba de son échafaud et mourut six mois après. L'histoire rapporte que des rivaux, jaloux de sa gloire, dérangèrent l'appui sur lequel il travaillait.

Les deux frères Spierre étaient fils d'un pauvre cordonnier de Nancy.

(1) Durival, t. II, p. 51.
(2) P. Michel.
(3) Durival, t. II, p. 51.

M. de Mahuet, lieutenant général du bailliage de cette ville, ayant reconnu en eux d'heureuses dispositions pour les arts, les avait envoyés à Rome à ses frais(1).

Le Monnier (Jean-Joseph-Gabriel-Hubert), peintre de portraits, né à Thionville en 1761. Hubert Le Monnier, gentilhomme français, ayant émigré en 1792, alla d'abord à Stockholm, où il demeura quelques années; il a fait des portraits en pastel et en miniature (2).

Herbel (Charles), peintre, né en 1656. Il avait suivi le duc Charles V et peint ses batailles; fut fait héraut d'armes de Lorraine et Barois, par Léopold et mourut en 1702 (3).

Jacquard (Claude), peintre, né à Nancy en 1685, mort en cette ville en 1736. Plusieurs de ses tableaux ont été, comme ceux d'Herbel, exécutés en tapisserie et transportés à Vienne, à la cession de la Lorraine. Il remporta plusieurs prix à l'Académie de Saint-Luc, à Rome. Peu avant sa mort, il s'était adonné à la gravure. (P. Michel.)

Jacquard a laissé deux remarquables gravures, relatives à des édifices en l'honneur de la maison

(1) P. Michel.
(2) Wreinvich. — L. Dussieux, p. 211 et 469.
(3) Durival, t I, p. 311, et t. II, p. 50.

d'Autriche. Nous ignorons si ces édifices ont été exécutés.

La première gravure représente un arc de triomphe en l'honneur de Charles V de Lorraine; il se compose d'une rotonde, avec portiques surmontés d'une salle ronde ou temple, couronnée d'un attique, qui supporte ses armoiries et sa statue équestre entourée de drapeaux; tout l'édifice est orné d'un grand nombre de colonnes avec entablements de l'ordre corinthien, de médaillons suspendus où sont représentés les princes de la famille ducale et de riches balustrades avec piédestaux surmontés de statues.

A travers les riches portiques de l'arc, on aperçoit une ville considérable, sans doute celle de Vienne. Au bas de la gravure on lit en petits caractères :

Jacquart et Mangeot, f^ts^, 1736 (1).

Un dessin original à peu près semblable fait partie de la collection du Musée archéologique lorrain.

La seconde gravure, plus vaste que la précédente, représente l'intérieur d'une vaste et riche église, ornée au centre d'un sarcophage ou riche mausolée, dont la forme, la grandeur et la richesse ont une grande analogie avec le monument élevé dans l'église San-Lorenzo de Florence, à la prin-

(1) L'architecte de Charles III, Mangeot, collaborateur de Jacquart lors de son séjour à Rome, passait pour le plus grand dessinateur de son temps, mais il était impossible d'exécuter ses idées à cause de leur grandeur. Il est mort vers 1739. (P. Michel.)

cesse Élisabeth-Charlotte de Lorraine, par Joseph Chaman. Dans le haut de la gravure on lit dans un cartouche : *Vetuta della machina apperata del l'exague de Carlo VI, imperatore, fatto in Firenze, l'anno 1741.*

Cette gravure, remarquable par sa beauté et ses vastes dimensions, n'est pas signée.

Ducreux (Joseph), né à Nancy en 1737, mort sur la route de Paris à Saint-Denis d'une apoplexie foudroyante, en 1802.

Élève de Latour, il excellait dans les portraits au pastel et cultivait la miniature avec beaucoup de succès (1).

Ducreux se rendit à Vienne en 1769, par ordre du comte de Choiseul, ministre de Louis XV, pour faire le portrait de la jeune archiduchesse, Marie-Antoinette.

Il s'acquitta avec tant d'habileté de sa mission, que la princesse le nomma son premier peintre et que l'Académie de Vienne s'empressa de l'admettre au nombre de ses membres.

Ducreux se distingua aussi par ses pastels. Il fit à l'huile des tableaux à moitié grotesques qui plurent beaucoup à cette époque; ces peintures représentent le joueur dans toutes les situations; on reproche aux attitudes une certaine trivialité; quant au coloris, on le trouve médiocre. Ducreux fit avec

(1) P. Michel.

succès des miniatures ; Cathelin et Schmutzler ont gravé d'après lui les portraits de Joseph II et de Marie-Thérèse (1).

Guibal (Nicolas), peintre d'histoire, né à Lunéville en 1725, mort à Stuttgard le 3 novembre 1785 (2), élève de Charles Natoire.

Il devint premier peintre du duc de Wurtemberg, directeur de la galerie ducale de peinture, recteur de l'Académie de Stuttgard.

Florillo dit que Guibal n'ayant obtenu que le second prix en 1748, le mécontentement le fit partir pour Stuttgard, où il trouva à travailler dans la construction du nouveau château. Quinze mois après, il se rendit à Rome et rencontra dans *Mengs* un ami et un conseiller. Il resta quatre ans à Rome où le duc de Wurtemberg lui donnait une pension de 750 florins.

Le margrave Frédéric de Beyreuth le ramena à Stuttgard, où il fut occupé aux peintures du château. Il peignit alors quinze plafonds et plusieurs tableaux pour le duc de Wurtemberg et pour l'Électeur palatin. Guibal a fait aussi des plafonds au château de plaisance, qui est sur la montagne, et dans le temple de la Discrétion. La plupart de ses plafonds du château ont été détruits. On connaît de cet artiste un Cupidon endormi, peint à Stuttgard,

(1) Nagler et L. Dussieux, p. 9 et 10.

(2) 1783, suivant P. Michel.

Adonis quittant Vénus pour aller à la chasse, et le corps du Christ au tombeau, adoré par les anges. (Au musée de Stuttgard.) Voir Nagler, Gœthe (*Winkelmann et son siècle*, p. 280); Florillo, *Geschichte der zeichnenden Künste in Deutschland*, t. II (1).

Dans Michel (*Biographie des hommes marquants de Lorraine*) on lit: « Guibal, auteur de l'*Éloge du Poussin*, couronné par l'Académie de peinture et de sculpture de Rouen et applaudi à celle de Paris, élève de Claude-Charles, excellait aussi en architecture et fit preuve de grands talents dans la direction.

« Il est mort à Stuttgard après avoir laissé dans plusieurs villes des monuments de son génie. »

Guibal (Barthélemy-Dieudonné), sculpteur, son père, né à Nîmes en 1699, décédé à Lunéville en 1750, a été le premier sculpteur des trois derniers ducs de la Lorraine et fit un grand nombre de statues remarquables pour les villes de Nancy et de Lunéville, entre autres les beaux groupes des fontaines de Neptune et de l'Amphitrite de la place Stanislas.

Girardet (Jean), peintre, né à Lunéville le 28 septembre 1709, mort à Nancy en 1778, élève de Claude-Charles.

Après avoir fait un premier voyage en Italie pour s'y perfectionner, il revint en Lorraine, alla

(1) L. Dussieux, p. 99 et 100.

à Florence avec Chaman et Jadet, et y travailla beaucoup à la gloire des Médicis (1).

Il peignit le plafond de la bibliothèque du grand-duc au palais Pitti.

Il fut appelé deux fois par le duc de Wurtemberg pour embellir les palais de Stuttgard et de Louisbourg.

(Manuscrit de l'abbé Grégoire)

Isabey (Jean-Baptiste), peintre en miniature, né à Nancy le 11 avril 1767 (2), mort à Paris le 18 avril 1855, élève de David.

Isabey fit en 1811 un premier voyage à Vienne. L'empereur François l'accueillit avec une bienveillance toute particulière et le logea au palais impérial, dans l'appartement même du prince Charles. Il fit à Vienne le portrait de tous les membres de la nombreuse famille impériale, du grand-duc de Wurtzbourg, de l'archiduc palatin, frère de l'empereur François Ier, de l'impératrice Béatrix, du prince Charles, de l'archiduc Jean, de l'évêque Rodolphe et des sœurs de Marie-Louise. Il fit aussi les portraits des principaux personnages de la Cour, du prince de Metternich, du prince et de la princesse Esterrazy, du prince Schwartzenberg, du prince de Ligne, du prince Rasomnofski. En 1815, il alla une seconde fois à Vienne. Ce fut alors qu'il fit le célèbre dessin du Congrès de Vienne, qui a été

(1) L'abbé Lionnais.

(2) 1775 suivant P. Michel.

gravé et qui se trouve maintenant en Angleterre. Il a peint le portrait du grand-duc de Bade pendant un voyage que ce prince fit à Paris sous l'empire; en 1815, il fit les portraits du roi de Prusse et du prince de Hardenberg (1).

Il fit encore les portraits des empereurs Alexandre et Nicolas de Russie.

(P. Michel.)

Claudot, peintre paysagiste, né à Badonviller en 1733, mort à Nancy en 1804, dont les œuvres sont si répandues en France et à l'étranger, était l'ami de Joseph Vernet.

Il fut mandé par plusieurs souverains de l'Europe qui appréciaient son talent, pour venir se fixer près d'eux; mais Claudot, dont le désintéressement n'était surpassé que par sa modestie, refusa toutes ces offres, leur préférant sa liberté d'artiste avec une vie tranquille passée dans son pays. Ce peintre produisait avec tant d'habileté, qu'on rapporte qu'il employait à gages et à l'année, un broyeur de couleurs et un encadreur qui ne pouvaient suffire à l'activité dévorante du maître.

Le prix le plus élevé de ses tableaux ne dépassait pas plus de six écus de six livres; les moindres étaient d'un écu de six francs, plus le prix de la couleur de l'outremer, si toutefois on désirait qu'elle entrât dans les ciels.

(1) L. Dussieux, p. 11, 15 et 77.

Sa signature consiste en un arbre mort, placé sur le premier plan de ses tableaux, ou en sept oiseaux qui volent dans le ciel, représentant les sept lettres de son nom.

Il a mérité l'estime et l'amitié (1) de Joseph Vernet, ce qui vaut tous les éloges.

Jacques (Nicolas), peintre en miniature, né à Jarville, près de Nancy, en mars 1780, mort à Paris en mars 1844, élève de David et d'Isabey. Jacques, appelé par la grande-duchesse Stéphanie de Bade, fit le portrait du grand-duc de Bade et celui de la grande-duchesse en pied, tenant sa fille aînée par la main. Ce portrait a été reproduit sur un vase de la manufacture de Sèvres.

Jacques a peint aussi le portrait du prince Oscar de Suède, fils de Bernadotte. Ce portrait a été gravé.

On doit aussi à Jacques le portrait de Léopold, roi des Belges, miniature qu'il exécuta au moment du mariage de ce prince avec la princesse Charlotte d'Angleterre. Il a fait le portrait de la reine Hortense, reine de Hollande; les portraits de M. et M^me^ de Lavalette, donnés aux Anglais qui ont sauvé M. de Lavalette; les portraits de toute la famille d'Orléans, pour la reine de Naples: ces derniers portraits ont été montés sur un grand coffret de malachite de l'orfèvre Mellerio (2).

(1) Durival, t. II, p. 83.
(2) L. Dussieux, p. 16.

Pratrel (Joseph), peintre et graveur, né à Épinal en 1730, mort à Mannheim en 1780, élève de Beaudouin.

Pratrel était avocat au Parlement de Metz ; mais son goût pour les arts et son peu de facilité pour la parole le décidèrent à se livrer à la peinture.

Il fit de remarquables miniatures, alla à Paris étudier sous Beaudouin et revint en 1754 à Nancy, où nous le trouvons à la fois peintre en miniature du duc Stanislas et avocat ; il menait de front ces deux professions, lorsqu'il passa au service de l'Électeur palatin Charles-Théodore, qui avait vu des portraits peints par Pratrel et qui voulut l'avoir à son service (1).

Vers 1770, Pratrel quitta le barreau et devint peintre de la Cour palatine.

Fixé à Mannheim, il se mit à peindre l'histoire en étudiant les antiques et les gravures des œuvres de Raphaël et du Poussin.

Il n'a produit qu'un petit nombre de tableaux d'histoire, mais ils sont d'une grande valeur, d'un beau dessin, d'un coloris vigoureux, quoique très finis ; les têtes sont remarquables par l'expression. Un de ses tableaux, *Cornélie,* orne la galerie électorale de Mannheim (2). On connaît de Pratrel une allégorie qui est à la galerie de Darmstadt : *Mi-*

(1) Tiré de la préface du livre de Pratrel : *La Cire alliée à l'huile.*

(2) Hubert et Rost, t. VIII, p. 212.

nerve rend hommage à l'Électeur palatin. On a aussi le portrait de l'Électeur Charles-Théodore, gravé par Hess.

On possède, en outre, son portrait peint par lui-même en 1765, sur cuivre, et qui se trouve dans les antiquités de Heidelberg.

Il a gravé 17 planches, dont 14 représentent des compositions, et de plus, le portrait du prince Frédéric de Deux-Ponts.

En 1770, Pratrel publia à Mannheim un ouvrage intitulé : *La Cire alliée à l'huile, ou la Peinture à l'huile-cire,* etc.

Il a peint divers tableaux d'après ce système.

(L. Dussieux, p. 50.)

CHAPITRE II.

GRAVEURS.

Callot (Jacques), né à Nancy en 1593, mort en cette ville en 1635.

Jacques Callot a eu de nombreux biographes pour faire connaître ses œuvres remarquables; aussi ne citerons-nous que celles qu'il exécuta sur commande d'étrangers.

Il a gravé et publié : *Description de la villa y*

silio de Brada y entrada que trizo en ella S. A. S. la senora infanta Isabella, Claira Eugenia infanta d'Espagna. 12 juin 1625. Anvers, 1628.

La dédicace est signée de Callot et l'ouvrage est accompagné d'une gravure d'après J.-F. Canta-Gallina.

Guerra di Belezza, Festa a cavallo fatta in Firenze per la venuta del duco d'Urbino, 1616.

Les cinq planches de cette description par A. Salvadori, sont gravées par J. Callot (1).

Une de ses œuvres que l'on estime le plus, c'est la grande foire qui se tient tous les ans à la Madone de l'Imprunetta, à sept milles de Florence.

(L'abbé Fontenai.)

Silvestre (Israël), graveur, naquit à Nancy en 1621, mourut à Paris en 1691; il grava une grande vue de Rome en quatre pièces, celles du *Campo-Vaccino*, du Colisée, des basiliques, des villas, et une partie des divers palais de Rome.

Son fils Louis fut appelé par le roi de Pologne, Électeur de Saxe, qui le nomma son premier peintre et lui donna des lettres de noblesse; Silvestre (Louis) demeura 24 ans à cette cour.

(L'abbé de Fontenai, *Dictionnaire des Artistes.*)

Collignon (Jean-Baptiste), habile graveur et disciple de Jacques Callot, né à Nancy en 1609, a tra-

(1) E. Vinet, *Biographie des Beaux-Arts*, p. 77 et 103.

vaillé à Rome. Il était l'ami de La Belle de Florence. Il est mort en 1657 (1).

L. Dussieux nous donne sur ce peintre les renseignements suivants : Collignon (François), dessinateur graveur, né à Nancy en 1621, mort en 1671, élève de Callot. Qui a raison? En 1640, Collignon travaillait à Rome et y faisait en même temps le commerce des estampes; il a beaucoup gravé d'après ses propres dessins. On cite particulièrement : l'estampe d'après Raphaël, représentant : *Attila mis en fuite;* les bâtiments de Rome sous le pontificat de Sixte-Quint; le plan de la ville de Malte avec les anciennes fortifications (2).

Il a gravé, à Rome, un livre de principes du dessin, en 19 pièces d'après le Valésio, peintre de l'école des Carrache (3).

Lecler (Sébastien), graveur, né à Metz en 1637, mort à Paris en 1714. Il est l'auteur d'un traité d'architecture publié en 1714, en 2 volumes in-4° avec 184 planches. Cet ouvrage a été traduit en russe par ordre de Pierre le Grand, mais il resta manuscrit (4).

Lecler fut reçu à l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, fait chevalier romain par

(1) P. Michel.
(2) Hubert et Rost, l. VII, p. 189.
(3) L'abbé de Fontenai.
(4) Levesque, *Histoire de Russie,* t. V, p. 173.

Clément II. Il grava les conquêtes de Charles V, duc de Lorraine (1).

Bérain (Jean), dessinateur ordinaire du cabinet du roi, né à Saint-Mihiel en Lorraine, en 1638, mort à Paris en 1711, à 77 ans, homme d'un génie universel, dessinateur et graveur. Bérain a exercé une influence prépondérante en Europe sur la décoration et préparé l'école ornemaniste du XVIII^e siècle. L'élégance, qui est le caractère permanent et principal de l'art décoratif français, se retrouve chez Bérain avec la verve la plus originale et la plus féconde. Il dessina des costumes de théâtres, des décors, des projets de fêtes et de pompes funèbres, des carrosses, des poupes de vaisseaux, des lustres, des chandeliers, des meubles, pendules, des vases, des consoles, des pièces de serrureries, des bordures de tapisseries; il s'appliqua aussi à la décoration des appartements, etc., et commença à modifier le système de décoration de Lepautre.

On a beaucoup gravé d'après Bérain, et partout on adopta ses modèles et son style.

On ne connaît aucune biographie sur cet artiste; on sait seulement qu'il eut un frère, Claude Bérain et un fils, Jean Bérain, tous deux, comme lui, dessinateurs d'un grand talent.

(1) P. Michel.

Les œuvres du fils se confondent avec celles du père; elles ne se distinguent que dans les derniers temps de la vieillesse de celui-ci, par sa signature tremblante et mal conformée.

La bibliothèque de Versailles possède un précieux volume de costumes et de décors dessinés au crayon et peints à l'aquarelle par Bérain.

(L. Dussieux, p. LXXXII.)

Gillot, artiste né en Lorraine, du même temps que Bérain, grava comme lui des ornements décoratifs de toutes sortes, qui contribuèrent à répandre dans toute l'Europe le goût de l'art français. Watteau, peintre, fut son élève.

CHAPITRE III.

SCULPTEURS.

Adam, sculpteur, né à Nancy en 1670, père de Lambert-Sigisbert, de Nicolas-Sébastien et de François-Gaspard, fut élève de César Bagard. Il a fait l'une des quatre statues, celle du Gange, à la fontaine de la place Navone (1).

(1) Baldinucci, dans la *Vie du Bernin et Vasi*, p. 340.

L'abbé Tili nous apprend qu'il exécuta aussi une statue de sainte Pudentienne, à la chapelle Corsini, pour l'église de Saint-Jean-de-Latran; on lui doit, en outre des bas-reliefs que Vasi ne désigne pas (1).

Nous pensons qu'il y a ici erreur et que ces derniers travaux doivent être attribués à l'un de ses fils.

Adam (Nicolas-Sébastien), sculpteur, qui exécuta le mausolée de Catherine Opalinska, naquit à Nancy, le 22 mars 1707; et mourut professeur à l'Académie de peinture et de sculpture de Paris, en 1778.

Il remporta le premier prix de la première classe de l'Académie de Saint-Luc; cette récompense lui fut décernée au Capitole, sous le pontificat de Benoit XIII, en 1727.

Adam (Lambert-Sigisbert), l'aîné, sculpteur, né à Nancy en 1700, mort à Paris le 13 mai 1759. Il eut son père pour maître.

On voit de lui à Sans-Souci : *Mars en repos*, belle figure assise, copiée à Rome en 1730, d'après un antique de la collection Ludovisi; deux bustes de Neptune et d'Amphitrite; *l'Air*, groupe de deux nymphes qui s'amusent avec des oiseaux qu'elles ont pris à la chasse; *l'Eau*, groupe de deux nymphes pêchant, l'une tire le filet où elles

(1) L. Dussieux, p. 343.

ont pris un amour. Ces deux groupes ont été faits à Paris en 1749, pour le château de Choisy, et ont été envoyés en cadeau au roi de Prusse. On les désigne aussi sous les noms de *la Chasse* et *la Pêche*.(1).

Adam séjourna à Rome de la fin de 1723 à 1733. Clément XII, faisant exécuter à une chapelle de Saint-Jean-de-Latran diverses sculptures et des tombeaux pour sa famille, chargea L.-S. Adam de sculpter un bas-relief en marbre qui représentât la sainte Vierge apparaissant à saint André Corcini pour lui ordonner d'accepter l'épiscopat qu'il refusait. Cet ouvrage fut très goûté et lui ouvrit les portes de l'Académie de Saint-Luc en 1732. Il allait faire la grande fontaine de Trévi, pour laquelle son modèle avait obtenu le prix dans un concours (2), lorsque le gouvernement français le rappela (3).

Adam, membre de l'ancienne Académie de Saint-Luc à Rome, de l'Académie Clémentine de Bologne, et de l'Académie royale de Paris, fut pensionnaire du roi à Rome. Le modèle qu'il fit dans cette ville pour la fontaine de Trévi, l'emporta sur 16 dessins rivaux présentés au concours. En sus des nombreux chefs-d'œuvre qui embellissent Versailles et la France, on lui doit quantité d'autres ouvrages

(1) Mathias Œsterreich, Mariette et L. Dussieux, p. 73 et 74.
(2) Carnaudet, *Notice sur Bouchardat*, p. 33.
(3) D'Argenville.

bustes, modèles, bas-reliefs, dont la plupart passèrent en Russie avec la riche collection d'antiquités du cardinal de Polignac[1]. Il publia, en 1754, un recueil de ses sculptures grecques et romaines en 68 planches, qui sous le rapport du dessin lui font le plus grand honneur[2].

(L'abbé de Fontenai, *Dictionnaire des Artistes.*)

Le cardinal de Polignac, qui en avait acquis la plus grande partie pendant son ambassade, les ayant fait transporter en France, en confia la restauration à Adam; plus tard, ce dernier, après la mort du cardinal, en devint propriétaire et joignit à cette riche collection plusieurs antiques qu'il s'était procurés à Rome pendant dix années de séjour et diverses autres de ses compositions.

Ces morceaux de sculpture provenaient du palais de Néron, au mont Palatin, et du palais de Marius qui était entre Rome et Frascati.

Adam (François-Gaspard), le jeune, sculpteur, né en 1710 à Nancy, mort à Paris en 1761[3], élève de ses frères.

(1) P. M. Michel.

(2) Parmi les morceaux qui font le plus d'honneur à son ciseau, on distingue à Versailles, *Neptune* et *Amphitrite* dans le parc; dans la chapelle, le bas-relief en bronze de *sainte Adélaïde;* à Saint-Cloud, le groupe de la *Seine* et de la *Marne;* à Bellevue, *Mars caressé par l'Amour;* aux Invalides, *Saint Jérôme.*

(3) 1759, suivant P. Michel.

Adam, professeur de l'Académie de peinture et de sculpture, à Florence, fut sculpteur comme ses frères. Comme eux, il remporta tous les prix des Académies de Rome et de Paris, et partagea leur goût et leur imagination.

Le roi de Prusse ayant besoin d'un sculpteur pour les ouvrages dont il voulait décorer les palais et les jardins de Potsdam et de Sans-Souci, fit venir Adam à Berlin en 1748. L'artiste y resta jusqu'en 1760; alors il revint à Paris (1). Comme premier sculpteur du roi de Prusse, il fit un *Apollon* tenant un livre où sont tracés en lettres d'or deux vers de Lucrèce (*Te sociam studeo*, etc.). Cette statue, sculptée à Berlin en 1748, est en marbre.

Adam exécuta aussi :

Une *Flore couchée;* un petit amour badine avec elle et se joue avec des fleurs; groupe fait à Berlin en 1748; le piédestal est d'un beau dessin (2);

Cléopâtre se faisant piquer le sein par un aspic; un petit amour tâche de l'arrêter; la douleur de Cléopâtre est très naturellement rendue; faite à Berlin en 1750, en marbre;

Le *Triomphe de Galathée* (dans le bassin du milieu du jardin de Sans-Souci);

(1) Mariette, *Abecedario*, t. I, p. 9.

(2) C'est derrière le piédestal de cette statue que Frédéric faisait enterrer ses chiens. Chacun est recouvert d'une pierre sur laquelle est gravé son nom. La chienne Byges, peinte par Pesne, est enterrée la première (Math. Œsterreich).

Lucrèce, la Volupté [dans le salon du milieu du Château] (1);

Le *Feu,* groupe qui représente Vulcain remettant des armes à Vénus, 1756, en marbre;

La *Terre,* groupe représentant un roi qui laboure et un enfant, 1758, en marbre;

(Ces deux groupes sont sur des piédestaux ornés de bas-reliefs en rapport avec les figures.)

Apollon, 1752. — *Diane sortant du bain,* 1753. — *Junon,* 1753; — *Jupiter,* 1654; — *Mars en fureur lance un javelot;* commencé par Adam, achevé par Sigisbert Michel, à Berlin, 1764; — *Minerve,* 1760. — Ces six statues de marbre, de 8 pieds 2 pouces, sont autour du grand bassin qui est au pied des terrains du jardin de Sans-Souci;

Le buste du chancelier Cocceji.

Adam a commencé la statue du maréchal Schwerin, tué en 1757; cette statue a été terminée par Sigisbert Michel.

Pendant qu'il était pensionnaire à Rome, Adam avait fait, pour le roi de Prusse, un *Faune qui tient une grappe de raisin :* c'est une belle copie d'un antique du Capitole (2).

Lecler (Louis-Auguste), sculpteur, né à Metz, second fils de Sébastien Lecler, élève de Coysevox.

(1) Topographie. Berlin.

(2) *Description de Berlin,* Mathias Œsterreich. — *Description de la collection du roi de Prusse,* L. Dussieux, p. 69.

On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort.

Lecler se mit au service du roi de Danemark, obtint le titre de sculpteur royal et fut professeur à l'Académie de Copenhague de 1751 à 1777 (1). Il a dessiné, en 1766, la place royale de Frédéric (2), à Copenhague (gravée par Preisler). Selon Nagler, il aurait fait ce dessin à 77 ans, ce qui placerait sa naissance en 1689.

C'est sans doute de ce Lecler que parle Patti (p. 7), affirmant qu'il était le premier peintre du roi de Danemark en 1765 (3).

CHAPITRE IV.

ARCHITECTES.

D'Aviller (Auguste-Charles), architecte, d'une famille originaire de Nancy, appartenant à l'ancienne noblesse lorraine (4).

Né à Paris en 1653, mort à Montpellier en 1700, fut pensionnaire du roi à l'Académie de Rome en

(1) Nagler.
(2) Henneken-Weinwich.
(3) L. Dussieux, p. 306.
(4) Les armoiries portent de sable à la croix d'or, au premier rang une fleur de lys de même.

1674, pour y étudier l'architecture. En y allant, il fut pris, avec Desgodet, architecte, et le célèbre antiquaire Jean-Foi Vaillant, par les corsaires algériens, et fit, pendant onze mois (1) de captivité, les dessins de plusieurs grands édifices, entre autres d'une belle mosquée bâtie à Tunis (2) dans la grande rue qui conduit à Babaluch.

Sa traduction de l'*Architecture* de Scamozzi, et son *Cours complet d'architecture* accompagné d'un dictionnaire de tous les termes usités dans l'architecture civile et militaire, lui font le plus grand honneur et le placent au premier rang des architectes français.

Il construisit un grand nombre d'édifices à Carcassonne, à Béziers, à Nîmes et à Toulouse, où l'on voit le palais magnifique de l'archevêque, bâti sur ses dessins (3).

Son ouvrage sur l'architecture répandit dans toute l'Europe les bons principes de l'art.

Pigage (Nicolas de), architecte lorrain, mort à Mannheim en 1796, à 73 ans, élève de l'Académie de Paris.

Après avoir voyagé en France, en Italie et en Angleterre, Pigage fut nommé, en 1748, architecte de l'Électeur Palatin.

(1) Seize mois, suivant l'abbé de Fontenai.
(2) Roland le Virloys et l'abbé de Fontenai.
(3) L'abbé de Fontenai.

Il construisit l'aile gauche de la résidence, à Mannheim, et le manège.

Le maître-autel de la chapelle du château a été élevé d'après ses dessins.

En outre, il fit le tracé des jardins de Schwetzingen et construisit les bâtiments de la fontaine, les temples, les pavillons qui décorent ces mêmes jardins, ainsi que le théâtre et l'Orangerie.

A Dusseldorf, il bâtit, en 1780, les nouvelles écuries du château que l'on regarde comme un ornement de la ville.

Le château de plaisance de Benrath, à trois lieues de la ville, est également son ouvrage. Nous avons aussi de Pigage un livre intitulé: *la Galerie électorale de Dusseldorf,* ou catalogue raisonné et figuré de ses tableaux, contenant 30 planches qui renferment 365 petites estampes gravées par Ch. de Michel, Bâle, 1778, in-4° oblong. Une partie des dessins a été faite par Fredou, peintre français; les frontispices sont de Nicolas Guibal.

Pigage avait le titre de premier architecte, directeur général des bâtiments et jardins de S. A. l'Électeur Palatin ; il était conseiller de la Cour et membre de l'Académie de Saint-Luc à Rome et de l'Académie de Paris.

C. Kuntz a gravé, d'après lui, six vues des jardins de Schwetzingen (1).

(1) Nagler. — L. Dussieux, p. 51-52.

Giadot (Lorrain), architecte.

Dans le *Guide de Florence,* année 1832 (p. 61), il est fait mention de l'arc de triomphe qui fut élevé en 1739, d'après le dessin et sous la direction de M. Giadot, Lorrain, architecte de l'empereur François Ier. L'artiste, dit-on, a voulu imiter ici l'arc de Constantin, de Rome. Les statues et les bas-reliefs dont il est orné ont été exécutés par divers artistes contemporains: Foggini, Ticciati, Masoni, Piamontini, etc.

De là, il faudrait en conclure que François-Joseph fit élever deux arcs de triomphe à Florence, celui-ci, et celui dont il a été fait mention à l'article du peintre-architecte Chaman (Jean-Joseph).

CHAPITRE V.

GRAVEURS DE MONNAIE.

Briot (Nicolas), Lorrain, tailleur général des monnaies, a été un célèbre graveur en ce genre. Il fut au service du roi de France Louis XIII ; on lui doit l'invention du balancier (1).

(1) Les Anglais adoptèrent avec empressement cette invention. Elle essuya en France de grandes difficultés, et il fallut que la chancelier Séguier employât toute son autorité pour la faire accepter. (L'abbé de Fontenai, *Dictionnaire des Artistes.*)

Il alla en Angleterre, sous le roi Jacques; mais son premier ouvrage est seulement de 1628; c'est une médaille de Charles Ier.

En 1633, Briot fit à Édimbourg la médaille d'or du couronnement de Charles Ier, sur la face de laquelle on voit le buste du roi couronné, en grand habit de cérémonie, avec ses titres. Briot retourna en France vers 1642, ayant fourni un élève excellent, Thomas Simon (1).

Saint-Urbain (Ferdinand de), graveur en médailles et architecte, né en 1652 à Nancy où il mourut en 1738 (2), membre des principales Académies de l'Europe et décoré, par Clément XII, du titre de chevalier romain de l'ordre du Christ.

On a de lui un médaillon complet des ducs et des duchesses de la maison royale de Lorraine, dont les coins furent transportés à Vienne, en Autriche, dessinés et gravés en 1762, par les plus habiles maîtres de Florence.

Saint-Urbain fut employé par plusieurs papes; il avait un talent tellement supérieur que les Italiens ont appelé ses ouvrages : *Opera divina.* Saint-Urbain était gratifié de deux pensions par le duc Léopold; l'une comme graveur, l'autre comme son premier architecte. L'église primatiale de Nancy,

(1) Walpome, t. Ier, p. 236. — L. Dussieux, p. 118.

(2) D'après Roland le Verloys, mort à Rome en 1720, t. III, p. 133.

qu'on a dit avoir été exécutée en 1703 d'après ses dessins (1), est attribuée, sur les plus complets renseignements, à Mansart neveu, Jules Hardouin, architecte du dôme des Invalides (2).

Saint-Urbain (Claude-Augustini de), fils du précédent, fut appelé à Vienne par François Ier; il y est mort en 1761.

Nota. — L'architecte Mansart, que nous avons cité comme ayant contribué à l'exécution de la cathédrale de Nancy, ne serait pas étranger à celle des autres édifices élevés par le duc Léopold, d'après les lignes suivantes, insérées dans le journal du marquis de Dangeau, à la date du 28 janvier 1700:

« M. Mansart partit lundi pour Nancy ; le roi l'envoie à M. de Lorraine qui l'en avait instamment prié, pour prendre ses avis sur tous les embellissements qu'il veut faire à son palais de Nancy, à ses jardins, et pour accommoder deux maisons de campagne qu'il veut faire accommoder aussi. M. de Lorraine compte d'employer 200,000 écus à cette dépense-là.

« *3 février.* — Pendant que le roi se promenait l'après-dinée (à Marly), M. Mansart arriva, venant de Nancy; il a donné des dessins très magnifiques à M. de Lorraine pour ses bâtiments et pour ses jardins, qui ne lui coûteront que 500,000 fr.

« M. de Lorraine a voulu faire un fort beau présent

(1) Durival, t. Ier, p. 163. — P. Michel, p. 458.
(2) L'abbé Guillaume.

à Mansart qui n'a pas voulu le recevoir ; mais on croit que le roi lui commandera de le prendre.

« *6 février.* — Le roi a permis et a ordonné même à Mansart de recevoir le présent que lui veut faire M. de Lorraine, ce présent est un diamant de mille pistoles et une belle calèche avec huit chevaux, que M. de Lorraine lui enverra incessamment. Ceux qui avaient donné à M. de Lorraine des dessins pour ses bâtiments et ses jardins, demandaient deux millions pour exécuter ces dessins.

« M. Mansart a fait les dessins beaucoup plus beaux, et il en coûtera les trois quarts moins (1). »

(1) Nous n'avons pu découvrir les dessins dont il est fait mention, qui devaient entraîner le duc dans une dépense de 2 millions, ni ceux envoyés par Mansart qui réduisaient la dépense à 500,000 fr. pour la construction du palais de Nancy et des maisons de campagne de la Malgrange et du château de Lunéville; mais on possède en entier les plans, les élévations et une partie de la décoration intérieure de ces trois palais par l'architecte Boffrand, qui les a publiés en partie dans ses œuvres et sous son nom. On ne peut donc les attribuer à Mansart, à qui l'on doit sans doute une disposition générale d'ensemble plus simple desdits édifices. (Voir notre notice sur Boffrand et ses œuvres dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1866.)

(Notes citées par L. Dussieux, p. 134.)

APPENDICE

Un grand nombre d'artistes lorrains qui ont produit des œuvres d'art à l'étranger, pourront s'ajouter à cet opuscule. Il en est encore beaucoup en dehors de cette catégorie ; malheureusement ils sont un peu trop oubliés. Aujourd'hui, nous citerons entre autres : Pierson (Nicolas), frère convers prémontré, né à Apremont, le 25 janvier 1692, architecte, qui construisit la magnifique maison de l'abbaye de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, maintenant le séminaire, où l'on remarque des salles, des galeries, une nef et des voûtes d'un grand goût ; à Étival, la tour de l'église ; à Rungeval, l'église et l'abbatiale ; à Solival, le portail et les tours ; à Toul, le palais épiscopal, tous chefs-d'œuvre dont il a fait les plans et les dessins, et qui ont été exécutés sous ses yeux.

Frère Arnould, son élève, conduisit sur ses dessins les ouvrages de Jandeurs (1).

Le portrait de Pierson se trouve dans la belle galerie de la bibliothèque du petit séminaire de Pont-à-Mousson ; il pourrait être mis en pendant pour son mérite à celui d'Héré, notre habile architecte.

(1) Durival, t. II, p. 309. — P. Michel, p. 416.

Parmi les artistes célèbres lorrains dont la vie et les œuvres sont fort peu connues, citons encore le sculpteur Ligier Richier, auteur du sépulcre de Saint-Mihiel. On dit cet artiste avoir été élève de Michel-Ange; les œuvres de son génie qu'il a laissées pendant son long séjour en Italie, sont entièrement ignorées. Son neveu, comme lui sculpteur, est Louis Richier, dont on possède quelques dessins manuscrits qui attestent un talent de dessin et de composition remarquable. Appelons sur ces hommes l'attention d'érudits zélés et faisons des vœux pour que les recherches de feu l'avocat Bonnaire sur Ligier Richier soient livrées à la publicité (1).

(1) Il y a eu, dit-on, à Saint-Mihiel, cinq autres sculpteurs du nom de Richier.

NOMS DES ARTISTES

CITÉS DANS LA PRÉSENTE NOTICE

Peintres.

Claude Gellée, *dit* Claude Lorrain.
Charles Meslin, appelé Le Lorrain en Italie.
Nicolas de Bar.
Lecler (Jean).
Maurice (Louis-Joseph).
Dofin (Charles-Claude).
Nocret (Jean).
Chaman (Jean-Joseph).
Spierre (François).
Spierre (Claude).
Le Monnier (Jean-Joseph-Gabriel-Hubert).
Herbel (Charles).
Jacquard (Claude) [Mangeot].
Ducreux (Joseph).
Guibal (Nicolas).
Guibal (Barthélemy-Dieudonné).
Girardet (Jean).
Isabey (Jean-Baptiste).
Claudot.
Jacques (Nicolas).
Pratrel (Joseph).

Graveurs.

Callot (Jacques).
Silvestre (Israël).

BÉRAIN (Jean), son frère et son fils.
GILLOT.
COLLIGNON (Jean-Baptiste).
LECLERC (Sébastien).

Sculpteurs.

ADAM père.
ADAM (Lambert Sigisbert).
ADAM (François-Gaspard-Balthazar).
ADAM (Nicolas-Sébastien).
LECLER (Louis-Auguste).

Architectes.

d'AVILLER (Auguste-Charle).
PIGAGE (Nicolas de).
GIADOT.

Graveurs en médailles.

BRIOT (Nicolas).
SAINT-URBAIN.

APPENDICE.

Frère PIERSON, architecte.
Ligier RICHIER, sculpteur.
Louis RICHIER.

UN

ROMANCIER LORRAIN

DU XII^e^ SIÈCLE,

PAR M. L'ABBÉ MATHIEU.

I

Messieurs, ceux d'entre vous qui sont allés en chemin de fer d'Avricourt à Cirey ont pu remarquer sur leur gauche, tout près de cette dernière ville, un verger clos de vieilles murailles en briques, au fond duquel on aperçoit une porte monumentale et quelques débris d'architecture ecclésiastique. C'est là tout ce qui reste de l'abbaye cistercienne de Haute-Seille fondée en 1140, par Agnès de Langstein, comtesse de Salm, et supprimée en 1791. Vers la fin du XII^e^ siècle, vivait dans ce couvent un religieux spirituel et savant, très curieux de belles aventures et de récits merveilleux, qui mérite une place d'honneur dans l'histoire de la littérature populaire, et qui, loin d'avoir été prophète dans son pays, y est à peine connu. Il s'appelait Jean ; il a

écrit un petit livre intitulé : *Dolopathos, sive de Rege et septem Sapientibus,* dans l'espérance de transmettre à la postérité des histoires qu'il jugeait avec raison intéressantes; mais il avait eu le tort de les raconter en latin, au moment même où la langue des trouvères prenait son essor. C'était, dès le XIII^e siècle, une erreur d'espérer la gloire pour une œuvre composée dans une langue morte, et d'écrire à la postérité en latin : aucune de ces lettres, suivant un mot connu, n'est arrivée à son adresse. Le livre du bon moine Jean n'est pas sorti du monde des religieux et des clercs, et il a précédé les œuvres latines de Dante, de Pétrarque, de l'Arioste, de la foule des Vida, des Vanière et des Santeuil dans la nécropole que le peuple ne visite jamais, et où ne descendent que les lecteurs érudits dont notre éducation contemporaine diminuera de plus en plus le nombre.

Cependant le *Dolopathos* avait été fort remarqué; quelques années après son apparition, un trouvère probablement né dans notre région et appelé Herbert, le traduisit en un poème de 12,901 vers français de huit syllabes, au début duquel il rend hommage au moine de Haute-Seille :

Un blancs moines de bonne vie
De Haute-Selve l'abbaye
A cette histoire novellée,
Par biau latin l'a ordenée:
Herbers la velt en romans trère
Et del roman un livre fère.

Et plus loin :

Si com dom Jehans nos devise
Qui en latin l'histoire a mise.

La traduction, Messieurs, comme il arrive quelquefois, éclipsa l'original, et par une application nouvelle du *Sic vos non vobis*, Herbert se fit un nom et Jean tomba peu à peu dans l'oubli. Le *Dolopathos* français, signalé dès 1581 par le président Claude Fauchet, par Huet en 1670, en 1751 par Dom Calmet qui, n'y regardant pas de près, ne fait qu'un seul personnage de Jean et d'Herbert, analysé inexactement en 1838 par M. Daunou, dans le tome XIX[e] de l'*Histoire littéraire* et étudié de plus près la même année par M. Leroux de Lincy, fut publié intégralement en 1856, dans la collection Janet, par MM. Charles Brunet et Anatole de Montaiglon. Je ne reprocherai à la préface fort savante de ces messieurs qu'une grosse hérésie de géographie historique, qui est une nouvelle preuve de l'ignorance avec laquelle les plus doctes Parisiens ont souvent parlé de notre Lorraine.

« Haute-Seille, disent-ils, de l'évêché de Nancy, dans le diocèse de Toul. » C'est comme si l'on disait « Laxou de la préfecture de Nancy, dans le département des Vosges », et il y a là, tout à la fois, un non-sens et une erreur, provenant de ce que ces messieurs ne savent pas que Nancy n'a été érigé en évêché qu'en 1777.

Qu'était devenu, cependant, le manuscrit latin

du moine Jean ? C'est la question que se posaient les érudits depuis que la publication de MM. Brunet et de Montaiglon avait ramené l'attention sur l'œuvre originale. On savait que le *Dolopathos* latin existait encore au XVIIe siècle par Dom Martène qui l'avait vu à l'abbaye d'Orval, et qui, dans son *Amplissima Collectio*, en avait publié la dédicace adressée à un évêque de Metz appelé Bertrand. C'est du côté d'Orval que chercha, en 1873, un jeune savant allemand, M. Hermann Œsterley. Il avait lu (je crois que c'est dans le président Jeantin) une dramatique histoire de moines s'échappant, en 1793, de leur abbaye assiégée, par un long souterrain, et transportant à Luxembourg leurs trésors et leurs manuscrits précieux. M. le président Jeantin a rendu en histoire beaucoup d'arrêts sujets à cassation, et l'on a soupçonné qu'il tenait d'une vieille servante le récit, absolument imaginaire, de cette évasion souterraine. En suivant une piste fausse, on arrive quelquefois sur le gibier. M. Œsterley fit des recherches à la bibliothèque de Luxembourg, où se trouvent, en effet, des papiers d'Orval, et il eut la joie très vive de découvrir le texte authentique du *Dolopathos* latin, le même qu'avait signalé Dom Martène, dans un manuscrit du XIIIe siècle, dont il remplit les pages 139 à 170. Il publia sa découverte en 1873, chez Trübner, libraire de l'Université de Strasbourg, en une brochure in-8° de cent pages qui a pour titre : *Johannis de alta silva Dolopathos, sive de Rege et septem Sa-*

pientibus, et qui est précédée d'une introduction en allemand, d'où j'ai extrait une partie des renseignements qui précèdent.

Tel est, Messieurs, le petit livre que je vous demande la permission de parcourir avec vous. Il m'a semblé qu'il ne fallait pas laisser les Allemands s'en occuper tout seuls et que c'était un devoir de rendre pour un instant la parole, dans une compagnie française et lorraine, à un homme d'esprit qui était Lorrain et Français de langue et qui n'a pas obtenu dans sa patrie toute la réputation qu'il méritait. Nos voisins, Messieurs, sans que nous le remarquions assez, poursuivent dans le domaine de l'histoire, un système de conquête et d'annexion pareil à celui que, pour notre malheur, ils ont accompli sur notre sol. C'est ainsi que dans les *Monumenta Germaniæ historica,* et dans une foule d'autres publications, ils tirent à eux et revendiquent comme Allemands nos pères du moyen âge, qui, pourtant, ne les aimaient guère. En 1878, ils ont publié à Metz, en deux volumes in-8°, une histoire allemande de Lorraine écrite dans ce sens. Strasbourg est le siège d'une société pour l'étude des *sources de l'histoire allemande,* qui a fait paraître, outre notre *Dolopathos,* un poème lorrain du x^e siècle, l'*Ecbasis captivi,* composé par un moine de Toul sous l'épiscopat de saint Gauzelin, et absolument inconnu dans notre région. Usons, au moins, de la seule ressource qui reste aux annexés malgré eux : la protestation, le culte des vieux souvenirs,

l'espérance d'une revanche, même sur le domaine scientifique, et ne nous laissons point enlever sans rien dire, Dom Jean de Haute-Seille, le seul écrivain, à peu près, qu'ait produit la Lorraine au XII^e siècle.

II.

Le livre s'ouvre par la dédicace qu'avait déjà publiée Dom Martène : « Au Révérend Père et seigneur Bertrand, évêque de Metz, par la volonté de Dieu, frère Jean, moine quelconque de Haute-Seille, souhaite de vivre heureusement et de terminer plus heureusement encore le cours de sa vie. »

Ce Bertrand occupa le siège de Metz de 1180 à 1212, et il est célèbre dans l'histoire de cette ville pour avoir changé le mode d'élection de l'échevin et créé le conseil des *Treize*, qui a immortalisé la bourgeoisie messine. C'était un prélat pieux et de bonnes mœurs, quoique Allemand, dont les vertus suffisent à expliquer la marque de déférence de notre moine, sans qu'il soit besoin de recourir à l'hypothèse que Haute-Seille ait été détachée de Toul en 1184 et rattachée à Metz, comme le disent MM. Brunet et de Montaiglon, d'après les Bénédictins de l'*Histoire de Metz*, qui ne citent aucune preuve.

Haute-Seille était située sur les limites des deux diocèses, et possédait des domaines dans chacun

d'eux, mais le *Gallia Christiana* et tous les Pouillés la placent dans le diocèse de Toul.

Les souhaits de bonheur sont suivis d'un éloge pompeux des vertus de Bertrand :

« Je cherchais dans les profondeurs des cloîtres « et sous les bandelettes des pontifes, un homme en « qui mon cœur pût se complaire, un homme de « vertu, saint, juste, parfait, versé dans les lois « divines et humaines, et j'étais désespéré de ne « point le trouver, et mes yeux étaient devenus deux « sources de larmes quand j'ai vu resplendir votre « sainteté plus évidente que la lumière. La joie de « cette découverte a égalé la tristesse que m'avait « causée l'insuccès de mes recherches... Allant donc « à vous comme à la colonne inébranlable, comme « à la lampe ardente et luisante, dans l'espérance « d'emprunter quelque chose de vos qualités et de « votre éclat, j'envoie à votre paternité les prémices « de mon faible génie, ce livre du Roi et des Sept « Sages, en sollicitant pour lui la censure de votre « Minerve et l'autorité de votre patronage. »

Ces effusions d'admiration et de louanges sont samilières à tous les auteurs de dédicaces, mais elles s'expliquent d'autant mieux ici que Jean a été le contemporain du grand scandale que donnait, sur le siège de Toul, un prélat de la famille ducale, nommé par faveur, Maheu ou Mathieu, dont Jean de Bayon nous a raconté les amours infâmes et la fin tragique.

Le moine de Haute-Seille explique ensuite le but de son œuvre. Il admire par-dessus tout les philosophes anciens, entendant par ce nom ceux qui ont disserté sur la nature des choses ou célébré les exploits des héros, c'est-à-dire les philosophes proprement dits, les historiens et les poètes, auxquels leurs chefs-d'œuvre ont valu des statues d'or et des honneurs divins. Pendant qu'il était plongé dans l'étude des Anciens, il s'est rappelé tout à coup les événements merveilleux arrivés sous un roi oublié par l'histoire. Il a pensé que ce serait bien dommage de laisser perdre le souvenir de si belles aventures, et, malgré sa faiblesse d'esprit et de style, il entreprend de les raconter à sa manière, avec les ornements de langage qu'il pourra trouver, agissant ainsi non point par vanité, mais seulement pour s'exercer et par amour des choses extraordinaires : *Solius exercitii gratia et amore gestorum.* Il termine son préambule par cet avertissement : « Au reste, « lecteur, si tu remarques des fautes, pardonne-moi « et sache bien que je ne me suis guère fatigué à « étudier les règles de Cyprien et que je n'ai point « séjourné dans les jardins fleuris de Quintilien et « de Tullius. »

Ne prenez pas trop au sérieux, Messieurs, ces protestations d'humilité que les auteurs d'autrefois prodiguaient. Le bon moine se trompe ou nous trompe sur son compte, car c'est un esprit très cultivé, nourri de la fleur de l'antiquité latine, familier

même avec le grec et qui en remontrerait sans peine aux bacheliers, peut-être même aux licenciés et à quelques docteurs de nos jours.

Sa narration, quoique vivante, naturelle et bien suivie, forme une brillante mosaïque où les citations de l'Écriture sainte, celles des poètes et des prosateurs classiques se trouvent très habilement enchâssées et fondues dans le texte, et à en juger par ces échantillons, la bibliothèque de l'abbaye de Haute-Seille devait être fort bien pourvue.

III.

Je lis, dans la première phrase, ces mots fameux que nous avons tous entendus dans notre enfance et par lesquels débutent tous les beaux contes : Il y avait une fois ! *Fuit rex quidam,* il y avait une fois un roi ! ce roi anonyme des féeries, plus riche que Crésus, plus magnifique que Louis XIV, plus puissant que Napoléon, plus populaire que Henri IV, qui règne depuis des milliers d'années sur les imaginations enfantines et naïves ! C'est en vain que les républiques s'établissent et détrônent ses collègues en chair et en os, c'est en vain qu'une histoire et une raison maussades contestent jusqu'à son existence, c'est en vain que le théâtre de nos jours le fait à plaisir idiot et gâteux, il n'en garde pas moins sa couronne de diamant, ses palais enchantés, ses coursiers rapides comme l'éclair, son budget iné-

puisable, ses armées, son incomparable prestige. A travers toutes nos révolutions, son jeune peuple lui est resté fidèle, et l'heureux monarque continuera à gouverner les royaumes de la fantaisie, longtemps, bien longtemps encore, tant qu'il y aura de petites têtes blondes hantées par l'amour du merveilleux et de jolies lèvres roses pour dire à une mère ingénieuse: Conte-nous l'histoire du Prince-Charmant ou celle de Cendrillon !

Il y avait donc une fois un roi que, faute de nom propre, notre moine appelle symboliquement *Dolopathos*, c'est-à-dire, d'après son étymologie que je ne garantis pas, souffre-douleur ou souffre-dol, roi destiné à souffrir et à être trompé. Il régnait en Sicile sous la suzeraineté de l'empereur Auguste qui lui avait donné sa nièce Agrippa en mariage (1), et comme c'était la perle des monarques pour la justice et la bonté, il avait fait de la Sicile une sorte de paradis terrestre. Son seul chagrin venait de ce qu'il n'avait pas d'enfant. Enfin la reine conçut, après bien des années de stérilité. Le roi, tout joyeux, consulta sur l'avenir les devins et les mathématiciens qui inspectèrent les étoiles et lui dirent: Ce sera un garçon, il vivra, sera grand

(1) Les dix premières pages n'offrent point grand intérêt et racontent la prospérité de la Sicile, la corruption qui en fut la suite, les plaintes portées à la cour d'Auguste contre le roi, la justification victorieuse de celui-ci et la manière dont il réforma les mœurs de ses sujets.

philosophe et aura beaucoup d'embûches à éviter; mais il régnera dans la maison de son père et adorera le Dieu suprême. Notre moine ajoute ici cette réflexion irrévérencieuse pour les devins et les mathématiciens: « Ce n'était pas leur science qui leur « avait ainsi révelé l'avenir, mais celui qui fit autre- « fois parler l'âne de Balaam. »

L'enfant vint au monde et son père lui donna le nom de Luscinien, parce que le jour de sa naissance il avait aperçu une croix lumineuse. Pendant sept ans, Luscinien fut abandonné aux mains des femmes, suivant la coutume antique: « C'est l'usage que les « fils de rois et de nobles ne soient admis à la table « de leurs pères qu'après la septième année révolue. »

Au septième anniversaire de sa naissance, il fut présenté à l'heure du repas à son père et aux nobles convives de son père qui l'admirèrent beaucoup, car il était devenu charmant. A qui confier l'éducation d'un enfant de si grande espérance? Le roi se rappela fort à propos cette sentence de Platon, « que le monde serait heureux si les philosophes régnaient ou si les rois philosophaient », et il résolut de choisir pour précepteur de son fils un philosophe qui lui apprendrait les arts libéraux, l'histoire et la manière de gouverner. En ce temps-là, florissait à Rome le fameux poète Virgile, qui « étant né à Mantoue, ville de Sicile », était bien connu du roi dont il avait reçu des présents.

Que les membres de la Société de géographie

qui m'écoutent ne jugent pas trop sévèrement cette grosse erreur. Il y avait si loin de Haute-Seille à Mantoue, et les cartes d'état-major étaient si imparfaites à cette époque que le pauvre moine mérite au moins les circonstances atténuantes.

C'est donc à Virgile, le prince des philosophes de ce temps, que l'enfant fut envoyé pour être instruit et mis en état de déjouer les embûches dont il était menacé. Il paraît que Virgile tenait à Rome une sorte de petit collège, car Luscinien, au bout d'un an, surpassait en grec et en latin ses camarades qui avaient quatre et cinq ans d'études, et il fut merveilleusement aidé par un petit manuel mystérieux où son maître avait renfermé, en abrégé, les sept arts libéraux. Virgile ne le prêtait à personne, pas même pour une heure, il l'avait refusé à l'empereur lui-même, et il ne le confiait qu'à Luscinien avec lequel il s'enfermait pour l'expliquer. Un élève aussi favorisé fut bientôt versé dans tous les mystères du *trivium* et du *quadrivium*, dont il estimait surtout la dernière partie, l'astronomie.

Grâce à certaines règles enseignées par Virgile, il pouvait, en interrogeant le mouvement des planètes et l'aspect du ciel, savoir ce qui se passait dans le monde entier, et il tira bientôt grand profit de cette science. C'est ainsi qu'ayant, par l'astronomie, appris que des condisciples jaloux voulaient l'empoisonner dans un festin, il accepta l'invitation, et quand parut le breuvage qui renfermait la mort, il obligea

les conjurés à boire les premiers et les vit mourir sous ses yeux.

Voilà donc Luscinien devenu un grand philosophe dans un âge encore tendre, puisqu'il ne passa que sept ans avec Virgile. Malgré sa gloire précoce, il gardait pour son maître la déférence du plus humble disciple, et pour ne pas se mettre au-dessus de lui, même physiquement, il abaissait sa grande taille au niveau de la petite stature du poète, et se tenait à côté de lui, le corps tout courbé. C'était peut-être pousser le respect un peu loin, mais dans toute l'histoire de cette éducation, vous apercevrez la marque toute vive de cette admiration, de cette sorte de dévotion extraordinaire et touchante que le moyen âge tout entier témoigne à Virgile, et dont, un siècle et demi plus tard, le poète de la *Divine Comédie* s'est fait l'immortel interprète.

IV.

Le précepteur n'avait plus rien à apprendre au disciple; mais avant leur séparation se place une scène capitale qui est la clef de tout le roman.

Un jour que Virgile était sorti pour une promenade, Luscinien, resté seul au logis, repassait, dans le fameux manuel, les règles de l'astronomie, quand tout à coup il pousse un grand cri et tombe évanoui. Les serviteurs s'empressent autour de lui et lui prodiguent des soins qui le raniment; Virgile

rentre sur ces entrefaites, et Luscinien lui fait la douloureuse confidence qui suit:

« Pendant que vous étiez à vous promener, ô le « plus grand des hommes, j'avais pris notre petit « livre pour en graver définitivement les règles dans « ma mémoire. Voilà que, dès la première page, « j'apprends, au changement de l'air, que ma mère « chérie est morte, que mon père Dolopathos s'est « remarié, et qu'il vient d'envoyer une ambassade « chargée de me ramener dans ma patrie pour y être « couronné. La mort de ma mère et la perspective « de notre séparation m'ont causé un saisissement « qui a failli m'être mortel.

« — Je savais tout cela, répond Virgile, et je ne « vous en ai rien dit pour ne pas vous effrayer avant « le temps. Le moment est venu de montrer sur le « trône un roi-philosophe et un philosophe-roi, en « tempérant la majesté royale par la discipline « philosophique et en relevant la philosophie par « l'éclat de la majesté royale. Mais, avant de nous « séparer, vous allez me prêter un serment. Jurez « qu'à partir du jour où nous nous quitterons, vous « ne direz plus un seul mot à personne, ni en route, « ni dans votre patrie, ni au roi, ni à la reine, ni « à aucun des grands, ni à âme qui vive, jusqu'à « ce que vous me revoyiez! »

Le pauvre Luscinien éprouve une hésitation bien naturelle avant de s'engager. « La langue, dit-il, tourne si facilement! J'aurai beau mettre un frein

à la mienne et me fermer la bouche avec une porte de fer, quand tout le royaume viendra me saluer, pourrai-je retenir quelques paroles aimables?» Cependant, sur les instances de Virgile, il prête le serment, et vous allez voir avec quelle constance héroïque il le tient. Les ambassadeurs arrivent pour le ramener en Sicile, il s'arrache en pleurant des bras de Virgile, et à partir de ce moment, il ne dit plus un mot. On approche, tout le royaume s'émeut, Dolopathos, les rois tributaires de Dolopathos, les princes, les magistrats, le peuple s'avancent en cortège magnifique sur la route qui mène de Palerme à Rome, le détroit de Messine, il faut bien le croire, n'existant point encore. Je vous épargne, Messieurs, la description de toute cette pompe que, « ni Cicéron avec toute son éloquence, ni Homère accompagné des neuf Muses », ne suffiraient à chanter dignement. Le père et le fils se rencontrent et tombent dans les bras l'un de l'autre, puis les rois, les princes, les soldats, les jeunes gens, la reine, les dames, les jeunes filles, tout le monde se jette sur Luscinien et l'accable de démonstrations de respect et de tendresse. « Nous avons baisé toute la Bretagne », écrivait une fois M^me^ de Sévigné. Luscinien, ce jour-là, fut baisé par toute la Sicile, même par les dames, « qu'aucun mari jaloux ne retint, *nullam mariti retraxit zelotypia* », même par les jeunes filles dont la pudeur n'eut rien à souffrir de ces chastes caresses, *nullam pudor virginalis ab osculis quæ caste et pudice offerebantur redar-*

guit, si bien que tout occupé d'embrasser le royaume, personne ne s'aperçut d'abord qu'il ne disait rien.

Le lendemain, pourtant, il fallut bien que la triste vérité se manifestât. Dolopathos va de bon matin trouver son fils et lui tient un beau discours pour lui annoncer qu'il veut abdiquer et le couronner à sa place. Luscinien ne répond rien, le roi s'étonne, le presse, soupçonne Virgile ou les ambassadeurs de quelque maléfice, et enfin le jeune prince écrit un petit billet par lequel il déclare que ni Virgile, ni les ambassadeurs ne sont pour rien dans son mutisme, et qu'il a perdu la parole à la suite du chagrin causé par la mort de sa mère.

V.

Vous pouvez jugez, Messieurs, de la désolation de l'infortuné Dolopathos à cette découverte, et de celle de tout le royaume, quand se répandit la fatale nouvelle : le fils du roi est muet ! On résolut de différer le couronnement et d'essayer de quelque remède. Comme la tristesse paraissait être la cause du mal, la reine et les conseillers du roi crurent qu'ils en triompheraient en amusant le jeune prince et en le provoquant au plaisir de toutes les façons. On le livre donc aux filles d'honneur de la reine qui s'appliquent à le corrompre.

Ici, Messieurs, je glisse rapidement et je passe tous les détails très libres dans lesquels entre notre

« moine de bonne vie », dans un livre dédié à un évêque renommé pour sa sainteté. C'est le cas de nous rappeler une observation très juste des moralistes, qui est d'une application fréquente quand il s'agit de la littérature du moyen âge : à savoir que si la vertu ne change point et si la morale chrétienne condamne toujours les mêmes vices, les hommes se font, suivant les temps, une idée bien différente des convenances extérieures, des bienséances du style et de la pudeur dans les discours. On s'entend assez facilement sur ce qu'il est permis de faire, mais beaucoup moins sur ce qu'il est permis de dire, et on ne saurait juger de la valeur morale d'un peuple par la réserve apparente des discours ou des entretiens. Il y a des époques et des gens qui bravent l'honnêteté dans les mots en l'observant dans les actions, tout comme on voit des sociétés et des personnes très pudibondes sans être pudiques.

Nous valons probablement beaucoup moins que les bonnes religieuses pour lesquelles Roswitha, abbesse de Gandersheim, composait, au x^e siècle, des comédies vertueuses au fond, mais d'une forme tellement libre qu'on n'oserait certainement les jouer aujourd'hui dans aucun établissement d'instruction.

Quoi qu'il en soit, les filles d'honneur perdirent leur temps et leurs artifices malhonnêtes avec Luscinien qui demeura aussi vertueux que muet. C'est alors que la belle-mère entre en scène et veut essayer à son tour le pouvoir de ses charmes. Elle se décore

de pierreries, d'anneaux, de colliers, de vêtements splendides, peint sa figure « avec du lait et des roses », et laisse tomber sa chevelure d'or sur ses épaules. On eût dit une seconde Hélène, capable, elle aussi, d'allumer la guerre dans tout l'Orient. Armée de cette redoutable beauté, elle va trouver le jeune prince et renouvelle les tentatives de ses filles d'honneur. Elle se heurte contre la même résistance inflexible ; mais, se prenant alors à ses propres filets, elle conçoit pour celui qu'elle ne peut séduire une passion ardente qui ne reculera devant aucun moyen de vengeance. Elle confie ses ardeurs honteuses et son ressentiment à ses filles d'honneur, et, sur le conseil de l'une d'elles, elle imagine un stratagème qui doit perdre l'innocent et le punir de sa vertu obstinée. Un matin, elle se rend auprès de Luscinien et, devant lui, s'arrache les cheveux, se déchire la figure avec ses ongles, ensanglante ses vêtements, puis se met à pousser d'effroyables cris qui retentissent dans tout le palais. Ses complices accourent et ajoutent par leurs clameurs et leur désolation feinte à l'horreur de la scène, puis « toutes ensemble, la grande couleuvre et les petites sortant de leur caverne », vont trouver le roi et dénoncer à sa vengeance l'infâme qui a osé attenter à l'honneur de la reine sa belle-mère. Quel nouveau coup pour Dolopathos, surpris en plein conseil des ministres par cette effroyable aventure ! Il se plaint de son malheur aux dieux, qu'il a servis avec une piété si

mal récompensée, aux fallacieux mathématiciens et aux devins menteurs qui ont prédit à son fils un règne glorieux, et il interpelle violemment ce fils lui-même qui avait suivi son accusatrice et qui assistait à toute cette scène avec l'air le plus simple et le visage le plus serein du monde, mais toujours sans dire mot. Un combat terrible se livre dans le cœur du père entre son affection et son devoir. Enfin, la justice l'emporte, le roi se décide à punir le coupable et consulte ses conseillers sur la peine à lui infliger. Ceux-ci, qui auraient bien voulu échapper à la responsabilité d'une telle sentence, hésitent, se récusent, demandent à s'en aller, et, enfin pressés par leur maître, ils déclarent que les lois prononcent, dans ce cas, le dernier supplice. Le roi ratifie la sentence, un héraut la publie et parcourt la ville en ordonnant à tous les sujets, petits et grands, de se rendre, le lendemain, dans la plaine voisine en portant du bois et de la paille. Le lendemain, tout le monde se rend dans la plaine indiquée, le bois et la paille sont entassés en un vaste bûcher auquel plus de deux cent mille personnes contribuent; la reine et les filles d'honneur se présentent chacune avec un petit fagot, et l'infortuné Dolopathos paraît tenant d'une main le feu et de l'autre une torche de paille. Quant à Luscinien lui-même, semblable à un agneau innocent et doux, il se laisse mener au supplice les pieds nus et les mains liées derrière le dos.

VI.

Le roi met le feu au bûcher de sa propre main, puis, quand la flamme s'élève ardente et haute, il ordonne d'y jeter son fils. Personne n'a le courage d'exécuter cet ordre, le roi insiste, les sujets refusent, et pendant ce débat, voilà qu'un vieillard à la barbe longue et aux cheveux blancs, tenant dans la main droite un rameau d'olivier, s'avance sur une mule à travers les flots pressés du peuple. Il met pied à terre, salue le roi qui l'interroge sur sa patrie et le but de son voyage, et s'exprime en ces termes :

— Je suis Romain de nation, et on m'appelle un des sept Sages. J'ai l'habitude de courir le monde pour m'instruire de ce que j'ignore, et enseigner ce que je sais.

— Vous arrivez à propos, répond Dolopathos ; j'ai grand besoin de conseillers sages, car la Sicile en est absolument dépourvue.

— Si votre Majesté le permet, reprend le vieillard, j'aimerais de savoir ce qu'a fait ce beau jeune homme et ce que signifie ce bûcher.

Le roi lui expose l'affaire en détail, à quoi le sage réplique : « Qu'un père mette son propre fils à mort, c'est de la cruauté ou de la justice poussée à outrance. Laissez-moi, puisque c'est ma profession, tirer du trésor de ma mémoire un récit qui pourra vous éclairer. » Tous font silence, le vieillard monte sur un

tertre et raconte l'histoire d'un jeune prodigue qui, après s'être ruiné en générosité, emmena sa femme, son enfant au berceau, son chien, son cheval et son faucon dans un pays lointain où il cacha sa pauvreté et vécut péniblement du produit de sa chasse. Un jour que le gibier manquait et qu'il avait prolongé son absence, sa femme sortit pour demander du pain à une voisine, laissant seuls au logis l'enfant au berceau et le chien. Un serpent se glissant alors dans la chambre, se dirigeait vers le berceau et allait atteindre le pauvre petit quand le chien rompant sa chaîne, tua la bête venimeuse et entraîna son cadavre loin du berceau qui, s'étant renversé dans la lutte, recouvrit l'enfant. Le père rentra sur ces entrefaites, trouva le chien avec la gueule ensanglantée et s'imaginant qu'il avait dévoré l'enfant qui était caché par le berceau, il tua la pauvre bête dans un accès de fureur dont le cheval et le faucon eux-mêmes furent encore les innocentes victimes.

A ce récit d'une erreur fâcheuse, le sage ajoute le conseil de relire les lois, et, pour son salaire, demande qu'on diffère d'un jour le supplice du jeune homme. Le roi exauce cette prière, on passe la journée à relire le Code pénal sans trouver un article qui permette d'épargner Luscinien, et le lendemain tous les préparatifs du supplice se renouvellent. Mais, vous le devinez bien, un second sage arrive à point nommé pour empêcher l'exécution. Comme le premier, il raconte une histoire et obtient un nouveau délai.

La même aventure se reproduit les jours suivants, et comme il y avait sept sages, cela fait sept récits pour démontrer qu'il y a des questions très délicates et très difficiles à trancher, qu'on voit arriver des choses bien extraordinaires, que ce monde est rempli de trompeurs et de trompés, et qu'enfin il faut se défier des femmes en général et des belles-mères en particulier. Si vous le voulez bien, Messieurs, j'analyserai rapidement ces différents récits.

SECONDE HISTOIRE

Le Trésorier du roi.

Il y avait au temps passé un roi très riche dont les trésors étaient entassés dans une haute tour. Son ancien trésorier, retiré des affaires, se laissa entraîner par un fils prodigue à voler son maître, et pénétra dans la tour en perçant une ouverture dans la muraille. Le roi s'aperçut du larcin, et pour en découvrir les auteurs, s'adressa à un vieillard aveugle qui possédait une grande expérience dans la matière, ayant eu lui-même les yeux crevés pour vol. Sur les conseils de cet ancêtre de Vidocq, on allume un feu de bois vert dans la tour, et la fumée, en s'échappant par l'ouverture mal rebouchée, montre par où les voleurs ont passé. Pour arriver ensuite à les prendre, on dispose au-dessous de l'ouverture une grande cuve qu'on remplit de ciment. Le vieux trésorier revient en débouchant l'ouverture, tombe dans le

piège jusqu'au cou, et y reste englué. Son fils, resté sur la brèche faite dans la muraille, essaie inutilement de le tirer d'affaire. Se voyant perdu, le larron prend un parti héroïque pour n'être pas reconnu et pour épargner aux siens le déshonneur de son crime. « Coupe-moi la tête et emporte-la bien vite », dit-il à son fils : et celui-ci se résigne à exécuter l'horrible commandement.

Le lendemain, le roi pénètre dans la tour et ne trouve que le tronc sanglant et méconnaissable. Il communique la découverte à son Vidocq qui dit en souriant : « Voilà certes, un rusé voleur ! C'est « certainement un noble qui, pour ne pas perdre sa « famille, s'est fait décapiter par son compagnon ! « Le cas devient difficile. Il faut essayer d'un autre « expédient. Que l'on attache le tronc à la queue « d'un cheval, qu'on le promène à travers toutes les « villes du royaume et que les soldats s'emparent de « tous ceux qu'ils verront pleurer : l'émotion trahira « la famille du coupable. »

Ainsi dit, ainsi fait. Le fils voit passer le cadavre de son père, il devine le stratagème, et afin de pouvoir pleurer librement, il se coupe prestement le pouce gauche et se met à pousser des cris lamentables, lui et tous les siens. On le conduit au roi qui l'accuse de complicité. « Je suis innocent, répond-il, je pleure non sur le cadavre, mais sur mon pouce coupé par mégarde. » La promenade sanglante est recommencée le lendemain, le fils éprouve la même

émotion et les mêmes craintes, et afin de justifier de nouveau sa douleur, il pousse son petit garçon dans un puits, et se lamente ensuite avec toute sa famille. On le ramène au roi auquel il raconte sa nouvelle infortune. Le monarque plaignant de tout son cœur le malheureux qui a perdu coup sur coup son pouce et son fils, le renvoie libre en lui donnant cent marcs d'argent.

Vous voyez, Messrs, quelle habileté déployaient, dès ces temps reculés, les voleurs des deniers publics. C'est à se demander comment le second des sept Sages a été si bien informé, et par quelle divination il a connu les détails d'un larcin resté secret et impuni.

TROISIÈME HISTOIRE.

Le meilleur ami.

Il y avait une fois un roi de Rome tout jeune qui, assiégé dans sa capitale par un ennemi victorieux et pressé par la famine, prescrivit de tuer comme bouches inutiles tous les vieillards de l'un et l'autre sexe, avec peine de mort pour quiconque désobéirait. Cet ordre fut exécuté et il y eut un massacre universel des parents par les enfants. Un seul fils épargna son père en le tenant caché dans une retraite profonde dont lui seul connaissait le secret avec sa jeune femme.

La paix s'étant rétablie, ce fils qui était de condi-

tion noble, fut appelé dans les conseils du roi où il prit un grand ascendant, grâce à la direction secrète qu'il recevait de son père. Les jaloux soupçonnèrent l'existence du vieillard, et dans une pensée de vengeance, ils poussèrent le roi à donner de grandes fêtes et à exiger que chacun des invités y amenât son meilleur ami, son pire ennemi, son meilleur serviteur et le meilleur comédien ou bateleur qu'il pourrait trouver. Ils espéraient amener leur rival détesté à produire son père comme son meilleur ami, et le roi à les faire périr tous les deux comme coupables de désobéissance. Le vieillard soupçonna le piège tendu à son fils et lui enseigna la manière d'y échapper. Le jeune homme se présenta à la fête avec son chien, son âne, sa femme et son tout petit enfant, et, traversant le palais à la tête de ce cortège inattendu, alla prendre sa place aux côtés du roi.

Cette entrée fit scandale d'autant plus que l'âne, peu accoutumé aux fêtes royales, tendit la queue et se mit à braire en entendant les instruments de musique. On chercha à exciter le roi contre le téméraire qui n'avait pas craint de remplir le palais de pareils monstres, mais l'accusé n'eut pas de peine à se justifier par des explications victorieuses.

« Ce chien, dit-il, vous représente mon meilleur ami : pour moi il affronte tous les périls, il me nourrit de sa chasse, il m'aime, il n'est jamais gai loin de moi et jamais triste avec moi.

« Mon serviteur le plus fidèle, le plus patient, le plus sobre, c'est cet âne.

« Y-a-t-il un meilleur comédien que ce petit garçon ? C'est un acteur consommé qui joue tous les jours une pièce nouvelle, imitant tout ce qu'il voit et tout ce qu'il entend, parlant par gestes, passant en un moment des larmes au rire, et tout cela avec un naturel parfait, sans artifice et sans espoir de salaire. Quant à mon pire ennemi, le voilà, c'est ma femme. » A ces mots, l'épouse entre en fureur : « Monstre de malice et d'ingratitude ! s'écrie-t-elle, voilà donc comme il me récompense d'avoir soigné son père dans une cave ! — O roi, réplique le jeune homme, tu vois que je n'ai pas tort, puisque, pour un mot, la voilà qui révèle l'existence de mon père et me dévoue à une sentence de mort. » Le roi admirant la finesse du jeune homme et la vérité de ses discours, non seulement fit grâce au père et au fils, mais envoya immédiatement chercher le vieillard qui fut tiré de sa cave, comblé d'honneurs, et nommé peu après grand juge du pays.

Le troisième sage, Messieurs, ne dit rien de l'explication orageuse que les deux époux eurent certainement ensemble au retour de la fête.

QUATRIÈME HISTOIRE

Le Débiteur insolvable, ou la Contrainte par corps.

Une jeune orpheline, riche et savante dans l'art magique, était demandée en mariage par de nombreux prétendants. Loin de les repousser, elle les accueillait tous et promettait à chacun d'eux ses faveurs et sa main, moyennant un cautionnement préalable de cent marcs d'argent, puis elle les endormait d'un sommeil magique au moyen d'une plume de *stryge* qu'elle plaçait sous leur oreiller et les renvoyait le lendemain penauds et dépouillés. Après avoir beaucoup augmenté sa fortune par ce moyen, elle finit par épouser un gentilhomme pauvre qui s'était débarrassé du talisman, mais qui avait emprunté le cautionnement de cent marcs avec cette clause terrible, que s'il ne les rendait pas à l'échéance, il laisserait couper sur son corps un poids de chair équivalent à celui de l'argent prêté.

L'heureux époux oublia l'échéance et fut poursuivi devant le roi par son créancier, qui repoussa impitoyablement la somme en espèces et exigea le paiement en nature. Le roi et les pairs qui l'assistaient étaient fort embarrassés, quand l'épouse du débiteur, recourant à son art magique et se métamorphosant, se présenta devant le roi en se donnant comme un chevalier étranger très versé dans la jurisprudence. Elle parvint à se faire nommer

arbitre du litige, et, trouvant le créancier inflexible, elle acquiesça en apparence à la demande, fit étendre son mari tout nu sur un drap et dit au réclamant : « Vous allez vous payer sur le corps de ce jeune homme, mais si vous prenez un scrupule en plus ou en moins, si vous laissez tomber une seule goutte de sang sur ce drap, c'est vous qui mourrez, votre corps sera abandonné aux oiseaux de proie et vos biens confisqués. » Le misérable redoutant pour lui-même l'exécution de cette sentence, demanda grâce à son tour et offrit cent marcs d'argent pour se tirer de ce mauvais pas.

CINQUIÈME HISTOIRE

La Poule.

Un ancien roi des Romains partant pour la guerre, traversait un hameau où vivait, avec son fils unique, une pauvre veuve n'ayant pour tout bien au monde qu'une petite poule. Comme l'armée passait devant la chaumière de cette femme, le fils du roi qui portait un faucon sur le poing, à la manière des nobles, le lança sur la poule, et la pauvre volatile était expirante quand le fils de la veuve accourant, tua l'oiseau de proie d'un coup de bâton. Le fils du roi, furieux de la perte de son faucon, perça le jeune homme de son épée et s'enfuit.

La veuve éplorée alla crier justice auprès du mo-

narque qui voulut bien interrompre son expédition, revint à Rome et rendit la décision suivante :

« J'estime que la mort du faucon a payé pour celle de la poule. En ce qui concerne ton fils, je te donne le choix entre deux partis : ou bien, si tu l'exiges, je tuerai le mien, ou bien, si tu te décides qu'il vivra, je te le donnerai en place du mort, pour qu'il t'honore et t'obéisse le reste de tes jours. »

La veuve, comme on le pense bien, adopta ce dernier parti, elle passa de sa chaumière dans le palais et échangea ses vêtements grossiers contre une belle robe de pourpre.

SIXIÈME HISTOIRE

Le Chef de brigands et ses fils.

Un célèbre chef de brigands, enrichi par ses rapines, se décida, sur la fin de sa vie, à passer à la vertu et à faire souche d'honnêtes gens. Il proposa à ses trois fils de leur distribuer ses biens à condition qu'ils embrasseraient une profession honorable. Tous trois refusèrent à l'unanimité, déclarant qu'ils préféraient continuer le métier de leur père. « A votre aise, leur dit celui-ci, soyez brigands, courez les chemins par tous les temps au péril de votre vie ; mais vous n'aurez pas une obole de moi, et je vous avertis qu'on finit mal dans ce métier-là. »

La nuit même qui suivit, les trois jeunes gens

s'emparèrent du cheval de la reine au moyen du stratagème suivant :

Cette bête incomparable ne mangeait que d'une seule espèce d'herbe. Ils cachèrent le plus petit d'entre eux dans une botte de ce fourrage, qu'ils portèrent au marché et vendirent au palefrenier de la reine. Le voleur ainsi introduit jusque dans le râtelier attendit la nuit, et pendant que tout le monde dormait, il emmena le cheval avec son harnachement magnifique et même ses grelots d'or qu'il enduisit de cire. Il venait d'arriver au rendez-vous fixé par ses frères, quand tous les trois furent atteints par les soldats envoyés à leur poursuite, qui les saisirent et les ramenèrent à la reine. Celle-ci, voyant ces trois beaux jeunes gens et apprenant qu'ils étaient les fils de l'ancien chef de brigands avec lequel (chose bien singulière) elle était fort liée, fit venir le père et lui offrit de racheter ses enfants ; mais le vieillard tint sa parole et refusa absolument de débourser pour eux même une obole. « Au moins, dit la reine, racontez-moi les plus belles aventures de votre vie de brigand. — Soit répliqua le vieillard, un récit, cela ne coûte rien. »

Il prend la parole et tire de ses souvenirs passés, trois aventures extraordinaires qui viennent se greffer sur la sixième histoire et la compliquent.

Première aventure. — C'est celle d'Ulysse chez Polyphème, avec quelques variantes. Le chef de brigands, dans une expédition malheureuse, est pris

avec sa bande par un géant qui les enferme dans sa caverne et se met à les manger les uns après les autres, en forçant les survivants à partager ses festins cannibales. Le géant n'est point borgne, mais il a très mal aux yeux. Le chef se donne comme médecin, lui promet de le guérir et compose un collyre effroyable au moyen duquel il l'aveugle complètement et s'échappe à peu près comme Ulysse, sans oublier aussi d'insulter le monstre. Polyphème sort de sa caverne et feignant un accès de générosité : « Il ne convient pas, dit-il, que tu quittes un personnage comme moi sans recevoir un cadeau », et il jette un anneau d'or à son insulteur, qui le ramasse et le passe à son doigt. Mais c'était un anneau magique et ensorcelé, et voilà le malheureux qui, poussé par une force invincible, s'écrie malgré lui en se sauvant : « Me voici ! me voici ! » Polyphème le suit à la voix et va l'atteindre quand le fugitif, ne pouvant se débarrasser de l'anneau fatal, se coupe le doigt et se sauve.

Seconde et troisième aventure. — Ce sont les deux parties du même récit dont je laisse parler le héros :

« Une fois délivré du géant, j'errai pendant deux jours dans des solitudes affreuses où je ne rencontrai que des monstres. Enfin, du haut d'une montagne, j'aperçus une vallée noire et profonde d'où montait une colonne de fumée. Je descendis, et au pied de la montagne j'aperçus les cadavres de trois brigands récemment pendus et à côté une cabane

dont la porte était ouverte et dans laquelle je trouvai une petite femme avec un petit garçon qui se chauffaient à un brasier. Je lui demande ce qu'elle faisait là toute seule, où est son mari et à quelle distance je me trouve d'un lieu habité. Elle me répond en pleurant que je suis à trente milles de toute terre habitable, que la nuit passée elle a été enlevée avec son fils par des êtres qu'on appelle *stryges* ou vampires et transportée dans ce désert avec l'ordre de faire cuire son propre fils et de le servir aux stryges. Touché d'une pareille situation, je lui promets mon secours, et malgré ma fatigue, je décroche le plus gros des trois pendus, je l'apporte à la femme en lui disant de l'apprêter aux stryges en place de l'enfant que je cache soigneusement dans le creux d'un arbre, et je me cache moi-même tout près de la cabane pour attendre les événements. Voilà qu'à la nuit tombante, je vois descendre de la montagne, avec un grand bruit, une nuée de créatures pareilles à des guenons qui traînaient derrière elles je ne sais quels lambeaux sanglants. Elles entrent dans la maison, allument un grand feu et se mettent à dévorer ces lambeaux, puis après quelque intervalle l'appétit leur revient et elles se partagent les morceaux du voleur. « Est-ce bien ton fils ou un autre corps que « nous avons mangé, dit à la femme celle qui « paraissait la première de ces vampires femelles. Je « suppose que tu as épargné ton fils et que tu nous as

« servi un des trois pendus. Allez », ajouta-t-elle en s'adressant à trois de ses subordonnées, « rapportez-« moi un morceau de chacun de ces trois voleurs. » En entendant ces paroles, je cours me suspendre à la place du voleur qui manquait; les stryges viennent, coupent une tranche dans la partie postérieure de chaque cadavre et dans ma cuisse, qui en porte encore la trace, puis elles retournent à leur chef. Je pense, ô reine, que j'ai bien gagné, par le récit de cette aventure, la grâce de mon second fils. Voici pour le troisième :

« Gravement blessé, je descends de la potence et j'essaie inutilement d'étancher mon sang. Mais plus occupé de la pauvre femme que de moi-même, je reprends mon poste d'observation, j'entends le vampire en chef dire après avoir goûté de ma chair: « Allez me chercher le voleur du milieu, c'est celui « dont la viande est la plus fraîche et la meilleure. » Je saute de nouveau à la potence, on m'en détache, on me traîne, à travers les ronces et les épines, jusque dans la cuisine infernale, et toutes déjà aiguisaient leurs dents et me dévoraient du regard, quand tout à coup, épouvantées par je ne sais quelle puissance secrète, elles poussent un grand cri et disparaissent comme un tourbillon, par la porte, par le toit, par toutes les ouvertures de la maison. Le jour venu, je m'enfuis avec la femme et son fils, et après un voyage de quarante jours, dans une solitude où nous ne vivions que d'herbes et de feuilles,

nous retrouvâmes des hommes et je rendis mes deux protégés à leur famille. »

Pour prix de ces trois narrations, le vieux voleur reçut la liberté de ses trois fils.

Après la sixième histoire, la reine et les filles d'honneur, qui grondaient à chaque nouveau délai, éclatent plus furieuses, d'autant plus que le sixième sage, au lieu de ne demander qu'un jour de répit pour le condamné, sollicitait sa grâce complète. Les rois et les princes assesseurs, au contraire, inclinaient à la clémence pour en finir, car ils trouvaient que les assises se prolongeaient trop longtemps. Le roi, poussé à bout par les injures de sa femme, prit les dieux à témoin, que le lendemain la sentence serait exécutée, et le lendemain, en effet, on alluma un plus grand feu que de coutume, mais personne n'eut le courage d'y jeter Luscinien et le septième sage eut le temps d'arriver pour raconter son histoire, qui est, si je ne me trompe, la plus belle de toutes, mais qui renferme le plus terrible acte d'accusation qu'on ait jamais dressé contre une belle-mère.

SEPTIÈME HISTOIRE

Les Cygnes.

Un jeune prince, s'étant un jour égaré à la chasse, aperçut au fond d'une vallée solitaire une nymphe d'une admirable beauté qui se baignait dans

une fontaine en tenant dans sa main une chaîne d'or qui lui servait de talisman. Il en fut immédiatement épris, enleva le talisman, la demanda en mariage, et ils célébrèrent leurs noces en plein air, auprès de la fontaine. Au milieu du silence de la nuit, la nouvelle épouse apprit, en considérant l'état du ciel, qu'elle avait conçu six fils et une fille, et, toute tremblante, elle fit part de sa découverte à son mari. Celui-ci la rassura par des paroles affectueuses, et le lendemain il la ramena et l'installa dans son château. Mais la mère du jeune homme, voyant la nymphe, fut immédiatement tourmentée par une horrible jalousie, et pensant qu'elle allait perdre quelque chose de son influence et de son pouvoir domestiques, elle s'efforça de semer la discorde et la haine dans le jeune ménage, et n'y réussissant point, elle dissimula, faisant bon visage à sa bru, l'honorant comme sa maîtresse, la caressant comme sa fille, et attendant l'heure de la vengeance.

Au temps voulu, la princesse mit au monde, suivant qu'elle l'avait prédit, six fils et une fille qui portaient tous autour du cou une petite chaîne d'or. La belle-mère les reçut, puis mettant à exécution le crime qu'elle projetait depuis longtemps, elle profita du sommeil de l'accouchée pour les dérober et mettre à leur place sept petits chiens nouveaunés. Quant aux enfants, elle les confia à un serviteur fidèle en l'obligeant, sous la foi du serment, à les

étrangler ou à les noyer. Le serviteur les emporta dans la forêt, les déposa sous un arbre, et au moment de les tuer, recula devant l'horreur du crime et s'en alla en les laissant en vie. La Providence qui veille sur toute la nature et principalement sur la race humaine, envoya là, à point nommé, un philosophe qui s'était retiré dans la forêt pour méditer plus librement et avait élu domicile dans une caverne. Il recueillit les pauvres petits abandonnés, les porta dans sa grotte et les nourrit pendant sept ans avec le lait d'une biche apprivoisée.

Vous devinez, Messieurs, ce qui s'était passé au château dans l'intervalle. Dès que le serviteur fut parti, la maudite vieille (*nefanda anus*) appela son fils : « Vois, lui dit-elle, les beaux enfants que t'a donnés ta femme ! Et elle lui montra les petits chiens. Le fils, trop crédule, prit en horreur celle qu'il chérissait tant : immédiatement il fit noyer les petits chiens, et sans permettre à la mère un mot de justification, il la fit enfouir toute vive, jusqu'à la gorge, au milieu du palais, en ordonnant à tous, soldats, serviteurs, bouffons et parasites, de se laver les mains, avant chaque repas, au-dessus de la tête de la malheureuse et de les essuyer ensuite avec ses cheveux, puis de lui donner exactement la même nourriture qu'aux chiens. Elle supporta cet outrage sept années de suite et perdit tous ses charmes ; sa peau blanche comme la neige devint horriblement noire, ses yeux se creusèrent, son front se sillonna de rides, elle

vit sa chevelure souillée par les valets et fut changée en véritable squelette. Les enfants, au contraire, très bien soignés par le philosophe bienfaisant, passèrent, au bout de sept ans, du régime de lait de biche au gibier qu'ils prenaient à la chasse. Un jour que le père chassait lui-même dans cette forêt, il les rencontra tous les sept avec leurs chaînes d'or autour du cou. Il voulut les prendre et les poursuivit, mais ce fut en vain, il les perdit presque aussitôt de vue, et de retour dans son palais, il raconta à sa mère ce qu'il avait vu. La misérable soupçonne aussitôt la vérité, elle interroge son serviteur qui avoue ce qui s'est passé, et elle lui dit : « Mon fils les a trouvés aujourd'hui, cherche-les toi-même, enlève à tout prix leurs chaînes d'or, sinon nous sommes perdus tous les deux. » Le serviteur se met en campagne, et le quatrième jour, il les aperçoit qui, changés en cygnes, se jouaient au milieu d'un fleuve, tandis que leur sœur, assise sur le rivage, gardait les chaînes d'or. Il s'approche tout doucement, enlève les chaînes, à l'exception de celle de la fille, et les rapporte tout joyeux à sa maîtresse qui fait venir immédiatement l'orfèvre et lui demande d'en faire une coupe d'or. L'artiste emporta les chaînes, mais il essaya inutilement, soit de les fondre au feu, soit de les briser au marteau ; il ne réussit qu'à endommager un seul chaînon de l'une des six. Il prit alors le parti de se servir de son or à lui, fit une coupe, et la remit à la mégère qui la

déposa précieusement dans son écrin, sans jamais boire dedans, sans jamais la montrer à personne.

Cependant les six enfants transformés en cygnes et ne pouvant, à cause de la perte de leurs chaînes, reprendre la forme humaine, déploraient leur sort par les chants les plus doux. Ils prirent leur vol avec leur sœur qui s'était métamorphosée comme eux, et vinrent s'abattre, après une longue traite, sur un vaste étang qui baignait les murs d'un château, le château de leur père! Le châtelain accoudé tout pensif à une fenêtre qui donnait sur l'étang, aperçut ces oiseaux qui étaient inconnus dans ces parages, admira leur beauté et la douceur de leurs chants, défendit à ses gens de les inquiéter et prescrivit de leur jeter les restes de sa table pour qu'ils n'abandonnassent plus son étang. L'ordre fut exécuté, et c'était merveille de voir chaque jour les cygnes accourir et poursuivre dans les eaux les morceaux de pain et les fragments de poissons qui leur étaient lancés. Quant à leur petite sœur, elle avait repris sa forme humaine et mendiait chaque jour dans le château, comme une orpheline. Ce qu'elle recevait, elle le partageait avec la pauvre nymphe, toujours enterrée jusqu'à la gorge, dont elle pleurait l'infortune par bonté naturelle, sans savoir que c'était sa mère, et elle portait le reste à ses frères. Ils accouraient en battant des ailes, sur le bord de l'étang, prenaient leur nourriture dans son sein, elle les embrassait et les caressait l'un après l'autre, puis

elle remontait au château où elle passait toutes les nuits à côté de sa mère qu'elle ne connaissait point. On la voyait descendre chaque jour vers l'étang, on la voyait pleurer sur la nymphe enfouie et on trouvait de la ressemblance entre les deux visages. Le châtelain, qui, obéissant à son insu à la voix du sang, la regardait souvent, finit par la faire venir. Il remarqua la chaîne d'or, se souvint de sa nymphe, et dit : « Qui es-tu donc, petite fille ? Quels sont tes parents ? et pourquoi appelles-tu ainsi les cygnes? » Elle répondit en pleurant : « Si on pouvait naître sans parents, je dirais que je n'en ai point, car je ne les connais pas. Quant aux cygnes, ce sont mes frères. » Puis elle raconta comment ils avaient été recueillis par le philosophe et nourris de lait de biche, puis comment ses frères avaient perdu leur chaînette d'or et n'avaient pu reprendre la forme humaine.

La vieille belle-mère, « réceptable d'iniquité, la plus méchante de toutes les plus méchantes femmes », entendait tout cela avec son serviteur, et les deux complices échangeaient des regards de honte. Le Dieu qui venge les opprimés permit qu'ils essayassent de tuer la petite fille. Au moment où elle descendait vers l'étang, le serviteur la suit une épée à la main, mais au moment où il va frapper, le châtelain survient, lui arrache l'épée et tire de lui les aveux les plus complets.

La belle-mère scélérate est démasquée, l'affaire

de la coupe est éclaircie, les chaînes d'or rapportées, et la petite sœur toute joyeuse va les rendre à ses frères qui reprennent immédiatement la forme humaine, excepté un seul, celui dont la chaîne avait été ébréchée. Resté cygne, il s'attacha à un de ses frères, dont il tira, par la suite, la barque avec sa chaîne d'or et c'est lui qui a rendu immortel le nom de *Chevalier du Cygne*. Le père retrouva ses enfants, les enfants retrouvèrent leur père et leur mère, car la nymphe fut immédiatement tirée de son trou, lavée, parfumée et rendue à sa beauté première. Enfin, la détestable vieille, suivant la peine du talion, alla remplacer sa belle-fille dans la fosse qu'elle lui avait creusée.

Ainsi finit, Messieurs, la septième histoire, trop peu connue des belles-mères sur lesquelles elle ne paraît pas avoir exercé dans la suite des temps une sensible influence.

Il semblait que la cause de Luscinien devait être gagnée définitivement par ce dernier et habile avocat. Il n'en fut rien, la reine éclata en invectives plus furieuses que jamais contre « le vieillard radoteur » et contre son mari. « Me voici, c'est moi qu'il faut livrer aux flammes, puisque vous épargnez l'impudique. » Dolopathos, incapable de résister à cet ouragan de colère, veut en finir à tout prix, et déjà il soulevait son fils pour le jeter dans les flammes, quand Virgile, notre Virgile (*Virgilius noster*), monté sur un coursier ailé, arrive avec la

rapidité de l'éclair. « Arrête, ô roi, s'écrie-t-il, ne touche point à l'innocent ! » Luscinien, voyant son précepteur, semble s'éveiller et rompt enfin son terrible silence. « Salut, ô maître », lui dit-il. Le roi est stupéfait, les princes s'étonnent, le peuple accourt et tous demeurent l'oreille tendue et stupides comme des ânes (*stupidi ut asini perseverant*). Virgile adresse alors à la reine des reproches sanglants et va jusqu'à maudire la femme en général. « C'est par elle que les rois sont menés, les villes détruites, les pays dévastés, le sang le plus noble versé. C'est une femme qui a perdu le monde, la femme est un fléau ! » Puis il raconte aussi son histoire, que je trouve, Messieurs, s'il faut l'avouer, peu digne du personnage et des apostrophes éloquentes qui la précèdent.

Histoire de Virgile.

« Un philosophe de mes amis, voulant prendre femme, me consulta à ce sujet. Je l'en détournai de toutes mes forces en lui représentant qu'une femme est incompatible avec la philosophie et que c'est un être qu'on ne peut pas garder. Il me répondit qu'il avait un moyen sûr de n'être pas trompé par la sienne et passa outre. Il se maria donc contre mon gré, bâtit une tour solide qui n'avait qu'une petite fenêtre et une petite porte, et y enferma sa femme, et ne laissant entrer âme qui vive. Il tenait toujours

la porte fermée, portait toujours la clef sur lui et, la nuit, la plaçait sous son oreiller. Ils n'étaient mariés que depuis quelques jours et il montait sa garde avec le plus grand soin, quand la femme, enfermée seule dans sa tour et regardant par la fenêtre, aperçoit un jeune homme devant la porte de la maison d'en face. Elle le regarde, elle en devient éperdument éprise, elle l'appelle et lui jette par la fenêtre un billet pour lui indiquer comment ils pourront se voir. Son philosophe rentre; elle l'accueille d'une façon charmante, lui prodigue des marques de tendresse et l'enivre d'un vin très fort; puis, quand elle le voit bien endormi, elle s'empare de la clef, ouvre la porte et court chez son jeune homme. Le philosophe s'éveille, et les fumées du vin étant passées, il comprend son malheur, et se lève aussitôt pour aller fermer la porte en dedans et empêcher le retour de l'adultère. Elle revient et trouvant la porte fermée et son mari debout, elle lui demande d'ouvrir, le supplie, pleure et fait toutes les plus belles promesses de sagesse pour l'avenir. Le mari ne se laisse point toucher et jure que le lendemain il la poursuivra comme adultère devant leurs amis et devant les juges. Elle crie alors qu'elle va se noyer dans le puits qui est tout près, jette dedans une énorme pierre, puis se cache elle-même derrière une statue. Le philosophe entendant le bruit de la chute, ouvre sa porte, court au puits et manœuvre avec la corde pour la retirer. Pendant qu'il est ainsi

occupé, la coquine ne fait qu'un saut dans la maison, ferme et barricade la porte, puis prend le rôle d'accusatrice et lui reproche tout ce qu'elle a fait elle-même. C'est au tour du mari de supplier et de promettre. Il s'engage à ne plus l'enfermer, obtient la permission de rentrer et profite de sa liberté reconquise pour renverser sa tour, se débarrasser de sa femme et retourner à la philosophie. »

VII.

Virgile, après son récit, poursuit son réquisitoire victorieux contre la reine, et démontre juridiquement la nullité de toute la procédure suivie, car les lois n'interdisent à personne de se défendre, elles ne permettent de condamner les sourds et les muets que pour des faits évidents, et Luscinien n'a point été entendu ; qu'il parle donc ! Luscinien, qui a la langue déliée, raconte les tentatives malhonnêtes auxquelles il a été en butte, et son discours produit sur le jury une telle impression que la reine et les filles d'honneur sont jetées dans le bûcher par acclamation. L'innocence triomphe, le jeune prince est couronné, l'assemblée se disperse ensuite et chacun retourne à ses affaires.

Dolopathos ne survécut pas longtemps aux émotions de ce drame et mourut l'année suivante. Il fut suivi de près dans la tombe par Virgile qui s'était fixé auprès de son élève et qui, sur le point de

rendre le dernier soupir, enfouit son merveilleux manuel dans une cachette si profonde qu'on ne l'a jamais retrouvé et que nous devons renoncer à tout espoir d'en tirer parti.

Arrivés à ce point de la narration, Messieurs, nous attendons naturellement la formule finale, qui est consacrée depuis des siècles : Luscinien fut heureux, il se maria et il eut beaucoup d'enfants. Jean de Haute-Seille ne termine point de cette façon vulgaire. Luscinien règne heureusement jusqu'aux dernières années de l'empire de Tibère, puis il voit arriver en Sicile un apôtre de la foi chrétienne, l'interroge et écoute une exposition en règle de la doctrine nouvelle, qui ne tient pas moins d'une quinzaine de pages, et qui ne manque assurément ni de science, ni d'une certaine élévation de langage. Rassurez-vous pourtant, Messieurs; j'ai déjà mis votre patience à l'épreuve avec un prédicateur contemporain, et je vous épargnerai celui du douzième siècle.

L'apôtre appuie ses discours par un miracle éclatant : il ressuscite un mort. Luscinien se convertit avec une grande partie de son peuple, puis confiant son royaume à un ami fidèle, il part à pied pour le pèlerinage de Terre-Sainte avec le saint homme qui l'a baptisé. Que fit-il, que devint-il en Palestine? personne n'en a rien su. Ce qui est certain, c'est qu'on ne le revit jamais dans son royaume. L'histoire, Messieurs, finit là, et si elle vous a paru extraor-

dinaire, le bon moine rappelle en quelques lignes de conclusion qu'il ne vous raconte pas ce qu'il a vu, mais ce qu'il a entendu, qu'il ne garantit rien; qu'après tout, il y a des faits dont personne ne doute et qui sont tout aussi merveilleux et qu'enfin il ne force personne à le lire.

VIII.

Vous connaissez le *Dolopathos,* Messieurs; le temps et la science me manquent également pour traiter les intéressantes questions de littérature comparée qu'il soulève. Un gros volume ne suffirait pas à les approfondir et je puis à peine les indiquer.

L'aventure du prince muet condamné à mort sur l'accusation d'une marâtre et sauvé, de jour en jour, par un récit que viennent faire successivement sept hommes sages, se trouve dans toutes les littératures connues, et les livres qui la racontent ont joui d'une popularité qu'aucune œuvre classique n'a obtenue et qui, au dire du célèbre Allemand Görres, n'a été surpassée que par les livres saints. Je vous fais grâce de la preuve et des énumérations que vous pourrez voir dans les travaux publiés sur la question, par MM. Görres, Adelbert Keller, Œsterley, Gœdeke et Moussafia en Allemagne; Dunlop en Angleterre; Comparetti en Italie; Dacier, Daunou, Loiseleur, Deslongchamps, Leroux de Lincy, Brunet, de Montaiglon, Gaston Paris en France. Sans

sortir de notre pays, cette fiction romanesque a donné naissance d'abord au *Dolopathos* latin et français, puis à un groupe de récits latins et français, presque tous anonymes, que l'on désigne sous le nom général de *Roman des sept Sages*, et qui comprend :

1° L'abrégé fait au XIV^e siècle, par le dominicain Jean Petit, d'un livre perdu, appelé *Liber de septem Sapientibus ;*

2° Une rédaction latine imprimée au XV^e siècle ;

3° Un poème français du XIII^e siècle, renfermant 5,061 vers, publié en 1836 à Tubingue, par M. Adelbert Keller, avec une introduction, en allemand, de 246 pages ;

4° Diverses rédactions françaises conservées dans vingt-quatre manuscrits, dont M. Gaston Paris a publié, en 1876, celle qui lui a paru la meilleure.

Le *Roman des sept Sages* (c'est-à-dire l'ensemble des travaux ci-dessus mentionnés) a été souvent, mais bien à tort, confondu avec le *Dolopathos*.

L'œuvre du moine Jean, bien antérieure aux autres par la date, ne leur ressemble que par le cadre, et elle en diffère profondément par la composition, les histoires et le style.

Vous vous rappelez, Messieurs, que les sages seuls ont pris la parole, chacun d'eux est venu faire son récit et la marâtre s'est bornée à gronder sourdement d'abord, puis à crier plus fort, puis à éclater en scènes violentes.

Dans le *Roman des sept Sages,* la reine réfute le récit de chaque sage par un récit contradictoire destiné à aigrir le père contre son fils et contre les donneurs de conseils qui prétendent en savoir plus que les autres et se mêlent de ce qui ne les regarde pas. Il y a même des rédactions où le sage réplique par un second discours, comme devant nos tribunaux où la défense se réserve le dernier mot.

Le *Dolopathos* est écrit avec art, par un homme d'esprit qui n'est pas très fort en géographie, mais qui sait son histoire et qui distingue entre les temps et les civilisations. Le *Roman* marie de la façon la plus bizarre, l'antiquité païenne au christianisme et confond toutes les époques avec un mépris superbe de la chronologie et de la vraisemblance. C'est ainsi qu'il nous montre Hippocrate entouré de gens d'église, et qu'il nous apprend que le roi, père du héros muet, s'appelle Marcomeris, fils de Priam, qu'il a été sauvé du sac de Troie par sa nourrice, qu'il est devenu empereur de Rome et de Constantinople, roi de France et, avec cela, gendre du roi de Carthage.

Dans le *Roman,* trois seulement des récits du *Dolopathos* sont reproduits : le *Chien et le Serpent,* le *Trésorier du roi,* la *Femme et la Tour,* et le *Trésorier du roi* est raconté, non plus par un sage, mais par la reine pour montrer combien les rois sont exposés à être trompés.

Je ne veux pas, Messieurs, vous fatiguer de tous ces récits qui sont venus successivement s'intercaler

dans le cadre si commode de la fiction primitive. Il y en a un pourtant que je veux vous signaler parce qu'il prête à d'intéressantes observations littéraires et morales. Vous pourrez le lire, soit dans le poème publié en 1836 par M. Keller, soit dans l'édition de M. Gaston Paris, soit dans le tome XIX^e de l'*Histoire littéraire*. D'ailleurs vous le connaissez déjà par Pétrone et La Fontaine; c'est le conte antique de la *Matrone d'Éphèse,* cette veuve éplorée qui jure de s'ensevelir, toute vivante, dans le mausolée où repose son défunt chéri, puis qui laisse pénétrer dans le sanctuaire de sa douleur un soldat chargé de garder les corps de trois malfaiteurs pendus au gibet voisin, puis qui s'attache au soldat et le retient à dîner, si bien qu'on dérobe un des trois pendus, puis qui, enfin, pour épargner la mort au soldat négligent, conseille de remplacer le cadavre dérobé par celui du mari auquel elle avait juré de ne pas survivre et qu'elle remplace presque aussitôt par le soldat.

Avez-vous déjà remarqué, Messieurs, comme une seule et même anecdote se transforme, suivant le tour d'esprit, l'humeur et le caractère des gens qui la racontent? C'est vous qui en êtes le père, c'est vous qui l'avez lancée, et vous la reconnaissez à peine quand elle vous revient, après avoir fait seulement le tour de la ville. Il en est de même de ces vieilles histoires qui viennent échouer dans nos almanachs après avoir couru le monde pendant des

centaines d'années ; chaque peuple, chaque époque les raconte à sa manière et les marque en passant de son empreinte.

Dans le *Roman des sept Sages*, Éphèse, le croiriez-vous, Messieurs, c'est la Lorraine, et la matrone se trouve être une de nos compatriotes. Voilà une héroïne que ni D. Calmet et ni votre regretté confrère Digot n'ont connue, et je ne sache pas que notre vénérable président d'honneur lui-même, qui a revendiqué avec tant d'éloquence les gloires lorraines oubliées, ait jamais songé à celle-là. Écoutez pourtant (1).

« Il y eut jadis un comte en Lorraine, sage, « prude et courtois. Il print à femme une jeune « dame de bon et hault lignage qui tant étoit belle « que plus ne pouvoit. Ils se jouoient ensemble très-« souvent comme deux enfants : le vouloir de l'ung « étoit celui de l'autre, onques deux personnes ne « furent mieux assemblées par mariage (2).

Il mourut. De dire comment
Ce serait un détail frivole,

pense La Fontaine. Notre conteur n'est pas de son avis et il expose que le comte s'amusant un jour à déchiqueter un bâton avec son couteau, la comtesse voulut lui prendre le bâton et se blessa légèrement

(1) Je cite la rédaction éditée par M. G. Paris, en rajeunissant quelque peu le texte.

(2) G. Paris, le *Roman des sept Sages*, p. 36.

avec le couteau. Elle se pâma comme si elle allait mourir, quoiqu'elle n'eût qu'une égratignure, et le comte « se doulousa » tellement de la pensée d'avoir fait un petit mal et une grande peur à sa femme, qu'il en mourut le lendemain. La dame considérant « que par l'amour d'elle il avait reçu la mort », alla s'établir au cimetière, sur la fosse de l'époux ravi si prématurément à sa tendresse, et ses parents lui bâtirent là une logette où ils apportèrent des vivres et lui offrirent des gens pour demeurer avec elle. Celle d'Éphèse accepta une servante délurée qui se fit l'avocate du diable; notre compatriote « ne voulut ne boire, ne mengier, ne avoir compai- « gnie se nom de Dieu seulement ». Dans notre pays, Messieurs, les trois pendus n'étaient point des malfaiteurs vulgaires, gardés par un simple soldat, mais de puissants seigneurs révoltés, sur les cadavres desquels veillait un chevalier tout armé sur son cheval. Or, on était à la Saint-Andrieu « qu'il est yver « et sont les nuits et longues, et froides et ennuyeu- « ses ». Le chevalier aperçut « la clarté de chan- « delle au cimetière et se pourpense qu'il iroit là « pour se chauffer ».

Il heurte à « l'huis de la logette » et la dame demande qui est là. « Hélas, ma belle amye, je suis « Hervieu, je garde là trois pendus..., mais le temps « est si mervilleux que nul ne peut durer hors et « vous prie que ung petit je me chauffe, je vous jure « que par moi vous n'aurez honte ne villanie. »

Il entre, apprend de l'éplorée sa résolution de mourir, la combat inutilement et les choses se passent en tout bien tout honneur. Mais pendant qu'ils causaient, on dérobe le pendu, le chevalier s'en aperçoit en reprenant sa faction et vient conter son ennui et le péril de mort qu'il va courir. Tandis que, dans La Fontaine, tous les deux s'aiment déjà quand le vol arrive, et que nous sommes préparés à l'abandon du mort par une gradation descendante, très finement observée, la matrone lorraine, brusquement, sans avoir auparavant adressé la moindre parole d'affection au chevalier, lui dit en voyant son chagrin : « Venez avant, c'est mon seigneur qui au jour « d'hier a été enfoui, il n'est encore de rien empiré : « nous le deffouyrons et le mettrons au gibet au lieu « du larron. » Ils le défouirent et le troussèrent sur le cheval du chevalier. Et Messieurs, c'est elle-même qui lui mit la hart au col et le pendit ! Le conte finit là dans Pétrone et dans La Fontaine, mais la matrone lorraine a ajouté au crime de sa commère d'Éphèse, des raffinements de perversité inconnus à l'antiquité. « Tout cela n'est rien, dit le chevalier en voyant le mari installé à la place du pendu. Celui qui était là avait les dents rompues, et si la justice du roi vient, on reconnaîtra la supercherie. »

Or, la dame saisissant une grosse pierre, remonta à l'échelle et d'un seul coup brisa à son seigneur et mari toutes ses dents!

« Il y a encore plus, reprend le chevalier. Il avait le côté percé d'un épieu.

« — Baillez-moi votre épée, dit la dame. »

Elle remonte en haut du gibet, et frappe son mari de si bon cœur « qu'elle lui fait l'épée outrepasser ». Voilà, Messieurs, les exploits de la malheureuse Lorraine qui avait dit: « Dici je ne partyrai, mon mari « mourut pour moi, je lui en rendrai le reguerdon! »

Vous comprendrez l'exclamation du narrateur: « Ah! Dieu, quelle femme est-ce! »

La Fontaine prend fort gaiement son parti de la pendaison :

Car de mettre au patibulaire
Le corps d'un mari tant aimé,
Ce n'était pas peut-être une si grande affaire,
Cela lui sauvait l'autre, et tout considéré,
Mieux vaut goujat debout qu'empereur enterré.

Le XIIIe siècle, Messieurs, ne partageait point cette morale relâchée et la coquine fut bien punie. Le chevalier (qui avait pourtant laissé faire) se révolta contre tant de perversité. « Orde p....., s'é- « cria-t-il, fausse, mauvaise traîtresse. Allez, fuyez « de cy..., qui vous jugeroit par droit et par raison, « vous seriez arse et brûlée. » Et, comme vous le voyez, Messieurs, la comédie ne finit point du tout par un mariage, « et la dame, dit le poète du « XIIIe siècle, cheust entre deux selles. »

Voilà ce qu'est devenu, sous la main rude d'un honnête homme du XIIIe siècle, le bijou si finement

ciselé par un païen romain du second, et si heureusement retouché dans la suite par un païen gaulois du XVIIe.

IX.

D'où ces vieilles histoires sont-elles arrivées dans notre pays et comment nos ancêtres ont-ils entendu parler du prince muet et des sept sages qui l'ont sauvé ? Y a-t-il dans le *Dolopathos*, une part d'invention originale dont on puisse faire honneur au religieux de Haute-Seille? On a disserté doctement sur ces questions, Messieurs, et il n'y a pas de raison pour que les dissertations finissent de sitôt, car elles sont difficiles à résoudre. Cette fiction romanesque, ces aventures merveilleuses, ces rois, ces trésors, ces brigands, ces magiciens et ces magiciennes, tout cela ne ressemble guère à la Lorraine du XIIe siècle et nous donne, au contraire, la sensation toute vive des *Mille et une Nuits* et de l'Orient. C'est de l'Inde, vous le savez, que tous les beaux contes ont pris leur vol pour se répandre jusqu'aux extrémités du monde. C'est dans la vallée du Gange qu'à une époque très reculée, l'imagination humaine, féconde et exubérante comme la nature, a enfanté la plupart des récits qui ont amusé ou instruit notre race, et, en effet, Messieurs, en remontant de siècle en siècle et de peuple en peuple, du français au latin, du latin au grec, du grec au syriaque, du sy-

riaque à l'hébreu, de l'hébreu à l'arabe, de l'arabe au persan, du persan à l'hindou, on arrive à un livre des *Sept Vizirs, du Pédagogue et de la Femme du roi,* composé par Sendabad, ou Sindibad, ou Sendabard, dont les orientalistes et M. Silvestre de Sacy, en particulier, ont découvert l'existence.

« Le petit ruisseau, comme dit Görres, est donc « descendu des montagnes de l'Inde, puis il s'est « dirigé pendant des siècles de l'Est à l'Ouest, à « travers les immenses plaines de l'Asie, en se « grossissant toujours en route, et de nombreuses « générations de peuples s'y sont désaltérées. »

Qu'il y a loin, Messieurs, des rives du Gange à celles de la Vesouze, la petite rivière qui baigne les murs de Haute-Seille! Qui donc a introduit au couvent les *Sept Vizirs, le Pédagogue et la Femme du roi?* Qui les a présentés au moine Jean ? Jusqu'à présent, on disait que c'était un Grec ou un Latin, et tout récemment encore, M. Aubertin, auteur d'une *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge,* excellente d'ailleurs, affirmait avec une faute d'orthographe et une faute de géographie, que « *Don* Jehan, moine de l'abbaye de Haute-Selve, au diocèse de Metz, mit en latin le texte grec du roman ».

Ce texte grec, connu et analysé au XVIII^e siècle par Dacier, a été publié en 1828 par M. Boissonade qui a donné son nom au livre ; le roi s'y appelle Cyrus, le précepteur Syntipas, et le jeune prince

est tout à la fois muet et anonyme. Il n'y a pour cette assertion de M. Aubertin qu'un petit malheur, c'est que le *Dolopathos* ne ressemble nullement au *Syntipas*, comme vous pourrez vous en convaincre en consultant le texte de Boissonade, ou simplement l'analyse de Dacier, si, comme moi, vous comprenez plus facilement le grec quand il est traduit en français.

M. Aubertin se serait épargné cette erreur s'il avait seulement ouvert le *Dolopathos* à la troisième page : « Pendant que j'admirais le génie des An-« ciens, je me suis rappelé tout d'un coup un roi « sous le règne duquel et auquel arrivèrent des « choses merveilleuses. Comme les écrivains n'en « ont rien dit ou n'en ont rien su, j'ai craint qu'elles « ne tombassent peu à peu dans l'oubli et j'ai entre-« pris de les écrire.... *Quæ quidem adhùc scripto-« ribus intacta vel forsan incognita permanebant...* » Le témoignage est formel : ce n'est donc pas sur un texte écrit que le moine a travaillé, quoiqu'en rédigeant il se soit souvenu des classiques. C'est une tradition orale et vivante qu'il a recueillie, et si vous me demandez d'où elle lui venait, je ne trouve qu'une réponse plausible à faire, et je vous dirai : des pélerins de Terre-Sainte. Ce sont les croisés lorrains qui ont rapporté d'Orient dans notre province l'histoire du *Prince muet et des sept Sages*. Jean l'a entendue de leur bouche, c'est lui qui, le premier, l'a racontée « en beau latin », c'est à lui qu'Herbert

l'a empruntée sans y rien changer, car ses treize mille vers ne sont guère qu'une paraphrase assez monotone de l'original; et c'est de la Lorraine que la légende est partie pour faire son tour de France et d'Europe, et s'enrichir en voyageant, car les légendes sont le contraire de la pierre qui roule et ressemblent bien plus à la boule de neige. Est-ce à dire que les chevaliers revenus de Terre-Sainte aient dicté, et que Don Jehan n'ait fait que tenir la plume! Non, Messieurs, il est évident qu'outre son beau latin, il a mis beaucoup du sien dans la composition, dans le choix, l'arrangement et les détails des récits, quoique en pareille matière et à pareille distance, on ne puisse rien déterminer avec une entière précision. Ainsi, c'est de lui, très probablement, qu'est venue l'idée d'attribuer à Virgile un rôle prépondérant dans l'action, c'est lui qui a semé dans la narration les réflexions pieuses et morales et lui a donné, autant qu'il a pu, une couleur édifiante qu'elle n'avait pas naturellement, c'est lui qui a introduit le christianisme dans l'œuvre et a fait le dénouement. En définitive, il s'est montré écrivain assez original et assez intéressant pour mériter sa petite place dans notre galerie lorraine, et j'espère, Messieurs, que grâce à vous, il ne sera plus tout à fait ignoré dans son propre pays.

Il doit être aussi considéré dans une certaine mesure comme un des bienfaiteurs de nos pères, et

j'ai remarqué dans son introduction quelques paroles touchantes que je veux vous citer en terminant. « Il y a, dit-il, des écrivains pour ainsi dire « hallucinés, qui remplissent leurs livres de fic« tions bizarres, monstrueuses et discordantes. Je « les crois utiles pourtant, parce que, à la façon des « jongleurs, ils ont consolé la misère humaine.... « *Vice joculatorum, humanæ miseriæ solatium præ« buerunt.* » Voilà, Messieurs, un mot qui fait honneur à notre bon moine et une pensée qui doit nous rendre indulgents pour son œuvre et pour toute la littérature du moyen âge. Les hommes de ce temps-là ont souffert plus que ceux du nôtre, cela est incontestable. En revanche, ne vous paraissent-ils pas plus forts, moins inquiets, moins mélancoliques, plus sains de corps et d'âme, plus gais même et, passez-moi le néologisme, mieux *équilibrés* que nous ? D'où leur venait cette constitution vigoureuse? Si je ne me trompe, de deux éléments qui se trouvent réunis dans l'œuvre de Don Jehan : d'une part, une foi profonde et précise qui leur inspirait la résignation, et, de l'autre, une jeunesse d'imagination et de cœur qui les rendait sensibles à la fiction, et capables de goûter les illusions consolantes qu'elle procure à ceux qui s'en laissent charmer. De nos jours, la condition des hommes est devenue infiniment plus douce; mais ils sont moins satisfaits de ce qu'ils possèdent que tourmentés de ce qui leur manque, et une grande tristesse pèse

sur les âmes, parce qu'elles ne regardent point en haut et qu'elles ont perdu le sens de l'idéal.

Au moment même où je lisais à votre intention, les inventions naïves du *Roman des sept Sages*, j'ai été, comme vous, douloureusement surpris par des clameurs haineuses, des revendications sauvages, des menaces de guerre sociale, et il m'a semblé que la scène du *Dolopathos* devenait sous nos yeux une allégorie vivante et sinistre.

La voilà bien, cette marâtre qui pousse des cris de mort et réclame des supplices! C'est cette démagogie grossière, jalouse et cruelle, qui veut à tout prix s'assouvir, et le malheureux contre lequel elle s'acharne, c'est notre cher pays lui-même, dont elle met en péril la richesse, la renommée, la civilisation et jusqu'à l'existence. Qu'ils viennent les sages à la langue persuasive qui ont secouru le prince, qu'ils viennent les Orphées dont la lyre sait dompter les bêtes fauves, qu'ils viennent les apôtres qui ont ressuscité les morts et converti le peuple de Sicile! Que la religion, l'art et la philosophie s'entendent pour éclairer les intelligences, désarmer les bras en pacifiant et en élevant les cœurs, et qu'ils réussissent ainsi à sauver la grandeur de la France!

EXAMEN CRITIQUE

DE

L'ESQUISSE D'UNE PHILOSOPHIE

PAR LAMENNAIS

On ne peut nier que l'*Esquisse d'une Philosophie* par Lamennais ne soit, au point de vue du style et de la pensée, l'un des plus beaux monuments élevés à la littérature française au XIX^e^ siècle.

La vraie philosophie en effet doit embrasser tout, parce qu'elle est le lien de tout ; son objet est d'établir sur des bases communes toutes les sciences spéciales, par une sorte de triangulation intellectuelle, selon la belle expression de Lamennais. La vraie philosophie doit donc puiser, dans la conception antérieure de la cause première, celle des causes secondes, c'est-à-dire rattacher le contingent au nécessaire et ramener la variété à l'unité antérieurement conçue.

M. Lamennais n'a pas la prétention de créer le monde, les yeux fermés, ni d'avoir découvert la

vérité philosophique intégrale ; il en a seulement voulu donner un aperçu, et il a intitulé modestement son œuvre : *Esquisse d'une Philosophie.* Mais son mérite est de faire sentir que le monde moral doit se refléter dans le monde physique, et que, le principe universel et fondamental une fois trouvé, on devrait pouvoir en déduire tous les phénomènes de l'univers. C'est ainsi que pour Lamennais, la puissance spirituelle devient, dans le monde physique, électricité ; l'intelligence, la lumière ; l'amour, le calorique, principe de la vie, du mouvement et des affinités chimiques. Il est facile de sourire de cette tentative et de la déclarer chimérique ; mais c'est l'intuition d'un homme de génie qui fera peut-être comprendre un jour aux métaphysiciens qu'ils ne seront qu'à demi-philosophes, tant qu'ils ne posséderont pas les éléments principaux des sciences naturelles.

Les trois éléments essentiels de la nature divine, admis par Lamennais, ne sont pas une nouveauté, car ils se retrouvent dans les croyances de l'antiquité. La force alors se manifestait par la foudre, c'est-à-dire l'électricité : *Fulminantis magna Jovis manus.* L'intelligence était alors représentée dans le monde physique par le soleil ou Apollon, dieu de la lumière, en même temps que des beaux-arts et de la poésie. En Égypte, le Pharaon s'intitulait fils du dieu-soleil. Il est sur la terre l'image de Râ parmi les vivants, c'est-à-dire l'image du soleil parcourant le ciel et règlant toutes choses. Enfin l'amour ou attraction

réciproque et universelle des êtres, à laquelle le poète rend hommage en disant :

Alma Venus, per te quoniam genus omne animantum
Concipitur.

constitue la troisième propriété essentielle de la divinité.

Dans les temps les plus anciens, à l'époque védique, plus de 3,000 ans avant notre ère, la lumière physique du soleil était l'emblème de la lumière morale ou intelligence.

Le culte védique est tellement primordial, qu'il est antérieur à l'établissement du sacerdoce ; c'était le père de famille qui récitait la prière et allumait le bois sacré sur l'autel. Cette noble race des Aryas, dit M. Émile Burnouf, avait profondément réfléchi au rôle immense de la chaleur dans l'univers. Elle l'envisageait sous trois formes s'engendrant l'une l'autre : le feu (Agni), allumé par l'homme sur l'autel et entretenu par le sôma. Le soleil (Sûrya) en est la représentation et produit la chaleur végétale et animale ; il devient dans un degré supérieur, la source de la vie et de la pensée dans le monde, car le principe qui pense est identique au principe vivant. De là le feu des sacrifices païens, les cierges de nos autels chrétiens, le cierge pascal allumé à Pâques, comme symbole de résurrection et de vie, et enfin le soin pieux avec lequel on place encore de nos jours des flambeaux auprès des morts. Ce rite est donc émané de l'Asie centrale, c'est-à-dire

du Véda qui est la commune origine du parsisme et du brahmanisme. On y reconnaît toujours le feu physique, symbole de la vie, et la chaleur vitale, symbole ou figure de l'être métaphysique ou de Dieu.

Voilà certes un rite religieux d'une grande ténacité ; il a traversé les siècles et il est arrivé jusqu'à nous parce qu'il repose sur une pensée vraie qui a frappé l'imagination des peuples enfants et a été comprise par l'esprit plus éclairé des peuples modernes.

Plusieurs déductions scientifiques de M. de Lamennais sont très remarquables ; je n'en citerai qu'un exemple sur une question mise à l'ordre du jour par Darwin et les transformistes, où l'auteur conclut à l'immutabilité des espèces. Émile Saisset, Charles Lévêque, de Rémusat, Janet et autres sont plus ou moins entrés dans cette voie scientifique déjà ouverte par Descartes et Leibnitz, et ont ainsi élevé l'ancien niveau de la philosophie.

L'origine première des êtres qui se multiplient par voie de génération, observe M. de Lamennais, est un mystère profond où la pensée se perd. On ne conçoit pas une cause productrice qui agirait dans un cas unique, et dont l'activité s'arrêterait soudain. On ne conçoit pas mieux comment, après avoir agi pendant une certaine période, cette cause cesserait ensuite de réaliser, par sa propre énergie, des existences nouvelles. Le germe et la fécondation du germe étant supposés, comment l'être nouveau a-t-il

pu se développer hors du milieu connu de nous, c'est-à-dire de l'appareil très compliqué d'organes de la femelle exclusivement destinés à cette fin ? Le phénomène serait inexplicable en effet par les forces actuelles de la nature ; il me semble donc, quoique M. de Lamennais ne le dise pas, qu'il faut admettre l'intervention directe de Dieu pour la création de chaque type nouveau, et l'on ne peut dire que sur ce point la Genèse s'éloigne de la vérité.

D'après M. de Lamennais, Dieu crée en limitant sa substance dans le temps et l'espace, et non *ex nihilo*, car il est la source éternelle et infinie de tout ce qui existe.

Mon ami, M. de Margerie, objecte que Dieu est indivisible, qu'en Dieu tout est Dieu et qu'il ne peut poser hors de lui-même une partie de sa substance ; ce serait une contradiction de supposer que cette partie séparée devient contingente et finie.

M. de Lamennais avait prévu cette objection et il y répond ainsi : Créer, c'est produire ou réaliser au dehors ce qui auparavant n'avait d'existence que dans l'entendement divin. Et, puisqu'en créant, Dieu donne l'être, cet être qu'il donne, il le tire de soi, puisqu'il ne peut évidemment exister aucune portion d'être qui n'ait pas sa source dans l'être infini.

Aucun être particulier n'est engendré par Dieu, parce qu'engendrer c'est tirer de soi quelque chose d'une nature égale. L'homme engendre ou produit

des êtres de même nature que lui, mais quand il réalise au dehors ses pensées en faisant un tableau, une maison, une montre, il crée des choses qui ne sont pas lui, ni de la même nature que lui.

Il en est de même des êtres finis que Dieu tire de soi, ils ne sont pas égaux à lui comme un fils l'est à son père. Ils n'en sortent pas non plus par émanation, mais en vertu d'un acte libre de sa toute-puissance qui les produit au dehors, de sorte qu'à l'instant même où ils commencent d'être, ils sont essentiellement séparés de Dieu, quoiqu'ils existent en Dieu, dans son immensité, qui est le lien nécessaire et universel.

La réalisation extérieure des idées divines ou la création ne retranche rien de l'être infini, n'y ajoute rien. Elle n'en retranche rien, puisque les types éternels qui étaient dans l'être infini, y demeurent immuablement; elle n'y ajoute rien, car il n'en résulte aucune production d'être ou de substance nouvelle, laquelle est impossible en soi.

Comment la même substance peut-elle subsister simultanément à deux états divers, l'un fini, l'autre infini? C'est là le mystère de la création; on conçoit cependant qu'à cause de son unité absolue, participable sans être divisible, la substance infinie peut se communiquer sans éprouver aucun changement, aucune diminution, ni altération; car l'homme aussi, dans l'acte de la génération, communique sa propre substance, sans que celle-ci soit altérée,

diminuée, changée; et il en est ainsi de tout ce qui est essentiellement un.

Nous pouvons résumer ce qui précède dans les trois propositions suivantes :

1° Il n'existe et ne peut exister qu'une seule substance primordiale, laquelle, sous des modes divers d'existence, est le fonds commun, la racine nécessaire de tout ce qui est.

2° L'univers n'est point une modification interne de l'être divin, mais une réalité extérieure, véritable et substantielle.

3° Les êtres créés, essentiellement distincts de Dieu, n'appartiennent point à sa nature, et sous ce rapport existent hors de lui. Ainsi, quoique la substance de chaque être créé soit une participation de la substance divine, néanmoins tout être créé est actuellement séparé de Dieu, en tant qu'il l'a fait passer de l'état idéal à l'état réel. La distinction une fois devenue limite, le fini est sorti de l'infini et le lien mutuel du contingent et de l'absolu est la substance, qui ne cesse jamais d'être une. En un mot, l'être, la substance, existe sous deux modes, l'un absolu et nécessaire qui est Dieu, l'autre relatif et contingent qui est la créature ; d'où il suit que la nature de Dieu est essentiellement différente de celle de la créature, bien que la substance de la créature ne soit radicalement que la substance de Dieu.

Il est un passage où M. de Lamennais, page 159, t. I, semblerait en désaccord avec les données de la

science astronomique moderne. Il dit : A l'origine, la création destinée à se développer perpétuellement dans l'immensité, ne peut être qu'une masse fluide où un merveilleux travail d'organisation commence pour ne s'arrêter jamais.

Si l'on prenait ce passage à la lettre, il en résulterait que tous les corps qui circulent dans l'espace infini ont tous commencé à la fois et en même temps à n'être que des masses de vapeurs cosmiques, mais je crois plutôt qu'il n'entendait parler que de la formation particulière de notre planète à une époque déterminée, puis de la création successive des différents corps célestes.

La création, en effet, commence sur certains points de l'univers et s'achève sur d'autres pour recommencer ailleurs. C'est un mouvement circulaire éternel et non simplement progressif, à partir d'une époque imaginaire.

Du reste, M. de Lamennais fait remarquer la concordance approximative de la science avec les traditions religieuses. Ces dernières procèdent par intuition plutôt que par analyse. Il est assez surprenant qu'avec l'imperfection des langues primitives dépourvues d'expressions abstraites, les anciennes cosmogonies aient exposé avec une certaine précision ce qu'il y a d'essentiel dans la formation de l'univers et son premier état.

Cela dit, je reviens à l'idée fondamentale de l'*Esquisse d'une Philosophie*.

M. Lamennais découvre dans l'être trois propriétés nécessaires. Or, cette trinité résultant de la réduction des attributs de Dieu à la puissance, à l'intelligence, à l'amour, m'écrivait M. de Margerie, me paraît complètement arbitraire.

Cependant, lui ai-je répondu, la trinité de M. de Lamennais n'est pas une conception aussi chimérique qu'on pourrait le croire au premier coup d'œil, car il n'est pas possible d'imaginer un quatrième terme qui ne rentrât pas dans l'un des trois autres. Ainsi la bonté n'est que l'amour agissant au dehors; la sagesse n'est que l'intelligence manifestée dans certains actes; la cause n'est que la puissance produisant hors de soi, etc.

Le concile de Nicée, il est vrai, ne dit pas expressément que le Saint-Esprit représente l'amour dans la Trinité divine, mais la qualification de vivificateur des âmes donnée au Saint-Esprit par l'Église, en fait comprendre parfaitement la fonction. Il ne faut donc pas séparer le Verbe du Saint-Esprit, celui-ci est la forme juive et le Verbe est la forme grecque de la même pensée religieuse; de sorte que si l'on entendait le symbole de Nicée à la lettre, on n'y verrait qu'une dualité composée de la force génératrice (le Père) et de l'intelligence (Verbe ou Esprit), le Fils.

On fut donc amené logiquement à comprendre que sous le nom du Saint-Esprit, il fallait entendre l'amour, c'est-à-dire le lien sympathique entre la

force et l'intelligence, de sorte qu'on s'est trouvé ainsi d'accord avec l'apôtre qui a dit : *Deus est caritas.*

Cette conception si élevée de la Trinité ne date pas de Lamennais, elle est bien antérieure à lui ; le Dante l'exprime déjà dans les deux vers suivants (*Inferno,* Cant. III) :

Fece mi la divina Potestate
La somma Sapienza, e'l primo Amore.

Cette explication de la Trinité présentée par Lamennais a été adoptée par plusieurs de ses disciples restés orthodoxes, entre autres Lacordaire, avec lequel j'ai eu des relations fréquentes pendant son séjour à Nancy, grâce à notre ami commun, M. de Saint-Beaussant, qui plus tard est entré lui-même dans l'ordre de Saint-Dominique.

Dans nos entretiens, le Père Lacordaire, Saint-Beaussant et moi sommes toujours tombés d'accord sur ce point que tout ce qui est créé par Dieu est le reflet plus ou moins atténué de la trine unité de puissance, d'intelligence et d'amour dont il est la source éternelle et infinie ; de sorte que l'univers est une grande et permanente incarnation du Dieu créateur. L'*Esquisse d'une Philosophie* n'est qu'un magnifique développement de cette théorie, et sous ce rapport déjà, l'œuvre de Lamennais n'est pas à dédaigner.

Il est vrai qu'à notre avis, il a poussé un peu trop loin l'infatuation trinitaire lorsqu'il n'admet

que trois sens au lieu de cinq. Il est certain qu'on serait plus dans le vrai en affirmant avec les physiologistes modernes qu'il n'y a en réalité qu'un seul sens qui résume tous les autres, à savoir : le toucher. La vue et l'ouïe sont le toucher à distance, les ondulations de la lumière et de l'air frappent les nerfs optique et acoustique ; le goût, l'odorat et le tact sont le toucher immédiat, résultant du contact des corps mêmes ou de leurs émanations sur nos tissus nerveux.

M. de Lamennais qui s'est séparé d'une partie des dogmes qu'il avait défendus autrefois, est cependant resté par plusieurs côtés théologien et chrétien, comme nous venons de le voir par sa ferme croyance à la Trinité. Toutefois, il n'explique pas l'existence du mal dans le monde par une chute originelle de l'homme ; le mal, dit-il, n'est que le moins-être, c'est la condition inéluctable de tout être fini, le mal n'est pas dans la création entière ; il reste, comme la douleur physique, confiné dans l'individu et n'altère pas le caractère général de la création qui n'en continue pas moins son évolution régulière, conforme au plan divin ; le mal reste donc confiné dans l'individu, il n'est pas transmissible, le péché est incommunicable.

L'idée de la chute a pris naissance dans l'Inde, d'où elle a passé en Occident ; néanmoins, chez les Occidentaux, on considère souvent la vie actuelle non comme une expiation d'une faute antérieure,

mais comme une épreuve, c'est-à-dire comme une initiation ou préparation à une vie future, supérieure à celle-ci. Il n'est même pas rare de rencontrer des gens qui adoptent à la fois ces deux points de vue différents, sans s'apercevoir que l'une de ces idées est la négation de l'autre.

On peut concéder à M. de Lamennais que le péché reste confiné dans celui qui a commis la faute, car pour expliquer l'origine du mal sur la terre, on n'a pas besoin de recourir à une hypothèse qui ne satisfait pas la conscience humaine au point de vue de la justice. En effet, ce n'est pas le péché qui a été transmis, c'est la tendance à le commettre qui est passée du premier homme à toute sa race, tendance qui est le résultat de l'imperfection originelle inhérente à tout être créé et fini. Cette imperfection native est improprement appelée déchéance, c'est un moins-être qui diminue progressivement à mesure que le bien augmente. L'enfant qui vient de naître est-il déchu parce qu'il n'a pas encore toutes les qualités physiques et morales qu'il possédera quand il sera adulte?

Le rôle de l'homme ici-bas est de lutter pour diminuer la somme du mal et augmenter celle du bien. L'homme, il est vrai, est sorti innocent des mains du Créateur, il n'en pouvait sortir parfait, mais seulement perfectible, puisque toute créature restera toujours à une distance infinie de la perfection absolue qui n'existe qu'en Dieu seul. La rédemp-

tion a été promise et accordée à l'homme pour atténuer dans la mesure du possible les conséquences inéluctables de cette imperfection native qui diminuera sans cesse, sans disparaître jamais. Mais depuis son apparition sur la terre, l'homme a toujours marché du pire au mieux. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer l'homme actuel à ce qu'il devait être pendant la période quaternaire ou à l'époque glaciaire. Nous sentons que l'homme est en voie de formation, qu'il est perfectible et que sa création n'est pas terminée, elle le sera seulement quand ses aspirations légitimes seront satisfaites, lorsqu'il aura atteint le degré de perfection relative et de bonheur que sa nature comporte. La durée de cette création doit paraître longue à un être éphémère comme l'homme qui vit dans le temps, mais elle est instantanée pour Dieu qui est l'éternel présent.

Des esprits superficiels ont accusé M. de Lamennais d'être panthéiste parce qu'il croyait à l'unité de substance et n'admettait pas la création *ex nihilo*. On se tromperait fort cependant si l'on croyait découvrir là un indice révélateur de panthéisme. En effet, il n'existe que deux panthéismes : 1° le panthéisme chrétien qui n'est autre chose que l'ubiquité divine proclamée par ces belles paroles de saint Paul : *In Deo vivimus, movemur et sumus;* 2° le panthéisme indien qui affirme la consubstantialité de Dieu et de la nature. La vraie définition de Dieu pour Lamennais comme pour Hégel consiste à dire

que Dieu est esprit, c'est-à-dire force éternellement active et créatrice, car ce qui n'agit pas, n'est pas, comme l'a observé Leibnitz. Qu'il me soit permis de rappeler que le catéchisme donne la même définition. D'après lui, Dieu est un pur esprit, partout présent; il est dans l'homme qui le connaît; dans le grain de sable qui l'ignore. Il faut donc le considérer comme pénétrant tous les corps du monde organique et inorganique; mais Dieu, l'être pénétrant, reste essentiellement distinct de sa créature, l'être pénétré, et par conséquent l'homme ne s'identifie pas avec Dieu, pas plus qu'une éponge plongée dans l'Océan, et s'imbibant entièrement d'eau marine, ne devient Océan pour cela. Ce pur esprit, cette force universelle qui produit et gouverne tout ce qui existe, est donc une force infiniment intelligente, dans laquelle et par laquelle s'accomplissent toutes les évolutions de l'univers, qui marche de toute éternité vers un but connu d'elle et voulu par elle. Le plan divin, l'objectif divin se révèlent donc à nous d'une manière évidente. C'est l'ordre et l'harmonie dans toutes les parties de l'univers. Les perturbations qui surviennent ne sont qu'accidentelles et passagères, l'équilibre se rétablit toujours.

Il résulte de là, comme l'a très bien dit Th. Jouffroy, que le bien n'est autre chose que l'ordre réalisé, que le vrai n'est autre chose que l'ordre pensé, que le beau n'est autre chose que l'ordre exprimé. C'est en

analysant la nature divine que Lamennais en a fait ressortir les trois propriétés essentielles; l'amour, servant de lien sympathique entre la puissance et l'intelligence. Car la puissance sans l'intelligence ne serait qu'une force brutale, l'intelligence sans la force serait stérile; le lien nécessaire qui les unit, c'est l'amour, qui est le mobile de leur action. Platon avait déjà dit que Dieu avait créé le monde par bonté, et en parlant ainsi, il a eu l'intuition du mobile qui préside à la création de l'univers.

Nous devons faire remarquer que si Hégel dit comme Lamennais que Dieu est esprit, il n'en est pas moins, à la différence de Lamennais, un vrai panthéiste, car si d'après Hégel, l'absolu est de nature spirituelle, ce philosophe n'en confond pas moins l'esprit humain et l'esprit divin, sa donnée étant que l'homme cesse de vivre comme homme individuel, pour sentir le monde vivre en lui. D'après Hégel, quoique le moi soit pour chacun la source de toute vérité, cependant notre esprit est l'esprit universel et absolu qui commence à se reconnaître en nous.

Il serait trop long de suivre M. de Lamennais dans les curieuses considérations développées par lui à son point de vue philosophique, sur l'organisation minérale, végétale, animale, et enfin sur l'homme résumant dans son unité harmonique la multitude des formes moins complexes des trois règnes inférieurs. Les phénomènes relatifs à la nutri-

tion, à la génération, au sommeil, etc., forment un admirable tableau, en rapport avec la science de l'époque, auquel les progrès accomplis depuis 1840 n'ont pas, que je sache, apporté un seul démenti. On pourrait s'étonner de trouver dans un métaphysicien tant de connaissances à la fois pratiques et profondes, aussi on serait loin de la vérité si l'on comparaît la cosmogonie de Lamennais aux systèmes purement hypothétiques des Thalès, des Pythagore, des Démocrite et autres rêveurs antiques, systèmes conçus à l'origine des civilisations pour satisfaire la curiosité qui commençait à s'éveiller parmi les hommes de cette époque lointaine. Il y aurait une comparaison plus juste et plus opportune à faire, ce serait de rapprocher l'*Esquisse d'une Philosophie* de Lamennais du *Cosmos* de M. de Humboldt. Le second ouvrage fait penser au premier.

Au risque de prolonger un peu cette étude, je citerai le passage où M. de Lamennais traite du sommeil, dont il généralise le phénomène en l'étendant à tout l'univers. La force communiquée à l'être contingent, dit-il, est limitée comme lui. Elle s'épuiserait vite si la nutrition ne fournissait aux tissus de nouveaux éléments moléculaires, si le repos périodique du sommeil ne venait interrompre l'action du moi et ranimer l'énergie interne. C'est ainsi que le fluide accumulé dans la pile voltaïque diminue par l'emploi qu'on en fait, et il s'épuiserait bientôt entièrement, si la pile n'en produisait de

nouveau. Notre corps est une pile organique vivante; mais le sommeil n'atteint pas tous les systèmes d'organes ; il est certaines fonctions qui ne doivent s'arrêter jamais, par exemple la respiration, la circulation, etc. La cause immédiate du sommeil est l'épuisement de la force ; mais ce phénomène semble avoir quelque chose de plus profond, de plus général, puisque certaines plantes dorment. L'univers par la forme de ces grands corps opaques et lumineux et la forme de leurs mouvements, est constitué de manière que chacun de ces corps opaques est, dans une moitié de sa surface, périodiquement soustrait à l'influence directe des centres de lumière, de chaleur et d'électricité. Les corps célestes éprouvent donc des variations qui affectent nécessairement des êtres existant à leur surface et dont l'énergie organisatrice n'est pas la même dans les ténèbres que sous l'influence de la lumière.

De fait, l'homme malgré sa vie supérieure, éprouve pendant le sommeil, à ses divers degrés de profondeur, une suspension de facultés qui lui permet d'avoir une notion, en quelque sorte expérimentale, de la condition permanente des êtres inférieurs à lui, jusqu'aux derniers et obscurs confins où s'opère le mystérieux passage de l'organisation à la nature inorganique.

Les vues de M. de Lamennais sur ce sujet sont assurément d'une grande largeur, elles contiennent une forte dose de vérité, mais aussi une certaine

dose de poésie qu'on pourrait bien ne pas trouver rigoureusement conforme à la réalité.

Comme beaucoup d'autres, M. de Lamennais a essayé de résoudre le problème de la destinée humaine et de la formation de l'univers : c'était son droit. Il fait remarquer que l'homme est en voie de formation, qu'il est ce qu'il n'a pas été, et sera ce qu'il n'est pas. L'homme ne périt pas, il se transforme. Ce qui se dissout, c'est le minéral; ce qui périt, c'est la plante et l'animal. D'où il suit que l'homme est destiné à une vie supérieure à celle d'ici-bas.

On peut, ce me semble, s'épargner la fatigue de chercher si longtemps la solution du problème de la destinée humaine. Cette solution est donnée par un petit livre que tout le monde connaît. A cette question, pourquoi l'homme est-il créé, il répond en trois mots par une formule dont la précision n'a été surpassée par aucune dissertation philosophique. L'homme est créé pour connaître Dieu, l'aimer et le servir. M. de Lamennais ne repousse pas cette formule, bien au contraire; mais il aurait pu s'en contenter. Toutefois, le mot servir me paraît avoir besoin d'être expliqué par un commentaire. Le service de Dieu ne consiste pas seulement à balancer un encensoir devant un autel, et à chanter des cantiques dans un temple, la tâche est plus élevée et plus difficile que cela. On doit servir Dieu en se faisant le coopérateur de ses œuvres, dans l'ordre

moral comme dans l'ordre physique. On le sert dans l'ordre moral en pratiquant l'abnégation et la justice; on le sert dans l'ordre physique en travaillant à embellir et à perfectionner la planète sur laquelle nous sommes momentanément placés. Et l'on atteint ce but en usant des forces naturelles mises à notre disposition par la Providence pour la satisfaction de nos besoins. Nous mettons à profit l'électricité pour faire de la télégraphie, la lumière pour les images photographiques, la chaleur et la vapeur pour mouvoir nos machines industrielles et faire marcher nos vaisseaux sur les mers. Enfin, nous employons les agents anesthésiques pour supprimer la douleur chez le patient soumis au scalpel du chirurgien. Certes, celui qui dans l'antiquité eût opéré l'un de ces prodiges, eût été rangé au nombre des dieux sans conteste, et au moyen âge, on l'eût peut-être brûlé comme sorcier, ou tout au moins emprisonné comme l'infortuné Roger Bacon au XIII^e^ siècle.

Tous ces miracles scientifiques, dont on est redevable principalement au XIX^e^ siècle, l'emportent assurément sur ceux par lesquels l'humanité encore en enfance expliquait l'action divine sur le monde et fortifiait sa foi dans la protection qu'elle en attendait; mais il faut dire que les hommes d'alors n'auraient pu comprendre d'autres prodiges que ceux qu'ils imaginaient, parce que ceux-ci étaient en rapport avec les conceptions anthropomorphiques que

ces peuples primitifs se formaient de Dieu et de l'univers. On croyait alors à un ciel fermé et solide, au-dessus duquel trônait le roi du monde entouré de sa cour céleste, *rex tremendæ majestatis* ; on croyait à un tartare ou enfer souterrain, à un dieu ou à des dieux localisés, non seulement dans l'Olympe, mais encore ci et là sur la terre, à Paphos, à Delphes, à Délos et ailleurs; mais n'importe, c'était encore une conviction religieuse, qui au point de vue de l'intérêt social, du repos et de la sécurité des individus, dans le présent et l'avenir, valait mieux que les théories dissolvantes de certains savants de nos jours.

Disons en terminant que sans être trop sévère, on peut reprocher au XIX^e^ siècle d'avoir un peu négligé de servir Dieu dans l'ordre moral pour le servir de préférence dans l'ordre physique, en se livrant avec ardeur à la poursuite des jouissances immédiates et terrestres, sans prendre suffisamment souci de l'avenir d'outre-tombe.

En commençant son troisième et dernier volume, M. de Lamennais donne un résumé sommaire, mais sous un aspect nouveau, des deux volumes précédents.

J'ai montré, dit-il, qu'il n'est pas une seule loi de notre nature qui ne se retrouve en germe, et quant au fond, rigoureusement la même, dans la dernière molécule inorganique. Car tout obéit aux lois de la force qui maintient et développe ce qui

est, de la forme qui le détermine, du principe de vie qui en unissant la force et la forme, les ramène à l'unité de substance : d'où l'on voit combien est vicieuse l'hypothèse fondamentale de deux catégories embrassant l'universalité des êtres sous les deux notions opposées d'esprit et de matière. Les lois du mouvement et de l'électricité, de l'affinité et de la lumière, de l'attraction et du calorique, sont radicalement les mêmes lois que celles de la force spontanée et libre, de la pensée et de la parole, de l'amour et de la vie à son état le plus élevé. Seulement, les trois énergies essentielles et primordiales se modifient progressivement dans leurs manifestations.

Le chapitre II du troisième volume est consacré à une exposition générale du développement des puissances de l'homme, et le suivant à ses rapports avec le monde inorganique et organique. L'auteur montre ensuite la marche progressive des arts : architecture, peinture, sculpture, danse, musique, poésie, art oratoire. Enfin, dans son dernier avant-chapitre, il traite du beau et de l'art dans leurs rapports avec le langage écrit.

Il est certain que rien ne se produit au sein de l'univers sans une action réelle de Dieu, laquelle se modifie suivant la diversité des natures ; mais il est vrai aussi que rien ne s'y produit sans une action non moins réelle des êtres créés, action qui leur est individuellement propre, comme l'action de Dieu

est individuellement propre à Dieu ; et l'erreur consiste à méconnaître la nécessité de ces deux actions également effectives, à nier l'une en affirmant l'autre C'est pourquoi la philosophie n'a guère été, depuis les anciens temps, qu'une lutte entre les deux principes: le théologisme et le naturalisme, impuissants à se détruire mutuellement, parce que au fond de l'un et de l'autre, il existe une vérité impérissable.

M. de Lamennais aborde ensuite la question du langage chez l'homme ; mais il prend les choses de loin, car il commence par les manifestations observées dans le monde inorganique.

Le langage des corps inanimés, dit-il, c'est d'abord la couleur spécifique que détermine l'affinité de ses molécules intégrantes pour certains rayons ; c'est ensuite le son, lequel n'est que la lumière même en rapport avec le mode particulier de sensibilité qui constitue l'ouïe. Tout corps frappé rend un son divers. Les molécules exercent sur le fluide sonore, dit-il, une action semblable à celle qu'elles exercent sur la lumière. Si cette langue est obscure pour nous, ce n'est pas à cause de son imperfection, mais de notre ignorance.

Dans les plantes et les zoophytes, le langage commence à subir des modifications relatives à la nature de chacun de ces êtres. Nous n'avons presque aucun moyen de nous faire une idée claire de leur langage spécifique, de même que nous n'avons

aucune idée claire de nos propres perceptions aux premières époques de notre développement dans le sein maternel. Toutefois, il est certain qu'il existe une grande analogie entre notre état fœtal et l'état permanent des êtres placés aux derniers rangs de l'échelle animale.

En continuant de s'élever dans la série des êtres organiques, on arrive aux animaux moins distants de l'homme, pourvus d'organes internes et externes, de sens pareils aux siens. Le phénomène physique de la voix, radicalement le même que celui du son que rend, lorsqu'il est frappé, un corps inorganique, en diffère seulement par son caractère spontané et par une plus grande complication ; en un mot, la voix est le son modifié par les lois physiologiques, c'est le son animé.

Si, maintenant nous recherchons l'origine du langage humain, il est aisé de voir que tout ce qu'on peut dire des animaux s'applique à l'homme, en ce qui touche ses rapports avec l'univers. Dépendant des mêmes lois que le langage des êtres inférieurs, ce premier langage humain a le même caractère de nécessité et par conséquent de fixité, d'universalité. Il constitue l'une de ses fonctions naturelles nécessaires, comme la nutrition, la respiration. Spontané partout, partout identique, tous les hommes le parlent et l'entendent, et les animaux mêmes l'entendent aussi à quelque degré. Il exprime les rapports de l'homme, comme être animé, doué d'instinct

et de la faculté de sentir, avec le monde phénoménal et sa nature.

Mais l'univers n'est pas le seul objet de sa vision. S'il perçoit la lumière physique par les sens qui lui sont communs avec les animaux, il perçoit encore intérieurement la pure lumière qui manifeste ce que les sens ne peuvent atteindre, la lumière essentielle, identique avec la parole, et dans cette lumière il voit Dieu et en Dieu l'immuable, le nécessaire, le vrai, les idées, les causes éternelles.

La parole coexiste avec la pensée, elle en est le rayonnement, la splendeur; et la pensée, la vision du vrai étant naturelle à l'homme, la parole lui est naturelle aussi. Il ne faut donc pas attribuer au langage une origine surnaturelle, la placer dans une révélation autre que celle qu'implique la pensée même. Le langage n'exige aucune sorte d'intervention divine en dehors des lois permanentes de la création; la génération des sons et celle des formes selon lesquelles s'enchaînent les éléments du discours et de la pensée ne dépendent donc en aucune manière du hasard ni du caprice.

En un mot, parler, enchaîner logiquement les éléments du langage, ce n'est pas combiner des phénomènes, mais des idées. L'animal fait l'un, l'homme seul fait l'autre, et c'est là ce qui les distingue radicalement, ce qui met entre eux une distance immense, quelque rapprochés qu'ils puissent paraître par leur organisation.

Si la parole n'est pas une découverte due au hasard, elle n'est pas davantage le fruit de l'expérience et de la réflexion, autrement le genre humain aurait péri longtemps avant qu'il eût découvert les moyens d'assurer et de perpétuer son existence. L'homme, au moment où il vint occuper sa place dans la série des êtres créés, contenait en soi, dans ses puissances propres et ses propres lois, les conditions de sa durée et de son développement et par conséquent la faculté de parler. Tout animal est doué de l'instinct sans lequel il périrait.

L'instinct est inné, primitif, inhérent à l'être. C'est dans chaque espèce l'action même de la nature qui la spécifie et la caractérise. L'instinct est chez les êtres organisés ce qu'est l'affinité chez les êtres inorganiques, l'énergie spécifique au moyen de laquelle l'être se conserve et se développe selon ses lois.

Mais l'homme n'est pas un être simplement instinctif, il est encore un être pensant et intelligent. L'intelligence vient donc à un certain moment se mêler à l'instinct, perfectionner et étendre ce qui provient de lui.

A mesure que sa puissance croît, son loisir augmente proportionnellement. Tranquille sur ses besoins physiques, il peut vaquer à des fonctions plus élevées, à la culture de la science, de l'art et du beau.

Au point de vue du christianisme, le beau manifesté sous les conditions de la limite ou de l'or-

ganisme, est le Christ, le Verbe fait chair, le Dieu homme, l'être en qui l'amour a consommé l'union du fini et de l'infini. Le Verbe est descendu jusqu'à l'humanité, l'humanité s'est élevée jusqu'au Verbe. Sous cette forme sensible resplendit la forme incréée, en qui se contemple le souverain être, et par laquelle il se connaît. Le créateur et la création que l'homme résume en soi, sont là tout ensemble distincts et un ; le créateur incorporé dans son œuvre, la création spiritualisée dans son exemplaire éternel. C'est en cela que consiste ce qu'on peut appeler panthéisme chrétien.

Le beau séparé de Dieu, c'est-à-dire correspondant à l'individualité pure, a son type dans Satan, l'idéal du mal, incarné dans cette forme. C'est la plus parfaite des créatures, mais la plus éloignée de Dieu, la plus perverse, la plus souffrante.

Au point de vue de l'art, la beauté suprême résulte de l'union de la beauté matérielle ou individuelle de la forme, avec la beauté idéale de cette même forme où resplendit le beau infini. Il s'ensuit que l'art n'est point arbitraire et ne dépend pas des fantaisies d'une pensée sans règle.

Le vrai manifesté dans une forme sensible prend le nom de beau. Dès que l'homme en a la vision, il s'unit à lui par l'amour et cherche à le reproduire dans ses œuvres, à y incarner l'exemplaire divin que contemple l'œil interne. Voilà l'art, qui n'est, si on peut le dire, qu'un rayonnement de Dieu même.

Qu'est-ce que la création ? La manifestation progressive de l'être infini sous les conditions du fini ou les conditions de la limite, l'incarnation des idées divines en des formes matérielles. Dieu est donc le suprême artiste, puisque la création ne saurait se concevoir que sous la notion même de l'art.

Le beau résidant essentiellement dans le type (l'idée), et non dans la forme, rechercher la forme pour la forme même, c'est réduire l'art (qui se compose de l'idée et de la forme) à l'un de ses éléments, la forme pure; ce n'est pas seulement le mutiler, c'est le détruire radicalement.

L'homme cherche d'abord l'utile et plus tard le beau. Parvenu là, il s'élève encore.

Après avoir contemplé le vrai sous la forme sensible, où il est incarné au sein de l'espace et du temps, l'homme perce l'enveloppe qui le voilait et le contemple d'une vue immédiate dans son éternelle essence. La science naît, et la science c'est le travail de l'homme s'efforçant de concevoir les phénomènes variables et contingents, dans les causes invariables et absolues, ou de reproduire l'œuvre de Dieu, manifestation de Dieu même.

L'homme par l'industrie, c'est-à-dire par l'empire qu'il exerce sur la nature contrainte d'obéir à sa volonté, s'assimile la création, en fait comme une extension de son propre organisme. Par la science, pénétrant de plus en plus en Dieu, il participe toujours plus à la suprême intelligence; car pour lui

se développer, c'est s'unir à Dieu, en sorte que la fin particulière de l'homme est identique à la fin générale de la création.

Le monde qu'il habite, résumé en lui, s'élève avec lui et concourt par les forces qu'il lui prête, à l'accomplissement de ses hautes fonctions, coordonnées à celles qu'exercent, en vertu des mêmes lois, d'autres êtres dans les autres mondes ; car rien n'est isolé, tout gravite vers un centre commun et coopère à l'unité perpétuellement croissante.

En notre état présent, nous n'en apercevons qu'une ombre. Confinés en un point de l'univers, à peine connaissons-nous quelques-unes des relations qui nous lient à l'ensemble des choses, mais nous savons que ces relations harmoniques existent, nous en concevons la nécessité. Ces harmonies se découvriront à nos regards à mesure que s'étendra sous d'autres conditions organiques la sphère de nos fonctions et par conséquent celle de notre puissance, de notre intelligence et de notre amour. Dieu n'a mis d'autres bornes à ses dons que la limite inhérente à ce qui est fini et ne serait point s'il n'était fini.

J'ose espérer que l'étude philosophique à laquelle je me suis livré sur l'œuvre principale de M. de Lamennais, quoique incomplète sous plus d'un rapport, ne paraîtra pas dénuée d'intérêt à mes honorables confrères de l'Académie. Quelques-uns reprocheront peut-être à l'auteur de l'esquisse d'avoir émis des opinions trop hardies et trop indépendantes

des traditions confessionnelles. Quoi qu'il en soit, si M. de Lamennais a eu le tort de s'éloigner de la religion qui lui a servi de berceau et lui a inspiré quelques-unes de ses plus belles pages, on doit lui rendre cette justice qu'il a toujours parlé du christianisme avec respect et souvent avec une magnifique éloquence. Nous avons vu tout à l'heure comment il rappelle la grande mission du Christ en ce monde, je veux encore en terminant offrir une nouvelle preuve de son respect pour des symboles dont il se plaît souvent à faire comprendre la signification et la grandeur. Lorsque, s'occupant de l'architecture, il décrit le temple chrétien, il s'exprime en ces termes :

Le temple chrétien représente la conception de Dieu et de son œuvre, la création dans son état présent et dans ses rapports avec les destinées futures de l'humanité. Puis M. de Lamennais résumant en quelques lignes d'une concision admirable toute la pensée chrétienne, continue :

Selon les dogmes du christianisme, le monde a été donné pour demeure à l'homme qui, déchu de l'état d'innocence où Dieu l'avait créé, et ayant entraîné la nature dans sa chute, accomplit sur la terre une vie d'épreuves et d'expiations, vie passagère dont le terme doit être l'éternelle possession de Dieu, avec lequel le Verbe incarné, le Dieu homme, le second Adam, chef et sauveur de l'humanité qu'il résume en soi, l'a réconcilié par le volontaire sacrifice de lui-même.

L'homme donc, voyageur ici-bas, aspire à sa vraie patrie, s'avance vers elle souffrant et pleurant, jusqu'à ce que, ayant déposé sa dépouille périssable, il aille attendre au sein des joies promises à ceux qui auront cru, espéré, aimé, le jour formidable aux pécheurs, glorieux pour les justes, où revêtant de nouveau son enveloppe corporelle, mais spiritualisée, impassible, immortelle désormais, il se transfigurera et avec lui la nature entière, comme le Christ sur le Thabor.

Croyez-vous possible, Messieurs, de trouver un théologien orthodoxe qui parlât dans un plus beau langage du temple chrétien et des aspirations chrétiennes?

Quoique philosophe très hardi, Lamennais au fond était resté plus chrétien qu'on ne pense. Imbu de la théorie trinitaire chrétienne, il en a fait la base de sa philosophie. Esprit synthétique et généralisateur, il y a cherché l'explication de tous les phénomènes dont Dieu dans l'univers est la source éternelle et infinie.

LE VIEUX CHÊNE

PAR

M. LOMBARD

Je connais au penchant d'une faible colline,
Un chêne aux bras noueux, au vieux tronc qui s'incline,
Le roi d'une forêt de jeunes rejetons.
Car ce chêne a perdu ses anciens compagnons ;
La hache les frappait, et leur cime superbe
Frémissait par les airs, et s'abattait dans l'herbe.
Resté seul, et toujours épargné par le fer,
Il voit tomber sur lui les neiges de l'hiver ;
Il soutient les grands coups des tempêtes d'automne ;
Mais son front se dépouille et n'a plus sa couronne ;
Et les ans ont séché ce bras dominateur
Qui montre à la forêt sa royale grandeur.
Cependant ils n'ont pas détruit sa gloire entière ;
L'antique souvenir l'entoure comme un lierre,
Et sa vieillesse est sainte, et, toujours plus sacré,
S'élève du passé ce témoin vénéré.

Elle a son charme encor, cette austère vieillesse!
C'est la source joyeuse, et sa vive jeunesse,

Qui sort du pied de l'arbre et court dans le ravin,
La source qui remplit ce tout petit bassin
Où vient se réfléchir le mobile nuage,
Où se baignent le soir les oiseaux de passage,
Blanche Fontaine enfin, chère aux gens du pays,
Dont l'humble cours se cache à l'ombre des taillis.
Mais la neige au printemps a gonflé son volume :
C'est alors qu'on la voit, folle et blanche d'écume,
Aux rayons du soleil argenter le coteau,
Tandis qu'aux prés en fleurs elle porte un ruisseau.

L'été vient, le feuillage est épais, l'herbe haute,
Et voici les grands blés ondulant sur la côte;
Car les défrichements en ouvrant la forêt,
Du sommet déboisé font un riche guéret.
Au jour naissant, bientôt le moissonneur arrive.
Des deux côtés du bois, l'épi jonche la rive ;
Et le vieux chêne prête, à l'heure du repos,
Aux braves ouvriers son ombrage et ses eaux.

Doux pays, bonnes gens, vous n'êtes plus la France !
Mais vous avez placé la Vierge et l'Espérance
Sur ces rameaux en deuil autrefois triomphants !
Au pied, voici des croix, de pâtres ou d'enfants!
J'ai vu de l'une à l'autre aller des fils de laine
Comme ceux qu'un air doux poursuit de son haleine;
Ils semblaient apportés par les oiseaux du bois,
Et mêlaient trois couleurs au deuil des pauvres croix.
Penché sur la ravine où s'écoule son onde,
Le chêne m'apparut dans une paix profonde,

Comme un vieillard géant que les ans ont cassé,
Qui regarde flotter l'ombre de son passé.
Mais lui le chêne auguste et trois fois centenaire,
Qui brava si souvent les éclats du tonnerre,
Sentait sous lui frémir l'antique sol gaulois,
Foulé par l'étranger qui lui donne des lois !

POUILLÉ SCOLAIRE

OU

INVENTAIRE DES ÉCOLES

DANS LES

PAROISSES ET ANNEXES DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE METZ

AVANT 1789 — DE 1789 A 1833

PAR M. MAGGIOLO

I. Le plus important, le premier des suffragants de l'archevêché de Trèves, le diocèse de Metz, à son origine, représente la cité gallo-romaine des *Mediomatrici*. Ses limites sont, au nord, le diocèse de Trèves (*civitas Trevirorum*); à l'est, le diocèse de Strasbourg et la province ecclésiastique de Mayence; au sud, le diocèse de Toul (*civit. Leucorum*); à l'ouest, le diocèse de Reims (*civit. Remorum*), et le diocèse de Verdun (*civit. Virodunum*). Les invasions, les guerres de religion, les épidémies déterminent de fréquents changements dans le nombre des paroisses et leur répartition dans les archiprêtrés. En 1544, le diocèse comprend 4 archidiaconés (Metz, Marsal, Vic, Sarrebourg), 22 archiprêtrés, 548 paroisses ou annexes. En 1607, les 4 archidiaconés ne comptent plus que 20 archiprê-

trés et 469 paroisses. Sarrebourg n'a plus que 4 archiprêtrés grandement mutilés ; les hérétiques occupent les autres ; 16 paroisses de celui d'Hornebach n'ont plus de curé. « *Defecerunt a fide.* » En 1767, il y a 596 paroisses ou annexes.

II. Le traité de Munster (1648) réserve les droits de l'archevêque de Trèves sur l'évêché de Metz, qui comprend, dans les duchés de Lorraine et de Bar, 8 bailliages (Château-Salins, Nomeny, Bitche, Sarreguemines, Dieuze, Lixheim, Fénétrange, Thiaucourt), et une partie des bailliàges de Nancy, de Lunéville, de Blâmont, de Pont-à-Mousson, de Saint-Mihiel, de Briey, de Bouzonville. Placé, en 1790, dans l'arrondissement métropolitain de Reims, le diocèse devient, en 1802, suffragant de l'archevêché de Besançon ; il comptait, en 1870, 4 archidiaconés, 24 archiprêtrés, 614 paroisses ou annexes. En 1880, il compte 4 archidiaconés, 34 archiprêtrés, 614 paroisses ou succursales, en plus 7 chapelles vicariales, 2 annexes vicariales, 52 annexes, avec binage. Sa population officielle est de 471,464 habitants répartis en 746 communes.

PREMIÈRE PARTIE

Index des sources consultées. — Leur importance relative.

CHAPITRE I.

ARCHIVES.

1. *Archives du département de Lorraine, à Metz.* — Les séries G. et H. renferment de précieux renseignements pour l'histoire des écoles, des abbayes, prieurés, maisons-Dieu, congrégations d'hommes et de femmes, séminaires (G. 1,441-1,903) ; des églises paroissiales (G. 1,904-2,515). Le 12 septembre 1793, on a détruit, en grand nombre, des nobiliaires et des registres de comptabilité des églises. Le fonds de l'intendance n'est pas complètement exploré ; il n'y a ni procès-verbaux d'adjudications, ni devis de constructions d'écoles, ni rapports des subdélégués. Le duc Charles, à la requête du cardinal de Guise, 4 décembre 1571, autorise les archiprêtres et doyens ruraux à faire la visite des paroisses ; les procès-verbaux qu'ils ont dressés sont disséminés dans les liasses des divers fonds. Les rapports sur l'aptitude des élèves des collèges et séminaires, les états nominatifs des boursiers,

les certificats de bonne conduite et d'études des élèves, les demandes d'admission, les lettres y relatives, et surtout les procès-verbaux d'examen pour la réception dans les communautés de femmes, offrent, de 1638 à 1789, des renseignements du plus haut intérêt.

La série G. (16, 17, 18, 19) comprend 4 pouillés, de 1402 à 1767; celui de 1767, rédigé par Ph. Colson, chantre et régent de Saint-Privat, contient l'indication des paroisses avec mention et nom des curés (G. 115-145); installation du collège; requêtes et suppliques des catholiques et des réformés au duc d'Épernon, au roi, 1605 à 1644 (G. 510); 1687, lettre de l'évêque à Louvois pour que les « nouvelles converties ne soient pas obligées de passer leur vie dans un couvent, mais rendues à la liberté, après un séjour de 6 mois ». De 1789 à 1804, les documents sont conservés avec soin ; on y trouve des inventaires, des procès-verbaux de vente des monastères, des maisons d'école, des actes des jurys d'instruction, etc., etc.

2. *Archives municipales.* — L'évêque Bertram, au XII^e^ siècle, autorise chaque paroisse à posséder une arche (*arca*), coffre en bois bardé de fer, pour y enfermer les chartes, les titres et les registres. Le cabinet des manuscrits de la bibliothèque possède, sous le titre de *Pouillé général et raisonné du diocèse,* un recueil in-folio de 663 pages provenant de la collection de D. Tabouillot (1760); — 2 porte-

feuilles, in-folio ; — des cartons remplis de pièces relatives aux écoles ; — des registres des actes de l'état civil (baptêmes, mariages, décès), — de la comptabilité des fabriques (G. 550 à 843), — des hôpitaux, bureau des pauvres (G. 309 à 320), — des collèges, des écoles, des églises réformées (G. 940 à 1,121). Les délibérations relatives aux institutions scolaires de la ville (1789 à 1870) sont nombreuses et bien classées.

3. *Archives de Meurthe-et-Moselle.* — L'état du temporel (B. 297.) m'a fourni, pour les archiprêtrés de Mousson, de Nomeny, de Gorze, de Sarrebourg, des données statistiques sérieuses. Un registre n° 11 (B. 298) indique l'état des prieurés et bénéfices du diocèse ; j'y ai compté les signatures des notables sur les procès-verbaux et aussi celles des miliciens désignés par le sort, de 1751 à 1754 (B. 253).

Trésor des chartes, layettes de Sarbruch, déclaration des rentes et revenus des églises et collégiales de Saverden, de Sargueminde, de Dieuze, des abbayes et chapitres sous les bailliages d'Allemagne et pays Saulnois, à la fin du XVI^e^ siècle ; — fonds de la collégiale de Fénétrange, — des abbayes de Salival, de Haute-Seille, des prieurés de Salonne, de Viviers, de Chasnoy. — Le fonds de l'intendance est riche : éducation publique (C. 314), enquête de 1779, rapports des subdélégués de Château-Salins, de Nomeny, de Bitche, de Sarreguemines, de Bouzonville, de Dieuze, de Blâmont, de Saint-Mihiel

et de Briey. Je n'ai pas encore trouvé les rapports des subdélégués des autres bailliages, mais j'ai dépouillé les registres et les liasses contenant les délibérations, tableaux, procès-verbaux d'examen, actes des jurys, etc., etc., relatifs à l'instruction publique, dans les districts de Château-Salins, Dieuze et Sarrebourg, de 1789 à l'an IV.

4. *Archives des communes.* — Comme aux diocèses de Toul et de Verdun, la mine est féconde; il y a des registres dont l'exploration est pénible, dispendieuse, dans les communes devenues allemandes; il me faudra du temps et de nombreux voyages pour compléter les renseignements acquis.

CHAPITRE II.

MANUSCRITS.

1. *Chronique de Philippe de Vigneulle.* [Mss. de la bibl. d'Épinal (1).] « En nom de Dieu, sans lequel nul ne peut faire ne dire chose qui soit de vallue... et à l'honneur de la noble cité et des bons Seigneurs et recteurs d'icelle, Phillippe, marchant et citain de Metz, entreprend de dire, traicter et

(1) Découvert, en 1834, par M. Huguenin, ce manuscrit a été publié, en 1838, sous le patronage de l'Académie et de la municipalité de Metz.

raconter l'histoire de cette ville, anciennement chief du roiaulme d'Austrasie, qui maintenant est Lorraine. » Du XI^e^ au XVI^e^ siècle (1525), il n'oublie rien de ce qui concerne les églises, les monastères, les écoles ; il en donne la liste chronologique, ainsi que celle des maîtres échevins depuis 1170, « où fust faict et créé le premier maistre échevin, qui jamais fust en Mets » (1356). A l'occasion de l'entrée de l'empereur, reçu « à la grande église, avec grosse triumphe et mélodieuse noblesse de chantres et d'orgues », il donne l'état des monastères et leur ordre de préséance. — 1406. A la suite d'une mutinerie de la commune, 31 des plus mutins furent noyés au pont des Morts ; dans la liste, je trouve plusieurs clercs : « le novel maistre Jehan et l'escripvain Darcy ». — 1475, 18 janvier. Cérémonie funèbre : « il y avoit tout devant 60 torches et les cordeliers, après les carmes, les augustins, les prescheurs, Saint-Clément, Saint-Symphorien, Saint-Arnould, Saint-Vincent, les curez et chappelains, les chanoines de Saint-Thiébaut, de Saint-Sauveur, ceux de la grande église, l'abbé de Justemont. » — 1481. Visite et réforme des monastères par l'évêque. — 1485 à 1491. Récits animés des jeux et représentations de théâtre. — 1499. « Les jeunes clercs, au palais de l'évêque, représentent une comédie de Térence, « dont on fust fort surpris. »

Philippe déclare qu'il « a quelque peu recueillis et réduits avec d'autres, les travaux *d'un très*

éloquent homme, saige et entendu, Jéhan Aubrion, l'escripvain, citain de Mets, qui a mis en mémoire une grande partie des choses advenues, de 1464 à 1500. » Il y a plusieurs manuscrits du « Journal de Jehan Aubrion, avec sa continuation par Pierre Aubrion, de 1465 à 1512. » La bibliothèque impériale à Vienne, celle de Sainte-Geneviève à Paris, celle d'Épinal en possèdent chacune un exemplaire, celle de Metz en a deux. On lit sur le folio de garde de l'un : « Ce manuscrit est pour être envoyé au R. P. Calmet, qui doit me rembourser 42[1], que j'ai payé à l'abbé Lebœuf. »

Il m'a paru utile de comparer les récits des Aubrion et de Philippe avec ceux de Paul Ferry, dans ses observations séculaires, du doyen de Saint-Thiébaut, dans ses annales; la couleur, le ton, diffèrent, mais le fond est le même; partout, j'ai trouvé, ce que je cherchais, la trace des écoles, le nom des maîtres, leur influence sur les choses de l'intelligence.

2. J'ai consulté utilement, à Paris, des manuscrits relatifs à l'histoire de l'évêché de Metz, dont plusieurs fort importants, savoir : à la bibliothèque de l'Institut : « 1539. *Liber omnium beneficiorum civit. et diœc. Metensis* » (331 Mss. de Godefroy) ; à la Bibliothèque nationale : « 1544. *Copia extracta per me clerum episcopalem Met... a quodam polione* » (n° 12,865). — 1642. Pouillé de l'évêché... ainsi rédigé par L. Machon, arch. du Port (n° 12,864).

— 1606. « *Totius diœcesis paroch. eccles. et ann... in ultima visitatione a R. d. de Beschamps... arch. Sarburgi et can. de mandato et commissione... Caroli a Lotharingia cardin. facta* » (n° 12,866); un cartulaire de l'évêché (fonds franç., 10,021); un cartulaire du chapitre (10,021); les constitutions de ce même chapitre (10,022); un obituaire de N.-Dame (10,025); un *Synodus Metensis* (13,763); des mémoires, des titres, des registres, des inventaires (n^{os} 3,090 — 3,188 — 4,467 — 9,428 — 11,841 à 11,846 — 13,896 — 16,896 — 18,850 à 18,855 — 19,839).

CHAPITRE III.

IMPRIMÉS.

1. 1633. « *Statuta Synodi diœc. Met. a M. Meurisse...habita...* »

2. 1634. *Histoire des évêques de Metz,* par Meurisse (1 vol. in-fol.), de 950 à 1200. Influence des évêques sur les écoles, institutions monastiques.

3. 1670. *Histoire de la naissance, du progrès, de la décadence de l'hérésie,* par Meurisse (1 vol. in-fol.). Écoles protestantes, état des petites écoles et du collège, arrêts du roi...

4. 1671 - 1679 - 1688. *Synodes diocésains* par

Mgr d'Aubusson de la Feuillade, imprimés par Brice. — 1699. *Codex selectorum canonum eccl. Met. quos observari mandavit... Car. de Coislin... in Synodo Met. congregata, die mercurii 1a julii.*

5. 1713. *Rituale Metensis.* 3 parties in-4° (latin-français-allemand). « *Registri seu libri in quibus describuntur... ea omnia quæ parochiam spectant... de scholis, de ludi-magistri... vita et moribus... An scholæ magister, magistrave sint in parochia? an docti et approbati? quibus moribus? an assidue scholis incumbant? an pueri et puellæ in eadem schola doceantur, an separatim? an magister aliquam artem profiteatur, quæ suo muneri non congruat? an pueri mane et vespere Deum orent, sive in ecclesiâ, sive in schola? an preces, catechismum, modestiam, orthographiam edoceat...? an officio ecclesiæ inserviat tunica talari et superpelliceo indutus?... Quot sint pueri qui... scholas frequentant, quot qui non frequentant, etiamsi idonei sint ut doceantur? An hieme vigiliæ fiant ubi cum puellis et feminis viri et juvenes simul vigilent.* » Chaque année, le curé doit visiter toutes les familles de sa paroisse et s'informer si l'on prend soin de l'éducation des enfants.

6. 1726. D. Beaunier, *Recueil chron. et topogr. des archevêchés et évêchés de France* (2 vol. in-4°, Paris).

7. 1752. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine* (7 vol in-fol.), *Bibliothèque Lorr.* (1 vol. in-fol.), *Notice* (2 vol. in-fol.). Avec le concours des bénédictins de

la province, Calmet a rassemblé et publié les chartes, les titres de fondation des églises, des abbayes, des chapitres ; il a établi la série des évêques, des abbés ; il a dressé l'inventaire des biens, des revenus, des bibliothèques, des maîtres, le texte de la règle de l'évêque Chrodegand, la charte de l'évêque Adalbéron Ier. — École épiscopale. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre. — 1198. L'évêque Bertram voit avec douleur « que les personnes de l'un et de l'autre sexe *lisent, retiennent, expliquent* les livres de l'Écriture traduits en langue vulgaire... » — Règlement pour le chapitre. — Liste des maîtres illustres des abbayes. « Partout on prenait soin de l'instruction des jeunes enfants, ce qui n'empêchait pas d'y enseigner les sciences les plus difficiles. » Au XIIIe siècle, le but est rempli, « il y a partout des écoles, où les enfants des plus chétives conditions se peuvent facilement instruire ; les conciles, les synodes n'insistent plus, comme aux VIIIe, IXe et Xe siècles, sur la nécessité de créer des écoles. » — 1437, 7 janvier. Les notables bourgeois rapportent les privilèges accordés à la cité par l'Empereur, « scellez un sceau d'or pesant 32 ducats environ ». La commune est affranchie. — 1548. *Histoire de l'hérésie*. Synode à Trèves. Statuts relatifs aux maîtres et aux écoles : « Il y a eu des ruines matérielles, des doctrines erronées, malsaines ; il faut réformer les études, former de bons maîtres surtout. » — 1552. Sécularisation de l'abbaye de Gorze.

— 1630. Fondation, charges du collège de Bouquenon. — Biographies des hommes célèbres dans les sciences, les lettres, les arts, et aussi *Histoire des écoles de la Lorraine mosellane.*

8. 1772-1782. *Histoire générale de Metz,* par des religieux bénédictins (6 vol. in-4°). Prérogatives des druides, leurs collèges; l'origine, les phases diverses des monastères d'hommes et de femmes.

9. 1761. D. Cajot, *Antiquitez de Metz,* in-8°.

10. *Pouillé de l'ancien diocèse de Metz,* par H. Lepage (1 vol. in-8°, 1872).

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE Ier.

ARCHIDIACONÉ DE METZ. — (*Pagus et comitatus Metensis.*)

1. ARCHIPRÊTRÉ DE METZ. 18 pes, dont 3 rurales. — Je résume, dans une notice spéciale (3e *partie*), l'état des institutions scolaires dans la ville épiscopale, de 247 à 1833.
   VALLIÈRES. — 1700. Coll. le che.
   SAINT-BAUDIER. — 1194. L'abbaye de Saint-Mansuy obtient la desserte de l'église.
2. ARCHIPRÊTRÉ DU VAL-DE-METZ.
   AUGNY. 350 feux. — 1056. Pre de Saint-Benoît. — 1178. Une bulle autorise les religieux à faire le service de l'église. — 1560. Lefebvre et Lassale, maîtres-écrivains.
   CHATEL-SAINT-GERMAIN. 260 f. — 1092. Pre de Saint-Benoît. — 1178. Les religieux font le service de l'église.

JOUY. 388 f. — 1562. Éc. prot.

LESSY. 200 f. — 1563. Éc. prot. — 1739. Lemaire, Me d'éc.

LORRY-DEVANT-METZ. 360 f. — 1563. Éc. prot. — 1811. Jean Mathis, sous-instituteur.

ROZÉRIEULLES. 260 f. — 1122. Pré de Saint-Benoît.

SCY. 270 f. — 1563. Éc. prot.

WOIPPY. 324 f. — 1811, 1er décembre. Acte signé par 17 h. du hameau de Thury : « Considérant que l'instruction est une des affaires les plus majeures, que le moindre retard ne peut que nuire et préjudicier à la jeunesse, nous nous sommes empressés de choisir Jh Mathieu, qui s'est présenté, connaissant sa bonne conduite, la régularité de ses mœurs, la parfaite connaissance qu'il a d'enseigner.... Il lui sera délivré par chaque laboureur, une quarte de blé, les veuves une 1/2 quarte, les manœuvres 2 bichets et 1/2 payables, la moitié à la Saint-Martin, l'autre à Pâques... Il instruira la jeunesse de son mieux, conformément à l'université impériale... L'école sera ouverte au jour jusqu'à 11 heures, et de 1 heure jusqu'au soir... Il lui sera payé par écrivain 2l,15s et par ceux qui n'écrivent pas 2l,5s. » Cet extrait prouve qu'on n'a pas oublié les anciens usages, si le hameau a une école, il est bien certain que la commune n'en manque pas.

3. ARCHIPRÊTRÉ DE NOISSEVILLE.

COURCELLES. — 1571. Temple réformé autorisé par édit royal.

PONTOY. 280 f. — 1747. « La maison d'éc. est à côté de l'église, dans la plaine du Sablon. » — 1767. Ph. Colson, chantre et Me d'éc.

RETONFEY. 360 f. — 1563. Éc. prot.

SAINTE-BARBE. 300 C. — 1210. Pré de Saint-Benoît. — 1611. Jugement rendu par Fr. Fuzilier, écuyer, licencié ès droits, bailly du che, condamnant G. Chanvier, échevin de justice dudit lieu, à l'amende pour avoir traité J. Gossin, Me d'éc., de « menteur, bougre, méchant homme ». (G. 795.) — 1632, 22 avril. Le che donne au Pré l'église, quelques maisons et héritages, à charge d'y entretenir 10 religieux. — 1676. Boucher, chantre et Me d'éc., « réclame restitution des fruits d'un poirier, que Guillaume, marg. de l'église, prétend lui appartenir ». Saint-Aignan. — 1564. Éc. prot.

CHAPITRE II.

ARCHIDIACONÉ DE MARSAL. — (Les *pagi Salinensis-Nitensis-Judiciasensis-Moslensis.*)

1. ARCHIPRÊTRÉ DE MARSAL.

AMENONCOURT. 227 h. — 1690 (1). Résignation de la cure entre les mains de l'abbé de Saint-Sauveur. « Les Templiers, auxquels MM. de Malte ont succédé en bonne partie, avaient une maison très bien située, entre Amenoncourt et Autrepierre (H. 1,424). 9 — 8 — 7 (2) — 8 — 8 — 8 — 1790. Jh Jacquet. 7 gs, 12 fs. — 1793. Réunie à Avricourt ou plutôt supprimée.

ARRACOURT. 500 C. — 1663. — 66 — 60 — 44 — 73 — 71 — 69. — An III. Picquard.

ATHIENVILLE. 200 C. — 1685 — 8 — 6 — 4 — 8 — 8 — 8.

AUTREPIERRE. 142 h. — 1759. — 9 — 9 — 10 — 9 — 8. — 1790. Jacquemin. 26 gs, 15 fs. — 1793. Réunie à Avricourt, distant d'une lieue.

BEZANGE-LA-GRANDE. — 1665. — 13 — 12 — 8 — 13 — 11 — 11. — An III. Marchal.

BLANCHE-ÉGLISE. 184 h. — An III. « Personne ne s'est présenté. »

BLÉMEREY. 153 h. — 1779. 9 — 8 — 7 — 15 — 14 — 13. — 1790. Masson. 12 gs, 11 fs. — 1793. Réunie à Herbéviller, 1 lieue et demie.

BOURDONNAY. — 1789. — An III. Coutret et Fr. Gadiat.

BURES. 115 C. — 1788. An III. Fourquignon.

DOMJEVIN. 260 C. — 1753. — 9 — 8 — 7 — 16 — 15 — 14.

DONNELAY. An II. « Il ne se présente personne. » — An III, 1er mess. Germain.

EMBERMÉNIL. 340 C. — 1570. Déclaration des menus cens en argent, en poules et chapons, dus à l'abb. de Domèvre (H. 129) qui, en retour, doit fournir aux Mes d'éc. des 21 Pes, du blé pour l'écolage des pauvres. — 1710. École. — 1750. Pédagogie. Le curé y reçoit des enfants des familles riches et aussi le fils d'un pauvre tailleur de Vého, Grégoire Henri. — 1782. L'abbé Grégoire, curé de la Pe, s'occupe activement

(1) La date qui suit le nom de la paroisse indique l'époque où je constate l'existence d'une école.

(2) Le 1er chiffre indique le nombre des mariages, le 2e le nombre des époux, le 3e le nombre des épouses qui ont signé. — Lorsqu'il y a 6 chiffres, les 3 premiers donnent les mariages de 1786 à 1790, — les 3 autres les mariages de 1815 à 1820.

de l'éducation ; il donne à la fabrique une bibliothèque, dont j'ai retrouvé au presbytère le catalogue et plusieurs ouvrages. — 1825. Il lègue à Vého et à Emberménil, 12,000 fr. pour entretenir les tombes de ses parents et payer les mois d'école des enfants pauvres, leur fournir livres et papier. — Un examen personnel des arch. c. m'a donné les chiffres ci-après : (1784-1790) 14 — 14 — 13. — (1799-1811) 36 — 34 — 34 — 142 témoins signent, 4 font une croix. — (1816-1820) 11 — 11 — 9 — 9 — (1872-1876) 13 — 13 — 13. — (1784-1791) 74 baptêmes, 233 signatures, pas une croix !

GOGNEY. 196 h. — 1770. — 7 — 6 — 2 — 6 — 5 — 4. — 1790. Boudot. 18 g^{s}, 18 f^{s}. — 1793. Réunie à Foulcrey.

HÉNAMÉNIL. 300 C. — 1780. — 17 — 15 — 10 — 26 — 26 — 25.

JUVELISE. — An III. Mottin.

LAGARDE. — An III. Laurent.

LA NEUVEVILLE-AUX-BOIS. 540 C. — 1680. — 11 — 11 — 10 — 21 — 20 — 21. — 1759. Exemption d'impôts accordée à la M^{sse} d'éc. de charité.

LEINTREY. 360 h. — 1750. « Requête des habitants contre leur curé, en revendication de la 3^{e} charrue pour leur M^{e} d'éc. » (H. 1,453). — 20 — 20 — 17 — 12 — 12 — 11.

MAIZIÈRES-LÈS-VIC. — An III. « Masson, instituteur à Voyer, se présente, il est admis. »

MANONVILLER. 200 C. — 1747. — 20 — 17 — 16 — 29 — 28 — 27.

MARSAL. 1,200 C. — 1223. Collégiale. Le prévôt dessert l'église. — 1491. Hôpital. — 1635. Dames de la Congrégation. — 1650. Capucins demandés par les bourgeois. — 1758. Déclaration des officiers de l'hôtel de ville : « Au régent de latinité, 128^{l},14^{s} pour ses gages. — Au R^{t} d'éc. 300 liv. — A l'organiste, 300 liv. — Aux R. P. capucins, 42^{l},9^{s}. — A MM. du ch^{e}, 100 liv., pour le repas qui se fait avec l'état-major, le jour de fête du souverain. »

MONCOURT. — An III. Alison Alliot.

MOUACOURT. 131 C. — 1789. — 13 — 13 — 11 — 8 — 8 — 7.

MULCEY. 168 h. — 1789. — 1792. 24 g^{s}, 26 f^{s}. — An II. « La municipalité observe que l'ancien R^{t} d'éc., Chapelier, peut seul être nommé » ; elle réclame pour lui le presbytère.

PARROY. 310 C. — 1780. — 15 — 11 — 9 — 23 — 22 — 19.

RÉCHICOURT-LA-PETITE. 110 C. — 1789. — 3 — 2 — 2 — 6 — 5 — 5.

REILLON. 122 h. — 1780. — 6 — 6 — 4 — 19 — 18 — 14. — 1790. N^{s} Masson. 13 g^{s}, 14 f^{s}. — 1793. Réunie à Leintrey.

REMONCOURT. 172 h. 80 C. — 1695. — 5 — 4 — 4 — (1800 à 1810) 15 — 14 — 13 — 63 signatures, 3 croix.

REPAIX. 142 h. 100 C. — 1780. — 5 — 5 — 3 — 4 — 4 — 3 — 1790. Rondot. 13 g^{s}, 16 f^{s}. — 1793. Réunie à Foulcrey, chemins impraticables, 1 lieue et demie de distance.

SAINT-MARTIN. 248 h. — 1780. — 4 — 4 — 4 — 13 — 13 — 13. — 1790. J^{h} Masson. 17 g^{s}, 12 f^{s}. — 1793. Réunie à Herbéviller.

SAINT-MÉDARD. — An III. (*Médard-Libre.*) Blanchet.

VÉHO. 286 h. — 1740. — 9 — 9 — 9 — 7 — 6 — 6. — 1790. Manonvillers, Fr., 23 g^{s}, 22 f^{s}. — 1793. Réunie à Leintrey. — (1800 à 1810) 28 m. — 28 — 28 — 143 signatures, pas une croix.

VERDENAL. 225 h. — 1786. — 6 — 5 — 4 — 11 — 11 — 8. — 1790. Fr. Michel. 15 g^{s}, 10 f^{s}. — 1793. Réunie à Domèvre.

XOUSSE. 381 h. — 1690. — 13 — 12 — 11. — (1800-1810) 39 — 32 — 34 — 195 signatures, 19 croix. — 1790. Contil. 20 g^{s}, 15 f^{s}. — 1793. J^{h} Manonviller.

Les rapports des subdélégués de Blâmont et de Dieuze, chargés de ces paroisses, constatent l'existence des écoles dans les communautés de cet archip.

2. ARCHIPRÊTRÉ DE MORHANGE ET ABOUDANGE.

ALBESTROFF. 530 h. — 1780. Lallemand. — An III. 36 g^{s}, 40 f^{s}. « La municipalité agrée la soumission du cy-d^{t} régent pour exercer les fonctions d'instituteur, en conformité du décret du 29 frim. » L'administration du district, « sur l'avis du comité révolutionnaire, approuve la délib.; à charge par Lallemand, de se conformer aux lois. » On lui accorde 50 exemplaires de l'alphabet et du catéchisme républicains.

ALTRIPPE. — 1720. Procès-verbal du relevé du corps de l'enfant du M^{e} d'éc. (G. 1,592.)

BÉNESTROFF. 264 h. — 1785. — An III. 12 g^{s}, 15 f^{s}. — 6 niv. « Mandat de la municipalité de 201^{l}, 5^{s} au cit. Zeller, instituteur, pour traitement, à raison du nombre de ses élèves pendant les mois de vend., brum. et frim., visé par le directoire du district, pour être payé à vue par le procureur, conformément à l'art. XIII de la loi du 29 frim. et à l'article 4 de la loi du 21 therm. » — 23 niv. Zeller subit, à Dieuze, les examens et interrogations; il est déclaré capable.

BERMERING. 387. — An II. 12 g^{s}, 15 f^{s}. « Ne sera ouverte qu'en hiver. »

CHATEAU-BREHAIN. 220 C. — 1778. Traité avec le M^{e} d'éc. — 1779. Requête de N^{s} Pierre à l'intendant : « M^{gr} aura la charité d'ordonner au sindic de payer, sur les deniers de la communauté, 20 liv. qu'on lui doit. » Avant de faire droit, l'intendant communique la requête à la communauté, afin qu'elle réponde par une délibération, et il consulte le subdélégué. (C. 595.) — An III. Brehain-Haut. Thiriet.

CONTIL. 340 h. — 1780. Focal. — An III. 30 g^{s}, 30 f^{s}. « On réclame le presbytère pour y installer l'école et Focal. »

GIVRICOURT. 91 h. — An II. 5 g^{s}, 9 f^{s}. « Réunie à Munster. »

GUÉBLANGE. 266 h. — 1780. J. B. André. — An III. 16 g^{s}, 12 f^{s}. « On réclume le presbytère. »

HERNY. 300 C. — 1544. L'écolâtre de la cathédrale jouit des bénéfices, il approuve et paie le M^{e} d'éc.

HONSKIRICH. 364 h. — An II. J^{h} Frappe. 22 g^{s}, 25 f^{s}.

INSMING. 728 h. — 980. P^{re} de Saint-Benoît. — 1690. Confréries. — An II. 32 g^{s}, 22 f^{s}. « Personne ne s'est présenté. »

LÉNING. 235 h. — 1780. — An II. 38 gs, 32 fs. « N'a pu se procurer un instituteur, faute de logement, réclame le presbytère. » — An III, 21 niv. On refuse d'envoyer les enfants à Altroff, on veut un instituteur, sous la surveillance des autorités; on le payera. 14 membres signent la requête, 3 font une croix.

LIDREQUIN. 71 h. — An II. 6 gs, 8 fs. « Réunie à Contil. »

LIDREZIN. 248 h. — 1780. Brice. — An II. 27 gs, 13 fs. On demande le presbytère. Brice est ajourné... « Il n'est que trop évident, par ses réponses, qu'il n'a pas assez étudié la morale républicaine. »

LUCY. — An III. Simon.

MORHANGE. 250 f. — 1100. Hospice. — 1650. Charte de Renier, Me des éc., portant qu'un individu a donné à l'abb. de Salival, un héritage (H. 1,228). — 1655. Recteur des éc. — 1750. Réfections à la maison d'éc. 463l,5s.

MONTDIDIER. 116 h. — 1780. J. Joly. — An II. 15 gs, 6 fs. « Joly observe à la municipalité qu'il n'est pas tenu à faire école, en été. »

MUNSTER. 460 h. — 1250. Collégiale. 12 chanoines. — An II. 28 gs, 30 fs. « On se plaint de l'insouciance des parents; point d'instituteur ne s'est présenté. »

NEUFVILLAGE. 108 h. — An II. 11 gs, 5 fs. « Réunie à Albestroff. »

NÉBING. 300 h. — An II. 25 gs, 18 fs. « Se procurera un instituteur pour l'hiver. »

ORON. — An II. André et Marguerite Chatelain.

PÉVANGE. 72 h. — An II. 10 gs, 5 fs. « On demande de placer l'école au presbytère. »

RENING. 261 h. — An II. 9 gs. 16 fs. « Ann. d'Insming. »

RICHE. 275 h. — 1786. — An II. 22 gs, 22 fs. Le Me d'éc. est aux armées, il ne s'en présente pas d'autres. »

RODALBE. 318 h. — An II. 26 gs, 16 fs. « N'a pas encore fait choix d'un instituteur. »

THICOURT. 170 f. — 1093. Prc de Saint-Benoît. 4 religieux. — 1740.

TORCHEVILLE. 146 h. — 1760. L. Lorain. — An II. 15 gs, 20 fs. — 28 pluv. « Lorrain donne sa démission à cause de son grand âge et de la faiblesse de sa vue. »

VALH. 296 h. — An II. 25 gs, 18 fs. — 20 brum. « Aucun ne s'est encore présenté. » — 3 fruct. F. Brunner, muni d'un certificat de civisme approuvé par la société populaire et le comité de surveillance, déclare qu'il est dans l'intention d'ouvrir une école; il y enseignera à lire, à écrire, les règles de l'arithmétique, les droits de l'homme, du citoyen, ainsi que ses devoirs; il expliquera la Constitution, le tout conformément aux principes de la République et aux décrets de nos législateurs. » Il est admis, après avis de l'agent national.

VAXY. — An II. Courteaux.

VIRMING. 593 h. — An II. 21 gs, 17 fs. « Il y aura une école pour l'hiver. »

VITERSBOURG. 424 h. — An II. 21 g^s, 18 f^s. « Se pourvoira d'un instituteur pour l'hiver. »

WISSE. 192 h. — An II. 20 g^s, 11 f^s. « Malgré ses recherches, n'a pu encore se procurer un instituteur. »

ZARBELIN. 105 h. — An II. 4 g^s, 3 f^s. « Réunie à Lidrezing. »

3. ARCHIPRÊTRÉ DE VARIZE ET DE SAINT-AVOLD.

AUBE. — 1150. P^re de Cîteaux.

BOULAY. 500 h. — 1650. Principal établissement des juifs en Lorraine. Une synagogue, une école, une rue spéciale. — 1700. Récollets. — 1750-1755. 67 miliciens désignés par le sort, 35 ont signé. (C. 247.) — 1747 à 1789. États de paiements des M^es d'éc. — 1783. 455^l,1^s,9^d (C. 221).

CRÉHANGE. — 1738. Requête du curé à l'évêque pour obtenir l'autorisation d'acheter un jardin, pour y construire une maison d'éc. Avis favorable de la fabr. (G. 160).

HOMBOURG-HAUT. — 1254. Collégiale. 13 chan. — 1743. Les revenus affectés au séminaire. — 1741. Stanislas autorise les récollets à établir une maison conventuelle.

LONGEVILLE-LÈS-SAINT-AVOLD. — 950. P^re de Saint-Benoît.

PANGE. 128 C. — 1700. « 53 enfants à l'école » (G. 1,757).

SAINT-AVOLD. — 714. Abb. de Saint-Benoît. — Union de la cure à l'abb. — 1313. Hôpital. — 1625. « Des filles dévotes demandent des religieuses du Port. » Il en arrive 4 et 1 converse. Le prince de Phalsbourg donne l'approbation. — 1630. L'évêque confirme l'établissement. — 1631. On construit un monastère, une église, une école et plus tard une maison pour y recevoir des pensionnaires. — 1700. 500 f., 1400 C., environ 320 maisons. — 1747-1789. État des recettes et dépenses. (C. 221.) — 1783. L'organiste, les chantres, le régent de latinité, reçoivent 605 liv., le M^e d'éc. 158 liv. — 1780, 24 avril. Un rapport du subdélégué expose la situation des écoles et des maîtres. « Dans l'usage actuel, les communautés choisissent les M^es; seules, elles font les traités, à peine y appellent-elles les curés, qui prétendent y devoir concourir. » Il ne se plaint pas du manque d'école, ce qu'il aurait fait, si toutes n'en n'eussent été pourvues; il voudrait que l'on établît des séminaires pour former les maîtres et que l'on conciliât dans une plus juste mesure, « le choix des communautés avec les droits de l'archiprêtre et du subdélégué ».

TÉTERCHEN. 260 C. — 1745. Éc. de filles dirigée par des religieuses du tiers-ordre.

4. ARCHIPRÊTRÉ DE ROMBAS.

AVRIL. — 1682-1789. Série des M^es d'éc. — (1690) 15 — 6 — 3. — (1790) 11 — 11 — 7. — (1810) 16 — 16 — 7.

BRIEY. — 1331. Collégiale. — 1610. Donation à la Maison-Dieu. Commanderie. Requête des officiers municipaux à l'effet d'obtenir que l'on remette à la ville les biens de la com-

manderie pour « sustenter les enfants, les vieillards, les infirmes » (H. 1,677-1,688) — 1700. 250 f. — 1712. Les cordeliers. — 1760. Éc. de filles. — 1761. Le curé jouit de quelques revenus de la collégiale supprimée. — 1770. Rollin, Rt d'éc. — 1779, 30 novembre. Le rapport du subdélégué signale l'existence des écoles, mais il déplore l'infériorité et l'inégalité des salaires. « Il serait critique de modifier les règles de traitement, si l'on tient compte du suffrage de la multitude pour le choix du maître. » Il propose, pour « conjurer les inconvénients », d'attribuer aux intendants la nomination des maîtres et leur révocation, « trop souvent motivées par des motifs d'humeur ou de passion ». Les salaires devraient être proportionnés au chiffre de la population, « 30, 25 ou 20s par chef de famille, selon que le Me est chantre ou sonneur ».

Mance. — 1789. — 6 — 6 — 6 — 17 — 15 — 14. — 1802. Rogier.

Trieux. — 1792.

5. Archiprêtré de Kédange.

Altroff. 642 h. — 1780. — 1790. Christophe Furmann. 43 gs, 39 fs. — An III, 8 brum. Certificat de civisme. — 13 vent. Mandement de 275 liv. du 11 brum. au 11 vent. de la présente année, à raison de 43 gs.

Freistroff. 250 f. — 1130 à 1147. Religieuses de Cîteaux. — 1147 à 1470. Elles occupent le couvent dont les religieux rentrent en possession en 1470. — 1700. 450 f.

La plupart des 27 Pes de cet archip. étaient du bailliage de Bonzonville; or, à la date du 13 juillet 1779, un rapport du subdélégué à l'intendant implique l'existence d'une école dans chaque communauté. Interrogé sur la question de savoir s'il y a des écoles, il ne demande nullement qu'on en crée de nouvelles. « Il ne s'est aperçu d'aucun abus... il faut laisser aux paroisses le choix des Mes d'éc.; d'ordinaire il est élu par les habitants, de concert avec le curé... il est loué ou gagé pour 3 ou 6 ans, souvent pour une seule année; s'il convient, on le continue; faute de ce, on le congédie. »

6. Archiprêtré de Thionville (1).

Entrange et Œutrange. 214 f. — 1789. Welzcher, Me d'éc. Dame Staffels, Msse d'éc. — 1826, 3 septembre. Délib. du Conseil : « On a toujours payé en nature de blé, 1 fosse et demi par ménage pour Œutrange, 1 fosse seulement pour Entrange. Le total est de 7 maldres (2), 2 bichets, 3 fosses, en plus 30 c. d'écolage par mois, pour les abécédaires, 50 c. pour les écrivains... Les charges du Me pour l'église sont considérables, il n'a pas d'indemnité de logement; une pauvre chambre sert d'école. — 1841. Délib.

(1) Le bailliage de Thionville comptait 140 Pes, dont 100 du diocèse de Metz.
(2) Le maldre vaut 2h.10l de blé.

30 oct. : Une sœur institutrice est installée. L'ancienne Mlle n'avait que 30 fr. par an. — 1848, 2 janv. Délib. : La salle d'Œutrange ne peut contenir tous les écoliers, il y a toujours eu à Entrange une petite éc., dirigée par un sous-Me. Le Sr Pierrard recevra 70 f. pour tenir école durant l'hiver. Le traitement sera réparti entre tous les élèves. — (1703-1713) 39 m. — 10 — 2. — (1753-1763) 56 — 29 — 4. — (1803-1813) 50 — 35 — 5. — (1858-1868) 89 — 87 — 71. — (1872-1880) 71 — 70 — 71.

Florange. — 1687-1789. Série des maîtres. — 1710. A été baptisé M. Nepveux, fils du Me d'éc. — 1716. Le Me d'éc. Pector signe comme témoin. — 1722, 2 fév. « Est décédée Cristine, femme à H. Poincelet, Me d'éc., après avoir donné des marques d'une fidèle chrestienne. » — 1726, 21 novembre. Le Me d'éc. rédige et signe l'acte de décès du curé Rollot. — 1734. Fr. Français. Les registres sont tenus avec soin, les signatures généralement bien faites; l'écriture en est fort lisible. — (1710-1730) 104 m. 43 — 11. — (1750-1760) 46 — 28 — 5. — (1780-1790) 47 — 38 — 11. — (1810-1820) 58 — 46 — 26.

Fontoy. — 1715. « Le curé se plaint de l'insouciance du Me d'éc. » (G. 27).

Thionville. — 805. Concile. On y traite la question des écoles, on y développe les prescriptions du capitulaire de 789. On insiste sur la nécessité du calcul, qui forme le jugement : « *De computo, ut veraciter discant omnes* », sur l'importance des notions d'hygiène et de médecine : « *De medicinali arte, ut infantes hanc discere mittantur* ». Les seigneurs temporels et spirituels veilleront à ce que leurs scribes écrivent lisiblement, que les lecteurs des églises prononcent distinctement, afin que le peuple comprenne. — 940. Égl. paroissiale. — 1308. Les augustins. — 1332. Maison-Dieu. — 1584. Hôpital Sainte-Élisabeth administré par les échevins. — 1625, 20 mai. Les capucins installés avec pompe, au bruit de l'artillerie, sont chargés du spirituel de l'hospice militaire et des prédications. — 1629. L'infante autorise les religieuses de Sainte-Claire de la maison du Saint-Esprit de Luxembourg à se fixer dans la ville; par convention avec les officiers municipaux, elles enseignent aux petites filles la religion, la lecture, l'écriture, les ouvrages manuels. — 1644. La régente leur accorde une rente de 300 liv. Louis XIV y ajoute de nouvelles libéralités. — 1700. 500 f. Reconstruction de la maison de Sainte-Claire, qui, en 1789, compte 13 religieuses et un nombre considérable d'élèves externes et internes. — 1704-1705, 16 avril, 6 novembre. Convention entre les officiers de ville et les notables d'une part, et le prieur et les religieux augustins de l'autre, pour l'ouverture d'un collège, sous l'autorisation du provincial et du chapitre. La ville paie une subvention annuelle et bâtit des salles de classe. — 1774. Le personnel se compose d'un prieur, de 4 régents, de 2 novices et d'un frère; les écoliers, qui sont

nombreux, « y sont instruits jusqu'à la philosophie ». — 1786, 13 mai. Règlement en 52 articles, rédigé en l'assemblée des administrateurs de l'hospice, sous la présidence d'un conseiller au parlement. Les officiers municipaux, le procureur du roi, le curé, 4 notables élus par les citoyens composent le bureau d'administration. Fermé en 1792, rétabli en 1803, le collège est l'un des plus renommés du département. — 1802. L'hospice installé dans le monastère de Sainte-Claire, sous la direction des sœurs de Saint-Charles, ouvre 2 écoles de filles, dont l'une gratuite.

Uckange. — 1789. — (1800-1810) 69 — 49 — 40.

CHAPITRE III.

ARCHIDIACONÉ DE VIC.

1. Archiprêtré de Delme.

Amelécourt. 18 h. — 1702.

Arraye-et-Han. — 1789. — 8 — 8 — 3 — 10 — 9 — 8.

Bacourt. — 1789. — An III. « Il ne se présente personne. »

Bey. — 1711. — 3 — 3 — 1 — 1 — 1 — 1.

Bioncourt. — An III. Lavancy.

Chambrey. — 1792. Petit et Marie Simon.

Chateau-Salins. — 1491. Maison-Dieu (C. 397). — 1527. Installation des minimes. — 1545. Gages des sœurs grises (B. 5,276). — 1747. Elles reçoivent 447^{l}, 8^{s}. (C. 221). — 1700. 500 f. environ, 320 maisons. Ann. d'Amelécourt et de Salonne, jusqu'en 1717. Coll. le roi. — 1737. Monastère de Sainte-Élisabeth. Éc. de filles. — 1752. Stofflet et Ch. Richard, M^{es} d'éc. et marg. — Au compte du receveur, la recette ordinaire s'élève à 1,568^{l},15^{s},7^{d}. La recette extraordinaire à 74^{l},17^{s},7^{d}. La dépense à 1,487^{l},10^{s},6^{d}, dont 200 liv. au régent d'éc., organiste, 30 liv. à l'horlogeur, 135 liv. au régent de latin. — 1753. Un dossier de 30 pièces relatives à la construction d'une maison d'éc., aux gages des régents et maîtres (C. 397). Lettre de l'intendant, 5 juin 1753. Lunéville. « Je consens, ainsi que vous le proposez, que les gages dus aux régents d'éc., marg. et horlogers soient répartis sur les habitants... Il convient que vous enjoigniez aux officiers de l'hôtel de ville de prendre une délib. à cet effet, et aussi de passer de nouveaux traités, sur le pied de 200 liv. au régent d'éc. et chantre, de 100 liv. au marg., de 50 liv. à l'hor-

loger, ce qui ne paraît pas suffisant. Vous m'enverrez aussi ces traités, je les approuverai. » — 1753, 27 févr. Traité en 12 articles entre les sœurs de Toul et le lieutenant général pour l'établissement d'une école. La délib. de l'assemblée convoquée extraordinairement par l'hôtel de ville, est signée par « les officiers du bailliage royal, ceux de l'hôtel de ville, le sieur Curé, MM. de la noblesse, les privilégiés, les officiers de saline, 12 membres de la bourgeoisie et le lieutenant général président. — L'évêque autorise le traité (C. 411). — 1779, 5 juin. Le subdélégué, M. Quentin, émet le vœu que l'on élève les gages à 150 liv. ou 250 liv., sauf pour les annexes, où l'on est obligé d'avoir un second Me pour l'hiver; « il y a des communautés qui ne peuvent assez payer les Mes, ce qui fait qu'ils ne remplissent pas leurs fonctions avec zèle. » — An III, 10 germ. Procès-verbal de la séance du directoire, à *Libre-Salins*, à l'occasion du choix des instituteurs et des institutrices. Les cit. Demange et Claudin, les citoyennes Aubert et Asselin. — Procès-verbaux du jury d'instruction pour l'examen des candidats dans le district.

CHAINCOURT. — 1780. François. — 1790. Il réclame ses gages. Chacun des 160 chefs de famille lui payait 34 sols; quelle somme lui paiera-t-on à l'avenir? — An III. Simon.

DELME. — 1780. — An III. Monet; il ne se présente pas d'institutrice.

FAULX. — 1126. Pré de Saint-Benoît. — 1700. Hôpital. — 1709. « Fondation pour ayder 5 pauvres filles du Val-de-Faulx à se marier »; les villages du Val étaient : les 2 Faulx, Condé, Malleloy, Montenoy. » Les Mes d'éc. de ces paroisses ont leur part dans les obits et fondations. « 27 signatures, une croix » (B. 395). — An. II. 650 h. — 25 gs, 24 fs. « L'école sera ouverte en hiver ». 16 — 15 — 10 — 18 — 17 — 16.

LÉTRICOURT. 50 h. — 1650. — 4 — 4 — 4 — 13 — 12 — 13.

FRESNES. — An III. Blaise.

LEYR. 623 h. — 1780. — 31 — 29 — 19 — 30 — 28 — 22. — An II. 60 gs, 40 fs. « Ne sera en activité que l'hiver. »

MALAUCOURT. — 1789. Traité (C. 414).

MANHOUÉ. — An III. Dauphin.

MOIVRON. 380 h. — 1750. — 27 — 25 — 22 — 29 — 28 — 25. — An II. 40 gs, 35 fs, Traitement, 1,325 fr. « Ne s'est présenté personne. »

MORVILLE. — 1780. — An III. « Il ne se présente personne. »

SALIVAL. — 1218. Abb. de Prémontrés. 4 registres, 3 cartulaires, cartes et plans (H. 1,224).

SALONNE. — 813. Pré de Saint-Hilaire, uni, en 1602, à la primatiale de Nancy. — 1750. 70 feux.

VIC (*Vicus bodesius, Vicus*). — 1150. Collégiale. Pré de Saint-Christophe. — 1210. Siège principal du pouvoir temporel des évêques. « Privés de leurs droits régaliens, à Metz, ils y installent leurs officiers, leur chancellerie, leur monnaie,

leur écolâtrerie. « Accord entre l'abbé de Salival et les templiers de Vic. L'ordre de Malte hérite de leurs biens. » — 1275. Hôtel-Dieu. — 1295. Les béguines cèdent une maison à l'Hôtel-Dieu. — 1326. « Franchises accordées aux pucelles appelées béguines. » — 1364. L'évêque Jean de Vienne leur impose la règle du tiers-ordre de Saint-François. — 1420. Cordeliers. Carmes déchaussés. Délib. des officiers municipaux touchant l'établissement des Carmes. Permission de l'évêque. Lettres patentes (H. 963). — 1545. Supplice de Fr. Chobard, Me d'éc. de Mécrin, condamné pour hérésie. — 1559. Écolâtres de Vic. Gages des Mes d'éc. (G. 899). — 1590. Suppression des béguines. — 1613. Capucins. — 1618. Dames prêcheresses. 5 religieuses instruisent gratuitement les jeunes filles de la ville. — 1634. Dames de la Congrégation. — 1615 à 1790. Collège. 3 régents prêtres séculiers. Titres de fondation, constitutions de rentes (D. 90). — 1736 à 1750. Procès-verbaux de visite de la paroisse et des couvents (G. 316 à 333). — 1792. Renach et Catherine Gauvain nommés par le jury séant à Château-Salins.

Moyen-Vic. — An II. Liégeard et Marie Joly.

Villers-lès-Moivron. 157 h. — 1786. — 5 — 4 — 2 — 5 — 5 — 5. — An II. Fiat, nommé au concours, n'accepte pas. 15 gs, 15 fs. « Il ne se présente personne. »

2. Archiprêtré de Nomeny.

Abaucourt. — 1786. — 15 — 13 - 8 — 23 — 23 — 19. — An III. Lemoine choisi par le directoire.

Bouxières-s.-Froidmont. — 1675. — 24 — 23 — 16 — 23 — 23 19. — An II. Serment prêté par Geoffroy. « Aujourd'hui, 3 germ., le cit. M. Geoffroy a reçu une commission d'instituteur dans la commune de B.-S.-F., après avoir subi un examen par devant les cit. Salle et Toussaint, instituteurs au collège national de Pont-à-Mousson. Il est reconnu capable d'enseigner l'arithmétique, la lecture, l'écriture et de prêter le serment requis. » Requête pour le loger au presbytère, dont le bail va expirer. Élection d'un instituteur, 18 belles signatures.

Clémery. — 1250. Pré de Saint-Benoît. — 1789. — 22 — 10 — 6 — 18 — 12 — 12. — 1792. Éc. fermée.

Goin. — 1703. « Legs au profit du Me d'éc. » (G. 1069).

Mailly. — 1789. — An II. Toussaint.

Morville-s.-Seille. — 1780. — 6 — 5 — 1 — 5 — 5 — 3. — An II. F. Marcus (G. 1074).

Nomeny. V. Notice spéciale (3e partie).

Port-s.-Seille. — 1789. — 6 — 3 — 2 — 5 — 3 — 2. — 1792. P. Douot.

Raucourt. — 1789. — 19 — 15 — 13 — 16 — 16 — 16. — An II, 27 vent. L'agent national déclare qu'il n'y a plus de Me d'éc. — An III. On refuse d'envoyer les enfants à Éply; il y en a 74 en âge de recevoir l'instruction, on réclame un maître.

THÉSEY-SAINT-MARTIN.— 1666. — (1790) — 11 — 9 — 7. « Le curé a la dîme, un préciput, les novales... La fabr. possède une métairie; les seigneurs ont fondé des messes... Le Me d'éc. n'est pas assez payé. » — 1792. Simon. — 30 mai 1779. Le subdélégué, M. Gourier, rend compte de l'état des maîtres; il y en a dans chaque paroisse, il se plaint de l'ignorance de plusieurs, il en attribue la cause à ce que « l'on cherche à les louer à vil prix »; ils ont de petites rétributions pour les obits..., une certaine somme des fabr. pour blanchir le linge d'égl... selon l'usage du De, 4 ou 5 sols pour l'eau bénite..., à peine de quoi vivre dans les petites communautés... Ne pourrait-on pas prendre une partie de la dépense des maîtres sur l'économat des bénéfices? MM. les curés, obligés d'instruire leurs paroissiens, ne pourraient-ils pas y contribuer de leur superflu? » Il démontre la nécessité de créer des écoles spéciales de filles et il indique les précautions à prendre dans les écoles mixtes.

3. ARCHIPRÊTRÉ DE MOUSSON.

ARRY. — 1669. « Legs de 13 liv. de rente au Me d'éc. pour fournir le pain et le vin pour les messes. »

CORNY. 60 h. — Coll. l'abbesse de Sainte-Marie. — 1703. « L Me d'éc., 4 échevins d'égl., 2 syndics chargés d'avertir les habitants à tour de rôle pour sonner en cas d'orage. »

ATTON. — 1700. — 10 — 10 — 6 — 8 — 8 — 7. — 1790. Gauthier.

MILLERY. 50 h. — 1350. Maison du Temple. — 37 — 35 — 34 — 18 — 17 — 9. — 1792. Soudieu.

CUSTINE. 709 âmes. — 1770. — 17 — 11 — 6 — 24 — 15 — 13. — 1790. Mettavant. — An II. 62 gs, 67 fs. Traitement, 2,275 fr. « L'école n'est pas en activité. »

MOREY. — 1788. — 12 — 12 — 10 — 8 — 8 — 8 — 1790. Floquet. — 1793 (Trois-Montagnes), éc. fermée.

MOUSSON. — 1094. Pré de Saint-Piant. — 4 — 3 — 3 — 9 — 8 — 6. — 1790. Delate. — An II. Il obtient un certificat de capacité et de civisme.

PONT-A-MOUSSON. A l'orient de la Moselle, diocèse de Metz. 1 paroisse Saint-Martin. — A l'occident, diocèse de Toul. Pses Saint-Laurent, Saint-Jean, Sainte-Croix. — 1106. Pré de Saint-Michel (G. 1,074). — 1126. Abb. de Sainte-Marie-aux-Bois. — 1147. Maison-Dieu. — 1257. Hôpital de Notre-Dame. — 1260. Collégiale de Sainte-Croix. — 1265. Commanderie de Saint-Antoine. — 1447. Couvent de Sainte-Claire. 13 religieuses prennent possession du monastère et de l'église. — 1462. Les chanoines de Metz se réfugient au Pont. — 1538. Régent des écoles (B. 8,134). — 1572. Érection de l'Université (1). — 1574. Construction du collège des jésuites. Le recteur et les chapelains de Saint-Antoine se

(1) Voir mon *Hist. de l'Université*, 1866, in-8°, et les archives (H. 1514 à 1595 2,104 à 2,212.)

retirent à l'hôpital Notre-Dame. — 1581. Séminaire du Châtelet. 8 boursiers suivent les cours de l'Université. — 1595. Séminaire annexé au collège des jésuites. 12 boursiers. « *Seminarium Clericorum pauperum urbis dioc. Metensis.* » — 1597. Hôpital des bourgeois, fondation de Grégoire, doyen de la Faculté de droit. — 1604. Congrégation de Notre-Dame. 3 religieuses d'abord; 19 ans après, la fille du prévôt prend le voile; elle fait don de 2 métairies, de quelques vignes; un traité avec la ville assure l'instruction des filles (C. 206). Cent ans après, il y a 60 religieuses « continuellement occupées de l'office divin et de l'éducation de la jeunesse; outre un grand nombre de pensionnaires, elles ont une école publique et gratuite... En plus que les trois vœux solennels, elles en font un quatrième par lequel elles s'obligent d'instruire la jeunesse et de ne jamais souffrir qu'elle soit abandonnée. Leur église est des mieux ornées, la maison bien bâtie, les jardins sont vastes; la congrégation des filles s'assemble le dimanche, dans une de leurs chapelles, pour y réciter l'office et écouter les instructions d'une religieuse, — 1607. Translation de l'abb. des prémontrés établis à Preny, par saint Norbert, en 1138. Elle resta sous la juridiction des évêques de Toul, malgré les réclamations des évêques de Metz. L'installation est remarquable. « L'église, le cloître, la maison régulière sont bâtis dans le goût moderne, d'une architecture également propre, nette et modeste; il y a plusieurs salles et appartements superbes, de grands jardins, une terrasse sur la Moselle. Le chapitre de l'ordre, réuni le 28 septembre 1621, y institua une école spéciale, un séminaire de novices pour y être nourris et élevés, pour la commodité de l'Université, à la connaissance des lettres et sciences nécessaires. » (H. 1,124.) Ces novices sont ensuite répartis entre les autres communautés. La ville leur accorde des privilèges, une concession de terrains... ils ont chez eux une imprimerie, ils publient entre autres livres un *Catechismus novitiorum*. (2 vol. in-fol.) — 1611. Carmes mitigés et carmes déchaussés. — 1623. Religieuses annonciades. — 31 mars. Les magistrats leur donnent permission de s'établir. 24 sœurs; « elles se soutiennent par le travail de leurs mains. » — 1625. Chanoines réguliers de Saint-Sauveur. — 23 août. La veuve de Jean de Porcelets leur donne une maison et une église... Le P. Fourier y établit un séminaire où les novices des maisons de l'ordre viennent étudier à l'Université; il y a une école gratuite, dans laquelle, selon les constitutions du curé de Mattaincourt, « on enseigne à lire, à écrire, et les éléments de la grammaire ». On trouve aux archives (H. 1,541 à 1,698, G. 984) les détails les plus complets sur les acquêts, ventes, abonnements aux gazettes, règlements... de cette importante maison. — 1626, 16 mai. M^me^ de Chantal amène d'Annecy 6 sœurs professes

de la Visitation. — Charles IV lui laissait le choix de s'établir à Nancy ou à Bar, elle préféra la résidence du Pont « à cause de l'Université ». — 1627, 21 août. 27 religieux du Carmel, sous la protection du duc, s'installent au Pont; « la maison est belle, l'église est mignonne et bien ornée ». — 1632. Les minimes sont appelés par les magistrats, « en raison des services qu'ils ont rendus à Nomeny, attaqué par la contagion ». — 1677. Masselin, Me d'éc. et marg. de Saint-Martin. — 1700. Me d'éc. à la pe Sainte-Croix (G. 1,116). — 1722. Jardin botanique fondé par Léopold. — 1723. Hôpital. On y construit de nouvelles salles. « Les dames de la ville font entre elles une association pour y établir 4 religieuses de Saint-Lazare, pour y soigner les malades et instruire les pauvres enfants. L'administration temporelle est entre les mains de 4 directeurs préposés par l'hôtel de ville et d'un receveur désigné par les directeurs. Le curé de Saint-Laurent est chargé du spirituel. — 1740. Le R. P. Gastin envoie à M. de la Galaisière un mémoire historique sur l'origine et les établissements du Pont-à-Mousson. Ce curieux manuscrit de 29 pages in-fol. est conservé aux archives de la Meurthe (H. 1,662). — 1768. Translation de l'Université à Nancy (H. 2,254). — 15 novembre. Collège royal. 1 principal, 8 professeurs, tous de l'ordre des chanoines réguliers. — 1776. Création d'une école royale militaire ou plutôt d'un collège où l'on élève, outre 50 ou 60 boursiers du roi, des jeunes gens destinés à la carrière militaire. Il y a un principal, un sous-principal, un procureur, 12 professeurs, 6 préfets de salle; le règlement est sévère; le programme comprend les langues française, latine, anglaise, allemande, les mathématiques, la géographie, l'histoire, les belles-lettres, la philosophie, la religion, la morale, les fortifications, les principes de la marine, le dessin, l'écriture, les armes, la danse. Un inspecteur général et un sous-inspecteur examinent les élèves, constatent leurs progrès; chaque année, des exercices publics précèdent la distribution des prix, comme autrefois à l'Université : « *Præmium et incitamentum laboris.* » — 1779. Le subdélégué, M. Breton, adresse un rapport sur l'état des écoles et les améliorations à introduire; « pour la nomination de ces desservans d'église, il faut suivre le parti prescrit par l'évêque; ils forment une classe sujette à la discipline, à l'examen, à la réformation par l'église elle-même »; le salaire est faible, insuffisant, mais ils peuvent se livrer à une autre profession; « il existe d'ailleurs des maîtres en nombre suffisant », il y en a dans chaque paroisse. Au sujet des discours et discussions entre les communautés et les régents d'éc., il propose d'adopter « la même règle, la même jurisprudence édictée par les arrêts pour les maîtres et les domestiques ». — 1789. Le cahier des doléances de la ville comprend 56 articles : « établissement dans les villages de filles d'école propres à

suppléer aux maîtresses d'éc. trop rares dans les campagnes. L'examen des registres des paroisses, de 1660 à 1789, prouve par le nombre considérable des signatures que l'on profitait de l'instruction primaire. (1786-1790) 240 — 211 — 165. — 1790. A la suite du refus de serment des professeurs et de l'agitation des élèves du collège militaire, le procureur syndic demande une réforme dans le plan d'études et les conditions d'admission... surtout plus de prêtres. On supprime les boursiers, les chanoines se retirent, la municipalité réclame leur maintien, le décret du 9 septembre 1793 ferme le collège. — 1795. Vente d'une partie des bâtiments, de l'Université. — 1792, 30 avril. Le maire remplace les religieuses de Notre-Dame, les sœurs des écoles charitables, l'instituteur Piérson, le préfet du collège par 3 instituteurs et 4 institutrices qui ont produit un certificat de civisme. — 1793. Le cit. Georges, malgré son jeune âge, es choisi, après son examen, pour diriger une école gratuite de principes du latin. « Il a été averti de se pourvoir d'un local pour que la municipalité puisse informer le public de l'ouverture des classes. » — 1793. Règlement municipal, en 8 articles, pour les éc. de filles. — An II. Rapport de l'agent national sur le collège. Les archives de la Meurthe (B. 35 à 1,040) et celles de la ville m'ont fourni pour les 85 communes du district les renseignements les plus précis, de 1789 à l'an IV. Statistique des écoles, lettres, instructions, circulaires, arrêtés relatifs aux maîtres et aux écoles. — An III. Tableaux, registres, procès-verbaux d'examen ou d'assemblées, actes du directoire du jury d'instruction. J'en ai publié un grand nombre déjà (1), je compléterai mes notices sur notre Université lorraine et sur les nombreux classiques publiés par les 20 imprimeurs, qui, de 1585 à 1789, exercèrent leur art à Pont-à-Mousson. — An IV. La ville réclame en vain l'école centrale. — An VIII, 15 brum. Une souscription permet d'ouvrir une école secondaire; l'inauguration a lieu au son des cloches et au bruit du canon, 66 élèves sont présents. — An IX. 28 brum. Un ancien boursier du roi, Duroc, fait valoir les droits de la ville, la valeur de ses anciennes institutions scolaires, le collège est rétabli.

Sainte-Geneviève. — 1666 à 1790. Mes d'éc. 13 — 12 — 6 — 14 — 12 — 11. (Arch. riches et curieuses.)

Scarponne (Dieulouard). — 1300. Abbe de Saint-Laurent. — 1502. Attestation de la charité des bénédictins (H. 79). Catalogue de leur bibliothèque. Manuscrits. Division des chapitres du catalogue. Théologie. Sciences. Classiques grecs, latins, plus de 6,000 vol. (H. 83). 48 — 30 — 24 — 39 — 32 — 19. — 1790. Claudin.

(1) V. Pièces d'archives, 1 vol. in-8°, 1875. Pouillé scol. de Toul, 1870, 1 vol. in-8°.

VILLE-AU-VAL. 32 h. — 1690. Ch. Lambert. — 15 — 15 — 11 — 6 — 5 — 6. — 1792. Voy. Parfait.

VITTONVILLE. 20 h. — 1690 — 4 — 4 — 3 — 6 — 5 — 3. — 1790. École fermée.

4. ARCHIPRÊTRÉ DE GORZE.

ARNAVILLE. — 1681-1789. 10 Mes d'éc. — An II. Royer. « 140 élèves pourraient fréquenter l'éc. » — (1730-1740) 71 — 55 — 25 — 233 signatures, 31 croix. — (1760-1770) 76 — 63 — 32 — 273 signatures, 31 croix. — (1795-1800) 33 — 32 — 25 — 123 signatures, 9 croix. — (1820-1830) 96 — 86 — 50 — 379 signatures, 5 croix.

BAYONVILLE. 50 h. — 1700 à 1790 — 9 Mes d'éc. — 1766. Fondation du curé en faveur du Me d'éc. — 1776. Réparations à la maison d'éc. (C. 430). — 1791. N. Martin. — (1730-1740) 26 — 24 — 8 — 79 signatures, 25 croix. — (1760-1770) 34 — 33 — 31 — 133 signatures, 3 croix. — (1795-1800) 7 — 7 — 6 — 28 signatures. — (1820-1830) 48 — 46 — 40 — 188 signatures, 4 croix.

BENEY. — 1667.

BOUILLONVILLE. — 1687 à 1790. — 9 Mes d'éc. — 7 — 6 — 6 — 10 — 10 — 10. — 1793. H. Jeanet.

BOUCONVILLE. — 1100. Pre de Saint-Benoît. — 1699. La communauté paie les gages du Me d'éc., il y a un hôpital. L'acte est signé par 10 notables : 2 croix, l'une est du mayeur.

CHAMBLEY. 53 h. — 1699.

DOMMARTIN-LA-CHAUSSÉE. — 1700. « 2 marg. et 2 échevins d'égl. ont une part de dixme. » — 1794. Roze se présente pour tenir l'école.

EUVEZIN. — 1700. — 17 — 14 — 11 — 13 — 12 — 12. — 1766. Traité. — 1790. Budget.

GORZE (*Gurges*). — Retraite de druides, chassés de Divodurum. Saint Clément y reçoit l'hospitalité. — 749. Abb. de Saint-Benoît. École célèbre. Le moine Norgandus, Blidulff, Jean de Vandières y professent avec éclat. Disciples nombreux, illustres, les deux Adalbéron, l'un év. de Metz, l'autre archev. de Reims; Frotaire, év. de Toul, des abbés, des scholastiques réformateurs des études dans les monastères de France et d'Allemagne. — 1150. L'abbé de Saint-Arnould, Walon, se retire à Gorze, pour y diriger les petites écoles... — 1415. Charles VIII accorde des lettres de protection à cette abb., « laquelle est très belle et notable, de royale, grande et ancienne fondation, bien pensionnée, grandement et louablement desservie ». — 1542. « Les ordres religieux ont leurs vicissitudes. » L'év. Psaume, de Verdun, à la suite d'une enquête, conclut à la sécularisation de l'abb. Aucun des religieux ne signe le procès-verbal; on n'ose pas passer outre. En 1574, le 21 octobre, le cardinal de Lorraine écrit : « Il me semble que vous pouvez procéder,

encore que n'eussiez trouvé aucun religieux en ce lieu : cela se peut faire sans eux. » L'abb. fut sécularisée, démembrée, démolie : on y établit un chapitre de 12 prêtres séculiers et un maître d'école.

HAGEVILLE. — 1780. — 11 — 9 — 9 — 6 — 5 — 5 — 1800. Lhuillier.

MONT-SEC. — 1705.

NONSARD. 30 h. — 1705.

NOVÉANT-SUR-MOSELLE. — 1780. Visite de l'év. (G. 2,426).

ONVILLE. — Traité. Plan de maison. 17 — 16 — 14 — 16 — 14 — 14.

PANNES. — 1690. Obits. 9 liv. au Me d'éc. — 1790. Ch. Mitoux. — (1730-1740) 26 — 21 — 7 — 80 signatures, 24 croix. — (1760-1770) 23 — 20 — 15 — 84 signatures, 8 croix. — (1786-1790) 12 — 10 — 7 — 179 signatures. — (1800) 18 — 16 — 18 — 73 signatures, 1 croix. — (1810-1820) 38 — 37 — 37,

SAINT-JULIEN-LÈS-G. — 1784. — 7 — 6 — 5 — 8 — 8 — 7.

SPONVILLE. — 1717. P. Grégoire. — 1728. P. Roger. — 1751. F. Florentin. — 1752. Geoffroy. — 1765. N. Boulanger. — 1793. École libre tenue par un prêtre marié. — (1717-1727) 29 — 27 — 18. — (1727-1737) 21 — 14 — 3. — (1737-1747) 17 — 17 — 8. — (1747-1757) 19 — 14 — 11. — (1757-1767) 15 — 13 — 10. — (1767-1777) 16 — 13 — 11. — (1777-1787) 25 — 24 — 21. — (1787-1804) 32 — 31 — 21. — (1810-1821) 19 — 18 — 17.

THIAUCOURT. — 1129. V. Notice spéciale.

VANDELAINVILLE. — 1699 à 1789. Série. — 1790. Vezon. Waville. — 1695. Traités. — 1789. Mangin. — 14 — 12 — 9 — 25 — 25 — 13.

WIONVILLE. 39 h. — 1709.

XAMMES. 170 h. — 1709. « 4 échevins d'égl., 1 syndic maire. Le Me d'éc. a sa part des 40 pots de vins. » — 1790. Mathis. — An II. École fermée. 20 gs, 17 fs. — (1730-1740) 37 — 28 — 11 — 138 signatures, 10 croix. — (1760-1770) 27 — 25 — — 106 signatures, 2 croix. — (1786-1790) 11 — 9 — 6 — (1795-1800) 6 — 6 — 5 — 24 signatures. — (1820-1830) 26 — 25 — 25 — 104 signatures.

XIXRAY et MARVOISIN. — 1703. « Les religieux de Saint-Benoît fournissent les hosties et les gages du Me d'éc., les habitants le vin » (B. 295) (1).

5. ARCHIPRÊTRÉ D'HATRIZE.

ABBEVILLE. — 1684-1789. Série. — 8 — 8 — 7 — 6 — 6 — 5. — An II, 20 brum. Traité.

GENAVILLE. — 1700. — (1720-1725) 19 — 11 — 6. — (1795-1800) 10 — 10 — 8. — (1820-1825) 12 — 12 — 12 — 1791. Traité.

HATRIZE. — 1700 à 1789. Série. — 10 — 10 — 8 — 14 — 13 — 12.

(1) 1709. Le duc de Lorraine fit dresser l'état du temporel dans cet archiprêtré, « bien que plusieurs paroisses qui doivent redevance à S. A. R. se prétendent France ».

Jœuf. — 1689-1789. Série. — 13 — 10 — 5 — 18 — 15 — 10.

Jouaville. — 1724-1789. Série. Traités. 21 — 17 — 17 — 17 — 16 — 17.

Labry. — 1790. Traité. — 8 — 8 — 6 — 13 — 13 — 11.

Jarny. — 1686. Goullon. — 1790. Traité. — 11 — 10 — 6 — 10 — 9 — 8.

Mars-la-Tour. — 1502. Collégiale. 1 prévôt, 4 chanoines. — 1522. Traité avec Mouxon, régent d'éc. (G. 46). — 1700. Thiébaut. — 1775. « La fabr. donne à Aubertin, marg. et Me d'éc. 100 liv. pour les clercs d'autel et 4 enfants de chœur. »

Moutiers. — 1805. Jeantrelle.

Puxieux. Ann. de Mars-la-Tour.

Saint-Ail. — 1789. Mayence.

Saint-Marcel. — 1751. Traité avec Grégoire, Me d'éc. et cordonnier.

Saint-Privat et Roncour. — 1665, 15 janv. « Le curé a la moitié des grosses et menues dîmes de Roncourt, avec la moitié de celles de Saint-Privat, à la réserve de la 3e charrue que le Me d'éc. tire à son choix, dans l'un ou l'autre ban. » (B. 297.)

Ville-s.-Illon. — 1788. — 9. — 7 — 5 — 8 — 8 — 6. — 1789. Le curé Colinet est élu député aux États généraux.

CHAPITRE IV

ARCHIDIACONÉ DE SARREBOURG.

1. Archiprêtré de Sarrebourg.

Abreschwiller. — 1770. — 1790. 1,523 h. 116 gs, 129 fs. — An II. Jh Virion et Jacquot. Ce Jacquot est l'ancien Me d'éc. 53 ans, marié, 79 élèves. « Ils récitent devant le peuple aux jours de décadi... il ne cesse de parler des vertus républicaines... il tient école tous les jours, excepté le quintidi et le décadi... » Son rapport est bien écrit, bien rédigé. Anna Mourer, célibataire, 29 ans, 40 élèves. « Elle enseigne à lire, à écrire, tricoter, un peu d'arithmétique; il y a des filles chez les instituteurs... Elle est soumise aux lois... Quant à la superstition, elle ne l'a jamais beaucoup connue... »

ARSCHWILLER. — 1702. 6 signatures, 2 croix (B. 297).

ASPACH. — 1778. Janin. — An II. 42 ans, marié, 28 élèves. « Il était l'esclave des ci-devant prêtres... » Il fait réciter le catéchisme, au temple, devant le peuple. »

AVRICOURT. — 1690. — 5 — 5 — 5 — 4 — 4 — 3 — 1789. Charon. — An II. Adrian, femme Colin, institutrice. — An III. La citoyenne Voignier.

BARCHAIN. 138 h. — An II. 10 g^{s}, 3 f^{s}. « Aucun instituteur ne s'est présenté. »

BERTRAMBOIS. — 1793. — 36 — 20 — 3 — 27 — 19 — 19.

BIBERSKIRICH. 146 h. — An II. 11 g^{s}, 8 f^{s}. « Ne s'est présenté personne. »

BOURCHEID. — 1769. Faigle. — 1790. 248 h. 27 g^{s}, 27 f^{s}. — An II. Faigle écrit : « Ils ne récitent pas encore devant le peuple, ils ont la tête trop rude, étant tous Allemands. »

BROUDERDOFF. — An II. 22 g^{s}, 28 f^{s}.

BROUVILLER. — 1780. — An II. Schmit a 42 ans; « il est officier public, il a 5 enfants, 53 élèves qui n'ont fait d'autres progrès que la bonne éducation politique... il offre tous ses certificats des cid^{ts} seigneurs, prêtres et une approbation de l'ex-évêque pour être *prulés* sous l'arbre de la liberté. »

BULH. — 1780. — An II. 153 h. 23 g^{s}, 26 f^{s}. « L'ancien régent enseigne le français. »

DIANNE-CAPEL. — 1785. N. Vincent. — An II. Rapport de Vincent, bien écrit, bien rédigé. « 34 ans, 38 élèves; les décadis, ils récitent au temple, devant le peuple... Je n'enseigne ni ne fais faire aucun signe de superstition. » — An III. Georges. 13 g^{s}, 17 f^{s}.

FLESHEIM. — 1703. 23 h. « La 2^{e} charrue *autrefois* au M^{e} d'éc. » — An III. 14 g^{s}, 13 f^{s}. « Ne s'est présenté personne. »

FOULCREY. — 1780. Gérardin.

FRAQUELFING. — 1778. — An II. 231 h. Aubry. 19 g^{s}, 20 f^{s}. « 39 ans. Marié. M^{e} d'éc. depuis 18 ans. Il fait réciter au temple... Il demande des grammaires et des catéchismes, il n'a plus de vieux livres, ni aucune instruction fanatique »; belle écriture et bon style.

GONDREXANGE. — 1700. Visite de l'église. Ordre de l'évêque, au sujet de la fréquentation des écoles. — An II. 816 h. 69 g^{s}, 61 f^{s}. Jacquot.

GUNTZWILLER. — An II. 277 h. « On demande un instituteur. »

HATTIGNY. — 1690. Registres bien tenus. — (1730-1731) 8 — 6 — 3. — (1745-1746) 5 — 5 — 5. — (1765-1766) 5 — 5 — 4. — (1779-1780) 10 — 9 — 6. — De 1750 à 1790, les signatures belles et nombreuses; j'ai lu sur un acte de consécration de l'église (1730), 14 signatures remarquables d'abbés et de prieurs. Dès 1548, l'abb. de Haute-Seille fournit des curés aux paroisses (H. 576-636). — An II. Ch. Adrian.

HARTZWILLER. — An II. Lassauce. 444 h. 32 g^{s}, 20 f^{s}. « Il a été fusilier et chartier. Il réclame des livres, il produit un certificat de civisme. »

HELLERING. 1700. « La 3e charrue au Me d'éc. » — An III. Le cit. Engelhot déclaré incapable par le jury.

HÉMING. — 1693. Didier. — 1700. Humbert. — 1701. Florentin. — 1707. Masson. — 1717. Florentin. — 1729. Loyseleux. — 1760. Parissey. — 1764. Loyseleux. — De l'an V à 1880. 15 instituteurs. Traités et délib. — (1730-1735) 7 — 4 — 3 — 22 signatures, 11 croix. — (1750-1755) 11 — 8 — 4 — 51 signatures, 11 croix. — (1795-1801) 7 — 7 — 7 — 44 signatures, 0 croix. Arch. bien tenues. — 1770. Loyseleur. — An II. 214 h. « Marié, Remy a été 8 ans militaire, 31 Rt, il a 27 élèves, il instruit sur l'*ABC* républicain... l'*Entretien d'un honnête homme avec un prêtre,* la grammaire française, la Société populaire et le journal républicain... La superstition, il y a longtemps que je l'ai en horreur. »

HÉRANGE. — 1713. 20 h. « La charrue du Me d'éc., que l'on appelle la charrue des Saints, rapporte 5 paires et demie de res... les habitants ont unanimement déclaré n'avoir jamais ouï dire s'ils étaient dépendans de quelque évêché... ils se souviennent que les hérétiques ont occupé leur pays (B. 295). — 1772. Dieudonné. — 1790. 30 élèves. « Il n'a pas besoin de livres. » Belle écriture. — 1792. Mandoré. 4 juin. Il prête serment. — An II. Il se plaint de la négligence des parents.

HERMELANGE. — 1786. Bernard. 17 gs, 11 fs.

HERTZING. — An II. 214 h. 21 gs, 13 fs. Jh Laurent. « Il est parti pour l'armée. » — An III. De retour, il adresse un rapport dont l'orthographe est correcte et l'écriture fort belle; « il était Me d'éc., c.-à.-d. valet des prêtres et esclave des communes... L'installation est mauvaise... Il enseigne tout ce qui convient à la Révolution... Il fait connaître à ses élèves et aux compagnies qu'il fréquente, l'horreur des tyrans et des prêtres... le danger de converser avec les fanatiques et les aristocrates... il les hait à mort... Depuis longtemps il n'a été à confesse, ni fait aucun signe de superstition... »

HESSE. — 1080. Pré de bénédictines. — 1457 à 1752. Rôle des droitures et redevances. L'abb. de Haute-Seille prend possession du Pré (H. 585-592). — 1764. Badenoit. — An II. 500 h. 27 gs, 25 fs. L'ancien régent, 58 ans; marié. « Je n'ai que les livres reçus de l'agent nat., sinon des journaux républicains, des discours de Robespierre... Les élèves récitent aux assemblées de la Société populaire... Lorsqu'on a dépouillé le temple, j'ai descendu le grand christ, *je me suis enfermé seul* pour le faire en place de ceux *qui n'ont pas osé*... Vive la République! » Le rapport, bien écrit et bien rédigé, n'a pas moins de 2 pages!

HOMMARTING. — 1788. — An II. 560 h. 24 gs. 19 fs. « Il n'a que 11 élèves, il se plaint des parents, il n'a besoin d'aucun livre. »

HOMMERT. — An II. 14 gs, 15 fs. « Nous prions l'administration de nous envoyer un bon républicain. »

IBIGNY. — 1709. « L'évêque, en cours de visite, ordonne de fréquenter l'école. » — 1789. Voirin.

IGNEY. — 1692. Champion, Me d'escolle — 1693. Cardinal, Jh. — 1777 à 1794. Jh Enel; il signe tous les actes, il écrit fort bien. — 1793. L'école est fermée. Enel prend le titre de manœuvre. — 1810. Chevrier. — 1811. Jean Enel. — 1813. Eulriet. — 1816. Marchal; il a eu un brevet du recteur de l'Académie. — 1822 à 1839. Colin. — (1730-2740) 3 — 3 — 0. — (1760-1770) 11 — 9 — 9. — (1795-1805) 11 — 11 — 11. — (1820-1830) 8 — 8 — 8.

IMELING. — 1775. Jacquemin. — An II. 472 h. 22 gs. 31 fs. Rapport de Jacquemin : « 43 ans, marié... J'ai instruit mes élèves sur le 2e Che du catéchisme et sur les droits... Un petit garçon et une petite fille les réciteront, décadi prochain... »

KERPRICH-AUX-BOIS. — 1789. — An III. 8 gs, 19 fs.

LANDANGE. — 1680. Henriot. — 1701. Dieudonné. — 1702. Martin. — 1705. Anthoine. — 1711. Lhotte. — 1717. Danenat — 1730. Barbe. — 1737. Lalot. — 1750. Barthelemy. — 1762. Culté. — 1780. *Catrain*. — An II. 315 h. 27 gs, fs. « J'étais Me d'Éc... il a 38 élèves peu exacts... il fait oublier les anciens jours vieux et apprendre par primidy... il fait réciter au temple... » Il dénonce son collègue d'Aspach « qui sonne toujours l'*Angelus* malgré la circulaire ». — An V. Adrian. — An VIII. Boisseau. — An X. Talon. — 1809 à 1880. 9 instituteurs. Délib., traités nombreux. — (1730-1755) — 18 — 11 — 7 — 107 signatures, 6 croix. — (1750-1755) — 20 — 19 — 14 — 90 signatures, 2 croix.

LETTENBACH. — 1780. Simon. — An II. « Il a 44 ans, il envoie les listes de ses élèves signées par le président, le vice-président et le secrétaire de la Société populaire... il enseigne les droits de l'homme, la Constitution... Quant à la superstition, grâce à l'Être suprême, je n'ai jamais été dupe de ses fredaines... Vive la République! Vive le respectable agent national! »

LIXHEIM. — 672. Collégiale. — 1088. Abb. de Saint-Benoît — 1200. Monastère des bénédictines — 1550 à 1580. Ruine des monastères. — 1670. Les tiercelins desservent la cure. — 1678. le pasteur réformé ouvre une école. — 1705, 27 novembre, L'abbé Rice dresse « un estat général de la principauté : 18 villages ou hameaux, 4 villages ruinés ». L'état comprend 18 p. in-fol. « La ville compte 95 h. ou bourgeois, 18 veufs, aussy 25 h. réfugiés... Les officiers ont déclaré n'avoir jamais reconnu ni vu aucun évêque, n'y appris qu'ils ayent aucune juridiction sur la principauté ; néanmoins, il y a environ 33 ans, M. l'évêque de Metz s'y était présenté pour s'y faire reconnaître, on lui ferma les portes de la ville, où il n'entra pas. » (B. 297.) — 1747. Gages du Me d'Éc., 237 liv., entretien de la maison, 36 liv. (C. 221). — 1780. Muller. —

1793. 879 h. 58 g^s, 53 f^s. Il prête serment.— An II. P. Aruetz, 28 ans, célibataire, ancien M^e d'Éc. « Il n'a jamais pratiqué la superstition ; il s'occupe continuellement à la lecture des lois, des discours de la Convention, il entretient ses élèves dans le respect et le silence, il les réprime quand ils s'écartent de l'honnêteté. »

LORQUIN. — 1128. P^ré de Saint-Benoît — 1235. L'évêque rend au prieur un moulin confisqué pour dettes ; l'acte signé par l'abbé de Hesse et l'archiduc de Sarburg est aux arch. comm. Registres depuis 1677 bien conservés, signatures nombreuses, paraphes remarquables. — (1730-1731) 16 — 14 — 12. — (1779-1780) — 13 — 11 — 7 — 1759. Brice.— 1789. Laruelle, gages 120 liv., en plus 1, 2 ou 3 sols par mois, selon la catégorie. — 1793. 916 h. 75 g^s, 59 f^s. Brice. « Il a renoncé à toutes les marques de la superstition, il a 40 élèves, dont 4 au temple de la Raison, ont montré au peuple leurs progrès de la décade et avec satisfaction. » — 1803. Zeller ; institutrice, M^lle Mandoloni...

NIDERHOFF. — 1788. Rudeau. — An II. 395 h. 35 g^s, 29 f^s.

NIDERVILLE. — 1770. Bour. — An II. « Il a 49 ans, il est marié, il donne l'instruction républicaine tirée des livres qu'on lui envoie... Il explique les lois, la connaissance des droits, il s'efforce de faire comprendre aux élèves l'horreur du vice, l'amour de la vertu, la reconnaissance, le respect pour la vieillesse et la haine des tyrans. »

NITTING. — 1780. Adrian. — An II. Son rapport est écrit avec soin, bien rédigé : « 50 ans, marié, 20 élèves. Il fait apprendre à plusieurs des morceaux choisis des livres républicains, les droits... la Constitution.. L'emplacement de l'école est convenable, il a besoin de catéchismes, d'alphabets, de livres d'actions héroïques... La Société populaire récompense les écoliers qui se distinguent. »

RÉCHICOURT-LE-CHATEAU — 1770. Institution d'une rosière, discours de l'abbé Grégoire. — 1789. Laruelle. M^lle Gérard.

RÉDING. — 1778. Meyer. « 45 ans, marié ; les citoyens d'Erich n'envoient pas leurs enfants .» — An III. 640 h. 36 g^s, 46 f^s. Licourt.

SAINT-GEORGES. — 1703. « Visite de l'évêque ; il enjoint aux parents d'envoyer leurs enfans à l'école. » — (1760-1770) 25 — 16 — 11 — 114 signatures, pas une croix.

SAINT-QUIRIN. — 966. P^ré de Saint-Benoît — 1326. Hôpital. — 1780. Dupont. — 1788, 5 mai. Fondation d'une école de filles par l'abbesse et le chapitre. — An II. L'ancien M^e d'Éc. a 31 ans, il est marié. « Nous commençons un peu à oublier les pratiques de la servitude et de l'exécrable tyrannie pour ne plus pratiquer que les vertus républicaines... Les élèves récitent des hymnes patriotiques, en observant et pratiquant les décadis... J'ai renoncé à la superstition, aux préjugés du fanatisme des prêtres, les escroqueurs du

peuple, à la tyrannie des rois, fléaux des peuples esclaves... » Marguerite Colnet, institutrice, a 39 ans; c'est une ex-religieuse : « J'instruisais la jeunesse et je portais secours aux malades... je tâche de me conformer aux lois... mes élèves récitent aux décadis... on ne peut pas me faire de reproche d'incivisme. »

Sarrebourg. — 1226. Collégiale, l'acte de fondation fait mention de l'écolâtre, chargé d'enseigner — 1234. Cordeliers. — 1406. Sœurs de l'ordre de Saint-Dominique.— 1629. Capucins.— 1657. Bossuet, archidiacre, s'occupe de l'instruction.— 1770. P. Ellé. — An II. — 1330. 119 g^{s}, 75 f^{s}. « Il a 44 ans, il est marié, chargé d'enfants, sa vocation a toujours été d'enseigner... il ne peut élever sa famille... il est découragé par la négligence des parents... il apprend à ses élèves les vertus et les mœurs, la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique... il demande 2 douzaines et demie d'alphabets et de récits d'actions héroïques... » Son rapport est parfaitement écrit, bien rédigé : « Ce serait insulter à la fierté républicaine de répondre à la 11^{e} question ; il lui répugne de faire son éloge, c'est à l'agent national, à ses concitoyens à le juger! » Le rapport que Marie Leclerc, institutrice, adresse à l'agent est curieux; il le faudrait tout citer : « Avant d'être en fonctions, elle donnait des soins à l'instruction et aux malades.... Je ne suis pas mariée, tu le sais. Mon logement est peu convenable, mes élèves sont distraites par le bruit des enfants qui occupent la même maison... L'instruction que je donne, c'est d'apprendre à mes élèves à être bonnes républicaines, d'obéir aux lois, lire, écrire, l'orthographe et l'arithmétique... Mes élèves récitent devant le peuple, quand on les fait réciter... Tu le sais bien... il répugne à une âme honnête de faire son éloge... Pour ce qui est de la superstition, je ne connais pas ce terme, jamais je n'ai donné dans ce travers, tu dois me connaître. »

J'ai trouvé aux archives de la Meurthe (t. 131, 132, 133), les documents les plus complets sur l'état de l'instruction dans les 78 communes de ce district : lettres, circulaires, tableaux, procès-verbaux d'examens, de serments, rapports de l'agent national, du jury et des instituteurs; il y a là un dossier important à consulter pour se faire une idée exacte de la situation des écoles et des maîtres. Quelques extraits : — 1792, 1er fév. Tableau rédigé d'après le modèle envoyé par le représentant du peuple, Argobast, qui, rappelé en l'an III à la Convention, ne visita pas le district. — 1793. Circulaire de l'agent national, Jordi, aux instituteurs, 11 articles ; il exerça sur eux, par la terreur, la plus détestable influence. — An III. Tableau de la distribution des écoles en 24 centres, il y en a qui comptent plus de 5 communes... Il est impraticable, la commission proteste. — État des deniers payés par le receveur du district. dans le courant de ger-

minal, à 36 instituteurs : total 9,131 fr. — 28 prairial. Rapport du jury au procureur syndic : « Le concours a eu lieu le 11 vent., il a été clos le 25. — 24 cit. et 3 cit^es^ se sont présentés ; il a fallu se restreindre à n'en choisir que 9 et 2 institutrices... Le défaut absolu de capacité dans les uns, l'immoralité notoire chez les autres ont éliminé le surplus des concurrents... Il devait exister 24 écoles primaires des deux genres pour les 78 communes, il en reste 15 de vacantes de l'un et 22 de l'autre... S'il se présente si peu de sujets pour remplir de si belles et si importantes fonctions, *c'est que l'enseignement du culte ne fait pas partie de l'instruction des enfants*... c'est la seule cause de l'éloignement des instituteurs, car dans la plupart des communes, l'esprit de religion domine et la raison est sur ce point dans l'enfance. Le jury n'a rien à se reprocher ; il a adressé de nombreuses proclamations, il a répété *ce sophisme* : « la Convention a créé pour l'instruction une magistrature... il y a loin de l'instituteur à l'ancien maître d'école ravalé par le triple esclavage de son curé, de sa commune, des parents de ses élèves... » Comparez, de l'an II à l'an XI, les rapports et les actes des instituteurs de la Convention avec les rapports des maîtres de l'ancien régime et jugez !

VALSCHEID. — 1760. — An II. Gasser, 34 ans, marié, agent nat. à Lorquin et Bonnetier, c'est un maître nouveau : il expose sa méthode : « Depuis 17 ans, je n'ai entré dans ces sottes guérites que lorsque je me suis marié. » Il se plaint du petit nombre de ses élèves, l'ancien maître d'école a ouvert une école fanatique... « le maire y envoie sa fille ». — An III. On refuse un certificat de civisme à Gasser, qui n'a ni orthographe, ni style, ni moralité... Il proteste le 6 prairial, le cit. Horrer, conseiller de district, est chargé de vérifier les motifs du refus.

VASPERVILLER. — 1780. Jacquot — An II. « Son fils, H. Jacquot, a 17 ans, 60 élèves ; il enseigne à lire, écrire, les droits de l'homme ; il donne congé le quintidi et se repose le décadi. » Rapport bien rédigé, écriture correcte.

VIEUX-LIXHEIM. 274 h. — An III. Muller. 34 g^s^, 30 f^s^.

VOYER. — 1781. Masson. — An II. marié, 54 élèves — « La classe se tiendra au temple, jusqu'à ce qu'il fera froid... J'instruis sur les livres que vous m'avez envoyés ; les élèves réciteront décadi prochain, je vous le promets ; j'espère que bientôt ils deviendront tous bons républicains, n'en doutez pas... mais je suis en peine de savoir où j'aurai un poêle convenable pour l'hiver... Je suis en attendant le plaisir de conférer avec vous, votre concitoyen. »

XOUAXANGE. — 1789. — An II. 304 h. 17 g^s^, 13 f^s^. Fr. Seingry. « 34 ans, marié, il enseigne à lire, à écrire, les principes de grammaire et d'arithmétique... il a été maître d'école ; il a des ennemis, tout le monde en a ; toi qui remplis tes

fonctions en bon patriote et en bon républicain, n'en as-tu pas? »

VINTERSBOURG. — An II. L. Charpentier. 30 ans, célibataire, ci-devant tissier ; il expose sa méthode et ses principes : « Si je ne serais pas affligé d'un œil, j'aurais parti aux frontières... j'ai renoncé à la superstition, je donne l'exemple de toujours satisfaire aux réquisitions,.. j'ai fait deux discours *énergiques* à la Société de Lixheim, suivant mon talent, je n'ai pas fait d'études... » On s'en aperçoit, l'écriture, le style, l'orthographe, tout est mauvais ; il a été cependant fort applaudi et « ses discours ont eu les honneurs d'être inscrits sur le registre ».

2. ARCHIPRÊTRÉ DE VERGAVILLE.

ANGVILLER. — 1789. — An II. 174 h. 13 g^{s}, 8 f^{s}. « Réunie à Bisping. »

ASSENONCOURT. — 1780. — 1792. 440 h. 40 g^{s}, 30 f^{s}. « La municipalité ne peut se procurer d'instituteur; elle demande d'installer une école au presbytère. — An III. L'agent national de Dieuze, Vautrin, renonce à ses fonctions pour diriger l'école qui comprend 4 communes. C'est un homme intelligent : il lutte contre le jury et le directoire pour conserver la résidence qu'il a choisie. Un arrêté du comité exécutif, signé Ginguené, lui donne raison.

AZOUDANGE. — 1789. 392 h. 35 g^{s}, 28 f^{s}. — An II. « Aucun instituteur ne s'est présenté. » Réunie à Assenoncourt.

BASSING. — 1615. Minimes. Inventaire de leurs titres et rentes (H. 975). — 1620. Gages du M^{e} d'éc. et aussi de la M^{sse} (H. 991). — 1789. Fr. Masselat. 258 h. 30 g^{s}, 21 f^{s}. « A l'examen du jury, Masselat fait preuve d'une grande habileté pour l'arpentage : on lui recommande de ne pas négliger sa classe *pour des opérations privées et lucratives.*

BIDESTROFF. — 1750. « Il y a une fondation pour une sœur chargée de visiter les malades et d'instruire les enfants. » — 1785. J^{h} Masselat. — An II. 290 h. 18 g^{s}, 16 f^{s}. Marie Briot ajournée par le jury (16 pluv.). — An III, « elle a des dispositions, du zèle, elle sait lire couramment et enseigner... Mais elle ne sait pas expliquer la morale républicaine et faire connaître tous les droits et les devoirs du citoyen...» J^{h} Masselat est aussi ajourné. « Il a des dispositions, beaucoup d'aménité, il réussira... »

BISPING. — 1789. 393 h. 31 g^{s}, 26 f^{s}. — An II. « Personne ne se présente, l'administration insiste pour la nomination d'un instituteur. »

BOURGALTROFF. — 1780. Fr. Gambarre. — An II. 560 h. 33 g^{s}, 30 f^{s}. — An III. Reçu par le jury : « Il sait bien la morale républicaine, pas assez l'orthographe, il se livre parfois à la boisson. »

CUTTING. — 1780. Demange. — An II. 342 h. 36 g^{s}, 26 f^{s}. «Il exerce les fonctions de greffier. »

DESSELING. — 1785. N. Friche. — An II. 281 h. 30 gs, 24 fs. « On demande le presbytère pour y loger l'instituteur. »

DIEUZE (*Decem Pagi*). — 1470. Hôpital fondé par le gouverneur des salines. — 1748. Tiercelines ou sœurs grises. — 1588. Gages du Me d'éc. (B. 906). Sommes payées au Me de latinité (H. 1,018). Catalogue des confréries (H. 1,020). — 1616. Minimes. Comptes des recettes et dépenses. Inventaire des meubles, de la bibliothèque (H. 1,010-1,015). — 1620. Religieuses de la congrégation de Notre-Dame. — 1715. Hôpital Saint-Jacques. — 1751-1755. 31 miliciens, dont 21 ont signé (C. 243). — 1756. Hôpital Saint-Charles. — 1773. Pensionnat de la sœur de Rieux, élève de Saint-Cyr. Un vicaire de la paroisse, l'abbé Moye, écrit « son projet des écoles de filles de la Providence », dont il fut le fondateur. — 1779, 9 juin. Un rapport du subdélégué, M. Charles, résume la situation : « Il faut une gratuité plus large, une plus sérieuse attention de la part des maîtres pour enseigner à lire, la doctrine chrétienne, l'arithmétique... ils sont trop assujettis aux curés... il importe de les entendre contradictoirement avec eux, lorsqu'il s'agit de les congédier. Pour éviter les brouilles et les divisions, il faudrait interdire aux maîtres de tenir les greffes, d'écrire les rôles, délibérations, requêtes... en aucun cas d'être ni pauliers, ni cabaretiers, ni exercer aucun métier peu décent... de donner à prix d'argent des soins particuliers à quelques écoliers... les traités devraient être soumis à Mr l'intendant. » — 1789. Environ 300 maisons et 500 feux. — 1790. 3,169 h. 163 gs, 161 fs, en âge d'aller aux écoles. — 1791. Jh Steph continue l'école, 3 institutrices laïques, les cites Petitquin, Miller et Morelle, remplacent les religieuses. — An III. Le jury ajourne la cite Morelle peu capable. 9 mess. Steph demande un traitement de 3,260 fr. « Attendu qu'il est seul pour remplir la tâche. » On consulte la commission exécutive et le représentant en mission. 19 brum. Examen de 2 élèves pour l'école normale de Paris, leur nomination, leur refus motivé parfaitement écrit et rédigé. Lettre indignée de Guiguéné aux administrateurs. « Ils ne sont vraiment pas patriotes, s'ils n'évitent au district le déshonneur d'être le seul non représenté à l'ouverture des cours. » — 22 vent. Examen pour l'admission à l'école de santé de Strasbourg; 2 candidats se présentent, Marchal, de Bourgaltroff, est admis après un brillant examen; « il a fait preuve d'une mémoire heureuse et d'un esprit méthodique. » J'ai trouvé aux archives de la Meurthe (t. 82) des registres, des tableaux, des liasses de circulaires, de lettres, de procès-verbaux, d'arrêtés, qui m'ont permis d'établir la situation des écoles dans les 72 communes de ce district. L'agent national, l'administration, le jury d'instruction, déploient une grande activité; ils ne peuvent empêcher ni la décadence, ni la ruine des écoles. Voici, par canton, une

récapitulation de l'état dressé, d'après les états partiels envoyés par les communes, le 12 prairial an II, en exécution du décret du 29 frimaire.

NOMS des cantons.	COMMUNES.	INDIVIDUS.	ENFANTS en âge de fréquenter l'école.		INSTITUTEURS.	INSTITUTRICES.	MONTANT des traitements d'après les bases déterminées par la loi.	
			Mâles.	Femelles.			Instituteurs.	Institutrices.
Albestroff. . . .	14	4,899	326	307	5	»	6,820	4,605
Bissing.	15	4,238	336	303	6	1	6,720	4,545
Conthil.	12	2,986	214	169	3	»	4,280	2,535
Dieuze	13	6,609	371	360	6	4	7,420	5,400
Fénétrange. . .	8	4,435	273	201	3	»	5,800	3,365
Fribourg	10	3,414	268	264	5	»	5,700	4,140
TOTAUX . .	72	26,581	1,788	1,604	28	5	36,240	24,590

La loi du 27 brumaire modifie cette situation. — Le 8 niv. an III, la commission envoie au département une nouvelle démarcation, par l'approximation de 1,000 habitants. Il y aura 24 écoles de garçons et 24 écoles de filles... La loi est impraticable, la commission proteste; elle envoie un croquis de carte et un tableau... il n'y a plus que 11 instituteurs et 2 institutrices! « Dans 30 des 72 communes, on ne parle qu'allemand, envoyez-nous des instituteurs sachant les deux langues, des propagandistes... nos superstitieux Allemands, ah! que nous aurons de peine à les civiliser! Nous sommes forcés d'avouer que nous n'avons rien fait pour l'exécution de la loi du 8 pluv., qui ordonne l'institution d'instituteurs de langue française. » Conflit entre l'administration et le jury, qui se montre trop sévère dans l'examen des aspirants... échange de dépêches entre l'administration et la commission exécutive de l'instruction publique.

DOMNOM. — 1792. 250 h. 15 g^s, 20 f^s. « Personne ne s'est présenté. »

FRIBOURG. — 1789. Zeller. — 1792. 473 h. 24 g^s, 40 f^s. — An II. « On demande le presbytère. »

GELUCOURT. — 1270. Procès entre les habitants et le chap. au sujet d'une charrue à céder au M^e d'éc. — An II. 515 h. 40 g^s, 30 f^s. « Personne ne s'est présenté. » — An III. 30 brum. Assemblée des citoyens, élection du volontaire Lescar, en qualité d'instituteur, à l'unanimité des 60 votans, dont 55 ont signé l'acte.

GUÉBLANGE. — 1770. J.-B. André. — An II. 266 h. 16 g^{s}, 12 f^{s}. « On réclame le presbytère pour y installer l'école. »

GUÉBLING. — 1786. Fondation d'une école de filles. — An II. 298 h. 31 g^{s}, 27 f^{s}. Masselat.

GUERMANGE. — An II. 411 h. 25 g^{s}, 31 f^{s}. « L'école sera ouverte en hiver. »

GUINZELIN. — An II. 178 h. 15 g^{s}, 12 f^{s}. « On demande le presbytère. »

KERPRICH. — 1785. Aubin. — 1792. 270 h. 17 g^{s}, 12 f^{s}. « Le procureur sindic fait interdire l'école d'Aubin. Le 31 décembre, à 9 heures du matin, le Maire, les officiers municipaux, le sindic se présentent au domicile d'Aubin ; ils y trouvent 25 ou 30 enfants... ils lui demandent de quel droit il fait école? Il répond qu'il ne dépend de personne, que la liberté l'autorise... on dresse procès-verbal, ainsi qu'au sujet d'une assemblée de grands garçons qu'il enseigne le soir. » L'huissier Roux signifie l'arrêt, le 23 janvier 1793.

LANGUINBERT. — 1765. N. Mangin. — An II. 460 h. 47 g^{s}, 52 f^{s}. Choisi par le conseil, Mangin subit l'examen à Dieuze. « Il répond bien aux questions sur la liberté, l'égalité, la sûreté... a-t-il lu la déclaration des droits? Non, il ne l'a que parcourue... la constitution décrétée le 18 août dernier (vieux style)? Non. Le décret sur l'instruction publique? Oui, il l'a lu publiquement le jour de décade. » Mangin est admis, il a 55 ans, il exerce depuis 28 ans.

LHOR. — 1780. Rorbaker. — An II. 370 h. 36 g^{s}, 40 f^{s}. « On demande le presbytère. »

LINDRE-BASSE. — 1780. Karquel. — An II. 292 h. 14 g^{s}, 18 f^{s}. « On demande le presbytère. »

LINDRE-HAUTE. — 1789. — 74 h. 2 g^{s}, 3 f^{s}. « A une demi-lieue de Dieuze et de Lindre-Basse. »

LOSTROFF. — An II. 222 h. 21 g^{s}, 28 f^{s}.

LOUDREFING. — 1780. — An II. 491 h. 30 g^{s}, 33 f^{s}. « École fermée, on demande le presbytère. »

MARIMONT. — 1770. — An II. 140 h. 9 g^{s}, 5 f^{s}. « Unie à Bassing. »

MITTERSHEIM. — An II. 752 h. 42 g^{s}, 38 f^{s}. « Nonobstant plusieurs publications, personne ne s'est présenté. »

MOLRING. — An II. 75 h. 6 g^{s}, 7 f^{s}. « Unie à Guinzelin. »

RHODES. — 1789. Fr. Mangin. — An II. 330 h. 37 g^{s}, 33 f^{s}. — An III. « Il a reçu 20 alphabets et 20 catéchismes pour les enfants pauvres. »

RORBACH. — An II. 120 h. 11 g^{s}, 5 f^{s}. « Unie à Cutting. »

ROMECOURT. — An II. 60 h. 3 g^{s}, 4 f^{s}. « Attendu le petit nombre d'habitants, il n'y a jamais eu d'école. »

TARQUINPOL. — 1789. — An II. 118 h. 7 g^{s}, 6 f^{s}. « Unie à Assenoncourt. » — An III. « État des antiquités recueillies et transmises au département. »

VERGAVILLE. — 916. Abb. de bénédictines. — 1200. Maladrerie. — 1250. Maison-Dieu. — 1640. « Le malheur des guerres et

la misère des temps forcent les religieuses à abandonner leur monastère. » — 1661. Don du pré de la maladrerie : « Ce pour un Me d'école en percevoir les fruits, lequel, chaque lundi, après le *Salve*, dira un *De profundis*, à l'intention des membres du chapitre et de leurs successeurs. » (G. 514.) — 1750. Reconstruction totale du monastère. — 1760. Je lis dans une déclaration fournie par l'abbaye : « Outre le logement, l'abbaye délivre au Me d'éc. par année, 13 quartes de blé, faisant plus de 5 resaux, et par bienfaisance, 3 resaux à la Msse d'éc. » Au chapitre des aumônes : « Pour l'écolage des pauvres enfants : 68l. » — 1766. Le curé fait don d'une maison pour loger la Msse d'éc. — 1792. 829 h. 50 gs, 50 fs. J. Renaux et Marie Lallemand cidt Me et Msse d'éc. dans la commune, « où ils ont rempli fidèlement leurs devoirs avec exactitude », sont installés par la municipalité, aux gages de 1,000 et de 750 fr. — An III. 28 pluv. Me Lallemand, ex-vatelotte, subit l'examen à Dieuze. « Après l'avoir fait lire, écrire sous la dictée et lui avoir proposé des questions sur la morale républicaine, sur la grammaire, sur l'orthographe et des exemples de calcul simple, nous l'avons reconnue capable de continuer ses fonctions... d'après ces réponses et solutions et sur son assertion qu'elle fait faire plusieurs ouvrages manuels, comme tricoter, coudre, filer et broder et après avoir entendu de ses élèves qui, en articulant et prononçant distinctement, ont récité la déclaration des droits et quelques passages de morale républicaine... »

Zommange. — 1785. Martin. — An II. 72 h. 6 gs, 5 fs. « Il demande des livres élémentaires pour l'hiver. »

3. Archiprêtré de Bouquenom.

Butten-Lorenzen. — 1721, 20 octobre. Visite de l'archipr. à Butten; un ministre et un Me d'éc. de l'Église luthérienne à Lorenzen; « le roy paie 75l annuellement au Me d'éc. catholique ».

Bettborn. (Fontaine de la prière.) — 1707, 11 janvier. Requête du curé au bailli de Fénétrange au sujet de l'obligation de fréquenter les écoles.

Berthelming. — 1707, 7 novembre. Un huissier, à l'issue de la messe paroissiale, publie un ordre du bailli. Obligation pour les pères, mères et tuteurs d'envoyer les enfans à l'école, « sous peine d'un schelling d'amende chaque fois qu'ils y manqueront; l'église paiera la rétribution des pauvres ».

Bouquenom. (Bockenheim.) — 1630. Fondation et charges du collège. « François II, pour rétablir la foy catholique bannie du comté, durant l'usurpation des comtes de Nassau, juge qu'il ne peut rien faire de plus avantageux pour la gloire de Dieu, le bien et utilité de ses sujets que de fonder un collège et de le confier aux PP. de la Com-

pagnie de Jésus; il leur attribue les rentes et revenus de l'Abb. d'Herbstzeim (12,000 liv. environ), dont les Nassau ont chassé les religieuses de Saint-Benoît ; il leur donne aussi un hôtel avec des maisons joindantes, qu'il a achetées, en outre les jardins de l'hôtel, à charge de bâtir les logements et classes nécessaires ; d'enseigner les cas de conscience et tout ce qui sera des humanités jusqu'à la rhétorique inclusivement, et ce, en 5 ou 6 classes. Et comme ses sujets allemands sont environ le tiers des habitans, il veut que les régens sachent parler allemand. Le collège sera chargé de l'entretènement annuel et perpétuel de 6 boursiers... « que si entre eux il s'en recognoit de bel esprit, capables de la philosophie et de la théologie, le collège les fera étudier à l'université du Pont ou ailleurs.. Il fournira pour chacun an 1,500 liv. à leur entretènement. » — 1631. Dames de la Congrégation, école gratuite et pensionnat. (G. 718.) — 1724. État de visite : « le maître tient l'école, hiver et été ; les religieuses de la Congrégation ont soin des filles. » — 1747. Gages du Me d'éc. : 255 liv., horloge 46l 9s. — 1768. Les chanoines réguliers remplacent les jésuites dans la direction du collège. 1 principal, 5 régents. — 1770. Le roi, par lettres patentes, accorde 3 bourses pour de pauvres écoliers.

Domfessel. — 1721. « Il y a un Me d'éc. catholique, qui n'est pas logé, et un luthérien ; il y a une fondation. »

Fénétrange. — 1200. Pre de Saint-Léonard. — 1495. Collégiale supprimée en 1565, rétablie par le roi en 1660. — 1559. Maison-Dieu. — 1669 à 1699. État des gages des maîtres catholiques. (C. 6081.) — 1746. Traité pour 3 ans, entre Keller, chantre, marg. et Me d'éc. du che et de la pe et le doyen et les officiers municipaux, « à la satisfaction du procureur du roy, sous l'approbation de l'évêque ». Il aura soin des filles, il sera logé aux frais de la ville, il recevra 2s par semaine par écolier, il jouira d'une double portion d'affouage et de l'exemption de toutes impositions. — 1749. Organiste, 250 liv. Réparations aux maisons d'école (C. 221.) — 1756-1757. Le doyen fait dresser plusieurs procès-verbaux contre Keller, pour inexécution de son règlement. — 1759. Art. 11 du compte de dépenses : « 20l 6s 11d au régent d'école pour avoir sonné la retraite ». Art. 22, 2l 17s 6d au régent d'école pour copie du traité... — 1761, 9 décembre. Traité entre B. Franty, théologien, et le lieutenant général, échevin et sindic de Fénétrange, avec l'approbation des membres de la collégiale, sous l'agrément de l'évêché et à la participation du procureur du roi. Le traité contient 8 articles : il enseignera l'allemand, le français, le latin, il ne recevra aucune fille... Il tirera, par année, 200 liv. de fixe de l'hopital pour l'instruction des indigens ; il leur donnera, comme aux riches, des principes de latin, s'ils ont les qualités requises; par la

foudation de l'hopital... 3 liv. par mois, pour les élèves de 6e et de 5e; 4 liv. pour ceux auxquels il enseignera la poésie et la rhétorique; il jouira de plusieurs avantages : jardins, prés, franchises, double portion d'affouage livrée franche à la porte de son logis ; la ville fournira tables, bancs et bois. — 1781, 4 avril. A la requête des officiers municipaux directeurs et administrateurs-nés de l'hospice qui contribue, avec la ville, à la rétributiou du régent, une ordonnance de l'évêque impose un nouveau règlement en 12 articles : « L'année scolaire sera terminée par une séance publique, dans laquelle les écoliers rendront compte des matières, qu'ils auront vues dans le courant de l'année, et cela d'après un programme qui en sera rédigé par le régent. Le curé visitera, de temps en temps les classes, ou se fera rendre compte des progrès des enfants, des abus, s'il y en a; le régent rendra compte aussi aux officiers municipaux de la conduite et des progrès des élèves; il préviendra les parens des dérangemens qui parviendront à sa connaissance. » — 1789. N. Poirot. — An II. 1197 h. 60 gs, 39 fs. « La municipalité n'a pu se procurer d'institutrice.» Certificat de civisme délivré à Poirot, 12 belles signatures. — An III. « Il reconnaît avoir reçu 40 alphabets et 40 catéchismes, pour être seuls enseignés, jusqu'à ce que la Convention en ait envoyé d'autres pour les distribuer aux enfants des sans-culottes. » La municipalité s'oppose au départ de l'instituteur Brunner. — 3 vent. Déclaration de Poirot, un vrai modèle de style et d'écriture. — 5 germ. Un rapport de l'agent national, qui prouve son ignorance et sa méchanceté.

Haut-clocher. — 1780. Klein. — An II. Il envoie à l'agent nat. dont il se dit, *avec respect, le très dévoué concitoyen*, un rapport de 3 pages bien écrit et bien rédigé. « Il est marié, il a 20 ans de service, la maison appartient à la commune; il parle au temple, chaque décadi; les enfants sont stupides, mal élevés... Il y a longtemps qu'il déteste la superstition, il cherche à la déraciner, à semer les vertus républicaines... Sa tâche est pénible : le curé déporté y a formé une aristocratie, qui le déteste. »

Herbitzem. — 950. Abb. de bénédictines. -- 1579. « Le comte de Nassau s'est saisi des rentes, il n'y a plus de religieuses. » (B. 281.)

Langatte. — 1776. Rorhbaker. — An II. 22 gs, 12 fs. Il est marié, il a 36 ans. Les enfants fréquentent peu l'école ; « les uns gardent les bêtes, les autres les enfants au berceau, d'autres vont glaner, chercher du bois, ou des poires pour faire du vinaigre; ils viendront en hiver; il a besoin d'un dictionnaire allemand-français; il a beaucoup de mal, personne ne connaît le français, il lui faut interpréter les décrets. »

Niderstinzel. — 1780. Christmann. — An II. 526 h. 33 gs, 40 fs. « On répare le logement de l'instituteur. »

POSTROFF. — 1789. N. Faber. — An II. 381 h. 28 g^s, 26 f^s.

ROMELFING. — An II. 483 h. 49 g^s, 21 f^s. « Aucun instituteur ne s'est présenté. »

SAARVERDEN. — 870. Monastère d'augustines. — 1130. Collégiale. « Il y avait 6 chanoines, le prévot d'iceux y compris. » (Lay. de Sarbruck.)

SAINT-JEAN-DE-BASSEL. — 1440. Monastère d'augustines — 1560. « La malice du temps, la guerre, la stérilité de la terre et autres malheurs déterminent l'Abbesse à résigner iceluy entre les mains de l'évêque, qui en fait don aux chevaliers de Jérusalem. » — An II. 229 h. 15 g^s, 21 f^s. « Aucun ne s'est présenté. »

SARRALTROFF. — An II. « Brutus Melger, 26 ans, célibataire. Avant que j'étais instituteur, j'étais patriote, réfugié de Mayence, mais pas des curés ou ecclésiastiques... 11 élèves au lieu de 80 portés sur ma liste... Pas besoin de livres... Je fais réciter les enfans au temple de la Raison... Je leur inspire haine aux tyrans... Je m'efforce par mon zèle et mes discours de faire disparaître le fanatisme et la superstition... » Il ajoute en post-scriptum : « L'agent de la commune va quitter, je ne sais où je me mettrai en pension, ceux qui pourraient me prendre chez eux sont des aristocrates et des fanatiques, lesquels ont déjà longtemps voulu me voir crever de faim, et le couple des patriotes qui me prendraient sont de pauvres citoyens, des sans-culottes. »

SCHALBACH. — 1789. Jacob. « 44 ans, marié, 44 élèves; il s'applique continuellement à la lecture des décrets pour les expliquer en français et en allemand... il ne se mêle d'aucun fanatisme. »

SULTZEN. — 1721. « Un M^e d'éc. qui a la pension du roy. »

VECKERSVILLER. — 18 f. 1700. Procès-verbal d'élection du M^e d'éc. 19 signatures, 11 croix. — 1770. Muller. — An II. Il écrit à l'agent nat.: « Les enfants sont absolument méchans et grossiers... Je te prie, citoyen, d'enjoindre à la municipalité de prescrire des mesures, il faut des ordres rigoureux... Il fait des exhortations au temple de la Raison, il offre de l'argent, des chemises pour les défenseurs de la patrie *pour donner l'exemple aux autres...* »

VIBERSVILLER. — An II. 415 h. 49 g^s, 29 f^s. « On se plaint de l'insouciance des parents; point d'instituteur ne s'est présenté. »

Rien de plus triste que les rapports des instituteurs des districts de Dieuze et de Sarrebourg; je me suis borné à quelques extraits... Je démontrerai, dans une étude spéciale, que la Convention, qui a détruit les anciennes écoles, a été impuissante à en organiser de nouvelles. Voici en quels termes, l'abbé Grégoire résume la situation : « Un décret de la Convention expulse des presbytères les pasteurs

dénoncés aux comités révolutionnaires, souvent par des Mes d'éc... On y installe ces magisters, presque tous ignorans et crapuleux, qui dévastent les maisons et perçoivent un traitement sans fonctions, car toutes les âmes honnêtes répugnent à leur envoyer des enfants... Souvent, ils ne leur parlaient de religion que pour la ridiculiser, ils ne prononçaient pas le nom de Dieu, ils empêchaient qu'ils n'apprissent à le prier. Dans quelques écoles, on faisait le signe de la croix au nom de Marat, de Lazouski... » (*Mém. de Grégoire.*)

4. Archiprêtré de Saint-Arnual.

Puttelange. — 1740. « Le vicaire demande l'autorisation d'instruire 16 jeunes gens. »

Sarreguemines. (Guermunde.) — 1450. Collégiale. « 50 florins assignés aux chan. par le duc de Lorraine pour leurs services. » Comptes de ville. (1508 à 1667.) — 1670. Capucins. — 1747. Gages des régents et des régentes d'éc. de la ville. (C. 221.) — 1767. Érection de l'église en cure; elle était auparavant annexe de Neunkirch. — 1777. Régent d'éc. 250 liv.; organiste 300 liv.; réparations des maisons d'éc. 850 fr.

Sarralbe. — 1747. Gages du Me d'éc. 263 liv. (C. 221.) — 1780, 8 avril. Le subdélégué, M. Maurice, adresse à l'intendant un rapport très complet et bien rédigé. Voici quelques-uns de ses vœux : « Dans le choix des Maîtres, préférer ceux qui savent l'allemand et le français; c'est le seul moyen d'apprendre aux gens de la campagne ce que l'on « exige d'eux par les arrêtés et les ordonnances, qu'ils ne comprennent pas ». Il y a lieu de modifier la coutume en ce qui concerne la nomination et la rétribution des maîtres : « Exiger qu'ils fassent preuve de capacité dans un examen sérieux; fixer leurs gages de 240 à 480 liv., selon l'importance des communautés ; leur assurer un logement, un jardin, autant que possible de quoi nourrir une vache... Au moien de ces précautions, les paroisses seroient pourvues de bons sujets, tandis que les trois quarts et demi sont des ignorans, parce qu'on ne cherche qu'à les louer à vil prix ; j'en connois qui n'ont pas 6 louis de gages et un casuel qui ne passe pas 6 francs. »

Ce rapport, que je voudrais citer en entier, est certainement trop sévère pour ce qui concerne la valeur des maîtres, mais il démontre que partout il y avait des écoles.

5. Archiprêtré d'Hornbach.

Achen. — 1790. « 22 liv. à Madeleine Hazzaut, Msse d'éc. »

Bitche. — 1450. Augustins. — 1583. Gages du Régent d'éc. 363 liv. (B. 3,043.)

Hornbach. — 727 à 1200. Abb. de Saint-Benoît. « Les ducs de

Lorraine y fondent 12 bourses pour les fils de gentils-hommes. » — 1559. « Les palatins, comtes de Deux-Ponts se sont saisy de cette abbaye princière, y ont érigé un collège protestant. » Le premier recteur, Tremellius, est un savant orientaliste. (B. 285.) — 1570. L'évêque rétablit les religieux de Saint-Benoît. Ruinée par la guerre, l'abbaye est fermée. — 1750. La nef de l'église sert de temple aux calvinistes.

6. Archiprêtré de Neumunster.

Neumunster. — 1050. Abb. de bénédictines. — 1560. « Elle est présentement aux mains du comte Albert de Nassau; il n'y a plus de religieuses. » (B. 285.)

État actuel de mes recherches.

L'enquête est à peu près terminée dans les archiprêtrés de Metz, de Marsal, de Morhange, de Vic, de Nomeny, de Mousson, de Gorze, d'Hatrize, de Sarrebourg, de Vergaville, de Bouquenom; sur 320 paroisses dont les archives ont été explorées, 312, avant 1789, ont au moins une école. Je serais en droit d'affirmer que les résultats ne sont pas moins satisfaisants dans les 3 archiprêtrés où je n'ai pu encore achever mes recherches : en effet, les prescriptions des conciles de Metz (751 et 908), de Thionville (821), de Trèves (845), de Savonnières (859), sont formelles et impératives ;. les statuts des synodes (1633, 1670, 1679, 1688, 1699) renferment les instructions les plus précises sur la nécessité des écoles, la surveillance des maîtres, la séparation des sexes ; j'ai relevé aussi, avec le plus grand soin, dans 75 paroisses, le chiffre des conjoints qui ont, à diverses époques, signé leur acte de mariage; dès que j'aurai complété mon œuvre, je dresserai, comme pour les diocèses de Toul et de Verdun, un tableau comparatif comprenant les paroisses pourvues d'écoles et la moyenne des conjoints. Les chiffres consignés dans les chapitres de cette deuxième partie prouvent que le nombre des signatures est en général considérable.

TROISIÈME PARTIE

Notices.

CHAPITRE Ier

METZ. — (*Divodurum. Civitas Mediomatricorum. Metis.*)

1. Écoles des druides (1).

Longtemps avant l'ère chrétienne, les druides, prêtres, magistrats, instituteurs de la jeunesse, exercent leurs fonctions à Divodurum, l'antique forteresse des Gaules. « *Longo Divodurum præcessit tempore Romam.* » Chassés par les légions romaines, ils se retirent dans les sombres vallées de Gorze (*gurges*). Les druidesses ont aussi leur action sur l'éducation des femmes.

2. Écoles gallo-romaines.

A la fin du IIIe siècle, la Gaule, vaincue mais non asservie, a adopté les usages, les goûts, le luxe, les lois du vainqueur ; à l'Est, comme au Midi, il y a des basiliques, des cirques, des théâtres, des écoles. Par ses magistrats annuels, par son sénat, la cité règle ses affaires, fonde des écoles, choisit les maî-

(1) V. César, *De bello Gall.*, VI ; — Lucain, *Phars.*, l. III.

tres et les rétribue largement. *Metis* entretient des grammairiens, des rhéteurs, des philosophes, des jurisconsultes renommés, « *legum cati, fandique potentes* », au dire d'Ausone. Mamert Claudien, Sidoine Apollinaire, au v^e^ siècle, déplorent la décadence des études. On y enseignait le latin, le grec; des inscriptions, des épitaphes prouvent l'importance de ces écoles.

3. École cathédrale.

Environ l'an 247, le premier évêque des Médiomatriciens, Clément, construit, au centre de la ville païenne, un oratoire; il y instruit un petit nombre de fidèles, c'est le devoir de l'évêque. Il a visité les écoles des druides, qui l'ont bien accueilli, dit un de ses hagiographes, il a pleuré sur l'insuccès de son apostolat. — 409. Les Vandales couvrent de ruines le pays situé entre la Seille et la Moselle; la ville est défendue par ses remparts, mais la veille de Pâques (451), Attila s'en empare, un immense incendie la réduit en cendres, il ne reste debout que l'oratoire de Saint-Étienne. — 509. Le christianisme a triomphé; Metis est la capitale de l'Austrasie; son évêque, Hesperius, l'ami du fils aîné de Clovis, fonde une école qui remplace les écoles gallo-romaines (1). —

(1) Sous l'épiscopat de Fortunat, il y a un recteur de la maison ecclésiastique (*rectorem domus ecclesiæ singularem*). 588. Grégoire de Tours vient à Metz. 590. On y réunit un concile.

738. L'évêque Chrodegang fait bâtir, auprès de sa cathédrale, des lieux réguliers, un réfectoire, un dortoir, une bibliothèque...; il impose aux chanoines une règle en 34 articles : ils vivront en commun, les enfants et les clercs se tiendront avec décence à table et dans l'oratoire; divisés en classes, selon leur âge et leur aptitude, ils se prépareront, par l'étude, à entrer dans l'Église ou dans les charges civiles. La discipline est sévère, le châtiment proportionné à la faute : l'avertissement, la réprimande, la mise au pain et à l'eau, la prison, la verge, si l'âge le permet, enfin le renvoi. On conduit à l'évêque le coupable qui persiste dans le mal et on prie Dieu de le guérir.

768. Sous l'évêque Angelram, l'école cathédrale est célèbre; à son retour d'Italie, Charlemagne lui accorde l'un des deux maîtres de liturgie et de chant que la reconnaissance du pape lui a gracieusement concédés. Ce maître apporte avec lui des antiphoniers annotés de la main de saint Grégoire. On oblige les chantres des cathédrales et des églises de la province ecclésiastique à venir rectifier leurs antiphoniers et apprendre à jouer de l'orgue dans cette école modèle, qui conserva durant des siècles une supériorité incontestée. « *Majus autem magisterium cantandi, in Metis civitate remansit.* » (Perts, l. I.)

Le programme de l'école comprend toutes les sciences divines et humaines : l'élève apprend à lire et à écrire, par les soins des maîtres abécédaires

tres et les rétribue largem… …ement la gram-
grammairiens, des rh… …*poetas et historicos et*
jurisconsultes renom… …— les subtilités de la
tentes », au dire d' …*menter*, « *disciplina disci-*
doine Apollinair… …armes de la rhétorique. —
dence des étud… …quadrivium, l'arithmétique,
des inscriptio… …stronomie, la musique (*musica*),
de ces écol… …confondre avec la musique prati-
…qui fait partie de l'enseignement élé-
…enseignait aussi la médecine. — 833.

Er… …Robert accorde 8 manses à son fidèle mé-
ma… …Amand, prêtre. « *Fideli medico nostro.* » Les
p… …sont d'abord celles des écoles gallo-romai-
…plus tard celles de Gorze, de Luxeuil, de
Reims et d'Auxerre.

Les maîtres sont illustres; un clerc, Amalaire, plus connu sous le nom de Symphosius, à cause de son talent pour l'harmonie; un noble, Aldric, de l'école palatine; un moine de Saint-Gall, Tutelon, peintre, ciseleur, graveur; l'évêque Thiéry, « *lux omnium studiorum* »; les diacres Paul Warnefried, Rolland; les hagiographes Paulin, Réginon; l'écolâtre Gautier, « *le très boin philosophe* », auteur du mappemonde, qui fut longtemps le manuel de l'enseignement de l'astronomie, auxiliaire indispensable du comput ecclésiastique.

Les disciples sont nombreux, de tout pays, de toute condition: Arnoux, né au château de Lay (606), a étudié à l'école de cette cathédrale, dont il

; le riche et bienfaisant Trudon, du
e; un petit-fils du Débonnaire, Pépin,
dès ses jeunes années. « *In hoc cœnobio,*
n, filii comitum, filii etiam regum educaban-

A partir du X^e^ siècle, l'école perd de son im-
tance scientifique; la mense de l'évêque, désignée sous le nom de Ban-de-Saint-Étienne, est distincte de la mense du chapitre, dite du Ban-de-Saint-Paul. Le chapitre est riche et puissant, souvent en luttes avec l'évêque et les bourgeois; il confère des bénéfices, des offices, des cures; un de ses membres, le quatrième en dignité, a le titre d'écolâtre; il exerce un droit de surveillance sur les écoles, il jouit de la collation des cures de Pontoy, de Han, de Herny. — 1427. Un laïc, Wiry d'Ardenné « estoit pour le jour faict escollaître de la grante église », ce qui permet de conclure que le chapitre, au besoin, ne refusait pas le concours des laïques. De 1438 à 1744, on compte 17 écolâtres. — 1481. Un règlement du cardinal d'Aigrefeuille détermine les charges et prérogatives du chapitre et de l'écolâtre. Aux processions, en 1550, l'écolâtre porte encore l'image de Charlemagne, protecteur des écoles. Le trésor de la cathédrale et la bibliothèque étaient riches en manuscrits et en livres; ils ont été dispersés; la bibliothèque en possède encore un grand nombre, qu'il importe de consulter pour l'histoire de l'évêché, du chapitre et des écoles. — 1676, 12 août. Le chapitre envoie à M. de Colbert 13 manuscrits, il en garde

un grand nombre ; les plus précieux, en 1802, viennent enrichir la Bibliothèque nationale. 12 décembre 1680, Colbert écrit aux intendants : « Vous me ferez plaisir de rechercher dans les églises cathédrales et les principales abbayes, s'il y aurait quelque manuscrit et en ce cas cherchez les moyens de les avoir, sans y employer aucune autorité, mais seulement par douceur et par achat. » M. de Morangis, intendant de la généralité, « ébloui des richesses que renfermait le trésor de la cathédrale », détermine les chanoines à se dessaisir d'un manuscrit fait pour Charles le Chauve et qui passait pour le livre d'heures de Charlemagne. Pour reconnaître ce présent, Colbert envoie au chapitre un portrait de Louis XIV. — 1735, 9 novembre. Deslandes offre à Montfaucon un catalogue des 350 manuscrits de l'église de Metz ; il se plaint de n'avoir pu voir les manuscrits précieux du trésor de la cathédrale. Au XVIII^e^ siècle, ce n'est plus l'écolâtre, c'est le provicaire général du diocèse qui donne les pouvoirs aux maîtres d'école et qui les révoque.

4. Écoles collégiales.

760. L'évêque Chrodegang impose aux collégiales urbaines ou rurales l'obligation d'affecter une prébende à l'entretien d'un précepteur ou régent. Un pouillé de 1544 donne le nom des 6 collégiales de la cité : 636. Saint-Pierre-aux-Images,

Saint-Pierre-le-Vieil. — 884. Saint-Sauveur, Saint-Paul-sur-le-Cloître. — 1130. Notre-Dame-de-la-Ronde. — 1159. Saint-Thiébaut. Chacune avait son école; on trouve aux archives le nom des précepteurs ou régents, dont plusieurs sont célèbres. — 1485. Lyonard, M^e ès arts, régent et M^e d'écolle à Saint-Sauveur. — 1525. Un très beau fils, qui ressemblait une belle jeune fille, « joue le personnaige de Sainte-Barbe si prudemment, si dévotement, que plusieurs personnes pleuroient de compassion », un chanoine, « homme de lettres et bien scientifique », le met à l'école, puis l'envoie à Paris, d'où il revient « en brief temps, maître ès arts, et depuis l'ay veu, régent et M^e d'école à Saint-Salveur ». (Phil. de Vigneulles.)

5. Écoles presbytérales.

Conformément aux décrets des conciles de la province et aux ordres de l'évêque, il y a, dès le x^e siècle au moins, une école dans chacune des 15 paroisses, dont un pouillé de 1700 nous donne les noms: Sainte-Croix, Sainte-Ségolène, Saint-Étienne, Saint-Eucaire, Saint-Gengoulf, Saint-Georges, Saint-Jean-de-la-Citadelle, Saint-Julien-lès-Metz, Saint-Livier, Saint-Marcel, Saint-Martin, dont le curé est nommé par les administrateurs de l'hôpital Saint-Nicolas réunis en assemblée sous la présidence de l'évêque; Saint-Maximin, Saint-Simon, desservie par un chanoine de Saint-Georges; Saint-Simplice,

Saint-Victor, paroisse royale à laquelle celle de Saint-Georges a été réunie. Les archives (G. 1904-2515) renferment des noms et des dates à consulter. — 1263. « Maîtres Renals li clair et Garzas occupent des maisons près les paroisses.» — 1425. « Le premier jour d'août, jeu de la légende et martyr de saint Victor; un gentil rustre, maître Cherbin, lequel était maître et régent de l'école de la paroisse, fit le personnage de saint Victor. » — 1491. « Exurement par Burthemin, escripvain à Praillon, escripvain, d'une maison sise en Saint-Martin. » — 1699. État de l'église parochiale Saint-Victor, présenté par le curé : 1,800 communiants, 9 familles de nouveaux convertis. Deux maîtresses d'école donnent l'instruction à 200 garçons, une maîtresse laïque à 60 jeunes filles, les autres vont chez les religieuses (G. 2426). — 1699. État de la paroisse Sainte-Ségolène présenté à l'évêque, en sa visite : « 150 familles d'anciens catholiques, 50 de nouveaux, de 80 à 90 familles juives; 4 couvens : les Grands-Carmes, les Capucins, les dames de Sainte-Claire, celles de l'*Ave Maria.* » (G. 2352.) — 1669. Saint-Marcel : 3 écoles de garçons, 2 de filles. — 1708, 12 août. Le curé et les échevins choisissent Lemoine pour maître d'école : il enseignera à lire, écrire, l'orthographe, chiffrer et le chant Grégorien. Il y a 2 écoles de filles. (Registre 974.) — 1699. Saint-Maximin : 2 monastères, 2 chapelains. La fabrique paie l'écolage des enfants pauvres. (G. 2285.) —

1726. Saint-Eucaire : décès du régent d'école Fr. Déjardins. L'étude des registres des actes de l'état. civil, de 1619 à 1789, permet de dresser dans chaque paroisse, la série des maîtres et des maîtresses. — En 1788, il y a une paroisse de plus, Saint-Jacques, qui a 2 députés aux trois ordres, MM. Lambert, avocat, et Gautier, marchand.

6. Écoles monastiques.

Abbayes ou monastères d'hommes.

1. *Abbaye de Saint-Arnould.* — 609. La desserte de la riche et antique église Saint-Jean est confiée à une communauté, dont les membres sont appelés clercs. — 888. On y tient un concile. — 950. L'évêque Adalbéron remplace les clercs par des moines de Saint-Benoît. Hubert et Anstée, les premiers abbés, y apportent les programmes, les méthodes, les traditions de l'abbaye de Gorze, où cent ans après, un écolâtre de Liège, Walon, renonce à la dignité d'abbé de Saint-Arnould pour y instruire les petits enfants; notre illustre Gerson suivit cet exemple lorsqu'il devint maître d'école à Lyon! Des Saxons, des Bavarois, des Lorrains se pressent, en grand nombre, autour des chaires de maîtres justement renommés, l'abbé Hubert ou Harbert. De 751 à 1775, on compte 56 abbés. La bibliothèque surtout était remarquable : la salle destinée à recevoir les livres (*armarium*) a 68 pieds de long,

34 de large, 18 de haut; elle est éclairée par 5 croisées en plein cintre de 15 pieds de haut sur 5 de large. La lecture des manuscrits, la transcription des textes est une obligation pour le religieux; il y a une salle pour les scribes (*scriptorium*); un inventaire de 1769 porte à 152 le nombre des manuscrits. — 1784. La ville n'a pas encore de bibliothèque publique, les bénédictins lui offrent l'usage libre de la leur; on fait un règlement : « elle sera ouverte au public, les mercredi et vendredi, de 9 heures à midi, de 2 heures à 5 heures du soir en été, on la fermera à 4 heures en hiver, afin d'éviter l'inconvénient de la lumière. » On sent qu'il convient de garder le silence, afin de ne pas interrompre les personnes occupées à lire ou à écrire... les manuscrits, les livres hétérodoxes, les in-8° et autres petits formats ne seront donnés qu'à des personnes connues... On ne pourra emporter aucun livre de la bibliothèque. Si, par raisons graves, on en prêtait quelques-uns, ce prêt ne serait que pour un temps très court et l'emprunteur consignerait le double de la valeur de l'ouvrage prêté, on donnera un récépissé de cet argent qui sera rendu lors de la représentation du livre sans aucune dégradation. » Il y a 2 bibliothécaires : Mauregard et Delrée. Une déclaration des biens de l'abbaye (1789) porte à 103,000 fr. le revenu brut de la mense abbatiale, à 61,000 fr. en argent et en nature le revenu de la mense conventuelle. — 1790. Le monastère devient propriété natio-

nale : on expulse les vieux soldats et les vieux prêtres qui y trouvaient un asile. — 1791. L'évêque constitutionnel occupe la maison abbatiale jusqu'au jour où elle est vendue par la nation. — 1793. L'église est dépouillée, le trésor pillé, les tombeaux détruits, les reliques des saints et les cendres des religieux sont jetées au vent !

2. *Abbaye de Saint-Symphorien.* — 618. Fondée par l'évêque Papole. — 950. Réformée par Adalbéron. — 1009. Constantin, abbé, raconte les malheurs de la guerre. Alpert, très versé dans les arts libéraux, écrit une chronique estimée. — 1600. La communauté se compose de 16 religieux, parmi lesquels un maître ou scholastique enseigne les belles-lettres et aussi les bonnes mœurs. « *Mores nec non litteras docebit.* » — 1619. L'abbé Waladie, poète et historien, obtient un bref du pape pour établir la réforme. La renommée des études se maintint dans l'abbaye et dans un jour de crise (1768) scolaire, on confie aux religieux la direction du collège, dont on a chassé les PP. jésuites.

3. *Abbaye de Saint-Clément, primitivement Saint-Félix.* — 950. Adalbéron, l'évêque réformateur, y installe des bénédictins de Luxeuil, sous la direction du savant Cadroé ; il les loge dans son palais jusqu'à la construction des lieux réguliers. Ruinée par la guerre en 1552, l'abbaye est rebâtie en 1686, grâce aux libéralités du roi. En 1784, on y établit une pension et une école de mathématiques pour les

élèves et les aspirants du corps royal de l'artillerie. Le règlement est approuvé par le roi; il y a un directeur chargé de la police générale, 2 professeurs « qui enseignent le cours de mathématiques adopté par le corps de l'artillerie, des préfets qui surveillent MM. les pensionnaires, hors le temps des écoles ». Chaque semaine, le directeur examine les élèves; il tient note de leur conduite, de leur caractère, de leurs progrès. Les examens ont lieu deux ou trois fois par an... « Les infractions aux règlements sont punies par les religieux chargés de l'éducation, conformément au cahier des peines déterminées par le commandant, de concert avec le directeur. Le prix de la pension est de 40 liv. par mois, le cours est ouvert depuis le mois de septembre dernier. »

4. *Abbaye de Saint-Vincent.* — 930 à 933. Un maître fameux par ses écrits et son enseignement, Sigebert de Gemblours, attire de nombreux disciples. A l'aide des textes hébreux, il corrige les versions latines et grecques de l'écriture; il discute avec les savants rabbins, auxquels Adalbéron témoigne une certaine bienveillance. Le scholastique Adalbert, versé en toute science, compose une chronique des évêques et un abrégé des morales de saint Grégoire. Les petites annales des bénédictins de Saint-Vincent sont remarquables par l'esprit d'impartialité avec lequel elles sont rédigées.

5. *Les templiers.* — 1133. « Riches par les bien-

faits des grands et du peuple, ils construisent un beau monastère. » — 1312. On partage leurs biens entre les chevaliers teutoniques et les chevaliers de Saint-Jean de Rhodes ou de Malte. On répare aujourd'hui (1882) la chapelle des Templiers, qui forme un octogone de 9 mètres de diamètre. Les fenêtres en style roman, les colonnes à chapiteaux, les sculptures en style byzantin, sont très remarquables; on voit sur les murs des traces de peinture.

6. *Les trinitaires.* — 1198. Chanoines réguliers de la Trinité pour la rédemption des captifs; ils s'installent au faubourg de Mazel, puis à la citadelle, enfin au haut de Sainte-Croix, en une maison appelée la Cour d'Ormes.

7. *Les Frères prescheurs dominicains ou jacobins.* — 1215. Saint Dominique vient à Metz, à la fin d'août, avec son compagnon Étienne; « les bourgeois lui firent un accueil pareil à celuy qu'ils auraient fait à deux anges du paradis... touchez des ferventes prédications du saint, plusieurs prennent l'habit ». — 1220. « Ung notable, Reinier, maître échevin, fist ediffier l'eglise des grands prescheurs et y mist la plupart de sa chevance. » Au-dessus d'un magnifique cloître, on bâtit le dortoir des novices et des étudiants. — 1240. Hugues de Metz écrit un commentaire. — 1279. Pierre (*Petrus Metensis*) montre par ses écrits « l'excellence de sa doctrine et la supériorité de ses talents ». Ce couvent « si

auguste, si fameux », dont les religieux étaient choisis pour « évêques, prédicateurs, inquisiteurs de la foi et recteurs de collèges, déchut pendant quelques années de l'observance régulière, par les misères du temps », mais il fut relevé par les pères de la Congrégation gallicane. — 1330. Le P. Garin chargé de veiller à l'intégrité de la doctrine dans le diocèse. — 1414. L'ordre de Saint-Dominique est investi du même pouvoir dans les Trois-Évêchés, où il avait des écoles célèbres et fréquentées. — 1552. Factum contenant le récit des luttes et discors entre les frères prescheurs et les bénédictins de Saint-Arnould, qui occupent leur monastère par ordre de François de Guise. — 1600. La ville supprime une subvention de 200 liv. qu'elle accordait, à titre de gratification, pour l'entretien d'un professeur de théologie. — 1641. La subvention est rétablie. Leur collège de théologie s'ouvre le lendemain de la Saint-Martin; il n'est fermé qu'en 1790. J'ai consulté avec fruit pour toutes les maisons de l'ordre, un livre assez rare: *La Vie du glorieux patriarche saint Dominique..., avec la fondation de tous les couvents et monastères...*, par le R. P. Jean de Rechac..., historien général... Paris, 1647. In-4°. Les chroniques des frères de Metz sont très curieuses; leur bibliothèque était l'une des plus riches en imprimés et en manuscrits.

8. *Les franciscains ou Frères mineurs.* — 1215. « Fist faire et fonder iceluy couvent une bonne

dame, Odille Bellagrée, lequelle y despendit et aulmona *tout le sien. Et en fust* pauvre durant ses jours. » Dix ans après la mort de saint François, saint Bonaventure tint chapitre dans ce monastère. Les Frères mineurs n'étaient pas tous, comme on l'a répété souvent, dépourvus de science. On lit sur un manuscrit de la bibliothèque nationale (anc. fonds latin, n° 7,333) : *Tractatus optimus super totam astrologiam editus fratre Bernardo virduno, professore de ordine fratrum minorum.* Bernard a conscience de la valeur de son livre : il résume, dit-il, « la substance des livres qu'un lecteur habile suffirait à peine à lire en deux années ». Ce manuel d'astronomie est accompagné de belles figures qui en facilitent l'intelligence ; il est divisé en 10 traités.

9. *Les carmes.* — 1269. « Environ ce temps et tantôt après fust faicte et fondée une religion de carmes et fust la seconde fondée en deçà des monts. » On les appelait les grands carmes ; c'est à l'un d'eux, Jean Colini, que l'on doit le premier livre imprimé à Metz, en 1482, « le premier livre de l'*Imitation* ». — 1644. Installation des petits carmes ou carmes déchaussés. C'est à leur école que fut élevé le célèbre graveur Sébastien Leclerc. — 1670. Le corps municipal pose la première pierre de leur église. — En l'an IV, on établit dans leur couvent, les cours de l'École centrale.

10. *Les augustins.* — 1290. Le pouillé de 1544 les appelle *Prædicatores.* Chargés du service de la

chapelle des Lorrains, ils reçoivent 124 liv. du receveur de la ville. — 1490. Ils se dévouent à soigner les malades du typhus. — 1523. Un augustin, « Jehan Chastelain... le venin duquel étoit d'autant plus pernicieux qu'il étoit plus couvert... sembloit n'en vouloir qu'aux mœurs des ecclésiastiques... sous ce masque d'une charitable correction... et sous un habit de piété... il sapoit sourdement les fondements... toute la ville le saluoit... les pauvres gens surtout, qu'il reconfortoit... » — 1645. Chapelains de la chambre de la ville, ils demandent l'autorisation de se placer au banc de l'Hôtel de Ville, pour entendre la prédication.

11. *Les bernardins.* — 1320. « Un homme de bien, Jehan Louviot, ne scay si noble ou marchant, fist faire, fonder et édiffier et avec ce arrenter et douer de ses deniers et de ses mailles, le petit couvent de Notre-Dame-du-Pontifroy, qui se nomme, en françois, les bernardins. » Ces religieux se distinguaient par leur zèle pour l'instruction de la jeunesse.

12. *Les célestins.* — 1370. Bertrand le Hungre, aman de l'église Saint-Étienne-le-Dépenné, fonde et dote le couvent du frère Baude de la tierce ordre. « Il n'étoit mie clerc (ce Baude), mais il avoit belle éloquence... il preschoit contre les gens d'église, les nobles et gentils-hommes. » Après sa mort, plusieurs autres continuèrent les prédications « es grandes places, en change, en chambre, es cours des ab-

bayes, aux grans cimetières des églises. » Généreux et savant, Bertrand donne à la bibliothèque deux Bibles, un *Speculum vitæ*, des traités de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Bernard, de rares manuscrits. L'église, « fort humide et trop obscure », dit le chroniqueur, est remarquable par ses mausolées, son portail, ses statues, ses peintures à fresques, ses vitraux ; la salle capitulaire a 35 pieds de profondeur sur 40 de large. La chronographie du monastère, conservée à la bibliothèque de la ville, donne le récit des choses advenues à Metz et surtout au monastère, de 1371 à 1469. Un manuscrit, rédigé par les célestins, fut brûlé, en partie du moins, en 1771, « en raison de quelques particularités compromettantes » ; on cite aussi une petite chronique rédigée par un huguenot jusqu'en 1787, par un catholique ensuite, « l'un et l'autre personnages tranquilles et de bonne foy ». — 1774. A la requête de l'évêque, le roi supprime le monastère, dont les revenus sont affectés : 4,800 liv. à une pension viagère pour les religieux sécularisés, 3,000 liv. au séminaire Saint-Simon, 2,400 liv. à la création de 6 bourses en faveur des fils de gentilshommes.

13. *Les observantins.* — 1419. L'une des cinq familles de l'ordre de Saint-François. « Leur maison bâtie en grande Meze », fut ruinée en 1552. Transférés à la commanderie de Saint-Antoine, ils furent chassés de Metz, « s'étant dérangés ». (D. Calmet, *Not.*, t. II.)

14. *Les cordeliers.* — 1428. « Un aman de la famille des Baudes leur fit bâtir une église. » — 1515. On les force à quitter la ville.

15. *Les antonistes.* — 1444. Chanoines réguliers de Saint-Antoine. — 1670. Ils achètent une maison, rue Mazel. — 1778. On les supprime, leurs biens sont réunis à ceux de l'ordre de Malte.

16. — *Les récollets.* — 1602. Le duc d'Épernon les fait venir du monastère de Verdun, qui, réformé en 1597, ne pouvait suffire à contenir tous les religieux.

17. *Les minimes.* — 1602. Ils s'établissent en une maison de M^me^ de Prim. « C'est le premier couvent établi entre Seille. » — 1610. L'évêque, du consentement du chapitre, unit au couvent 2 des 4 chapelles épiscopales. État de la maison et des dépenses. Ordonnances et règlements. (H. 967, 990, 993.)

18. *Les capucins.* — 1602. Ils occupent la maison dite de Joyeuse-Garde, qui avait été achetée pour y loger les PP. jésuites. — 1641. La ville leur accorde une subvention.

Un recensement de 1742, conservé aux archives de la ville (portef. 23), signale l'existence de 19 maisons religieuses d'hommes, comprenant 176 moines, 19 novices, 48 frères. Le même document évalue à 572 le nombre des maisons appartenant au clergé régulier et séculier, aux fabriques et aux hôpitaux.

7. Abbayes ou congrégations religieuses de femmes.

1. *Abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonains.* — 596. L'abbesse Waldrade y institue une école longtemps célèbre; on l'appelle le grand monastère, il y a 300 religieuses. Jean de Vandières y étudie avec elles l'Ancien et le Nouveau Testament, les sacramentaires, le comput et même les lois civiles.

2. *Abbaye de Sainte-Glossinde.* — 634. Glossinde, fille d'un duc de Champagne, y réunit un grand nombre de religieuses. — 950. Réformée par Adalbéron; 1680 par Marie Texier de Hautefeuille, 39e abbesse; en 1789, cette abbaye célèbre a le titre d'abbaye royale.

3. *Abbaye de Sainte-Marie.* — 950. « Très excellente et noble religion de dames. » On y élève pour « le grand monastère, de gentilles filles vierges, de noble lignée ». — 1784. Les dames chanoinesses continuent à diriger une école et un pensionnat.

4. *Les religieuses de Sainte-Agnès.* — 1020. « En y celluy temps fust fondée assez près de Saint-Vincent, une religion de vierges, nommées les Pucelles en la vigne. »

5. *Les bernardites.* — 1153. Saint Bernard remplace, par des dames bernardites, les scotes, « une espèce de capettes, comme celles du Montaigu, à Paris, fort peu régulières ».

6. *Les sœurs colettes ou de Sainte-Claire.* — 1258. Les unes, urbanistes, les autres domianistes ou de l'*Ave Maria.* — 1512. Leur maison est démolie durant le siège. — 1563. Charles IX leur abandonne l'église de l'ancienne paroisse de Saint-Ferréol. — 1641. Les trois ordres accordent un subside pour rebâtir la maison conventuelle. — 1668. A la suite d'une humble requête, elles obtiennent de la ville une gratification annuelle de 12 quartes de bled. — 1721 à 1789. Procès-verbaux d'examen des dames qui demandent leur admission. Elles ont une école privée et un pensionnat. « On prend des élèves de tout âge. »

7. *Les sœurs de Saint-Dominique.* — 1270. « Quelques filles dévotes se mettent sous la règle de Saint-Dominique; leur agrégation est confirmée au chapitre général tenu à Florence, en 1281. « En y celluy temps fust achevé le couvent des sœurs prescheresses. » On y appela des religieuses du monastère de Prouillé... La vie régulière y ayant fleuri près de 310 ans, une réforme devint nécessaire... Cinq mères du couvent de Vestroye eurent mission de l'opérer, en 1502. Celles qui ne pouvaient goûter cet esprit de régularité, se retirèrent emportant les papiers et les ameublements. En 1746, il y avait 24 religieuses, une école pour les novices et aussi pour les jeunes filles. (G. 17.)

8. *Les béguines.* — 1364. Règlement de Jean de Vienne pour « les pucelles appelées béguines ». —

1440. Elles ne tiennent plus « couvent... esparses çà et là..., émancipées de leur profession... » — 1596. Elles sont supprimées à la requête de l'évêque Conrard.

9. *Les augustines.* — 1452.

10. *Les chanoinesses régulières de Sainte-Marie-Madeleine.* — 1452. Un bref du pape les qualifie de sœurs pénitentes.

11. *Les carmélites.* — 1623. A la prière du duc de Lavalette, gouverneur de la ville, l'évêque autorise 5 religieuses du couvent de Paris à s'établir au haut de Sainte-Croix.

12. *Les religieuses de Notre-Dame.* — 1623, 23 avril. L'abbesse de Saint-Pierre les loge jusqu'au 1er décembre. Ce jour-là elles prennent possession d'une maison achetée de leurs deniers; elles y ouvrent une école et un pensionnat dont la prospérité se soutient jusqu'en 1789.

13. *Les dames de la Visitation.* — 1633. Protégées par la reine Anne, pourvues de lettres patentes, elles suivent la règle de Saint-François. De 1633 à 1789, elles « prennent de jeunes pensionnaires et reçoivent des veuves en chambres séparées ».

14. *Les dames bénédictines.* — 1635. L'évêque les installe dans son château de Montigny, qui avait servi de prêche aux réformés.

15. *Les dames de Sainte-Élisabeth ou de la Propagation de la foi.* — 1640. Mémoire sur les ori-

gines de la maison (Portff. 307). Elles s'occupent spécialement de l'instruction des jeunes filles. Sous la direction de Bossuet, Alix Clerginet, secondée par la femme du gouverneur et de généreuses bienfaitrices, instruit les jeunes filles juives et calvinistes. — 1657. Elles obtiennent des lettres patentes et ouvrent une école avec pensionnat, dans leur maison de la rue des Boulangers. Ce séminaire, comme on l'appelait, continue, jusqu'en 1789, à instruire les filles et les femmes nouvellement converties.

16. *Les dames ursulines.* — 1649. Sept religieuses de Mâcon s'établissent en une maison, rue Mazel ; spécialement vouées à l'éducation, elles s'installent bientôt rue Saint-Marcel, dans l'hôtel donné par Ph. de Luynes à ses deux filles, religieuses de cette congrégation. Elles y dirigent, jusqu'en 1789, une école et un pensionnat, où elles reçoivent des jeunes filles au-dessous de 18 ans.

17. *Les religieuses du Refuge.* — 1703. L'évêque de Coislin fonde la maison du refuge de Saint-Charles « pour servir d'asile à l'innocence exposée à être séduite... Les filles tombées occupent des locaux séparés de ceux où l'on reçoit des pensionnaires. »

18. *Les dames de la Doctrine chrétienne.* — 1712. Instituées par P. Goise, chantre et coutre de la cathédrale, « à charge d'instruire gratuitement les jeunes filles ». — 1731. Requête au roi. Lettres pa-

tentes autorisant l'ouverture d'une école. (G. 1391.) Par arrêt du parlement, ces lettres patentes seront communiquées, pour avis, à l'évêque et aux officiers municipaux. — 1726. Statuts, règlements et pratique en forme de constitutions pour les sœurs. — 1789. École gratuite pour les pauvres et pensionnat.

8. Écoles des Séminaires.

1550 à 1651. Le séminaire diocésain est à Pont-à-Mousson. — 1591. Le cardinal de Lorraine y fonde 12 bourses.

1691. « M. Vincent de Paul établit les règles à observer par les prêtres de la mission chargés de la direction du séminaire Sainte-Anne », fondé à Metz par la libéralité de la reine mère. Le dossier de cette fondation et les lettres de Vincent de Paul sont aux archives. (G. 984.) — 1729. L'évêque de Coislin, membre de l'Académie française, établit le séminaire de Saint-Simplice. La dotation est de 40,000 livres; il y aura 20 prêtres, tant allemands que français. Il recommande l'étude de l'archéologie; en 1731, l'un des professeurs, l'abbé Michel, publie une épigraphie du diocèse. — 1734. Le séminaire prend le nom de son bienfaiteur, l'évêque de Saint-Simon, qui y avait créé 100 bourses. « On y enseigne la théologie et on y élève les séminaristes dans la science et les vertus analogues au sacerdoce. » Un édit d'avril 1776 affilie les deux

séminaires à l'Université de Nancy. Le budget du séminaire Saint-Simon, en 1789, est, en recettes, de 22,913^{l},1^{s},3^{d}, en dépenses, de 17,091^{l},4^{s},8^{d}; on décide la reconstruction des bâtiments, les devis s'élèvent à 102,260^{l},8^{s},9^{d}.

Les actes de fondation, les inventaires, les procès-verbaux d'examen, les notes des élèves, le catalogue de la bibliothèque forment un dossier important. (G. 997 à 1,048.)

9. Écoles municipales, Maisons-Dieu, hôpitaux, écoles de charité.

736. A l'origine des chrétientés, l'évêque nourrit les orphelins et soigne les infirmes. Chrodegand fonde l'hôpital du Neubourg, plus tard Saint-Nicolas. — 1170. L'échevinage, agréé par le pape et par l'empereur, dirige les affaires de la cité. — 1222. Le maître échevin et les treize interviennent dans les questions relatives à la Maison-Dieu. — 1408. Hôpital de Sainte-Vernette. — 1485. Le chapitre donne au princier quittance de la somme de 5,000 liv., monnaie de Metz, pour les revenus être employés aux dépenses de l'école dite des Bons-Enfants, sise au lieu de Joyeuse-Garde. — 1520. A la requête des notables, une ordonnance des magistrats, du consentement des trois ordres, établit un collège des Bons-Enfans, c'est-à-dire des enfans assistés. (B. 8,123; G. 510.)

1544. Hôpital du Saint-Esprit. Le chef s'appelle maître et recteur. — 1635. Hospice nommé Charité du bouillon. — 1682. Hôpital Saint-Georges, doté par l'évêque d'Aubusson de la Feuillade. — 1698. Hôpital de Bon-Secours. Les statuts des hôpitaux, les registres prouvent avec quelle sollicitude on veille à l'éducation des enfants... Ils sont tenus d'assister aux leçons de l'école. C'est à l'hôpital Saint-Nicolas que les magistrats de la ville, fondateurs, gouverneurs et administrateurs des établissements charitables tiennent bureau. Ce bureau, créé le 18 janvier 1568 par une ordonnance de la cité, du consentement des trois ordres, établit dans chaque quartier, 2 notables bourgeois et sous eux 4 sergents pour porter des secours aux familles pauvres et faire apprendre des métiers aux enfants. — 1784. On se plaint que le but de l'établissement est presque totalement manqué, surtout relativement à l'éducation des enfants du bas peuple... On fait appel à la charité. — 1789. Un commissaire dans chacun des 17 quartiers est chargé de recueillir les aumônes pour entretenir des écoles : « Il est de l'intérêt de la société que le bas peuple ait des mœurs, de l'honnêteté...; il faut s'occuper de l'éducation des enfants pauvres, livrés à la fainéantise... »

10. Maîtres écrivains.

La corporation des maîtres écrivains, plus ancienne que celle de Paris, autorisée en 1435, par

Charles VII, est l'objet des faveurs des officiers de l'hôtel de ville ; elle est sous leur protection, sous leur dépendance ; elle n'entre pas, comme ailleurs, en lutte avec l'écolâtre, les régents et les maîtres d'école. Je n'ai pas encore découvert leurs statuts, leurs règlements, mais je trouve partout leurs noms et leurs actes, dans les chroniques comme dans les archives. — 1287. Lettre de constitution écrite par le maître et les frères de l'hôpital Saint-Nicolas en faveur d'Ancillon, l'escripvain. (Cart. III.) — 1320. Constitution en faveur de Jehan Aubrion. — 1406. L'escripvain Darcy est noyé au pont des Morts, à la suite d'une mutinerie. — 1410. Jehan Herman, l'escripvain, reçu en franchise ainsi que tous ses biens meubles et immeubles. — 1450, 28 mars. « Fut tué et meurtry en son hôtel, Ch. Reillon, l'escripvain. — 1479. Jehan Aubrion, l'escripvain, sollicite, sans l'obtenir, l'honneur d'être inscrit au paraige de Jeurue. — 1490. Collignon, l'escripvain, fonde un service d'autel. — 1520. On donne souvent à l'écrivain le nom de procureur en la cité ; il n'enseigne pas seulement à écrire, il agit comme fondé de pouvoirs, il fait les écritures, il déchiffre et interprète les parchemins, il plaide même, pourvu qu'il ait obtenu son inscription « au tableau des plaideurs ». — 1570. Les trois ordres décident que les maîtres écrivains seront seuls appelés en justice, comme experts, pour l'examen des contrats et cédules contestés. La même année, au mois de novembre, des

lettres patentes de Charles IX ordonnent que « les maîtres écrivains et non autres, seront appelés à la visitation des actes, contrats, cédules et aultres enseignemens maintenus de faulx... Et défense à toute autre personne soy ingérer de faire visitation de rapport à peine de nullité, dommages et intérêts des parties... » — 1591. Ils sont exemptés des charges municipales. — 1640. J^h^ Ferry, maître d'écriture et d'orthographe, obtient la survivance du titre de maître privilégié de la ville, pour en jouir après la mort de Simon, titulaire actuel. (Portef. 216.)

11. Collèges.

1590. A la requête des trois ordres, Henry IV cède à la ville les revenus et les biens de l'abbaye de Saint-Éloy, à charge d'y fonder un collège et y entretenir des régents. — 1591. Une bulle du pape met à néant la réclamation des prémontrés et confirme la ville dans son droit de possession. — 1593. Le chanoine Humbert est nommé principal. — 1597, 1^er^ janvier. La ville paye « aux régens 40 florins d'or valant 116 liv., afin qu'ils s'encouragent de mieux en mieux à instruire la jeunesse ».

1622. Les PP. jésuites, appelés à la direction du collège, s'obligent à instruire les enfans des réformés, auxquels un ministre, nommé par le roi, donnera l'instruction religieuse. Sur leur requête, le chapitre transporte ailleurs « une école de petits

enfans, établie dans les bâtimens de Saint-Éloy ; cette école contenait 140 écoliers, dont 15 ou 18 huguenots des meilleures familles ». A l'occasion « de l'heureuse entrée de Mme la duchesse de la Vallette en la ville », les échevins demandent aux Pères un projet de fête ; « plus de 400 enfans au-dessous de 13 ans formoient 4 compagnies, qui servirent de garde d'honneur... Ils étoient couverts de soie, satin... aux livrées de Madame..., les armes grandement reluysantes... Après le repas, on représenta une jolie pastorelle, que nos petits écoliers, tous au-dessous de 12 à 15 ans, firent voir sur un beau théâtre dressé en la grande salle de l'évêché (1). » — 1643. L'assemblée des trois ordres autorise les pères à installer leur collège dans la rue de la Chèvre. Le roi paie 7,204 liv. d'indemnité aux réformés, pour la cession de leur ancien temple et de la maison du ministre, annexés au collège. — 1715, 8 septembre. « Payé 735 liv. aux PP. jésuites pour pension de 2 ans, à deux professeurs de philosophie, qu'ils ont pour l'utilité publique. » — 1720. Délibération des trois ordres pour faire continuer le cours de philosophie, à condition d'y admettre les élèves des deux religions. Je serais fondé à croire que les pères employaient, au besoin, des maîtres laïques ; on lit sur un registre de la ville : « maison à la basse Seille accordée comme logement à Fr. Didier, pro-

(1) Entrée de Mme la duchesse de la Valette, en la ville de Metz. (138 pp., 21 grav., in-fol.)

fesseur de mathématiques. » — De 1622 à 1762, je compte 28 recteurs ; il y a cette année-là, 15 pères (recteur, préfet, prédicateur, régents), 3 frères coadjuteurs, 1 dépensier et cuisinier, 1 crédencier et menuisier, 1 sacristain et couturier, les revenus s'élèvent à 21,098^{l},1^{s}, les dettes à 5,845 liv., le compte des deniers trouvé au collège porte 98^{l},6^{s},6^{d}. La Compagnie de Jésus supprimée, il faut réorganiser le collège ; le parlement dénie à la ville le droit de choisir le personnel ; l'avocat Rœderer, désigné pour cette mission difficile, s'adresse au recteur de Paris ; le mémoire qu'il présente au bureau, le 22 septembre 1762, est violent : « Nous n'aurons plus à gémir sur les misères dont les jésuites ont occupé notre jeunesse... Heureuse révolution ! d'abord plus de moines... Tout religieux imbu des règles et institutions monacales est peu propre à former le cœur et l'esprit d'un citoyen... » Ce langage a lieu de surprendre de la part d'un élève des pères ; ce n'est pas ainsi que le conventionnel Grégoire, le lauréat de la Société royale des lettres et arts de Metz, parlait de ses anciens maîtres. En dépit du parlement et de Rœderer, l'essai ne fut pas heureux ; le principal, l'économe, le préfet des études, les 6 régents reçoivent de la ville une large subvention ; le budget s'élève à 17,405 liv., il y a 150 liv. pour le correcteur des classes ; mais la confiance ne se commande pas, les écoliers font défaut ; en 1767, le collège est désert. Cette fois, la ville

réclame ses prérogatives; elle confie la direction de son collège aux bénédictins de Saint-Symphorien, dont les écoles avaient une juste célébrité. Les programmes et les règlements arrêtés de concert par le bureau, les délégués des trois ordres et les religieux de Saint-Benoît, sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux des PP. jésuites. La prospérité renaît, les élèves sont nombreux; en 1781, on joue « *La Mort de César*, tragédie de M. de Voltaire »; on l'avait, je pense, modifiée pour une représentation de collège. L'Almanach de 1789 donne le nom des 12 pères chargés de la direction et des classes de la 6e à la physique inclusivement; le prieur, Dom Tabouillot, est un savant distingué; les élèves de philosophie suivent les cours de mathématiques adoptés par le corps royal de l'artillerie. Le bureau d'administration se compose : de l'évêque, président, du premier président du parlement, du procureur général, du maître échevin, de M. Camus, premier échevin, de MM. Rœderer, avocat, Auberon, commissaire des guerres, de Dom Collete, principal, de MM. Mathieu, notaire, secrétaire, Thiébaut, économe.

1669. Le collège royal de Saint-Louis, dirigé par les chanoines réguliers, autrefois chargés de desservir la paroisse Saint-Simon et d'entretenir 12 fils de gentilshommes, est agrégé à l'Université de Nancy. Il occupe « une maison dégagée, bien aérée, entourée de places et de promenades agréables ».

On y reçoit, en pension, des enfants de bonnes mœurs et de familles honnêtes, pourvu qu'ils sachent lire et écrire suffisamment. Il y a dans ce collège deux sections bien distinctes; dans l'une, on suit, pour les études latines, de la 6e à la physique inclusivement, les programmes anciens; dans l'autre, on s'occupe spécialement des études exclusivement françaises. On y enseigne la grammaire, l'histoire, la géographie et les mathématiques; c'est le premier essai de ce que l'on appelle aujourd'hui l'enseignement secondaire spécial. En 1755, le roi avait accordé au collège les biens et les revenus de l'abbaye de Saint-Pierremont.

Écoles des frères de la Doctrine chrétienne.

1747. Installation des frères, sous le double patronage des officiers municipaux et du clergé. Leur principale maison est située dans la rue des Trinitaires. On conserve, aux archives de la ville (Portf. 365) « un mémoire sur l'établissement solide des frères des écoles chrétiennes dans la ville ». Aucune protestation ni de la part de l'écolâtre, ni des magistrats, ni des maîtres écrivains qui, à Paris (1705), insultent les frères des écoles charitables de Saint-Sulpice, chassent violemment les enfants dont les haillons n'attestent pas l'indigence et emportent le mobilier scolaire.

École gratuite de dessin.

1750. École d'enseignement gratuit du dessin fondée par la municipalité, qui choisit les maîtres et les rétribue.

Écoles juives.

950. Au x^e^ siècle, la communauté israélite jouit, à Metz, d'une certaine liberté; l'évêque témoigne une bienveillance particulière aux rabbins, avec lesquels Jean de Vandières et Sigebert de Gemblour entretiennent d'utiles relations scientifiques. Il y a rue Jurue et plus tard au quartier Saint-Ferréol, une synagogue, un hospice, une école, une imprimerie. — 1604. Une ordonnance et un règlement du 7 avril, confirmés et modifiés par un arrêt du Parlement, le 25 mai 1634, déterminent les conditions de leur existence: « ils bailleront et mettront au greffe de la cour un rôle de leur nombre et noms de l'un et de l'autre sexe... Et d'année en année, un état des enfans et de leurs noms... Ils pourront juger entre eux pour choses de leur religion ou police particulière. » En 1632, on compte 96 familles juives, en 1790, il y en a 3,000. — 1634. Dans un mémoire au roi, au sujet des écoles réformées, l'évêque reconnaît qu'il est juste et convenable « que les juifs continuent à tenir des écoles spéciales, car ils ne pourroient, dans les écoles

chrétiennes, apprendre ni leur langue, ni les principes de leur religion ». — 1742. Les chefs de la communauté, en exécution des lettres patentes du roi, du 20 août, rédigent, en français, un recueil des lois, coutumes, usages observés par les juifs de Metz. Le jurisconsulte M. Lançon en fait un extrait dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque de la ville. — 1754. On publie un almanach en hébreu. — 1765. Moyse May imprime un commentaire du Talmud et des livres pour l'instruction de la jeunesse et l'exercice du culte. — 1775. Des lettres patentes du 4 juin confirment leur droit d'avoir une imprimerie. En réalité, la situation des juifs est meilleure, à Metz, qu'en Lorraine; en 1785, la Société royale des sciences et arts met au concours la question suivante: « Y a-t-il des moyens de rendre les juifs plus utiles et plus heureux? » Le programme détaillé, que j'ai lu à la bibliothèque de la ville, soulève les problèmes les plus graves. Trois concurrents présentent des mémoires; le 1er est d'un avocat au Parlement de Nancy, le 2e d'un juif polonais, avec cette devise: « *Veniam pro laude peto* », le 3e de l'abbé Grégoire, curé d'Emberménil. Ce travail, que j'ai analysé, comprend 27 chapitres et des notes très curieuses sur l'établissement et la condition des juifs à Metz; je possède le manuscrit du célèbre abbé, dont le mémoire fut couronné le 25 août 1788.

Écoles protestantes.

De 1530 à 1685, les réformés ont des ministres, un temple, des écoles, un collège, une imprimerie. — 1542. On leur concède la chapelle Saint-Nicolas du Neufbourg. — 1544. Par ordre de l'empereur, un huchement imprimé en placards, porte défense « sur peine de 10 liv., de tenir escoles particulières, soit pour enfans ou autres à plus grand aige, sans le congé et licence de justice et qu'ils soient connus et déclarés par les dits Seigneurs de justice ou ceux qu'ils commettront idoines, suffisans et qualifiés pour ce faire ». — 1546. Un cry public, devant la grande église, défend de débiter aucun livre d'hérésie; ce qui n'empêche ni les progrès ni le développement des réformés. — En 1576, 22 juillet, ils inaugurent, avec solennité, un temple et une école dans la rue de la Chèvre. — 1630. Leur collège est parfaitement organisé; on y enseigne « les lettres humaines, avec toute leur étendue de poésie, de rhétorique, ainsi que la logique »; on y joue des comédies et des drames, « comme chez les PP. Jésuites »; on y tient assemblées; il y a plus de 60 écoliers. Les classes sont réparties, en divers quartiers, dans des maisons spéciales. — 1634, 9 novembre. Un arrêt prononce la suppression du collège, les religionnaires protestent, ils adressent une supplique au roy: « Ils n'ont fait que se conformer aux

édits de pacification ; le sieur de Madaure ne s'est pas contenté de faire signifier deffenses aux pédagogues, qui enseignent le latin, même aux maîtres d'école qui montrent seulement à lire et à écrire... Les juifs peuvent en toute liberté faire instruire leurs enfans en leur religion et aux langues étrangères par des pédagogues qu'ils choisissent... Il n'y a pas de collège protestant mais seulement des écoles séparées, en maisons particulières, fort éloignées les unes des autres, ils n'ont jamais plus de 25 ou 30 écoliers, qui apprennent la langue latine et les éléments de la langue grecque; pour ce qui est des filles, elles vont ès petites écoles pour apprendre à lire, à écrire et coudre le linge et travailler ès tapisseries. »

En attendant, ils continuent leur enseignement ; le principal a sous ses ordres quatre régents : Paul Ferry, Henry de Vigneulles, David de Saint-Aubin, Jacques de Couet; les écoliers sont plus nombreux, on en compte 80. L'évêque obtient de l'assemblée des trois ordres une nouvelle réclamation; il rédige lui-même un rapport que le P. Rose porte au roi. Dans ce rapport il réfute, article par article, le mémoire des religionnaires : « les écoles sont séparées, pour d'autant mieux cacher leur entreprise contre les édits... elles sont subordonnées... on doit passer et monter de l'une dans l'autre .. Elles ont un principal ou intendant, qui les visite... Le nombre des écoliers monte jusqu'à 83 au moins, ce qui

est considérable, puisque les jésuites établis, depuis 13 ans, n'en ont jamais eu plus de 140, dont 15 ou 18 huguenots, des meilleures familles. » Une ordonnance royale, notifiée par arrêt du Parlement, oblige les réformés à fermer leur collège et à envoyer leurs enfants au collège catholique, où les droits de la conscience sont garantis. Un ministre nommé par le roi donnera l'enseignement religieux, et la ville, en s'engageant à payer le traitement d'un régent de philosophie, stipule expressément que les écoliers des deux cultes seront admis à ses leçons.

1664, 27 mars. Paul Ferry, le plus ancien des pasteurs, inaugure, en un lieu dit du retranchement de Guise, un temple et une maison, pour la tenue du consistoire. Ce Paul Ferry, qui a dirigé le collège, n'a certainement pas négligé l'instruction des enfants réunis auprès de ce temple; le chiffre des réformés était environ du tiers de la population. — 1683, 19 mars. Ce jour-là, à 5 heures après midi, les ministres et les anciens reçoivent, dans la salle du consistoire, l'intendant, le grand vicaire, le commissaire des guerres, le maître échevin. Par ordre du roy, on donne lecture des lettres circulaires du clergé de France (1682, 5 juillet), au consistoire de l'Église réformée de Metz. L'attitude et les paroles du ministre sont respectueuses, dignes et nobles. « Nous enseignons tous les jours, dit Joseph Ancillon, ces paroles de saint Pierre : Craignez

Dieu, honorez le roy... Nous entendons Jésus notre divin Sauveur, qui nous enjoint de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César... Nous savons, Monseigneur l'Intendant, quel est votre mérite, quelle est votre dignité, quelles sont vos éminentes qualités... Nous avons beaucoup de respect pour MM. du clergé, ils sont l'une des plus considérables parties de l'État... Nous avons pour M. le grand vicaire toute la considération due à une personne que le mérite a élevée aux dignités... et qui a été choisie par un prélat illustre par sa naissance, ses hauts emplois, ses excellents ouvrages... Mais, en ce qui touche la religion, nous croyons qu'ils sont assez équitables pour reconnaître que nous sommes d'une autre communion... ils n'ont point d'autorité sur nous... Nous aurons toujours une fidélité inviolable au service de Sa Majesté... Toujours prêts de sacrifier nos biens et nos vies pour sa gloire... Nous espérons qu'il nous continuera l'exercice de notre religion et la liberté de nos consciences. Icy, M. l'intendant se leva de son fauteuil et salua toute la compagnie; M. Ancillon l'accompagna jusqu'à son carrosse et MM. ses collègues et les anciens accompagnèrent M. le maître échevin, M. le grand vicaire et M. le commissaire des troupes. »

En 1685, l'article 7 de l'édit ferme le collège et les écoles des réformés.

La monarchie supprime les écoles protestantes; je ne la justifie pas, mais elle conserve, elle for-

tifie les autres. En 1793, la faction jacobine n'épargne rien ; elle frappe, elle détruit. Je constate avec douleur la décadence et la ruine de ces institutions scolaires la plupart florissantes qui sont, en 1789, l'une des gloires de la noble cité (1).

Thiaucourt.

1702. 140 habitants. « Le roy est seul seigneur. » ville et prévôté qui comprend 14 villages. — 1750. 300 habitants environ. 250 maisons.

1129. Abbaye de Saint-Benoît.

1650. Capucins. — 1718. Nicolas Vertueux régent d'écoles. 340 livres et les écolages (C. 2,217). — 1750, 21 mai. Le provicaire du diocèse écrit au curé administrateur : « Monsieur, vous avertirez incessamment la communauté de Thiaucourt de faire choix d'un nouveau régent d'école, parce que je retire à l'ancien tous ses pouvoirs ; surtout qu'on me présente un sujet convenable, à qui je puisse donner les pouvoirs nécessaires. Vous lirez cette lettre à votre régent d'école actuel, à qui il vous est défendu d'en laisser faire aucune fonction. Si votre communauté ne se met pas en règle à cet égard incessamment, j'y pourvoirai. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et obéissant

(1) Je réserve pour mon *Histoire des écoles pendant la Révolution*, les documents que m'ont fournis les archives du département de Lorraine, celles de la municipalité et nos Archives nationales.

serviteur. » Le 25 mai, la chambre de l'hôtel de ville s'assemble au sujet de cette interdiction : « Elle a résolu de se pourvoir auprès des supérieurs ecclésiastiques pour les supplier de lever cet interdit, attendu qu'il est impossible de trouver actuellement un maître d'école convenable. » Vertueux a rendu à la ville des services, depuis plus de 30 ans ; il n'y a aucune plainte contre lui, il jouit de l'estime publique ; le nombre des écoliers est considérable, leur éducation ne peut être suspendue ; on prie M. l'administrateur de joindre une lettre aux présentes pour demander par provision la levée de l'interdit, auquel d'ailleurs Vertueux se conformera jusqu'à nouvel ordre. Mandé en la chambre, le maître d'école déclare que dorénavant il se soumettra à obéir en tout point à M. l'administrateur, pourvu qu'il veuille bien s'intéresser pour obtenir la levée de l'interdit ; l'administrateur présent y consent. — 26 mai : la chambre s'assemble de nouveau : François Rouyer, avocat en la cour, substitut en la prévôté et procureur syndic en l'hôtel de ville, remontre que la révocation du maître d'école met la ville dans la nécessité d'en choisir un nouveau, mais que ce même jour, lundi, les partisans de l'ancien maître ont présenté une longue requête, signée par les principaux et notables bourgeois : « les longs et importants services de Nicolas Vertueux semblaient mériter une récompense ; ils sont tous alarmés d'une interdiction qui ne peut provenir que des

plaintes de quelques ennemis du bien public; ils demandent à être convoqués pour délibérer à ce sujet et y être pourvu ce que de raison... Ils taxent les procédés de l'autorité ecclésiastique de précipitation... Et les officiers de l'hôtel de ville de partialité ou d'inattention sur le bien public... » Pendant que, sur l'invitation du prévôt, les officiers se concilient sur le parti à prendre, « la plus grande partie de ceux qui ont souscrit la requête sont entrés subitement en la salle de l'auditoire où la chambre délibérait, et lui ont demandé, par la bouche de M. Harmand le jeune, si l'on faisait droit à leurs réclamations ». Le prévôt répond que la chambre trouve la requête irrégulière et prématurée, que cependant elle cherchera les moyens d'engager les supérieurs ecclésiastiques à suspendre l'interdit... « Dans ces entrefaites, est arrivé l'administrateur, que la chambre avoit fait prudemment prier de venir... Alors toutes les vues de cette assemblée se sont tournées vers lui pour lui reprocher tumultueusement d'être l'auteur de cet interdit... Un nouveau venu devoit avoir honte de faire expulser un ancien serviteur, dont on étoit content... » L'administrateur représente, avec modération, qu'il n'est pas l'auteur principal. « S'il y a coopéré, c'est pour le bien de la jeunesse, qu'il souffre de sentir entre les mains du maître d'école qui ne convient plus... Il voit même dans l'assemblée plusieurs personnes qui lui ont porté plaintes contre le maître. »

Rien ne peut calmer les esprits, M. Picquant, avocat, propose de chasser le nouveau venu et de conserver le maître d'école qui est ancien, « que l'on interdise l'église, on pourra bien se passer de messe, mais pas de maître d'école... Enfin, le sieur administrateur fut obligé d'essuyer de toutes parts d'autres discours et invectives, qui indignèrent même plusieurs gendarmes de la garnison, que le bruit avoit attirés. » Picquant, s'adressant aux officiers, leur dit qu'il fallait « ordonner tout prestement au maître de tenir son école, sauf à l'administrateur de choisir tel chantre qu'il jugera à propos pour dire ses chansons... Se pourvoir ensuite directement à Trèves, par appel de cet interdit de la chambre épiscopale, qui, par sa précipitation, ne mérite pas que l'on s'adresse à elle... Si l'hôtel de ville ne veut prendre ce party, chacun de ceux qui ont signé la requête poursuivront l'affaire à leurs frais... Le tumulte, la fougue et le désordre étoient si grands que les officiers de l'hôtel de ville ne furent pas maîtres d'en arrêter l'impétuosité, et la voix du remontrant fut étouffée. Mais aujourd'hui tout paroît calmé. » En effet, la tempête s'apaisa; Nic. Vertueux continua provisoirement ses fonctions, du moins il ne fut pas officiellement remplacé avant le 25 décembre de cette même année. Le 4 août 1750, un traité intervient entre Jean Franc, régent d'école et chantre d'Onville, et la communauté; l'administrateur a vu et examiné les certificats de vertu, conduite et capa-

cité du nouveau maître, qui s'engage à servir de chantre et régent d'école, pour une année, à commencer au 25 décembre. Il tiendra école soir et matin, pendant toute l'année; il enseignera les garçons séparément, sans pouvoir mêler l'un et l'autre sexe... Pour cet effet, sa fille Ursule-Catherine tiendra l'école des filles, conjointement avec sa mère. L'école sera ouverte à 6 heures du matin, en toutes saisons, et à 1 heure de relevée, pour finir le matin à 10 heures et le soir à 4 heures, à la réserve du temps des vendanges... Il conduira ses écoliers et ses écolières à la messe de paroisse, deux à deux, en bon ordre, sans mélange de sexe, pour y être placés dans les bancs et ensuite les congédiera en bon ordre... Il fera les prières du soir pendant le mois de mai, deux catéchismes par semaine, il enseignera aux enfants à servir la messe, à lire, à écrire, l'orthographe, l'arithmétique et la religion... Il assistera à tous les offices; il accompagnera, de nuit et de jour, le curé et ses vicaires lorsqu'ils portent les sacremens aux malades... Pour rétribution desdites charges, la ville s'oblige de lui délivrer annuellement, en deux termes égaux et par avance, la somme de 150 livres payée par le receveur de l'hôtel de ville sur les mandemens donnés par la chambre; il recevra, pour écolage, 4 sous par mois de chaque écolier pour l'alphabet et psautier, 5 sous de chaque écrivain aussi et pour l'orthographe; il jouira de la franchise de toutes impositions, même de la subven-

tion ponts et chaussées; il percevra, chaque premier jour de l'an, pour le droit d'eau bénite, la rétribution ordinaire de 8ˢ,6ᵈ par chaque ménage... Au moyen de cette rétribution, il sera tenu d'enseigner gratis 20 écoliers pauvres de la paroisse. — 1768. « Ce jourd'hui, vingtième may, l'état de maître des écoles et chantre aiant été mis au concours, lequel ensuite d'affiches s'est ouvert le 17 de ce mois, et Jean-Claude Cointet, régent des écoles à Wandelainville, aiant, après l'examen réuni tous les suffrages sur tous les concurrens, la chambre assemblée luy a passé traité et arrêté les conventions qui suivent, savoir: Cointet, qui a produit à M. Gauché, administrateur, aux officiers de police et aux autres examinateurs, de bons certificats de sa vertu, conduite et capacité, s'est engagé de servir pendant une année, qui commencera aux premières vêpres de Noël prochain ; il tiendra école de 6 heures du matin, en été, de 7 heures en hiver, jusqu'à 10 heures et à 1 heure de relevée pour finir à 4 heures en hiver, à 5 heures en été, hors le temps des vacances, qui commencera au 1ᵉʳ octobre et finira à la Toussaint. Mêmes prescriptions pour les offices que dans les précédents traités, avec cette modification, il fera marcher ses élèves en bon ordre, avec modestie, et les fera placer suivant leur classe et leurs progrès... Il instruira les écoliers qui marqueront des dispositions pour le chant, il fera observer le silence, à l'église, avec la fermeté convenable, il

cité du
chantr
menc
tin,
çon
se
t

... avec sévérité toutes les irrévérences... Il ... attendra le même ordre dans l'école, en ... ant la douceur et la sévérité et même les châti... mens, quand il sera nécessaire... Il inspirera aux enfans des sentimens de religion et de politesse, il aura également à cœur de former leurs mœurs et de les instruire; il n'accordera aucuns congés ni permissions de sortir de l'école, que pour de bonnes considérations et dans le cas où les parens le demanderont... » Rien n'est changé ni aux programmes de l'enseignement ni aux privilèges et rétributions.

1770. École spéciale de filles. Amortissement pour l'école de charité des filles pauvres. — 1790. Charles François, Anne Husson, an II. « Instituteur, néant. Il y avait un instituteur, mais sa manière de corriger les enfans n'a pas plu aux pères et mères, il s'est retiré. Il n'y a qu'une institutrice... Anne Chausson, le 22 germinal an II; elle produit le certificat ci-après: Je soussigné, professeur au collège de Pont-à-Mousson, commissaire du Directoire de district pour examiner... la citoyenne Anne Chausson, déclare lui avoir fait faire seulement une lecture, attendu qu'elle était indisposée de la main, à raison de son voyage, n'en paraît pas moins en état de tenir une école primaire, vu surtout qu'elle jouit de la confiance des citoyens de la résidence depuis fort longtemps. » Tous les citoyens ont fait inscrire leurs enfants, il y a 78 garçons et 76 filles. Le traitement, d'après les bases

fixées par la loi, est de 1,560 livres pour le maître, de 1,140 livres pour la maîtresse. — An III, 9 brumaire. Bayard s'inscrit pour être instituteur, on l'envoie au district pour y subir l'examen.

Les registres sont bien conservés, l'écriture est fort lisible, la moyenne des conjoints et des témoins qui ont signé aux actes de mariage prouve la sollicitude des officiers de l'hôtel de ville pour l'instruction :

1730 à 1740	51	39	32	279 témoins sur 311 ont signé.			
1750 à 1760	83	60	47	»	»	»	»
1760 à 1770	61	57	47	426	—	470	—
1789 à 1795	57	54	48	349	—	349	—
1820 à 1830	109	109	108	803	—	804	—

Nomeny.

1700. — 260 habitants. — 1516. Couvent des Minimes. — 1574. Maison-Dieu. — 1628, 22 juillet. « Il y a aussi un couvent de religieuses de la Congrégation, fondé par Marguerite de Gonzague ; elles sont chargées d'instruire les jeunes filles suivant les règles de leur institut, ce qu'elles sont obligées de faire gratuitement. » (B. 297.) — 1690, 25 octobre. Un acte de baptême signale François Pogin, régent d'école, comme parrain ; à partir de cette date, on peut établir la série des régents dans l'ordre ci-après : 1690-1699. François Pogin. — 1699-1712. Raymond Claude. — 1712-1720. Jules Georges. — 1720-1732. François Bievelot. — 1732-1736. Marchand. — 1736-1745. François Bievelot. — 1745-1750. Jean-Baptiste Poirot. — 1750-1752.

Rindemouse. — 1750-1765. Léopold Renard. — 1765-1790. Jules Michaud. — 1790 au 26 germinal an X. François Henriot. — 28 vendémiaire an V, 11 brumaire an VII. Antoine Cuisset. — 21 germinal an VII à 1807. E. Veltin. — 1807-1834. E. Jacob. J'ai eu sous les yeux les signatures de ces maîtres, la plupart sont très remarquables ; ils rédigeaient le plus souvent les actes, ils délivraient quittances. « Je soussigné chantre et régent d'école, confesse avoir reçu des mains des sieurs Philippe et Bonjour, sindicqs de la présente année, la somme de quatre-vingt-quinze francs barrois, sçavoir: soixante et quinze francs pour mes gages en ladite qualité et vingt francs pour la conduite de l'horloge, le tout de terme échu au jour de Noël dernier. Le dernier jour du mois de décembre mil sept cent six. Bon pour quatre-vingt-quinze francs barrois. Raymond ». — 26 juin 1736, François Bievelot, chantre et régent d'école donne quittance. « Je soussigné, connois et confesse avoir reçu la somme de cent cinquante francs barrois, pour la moitié de mes gages échus à la Saint-Jean de cette présente année du sieur Thouvenin receveur des deniers d'octroyes de ladite ville. » — 25 décembre de la même année, François Bievelot. « Je soussigné, connois avoir recu du sieur Thouvenin, receveur de cette ville, la somme cent cinquante francs restans de mon année échue aujourd'hui, dont je me tiens contente. » Le traitement fixe était de 300 francs aux-

quels il fallait joindre des accessoires, horloges, rétributions, avantages divers. Les archives communales, bien conservées de 1667 à 1882, permettent de fixer la condition des maîtres. Voici la copie textuelle d'un traité accepté par Léopold Renard, ci-devant greffier de la ville d'Épinal. « Ce jourd'huy, 26 janvier 1754, les officiers de l'hôtel de ville assemblés à la manière ordinaire et accoutumée, ensemble les notables pour sçavoir si l'on continuera le sieur Renard pour régent d'école, tant pour enseigner à lire et écrire, l'orthographe, l'arithmétique et le latin, et sur quel pied on traiterait avec luy, après oüy ledit sieur Renard qui a représenté qu'il ne luy étoit pas possible de continuer le traité de l'année dernière, à cause de la chereté des vivres; l'affaire mise en délibération, il a été arrêté qu'il continuera d'enseigner les enfans ainsy qu'il s'y est engagé, le 6 mars 1753, à la réserve qu'il ne sera pas obligé de fournir un chantre, lequel demeurera à la charge de la ville et pour rétribution il luy sera payé pour l'instruction des enfans pauvres, 30 livres dues par l'hôpital, 160 livres pour forme de gages, en deux termes égaux, par le receveur de la ville, le premier à la Saint-Remy, le second à la Purification, outre un demy arpent de bois... Les parens payeront par mois, sçavoir : pour les enfans à qui il apprendra l'*A B C* 8 sols... à lire et à écrire 10 sols... à lire, à écrire, l'orthographe et l'arithmétique 16 sols et pour les

latinistes 45 sols par mois. Avec défenses à toutes personnes d'envoyer ny faire apprendre leurs enfans par d'autres... Ny à tout autre que luy de tenir école, ny d'enseigner à peine de vingt-cinq francs d'amende applicables au pain des pauvres. Et contre ceux qui feront enseigner leurs enfans par d'autres de payer l'écollage audit sieur Renard, comme s'il les avoit enseignés. Jouira en outre de l'exemption et privilèges dont les anciens régens ont joui. S'oblige aussy ledit Renard de se conformer aux statuts du diocèse et par grâce spéciale et pour cette fois seulement, il a été arrêté qu'il lui sera délivré 15 sols pour l'indemniser des voyages qu'il a faits et frais de voiture pour ses meubles, ce qui a été accepté par ce dernier. » L'acte est revêtu de 7 belles signatures.

En 1769, le traitement fixe est de 200 livres; en 1785, de 220 livres. Le 27 juin 1790, Michaud expose à la municipalité ses longs services, les sacrifices qu'il a faits, les progrès de ses élèves, dont plusieurs sont prêtres; il demande une gratification; le Conseil lui accorde un louis d'or. Le 27 juillet 1790, François Henriot, régent d'école en la ville de Metz, entre en fonctions; il avait, le 15 décembre 1789, signé un traité, avec « messieurs du Comité assemblés à leur audience ordinaire »: il se conformera au programme de l'enseignement; à l'issue de l'école, il conduira ses enfants à l'église pour y réciter l'antienne de la Vierge convenable

aux temps. Il recevra annuellement : 270 livres pour gage, un arpent de bois, une portion dans les pâquis, il sera exempt de toutes impositions et corvées, avec la réserve que nul autre n'aura le droit d'enseigner publiquement à son préjudice ; il touchera 90 livres pour instruire 30 enfants pauvres désignés par les officiers municipaux, il tirera par mois 3^{l}, 2^{s} de chaque écolier qui apprendra le latin, 16 sols de ceux à qui il enseignera à lire, écrire, l'orthographe et l'arithmétique, 12 sols et 10 sols seulement pour les classes inférieures.

1792, 18 septembre. Henriot prête le serment civique. Les sœurs de la Congrégation le refusent toutes. La municipalité décide que, « vu la nécessité d'instruire les enfans et le défaut de maîtresses, les sœurs provisoirement tiendront l'école. » — An II. 7 ventôse. Nouvelle injonction aux religieuses ; Anne Mathieu et Cécile Louis se résignent à prêter le serment, les sept autres et quatre converses persistent dans leur refus; elles sont incarcérées à Pont-à-Mousson. — 21 ventôse. L'agent national ordonne d'organiser l'enseignement primaire conformément aux prescriptions de la loi de frimaire. Désigné par la municipalité, qui fait son éloge, Henriot consent à enseigner l'orthographe, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la morale civique et la Constitution ; il s'engage à ne rien enseigner de contraire aux lois républicaines. — 22 ventôse. Cécile Poirel et Henriot, présentés à l'agent national, passent l'exa-

men à Pont-à-Mousson; ils sont déclarés capables et s'installent dans la maison « cy-devant presbytérale, qui est grande, commode et avec un jardin ». Extrait des registres. « Ce jourd'hui 12 germinal an II... la citoyenne Cécile Poirel a reçu une commission pour exercer à Nomeny les fonctions d'institutrice, après avoir subi l'examen par-devant les instituteurs du collège national de Pont-à-Mousson, à charge de se retirer par-devant le Conseil général de la commune pour y prêter le serment requis. » Notes de l'inspection du 7 prairial: « 60 garçons, 61 filles, les enfans fréquentent assidûment l'école, à la réserve de quelques-uns utiles aux ouvrages de la campagne » — 12 prairial. A la fête de la divinité, 12 jeunes garçons et 12 jeunes filles amenés par l'instituteur et par l'institutrice chantent des chœurs durant la cérémonie. L'agent nationalordonne que les élèves soient conduits au temple aux jours de fête. La distribution des prix est ajournée à cause des vendanges. — An III. 23 brumaire. L'adresse de la Convention au peuple français est lue dans les écoles. — 23 germinal. Le vicaire François, qui a prêté serment, rétablit le culte dans une maison privée. Un jésuite insermenté appelé par son parent, le citoyen Hilaire, est placé sous la surveillance du conseil.

7 floréal. Henriot prête serment de fidélité à la nation et aux lois républicaines, en présence du Conseil général de la commune. — 25 fructidor. Cinq

des religieuses incarcérées prêtent serment et sont rendues à la liberté. — An IV. 18 brumaire. La loi du 3 brumaire modifie la situation de l'instituteur: l'État ne paye plus le traitement; la veuve Poirel donne sa démission, les deux sexes sont réunis dans l'école de Henriot, qui meurt le 26 germinal. Sa veuve demande le payement de ce qui lui était dû; le Conseil règle son compte, il avait 63 élèves, pour chacun desquels il recevait 20 livres par an, on lui accorde 735 livres pour 7 mois. — An V. 28 vendémiaire. Antoine Cuisset, déclaré capable par le jury, est nommé instituteur, sur la présentation du Conseil général de la commune. Aux termes d'un traité en date du 13 brumaire, il enseignera à lire, écrire, l'orthographe, l'arithmétique... la morale ordonnée par les lois de la République... Il tiendra école tous les jours, de 8 heures à 11 heures, de 1 heure à 4 en hiver, de 7 heures à 10 heures, de 1 heure à 4 en été... Il recevra des parens, 3 livres par mois pour le latin, 20 sols pour lire, écrire, orthographe et arithmétique, 15 sols pour lire, écrire et orthographe, 12 sols pour la lecture, 90 francs de l'hôpital pour rétribution de 30 indigents; il sera exempt de toute corvée et logé dans le presbytère.

An VII. 11 brumaire. Cuisset donne sa démission. — 21 germinal. Louis Veltin, ex-instituteur à Rhodes, déclaré capable par le jury de Sarrebourg, est nommé instituteur. Les conditions des traités

sont les mêmes qu'en l'an V; cependant il n'est plus logé au presbytère, il occupe une maison louée par la commune. — 1807. Louis Jacob, instituteur à Tincry, remplace Louis Veltin. Il continue ses fonctions jusqu'en 1834. Les conditions de tous ses traités sont à peu près les mêmes que celles de l'an VII; on peut affirmer que sa position, au point de vue des émoluments, ne valait pas mieux que celle de François Henriot en 1789.

De l'an IV à l'an XII, l'école est mixte, mais cinq des religieuses rentrées à Nomeny dès l'an III donnaient certainement l'instruction aux jeunes filles, soit chez elles, soit dans leur famille. — Le 1er brumaire an XII, la municipalité fait choix de Anne Fristot comme institutrice; en 1809, on lui adjoint une compagne. Anne Fristot appartenait à la congrégation de la Doctrine chrétienne, dont les religieuses dirigent encore aujourd'hui l'école. Les conditions de leur traité sont à peu près les mêmes que celles du traité de l'instituteur.

Les registres, à partir de 1605, sont généralement bien tenus; l'écriture, avant 1700, se rapproche de l'écriture allemande; de 1700 à 1789, elle est fort lisible; il y a des signatures d'une calligraphie parfaite. Depuis 1789, on retrouve l'écriture française, qui est quelquefois d'une belle exécution.

(1720 à 1730) 89 — 54 — 28 — 453 sign., 168 cr. — (1750 à 1760) 101 — 80 — 45 — 703 sign., 144 cr. — (1761 à 1770) 86 — 61 — 42 —

584 sign., 108 cr. — (1789) 18 — 15 — 13. — (1810-1820) 92 — 79 — 68 — 748 sign., 94 cr.

Résumé et conclusion.

De Charlemagne à la Réforme, les hautes écoles sont nombreuses, fréquentées, célèbres ; des maîtres illustres y attirent des écoliers de tous pays, de toute condition. L'école cathédrale conserve le privilège de l'enseignement normal du chant grégorien ; les écoles monastiques d'hommes et de femmes, les collèges, les pédagogies, les petites écoles de paroisse, celles des maîtres écrivains, des bons enfants, des maisons-Dieu donnent à tous les degrés et dans toutes les parties de ce vaste diocèse une éducation, qui développe le sentiment et le goût des choses de l'esprit. Il y a des bibliothèques, des imprimeries ; on se passionne pour les représentations du théâtre, pour les questions religieuses ; on forme des assemblées, des conventicules sur les places publiques, dans les cimetières... Les vignerons, les artisans, les femmelettes, disent les chroniqueurs, font entre eux de la controverse ; ils lisent les livres sacrés, en langue vulgaire... ils discutent les dogmes de la foi et en disputent publiquement.

De la Réforme à 1789, le mouvement s'accentue, le progrès s'affirme dans les villages, dans les villes, à Metz surtout. Les séminaires, les collèges, l'ins-

titut préparatoire à l'école d'artillerie, l'école militaire, les écoles et les pensionnats de garçons et de filles, l'école d'enseignement gratuit du dessin présentent, en 1789, un merveilleux ensemble de moyens d'éducation professionnelle, intellectuelle, morale et religieuse.

Dix ans plus tard, la situation scolaire est déplorable; je l'ai constaté avec une douloureuse certitude (1) : la Révolution a détruit les traditions nationales, elle a proscrit les saines doctrines, elle a entraîné la ruine des écoles dans ce vaste diocèse et dans cette noble ville de Metz, qui fut l'une des gloires de cette belle Académie de Nancy dont j'ai eu le triste honneur, en 1870, d'être le dernier recteur français. *Sunt lacrymæ rerum !*

(1) Aux sources et documents à consulter, ajoutez : 1° le plan d'éducation et le projet de décret présenté à la Convention par Nicolas Hentz, député de la Moselle (1792). La doctrine jacobine y est clairement exposée : « Ce n'est pas des savants qu'il nous faut, ce sont des hommes libres, dignes de l'être... Voyez les Sans-Culottes, voyez les patriotes, sont-ce des savants? Voyez au contraire ces académiciens, ces hommes à grandes phrases, ces érudits... je vous le demande, sont-ce des républicains? » — 2° Les travaux de Rœderer, *l'un de ces académiciens*, surtout : « *le Fouet de nos pères* », comédie historique. — *Conseil d'une Mère à sa Fille.* — Son *Rapport à l'Institut sur le Catéchisme universel* de Saint-Lambert. — Ses *Jugements sur les hommes et les choses de la Révolution.* — Sa *Chronique des 50 jours*, du 20 juin au 10 août 1792. — 3° Mon *Histoire des écoles pendant la Révolution.*

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1882.

L. ADAM. — Les Classifications, l'Objet, la Méthode, les Conclusions de la linguistique; Paris, 1882, 1 br. in-8°.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — Les Celtes et les langues celtiques; Paris, 1881, 1 br. in-8°.

A. BABEAU. — Le Parlement de Paris à Troyes en 1787; Troyes, 1871, 1 vol. in-12. — Un Château et une Ferme sous Louis XIV; in-12. — Un Sculpteur champenois à l'Exposition universelle de 1872; in-8°. — La Publicité à Troyes il y a cent ans; Troyes, 1882, in-8°. — L'Église Saint-Pantaléon de Troyes; 1881. — La Population de Troyes au XVIIIe siècle; 1872. — Ninet de Lentin, peintre troyen; 1882. — Les anciennes Tourelles des maisons de Troyes; Troyes, 1881. — Rapport sur les travaux de MM. Toussaint et Desjardins. — Les Rois de France à Troyes au XVIe siècle. — L'Exhumation de Voltaire; 1874. — Encore quelques mots sur Henri VI à Troyes. — La Dauphine Maria-Josèphe de Saxe à Troyes; 1878. — Le Frère de Grosley et ses enfants; 1879, in-8°. — Le Château et la Chapelle Godefroy; 1875. — Dominique Florantin, sculpteur du XVIe siècle; 1877. — La Louptière, le poème champenois; 1881. — L'Assemblée d'élection de Bar-sur-Aube; 1873. — Étude sur la milice de la Cham-

pagne méridionale ; 1877. — Rapport sur les travaux de la Société des arts depuis 1869; 1875. — Lettre d'un député de la municipalité de Troyes à l'armée de Dumouriez. — Compte rendu des travaux de la Société académique de l'Aube; 1877.

BALLON. — Catalogue sommaire des manuscrits de la Bibliothèque publique de Nancy; Nancy, 1882, in-8°.

J.V. BARBIER. — Le Rhin et la France N.-E.; carte in-f°.

H. BARDY. — L'Archéologie et les Beaux-Arts dans l'arrondissement de Saint-Dié. — Enguerrand de Coucy et les grands Bretons. — Documents inédits sur l'histoire de la ville de Belfort au XVII[e] siècle. — Notice sur G. F. Renaud, pharmacien à Saint-Dié. — Dom Claude Fleurange, moine bénédictin de Moyenmoutier, et son Journal d'observations sur les insectes de Lorraine. — Note sur la composition chimique de quelques eaux de puits de Raon-l'Étape. — Le Conventionnel Sébastien Delaporte. — Gustave Dauphin, peintre d'histoire ; sa vie, ses œuvres. — Travaux du conseil d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement de Saint-Dié; Saint-Dié, 1860 à 1882.

J. BARRANDE. — Acéphales, études locales et comparatives, vol. VI. Prague, 1881. 1 vol. in-8°.

JOAN. BARRAND. — Défense des colonies, fasc. V, suite ; Prague, in-8°.

A. BENOIT. — Catalogue des estampes relatives au département des Vosges antérieurement à 1790 ; Saint-Dié, in-8°. — 14 août 1870. — Le Bois de Mey. — Épisode du combat de Borny ; Mulhouse, 1882. — Les Derniers Jours du couvent des Prêcheresses de Metz; Metz, 1882.

A. N. BERNARDAKIS. — Les Banques dans l'antiquité; Paris, 1881, in-8°.

BICHAT. — Observations météorologiques de la commission de Meurthe-et-Moselle ; année 1881, in-4°.

BLAISE. — Bornéo. Les Daijacks.

BLEICHER. — Sur la Découverte du terrain carbonifère en Haute-Alsace, in-4°.

BLEICHER et MIEG. — Sur les Carbonifères marins de la Haute-Alsace. — Découverte de ses relations avec le culm ou carbonifère à plantes; in-4°.

R. CÉLESTE. — Louis Machon, apologiste de Machiavel et de la politique du cardinal de Richelieu; Bordeaux, 1882, in-8°.

F. M. CHABERT. — Metz ancien et moderne, 1er volume; Metz, 1881, in-8°. — Annales de la ville de Metz depuis 1880; Metz, 1881, in-8°.

V. CHATEL. — Un Canard sauveteur; 1882, in-8°.

COLLIN DE PARADIS. — Moniteur de la Légion d'honneur, 1re et 2e années; Paris, 1880-1881, 2 vol. in-8°.

Compte rendu des délibérations du conseil municipal de la ville de Nancy.

A. CONIL. — Nouveau Cas de mycosis, observé dans la province de Cordova (République Argentine) et dans la République de Venezuela.

CH. COURBE. — Les Figures allégoriques de la Porterie; Nancy, 1881, in-8°.

A. DEBIDOUR. — Histoire de Duguesclin; Paris, 1880, 1 vol. in-12. — Le Général Bigarré, aide de camp de Joseph Bonaparte; Paris, 1880, 1 vol. in-8°.

DEBIDOUR. — De la Morale de nos révolutions (Conférence à Périgueux); 1882, in-8°.

E. DELCOMINÈTE. — Rapport général sur les conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de Meurthe-et-Moselle en 1880; Nancy, 1881, 1 vol. in-8°.

A. DESJARDINS. — Les Cahiers des États généraux en 1789 et la Législation criminelle; Paris, 1883, 1 vol. in-8°.

DUBOIN. — La Justice et les Sorciers au XVIe siècle; Nancy, 1880, in-8°.

P. G. DE DUMAST. — L'Heptapège, ou les sept Fontaines,

poème en 7 chants, suivi de poésies religieuses; Nancy, 1882, 1 vol. in-8°. — Deux Fruits intéressants de la région du Nord-Est; Nancy, 1882, in-8°.

R. DUPRIEZ. — Notice historique sur l'ancienne abbaye de Viller-Betnach; Nancy, 1879, in-8°. — Notice historique sur l'ancienne église collégiale de Hombourg-l'Évêque; 1878, in-8°.

Estudio meteorologico y medico del clima de Alicante como estacion invernal; Alicante, 1882, in-8°.

JULES FERRY. — Discours à la réunion générale des délégués des sociétés savantes. Paris, 1881.

C. FLAMMARION. — Revue mensuelle d'astronomie populaire, n° 1; Paris, 1882, in-8°.

E. FLEURY. — Antiquités et Monuments du département de l'Aisne, 4e partie; Paris, 1882, 1 vol. in-4°.

FLICHE et BLEICHER. — Étude sur la flore de l'oolithe inférieure aux environs de Nancy; 1882, in-8°.

A. FOURNIER. — Note sur l'éclairage de jour et le mobilier scolaire des écoles primaires de l'instruction publique à Rambervillers. — Mmes Adélaïde et Victoire, filles du roi Louis XV, à Rambervillers. — François Pelletier, bourgeois artiste; in-8°. — Pourquoi appelle-t-on *ballons* certains sommets des Vosges? Nancy, 1882, in-8°.

P. GAFFAREL. — Nunez de Balboa, la première traversée de l'isthme américain; Paris, 1882, 1 vol. in-18.

GAUGUET. — Livres destinés à l'instruction primaire; 40 volumes in-18.

Dr F. GARRIGOU. — Discussion de clôture du Congrès scientifique de Dax. Paris, 1882, in-12

L. GERMAIN. — Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comtes de Vaudémont; Nancy, 1879, 1 vol. in-8°. — Jean Ier de Termes, sire de Cons, 1217-1281, le titulaire de l'église de Cons-la-Grandville et le patron de la paroisse Warin de Gondrecourt. — Charte d'affranchissement à

la loi de Beaumont du ban d'Aulnoy. — Tombeaux de l'église de Lenoncourt. — Deux Chartes du XIII[e] siècle provenant de l'abbaye de Châtillon. — Origine de la famille Lepois. — Origine de Florentin Le Thierriat. — Sur la Maison de Lorraine. — Ferry I[er] de Lorraine, comte de Vaudémont. — Sur les Armoiries de Diane de Dommartin. — Charte inédite du sire de Joinville pour l'abbaye de Saint-Mihiel et le village de Bure (Meuse). — Chartes des archives communales de Marville (Meuse). — Monnaies inédites de Jean l'Aveugle, roi de Bohême, comte de Luxembourg.

E. GLASSON. — Histoire du droit et des institutions politiques, civiles et juridiques de l'Angleterre; t. I, II, III et IV; Paris, 1882, 4 vol. in-8°.

G. GLEY. — Étude sur le *Menteur* de Corneille; Épinal, 1882, in-8°.

E. GIBERT et M. TAYLOR. — Carolines. Découverte et description des îles Carbanyos (Société indo-chinoise); Paris, 1882, in-8°.

CH. GRAD. — Lettre d'un bourgeois sur la politique en Alsace-Lorraine; Mulhouse, 1882, 1 vol. in-16.

M. C. GRAND'ŒURY. — Mémoire sur la formation de la houille; Paris, 1882, 1 vol. in-8°.

G. GRAVIER. — Description de la Normandie, relation du XIV[e] et du XVIII[e] siècle; Venise, rapport à la Société internationale de géographie; Rouen, 1882, in-4°.

GUYOT. — Étude sur les classes laborieuses en Lorraine avant 1789, manuscrit couronné par l'Académie de Stanislas (Prix Herpin).

CH. GUYOT et A. PUTON. — Contrainte par corps en matière criminelle et forestière; Paris, 1880, 1 vol. in-8°.

N. HAILLANT. — L'Expédition américaine à la recherche de Franklin; Épinal, in-8°.

Abbé HANAUER. — Les Constitutions des campagnes de l'Alsace au moyen âge; Strasbourg, 1864, 1 vol. in-8°. — Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne; Strasbourg, 1876-1878, 2 vol. in-8°.

Hand-Book of the city Montreal and its environs; Montréal, 1882, 1 vol. in-18.

HAUMONTÉ, PARISOT et L. ADAM. — Grammaire et vocabulaire de la langue Taensa, avec textes traduits et commentaires; Paris, 1882, 1 vol. in-8°.

DE HOBEN. — Notice sur la Républiqne du Paraguay; in-8°.

HUGUET-LABORÈS. — Annuaire de Ville-Marie (Canada), t. I^er^, histoire de la paroisse de Boucherville; Montréal, 1877. — Sur la Colonisation dans la vallée d'Ottawa par le R. P. A. Labelle; Montréal, 1880. — Exposition scolaire de la province de Québec; 1880. — Prospectus de l'Académie commerciale catholique de Montréal; 1874.

A. JACQUOT. — La Musique en Lorraine; Paris, 1882, 1 vol. in-8° illustré.

E. LALLEMENT. — A propos de l'épidémie régnante à Nancy, question d'hygiène municipale; Nancy, 1882.

L. LALLEMENT. — Nancy vu en deux heures, 1^re^ édition; Nancy, 1881, 1 plaq. in-12. — M. Volland père ;1 br. in-12. — Restitution au roi Stanislas d'un ouvrage anonyme faussement attribué par les bibliographes au mécanicien Lavocat de Champigneulle; Nancy, 1881, in-8°. — M. Troplong; in-12. — Monsieur le premier Président Leclerc, membre de l'Académie de Stanislas; Nancy, 1882, in-8°.

E. LAMBERT. — Une Inscription hébraïque du moyen âge; Nancy, 1881, in-8°.

F. LESCUYER. — Les Oiseaux de la vallée de la Marne pendant l'hiver 1879-1880; Saint-Dizier, 1880, in-8°.

F. LIÉNARD. — Archéologie de la Meuse. Description des

voies anciennes et des monuments aux époques celtique et gallo-romaine; Verdun, 1881, 1 vol. in-4°, avec atlas in-4°.

E. LOURENS. — Notice sur M. Bourguin, membre de la Société philotechnique; Paris, 1882, in-12.

A. LONGNON. — Documents parisiens sur l'Iconographie de saint Louis; Paris, 1881, 1 vol. in-8°.

G. MARC. — La Poésie provinciale; Clermont-Ferrand, 1877, in-8°.

A. MARCUS. — Note sur l'aventurine verte; Metz, 1882, in-8°.

X. MARMIER. — Poésies d'un voyageur, 1834-1878; Paris, 1882, 1 vol. in-18.

A. MAURY. — Rapport sur les archives nationales pour 1876; Paris, 1878, 1 vol. in-8°.

E. MEAUME. — L'Eucalyptus à la colonie agricole des Trois-Fontaines, près Rome; Paris, 1882, in-8°. — Étude historique sur Louise de Lorraine, reine de France, 1553-1601; Paris, 1882, 1 vol. in-8°.

J. MÉNANT. — Remarques sur les portraits des rois assyro-chaldéens; Paris, 1882, in-8°.

A. DE METZ-NOBLAT. — Les Budgets communaux et la Gratuité des écoles primaires; Nancy, 1882, in-12.

FRÉD. MOREAU, père. — Album Caranda; les fouilles d'Armentières (Aisne); 1881, 1 fasc. in-4°, cart. avec planches coloriées.

P. E. MULLER. — Omrids af en dansk Skovbrugsstatistik; Kjobenkavn, 1881, 1 vol. in-8°.

MUNIER-JOLAIN. — Vieux avocats, vieux procès; Paris, 1879, 1 vol. in-12. — L'Instruction criminelle inquisitoriale et secrète; Paris, 1880, 1 vol. in-12.

A. NETTER. — L'Homme et l'Animal devant la méthode expérimentale; Paris, 1882, in-12.

E. Olry. — Excursion de Nancy à Sion-Vaudémont par les collines; Nancy, 1882, in-8°. — Sobriquets et Dictons appliqués aux noms et aux habitants de quantité de villages du pays; Nancy, 1882, in-8°.

J. Oppert. — Fragments mythologiques; in-18.

M. F. Pariset. — Économie rurale, industrie, mœurs et usages de la Montagne-Noire (Aude et Tarn); Paris, 1882, 1 vol. in-8°.

G. Petersen. — Quæstiones in historia gentium atticarum; Sleswig, 1880, in-8°.

L. Poincaré. — La Relation de l'épidémie de fièvre typhoïde à Nancy; 1881-1882, in-8°.

Poincaré.— Recherches sur les conditions hygiéniques des matériaux de construction; in-8°.

A. Puton. — L'Impôt foncier des forêts. Détermination du revenu imposable; Paris, 1880, in-8°.

J. Renauld. — Promenades historiques aux environs de Nancy: les ermitages de Messein et de Laneuveville; Nancy, 1882, in-8°.

F. des Robert. — Inventaire général des pièces d'artillerie en l'arsenal de Nancy, 1er août 1624; Nancy, 1882, in-8°. — Journal historique de Barthélemy Philbert; Nancy, 1882, in-8°.

Salmon. — Le Barreau de Bar-le-Duc sous la Restauration; in-8°. — Portraits par M. Maréchal; Bar, in-8°.

E. Saucerotte. — La Profession médicale il y a cent ans; Paris, 1882, in-8°.

Comte de Serre. — Correspondance du comte de Serre, 1796-1824, tome VII; Paris, 1881, 1 vol. in-8°.

E. Simonin. — Dilatation rapide du canal de l'urètre chez la femme, en vue du diagnostic et pour l'extraction de calculs volumineux et multiples; Nancy, 1882, in-8°. — Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale et de la vaccine; Nancy, 1882, 1 vol. in-8°.

A. THÉVENOT. — Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube; Troyes, 1883, 1 vol. in-8°.

G. THOMAS. — Discours prononcé à la séance de rentrée à la cour d'appel, le 3 novembre 1881 : Des Origines politiques de la Juridiction souveraine des gradués en Lorraine; Nancy, 1881, in-8°.

Mgr TURINAZ. — La Patrie et la Famille de Pierre de Tarentaise, pape sous le nom d'Innocent V; Nancy, 1882, in-8°.

VAN WERVEKE. — Mélanges archéologiques; Luxembourg, 1882, in-8°.

CH. VATEL. — Biographie de J. B. Salle, membre de l'Assemblée constituante; Paris, 1872, 1 vol. in-8°. — Mme du Barry et son temps; in-8°.

VAGNER. — Compte rendu de la Société charitable de Saint-François-Régis; Nancy, 1882, in-8°. — Rapport à l'assemblée générale de l'Association catholique des patrons de Nancy; 1882, in-8°. — Société de Saint-Vincent-de-Paul. Fête du 20 juillet 1882. Un Coup d'œil sur la société depuis 1838; Nancy, 1882, in-8°.

VERARD DE SAINTE-ANNE. — Chemin de fer sur la Manche, résumé et notes complémentaires; Paris, 1881, in-4°.

L. VIANSSON. — Histoire du canal de l'Est, avec carte; Nancy, 1882, 1 vol. in-8°.

E. VILLARD. — Cour d'appel de Nancy. 3 novembre 1882, Réforme pénale au XVIIIe siècle; Nancy, 1882, in-8°.

DE WARREN. — Raoul, comte de Warren, 1040-1074; ses chartes extraites du cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont à Rouen; in-8°.

E. WARTMANN. — Le Rhéolyseur; in-12.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1881-1882

ABBEVILLE. — Société d'émulation.
AGEN. — Académie Jasmin.
AIX. — Académie des sciences agricoles, arts et belles-lettres.
ALGER. — Alger médical.
AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.
AMIENS. — Société linnéenne de Picardie.
AMSTERDAM (Hollande). — Koninklike Akademie van Wetenschappen.
ANGERS. — Académie des sciences et belles-lettres.
ANGERS. — Société d'agriculture (ancienne Académie).
ANGERS. — Société industrielle et agricole du département de Maine-et-Loire.
ANVERS (Belgique). — Académie d'archéologie de Belgique.
AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.
BATAVIA (île de Java). — Tidschrift von indische Taal-Landen Volkenkunde.
BERLIN (Prusse). — Akademie der Wissenschaften.
BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.
BORDEAUX. — Société linnéenne.
BOSTON (États-Unis d'Amérique). — Society of Massachusety Natural history.
BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture, commerce et arts.
BRÊME (Allemagne). — Naturwissenschaftlicher Verein.
BREST. — Société académique.
BRUNSWICK (Hanovre). — Verein für Naturwissenschaft.
BRUXELLES (Belgique). — Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts.
BRUXELLES (Belgique). — Société malacologique du Jardin botanique.
CAEN. — Académie nouvelle des sciences et belles-lettres.
CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.
CAHORS. — Société des études.
CAIRE (Le) [Égypte]. — Institut égyptien.
CAMBRAI. — Société d'émulation.
CARCASSONNE. — Société des arts et des sciences.
CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.
CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.
CHARTRES. — Société archéologique.
CHERBOURG. — Société des sciences naturelles.
CHERBOURG. — Société nationale académique des sciences naturelles et mathématiques.
CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences.

COLMAR (Alsace). — Société d'histoire naturelle.

CONSTANTINE (Algérie). — Société archéologique.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM (Norwège). — Det Kongelige Norske Videnskabers Selskabs.

DURKHEIM (Allemagne). — Jahresbericht der Pollichia

ELBEUF. — Société industrielle.

ÉPINAL. — Société d'émulation.

ÉVREUX. — Société industrielle.

FLORENCE (Italie). — Reale Instituto di Studi superiori.

GENÈVE (Suisse). — Société biblique.

GENÈVE (Suisse). — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN (Allemagne). — Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

HARLEM (Hollande). — Musée Teyler.

HARLEM (Hollande). — Nederlandsche Maatschappij van Nijverheid.

KIEL (Danemark). — Gesellschaft für Schleswig.

KÖNIGSBERG (Prusse). — Königliche physikalisch ökonomische Gesellschaft.

LA HAYE (Hollande). — Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles.

LAON. — Société académique.

LA ROCHELLE. — Société des archives historiques de la Saintonge.

LAUSANNE (Suisse). — Société vaudoise des sciences.

LE HAVRE. — Société des sciences et arts agricoles et horticoles.

LE HAVRE. — Société nationale d'études diverses.

LE MANS. — Revue historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LE PUY. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
LIÈGE (Belgique). — Institut archéologique liégeois.
LIÈGE (Belgique). — Société géologique de Belgique.
LILLE. — Société des architectes du département du Nord.
LILLE. — Société des sciences, agriculture et arts.
LIMOGES. — Société archéologique du Limousin.
LONDRES (Angleterre). — The geological Society.
LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation.
LUXEMBOURG. — Institut royal-grand-ducal des sciences naturelles et mathématiques.
LUXEMBOURG. — Société de botanique.
LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
LYON. — Musée Guimet.
LYON. — Société d'agriculture et d'histoire.
LYON. — Société linnéenne.
LYON. — Société littéraire.
MÂCON. — Académie.
MARSEILLE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
MARSEILLE. — Société de statistique.
MEAUX. — Société d'agriculture, industrie, sciences, belles-lettres et arts.
MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
METZ (Lorraine). — Académie.
METZ. — Société des sciences naturelles.
MODÈNE (Italie). — Reale Accademia di scienze, littere ed arti.
MONS (Belgique).— Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.
MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.
MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.
MONTRÉAL (Canada). — The Canadian antiquarian and Numismatic Journal.
MOSCOU (Russie). — Société impéri ale des naturalistes.

MOULINS.— Société d'émulation.
MULHOUSE (Alsace). — Société industrielle.
MUNICH (Allemagne). — Königlich bayerische Akademie der Wissenschaften. Mathematisch physikalische Classe.
NANCY. — Conseil d'hygiène publique et de salubrité.
NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.
NANCY. — Société d'archéologie et du Musée lorrain.
NANCY. — Société centrale d'agriculture.
NANCY. — Société de géographie de l'Est.
NANCY. — Société de médecine.
NANCY. — Société des sciences.
NANTES. — Société académique.
NEW-HAVEN (Connecticut) [États-Unis d'Amérique]. — Academy of arts and sciences.
NICE. — Société des lettres, sciences et arts.
NÎMES. — Académie du Gard.
NOYON (Oise). — Comité archéologique et historique.
ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.
PARIS. — Académie de médecine.
PARIS. — Association pour l'enseignement des études grecques en France.
PARIS. — Association scientifique de France.
PARIS. — Bibliothèque de l'École des chartes (Revue d'érudition).
PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques.
PARIS. — École polytechnique.
PARIS. — Journal des savants.
PARIS. — Journal d'oculistique.
PARIS. — Revue des sociétés savantes.
PARIS. — Revue internationale de l'enseignement supérieur.
PARIS. — Société académique indo-chinoise.

PARIS. — Société d'anthropologie.
PARIS. — Société de biologie.
PARIS. — Société de botanique de France.
PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
PARIS. — Société de médecine légale.
PARIS. — Société des antiquaires de France.
PARIS. — Société des études historiques.
PARIS. — Société française de géographie.
PARIS. — Société française de numismatique et d'archéologie.
PARIS. — Société géologique de France.
PARIS. — Société philomathique.
PARIS. — Société philotechnique.
PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées.
REIMS. — Académie.
RIO-DE-JANEIRO (Brésil). — Museun nacional.
ROMANS (Drôme). — Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.
ROME (Italie). — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.
ROME (Italie). — Reale accademia dei Lincei.
ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
SAINT-DIÉ. — Société philomathique.
SAINT-DIZIER. — Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie.
SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.
SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.
SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Académie des sciences.
SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Jardin botanique.
SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.
SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de l'Aisne.

SAINTES. — Société des archives historiques de la Saintonge.
STOCKHOLM (Suède). — Konglica Svenska Vetenskaps Akademien.
STRASBOURG (Alsace). — Société des sciences, agriculture et arts.
TOULOUSE. — Académie des sciences.
TOULOUSE. — Revue médicale.
TOULOUSE. — Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie.
TOULOUSE. — Société des sciences physiques et de pharmacie.
TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.
TOULOUSE. — Société hispano-portugaise.
TOURNAY (Belgique). — Société historique et littéraire.
TRIESTE (Autriche). — Societa academica di scienze naturali.
TROYES. — Société académique d'agriculture.
TURIN (Italie). — Reale academia delle scienze.
VALENCIENNES. — Société agricole industrielle.
VANNES. — Société polymathique du Morbihan.
VERDUN. — Société philomathique.
VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.
VIENNE (Autriche). — K. K. Geographical-Reichsanstalt.
VIENNE (Autriche). — K. K. Geological-Reichsanstalt.
VIENNE (Autriche). — K. K. Zoologische Reichsanstalt.
VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et des arts.
WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — Smithsonian Institution.
WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — United states geological Survey.
WIESBADEN (Allemagne). — Nassauischer Verein für Naturkunde.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1883.

BUREAU.

—

Président : M. BOULANGÉ.
Vice-Président : M. E. LALLEMENT.
Secrétaire perpétuel : M. E. SIMONIN.
Bibliothécaire-Archiviste : M. BALLON.
Questeur : M. VIANSSON.
Secrétaire annuel : M. Jules LEJEUNE.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres (Associé depuis le 18 mai 1846; Membre titulaire depuis le 1er février 1849), rue Saint-Michel, 20, à Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

1874. 9 Janv. M. PIROUX, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets (Membre titulaire depuis le 3 mars 1831), faubourg Stanislas, 12.

1882. 16 Juin. M. LEUPOL, Homme de lettres, rue du Tapis-Vert, 1 (Associé depuis le 30 décembre 1859, Titulaire depuis le 7 février 1862).

II.

MEMBRES TITULAIRES.

1843. 19 Janv. M. Edmond SIMONIN, Directeur honoraire de l'École de Médecine, Professeur honoraire de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine, Correspondant de l'Académie de Médecine de France (Associé depuis le 4 février 1841), rue des Carmes, 29.

1850. 21 Nov. M. MOREY, Architecte de la Ville, Correspondant de l'Institut [Académie des Beaux-Arts] (Associé depuis le 2 mai 1850), place de la Carrière, 18.

1854. 17 Nov. M. Ch. BENOIT, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 janvier 1847), rue Lepois, 9.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD, Avocat à la Cour d'appel, Professeur de droit commercial et chargé du cours de droit des gens à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janvier 1861), rue Stanislas, 82.

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 1er août 1862), rue de Serre, 9.

1866. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1838), rue de Strasbourg, 97.

1867. 16 Fév. M. E. LALLEMENT, Professeur d'anatomie à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866), place de l'Académie, 10.

1872. 12 Avril. M. ADAM, Conseiller à la Cour d'appel, rue des Tiercelins, 34.

1872. 2 Août. M. CAMPAUX, Professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres, faubourg Saint-Georges, 5.

1873. 5 Déc. M. TOURDES, Professeur de médecine légale, Doyen de la Faculté de Médecine; Correspondant de l'Académie de Médecine de France, faubourg Stanislas, 2.

1874. 27 Mars. M. LIÉGEOIS, Professeur de Droit administratif à la Faculté de Droit (Associé depuis le 23 janv. 1863), rue de la Source, 4.

M. RENAULD, Juge suppléant au Tribunal (Associé depuis le 26 avril 1872), rue Callot, 9.

1875. 8 Janv. M. JACQUEMIN, Directeur de l'École supérieure de Pharmacie (Associé depuis le 16 février 1866), Correspondant de l'Académie de Médecine de France, place de la Carrière, 39.

9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur d'histoire au Lycée, rue Bailly, 8.

19 Nov. M. BALLON, Bibliothécaire en chef de la Ville, rue de Metz, 6.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur à l'École forestière (Associé depuis le 6 mars 1874), rue Saint-Dizier, 9.

4 Août. M. BOULANGÉ, Avocat à la Cour d'appel, rue Gambetta, 38.

10 Nov. M. HECHT, Professeur de pathologie interne à la Faculté de Médecine, rue Isabey, 4.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN, Professeur de Droit romain, Doyen de la Faculté de Droit, chargé du cours de Droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières, rue Mazagran, 9.

20 Avril. M. DECHARME, Professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté des Lettres, faubourg Saint-Georges, 59.

M. VIANSSON, Percepteur des contributions directes (Associé depuis le 22 novembre 1872), rue de la Ravinelle, 27.

23 Nov. M. BLEICHER, Professeur d'histoire naturelle à l'École supérieure de pharmacie, rue Stanislas, 102.

1878. 1er Fév. M. Jules LEJEUNE, Homme de lettres (Associé depuis le 22 novembre 1872), rue de la Ravinelle, 22 *bis*.

21 Juin. M. O. CUVIER, Pasteur (Associé depuis le 22 novembre 1872), faubourg Stanislas, 29.

1879. 3 Janv. M. DEBIDOUR, Professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 17 novembre 1878), faubourg Saint-Georges, 28.

1880. 23 Janv. M. E. DE GUERLE, Trésorier-Payeur général (Associé depuis le 2 mai 1879), place des Dames.

M. l'abbé MATHIEU (Associé depuis le 2 mai 1879), rue de Strasbourg, 111.

30 Mai. M. J. GOUY, ancien Magistrat, place d'Alliance, 6.

16 Juill. M. MOURIN, Recteur de l'Académie, place de l'Académie.

17 Déc. M. PARISET, ancien Receveur particulier des finances, rue de Guise, 13 (Associé depuis le 2 juillet 1880).

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT (Antoine), à Nancy, rue de la Ravinelle, 27 (Associé depuis le 4 juin 1880).

M. DRUON, ancien Proviseur, place d'Alliance, 2.

M. PUTON, Directeur de l'École forestière, rue Girardet (Associé depuis le 4 juin 1880).

1882. 5 Août. M. LORIN, Inspecteur des Contributions directes, rue de Boudonville, 12 (Associé depuis le 28 mars 1881).

M. CHASSIGNET, ancien Sous-Intendant militaire (Associé depuis le 5 mai 1882), rue de Boudonville.

1883. 2 mars. M. BARBIER, Secrétaire général de la Société de géographie, rue de la Prairie (Associé depuis le 5 août 1881).

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1830. 13 Mai. M. GATIEN-ARNOULT, ancien Recteur de l'Académie de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

1833. 3 Avril. M. PERRON, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1837. 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), boulevard Saint-Michel, 46, à Paris.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, ancien Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

1840. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de Meurthe-et-Moselle (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1846. 18 Mai. M. MEAUME, ancien Professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière (Titulaire du 6 février 1851 au 8 août 1873), 45, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine.

1850. 2 Mai. M. DENYS, ancien Notaire à Nancy (Titulaire du 3 février 1854 au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier, Correspondant de l'Institut [Académie des Sciences] (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 24 Fév. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Président de chambre honoraire à la Cour d'appel (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1874).

3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, ancien Doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872).

25 Mai. M. Édouard COURNAULT, Homme de lettres (Titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875).

16 Fév. M. SAUDBREUIL, premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), boulevard Saint-Michel, 57.

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire du 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872).

M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866).

1862. 7 Mai. M. ALEXANDRE, Président de chambre à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863), rue de l'Arcade, 25.

1863. 23 Janv. M. Émile CHASLES, Inspecteur d'Académie à Paris (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), passage Sainte-Marie, 3 *ter*.

1865. 17 Mars. M. Albert DESJARDINS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865).

1865. 16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1865. 16 Juin. M. VAUGEOIS, Professeur à la Faculté de Droit de Caen (Titulaire du 22 juin 1866 au 3 décembre 1875).

1867. 3 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur général, Directeur de l'École supérieure de Télégraphie (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1872).

3 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874).

1868. 20 Nov. M. Eugène BENOIST, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871), rue Bréa, 17.

1873. 10 Janv. M. HUGUENY, Professeur à la Faculté des Sciences de Marseille (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1873).

1876. 1er Déc. M. CHAUTARD, Doyen de la Faculté des Sciences à l'Université catholique de Lille (Titulaire depuis le 27 avril 1855).

1877. 2 Fév. M. A. DE MARGERIE, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Université catholique de Lille (Associé depuis le 10 juillet 1857 ; Titulaire depuis le 22 janvier 1858).

23 Nov. M. GIGOT, ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire depuis le 16 mars 1877), à Paris, 27, rue d'Astorg.

1878. 4 Janv. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie à Amiens [Somme] (Titulaire depuis le 5 mars 1875).

1879. 7 Nov. M. MICHEL, Peintre (Associé depuis le 2 novembre 1872 ; Titulaire depuis le 5 décembre 1873), à Paris, avenue de l'Observatoire, 9.

18 Nov. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire depuis le 1er mai 1874).

1880. Janv. M. JALABERT, Professeur de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 17 mars 1865 au 9 janvier 1880).

1881. 20 Mai. M. PIERROT, ancien Avocat général à la Cour d'appel de Nancy, place Saint-Georges, 40 (Titulaire depuis le 10 janvier 1873).

1881. 6 Juin. M. FORTHOMME, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 20 avril 1860; Titulaire depuis le 6 juin 1862), Faubourg-Saint-Georges, 10.

1882. 21 Avril. M. GÉRARD, Recteur de l'Académie de Grenoble (Titulaire depuis le 3 mai 1878).

16 déc. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation (Titulaire depuis le 5 août 1882).

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. BLANC, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue Stanislas, 57.

M. DIDION, Docteur en médecine, rue Saint-Nicolas, 28.

M. MARCUS, ancien Officier du génie à Toul, Grande-Rue, 10.

M. FRÉCOT, Inspecteur général des ponts et chaussées, rue Jeanne-d'Arc.

M. PÊTRE, Directeur de l'École régionale de dessin de Bourges.

M. DE SAULEY (Ernest), ancien Officier de marine, Nancy, 27, rue de la Ravinelle.

M. VIRLET, Colonel d'artillerie, à Fontainebleau.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend 67 membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, 100 membres qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

B

1829. 2 Avril. M. Constant SAUCEROTTE, Médecin en chef de l'hôpital de Lunéville, Correspondant de l'Académie de Médecine de France.

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Homme de lettres, à Nancy, rue du Manège, 3.

19 Juill. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.

1843. 2 Fév. M. l'abbé GUILLAUME, Aumônier de la chapelle Ducale, à Nancy.

1845. 7 Mars. M. Charles ROBERT, Numismate, Intendant général, à Paris, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

1846. 18 Mai. M. MATHIEU, ancien Sous-Directeur de l'École forestière, à Nancy, Faubourg-Saint-Jean, 21.

M. SALMON, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Paris, 168, boulevard Saint-Germain.

1847. 17 Juin. M. LEBRUN, Naturaliste, à Lunéville.

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

1850. 5 Déc. M. l'abbé RÉGNIER, à Nancy, rue Montesquieu, 15.

1855. 21 Déc. M. CHABERT, Membre de l'Académie de Metz.

1856. 19 Déc. M. BÉNARD aîné, ancien Principal du Collége de Sarrebourg, à Nancy, rue du Point-du-Jour, 9.

1858. 14 Mai. M. Charles COURNAULT, Peintre, à Malzéville, près Nancy.

10 Déc M. Alfred CLAUDEL, à Épinal.

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine, près Nancy.

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Colonel d'artillerie, à Alger.

16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue de la Pépinière, 27.

1860. 23 Nov. M. TERQUEM, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, 78, rue de la Tour, à Passy.

1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, ancien Instituteur, à Nancy, quai de Choiseul, 12 *bis*.

21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE, Homme de lettres, à Paris, 17, rue de l'Université.

1862. 7 Mars. M. BERLET, Avocat à la Cour d'appel de Nancy, Sénateur de Meurthe-et-Moselle, Paris, rue de Lille, 45.

4 Avril. M. l'abbé DEBLAYE, Archéologue, à Poussay (Vosges).

1863. 1er Mai. M. le comte Gaston DE LUDRE, Homme de lettres, avenue Montaigne, 73, à Paris.

1er Nov. M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.

1864. 24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collège de Vesoul.

1865. 30 Mars. M. BONVALOT, Conseiller à la Cour de Dijon.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, rue d'Assas, 78.

1867. 29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Inspecteur des Forêts, à Neufchâteau (Vosges).

21 Juin. M. l'abbé DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.

1868. 3 Juill. M. SERVAIS, Chef de division honoraire à la Préfecture de la Meuse (Bar-le-Duc).

1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, à Nancy, Faubourg-Saint-Jean, 23.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte, à Nancy, Grand-Rue, 13.

1874. 6 Mars M. l'abbé HYVER, Professeur à l'Université catholique de Lille.

18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, Médecin de l'hôpital de Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 Juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

1876. 21 Juill. M. OLRY, Instituteur à Alain (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Bibliothécaire à l'Arsenal, à Paris.

7 Déc. M. GRANDOEURY, Ingénieur civil des mines, à Saint-Étienne.

M. CREUTZER, Inspecteur primaire, à Paris.

1878. 1er Mars. M. DE CARCY, ancien Officier supérieur d'état-major, à Nancy, cours Léopold, 37.

1879. 2 Mai. M. BRACONNIER, Ingénieur des mines, à Nancy, 5, rue de la Monnaie.

M. CASPARD, Organiste, à Lunéville.

M. PEIFFER, ancien Officier supérieur d'artillerie, à Nancy.

M. GLEY, Professeur au Collège d'Épinal.

M. SERGENT, ancien Avocat général, à Épinal.

1880. 4 juin. M. BRIQUEL, Naturaliste, à Lunéville.

1881. 20 janv. M le vicomte DE BIZEMONT, Capitaine de frégate, Paris, 76 *bis*, rue des Saints-Pères.

M. Léopold QUINTARD, Homme de lettres, rue Saint-Michel, 30.

6 Mai. M. BROILLIARD, Conservateur des forêts.

5 Août M. GILIOT, Juge de Paix, Grande-Rue, 41.

1882. 5 Mai. M. le Dr FOURNIER, à Rambervillers.

15 Déc. M. L. GERMAIN, Archéologue, rue Héré.

1883. 19 Janv. M. GUYOT, Professeur à l'École forestière.

16 Mars. M. BARDY, Pharmacien à Saint-Dié.

20 Avril. M. DES ROBERT (Ferdinand), Homme de lettres, rue de Rigny.

2°

1828. 7 Fév. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.

3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1832. 2 Févr. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, à Paris, quai Voltaire, 32.

24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, ancien Colonel d'artillerie à Versailles, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

1840. 6 Fév. Mme Amable TASTU, à Paris.

1841. 26 Août. M. l'abbé MOIGNO, Mathématicien, à Paris, rue d'Erfurt, 2.

18 Nov. M. MILLER, ancien Bibliothécaire de la Chambre des Députés, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, à Paris, place de la Bourse, 31.

M. PERREY, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences à Lorient (Morbihan), rue du Port, 78.

1843. 16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, 6, rue de Savoie.

1845. 4 Juill. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).

13 Déc. M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue de Sorbonne, 2.

1847. 23 Déc. M. SERRET, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Versailles, 36, rue Saint-Martin.

1849. 21 Juin. M. Jules GUÉRIN, Membre de l'Académie de Médecine, à Paris, rue Chanoinesse, 12.

1850. 5 Déc. M. BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. Lucien COUTANT, Président de la Société de sphragistique, à Paris.

16 Déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Correspondant de l'Institut, Professeur de celtique au Collège de France.

1853. 5 Août. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.

M. GRELLOIS, Médecin principal, à Pont-à-Mousson.

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, ancien Recteur de l'Académie de Caen.

M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).

21 Déc. M. BERGMANN, Professeur à l'Université de Strasbourg.

1856. 19 Déc. M. Édouard ROBIN, ancien Professeur de chimie, à la Grande-Bellaillerie, près Saint-Calais (Sarthe).

1857. 18 Juill. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. BRAUN, ancien Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg en France, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Colmar, à Mulhouse, 32, rue d'Altkirch.

1859. 21 Janv. M. H. GOMONT, Homme de lettres, à Paris, rue de Babylone.

1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'abbé LOYSON, Professeur en Sorbonne, à Paris, rue Gay-Lussac, 9.

1861. 24 Mai. M. SIMONNET, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.

M. CARNANDET, ancien Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

1862. 21 Fév. M. BRETAGNE, ancien Directeur des contributions directes, à Nancy, rue de la Ravinelle, 41.

*

1862. 2 Mai. M. JOLY, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

20 Juin. M. GOGUEL, Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

5 Juill. M. Frédéric PASSY, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, rue des Saints-Pères, 61.

1863. 4 Déc. M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collège de France, à Paris, 38, rue Cassette.

1864. 15 Juill. M. Achille MILLIEN, Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Vice-Président au Tribunal de Rouen (Seine-Inférieure).

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Académie française, Sénateur, à Paris, place de la Madeleine, 8.

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École des langues orientales, avenue Duquesne, 47, à Paris.

6 Juill. M. le duc Albert DE BROGLIE, Membre de l'Académie française, Sénateur, rue de Solférino, 10, à Paris.

23 Nov. M. GALLEAU, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Cardinal.

19 Juill. M. REGNIER, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres, Nancy, Grande-Rue, 76.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux (Gironde).

7 Août. M. le baron DE GÉRANDO, premier Président honoraire près la Cour d'appel de Nancy, 113, boulevard Saint-Michel, à Paris.

M. KOPP, Professeur de technologie chimique et de métallurgie, à Turin.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine-Inférieure).

6 Août. M. le comte D'HAUSSONVILLE, Membre de l'Académie française, Sénateur, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 9, à Paris.

1870. 17 Juin. M. Ernest LEHR, Professeur de législation comparée, à l'Académie de Lausanne.

15 Juill. M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cahors (Lot).

16 Déc. M. François LENORMANT, Professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale, à Paris.

1871. 17 Mars. M. Abel HOVELACQUE, Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique,* rue Fléchier, 2, à Paris.

7 Juill. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie au Collège de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris, rue de La Bruyère, 19.

20 Déc. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts).

1873. 21 Nov. M. JOUFFROY, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Versailles.

19 Déc. M. GRAD, Géologue, au Logelbach, près Colmar (Alsace-Lorraine), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales).

M. FANO, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, 25, rue de Trévise.

1874. 19 Juin. M. Alfred RAMBAUD, Professeur à la Faculté des Lettres Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 110.

4 Déc. M. GARRIGOU, Docteur en médecine, à Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 23 Avril. M. BLANCHARD, Professeur au Muséum, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 34, rue de l'Université, à Paris.

9 Juill. M. GRAVIER, Homme de lettres, Rouen (Seine-Inférieure).

7 Août. M. Xavier MARMIER, de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

R. P. PETITOT, Oblat, Missionnaire au Canada.

M. Julien VINSON, Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, Paris.

M. Oscar COMETTANT, Homme de lettres, rue Neuve-des-Petits-Champs, 64, à Paris.

M. GAFFAREL, Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, à Dijon.

M. MADIER DE MONTJAU, Président de la Société américaine de France, 20, rue Madame, à Paris.

M. DE SÉMALLÉ, Membre des Sociétés de géographie et d'anthropologie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1876. 16 Juin. M. LESCUYER, Naturaliste, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

1877. 21 Déc. M. Octave SACHOT, Homme de lettres, Secrétaire de la rédaction de la *Revue britannique*, 19, rue du Dragon, à Paris.

1879. 20 Juin. M. Ambroise THOMAS, directeur du Conservatoire de musique, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris.

1880. 2 Mars. M. A. GÉRARD, Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, à Lyon (Rhône).

16 Avril. M. BLIER, Professeur au Lycée de Coutances (Manche).

M. GAUVAIN, Lieutenant de vaisseau.

M. BELLIN, poète, à Lyon.

M. DE JOSEFOWICZ, Ingénieur civil, à Paris.

3 Juin. M. GLASSON, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

1882. 5 Mai. M. l'abbé HANAUER, Professeur au Collège de La Chapelle (Territoire de Belfort).

1er Déc. M. Albert BABEAU, Homme de lettres, à Troyes.

1883. 16 Mars. M. DENY, Ingénieur, à Mertzwiller.

V.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1828. 3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Mayence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, ancien Directeur du Jardin botanique de Genève, Membre de l'Institut.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Professeur à l'Université de Kiel.

1853. 23 Juin. M. Le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ, à Bruxelles.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

1857. 9 Janv. M. PAQUES, ancien Professeur à l'Athénée royal de Liège.

1858. 10 Déc. M. le baron DE KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

1859. 30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur de l'Athénée royal de Luxembourg.

1869. 6 Août. M. PAPLONSKI, Conseiller d'État, Inspecteur général des Études, Directeur de l'Institut des sourds-muets et des aveugles, à Varsovie.

17 Déc. M. E. MULLER, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, à Athènes, rue de l'Académie, 26.

1875. 6 Août. M. Don José-Maria TORRÈS-CAÏCEDO, Ministre plénipotentiaire de la République du Salvador, 27, boulevard Haussmann, à Paris.

M. HAYNES, Professeur à Boston (États-Unis).

M. Waldemar SCHMIDT, Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. le baron DE HELLWALD, Officier supérieur autrichien, Rédacteur en chef de la Revue *Das Ausland,* à Cannstatt, près Stuttgart.

M. BLAISE, Professeur à Luxembourg.

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1876. 7 Juill. M. le Baron DE HOBEN, Consul général, à Alger.

1880. 6 Août. M. RIVIER, Secrétaire général de l'Institut de droit international, Professeur à l'Université de Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
L'Abbé Rohrbacher, par M. l'abbé Mathieu.	I
Nancy avant l'histoire, par M. Bleicher	XXX
Réponse du Président, M. de Guerle, aux récipiendaires .	LIX
Compte rendu de l'année 1882-1883, par M. Jules Lejeune.	LXX
Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale.	CIV
Discours prononcé aux obsèques de M. Guerrier de Dumast, Président d'honneur de l'Académie de Stanislas, par M. de Guerle	CXVII
Notice sur M. de Dumast, par M. L. Adam	CXXVI
M. de Dumast (vers lus le 10 mai 1883, dans la séance publique annuellement tenue par l'Académie de Stanislas). .	CXXX
La Construction du vaisseau, poème d'après Longfellow. .	1
Du Genre dans les diverses langues, par Lucien Adam, conseiller à la Cour d'appel de Nancy	29
Sur l'Agriculture lorraine, par L. Viansson	62
Don Juan et ses origines littéraires. Fragment de la vie de Mozart, par M. de Guerle	102
Les Artistes lorrains à l'étranger, par P. Morey.	143
Un Romancier lorrain du XIIe siècle, par M. l'abbé Mathieu.	188
Examen critique de l'*Esquisse d'une Philosophie* par Lamennais.	246
Le Vieux Chêne, par M. Lombard.	276
Pouillé scolaire ou Inventaire des écoles dans les paroisses et annexes de l'ancien diocèse de Metz, avant 1789, — de 1789 à 1833, par M. Maggiolo	279
Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1882	379
Liste alphabétique des sociétés savantes de la France et de l'étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1881-1882	388
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception	395

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.